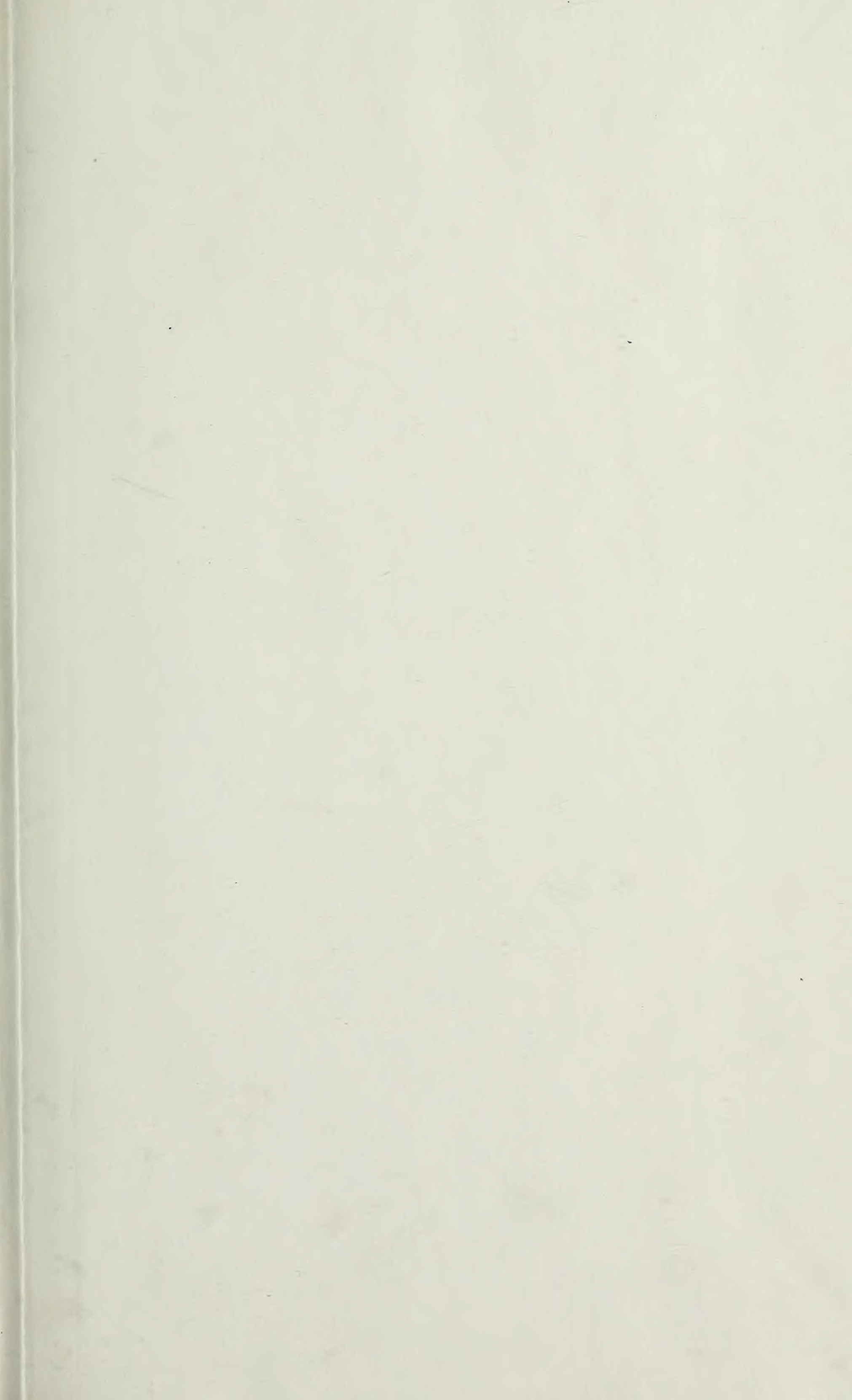
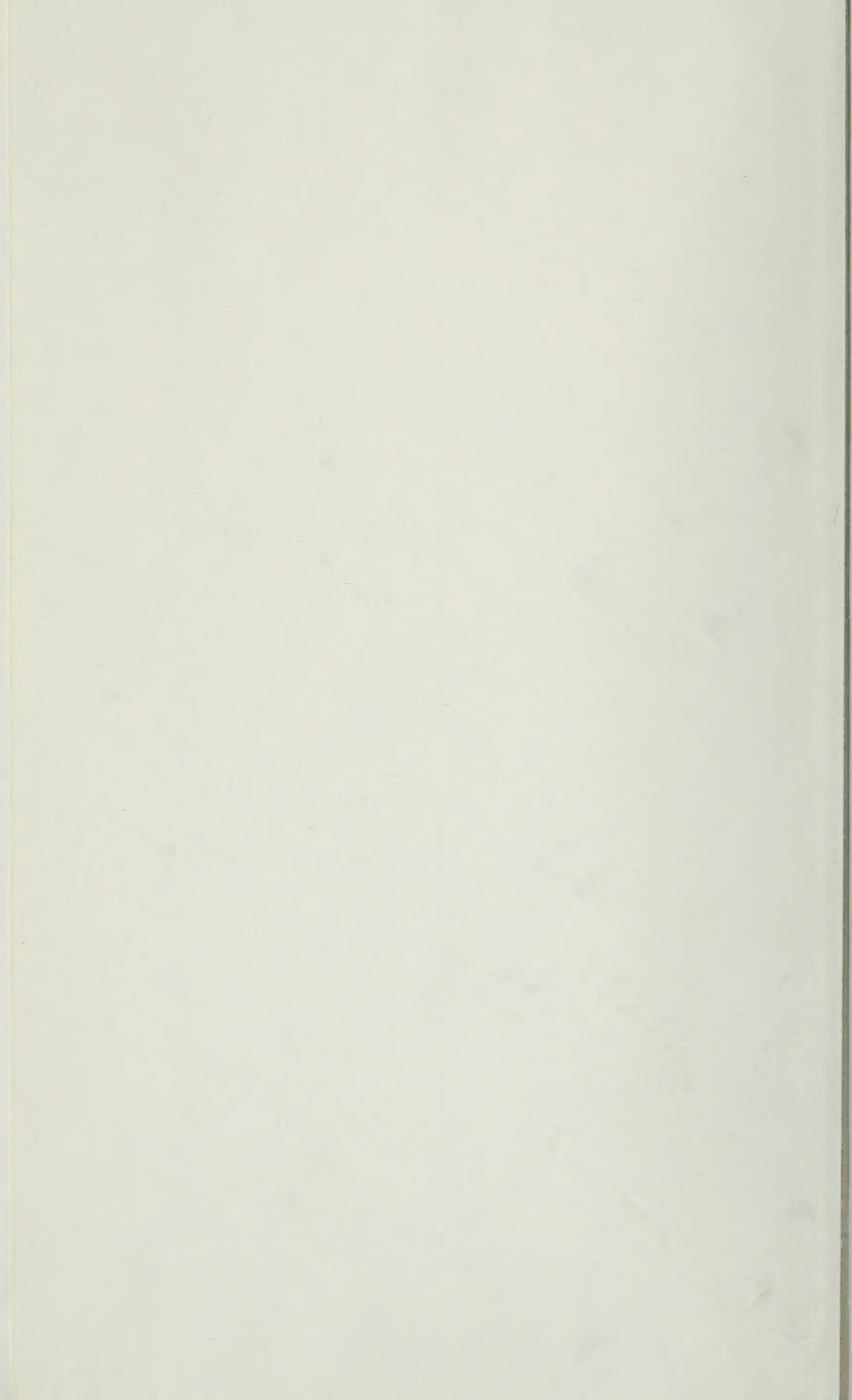
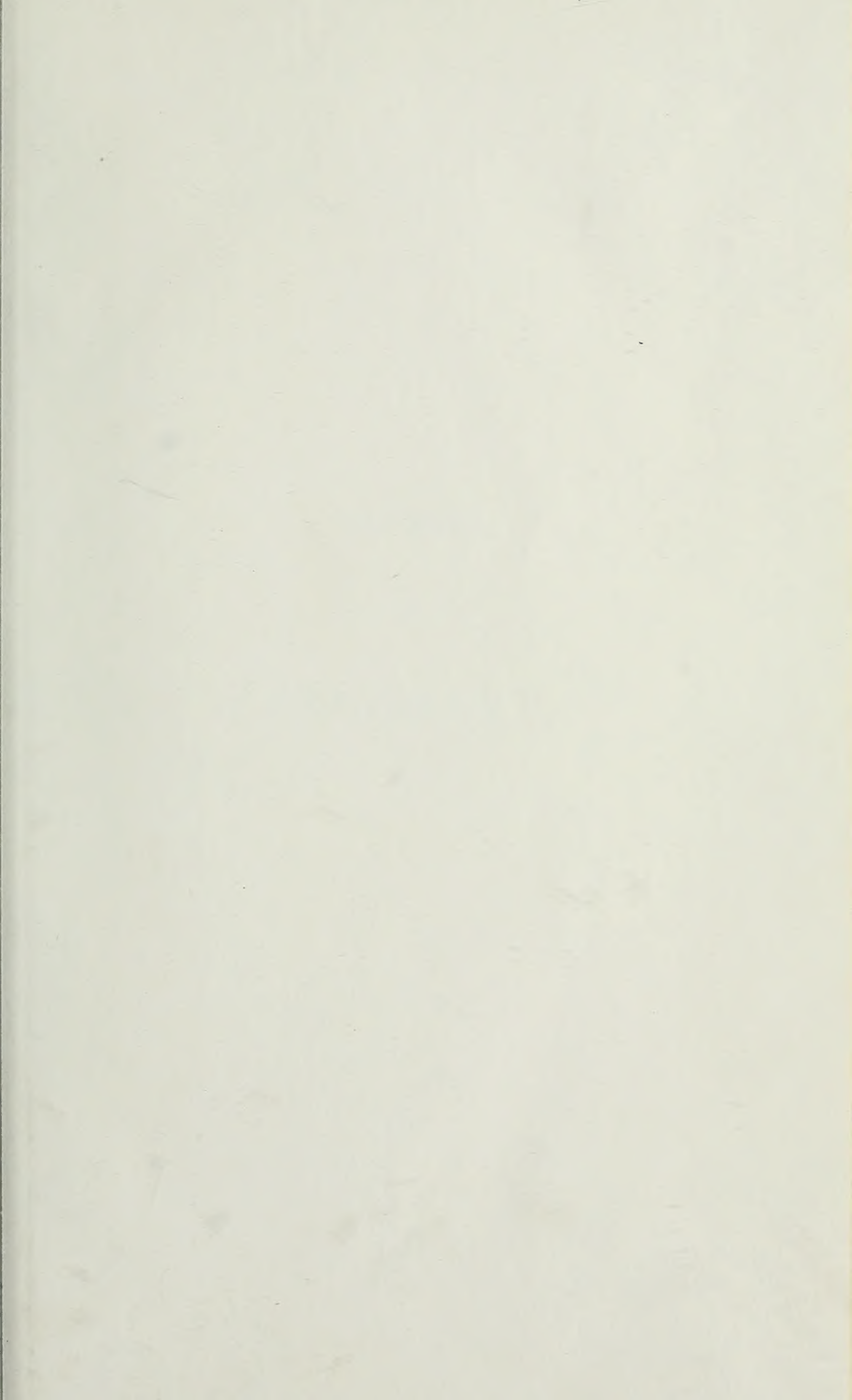
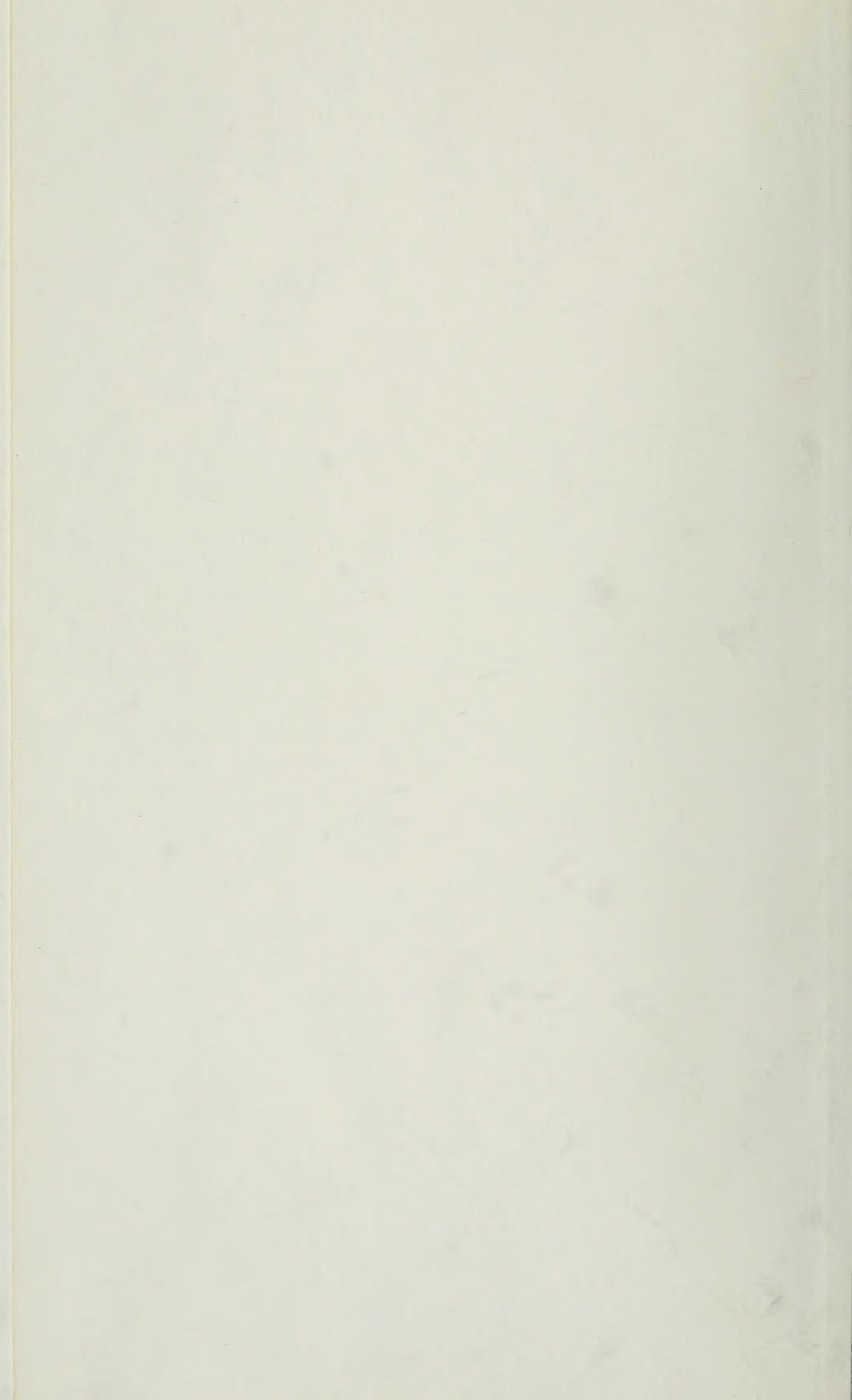


U d'/of OTTAWA
39003001726594





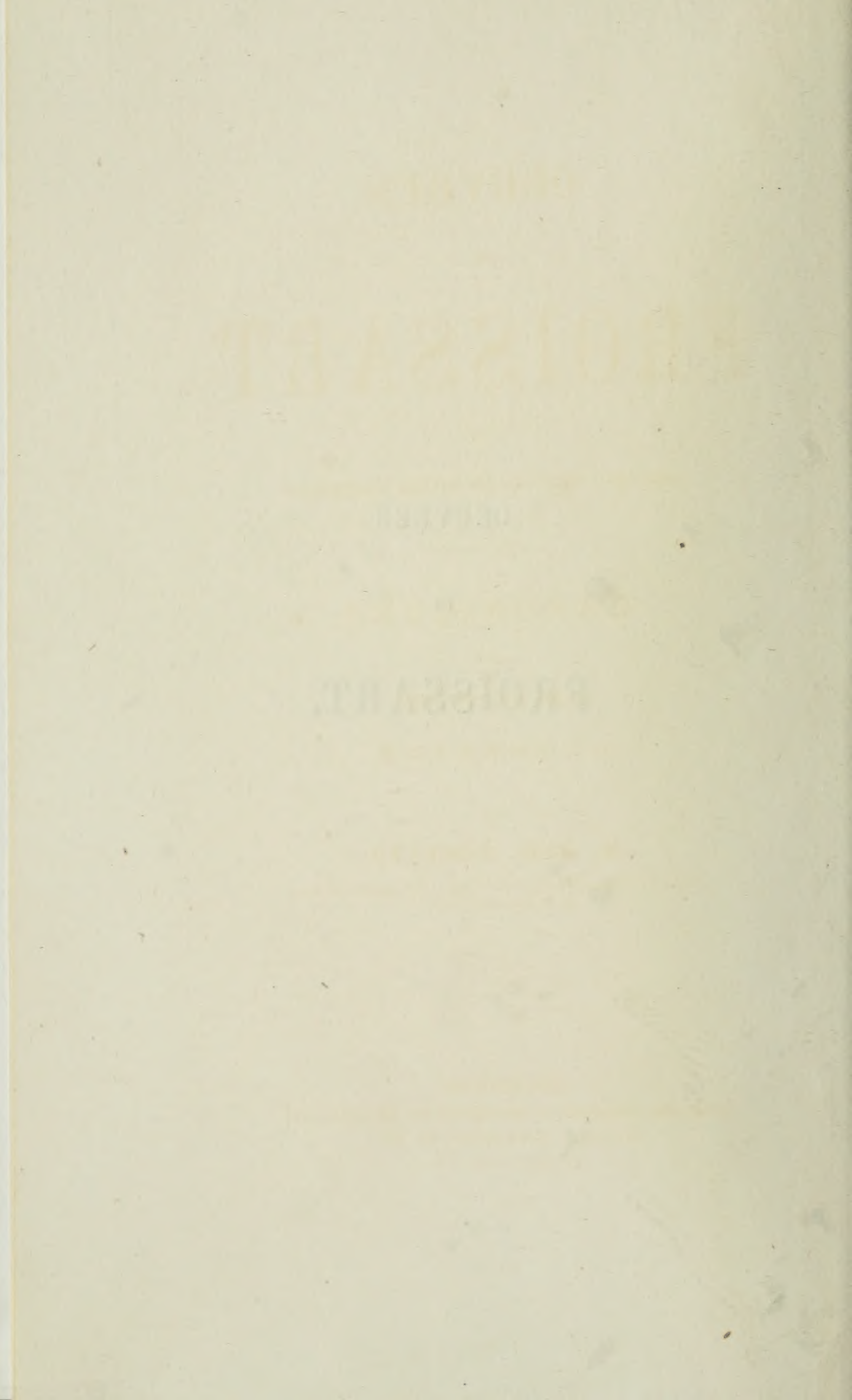




OEUVRES

DE

FROISSART.



OEUVRES

DE

FROISSART

publiées

AVEC LES VARIANTES DES DIVERS MANUSCRITS

CHRONIQUES

TOME DIX-NEUVIÈME

GLOSSAIRE

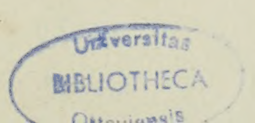
PAR

M. AUG. SCHELER

Associé de l'Académie royale de Belgique, bibliothécaire du Roi
et du Comte de Flandre

BRUXELLES
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
MATHIEU CLOSSON ET Cie
RUE SAINT-JEAN, 26

1874



PRÉFACE

Les Chroniques de Froissart constituent un monument littéraire et historique trop important pour que la Commission académique chargée de la publication des grands écrivains du pays ne fût pas désireuse d'enrichir les textes de cette œuvre, auxquels Monsieur le baron Kervyn de Lettenhove a consacré, pendant une longue série d'années, un labeur aussi intelligemment que consciencieusement poursuivi, de tous les matériaux et auxiliaires propres à les éclaircir ou à les faire fructifier pour la science. Aussi a-t-elle accueilli la proposition de couronner la collection des Chroniques par un glossaire avec le plus vif empressement.

Ayant eu l'honneur d'être désigné pour l'accomplissement de cette tâche, je l'ai aussitôt embrassée avec toute l'affection que je porte à l'étude de la linguistique française. Quelle que soit l'appréciation que les juges compétents en cette matière feront de mon travail, ils ne me dénieront pas, j'ose l'espérer, le mérite d'avoir réuni, dans un espace rela-

tivement restreint, une grande abondance de renseignements utiles et opportuns soit pour l'intelligence de la langue de Froissart, soit pour la lexicologie française en général ; ils reconnaîtront mon désir de porter la lumière sur tous les points difficiles, de ne rien affirmer sans preuves, et de ne pas me laisser égarer par la réputation des savants qui, avant moi, se sont aventurés dans l'explication des textes en question sans être fondés sur la vraie science linguistique et qui en outre font souvent preuve d'un peu honorable talent, celui de glisser adroitement sur les points qui sollicitent le plus le secours d'un interprète.

En abordant ma tâche, la première question qui se présentait était celle de l'étendue que je donnerais au terme *Glossaire*. En ferai-je un Lexique de tous les vocables dont le chroniqueur de Valenciennes a fait usage, ou, me renfermant dans les limites naturelles du mot, ne m'occuperai-je que des termes et des formes qui pourraient, sinon embarrasser, du moins frapper par leur étrangeté un lecteur moderne non familiarisé avec les idiotismes et le vocabulaire du langage du quatorzième siècle ? C'est pour le dernier parti que je me suis décidé, mais en me plaçant non-seulement au point de vue des besoins momentanés du lecteur, mais à celui de l'intérêt général de la science ; au lieu d'indications sommaires, j'ai visé à éclaircir et à justifier les affirmations ou les conjectures que j'émets.

Ce point arrêté, j'ai entamé avec courage la lecture des dix-sept volumes imprimés, en soulignant tous les faits qui rentraient dans le cadre du glossaire : termes, locutions, significations, formes. La seconde phase de mon travail était la consignation de tous ces faits sur des bulletins

alphabétiquement classés ; la troisième, et la plus longue, l'élaboration de ces bulletins et leur coordination.

Le nombre des faits consignés a donné lieu à environ cinq mille chefs d'article ; mais la moindre partie de ce total concerne des vocables abandonnés par la langue littéraire actuelle. Mon attention s'est portée, dans une bien plus haute mesure, aux significations anciennes et obsolètes de mots en cours encore aujourd'hui. Le développement idéologique des mots est un objet d'étude tout aussi grave que celui de leur formation ou transformation matérielle. En m'y livrant, j'ai fait d'intéressantes découvertes et me suis aperçu que nos dictionnaires historiques, ou pour mieux dire, le seul qui existe, celui de Littré, sont susceptibles encore de notables accroissements. Déjà en rédigeant le glossaire des Poésies de Froissart, je m'étais pénétré de l'importance qui s'attache au rapprochement des valeurs anciennes et modernes du même mot, et je crois avoir rendu service en m'appesantissant sur ce côté de ma tâche. Ce sont les méprises commises à l'égard des acceptions anciennes et éteintes qui exposent le plus les écrivains des âges passés à être mal compris et mal appréciés.

Si le plus grand nombre des mots connus que j'ai admis dans mon glossaire, l'ont été à raison de leur sens, d'autres y figurent aussi en considération de constructions, insolites ou obsolètes, dont ils sont susceptibles, ou de locutions particulières qui s'y rattachent. Quelques-uns aussi y ont été insérés dans le seul dessein d'en constater l'emploi pour l'époque de Froissart. J'aurai contribué par là encore à compléter par quelques détails le gigantesque monument de M. Littré. Plus les philologues ont conscience de ce

qu'ils doivent à l'homme illustre que je viens de nommer, plus ils éprouvent l'impulsion à marcher dans la voie qu'il leur a tracée et à lui apporter modestement les fruits de leurs recherches, comme un hommage rendu à la grandeur et à la noblesse du but qu'il poursuit. Le maître lui-même, d'ailleurs, ayant plus que tout autre éprouvé la vérité : « non omnia possumus omnes », appelle les collaborateurs au parachèvement de son œuvre. « Wenn die Könige bau'n, haben die Kärrner zu thun », a dit un grand poëte allemand.

En ce qui concerne les termes disparus de nos répertoires modernes, les mots anciens proprement dits, ils se divisaient pour moi en deux catégories. Les uns m'étaient familiers comme faisant partie du fonds lexique des écrivains de la langue d'oïl ; on les retrouve, plus ou moins exactement traités, dans les divers glossaires généraux ou spéciaux de l'ancienne langue. Les autres se présentaient à ma lecture pour la première fois, et sollicitaient particulièrement ma réflexion et ma divination pour en trouver une interprétation acceptable, sans me compromettre aux yeux de critiques plus instruits ou mieux outillés que moi. J'ai naturellement, avant de recourir à mes propres ressources, consulté tout ce que je possède en ouvrages lexicographiques ; mais ce n'est que très-exceptionnellement que j'ai trouvé, dans mes cas d'ignorance, autre chose que lacune ou erreur. Les additions à puiser dans Froissart pour les grands recueils de Du Cange, Henschel ou Roquefort (il faut bien encore toujours passer par ce dernier, qui présente autant de chances de faillir que de s'instruire, puisqu'il n'est pas encore remplacé), ces additions, dis-je, se comptent par centaines.

Quant au petit groupe de vocables, dont le chroniqueur a fait emploi comme enfant du Hainaut, j'ai pu me renseigner par-ci par-là, dans les dictionnaires consacrés aux patois du Nord publiés par Hécart, Corblet, Sigart, et notamment dans le dictionnaire étymologique de la langue wallonne de notre compatriote, M. Ch. Grandgagnage, œuvre de science solide et sérieuse, dont les hommes du métier déplorent l'état de torse auquel le découragement de l'auteur paraît l'avoir condamné.

Les particularités de l'ancienne grammaire, à leur tour, ont donné lieu à l'insertion de nombreux articles ; la grande masse des lecteurs de Froissart ne peut être considérée comme assez instruite pour reconnaître à première vue dans des mots tels que *mieudre*, *piour*, *menères*, *ceurt*, *trueve*, *vourent*, *ot* et tant d'autres, des applications normales des principes qui régissent la déclinaison et la conjugaison de l'ancienne langue d'oïl.

Une certaine difficulté, pour aider les novices sur tous les points qui pourraient les arrêter, résidait dans la multiplicité des formes sous lesquelles le même vocable se produit non-seulement dans les divers manuscrits (répondant dans notre édition, à part les variantes, aux diverses rédactions), mais dans un seul et même manuscrit, voire même dans le cours d'une seule période. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer les causes du désordre orthographique qui règne dans les anciens textes ; je me bornerai à dire que la variabilité des notations appliquées au même vocable est tantôt le fait d'une diversité de son, d'une variation phonétique, tantôt celui de la fluctuation des signes par rapport au son qu'ils étaient appelés à repré-

senter. La mode, l'habitude, la tradition, le caprice jouent ici un aussi grand rôle qu'une différence réelle de prononciation, amenée par celle des lieux et des âges des transcripteurs. Démêler, à l'aide d'une critique approfondie, la prononciation réellement imputable à l'auteur — qui, du reste, flottait sans doute lui-même entre les formes normales parisiennes et les habitudes prises dans son terroir —, ce soin restait en dehors de ma tâche, mais j'avais à me tracer une règle au sujet de la manière dont je tiendrais compte, dans le glossaire, de la diversité orthographique des vocables. En présence des quatre formes *cache cace chache chace*, qui toutes répondent à notre mot *chasse*, fallait-il les indiquer toutes en leur lieu, et sinon, à laquelle donner la préférence ? Ne voulant rien préjuger quant à la *bonne* forme, ni rien négliger d'essentiel en ce qui touche la physionomie diverse des mots, je m'en suis tenu à un système de renvois, qui, j'espère, paraîtra suffisamment répondre aux besoins du lecteur inexpérimenté. Je ne pense pas que ce dernier se trouvera jamais dans le cas de manquer de renseignement sur la valeur d'un mot, par défaut d'une reproduction strictement littérale de ce mot dans les têtes d'articles du glossaire. S'il ne trouve pas un mot sous *cha* ou *ka*, il aura le bon esprit ou des indications suffisantes pour le chercher sous *ca* ou *qua* ; signaler absolument toutes les variétés de son ou d'écriture par lesquelles un mot était sujet à passer, eût par trop, et sans utilité sensible, grossi et encombré le livre. Deux observations seules me semblent utiles à faire au sujet de l'orthographe suivie dans mes têtes d'article : j'ai constamment négligé la lettre *y* en lui substituant son équivalente *i*,

et n'ai, en règle générale, point tenu compte des redoublements de consonnes, quand ils ne sont pas commandés par des raisons étymologiques (*pensser*, *pluisseurs*, *wisseus*, *pallis*, *clammer* , et sembl.).

Plusieurs fois il m'est arrivé de reconnaître dans un mot admis par l'éditeur une forme altérée par son copiste ; dans ces cas, je renvoie de la forme imprimée à celle que j'y substitue.

Souvent aussi, dans la transcription des passages allégués, je me suis écarté de l'orthographe ou plutôt de la notation suivie par l'éditeur en ce qui concerne l'emploi du tréma ; j'ai, par exemple, des raisons de croire que Froissart prononçait *veï, veü, traïn* et non pas *vei*, *veu*, *train*. Je ne dirai rien de l'application des accents, ce point étant d'un intérêt très-secondaire au point de vue de l'intelligence des textes.

Dans le traitement de mon sujet proprement dit, l'explication des mots ou locutions, on verra que je n'ai donné quelque développement à mes articles, par la discussion ou par la multiplication des preuves invoquées, que quand il y avait intérêt à le faire ; j'ai été particulièrement sobre dans la citation d'exemples tirés d'autres auteurs anciens que Froissart.

Travaillant autant pour le progrès de la science ou pour la vulgarisation des résultats acquis par elle, que pour le besoin individuel du lecteur, je n'ai pas hésité à pousser la question étymologique des mots anciens au delà des bornes d'une sèche constatation de faits indiscutables ; j'ai cru souvent intéressant d'engager, à ce sujet, la discussion, de contredire les dissidents et de lancer des conjectures

pour mon compte. L'auteur du « Dictionnaire d'étymologie française » ne pouvait guère, pour complaire à quelques lecteurs indifférents, se faire violence en traitant chichement un sujet favori, dont l'importance, d'ailleurs, n'est plus déniée depuis qu'il est placé sous l'autorité d'une science rigoureuse.

Enfin, pour ce qui concerne le point dominant de ma tâche, l'interprétation des termes recueillis, je livre modestement mon travail au jugement de la critique. Elle relèvera sans doute quelques erreurs, me reprochera d'avoir laissé planer le doute où la certitude était acquise, ou bien d'avoir affirmé ou conjecturé sans appui suffisant. Je serai docile à ses enseignements, mais j'attends aussi de son impartialité qu'elle ne me range pas parmi ces faiseurs assurés qui assument une tâche avec plus de présomption que de science ; qu'elle veuille bien reconnaître que j'ai fouillé mon sujet, sinon avec toute l'aptitude désirable, du moins avec la conscience, la bonne foi et l'amour d'un investigateur préparé et sérieux.

Ixelles, le 1 mai 1874.

AUG. SCHELER.

GLOSSAIRE

A ; c'est plutôt à une étude grammaticale qu'à un travail lexicographique qu'appartient l'exposé des diverses fonctions remplies par cette préposition dans le langage de Froissart, où on la voit, dans une bien plus grande mesure que dans la langue moderne, servir aux déterminations de lieu, de temps, de moyen, et d'autres circonstances. Nous nous bornons à fixer l'attention sur l'emploi de *à* avec l'infinitif, après des verbes où la règle actuelle exige soit l'infinitif pur, soit l'infinitif joint avec *de*. Parmi ces verbes nous citons : *savoir* II, 86, III, 298 ; *oser* IV, 58 ; *espérer* III, 421 ; *penser* II, 111 ; *cesser* II, 153 ; *douter* (craindre) II, 155 ; *ordonner* II, 151 ; *désirer* II, 93 ; *amer* II, 52. Toutefois, cet usage est loin d'être constant et les différents manuscrits varient singulièrement à cet egard ; au même endroit, p. ex., nous verrons l'un dire *nous nous tairons* DE *parler de lui*, l'autre *je me tairai un petit* A *parler de ceste matère* II, 195 et 197.

Aage, âge ; *jeune de sens et d'aage* II, 5. Forme postérieure à *éage* ; le changement de *e* en *a*, en syllabe atone, est fréquent.

Aagé, **-ié** (fém. *aagie*) X, 55 ; XV, 156.

Aaisier, forme composée de *aisier*, pr. mettre à l'aise, puis fournir du nécessaire (boire, manger, logement) ; s'emploie surtout au

réfl. : *il n'avoient ne fouraige ne litière pour yaux aaisier* II, 164.

Aatie, ahatie, pr. excitation, puis défi, enfin lutte, hostilité ; *messire Jehan, sachiés que à vous ne à mgr. le prince nous ne volons nulle ahatie ne point de guerre* VII, 136; *au commenchement de ces ahaties* IX , 222 ; *ahatie d'armes*, terme usuel, avec *gage de bataille*, p. combat singulier, duel : *il se combati, en celle saison, par ahatie d'armes , à un bon chevalier d'Engleterre* VI, 22; XIV, 41. — Voy. aussi *atine*.

Aatir, ahatir (s'), pr. s'exciter au combat, porter un défi ; puis aussi s'empresser, s'acharner ; *ceulx où il s'estoient ahaty de faire fait d'armes* IX, 324 ; *si estoient Phelippes et li Flamenc moult outrequidiet quant il s'ahatissoient dou combatre* X, 153 ; se vanter , se piquer : *et encores s'ahati il de trop bien savoir le chemin* VII, 403. — Voy. aussi *atis*.

Abandon , discrétion, volonté ; subst. verbal *d'abandoner*, action d'abandonner, de livrer à la volonté d'autrui ; *sour l'abandon de ma teste*, au risque de ma vie V, 11; *et mettriens tout le royaume d'Engleterre à vostre abandon* II, 52 ; liberté : *bien sçavoient tous ceulx qui en sa compaignie se mettoient, que assés ils gaingneroient, puis que l'abandon du pillier et du rober ils auroient* XIV, 168.

Abandonéement, sans gêne ; *ils entrèrent ens abandonéement* III, 275.

Abandoner (s'), se laisser aller, s'aventurer; *eussi qu'il avient souvent par lui* (var. *soy*) *follement abandonner* IV 17 ; *à tous les assaus que on faisoit il s'abandonnoit moult avant* II, 295 ; V, 394.

Abatis, action d'abattre ; *à l'abatis des loges* II, 265 ; *là y ot grant touillis et abatis* (carnage) VIII, 173 (sur la même page aussi *abateïs*).

Abaubi , ébahi, déconcerté ; *elle fu toute esbahie et abaubie* II, 37 ; *honteux et abaubis* III, 414.

Abbatoit, XIV, 235, doit être une faute de copiste p. *abbaioit* , aboyait, que réclame le sens.

Abiliter, rendre habile, exercer à qqch. ; *et abilitassent leurs enfans à manier armes et à traire de l'arch* II, 419 ; *et trop grandement s'i délitent et abilitent*, ib., 254 ; *ainsi en labourant et ouvrant sur ceste matière , je me habilite et délite* XIV, 3.

Abillemens pour assaillir = *atournemens* ou *aournemens*, matériel d'assaut XI, 220.

Abillier , préparer , apprêter ; *et avoient ung grant temps devant abilliet aournemens et instrumens pour assaillir* IV , 188 ; *si se ordonnèrent et abillièrent une matinée* II , 398 ; *li saudoyer se*

commenchoient à abillier ib. 487; pourvoir, équiper : *bien pourveüs et abilliés de naves et de vaissiaux* II, 430; *tous appareilliés et bien abilliés* VII, 176.

Abit, plur. *abis*, habillement; *tant d'abis, d'armeüres et de monteüres* IV, 281.

Abituer, voy. *habituer*.

Able, habile, capable, apte, convenable; *se il a corps et membres ables et propisses à ce faire* II, 8; *ables et hardis* ib. 406; *escuiers ables et légiers* III, 100; *et s'en seroit plus ables et plus vighereux en ses guerres*, ib. 467; *Guillaumes de Montagut s'arma très bien, fort et ablement* II, 291; et *chils dedans se deffendoient ablement et vistement*, ib. 402; *combatant moult ablement* V, 285. — Le mot est resté en anglais.

Abondance, richesse, étalage de richesse; *auquel mariage li jones rois de France vint et fut de grant abondance* X, 344; *d'abondance*, loc. adv., en outre XVI, 96.

Abondant (d') = *d'abondance*, en outre XI, 243.

Abonnement, terre prise ou cédée par convention ou de force; *et avoient ceulx de Lourde leurs abonnements en maints lieux en Casteloigne* XII, 47. Le sens propre est circonscription.

Abonner, délimiter; *et furent adont, et par bonne traittié* (sic), *départis, devisés et abonnés les deux roiaulmes de Portingal et de Castille* XI, 311. — De *bonne*, limite.

Aboucher, en parlant d'une voie souterraine, déboucher, aboutir, XI, 218.

Abouqure, anse (de mer); *et vint celle première marée jesir à l'ancre en l'abouqure de la mer* IV, 422 (notre texte porte fautivement *en la bouqure*).

Abouter, pousser vers; *si fu ces berfrois sus ces quatre roes aboutés et amenés jusques as murs* V, 376.

Abrisier, rompre, empêcher; *nuls ne pooit abrisier le devotion* (le désir) *dou roy Jehan qu'il ne fesist le pèlerinage* VI, 378. Avec un régime direct de personne, fléchir, disposer à pitié; *il ne pooit abrisier le roi d'Engleterre qu'il les presist à merchy* V, 198; VIII, 75; au réfl., se laisser fléchir : *cil de Saint-Quentin ne se veurent abrisier que il ouvresissent lor porte* VI, 140.

Absenter (s'), se tenir à l'écart; *il n'avoient point de signeur, puisque il se absentoit de euls* V, 181.

Absols, participe passé de *absolre*, *absorre*, absoudre, libérer : *chils roys les avoit absols et clamés quites d'une grande somme de florins* III, 116 (quelques lignes plus loin on trouve le même mot sous la mauvaise forme *absoubs*);

nous serions quittes et absols de nos convens IV, 280. Appliqué à *blasme*, IV, 131 = pardonné, effacé.

Absolutement, XIV, 207 (*nettement et absolutement*).

Absorre, absoudre V, 275; VIII, 190; défini *absolst* VII, 140 (*les dispensa et absolst de leurs fois*), participe *absols* (v. c. m.).

Abstraindre (s'), s'abstenir (de faire qqch.), rester inactif; *pour quoi messires Othes s'en abstraigny et dissimula par ung temps* XI, 250. Ailleurs la forme *abstraindre* est fautivement employée p. *astraindre*; ainsi *abstraindi* VII, 72, et le partic. *abstraint* IX, 76, et XI, 250.

Abus, adj., confus, perplexe; *quant li Escoçois oïrent ceste response, il furent tout abus* II, 260; *abus et courouchiés* (peinés) IV, 320.

Abuser, 1. v. n., malfaire (cp. *mésuser*), *les François abusent trop grandement, qui en bonnes trièwes marceandent de vous trahir* V, 234; aussi sous forme réfl.: *il se méfait et abuse* XVI, 22; — 2. v. a., tromper XV, 193.

Abuscier (s'), *s'abusquer*, se heurter, trébucher; *li coursiers se mist au cours et s'abusca* (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu d'*abusta*) *parmy un fosset* V, 89; *li piés li gliça tant que il s'abusca un petit*, ib., 299.; VII, 455.

Abusion, préoccupation, souci; *ces proumesses l'apaisoient grandement et li brisoient ses abusions* III, 316; *ces pensées le metoient sovent en abusions* V, 182; *tant de mérancolies et d'abusions le prirent de tous lés* VIII, 402; X, 121; XV, 41; *ceste abusion* (ces scrupules) *du roy de Honguerie leur tournoit à grant desplaisance* XV, 350.

Abusquer, voy. *abuscier*.

Abuster V, 89, voy. *abuscier*.

Abuvrer, abreuver; fig. nourrir, entretenir dans une habitude ou une manière de voir; *et disoient que il le nouriroient à lor manière et seroit mieuls abuvrés de conditions* (manières, habitudes) *flamenges que son père n'euist esté* IV, 321 (notre texte a la forme mod. *abreuvés*); *il estoit du temps passé si abuvré de l'information de son cousin le conte de Flandres pour la rébellion de l'Église* XV, 130.

Acargier, charger, accabler, ennuyer: *li trésorier se tenoient tout hodé et moult acargiet dou fait de la guerre de Bretagne* IV, 151.

Acarier, voy. *acharier*.

Acater, forme ancienne usuelle p. *acheter*; *che propre soir acata* (racheta) *li sires de Gommegnies le conte de Saint-Pol* VIII, 333.

Acc...; les mots commençant ainsi devant *o*, *r* et *u*, se présentent tout aussi souvent avec un seul *c*; c'est sous cette dernière forme

qu'ils sont insérés au glossaire.

Accedense, voy. *accedent.*

Accedent, incident ; *et si en seroit la guerre plus forte et plus belle, avecques aultres accedens qui légièrement poroient avenir* III, 380. Dans le même sens aussi *accedense : il ne puet estre que messire Carles de Blois ne fust enfourmés de toutes ces accedenses* III, 376. — *Accedent* est le même mot qu'*accident* (l'*i* atone assourdi en *e*) ; cette dernière forme se trouve XVI, 26 : *vous n'avés point poursieuvy les accidens de la matière et la bonne et juste querelle que vous aviés et avés encoires* XVI, 26.

Accident, voy. *accedent.*

Acener, faire signe, appeler ; *ne vous mouvés de chi, se je ne vous acène* IX, 411. — Ph. Mouskes, 9391 : *Il voit Turpin et si l'açainne* (l'éditeur, pas plus que Roquefort, n'a bien compris le sens de notre mot). C'est l'it. *accennare*, voy. Diez, I, v° *cenno.*

Acertefier, assurer ; *car nous avons acertefyet Dartevelle que nous serons au soir là où il est* III, 123 ; VIII, 225 ; IX, 484.

Acertener, assurer ; *bien enfourmés et acertenés de la vérité* II, 235 ; *être acertené* d'une opinion, y être fermement attaché XV, 80.

Acertes (ou *à certes*), sérieusement, avec instance, expressément ; *li rois fu pour celle fois si acertes enfourmés* II, 25 ; *et leur prioit si acertes*, ib. 60 ; IV, 212; V, 205 ; *messire Charles perchupt et veï bien que c'estoit à certes* IV, 99, cp. p. 102.

Acesné VIII, 407, lisez *aresné.*

Acharger X, 72 (*aporter et acharger*), lisez *acharyer.*

Acharier, *acarier*, charrier, amener par voiture III, 142, 166, 266 ; V, 375.

Achemé, paré ; *dames noblement parées et richement achemées* II, 116.— Le même mot que l'anc. fr. *acesmé*, sur lequel voy. Diez, Gl. I, v° *esmar*, et Gachet, p. 4.

Achevauçant, -**chant** ; *adont vint uns escuyers roidement achevauchant par devers le roi* II, 158 ; *chil vinrent achevauchant jusques as loges des Englès*, ib. 267. Il faut lire en deux mots *à chevauchant*, comme l'éditeur a bien fait de mettre V, 300 (*evous venu à chevauçant moult radement monsigneur Guichart de Biaugeu*) et VII, 231. Cp. les tournures analogues *à brochant, à fendant* et autres.

Achevir, mener à fin ; forme concurrente de *achever ; et achevirons che pour quoi nous i sommes venu* II, 69.

Acointable, d'un abord facile, affable XI, 87 ; XV, 144.

Acointance, *aquointance*, rencontre amicale de deux personnes ; au plur., salutations ; *là furent*

les aquointances douces et courtoises II, 50 ; *si furent moult amoureuses les aquointances du roi et de la roïne*, ib. 479 ; III, 378 ; XVI, 114.

Acointier, *aquointier*, *aquintier* qqn. à qqn., le mettre en rapport avec lui, lui en faire la connaissance ; *il emmena avoec lui XV jones chevaliers d'Angleterre pour yaux acointier as seigneurs qui là devoient estre* II, 102 ; acointier qqn. de qqch., l'en informer : *le chevalier me informa et accointa de toutes les aventures* XI, 264. Au réfl. = se mettre en bons termes avec qqn. : *car moult bien se savoit acointier de chiaus dont il espéroit à avoir proufit* II, 332 ; *si s'aquointera des Allemans qui bien en ceste besoigne le polront aidier, et je l'en aideray à aquintier* II, 358 ; parfois simplement = aborder qqn., lui adresser la parole, le saluer : *vint uns honnestes anciens à monseigneur Gautier de Mauni et s'aquointa de lui et li dist* IV, 292 (ailleurs *s'acointier de paroles à qqn.* V, 249).

Acointises, plur., manières affables ; *les Englois sont de belles acquointises et de biau samblant, mais nuls qui sages est n'i doit avoir trop grant fiance* II, 284.

Acompaignier, assembler, grouper ; *de Condet* etc. *estoient assemblet et acompaigniet environ XL lanches* III. 150. — *S'accompaignier*, se grouper : *et se accompaignoient à ung pillot yaux XX ou yaux XXX*, III, 275 ; *ils s'estoient tous conjoints et accompagniés ensamble* XII, 69.

Acomparer (s'), se comparer ; *li estas dou prince et de madame la princesse estoient adont si grant et si estoffet que nuls autres de prince ne de signeur ne s'acomparoit au leur* VII, 258.

Acomparagier (s'), se comparer, égaler ; *asqueles* (honneurs) *du faire.. nuls aultres pays ne s'acomparage* II, 232.

Acompter, voy. *aconter*.

Aconduire, conduire, accompagner ; *et les aconduisi et amena en Cambrésis* II, 47.

Aconseillier une chose, = conseiller XIII, 173.

Aconsievir, atteindre ; *dont il blechoient durement chiaus qui aconsievi en estoient* V, 394 ; ib. 450 ; aussi au partic. passé la forme *aconsievoit* X, 375.

Aconter ou *acompter* à, faire cas de ; *à quoi il n'acontoient nient gramment* II, 167 ; *mès chil de dedens n'y acomptoient mies gramment* IV, 97 ; *il n'acontoient ains à conte ne à baron* X, 45.

Aconvenenchier, actif, amener à composition ; *pour mieux le duc aconvenenchier* III, 173 ; fiancer, donner en mariage : *avant* (mais) *estoit en Alemagne et aconvenen-*

chie à l'emperour le roi Loïs de Bavière II, 195. — *S'aconvenenchier* à, s'engager, s'obliger : *et à ce je me suis aconvenenchiés* II, 290 ; *nous demorrons dalés vous puisque obligiet et aconvenenchiet y sommes* III, 420 ; *qui s'estoient aloyet et aconvenanchiet à li* III, 419.

Aconvoyer, synonyme de *acompaignier* ou *aconduire ; et les fist li rois accompaignier et aconvoyer de bonnes gens d'armes* II, 183 ; XIV, 34.

Acord (*être de son*), être de connivence avec lui II, 34 ; cp. ib. 40 (*aucuns cardinaux qui de l'accord le dessus dit Espensier estoient*) et 76.

Acordable, de bonne composition; *courtois et acordable* VIII, 62.

Acordance, accord, convention; *il fist paction et acordance à lui* II, 18.

Acorder, sens actif, consentir ; *mais accordés ne fu mies ainsi de par madame* II, 76 ; *li rois et li contes ne li vorent mies escondire, mès li acordèrent liement* V, 357 ; conclure : *mais* [à ce parlemant] *riens ne fu acordé ne afiné* III, 322 ; mettre d'accord : *et les euist volentiers acordés , se il peuist* V, 416 ; remettre en bons termes : *c'est ung grant seigneur en ce pays ; il vous puet bien partout accorder* XVI, 183. — Au sens absolu, convenir, décider II, 140, 173 ; réfléchi, être d'accord, donner son consentement, II, 62, 169.

Acoster, flanquer ; *nous acosterons nostre ost des arbalestriers gennevois* XIV, 213; *acosté* de qqn., l'ayant à son côté : *acostés et adestrés de monseigneur d'Alençon* III, 415 ; *les vaillans hommes dont il estoit acostés et accompaingniés* V 193.

Acouchier (s'), 1. s'aliter, tomber malade : *li dis rois se acouça malades ou lit de la mort* II, 212 ; *chils dus s'acouça au lit d'une maladie de laquelle il morut* III, 325 (ib. 329, on trouve *aliter*) ; 2. s'accoucher : *se il avenoit que sa femme se acouchast d'un fil* II, 212.

Acoulper, = *encouper*, incriminer, accuser XI, 147.

Acourchier, -cier, accourcir, abréger ; *on li acourça sa vie* II, 86 ; *il avisèrent comment il pourroient leur siége acourchier*, ib. 403.

Acourir, en parlant de choses, affluer ; *ors et argens i estoit efforchiement acourus d'Engleterre* II, 35.

Acourser, diriger, organiser ; *car ce sera ung commun voiage, mais que il soit acquitté* (accompli) *et accoursé pour faire armes tous les jours sur les ennemis de Dieu* XIV, 214 ; *se le voyage y estoit accoursé, les chrestiens y vendroient communement, tousjours conqué-*

rant avant (d'avantage), ib. 238.— Buchon interprète le mot par « d'un cours réglé. »

Acoustumé (avoir), être accoutumé, II, 265; syn. de *avoir appris*. Il faut lire *accoustumé* aussi IV, 321, au lieu de *à coustume*.

Acouvrir, couvrir; *où il gisoit* (mors) *tournés d'une part et acouvers d'une targe* VII, 62.

Acqueiller, voy. *acueillir*.

Acquerre une chose *à* qqn. (p. *de* qqn.); *il acquist grant grace au roy et à ses chevaliers* II, 194. On trouve à l'infin. aussi bien *acquérir* (II, 370) qu'*acquerre*.

Acquit; faire son acquit d'une chose = s'en acquitter, l'accomplir; *li sires de Bercler dist qu'il en feroit bien son acquit* II, 86; cp. IV, 233; *monstrer son acquit* = montrer son habileté d'exécution: *pour mieux faire se besongne et pour mieux monstrer son acquit et sa vaillance* II, 208.

Acquitter, délivrer, affranchir; *le bon roy de Chyppre qui ne tendoit ne imaginoit fors autre chose fors que il peüst acquitter la Sainte-Terre et mettre hors des mains des mescroians* XI, 231; dégrever (une terre des dettes dont elle est chargée) XIII, 8; *accomplir* XIV, 214.— *S'acquitter*, au sens absolu, faire son devoir: *il convenoit que il s'acquitassent ainsi que il fissent* III, 108; *s'acquitter* d'une chose, l'accomplir, la mener à fin; de qqn., remplir son devoir, savoir se conduire à son égard: *il regardoient comment il se pooient acquitter de la comtesse à qui il avoient juret feaulté* IV, 37; aussi *envers* qqn: *si pria à tous que chascuns se volsist bellement deduire et acquitter envers lui* III, 405; *le conte d'Estampes, qui grandement et bien se savoit acquiter de hauls prinches et de haultes dames, se acquitta très sagement du duc* XIII, 87.

Acroire, prendre à crédit, emprunter; *et faisoit partout payer bien et largement sans riens accroire* III, 370; *adont fist li contes à savoir que, se ses gens avoient riens acrut, on se traisist avant, et on seroit payet* IX, 333; faire crédit: *il acroit, mais il sera l'un de ces jours payé si estrangement que il ne pourra venir à temps à luy repentir* XVI, 136; *acroire* qqn., s'en faire le débiteur: *si paioit les aucuns, et les autres il acréoit tant qu'il fust mieux aisiés de payer* VII, 214. Toutefois, d'après la grammaire de Froissart, dans le dernier exemple, *les autres* peut être considéré comme un datif.

Acroquier, accrocher (un vaisseau); *acrokiés ma nef à ceste* V, 261; *les nefs estoient acroquies et atachies les unes as aultres* III, 206.

Actères, cas-sujet de *acteur*, auteur ; *et pour savoir qui a mis ceste hystore sus et qui en a esté actères...* II, 11 ; *je, Jehan Froissars, actères de ceste histore* ib. 86 ; IV, 328.

Action, motif, mobile, prétexte ; *et trouva cautelle et action de guerryer le païs* V, 228 ; *il leur remonstra le droit et l'action qu'il avoit de ce faire* XV, 277 ; impulsion : *pour exemplier ceulx qui vendront après et pour donner matère et action de bien faire* XIV, 212.

Acueillir, *aqueillir* (aussi de la 1re conjugaison : *acueillier, aqueillier*), prendre (voy. sur l'étymologie du mot Gachet, v° *acqueillir*) ; *et acqueillirent toute la proie de là environ* III, 120 ; IV, 342. Le terme s'emploie beaucoup dans la locution *acueillir en hayne*, prendre en haine, à tel point que le verbe seul a revêtu ce sens spécial : *si recorda au conte comment li rois de France l'avoit aqueillet en grant hainne* II, 298 ; ib. 25 ; *si fu grandement acueillis de ceste avenue, mais il s'escusa au plus bel qu'il pot* IX, 92 ; *le roi de France et son frère vous ont accueillié mortellement* XIV, 65 ; ib. 66 ; XVI, 193. On trouve cependant aussi *acueillir en l'amour* II, 415.

Acumenier (s'), prendre la communion, II, 160 ; III, 52 ; V, 31.

Adaier, tourmenter, vexer ; *quant il veïrent ces compaignons qui si fort les adaioient et les hérioient* III, 84. Voy. mon Gloss. des Poésies de Froissart. Je n'ai trouvé ce mot qu'une seule fois dans les chroniques, et deux fois dans les poésies.

Adamagable (*g* chuintant), dommageable, pernicieux ; *après ceste desconfiture qui fu si grande et si grosse et si adammagable pour les Gascons* IV, 256.

Adamagier qqn., lui causer des dommages ; *grant soing rendoient à adamagier les Escos* II, 293 ; IV, 21 ; une chose, endommager ; *il copoient les palis et les curent en brief temps grandement adamagiés* IV, 181.

Adestrer qqn., litt. se mettre ou se trouver à sa *destre* (droite), l'accompagner II, 215, 226, 230 ; III, 415. Cp. *acoster*.

Adevanchier, devancer, dépasser, rattraper ; *et adavanchièrent les dessus dis assés priès de Nostre Dame au Bos* III, 251 ; *pour adevanchier les Navarrois* VI, 131.

Adeviner, deviner, imaginer ; *et si ne savoit nuls pensser ne adeviner pour quoi li rois le faisoit* V, 304 ; XV, 353.

Adeviser, donner des ordres ; *li dis rois l'avoit retenus dallés lui pour adeviser et ordonner par son conseil* V, 37.

Adire une chose à qqn., la lui souhaiter ; *de che mal* (de dents)

avoit il si grant grief que on ne l'adiroit à nul homme IX, 184.

Adit, troublé, éperdu ; *et furent plus adit et constraint par cel estat que par aultre cose* III, 175. Voy. aussi Gloss. des Poésies.

Adjourner, voy. *ajourner*.

Adjouster, attribuer, supposer ; *nous adjoustons à vous et à vostre conseil tant de noblesse et de franchise que la ville sera toute ouverte à vostre venue* XI, 148 ; assembler : *ung parlement fut fait et adjousté* XI, 265 ; *le parlement s'adjousta ensemble* XII, 148.

Administrer, voy. *amenistrer*.

Administreur, qui fournit, qui fait, prépare, construit ; *si estoient abateurs de bois et fossieurs administreurs de chemins moult embesoingnés en ce pays d'Ardenne* XIII, 196.

Admis XV, 66 = *amis*, inculpé ; ib. *admise* = *amise*.

Adonner, amener, comporter ; *ainsi que la chose l'adonnoit* XV, 87. — *S'adonner*, 1. se prêter, consentir : *vous n'y verrés jà le contraire, puis que à ce me sui adonnés et assentis* III, 355 ; 2. se présenter favorablement : *il costioient les Englès une heure à diestre, l'autre à senestre, ensi que les rivières s'adonnoient* VIII, 311 ; 3. se présenter : *nous arrivasmes à la ville de Tournay où nostre giste se adonnoit* XI, 54 ; 4. s'imaginer, se douter : *li rois qui jamais ne se fust adonné que la dame fust là venue pour tel cause* V, 336 ; 5. faire attention à, se préoccuper de : *li jones Edouwars s'adonnoit le plus et s'enclinoit de regart et d'amour sus Phelippe que sus les autres* II, 54 ; *et là veoit les alans et retournans, desquels il congnoissoit grant foison, mais point n'estoit congneu, car nuls ne s'adonnoit de luy* (var. *à luy*) XII, 268.

Adont, alors ; forme composée de *dont*. Les mss. permettent tout aussi bien de lire *adonc*, qui, étymologiquement, est plus correct.

Adosser, *adoser*, v. act., litt. tourner le dos, puis faire défection, abandonner ; *il demanda comment il se cevircit de ceuls qui le voloient adoser* III, 334.

Adoultrie, adultère ; *ceste fille estoit bastarde et née en adoultrie* XI, 275.

Adourner, voy. *aourner*.

Adrèce, 1. direction ; *si se aroutèrent pour aller à l'adrèce de ceste part* II, 138 ; *à l'adrèce pour venir droit as Escos*, ib. 139 ; *adont singlèrent à l'adrèce ensi que li vens les menoit*, ib. 58 ; loc. adv. *à l'adrèce* = par voie directe : *lesquels on ne pooit passer à l'adrèce, mais convenoit ceminer autour* ; 2. chemin : *car il savoient tous les chemins et adreches* II, 265 ; *car il savoit toutes les adrèces et les*

refuites dou pays III, 443 ; au fig. voie, moyen, ressource : *et croi bien que en yaux vous trouverés toute adresce de bon conseil* II, 45 (la var. porte *toute adresce et bon conseil*) ; 3. *faire adrèce* d'un dommage éprouvé, en donner ou faire donner satisfaction ou réparation : *li rois respondi que toute l'adrèce qu'il poroit faire, fust de trieuwes ou de paix, il meteroit* II, 254 ; *se de le navrure de vos bourgeois, il ne vous euist fait adrèce* IX, 226 ; *non pas que je le vous dye pour la cause de ce que vous m'en fachiés adresche ne raison* XII, 129.

Adrecier, **adrechier**, *-eschier*, 1. actif, diriger, conseiller, aider, assister ; *je suppose que nous serons adrechié et conforté et consillié de tout ce qu'il nous besongne* II, 47 ; *si est aumousne d'adresser et de reconforter les desconfortés*, ib. 62 ; *et il avera avecques li Jehan mon frère qui le adrecera de ce que il porra*, ib. 357 ; *vous nous adrecherés de justice et de raison* VII, 275 ; *les plentiveux de vivres adreschoient ceuls qui trop diseteux en estoient* XIV, 236; faire avoir satisfaction : *le conseil du roi ne se vouloit point passer que messire Olivier de Clichon ne feust adreschiés* (n'obtînt satisfaction) *des duretés que le duc de Bretaigne lui avoit faites* XII, 185 ; atteindre, frapper : *et adrescha Gillion de Mauni tellement de son glave, que...* III, 81 ; livrer (une bataille) : *li rois Phelippes retourna en ses logeïs, tous courouciés pour tant que la bataille n'estoit point adrecie* III, 57 ; *si veïst trop à envis que nule bataille fust adrecie entre yaus* III, 308 ; *tant de batailles adrecées* II,6 ; — 2. neutre, être adressé, destiné (en parl. d'une lettre) : *quant il ot ses lettres adreçans au roi d'Engleterre* IV, 10 ; X, 87 ; aboutir, réussir : *la besogne* (il s'agit d'un mariage) *ne pot adreschier* XVI, 142 ; être livré (en parlant d'une bataille) : *et ne fu mies la deffaute dou roy de Castille que la bataille n'adrechoit* IX, 488 ; *adrecier à* : pourvoir, s'appliquer à, se charger de : *par le moyen de ceuls qui adreschièrent as besongnes* III, 315 ; *et vous prient que vous voeillez adreschier à ceste besoigne* II, 188 ; *pour adreschier aux besoingnes à la fin que elles euissent meilleure expédition* XVI, 37.— Participe *adreschié*, instruit, accompli : *oncques n'avoit veüt si bien adreschie en toutes manières de biau maintien*, etc. III, 454. Cp. l'adj. *adroit* = lat. ad-directus.

Advertance (*pour l'*) de, en considération de, V, 61 (note).

Advis, forme variante de *avis*.

Acmplir, accomplir, exécuter ; *et avoient chil six commission de*

faire et aemplir tout ce qui dessus est dit II, 464 ; *pour aemplir ces convens* VII, 70.

Aenvis se trouve parfois imprimé au lieu de *à envis* (voy. *envis*) ; p. e. II, 481.

Afaire, 1. manière d'agir : *on parla moult et murmura sus leur afaire* IV, 107 ; 2. manière d'être, position, état, condition sociale : *de grant affaire*, de haut rang ; 3. *avoir afaire*, avoir besoin : *il en aroit temprement affaire* III, 199. Aussi souvent rendu par *avoir à faire* (voy. *faire*).

Afaitié de, dressé ou habitué : *par messaiges* (messagers) *secrés et afaitiés de ce faire* II, 35. — Le verbe *afaitier* représente un type latin *affectare* ; voy. mon Dict. v° *affaiter*. Buchon traduit notre mot par « rempli jusqu'au faîte ! »

Afebloier, affaiblir, XI, 285.

Afection, désir, envie, empressement, II, 368, 397, 591 ; III, 253 ; instance : *elle lor pria par grande affection* V, 130 ; bienveillance, affection : *je sçay bien que de bonne volenté et par grant affection que vous avés à moy, vous me offrés la couronne de Portingal* XI, 279.

Afectuel, forme isolée, dans l'adv. *afectuelment* II, 236 (*nous promettons de garder afectuelment les pais et acors*) ; équivalent de *afectueus*.

Afectuet = *afectueus* ; *li rois et la royne d'Engleterre d'onneur et de larghèce estoient si plain et si affectuet que tout il donnoient* V, 162 (mieux vaut, pour le sens, la variante *affaitiet*).

Afectueus, désireux, empressé, vif ; II, 55 (*lettres moult affectueuses*) ; III, 92 ; adv. *affectueusement*, instamment, vivement II, 108 (*en priant moult afectueusement*) ; ib. 110, 346.

Afendant, III, 275 : *et s'en vinrent tout affendant jusqu'à la place devant le moustier* (la var. porte *sans contredit*, p. 278). Il faut lire *à fendant* et donner au terme la valeur : (en fendant la foule, en écartant tous les obstacles. Cp. les loc. *à brochant*, *à chevauchant*. Voy. aussi *fendre*.

Afendesflant, mot unique, inconnu et probablement altéré ; *si sont en Espaigne les rivières trop périlleuses qui viennent affendesflant par pluyes et lavaces si abondamment que..* XI, 425, var. (la version de Breslau a *dévalant en bas*).

Aferir, v. neutre, être convenable ; *et fist on la damoiselle appareillier si honnerablement que il afferoit à celle* (*telle ?*) *damoiselle* II, 193 ; *tant penser n'affiert pas à vous* III, 455 ; *ce n'est pas cose afferant, deüe ne raisonnable, d'un bastart tenir royaume à héritage* VII, 107.

Afermé, résolu, décidé ; *il estoient afermet et aloyet ensamble que de*

bien deffendre leurs corps II, 124.

Afermer, confirmer ; un mariage II, 193 ; un jugement, ib. 473 ; *afermer des plaies*, les bander VII, 449; *s'afermer*, se fonder : *response finable sur quoy vous peüssiés arrester ne affermer* XII, 15.

Aff... les mots commençant ainsi sont traités au glossaire comme écrits avec un *f* simple.

Afichier (**s'**), se livrer avec ardeur à un travail; *si s'afichièrent à traire et à oster les pillos* III, 266.

Afier (**s'**), avoir confiance III, 10 ; IV, 110 ; V, 310.

Afin que est généralement remplacé par la formule *à la fin que* (II, 14). Devant un infinitif, le terme est souvent renforcé par *pour : affin que pour mieux constraindre les bourgois de Rennes* III, 347.

Afiner, mener à fin, conclure ; *mais riens n'i fu acordé ne afiné* III, 322 ; *il aroit tost sa guerre afinée* IV, 16.

Afoler, 1. blesser ; 2. excéder de fatigue (des chevaux) : *fondus et affolés* II, 182.

Aforain, étranger ; *et quoique ce fust* (il s'agit du Ray du Soleil, que portaient les chevaliers de la jouste *qui estoient dedens*) *pour ces jours la devise du roy, si estoit le roy de ceulx de dehors et jousta comme les autres aforains pour conquerre les pris par armes* XIV, 21. Notre texte porte *à orains*, qui ne présente aucun sens ; Buchon met *à forain*, qui est également inadmissible. Ma conjecture est fondée sur le besoin du contexte, et appuyée par l'existence réelle du mot *aforain*, lequel répond au bas-lat. *afforaneus*.

Afrener, sens propre, brider, emboucher un cheval : *li sires de Faigneulles estoit montés sus ung coursier merancolieux et trop mal afrenet* (var. *enbouquié*) III, 39 ; sens figuré, refréner, retenir : *Jehans de Baisi, qui les affrenoit ce qu'il pooit* III, 154 ; *por son coraige affrener* IV, 207.

Afront, attaque, assaut ; *aussi ot en ce jour un grant afront au chastel de Ronsoit* III, 31.

Afubler, 1. mettre (un vêtement) ; *et afubla une gonne* X, 156 ; 2. faire mettre : *ce tabar.. on le vesti et afubla le dit messire Hue* II, 87.

Afuiet, forme insolite de participe passé, supposant un infinitif *afuier* p. *afuir* ; *ains estoient toultes les gens dou plat pays afuiet à Paris* VI, 34 (se retrouve dans la seconde rédaction p. 36).

Afuir ou *s'afuir*, prendre la fuite, se réfugier ; *si m'en sui chi afuïe comme femme esgarée* II, 30 ; *tout li autre chevalier qui estoient afuit apriès lui*, ib. 48 ; *quant li sires de Fauquemont vit les povres gens afuyr* (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *à fuyr*) III, 145 ; *la cité*

estoit garnie de grant avoir pour le pays d'environ qui tous afuis y estoit, ib. 442 ; VI, 54.

Agait, **aghet**, piége, embûche ; *si fisent pluiseurs aghès et embusces sus d'Artevelle* II, 421.

Agar, interjection = voyez donc ! attention ! *et dist : agar, comment cil Haynuier nous resveillent* III, 146.

Agesir, v. n, défini *ajut*, part. passé *ajeüt*, 1. s'aliter : *en ce séjour que li princes fist ou Val d'Olif, ajut tous quois malades au lit li rois de Mayogres* VII, 238 ; 2. accoucher (d'enfant) : *la royne sa femme ajut d'un fil* II, 445 ; *et assés tost apriès ajut d'un biau fils qui eut à nom Jehans* III, 207 ; *la duchoise, sa femme, estoit ajeüte d'un biau fil* IX, 19.

Aghet, voy. *agait*.

Agnelins, plur., laines d'agneaux ; *lainnes ne agnelins* II, 409.

Agousté (*mal*), indisposé : *quoyque il ne fuist pas bien haitiés, mais tous foible et mal agousté* X, 245 (var. pour *pesaulx et holagres*).

Agracyer, mettre en faveur, en réputation, couvrir de gloire ; *puisque les victores le commencent à agracyer* (on a fautivement imprimé *agratyer*) III, 211 ; *pour iaulx monstrer et agracyer de renommée moult avant* IX, 314 ; *il y mist pluiseurs bonnes ordonnances, dont il fu moult agracyés* X, 3 ; XI, 401.

Agrée, subst., gré, plaisir ; *qui oy avoient trop sagement parler à leur agrée ung bourgois qui s'apelloit Jaquèmes d'Artevelle* II, 411.

Agrever, accabler, tourmenter ; *qui par heure estoit moult agrevés de le maladie des gouttes* II, 365 ; *siques pour yaus plus agrever* IV, 260 ; *là fu* [prisonnier] *plus de an et demi, car il estoit agrevés dou lignage de chiaux de Pumiers* IX, 6 ; comme neutre, et comme réfl., s'aggraver, devenir pire, plus malade : *et si entendi que li roys ses pères agrevoit durement de se maladie* VI, 403 ; VII, 296 ; VIII, 43 ; *là se aggreva tellement qu'il s'acoucha du tout au lit et y mourut* VIII, 307.

Agut, aigu ; sens propre XV, 169 (*coutiaus agus*) ; fig. sagace, intelligent : *li évesques de Bade, qui estoit moult sages et très agus en ses paroles* VII, 274 ; *un maieur durement agu et soubtil en toutes ses coses* VIII, 181 ; *lesquels estoient en prudence et en science les plus grans clers de Paris et les plus agus* XV, 129.

Ahainier, laboureur X, 403.

Ahan, labour ; *et on ne faisoit dans tous ces pays nuls ahans de terre* VI, 115.

Ahaner, labourer XV, 107 (*vous ne les avés pas ahanés ne semés*).

Ahastie, défi ; forme variée de *ahatie* (v. c. m.) ; *et fut la bataille prinse par l'ahastie* (*la hastie* est

une faute typographique) *de trois fers de glaives, de trois coups de haiche et de trois coups de dague* VI, 23 (notes.)

Ahastié, pressé ; *si s'en vint le dis Jehans bien accompagniés et tous ahastiés à la porte Saint-Anthonne* VI, 74. *Ahastié* me semble plutôt être une forme concurrente de *ahasti* (voy. le mot suiv.), qu'un dérivé de *haste.*

Ahastir (**s'**), s'empresser ; *ançois qu'il se mesissent à voie ne ahastesissent de passer* VII, 156. Variété d'*aatir.*

Ahatie, -ir, voy. *aatie,-ir.*

Aherdre , **v.** a., saisir, prendre, attaquer ; *mais voel qu'il les* (les armes) *aherde de bon corage et prende de grant volenté* II, 20 ; *se il ahert de bon corage son droit à poursieuvir* II, 325 ; *maladie le prist et aherdi* III, 332 ; *il estoient déjà servi dou secont més et l'avoient ahers* VIII, 406 ; *et grandement se fust excusé des amises* (accusations), *dont il est maintetenant ahers et encoulpé* XIV, 62. Au réfléchi : s'attacher, se lier, s'allier ; *pour donner plus grant exemple à ses gens que point ne se aherdesissent avoech le bastart Henri* VII, 231 ; XVI, 128 ; s'appliquer à, s'occuper de : *se il s'aherde à wiseuses* (s'il s'occupe de choses futiles) II, 325 ; *et les povres gens dou païs de Hainnau s'aherdirent au labourer et au gaegnier dou nouviel* III, 320.—Le participe présent *aherdant* et le passé *ahers* signifient : allié, partisan : II, 486 (*les conjoins et ahers avoecques li en celle guerre*) ; III, 183 (*qui estoient aloyet et ahers en la guerre avoecques le roi d'Engleterre*) ; V, 224 (*tous lors ahers et aidans*) ; ib. 303 (*entre les deux rois dessus nommés et tous leurs aherdans*).

Ahérent, adhérent, allié ; *une trièwe entre les deux rois, leurs pays et leurs ahérens* V, 222. — *Ahérent* est une forme savante calquée sur le latin *adhaerens* ; la vraie forme française est *aherdant* (voy. *aherdre*).

Ahéritance , action d'*ahériter* (voy. *ahireter*) IX, 153.

Ahers, participe passé de *aherdre* (v. c. m.).

Aheurter (**s'**), entrer en lutte, provoquer ; *il lui fut remonstré comment il avoit esté tant oultrageux ne si osé de s'aheurter à ung chevallier qui....* XIV, 51, var.

Ahireter, ahériter, v. act., rendre héritier ; *à Artevelle qui preçoit de deshireter le conte Loeïs et ahireter le fil dou roy d'Engleterre* IV, 313 ; *je m'en deshérite et les en ahérite purement et franchement* V, 460 ; VII, 103.

Aidable, apte au service, valide ; *et requella tous les hommes aidables de sa ville* III, 254 ; *quarante mille hommes tous aidables*, ib.

363 ; *les hommes aidables et de deffense* IV, 394 ; IX, 352.

Aidant, subst., auxiliaire, allié, partisan II, 84 ; III, 15 ; V, 223.

Aidié, ingambe ; *le roi est en bon estat, je le vous livre et rens tout aidié et haitié* XV, 77. Voy. l'art. suiv.

Aidier, aider ; est suivi du datif, avec ou sans *à* ; ainsi II, 36, on trouve *furent froit de la dame aidier*, et un peu plus loin *il avoient grant désir d'aidier à la dame*. Le verbe est actif au sens de soigner IV, 248 (*il voloit que il se fesist aidier de sa navreüre*), et à celui de préserver : *et plusieurs en a fait mourir, et toute vostre puissance ne les en povoit aidier* XVI, 24. — *S'aidier*, au sens absolu, avoir l'usage libre de ses membres, se mouvoir ; *ensi que celi qui ne se peut* (= put) *depuis aidier ne armer un grant temps* III, 104 ; *en cascun estage* (du berfroit) *pooient bien entrer .cc. hommes et tous yaus aidier* (avoir les mouvements libres)V, 376; VI, 256 ; = être en bon état, valide: *car jà avés vous si sousmis les Escoçois que il ne se poront aidier ne relever en grant temps* (de longtemps) II, 391 ; *et emmenoit avoecq soy tous chiaux qui se pooient aidier* (qui étaient valides) III, 345 ; *par le trop boire, le matin ils avoient si mal en la teste que tout le jour ils ne se pooient aidier* XI, 349 ; XII, 87 ; *s'aidier* de qqn. ou de qqch., s'en servir : *pluiseur apert compaignon qui avoient cevaux dont il se pooient aidier* II, 165 ; *gens dont on se pooit aidier* III 443 ; cp. V, 229.

Aïe, aye, aide IV, 385 ; V, 62 ; VI, 66.

Aieuwe, aide II, 292 ; voy. *aïwe*.

Aigle ; *je tiens mon pays de Bierne de Dieu et de l'aigle* XIII, 300. Je ne comprends pas la valeur que prend ici le mot *aigle*, auquel la variante substitue les mots *espée et lignée*.

Aigre, désireux, empressé ; *li contes de Hainnau qui trop durement avoit pris ceste guerre à coer et qui en estoit plus aigres que nuls des aultres* III, 282 ; *si furent entallentés et plus aigres assés de aler en Espaigne* XI, 356 ; adv. *aigrement* V, 263, 450. — L'adj. *eager*, en anglais, a conservé la même valeur.

Aigue, aighe, aige, eau, II, 69, 149, 228 ; *par terre et par aigue* III, 226, IV, 1 ; *faire* (*traire* ou *rendre*) *aigue*, faire eau (en parlant d'un vaisseau) V, 261, 262, 269 ; au plur. II, 294 (*les aighes se commenchent à retraire*). — Des formes concurrentes sont *iawe, iauwe* et *eaue*.

Ailleurs, autrement ; *le conte de Guerles ne pooit pour le présent mieux faire ailleurs* XIII, 10.

Aimablement, à l'amiable, par

persuasion ; *tant parla et precha messires Henri de Pennefort que aimablement il le fist monter à privée mesnie et sans armure* III, 357. Je soupçonne que le texte primitif porte *amiablement.*

Aimabler, aimer, estimer ; *les Anglois ne aimabloient ne attraioient nulle nation fors la leur* XI, 227. Je doute que ce singulier mot soit de Froissart.

Ainchois, -çois, voy. *anchois.*

Ains est à la fois préposition sign. avant (III, 440, *ains leur retour*), et conjonction adversative signifiant mais. Le second rôle domine. Une troisième signification est celle de *mais* = plus : *il estoient si resjoys de la victoire que il n'acontoient ains à conte ne à baron qui fust en Flandres* X, 45. — *Ains que*, conjonction, = lat. antequam ; le même terme prend la valeur d'une préposition dans la formule adverbiale *ains que ça*, auparavant.

Ainsi, ensi; loc. *par ainsi*, de cette manière XII, 140.

Air, climat ; *ils estoient hors de leur ayr et nourrechon* XVI, 29 ; XII, 309.

Aïr (subst. verbal du verbe *aïrer*), courroux II, 126, 298 ; III, 47 ; IV, 60 ; V, 204.

Aïrer, courroucer, part. *aïré* III, 87. Dérivé de *ire,* courroux.

Ais, ais, planche ; du genre féminin : *toutes les ais dou pont* X, 110.

Aisances, facilités de communication : *et clouirent* (fermèrent) *à ceulx de Brest toutes leurs aisances et yssues fors celles de la mer* XI, 202.

Aise, 1. subst. des deux genres, *prendre toutes ses aises* V, 103 ; *et prirent en grant gré cel aise et che repos* II, 71. — De là les locutions *à aise, à l'aise, à sen aise* (IV, 26) ; 2. adjectif : *et donnèrent à souper les prisonniers et les fisent tout aise dou leur meïsme* IV, 256. 3. adverbe, = à l'aise ; *il séjornèrent moult ayse et en une bonne chité* II, 129; *pour le plus aise porter* ib. 95 ; *on y passe bien aise à piet et à cheval* V, 11 ; *se tinrent en Bourdiaux, et tout aise* IV, 257 ; VIII, 335. Il faut lire *aise* au lieu de *aisé* dans le passage suivant : *on l'euist aussi aise occis que on prenderoit ung oiselet en une gaiole* XVI, 184.

Aisemance, m. s. que *aisement*; *je ne le sçaroye où mussier ; vous veés les aisemances de céans* X, 38.

Aisement, pr. les commodités que présente une chose ou une situation, de là : condition, état ; *il avoient partout alé et viseté cascun hostel selonch son aisement* V, 281 ; *la tierce bataille eut li rois pour son corps et grant fuison, selon l'aisement où il estoit, de bons chevaliers et escuiers* V, 33 ; *les bonnes villes se taillièrent cascune selonch se aisement* VI, 96 ;

vous savés les aisemens et ordonnances de la ville XIII, 61.

Aisié, en état de; *les autres il acréoit tant qu'il fuist mieux aisiés de payer* VII, 241; adv. *aisiement*, facilement, à l'aise : *il séjournoient assés aisiement* II, 130; *et là repasseroient la rivière toutes gens assés aisiement*, ib. 136.

Aisiement, voy. *aisié*.

Aisier, = *aaisier*, pr. mettre à l'aise, puis pourvoir du nécessaire, nourrir, loger II, 138, 151, 437, 441; IV, 219; *la ville de Bruges n'est point bien aisie ne servie de doulches yaues et il en ont grant dangier* IX, 160. — *S'aisier*, se restaurer : *il s'aisièrent de ce qu'il orent* V, 271.

Aisieule, aisé, facile; *et repasseroit on la ditte rivière là où elle estoit plus aisieule à passer* II, 136.

Aisif, aisé; adv. *aisievement* X, 197.

Aissielle, planche; *et en* (du pont) *ostèrent, à lors glaves et lors haces, ne say, cinq ou sis aissielles* VII, 446.

Aïwe, aide II, 64 (on a imprimé *aiwe*), *aywe* II, 92. Cette forme s'explique par la succession suivante : *aïde, aïe, aïwe*; cp. *podoir, pooir, povoir*. Une forme analogue est *aieuwe* relativement à *ajude*, forme première du mot *aide*.

Ajeüt, part. passé de *agesir*.

Ajour, jour fixé pour comparaître; *nous irons volentiers à nostre ajour à Paris* VII, 292; ib. 295; *on ordonna à Olivier de Clichon toutes ses royes et ses adjours* XV, 73.

Ajournée, point du jour, matin II, 487 (*droit à l'ajournée*); III, 255 (adverbialement : *une ajournée*).

Ajournement, même sens que *ajournée*; *et moult souvent on cria à cel ajournement* II, 144; *par vesprées et par ajournemens*, ib. 274; *sus ung ajournement* IV, 66.

Ajourner, v. n., commencer à faire jour; loc. *toute jour ajournée*, chaque jour (litt chaque jour qui s'est levé) IV, 370 (notre texte porte ici fautivement *toute jour de l'ajournée*). Cp. la loc. analogue *toute nuit anuitie* (voy. *anuitier*). — V. a., faire comparoir *à* jour fixe; *sans appeler ne adjourner partie adverse* II, 322; *bien que li dis cuens de Montfort fust mandés et ajournés* III, 387; VII, 288.

Ajugier, prononcer (une sentence); *par sentense ajugie et rendue ou palais à Paris* II, 394.

Ajut, passé défini de *agésir*.

Akaryer (I, 494) = *acharier*.

Alaine, haleine; locutions : *et chevaucièrent ensi que par alainnes de coursiers plus de une grosse liewe* (autant que les chevaux

purent respirer) V, 450; *tant estoient lor ceval essoufflé que jusques à la grosse alaine* (jusqu'à épuisement) IV, 26; *mais estoient lasset et travilliet, dont il n'estoient mies plus fort ne mieux à leur alainne* (respirant plus à leur aise) V, 57; *et se meltoient jusques al* (sic !) *grosse alaine* (et combattaient jusqu'à épuisement) IX, 120; *ils venoient, ainsi que gens tous desconfis, en leur grosse alayne, ne à paynes avoient ils puissance de parler* XIII, 177.

Alan, bouledogue, it., esp. *alano*; *quatre lévriers et deux alans d'Espaigne* XI, 68.

Alé, parti, détruit, consommé; *en che temps les granges sont wides et li fain sont alet* IX, 330.

Alée, 1. départ; dans l'expression *bien alée*, analogue à *bienvenue*: *mais au départir, elle veult parler à vous et payer vostre bien alée* II, 93; — 2. galerie; *la salle et les allées (dou chastiel de Calais)* V, 220; *en gambiant ens ès alées, à l'issue de la chambre du roy à Eltem* XV, 157 (plus loin p. 167 *alées* est remplacé par *galleries*).

Alégance (*g* chuintant), soulagement; (*afin*) *que vous aiés allégance de vostre peine, je vous relaxe la taxation faicte de dix ans à six ans* XVI, 110.

Alégerir, alléger, soulager; *il en* (de la ville) *fist un jour widier et partir plus de 27 cents hommes, femmes et enfans, pour alégerir la ville* V, 88; IV, 408. — Dérivé de *legier*.

Aleghier, alléguer, prétendre, argumenter, discuter; *si ne me devés pas estre rebelles ne alegier dou contraire que je ne soie dus de Bretagne* III, 383; *par quoy on seuist comment il vorroit aleghier contre ces oppinions*, ib. 383; *et là ot certains tretiés aleghiés et proposés* V, 158.

Aleier, autre forme de *aloier*, *alier*; *et obligoit et aleioit son royaume à payer cinq cent mil nobles* VI, 19.

Alemelle, lame; *une longhe espee qui avoit d'alemelle bien deux aulnes* IX, 41; une autre forme est *alumelle* (produite comme *fumelle, prumier* de *femelle, premier*, comme *chalumeau* de *chalemeau*): *et tenoit l'alumelle de son coutelet par la pointe* XI, 99; XV, 169.

Aler; j'ai noté les tournures suivantes: *ensi ala de le chevaucie le roy englès* (ainsi se passa la chevauchée du r. a.) II, 317; — *se par son conseil en alast* (si les choses se fussent passées selon son avis) III, 452; — *et bien leur dist que il estoient minct et en grant péril puis que on leur aloit par ce tour* (puisqu'on les attaquait par ce moyen) IV, 299. Voy aussi *alé*.

Alesvier (?); *et eut grans dons de*

riches jeuiaulx et de chevaux de pris que merveilles seroit à l'alesvier IX, 465; prob. une forme corrompue pour *à l'aesmer* ou *à l'esmer* (à l'estimer).

Aleuer, forme variée de *alouer* et représentant correctement le latin *allocare*; elle offre deux significations : 1. allouer, accorder, aliéner : *il ne pooient l'iretage dou roy d'Engleterre donner, anullyer ne alleuer aucunement às François sans son gré* VIII, 213; 2. dépenser, consommer, user : *despendre et aleuer son argent* III, 61; *ce que Jacques Dartevelle aleuoit et despendoit*, ib. 118; *pour faire le conte de Hainnau aleuer son argent*, ib. 193; *le tresor qu'il avoit tout aleuet et despendu*, ib. 385; *car il ne voloient mies aleuer leur artillerie*, ib. 440; *par quoy il perdoient le temps pour noient et aleuoient à demorer là* III, 51; *il avoit le fleur de se jonesse usée et aleuée ou service le roy englès* IV, 329. Notre mot *aleuer* a été malheureusement confondu par beaucoup d'éditeurs avec *alever*, composé de *lever*; notre texte aussi a versé dans cette erreur; j'ai dans un grand nombre de passages corrigé *alever* par *aleuer*. Le verbe *alener* qui figure dans le glossaire de Buchon (avec le sens de fatiguer) est imaginaire; lisez *aleuer*.

Aleuwer, même mot qu'*aleuer* (avec insertion de *w*), dépenser, consommer; *il vinrent devant Kabestain, une ville durement rice et où on fait tout le sel que on aleuwe en celui pays* V, 341; *les pourvéenches de Saint-Wallery furent toutes passées et aleuwées* VI, 122.

Alever, v. a., faire lever le siége à qqn.; *li roys englès dist qu'il ne s'en partiroit* (de Calais) *si l'aroit à se vollenté.., se li roys Phelippes ne se venoit de rechief combattre à lui et l'en alevast par force* V, 83.

Alever, dépenser; fausse orthographe p. *aleuer* (v. c. m.).

Alewer = *aleuer* (v. c. m.); *vous i perdés et alewés le temps* VI, 281; IV, 430.

Aliéner, dépenser, dissiper; *les hauls princes terriens vous ont donnés les biens et les richesses, et vous les dispensés et aliénés en orgeuil, en beubant et en toutes superfluités* XI, 255.

Alier, voy. *aloier*.

All..., voy. *al..*

Aligance (*g* chuintant), affranchissement, délivrance; *m'aligance verai je volentiers* V, 102; *le duc de Bourgoingne et la duchesse sa femme quéroient voye et adresse pour l'aligance de leur fils* XV, 357. — Dér. de *lige*, franc.

Aloe, alouette IX, 39; aussi la forme dimin. *aloëtte* IX, 375.

Aloier, alier (lat. *alligare*) ; 1. sens propre, lier, attacher (des chevaux à un arbre) IV, 162 ; *il estequèrent un grant planchon, et puis y aloyèrent la corde* X, 122 ; *ils arroutèrent et alyèrent leurs prisonniers deux à deux* XIII, 78 ; 2. fig. nouer, conclure (un mariage) XIV, 367 ; 3. réfl., s'allier, s'engager, s'obliger : *et s'aloieroient à lui et li roys de France à yaux, parmi tant qu'il en seroient aidiet* II, 328 ; *puisque il s'estoit ahers et aloyés à euls de foi et d'ommage* II, 111.

Alongier (**s'**), s'éloigner ; *il se doubtoit, que se il se alongoit de sa présence, que l'amour et la grace que le roy avoit sur luy, ne fust eslongie* XII, 261. — *Alongier* est le même mot qu'*eslongier ;* les préfixes *es* et *a* permutent souvent. Cette permutation est fondée sur la tendance de l'anc. langue à changer *e* en *a* dans les syllabes initiales et atones (cp. *assaier* p. *essayer*, *amender* p. *émender*).

Alosé, renommé, célèbre II, 435.

Aloser (**s'**), se distinguer, acquérir de la réputation ; *grant painne rendoient à yaux avanchier et aloser* II, 293 ; ib. 377 ; VII, 364.

Alouer, placer une marchandise, en faire l'emploi : *il ne les peuent vendre ne alouer ailleurs que à vous* II, 411 ; *alouer* une fille = *assigner*, marier XV, 435. Le mot est identique avec *aleuer* (v. c. m.), dont il partage d'ailleurs les significations : *toute leur artillerie estoit allouée* VIII, 359 ; X, 45 ; *ne ressoingnoient ne or ne argent à despendre ne à alouer* XII, 11.

Alues (pron. *aleus*), alleu ; au sens général de terre, pays : *gardés vous dou Nouviau-Fort, vous qui alés ces aleus* VIII, 353. Dans la même chanson : *Chevauchiés les frans alues !*

Alumele, voy. *alemele.*

Alumerie, illumination X, 451.

Amanagier, amainagier, loger, établir ; *si se logièrent et amainagièrent* III, 247 ; *il fisent leur gens logier et amanagier* IV, 16 ; *li rois d'Engleterre s'ordonnoit et amanagoit pour là tenir siége* V, 86.

Amanandé, habité, peuplé (de *manant*, habitant) ; *ouquel hostel de Saint-Pol, quoy qu'il soit grant assés et bien amanandé, on avoit fait faire en la court une très haulte sale* XIV, 17. Notre texte porte *amendé*, qui est évidemment une faute ; j'ai corrigé d'après celui de Buchon.

Amas, réunion (d'hommes de guerre) ; *li rois faisoit un grant amas de nobles de son royaulme* III, 12 ; *li contes de Hainnau fist son assemblée et son amas de gens d'armes à Mons*, ib. 107 ; V, 322 ; XV, 310.

Amaser (**s'**), se loger, s'établir; *quant Jehans de Viane ot veü le siége et comment les Englois estoient amasé* V, 87; *cils Lombars estoit amasés en un petit chastiel*, ib. 272; *et s'en vinrent amaser et amanagier en le chité de Londres* VI, 300; IX, 215; XIV, 175. — Dér. de *mas* (= bas-lat. mansus), habitation.

Amasesissent; *car mies ne volloit que li Englès y amasesissent pour gueryer chiaux d'environ* IV, 91. Ce mot, s'il n'est corrompu, doit être l'imparf. du subjonctif (3ᵉ pers. plur.) d'un verbe insolite *amasir* au sens neutre de s'établir (voy. *amaser*), cp. *partesissent* = *partissent*. Je soupçonne cependant une faute de copiste p. *amasaissent*, qui accuserait pour infinitif la forme *amaser*.

Amati, abattu, attristé III, 431 (var.).

Ambarde, couverture de lit; *et l'abati desous lui, sus une ambarde, que on dist en françois une coute de matelas de soie* VII, 272; *vous les* (les dix mille francs) *veés tous apparcilliés sur celle ambarde* XIV, 98 (l'argent avait été versé, est-il dit plus haut, sur un *drap de lit*). — Buchon, trompé par la variante *aubarde* (v. c. m.), a malencontreusement interprété notre mot, qui appartient à quelque dialecte méridional, par « terrain planté d'aubiers ». *Ambarde* ne serait-il pas le même mot que l'esp. *albarda*, bât (arabe *albardaah*, coussin placé sous la selle)? Le passage de *l* en *n* n'aurait rien d'insolite.

Ambassadorie, mission, ambassade X, 370; ailleurs *ambassaderie* XI, 270.

Amblant, allant l'amble (voy. Littré); *montée sus une haquenée très bien amblant* (le texte porte *amb lans*).

Amendement, correction; *si parla par l'amendement de yaus tous* (au nom de tous et sauf les réserves ou corrections qu'ils pourraient trouver à y faire) VIII, 301; voy. un passage analogue sous *corection*.

Amender, 1. v. a., corriger, réparer, expier (un méfait) II, 118, 126, 163; faire expier: *et dist bien que il l'amenderoit temprement et le feroit chier comparer as Escos* III, 122; une locution fréquente est *ne le povoir amender*, ne pouvoir rien y faire, devoir en prendre son parti; le contraire, *le pooir amender*, signifie pouvoir faire mieux: *car Alemant ne sont pas trop bon paieur là où il le pueent amender* III, 6. La phrase conditionnelle *se amender le peuist* (par l'ellipse de l'apodose: *il l'euïst fait*), équivaut à: mais il ne put rien y faire, il dut en prendre son parti, VI, 360. — Le mot prend le sens de annu-

ler dans le passage suivant : *et manda le vendeur et li amenda son marchiet et li fist renonchier le vendaige* II, 350. — 2. v. neutre, pr. s'améliorer, puis gagner ; *la ville le Quesnoy tous les jours amendoit en fermeté* III, 155 ; profiter, tirer avantage : *li dus de Braibant sueffre que ses gens amendent trop grandement de ce roi d'Engleterre* III, 61 ; *de quoy la ville de Bourdiaux amenda grandement en despens* (par les dépenses qui s'y faisaient) *en celle année* IV, 257. *Amender à* qqch., y remédier : *il n'est pas en ma poissance que je puisse amender à ce tretié* II, 286.

Amendise, réparation ; *ceste cose passa, amendisses n'en furent oncques faittes ne requises* IV, 293.

Amenistrer, *aministrer*, fournir, procurer : *et lor amenistra li abbes varlés pour..* II, 71 ; *et li amenistreroit vivres*, ib. 339 ; préparer, mettre en état : *si fist là faire ses pourvéances grandes et grosses et aministrer salles, cambres, hostels et maisons pour recevoir lui et toutes ses gens*, ib. 229 ; VII, 158 ; on trouve aussi la tournure *administrer* (fournir) *qqn. de qqch.* X, 44 ; sens absolu, pourvoir du nécessaire, soigner : *je fus douze sepmaines en son hostel et moult bien administrés* XI, 131.

Amenrir, diminuer, v. a. et n. ; *car li forche des Escos est moult amenrie et afoiblie puis trois ans en enchà* II, 251 ; appauvrir : *quant il seult* (sut) *comment li pays est moult amenris de grans seigneurs* II, 105 ; décroître : *vivre leur amenrissoient* II, 274. — Dér. de *menre*, moindre.

Amentevoir, v. a., rappeler à la mémoire ; *tout ce fu bien amentu des sages au conseil du roy* XV, 182. — Sur l'étym., voy. Diez I, v° *mentare*. Voy. aussi le composé *ramentevoir*.

Amentir, démentir ; *il vaut trop mieux amentir no serement devers le duc d'Ango que devers le roy d'Engleterre, no naturel seigneur.* IX, 14.

Amettre (une chose) à qqn. , la lui mettre à charge , imputer , l'en accuser : *car aucun voloient amettre as autres qui avoient donnet le conseil de là venir, en tel point que il l'avoient fait pour traïr le roy* (c'est ainsi qu'il faut ponctuer ce passage) II, 155; *et li escrisi li princes qu'il se venist escuser des paroles que on li amettoit* VII , 151 ; — 2. amettre qqn. de qqch., l'en accuser : *il en fu amis* II, 298 ; *il le amisent de trahison* IV, 283 ; *se il est homs au monde qui m'en voeille amettre, je m'en purgerai par l'ordenance de vos pers* V, 359 ; *on l'amettoit de trahison* VII, 151.

Ami, loc. *estre de grans amis*, avoir de nombreuses liaisons II, 379.

Amiable, favorable, propice ; *se il trouvoit tel le roy d'Engleterre que amiable à se composition* VII, 235 ; *ce roiaulme d'Espaingne n'est pas doulce terre ne amyable pour chevauchier ne traveillier* (voyager) XII, 298 ; adv. *amiablement* II, 188.

Aministration, fourniture ; *et voloit prendre son chemin parmi le païs de Flandres, lors deniers paians de toutes coses desquelles on lor feroit aministration* II, 382.

Aministrer, voy. *amenistrer*.

Amiration, intérêt que l'on prend à qqch. : *quant il entendi que li François faisoient ensi si forte guerre au dit prince, se li vint à grant amiration et desplaisance* VII, 359.

Amirer, estimer, faire cas de ; *il amiroient et prisoient assés petit les Englès* II, 133 ; *cils évesques qui moult amoit le roy de France et qui petit amiroit ses voisins*, ib. 306 ; *il n'amiroit de rien le roy de Navarre* V, 310 ; XV, 311.

Amise (action d'*amettre*), accusation, imputation, calomnie ; *par fausse amise* II, 240 ; *par amises de traïsons* IV, 301 ; *en ce temps escheï en la hayne dou roy de France messires Godefrois de Harcourt, et tout par amise et par envie* IV, 311 ; *oncques ne s'en porent escuser de l'amise ne delivrer* III, 165 (*la mise* est une faute typographique) ; VI, 101.

Amisté, amitié II, 349.

Amit, ami IX, 193. Ce *t* final s'est substitué au *c* étymologique.

Amoder, modérer, radoucir ; *Englès sont tos esmeü en ire, tart apaisié ne amodé en douçour* (calmés, radoucis ; le texte porte erronément *doutour*) II, 17.

Amodérer, modérer, tempérer, radoucir ; *ensi à grant mescief les amodéroit et refroidoit de lors folies li sires d'Antoing* III, 156 : *li rois d'Engleterre est moult courchiés sus vous tous et ne sçai pas comment on le pora brisier ne amodérer* V, 208 ; XV, 28.

Amoiener une affaire, l'arranger par intercession, la mener à bon terme par transaction ; *pour amoiener toutes ces besongnes, ung parlement fu assis à estre à Brousselles* III, 68 ; *c'estoit grans sens pour ung seigneur quant il a trois ou quatre guerres et il en poet l'une atrieuwer, l'autre amoiener, le tierce apaisier et le quarte guerryer* IV, 129 ; VI, 383 ; VII, 257 ; *amoiener qqn.*, intercéder pour lui : *et prièrent pour luy au roy, et l'amoyennèrent tellement que il et sa terre demoura en paix* XIII, 260 ; *s'amoiener*, composer avec qqn. : *il s'estoit amoyenné et appaisié par devers l'Amourath Baquin* XVI, 61.

Amolier, adoucir, tempérer; *il rompoient et amolioient lors imaginations* V, 197; *jà ne seroient en conseil où li opinion de la première responce dessus faite fuist brisie ou amolie* IV, 132; au sens neutre: *et regarda la bonne dame, se li amolia li cuers* V, 205.

Amonester, admonester, exhorter; *la contesse de Montfort amonestoit ses hommes de bien faire* IV, 20 (les autres rédactions ont *semonoit*); *Guillaumes d'Ausonne, je vous amoneste comme procureur de par le vicaire au roi d'Allemagne* III, 6.

Amonstrer (s'), se montrer, se laisser voir; *il ne vot mies souffrir que ele alast hors ne s'amonstrast nulle part fors en aucuns esbas* (promenades) II, 246; *chil dedans ne s'osoient amonstrer, et se il s'amonstroient, il estoient enpallé de ces saiettes barbées* IV, 182; *et se tinrent là jusques à nonne sans yaus amonstrer*, ib. 254; VII, 9; XI, 208.

Amont, en haut; *sus celle rivière siet d'amont* (en amont) *la ville et li chastiaus que on claimme Carduel* II, 133; *et boutèrent le feu amont* (contre) *le vent ens ès tentes les seigneurs françois* IV, 21; *uns vens d'amont* (contraire) *les prist et bouta en l'entrée de la Tamise* II, 329.

Amonter, v. a., élever en rang, en importance: *povres gens l'amontèrent* IV, 317 (il s'agit d'Artevelde); rendre présomptueux, hardi: *ceste desconfitur: enorgueilli et amonta si les Navarrois que..* VI, 94; enrichir: *ceste ordonnance fut moult griefs pour les pluiseurs qui avoient apris* (qui avaient pris l'habitude) *à pillier et à rober, et qui estoient tout amonté et fet* (qui s'étaient enrichis et fait une belle position) *de la guerre et qui, en devant chou estoient povre garchon et varlet* VI, 327.

Amorir; *li autre tenoient le opinion si bonne et si juste que, pour amorir, il ne fuissent tourné Blaisois* IV, 3; *li chevaliers, pour amorir, ne s'i fust jamais accordé*, ib. 13. Lisez *pour à morir*, comme on trouve en effet imprimé VII, 93 et 213 (*pour à morir ne le relenquiroient*). Le sens est: au risque de mourir. Cp. notre article *aperdre*.

Amorse, auj. *amorce*, signifie pr. moyen de faire mordre, un appât, un leurre; mais le sens paraît s'être généralisé en celui de moyen de défense, précaution, dans le passage suivant: *bien disoient les Sarrazins entre euls que en trop grant temps ils n'avoient garde des Jennevois ne des François, et que point devant Auffrique ils* (les Sarrazins) *n'avoient prins bonne amorse* XIV, 278. Ou bien faut-il rapporter ce

dernier *ils* aux Génois et donner à *prendre amorse* le sens de se laisser attirer? — Littré n'a pas d'exemple du subst. *amorc* au delà du 16[e] siècle.

Amour; locutions : *tenir à amour* = vivre en bonne amitié : *en ce temps se tenoit li contes Loys de Flandres à Gand et tenoit à amour les Flammens ce qu'il pooit* II, 361 : *et volsissent bien li aucun que il tenissent à amour le roy d'Engleterre*, ib. 363; — *partir sans congiet et sans amour* (en mauvais termes) ; *par amour*, à l'amiable : *si eurent conseil de l'asségier et de non partir de là si l'aroient ou par forche ou par amour* IV, 287. Citons encore l'expression fréquente *pour l'amour de* = à cause de, ainsi II, 291 : *pour l'amour de la bataille li roys donna trieuwes à tous chiaux dou castel le jour entier.* — *Amour*, témoignage d'amitié : *il demoura entre les Englès qui li faisoient toute l'amour et compaignie que il pooient* II, 90 ; *endementiers que ces grans amours, ces lettres et ces salutations couroient entre le roy de Portingal et le duc de Lancastre* XI, 375 (cp. le plur. *amistiés*, p. 374 : *et envoia ses lettres et ses amistiés devers le duc*).

Amoureus, la plupart du temps, ne dit pas plus qu'amical ou aimable ; *celle damoiselle de Kent fu en son temps la plus belle dame du roiaulme d'Engleterre et la plus amoureuse* II, 243 ; parfois le terme résume toutes les qualités d'un chevalier sans reproche : *car il estoit jones et amoureus durement et entreprendans* VI, 154 ; adv. *amoureusement*, amicalement, à l'amiable XV, 211.

Ample, large (au sens propre) ; *et laissièrent le porte tout ample ouverte* VIII, 184.

Amplèce, latitude, coudées franches ; *trop fort se mouteplièrent* (ces pillards) *par le laisseur et amplèce que il orent de commencement* (à cause de l'indulgence et de la latitude dont ils jouissaient dès l'abord) V, 227.

Amplier, augmenter, élargir : *il les* (les grâces faites) *amplia tousjours en bien* IV, 324 ; *lesquelles* (franchises) *il ne vous veult pas oster, mais accroistre et amplyer tous les jours* XVI, 11 ; propager, publier : *il ne voult pas qu'elles* (ces besognes) *feussent cellées, mais amplyées et partout publiées* XIII, 115 ; au réfléchi, s'ébruiter : *dont se commencièrent ces nouvelles à amplyer, descendre et espardre en Haynneau* XV, 229.

Anchien, *ancien*, vieux, âgé ; *uns hom anchiens* IV, 292 ; *car li pères estoit déjà très ancyens* II, 23 ; XIII, 36.

Anchois, *ançois*, *ainçois*, *ainschois*,

1. adv. ou conjonction, mais (très-fréquent), plutôt (*ainchois tempre que tard* XVI, 15); *anchois que*, avant que II, 2, 159; plutôt que II, 363; — 2. prép., avant: *ainschois nonne passée* II, 151; *ainschois son département* III, 458; V, 365; *ainchois long terme que*, dès long-temps avant que II, 244.

Ancisserie, ancienneté de famille; *ce sont li plus honnourable et notable de corps, de chavance et d'ancisserie de la ville de Calais* V, 203; loc. adv. « d'ancisserie », de par les ancêtres, d'origine: *vés nous chi sis qui avons esté d'ancisserie bourgois de Calais et grans marceans*, ib. 204.

Ancisseur, *anchisseur*, ancêtre; *et avoit toujours esté dou demaine ses anchisseurs rois d'Engleterre* II, 242. On sait que *ancestre* n'est que la forme du cas-sujet du même mot.

Ancrer, être à l'ancre; *et ancrèrent en celle saison ung grant temps sur la mer, en attendant les aventures* XII, 68; plus loin *gesir à l'ancre.*

Anemi, ennemi IX, 128.

Angle, ange XI, 256; ailleurs *angele* XIV, 9.

Anglet, angle, coin; *en un anglet de la chapelle* XI, 191.

Angoisseus, affligeant; *ces dures et angoisseuses nouvelles* XV, 331.

Angousse, angoisse V, 263; *angouisse*, II, 129; *angoisse* II, 82 (ms. de Rome); *anguisse* VII, 447.

Aniciler, annihiler, anéantir; *se il aniciloit ainsi ses drois, il en seroit mains honnorés et doublés* II, 248; *et eulx et leurs convois en brief terme anichilleront* XIII, 197.

Aniel, anneau II, 458.

Anoi, ennui, désagrément, contrariété II, 433; IV, 365 (*dont li François avoient grant anoi*); III, 88 (*de vostre anoy et dammaige seroie je tous courouché*).

Anoier, **anuier**, sens neutre, éprouver de l'ennui, être contrarié; *se je demeure ung petit oultre raison, ne veuilliés pas anoyer* XIV, 348; aussi employé impersonnellement: *dont moult li anoioit* II, 43; ib. 153; *pourquoi vous anoie il en ce pays*, ib. 92; *s'il l'en anoioit, si le venist amender*, ib. 163; sens actif, accabler, tourmenter: *quant il parchurent qu'il estoient si annoyet des enghiens* II, 262.

Anoieus, contrarié, ennuyé, fâché II, 165; IV, 13; V, 4. La forme *anoians* (IV, 385) est fautive; il faut *anoieus*.

Anste = *hanste* X, 168.

Ante, forme usuelle de l'anc. langue p. *tante* et reproduisant correctement le latin *amita*; III, 451 (*madame sen ante*).

Antem, **anten**, d'habitude *antan*, adv., l'an dernier; *dès antem mes*

besongnes furent toutes prestes pour venir en Engleterre XV, 178; ib. 180.

Anter, voy. *hanter*.

Anuit ou *à nuit*, cette nuit, ce soir; *je serai encores à nuit dalés madame la roïne* II, 50; IV, 233; VI, 210.

Anuitier, commencer à faire nuit; *environ l'anuitier* (vers la tombée de la nuit) *che joedy au soir* X, 175; loc. adv. *toute nuit anuitie*, toutes les nuits; *or regardés la paine qu'il eurent, quant à ces longues nuis d'ivier, un mois devant calandes* (noël), *toute nuit anuitie* (on a fautivement imprimé *anuitié*), *en leurs armeüres estans sour leurs piés, il furent là sans boire et sans mengier* X, 130. Cette ancienne expression des trouvères a pour parallèle *toute jour ajournée* (litt. chaque jour qui s'est levé).

Anullier, aliéner (un bien); *il ne pooient l'iretage dou roy d'Engleterre donner, anullyer ne alleuer aucunement as François sans son gré* VIII, 213.

Aourer (pr. adorer), présenter ses respects; *quant sires Ustasses de Saint-Pierre eut dit ceste parole, cascuns l'ala aourer de pité* V, 202 (Buchon lit ici *aouser* et traduit le mot au gloss. par adorer); *quoyque le duc de Bretaingne euist esté devers le roy et luy euist fait hommage et aourés, je ne vous sçay pas bien dire se ce fut de bon cuer* XIV, 351.

Aournement, aornement, ornement X, 449. — Le mot se trouve parfois avec le sens de *atournement*, c. à. d. engin de guerre, ainsi IV, 188 (*et avoient un grant temps devant abilliet aournemens et instrumens pour assaillir*); XI, 65 (*engins et aournemens d'assauls*), et XII, 296.

Aourner, adourner, orner, parer; *car tous ne sont pas aourné de bonnes vertus* II, 16; *la grant rue de Cep estoit parée et aournée oultre mesure*, ib. 91; sens ironique: *il est aournés et parés de mauvais consel*, ib. 310; *par belles paroles adournées de beaulx samblans* XVI, 184; *paroles aornées et comblées de prommesses* XVI, 216.

Aoust, moisson; *à l'entrée du mois de juing l'aoust y est passé* XII, 126.

Aouvrir, révéler; *pour aouvrir le vérité de le matère* IV, 273 (notre texte porte fautivement *ouvrir*); *et voloit li dis frères Jehans toutes ces paroles prouver par le Apocalipse et par les ancyens livres des sains prophètes, qui li estoient aouvertes par le grasce dou Saint Esperit* VI, 263.

Apactir (s'), pactiser XI, 21 (var.); *estre apactis à*, s'être entendu avec: *il n'estoit chevalier, se il n'estoit apactis à nous, qui osast yssir hors de sa maison* XI, 112.

Apactis, convention, pacte; *et tindrent tousjours le pays en guerre et en composition de apactis* XIV, 87; *se mettre en apactis*, pactiser XI, 21, 203.

Apactiser, v. a., conclure des marchés avec: *il apactisoient les hommes dou païs* IV, 423.

Apairant, subst., forme var. de *aparant* (v. c. m.).

Apairoir, = *aparoir* II, 144.

Apaisenter, apaiser, III, 210 (var. p. *apaisier*); *apaisenter un pays*, le mettre *à paix*, c. à. d. conclure la paix en son nom: *commis de par eux qui aroient plaine poissance de appaisenter ou d'atrieuwer les royaumes ou les païs dessus nommés* X, 278. — Il faut peut-être lire *appaisencer* (de *paisance*); voy. ma note, Jean de Condé I, 453.

Apaisier, apaiser, réconcilier; *et le quida li dus de Braibant apaisier au roi de France* II, 310; *il les avoit requis qu'il se volsissent ensonnyer d'yaus apaisier* III, 210; rassasier: *et avecques yaux vinrent gens qui amenèrent pain mal cuit en paniers, povre vin en baris et autres denrées à vendre, dont moult de gens furent durement apaisiés* II, 153; tranquilliser, mettre en sûreté: *la contesse les remerchia grandement de ce qu'il l'avoient apaisie de ces enghiens* IV, 50; ib. 273; faire cesser (une guerre) par la paix: IV, 129 (voy. le passage sous *atrieuwer*). — Au réfléchi, = cesser; *lors s'apaisièrent li ménestrel* (cessèrent de jouer) V, 260.

Aparant, *apairant*, subst., apparence, indice; *mais nuls apparans n'en fu* II, 174; *et par ces apparans doit on bien supposer que..* III, 418; *par les aparans que il veoient, il supposoient assés que il averoient la guerre* II, 471; *jà en avoient il veü pluiseurs appairans* II, 420. — On trouve *apparance* II, 411. — Loc. adv. *par aparant*, en apparence: *par aparant li François ne fissent pas trop grant compte de ces Normens* III, 211.

Apareil, **-el**, préparatifs; *si fist li rois Phelippes, comme chiés de ceste emprise, le plus grant et le plus biel apparel qui oncques euist esté fait pour aler oultre mer* II, 342; *li rois de Engleterre toute celle saison faisoit un si très grant appareil pour venir en France* VI, 203.

Apareillié, **-llié**, prêt; *apareillié de*, prêt à: *jà estoit elle toute apareillie de monter* II, 52; *deniers apareilliés*, argent comptant: *il furent paiet en deniers aparilliés* II, 95; V, 228, 468; XIV, 82; bien disposé, favorable: *vous ferés tant ossi que vous aurés le conseil de Haynnau avoec cely de Liége que vous dites qui vous est aparilliés* X, 17; en parl. d'une

langue, facile, familier : *la langue d'Yrlande m'est en parole aussi appareillie comme est la langue Englesce* XV, 173. — Adverbe *apareilliement*, volontiers, de bon cœur : *si ferai, chiers sires, liement et appareilliement, tout ce dont vous me cargiés* V, 248.

Apareillier, -illier, apprêter, préparer ; *elle entra en une nef appareillie pour elle* II, 26 ; pourvoir : *quant elle et ses gens furent apparilliet de che qu'il leur falloit* II, 63 ; soigner (les blessés) : *et entendirent à appareillier les navrés* III, 137.

Aparemment, visiblement ; *il veoient lor mescief si grant et qui lor couroit sus si apparemment* II, 76.

Aparler qqn., lui adresser la parole, lui parler : *mais li gentils chevaliers les aparla si bellement que il li rendirent* III, 39 ; *et quant nous venimes chi, nous ne savions pas que vous nous deuissiés aparler de ceste matère* IV, 319 ; circonvenir de paroles, amadouer : *toutesfois il fut tant aparlés et démenés doudit monsigneur Gautier que il recorda le besogne ensi que elle aloit* V, 94.

Aparliement, volontiers : *il estoit contenu dedens* (dans la lettre) *que volentiers et aparliement il feroit ce en quoi il estoit tenus* II, 231 ; aisément : *en le lieu et le pas par où li François pooient venir le plus apparliement, il i a un pont* V, 187. — C'est le même mot que *appareilliement*, mais se rattachant au verbe *aparlier*, modification littérale de *appareillier* (voy. Gachet).

Aparoir, -airoir, paraître (formes verbales : prés. ind. 3e pers. sing. *apert* XI, 330 ; imparf. *aparoit* II, 78 ; défini *aparu* II, 15, et *apari* III, 270, futur *aparra*) ; *ançois que les batailles fuissent ordonnées, commença li jours à appairoir* II, 143. Aussi employé au réfléchi, avec le sens de se montrer, se présenter : *et encoires s'apparu bien par chil* (chel ?) *bon roy Edouwart* II, 15 ; XV, 234 ; XVI, 209.

Apas, pas ; *la première pierre cheï à douze apas priès de l'engien de Valenchiennes* III, 269. — Voy. le gloss. des Poésies.

Apasser, passer (la mer) ; *si m'en aidiés à conseiller, seloncq ce que je sui dechà le mer en estraingne pays apassés* II, 458 ; *qui avoecq le roi estoit apassé le mer par dechà*, ib. 487 ; *puis* (depuis) *que je appassai le mer* V, 205 ; VI, 191.

Apatis XII, 47, = *apactis*.

Apel, plur. *apeaulx*, provocation au combat, défi ; *le roy d'Angleterre qui souffert avoit ces appeaulx et gaiges de bataille* XVI, 101.

Apendance, dépendance ; *et toutes les apendances qui doient estre tenues de le conté de Flandre* III, 68.

Apendre à, dépendre de; *vers Jugon, qui est très bonne ville et forte, et y apent ungs biaux castiaux* III, 362 ; XIII, 107.

Apenser, v. a., s'imaginer; *si en eurent li seigneur grant merveille et ne pooient apenser qu'il estoient devenu* II, 168; *et ne pooient apenser comment la contesse avoit tout ce adviset ne oset entreprendre* IV, 22. — Au réfléchi, méditer, réfléchir : *il s'apensa et doubta fort qu'elle ne pourcachast ce qu'elle faisoit* II, 36; avec *de*, projeter : *encore vous diray de quoy celui messire Hue s'apensa*, ib. 41 ; = se dire : *chils contes de Montfort prist tout son trésor.. et s'apensa que il li venroit bien à point pour renforcier son estat* III, 334.

Apentis, construction ajoutée aux bâtiments et empiétant sur la voie publique; *li rois fist abattre tous les apentis de Paris, pour chevaucier plus aisiement parmi Paris* IV, 425.

Aperdre; *li contes disoit bien que, pour aperdre toute le revenue de Flandres, il ne s'aconvenancheroit jà ne aloieroit au roy d'Engleterre pour guerryer le roy de France* II, 445; *mais pour aperdre villes et castiaux et tout leur hiretaige, jà ne seroient en lieu.. où li opinion de le première response dessus faitte fuist brisie ne amolie* IV, 132. — Un verbe *aperdre* n'existe pas; il faut lire, dans les deux passages cités, *pour à perdre* (au risque de perdre); cp. l'art. *amorir*, et voy. *pour*.

1 **Apert**, 3e pers. sing. de l'ind. prés. de *aparoir*.

2 **Apert**, lat. *apertus*, ouvert; *en apert*, ouvertement VI, 303.

3 **Apert**, adj., vif, éveillé, leste, entreprenant, hardi, preux; *pluiseur apert compaignon del costet d'Engleterre passèrent le rivière* II, 165; *montés sus haghenées bien apertes et bien travillans*, ib. 266; *montés sur trois hongres chevaux trop appers*, ib. 267; *il avoit le nom de estre li plus apers homs d'armes ens ou pays* V, 226; *à ce sont ils assés apperts et habiles* XVI, 85. — Adverbe *apertement*, vivement, avec agilité; *il se leva moult apertement* II, 51; *li rois moult apertement le prist par la main droite* III, 459; *il descendi moult apertement de son coursier* V, 451. — Cet adjectif *apert*, comme je l'ai déjà démontré ailleurs (Jean de Condé I, 396), paraît être étymologiquement distinct du lat. *apertus*, ouvert, et le résultat d'une modification de *espert*, analogue à celle qui a transformé *eslever* en *alever*, *eslongier* en *alongier*. Quant à *espert* (voy. l'art. *despert*), il représente, selon moi, un type *expertus*, contraction régulière de *exper-*

rectus, éveillé.

Apertenir, appartenir, être convenable ; *pourquoi serrés vous le guichet ? il apertient que il soit ouvers* V, 240 ; *et le mariaissent en lieu si souffisant que à lui appertenoit* II, 198 ; *ce n'estoit pas cose qui fuist apertenant*, ib. 31 ; concerner : *à qui il en touche et apertient* (qui y sont intéressés et que cela concerne) VII, 75.

Apertise, suivi ou non du génitif *d'armes*, prouesse ; dérivé de *apert* 3 ; *là y eult grant escarmuche et tamainte belle apertise d'armes* II, 270 ; ib. 290.

Apesandir, devenir pesant ; *point ne demora que elle* (la nef) *n'appesandesist toutdis* (par l'effet de l'eau qui y pénétrait) V, 263.

Apeser, v. a., charger, nuire : *et ce greva et apesa trop grandement le conte Aimmon de Kent en la grace et renommée des Londryens* II, 243.

Aplaire = plaire X, 100.

Apleuvoir, -ouvoir, pleuvoir, venir en abondance, affluer ; *car il n'espargnoient nulles riens non plus que argent lor apleuist des nues* II, 374 ; *les gens d'armes de tous lés venoient et aplouvoient* X, 104 ; XIV, 64.

Apoier, appuyer ; *si apoioient les eschielles contre les murs* VII, 404 ; *Jehan de Viane qui se apoioit sus une baille* V, 206.

Apointement, arrangement ; *venir à pais et à apointement envers qqn.*, IX, 189.

Apointier, arranger, régler ; *quant tout fu apointiet, tout se départirent* IV, 271 ; mettre en état : *ils attintèrent et apointièrent leurs lances* XI, 59 ; diriger (une pierre d'engin) : *la tierce pierre fu si bien apointie que elle féri l'enghien parmy le flèce et le rompi en deux moitiés* III, 266 ; *et les fist toutes arouter et apointier ou havène de Hantonne* IV, 376 ; mettre d'accord : *on ne les savoit apointier ne mettre à paix fors par bataille* XI, 310.

Aport, importation ; *en celle ville avoit très grant draperie et très grant aport de marchandises* IV, 402.

Apostele, apôtre II, 9.

Apostumé, couvert d'apostumes, XIII, 287.

Apovrir, v. n., s'appauvrir ; *et les gens de mestier commenchièrent fort à apovrir* II, 363.

App... ; les mots commençant ainsi sont rangés comme s'ils n'avaient qu'un seul *p*.

Aprendre, prendre l'habitude, s'habituer ; *avoir apris*, être habitué ; *ceste ordonnanche fu moult griefs pour les pluiseurs qui avoient apris à pillier et à rober* VI, 327 ; *car il n'avoient point apris à payer leurs menus frès par les hostels où il logoient* VII, 89 ; *il avoient apris ces biaus*

vignobles et ces gras pays de France VIII, 375; *il n'avoit pas telle règle aprins* XI, 98; XII, 298; *l'on n'a pas si tost apris une terre ne ung air* (climat) *où l'on ne fut oncques* XII, 309; *ils avoient aprins le nourrechon de doulces viandes délicieuses* XV, 340.

Après, apriès, prép., d'après, selon ; *et nous ferons apriès son consel* IV, 270 ; V, 44, 234; conj. *apriès ce que*, lat. postquam : *assés tost apriès ce qu'il fu couronnés* II, 15, 104, 171 ; comme adverbe, il est souvent précédé de *en* : II, 131 (*en apriès, au tiers jour, il se partirent*); ib. 171.

Apresser, oppresser, accabler, tourmenter ; *li castiaus fu si apressés, grevés et déménés d'assaus de grans enghiens* II, 314 ; III, 232 ; *si efforciet et si apresset* III, 337 ; IV, 13, 95.

Apriès, voy. *après*.

Aprivoisier une personne, adoucir ; *on ne le polt apprivoisier que il ne demourast tousjours fel et cruel* XV, 299.

Aprocement, 1. entrevue; *si y eut grans festes et grans solennités à leurs approcemens et à leurs assamblées* II, 341 ; 2. *approcemens d'amour*, démonstrations d'amitié : *et là eut grans recognissances et approcemens d'amour* II, 232 ; *et i furent fais et monstrés grans aprocemens d'amour* V, 157; VI, 63; XI, 389; 3. rencontre de deux armées : *un petit devant l'approcement et que on venist ensamble* VII, 209.

Aprochier, -cier, v. n., arriver à bonne fin, se conclure, réussir ; *ceste cose se procéda et aproça sus* (eut son cours et fut conclue d'après) *les convenances que Loïs avoit eu as ambassadours* V, 157 ; *ce qui avoit detriet bien cinq jours les mariages à aprochier* X, 310 ; *le duc qui n'avoit autre desir fors que les choses approchassent* XIII, 307 ; v. a., conduire une affaire de manière à la faire réussir : *si fu ceste cose si approcie que droitement la nuit de l'an la cose fu arrestée de estre faite* V, 232; ib. 254 ; *si vous prie que vous envoyés vostre conseil à Valenchiennes pour aprochier toutte bonne amour entre vous et le roy d'Engleterre* III, 367 ; *quant on veult approchier une besoigne, on ne la doit point eslonger* XIII, 8 ; continuer un récit : *nous parlerons dou prince de Galles et approcerons son voiage et vous compterons comment il persévéra* VII, 141. — On voit que les diverses acceptions relevées découlent de l'idée d'arriver à bonne fin. — Le mot devient synonyme de *reprocher* (on disait autrefois aussi *reprocher* qqn., pr. aborder qqn. dans un but de blâme) dans le passage suivant : *il ne vouloit pas que*

par sa négligence il feust reprins ne approchié de blasme XIII, 19.

Aproprier, imputer; *et vouloient les aucuns en Angleterre ce fait approprier à trahison* XII, 251.

Aprouvender, v. a., doter qqn. d'une prébende, d'un bénéfice; *et les* (les chanoines) *arenta et aprouvenda bien et largement* IV, 204; doter (une église): *une église, que il avoit fait édifier et l'aprouvenda à Chartrous* VIII, 114 (le texte porte *la prouvenda*).

Apuignier, empoigner; *dans abbés apuigna le glave audit monsigneur Henri* III, 25; *et prisent les glaves et les apuignièrent*, ib. 130. Le terme alterne avec *empuignier* (III, 35).

Aqueillir, voy. *acueillir*.

Aquerre, voy. *acquerre*.

Aquintier, voy. *acointier*.

Aquiter, voy. *acquiter*.

Aquointier, voy. *acointier*.

Aquoisier, v. a., tranquilliser, calmer; part. *aquoisié*, en silence: *quant il furent tout aquoisié* (quand le silence fut établi) II, 279; au repos X, 39, 89; v. réfl., se calmer IV, 144 (*li mers s'aquoisa*).

Aramie, arrangement, accord; *dont ensi que par arramie* (comme s'ils se fussent donné le mot), *tout cil seigneur s'estoient queilliet en grant désir de là venir* III, 24 (var. *esramie*). — Subst. participial de *aramir*, dont le sens foncier est fixer; la loc. *aramir bataille*, prendre les arrangements pour un combat, a fait revêtir au subst. *aramie*, aussi la signification très-usuelle de combat, surtout de combat singulier.

Araser un fort, raser, démolir XI, 224.

Arateler, haleter, hennir; cp. flam. *ratelen*, angl. *rattle*, faire du bruit, râler, voy. *arutellier*.

Arbalestre, arbalète, traité en masculin XI, 176 (*le long du trait d'un arbalestre*).

Arc (nom. sing. et régime plur. *ars*); *arc à tour* III, 138, 149; IV, 81; V, 182; *arc à main* III, 204.

1. **Arche, arce**, arche d'un pont; *et aprochièrent ces nefs jusques à le barbakanne de le porte couleïche de l'arche sus l'Escault* II, 226; *pour ouvrir et rompre les barrières à le posterne de l'arce*, ib. 227.

2. **Arche**, coffre XIII, 288; du lat. *arca*.

Archier, verbe, arquer; *et estoit la ditte courronne archie en trois* XVI, 207.

Archigaie, espèce de lance légère; *et jettoient li Espagnol et li Genevois qui estoient en ces gros vaissiaux, d'amont gros barriaus de fer et archigaies* IV, 140; *tant fu li dis messires Guillaumes de Felleton assaillis fièrement et lanchés d'archigaies et de dars* VII, 178; *archigaies si trenchans* VIII, 125. —

J'ignore l'étymologie de ce mot.

Ardoier, aiguillonner (tient de la famille du subst. *ardillon*) ; *ensi hériant et ardoiant l'un l'autre* IX, 81.

Ardoir (aussi *ardir* VI, 86; je n'ai pas trouvé *ardre*), brûler, sens actif et neutre II, 88, 446 ; défini *ardi* II, 18, *ardirent* III, 441 ; part. passé *ars*, fém. *arse* (lat. arsus).

Aréement, en bon ordre (*aroi*) IV, 97 ; V, 427.

Aréer, arranger, régler, préparer ; *jusques en la salle qui estoit toute arrée* (forme simplifiée de *arréée*) *et appareillie pour lui rechevoir* III, 3.

Arenter, doter d'une rente ; *et les arenta et aprouvenda bien et largement* IV, 204.

Arer, labourer (lat. *arare*) ; *une gaskière nouvellement arée dou binoir* VIII, 287.

Aresner, forme contracte de *araisonner*, = *aparler*, adresser la parole (de *raison*, parole) ; *et remonstra toutes les paroles et raisons de quoi on l'avoit aresné* VIII, 407 (la leçon *acesné* est fautive).

Arest, subst. verbal de *arester*, 1. suspens : *li princes mist la cose en arest jusques à tant que il fuissent revenu en Engleterre* V, 468 ; 2. captivité : *pour tant que il avoit brisiet son arest et se prison* III, ? ; 3. arrêt, décision : *et prisent arest* (et résolurent) *à issir une ajournée* III, 406 ; *pour avoir certain arest et avis comment on s'ordonneroit* X, 114 ; résolution : *monstrés aujourd'hui que vous estes gens d'arrest et de prouesse* XI, 164.

Aresté, résolu d'avance, préparé de longue main ; *là y ot une bataille arestée très grande* II, 18 ; *et s'est la première journée* (fait d'armes) *arestée où je fui onques* VI, 434 ; *qui ont esté en pluiseurs grosses besongnes et journées arrestées*, ib. m. p. ; *car ils avoient veü de grans fais d'armes plusieurs et se estoient retrouvés en plusieurs besoignes arestées* XIII, 22. La *bataille arestée* paraît répondre pour le sens à l'expression moderne *bataille rangée*.

Arestéement, d'une manière décidée, positive IX, 68.

Arester, v. n., s'arrêter : *en arestant tous quois sour le rue* II, 123 ; III, 155 ; v. a., saisir, faire prisonnier : *que le roi le feroit arester* III, 385 ; *et ne peut on oncques savoir de vérité qui occis l'avoit, fors tant que li dessus dit en furent arrestet* IV, 296 (M. Luce lit ici *retet* qui est bien plus conforme au sens et surtout aux variantes *encoulpés* et *souspeçonnet*) ; décider : *et fu dit et aresté et regardé pour le milleur* III, 216 ; *la cose fu arrestée de estre faite* V, 232 ; part. *aresté de*,

résolu à VIII, 302 (*aresté de combattre*).

Argu, souci, préoccupation, aussi mauvaise humeur, caprice, lubie; *je ne sçai pas, en l'aïr et argu où il est, se vous porés passer par raençon* V, 207; *si vous prie que vous voeilliés le laissier convenir* (ne plus vous occuper de lui) *et oster* (peut-être faut-il lire *ester*) *en vostre argu* VII, 97; *il soutilla sus par mauvais argu et par l'enort de l'ennemy qui oncques ne dort* XV, 3; *il luy rompi tous ses argus*, ib. 358; *et cuide ce prestre que pour ses argus à soustenir, je doie prendre la guerre contre le roy de France?* XVI, 130. — Ce doit être le subst. verbal de *arguer*, au sens de tourmenter, préoccuper.

1. **Arguer**, v. a., attaquer de paroles, entraîner dans un débat; *et disoit que ses seigneuries* (?) *n'estoit mies si avant que d'arguer ne constraindre le chief de l'Eglise* VII, 134; *quant il se veï argués et pointiés si avant* IX, 336; *on me disoit une fois ung exemple que il* (Jean de Roche-Taillade) *avoit fait au cardinal d'Auxerre, qui l'estoit alé veoir et arguer de ses paroles* XI, 254; faire opposition : *et* [*de*] *la matière et article de ce dont vous me opposés et argués, je vous vueil respondre* XIV, 363; examiner par débat : *en ce parlement eut maint propos et mainte parole arguée, ditte et retournée* XII, 137; v. réfl., discuter : *ils mettoient tout le fait en doubte et s'en débatoient et arguoient entre eux* XIV, 85.

2. **Arguer**, tourmenter; *che arguoit durement le duch de Normendie* IV, 366; réfl., *et de ce se arguoit durement li dus de Normendie*, ib. 373; *si se mérancolia et argua moult durement* XI, 98. — Il est possible que ce verbe soit étymologiquement identique avec le préc., que l'on ramène le mieux au lat. *argutari*, répéter toujours la même chose, caqueter, d'où se dégagent facilement les idées de pointiller, contrarier, harceler.

Argument, discussion; *quant* [dans les lectures que je lui faisais] *il chéoit* (il se présentait) *aucune chose où il vouloit mettre argument* (soulever une discussion), *trop voulentiers en parloit à moy* XI, 85; *plusieurs argumens et questions furent des nobles et des consauls des cités, que Richard de Bourdeaulx fuist mort* XVI, 221.

Arière; locutions diverses : *Se voir arrière de qqch.*, = se voir privé ou frustré d'une chose espérée ou promise : *car elle se veoit toutte arrière dou confort que elle cuidoit avoir dou roi Carle son frère* II, 43; *quant il le veïrent arrière de toutes ayes* (aides) II,

221. — *Remettre arrière* = rendre III, 270; IV, 119; XI, 18. — *Mettre arrière de son coeur* ou *mettre arrière* tout court = oublier, négliger II, 323; IV, 323. — *Se mettre arière* de qqn., s'en écarter, l'éviter IX, 230. — *Arrière coer*, à contre-cœur : *si li fisent li bourgois de le Rocelle grant feste arrière coer, mais il n'en osoient autre cose faire* VII, 357.

Ariérer, retarder : *ce le ariéra ensi que je vous dirai* VIII, 118; porter préjudice (opposé de *avanchier*) : *ce pourroit les seigneurs de France plus arriérer que avanchier* XV, 352; *tel se cuide à la fois avanchier que il se arrière* XVI, 90; frustrer : *il deveroit estre rois de France, dont on l'a arriéré à fraude et par cautèle* II, 325.

Arifler, raser, côtoyer; *sus ce péril vint li dus de Lancastre tout ariflant et costiant la nef dou prince* V, 263.

Ariole, devin XV, 353; lat. *hariolus*.

Arire, sourire, lat. *arridere*; *et dist sicomme en lui ariant* VI, 413.

Ariver, aborder (venir *à rive*); *se il voloit consentir à ariver les Englès* (à ce que les Anglais abordassent) *en ses forterèces dou clos de Constentin* VII, 483.

Arme, casque; *ce estoit une grant biauté que de veoir les armes* (*les hiaumes de quoi on s'armoit adont*) *resplendir au solel* III, 155. — Primitif du dim. *armet*, qui figure encore dans nos dictionnaires.

Armée, 1. expédition militaire; *il estoit chils qui plus loiaument se acquittoit en ses armées et chevaucies* IV, 101; *comme chiés et souverains de ceste armée et chevaucie*, ib. 154; *enfourmés de l'armée au roy d'Engleterre* V, 315; VIII, 104; XV, 25; 2. synon. de *ost*, lat. exercitus : *pour renforchier l'ost et l'armée de monsigneur Charlon de Blois* IV, 64; 3. flotte (cp. l'esp. *armada*) : *ou havre de Bristo avoit bien deux cens vaisseauls tous appareilliés, parmy* (y compris) *l'armée de Portingal* XI, 325.

Armer (s'), 1. en termes de blason, porter telles armoiries : *le conte de Moret qui s'armoit d'argent à trois orilliers de geules* III, 440; 2. entrer dans la chevalerie : *il est de bonne voulenté et si se désire à faire et à armer* X, 55.

Armeret, qui a le goût des armes; *li contes de Hainnau qui estoit jones, armerés, hardis et entreprendans* III, 224; *il en seroit plus liés, plus gais et plus armerés*, ib. 467. Je ne m'explique pas bien la facture de ce mot; est-ce le diminutif d'un adj. *armier?*

Armes, affaires belliqueuses, occasions de se battre; *pour le*

présent les armes sont moult refroidies XVI, 107. — *Faire des armes*, se battre : *mais il y fisent otant d'armes que tels qui estoient armet* II, 120.

Armeüre, armure ; souvent au sens de « homme d'armes » : *et estoient environ six cens armeüres de fier et deus mille archiers* II, 435 ; *li vighiers de Toulouse, une moult apperte armure de fer* IV, 234 ; = armoirie : *tous s'efforchoient à enseignier et armoier leurs nefs de leurs pareüres et armeüres* XI, 367.

1. **Armoier**, armorier ; *armoyés des armes d'Engleterre* II, 100 ; *armoyés de leurs armes et de Saint-Jorge* III, 139 ; *armoyées et ensengnies de leurs ensengnes* V, 259 ; XI, 367.

2. **Armoier**, faire les armes ; *tousjours ne povons nous pas jouer ne tousjours armoier* XI, 331.

Armoierie, ornementation chevaleresque : *et estoient ouvrier trop grandement ensonnyet de faire banières, pennons, cambres, courdines et toutes coses qui apartiennent d'armoierie en l'ordenance d'un signeur et de une dame* III, 376 ; ensemble de bannières et pennons : *si estoit ce grant soulas à considérer les banières, les pennons et le noble armoierie qui là estoient* VII, 209.

Armoieur, armurier ; *il ordonna à quatre des meilleurs armoieurs qui fuissent en Lombardie à aller jusques en Angleterre pour entendre à armer à son point le conte d'Erby* XVI, 96 ; ib. 224 (var. *lormiers, heaumiers*).

Amoirié, = *armoié*, armorié ; *un tubar armoiriet des armes le signeur Espensier* III, 87. Le mot actuel *armorier* est altéré d'*armoirier*, dérivé à son tour d'*armoierie*, *armoirie*, issu directement de *armoier*.

Aroi, arroi est le substantif verbal de *aréer*, *aroier*, dont le sens étymologique et principal est arranger, préparer. Il signifie donc d'abord arrangement, préparatifs ; de là découlent les autres acceptions, savoir d'un côté : ordre (*en bon aroi* II, 117), disposition d'une armée (V, 405), bon état (*se metre en aroi* IV, 81), maintien, contenance (III, 454 ; *nuls n'avoit convenance ne arroy en soy meïsmes* V, 109) ; d'autre part : attirail, appareil (*en grant arroi* II, 189), train, bagage (*se partirent de Boulogne o tout leur arroi* II, 27), suite (II, 232, 340). Le mot se rencontre dans toutes ces significations avec *ordonnance*, et partiellement aussi avec *conroi*.

Arondiel, hirondelle IX, 375 ; dim. masc. de *aronde* (= lat. hirundinem ; transformation de l'*i* atone en *a* ; cp. *anemi* e inimicus).

Arouter, mettre en *route* (compagnie), rassembler ; *et aroutèrent le charoy et leurs pourvéanches* II, 399 ; *et fist arouter ses os et son charoy* III, 354 ; réfl., se rassembler : *si se aroutèrent pour aller à l'adrèce de ceste part* II, 138 ; *quant la navie fu aroutée* IV, 392 (dans les temps composés des verbes réfléchis le pron. *se* est généralement omis).

Arrer ; *ançois eut li rois d'Engleterre moult malement courut et arret tout le pays de Costentin* IV, 400 (texte de M. Luce ; notre texte porte *ars*, avec indication de la variante *arret*). Si le mot n'est pas mal lu pour *arréé* (arrangé), il faut y voir le même verbe *arrer* (pr. payer des arrhes), que l'on trouve dans les Poésies II, p. 37, v. 1250, avec le sens d'étrenner et qui pourrait avoir ici un sens ironique.

1. **Ars**, plur. rég. ou sujet de *arc* et de *art*.

2. **Ars**, partic. passé de *ardoir*, brûler ; fém. *arse*.

Arsin, incendie ; *ainchois que gherre ne arssins s'en fust esmeüs* II, 481 ; *qui fu moult effraée de l'arsin* III, 28. — Dér. du partic. *ars* (de *ardre*), comme *esparsin* de *espars* (de *espardre*). Les substantifs formés par ce mode de dérivation sont rares.

Artelerie, artillerie, terme collectif pour engins et munitions de guerre, appareil d'attaque ou de défense III, 149, 269 ; IV, 2.

Artetike, arthritique ; *là trouvèrent il le conte Guillaume de Hainnau qui gisoit si malades de gouttes artitikes et de gravielle qu'il ne se pooit movoir* II, 352.

Article, point, fig. terme, limite ; *traveillier son corps et son chief hors mesure et les articles de raison* XV, 51 ; point, chef d'accusation : *il a sur luy plusieurs articles desraisonnables qui ne demandent que jugement de pugnition* XV, 62.

Arutellier, haleter, hennir ; *quant les gardes de la ville entendirent cel effroi et oïrent ces chevaus arutellier* VI, 139. — Je soupçonne une faute de lecture p. *arateller* (v. c. m.)

Asai, essai XIV, 327.

Asaier, v. a., essayer, éprouver, tenter ; *ne me voeilliés mies moquier ne asayer ne tempter* III, 456 ; *et asaieroient se par ceste voie le porroient concquerre* IV, 148 ; V, 230 ; réfl., s'aventurer : *messires Henris de Biaumont s'asaia et dist que il iroit veoir que c'estoit* II, 83 ; faire son coup d'essai, mesurer ses forces : *nostres rois est jones et aussi est le leur ; il fault que il s'asaient* II, 261.

Asaillir, **asallir**, attaquer, faire assaut ; est généralement suivi de l'accusatif (*se on les assailloit* IV, 341) ; cependant quand le régime

n'est pas un nom de personne, le datif est également d'usage : III, 155 (*point n'assallirent au chastiel*), 226 (*car souvent assailloient à le chité*), 369 (*li dis coens fist assallir deus fois à celui castiel*), 440 (*point n'i assalirent*). — On trouve le mot avec le sens figuré d'aborder, adresser la parole : *li rois l'assailli en riant* III, 458.

Asambler, v. n., combattre ; *et alla as ennemis assambler* II, 206 ; *li seneschaus de Hainnau fu li premiers qui asambla à messire Bouchicau* III, 158 ; *asambler et combattre* V, 266 ; aussi réfl. : *je me tiens à méfait de tant que à main armée je me mis et assamblay contre mon cousin vostre biau frère* XIII, 27.

Asaudroit, assaillirait IV, 370 ; aussi *assauroit*, ib. 357.

Asausissent, assaillissent IV, 359. Suppose un ancien défini *assaust* (d'un type barbare latin *assalsit*).

Ascourcier, p. *acourcier*, raccourcir ; *on leur ascourça le chemin* VIII, 53.

Ascouter, écouter XI, 168.

Asegur, loc. adverbiale, en sûreté ; *par quoi vous serés plus assegur et signeur de céens* V, 237 ; *et pour estre mieuls asegur de euls* IV, 249 (dans ce dernier passage on a imprimé *à segur*, ce qui est tout aussi bon) et, à vrai dire, la forme normale ; cp. V, 159). — Aussi sous la forme syncopée *aseür* (v. c. m.).

Asegurance, assurance, garantie ; *cils vint à le porte pour parler audit monseigneur Robert, et sus asségurances d'une part et d'aultre* V, 292 ; II, 254 ; III, 342.

Asegurer, assurer, rassurer ; *et s'en tenoient li Flamench ensi que pour tout aseguré* V, 158 ; III, 140 ; *et ne fu onques asegurés* (le texte porte fautivement, je pense, *à segures*) *en chité ne en ville ne chastiel que il eust sus tout son chemin* II, 18. — On trouve également la forme syncopée *asseürer*, ainsi II, 71.

Aseïr X, 241 ; cette forme alterne avec *ascoir*, comme *veïr* avec *veoir* ; une troisième forme est *assir* (v. c. m.).

Asène, substantif verbal de *asener* 1, placement, mariage ; *pour le présent elle ne pooit veoir lieu* (famille) *ne asène où il fussent mieux, que ès enfans de Haynau* X, 308.

1. **Asener**, assigner, fixer, allouer ; *et li asseno grant terre et grant revenue* II, 244 ; *et assena à l'escuier les cent livrées de terre que proumis avoit*, ib. 160 ; marier : *si orent consel ensamble à savoir là où il poroient lor roi marier et asener* II, 210 ; *on ne le poroit mieux mettre ne assener* VI, 366 ; IX, 493. — C'est la francisation régulière de *assignare* ; on rencontre aussi, avec les mêmes valeurs, les formes savantes *assi-*

gner VII, 77, et *assegner* IX, 329.

2. **Asener**, v. n., pr. se diriger vers, de là, 1. tâcher de, chercher à : *il assenèrent de prendre et eschieller le chastiel* V, 323 ; 2. attaquer : *il vint assener à un escuier englès* VII, 455. — Le mot est aussi traité comme actif, au sens d'attaquer, frapper : *Jehans de Castiel-Morant assena le chevalier moult gentement* (habilement), *et li donna grant horion enmy le poitrine* IX, 329 (le texte porte *assegna* par l'effet d'une confusion avec *asener* 1) ; au réfl., s'attaquer II, 291 : *et s'asenèrent, de premier encontre, de leurs glaives si roidement* II, 291. — Le verbe dont nous traitons est un dérivé de *sen*, direction, sens, qui, à son tour, est le germ. *sin*, sens. Sur les divers verbes *assener* de la langue ancienne et moderne, voy. mon étude dans la Revue de l'instruction en Belgique, année 1863.

1. **Asens**, accord (du lat. *assensus*) ; *alors dirent il tout d'un assens et d'une voix* II, 415.

2. **Asens**, direction, sens ; *si l'aviseroient* (l'examineraient) *de tous asens* (en tout sens) *pour mieux avoir ent la connissanche* VII, 32 ; *par les assens qu'il avoit veüs* (par les directions qu'ils leur avaient vu prendre), ib. 169. — *Asens* est une forme extensive de *sens*, comme *apas* de *pas* ; peut-être s'est-elle produite sous l'influence du verbe *asener* 2.

Asent, assentiment ; *d'un commun accord et assent* XV, 278. — Subst. verbal de *assentir*.

Asentir (s'), donner son assentiment ; *quoi que il se fuist de premiers acordés et asentis ad ce voiaige* II, 62 ; *li douse per de Franche s'assentirent et acordèrent à couronner roy Phelippe de Valois*, ib. 215 ; V, 415.

Aserisié, livré au repos ; *quant ce vint sus l'heure de mienuit et que tout estoient en l'oost aserisiet* III, 147 ; *quant cil del host furent asserisiet* VII, 403 ; IX, 324. — L'étymologie de ce mot m'échappe ; on ne peut le ramener à *serus*, tard, d'autant moins que l'on trouve aussi *assegriset* (Chastellain I, 95). L'Oultré d'amour de Chastellain (VI, 115) offre aussi la forme *assegrir* au sens de tranquilliser, apaiser (une douleur).

Aseulé, laissé seul, isolé ; *quant il le virent aseullet et arrière de touttes ayes* (aides) *pour lui* II, 221 ; *il guerrient mal honourablement quant une ancyenne femme, asseulée entre lors gens, en voelent mener et ravir comme prisonnière* VII, 473.

Aseür, loc. adv., en sûreté, = *asegur* ; *et dormirent celle nuit ung petit mieux asseür que il n'euissent fet fuison de nuis par devant* II,

179. Aussi imprimé en deux mots : *de ce estoient il tout à seür* III, 463.

Aseüration (**par**) = *sus aseguance* ou *asseürance*, avec de bonnes sûretés ; *messire Guis de Lion parla ung jour au dit monseigneur Hervy, par asseüration* IV, 36.

Aseürer = *asegurer* ; *s'aseürer en*, avoir confiance IX, 129.

Asievir, poursuivre ; *li coureur se commenchièrent à retraire viers lor embusque et li François à euls asievir* III, 294.

Asignation, établissement d'une rente ; *li clers parla là pour le asignation de messire Robert d'Artois* II, 327 (pour la rente à établir en faveur de...).

Asigner, dépenser ; *le grant argent qui avoit esté cueillié sur le peuple estoit despendu et assigné* XII, 65. Cp. *alouer*. — *Asigner* qqn. d'une rente, l'en doter : *le roy fist assigner le dit escuier de le rente que lui avoit promise* II, 160 ; *et le assigna d'une somme de florins tous les mois à receproir*, ib. 445 ; IV, 376. La vraie forme française p. *asigner* est *asener* (v. c. m.). En confondant *asener* 1 avec *asener* 2, les latinisants du 14e et 15e siècle ont également converti ce dernier en *assigner* et *assegner*, que l'on rencontre avec le sens de frapper, asséner XI, 291 (*encores vys je en ces armes autant de beauls cops rués et aussi bien assignés que je feïs oncques en ma vie*) et IX, 329 (voy. *asener* 2). A tout prendre, *assigner* un coup, litt. le destiner, n'est pas loin *d'assener* un coup, litt. le diriger.

Asoufir, v. a., suffire aux besoins de, rassasier ; *pourvéances pour asouffir une telle host* X, 245 ; satisfaire : *il a raison et droit est qu'il soit assouffy de tous poins, ou de moy ou de mes compaignons* XIV, 128 (plus loin p. 139, *assouvy*).

Asoupli, humilié, confus V, 305.

Asouvir, rassasier ; *si se pourveoient moult grandement de chaudeilles, car l'on ne les en povoit assouvir* XIII, 62. — Le verbe signifie aussi accomplir, exécuter : *si grosse bataille comme ceste là fu, ne se peut asouvir, au mieux venir pour les vittorieus, que elle ne couste grandement* X, 171. — Sur les rapports de parenté entre *asoufir* et *asouvir*, voy. ma note Watriquet de Couvin, p. 419.

Ass... ; les mots commençant ainsi, non compris dans les articles qui suivent, se trouvent sous leur forme orthographique secondaire avec un seul *s*.

Assavoir (**c'est**), locution adverbiale = *à savoir* (ou *savoir* tout court) ; *et avoient desservit à estre justichiet en trois manieres, c'est*

assavoir : *premiers traynés, apriès décollés et puis pendus à ung gibet* II, 79. — La formule varie avec *loist-à-savoir* (v. c. m.).

Assegner, = *assener* , *assigner*, tant au sens d'assigner ou de marier (X, 344), qu'à celui de frapper, asséner, voy. *asener* et *assigner*.

Assenter, éloigner, tenir à l'écart ; *bien voloit li rois que li autre s'ensonniaissent en chief des besongnes dou royaulme, et li dus d'Ango ses frères en fust assentés* IX, 286 (sur la même page aussi la forme savante *absenter*).

Asseoir, établir, placer (défini *assist*, pluriel *assisent*, *assirent*) ; nous notons les applications suivantes : appliquer un don : *ils donne aux ungs et aux autres lourdement et largement là où il est mal assis et mal employé* XVI, 5 ; fixer, assigner : *dedans le jour* (dans le délai) *que on li avoit assis* II, 111 ; *et furent les coses si aprochies que jours mis et assis que de rendre le chastiel de Calais* V, 233 ; *et fu ses mandemens fais et assis en le ville de Hantonne* IV, 8 ; *ung parlement fu assis et ordonnés à estre à Brousselles* III, 68 ; confier une chose à qqn., l'en charger : *li sage, sus lesquels on avoit assis et tourné ce consel* II, 98 ; *la besoingne et li voyages fu assis sus l'évesque de Durem*, ib. 257 ; assiéger (le terme *asségier* n'en est pas moins employé très-souvent II, 82 ; IV, 2, 68) : *quant li roys et messire Hue le fil virent leur ville ainsi assise, si se mirent ou chastiel* II, 77 ; *et avoit assis Bordiaus par terre et par aigue* III, 233. — Comme neutre, on lui trouve le sens d'attaquer VI, 46 : *car chascun de ces chevaliers franchois et englès de leurs glaives assisent li ungs sur l'autre.*

Assés ; il est bon de rappeler que dans l'ancienne langue cet adverbe a généralement la valeur de beaucoup ; c'est important pour ne pas commettre des méprises.

1. **Assielle,** aisselle ; *messires Oliviers fu décolés à Paris et puis pendus vilainement par les asselles à Montfaucon* IV, 199.

2. **Assielle** (d'un vaisseau), ais, planche ; *barriaus de fer aguisiés que li Espagnol lançoient contre les assielles* (de la nef) V, 269.

Assir, forme variée de *asseoir* (voy. *asseoir*) ; cp. *vir* p. *veoir* ; *pour lui assir en siége impérial* II, 464 ; *mettre et assir au travers de la rue* III, 24 ; *un crocet par quoi, quant il pooit en lançant assir* (fixer) *le croq et atachier, il tiroit à lui..*, ib. 270 ; *et fisent tantost drechier et assir les engiens* VII, 8 ; *assir trois cops de glaves à chevalx* IX, 324.

Assise, subst., 1. l'ordre dans lequel

les convives sont rangés à table ; *et fu li assise adont de la table dou roi : li arcevesque de Sens premiers, et puis le roi, et desous messire Jaquèmes de Bourbon et messire Gautiers de Mauni* V, 106 : XVI, 85 ; 2. réception de cour, audience : *le roïne tint sa court et son assise ens ou dortoir* II, 120 ; 3. impôt : *les aides, les fouages, les gabelles et les assises qui avoient couru dou temps le roy Charles* IX, 446.

Assoté, engoué, affolé ; *quant ils veïrent que ce roy Edouard se méssusoit et estoit tout assoté sur messire Hues le Despensier* XVI, 158.

Astenir *(s')*, s'abstenir V, 214 (*s'astenir de plorer*).

Astraindre, pr. serrer, fig. accabler, tourmenter, oppresser ; *tant estoit il fort astrains de gouttes* II, 131 ; *la cité estoit durement astrainte* III, 248 ; *Charles de Blois avoit assegiet le bonne ville que on claime Craais, et l'avoit durement astrainte* IV, 94. Passé défini pluriel : *astrainssent* V, 167.

Astronomien, astronome, astrologue III, 210.

Atacquier, voy. *ataquier.*

Ataindre, frapper d'une peine, punir ; *il ne le poient grever que il ne fuissent attaint d'une grant somme de florins* II, 447 ; *qui aultrement le feroit, il devroit estre atains comme de mauvais et vilain fet,* ib. 473 ; *qu'il ne fuissent atant attains en celle somme* (var. du texte, qui porte *condampné de*) III, 63 ; toucher, mentionner, traiter (un sujet) : *or devés vous sçavoir, pour attaindre toutes choses et amener à vérite, que..* XV, 36 ; *ils ont huy remonstré moult sagement leurs deffenses et attaint les termes et articles de raison,* ib. 159 ; *pour mieuls attaindre leurs jangles et pour plus donner toutes gens à penser* XV, 353. — Ces acceptions du mot sont conformes à celles de son type latin *attingere*, toucher.

Atainte, pr. chose que l'on désire atteindre, but, intention ; *venir à ses atainles,* venir à ses fins IX, 159 ; ib. 186 ; XIII, 105.

Atant, adv., 1. à ce point, dans ces cironstances, alors : *et encoires ne cessa point atant li dis messires Hues de enorter le roy à mal faire* II, 24 ; 2. aussitôt : *il ne pooient commenchier gherre qu'il ne fuissent atant condampné de celle somme* III, 63.

Ataquier, v. a., attacher : *et y atacquèrent l'autre coron de la corde* X, 123 ; v. n., suivi de *à*, mettre la main sur une chose, s'en saisir : *les Englès ont tout volentiers laissiet ces pourveances en cel estat à la fin que nous i ataquons* V, 19.

Atargier, tarder, s'attarder ; loc.

adv. *sans atargier* II, 140.

Atemperance, *atemprance*, modération, adoucissement ; *car je meterai partout telle atemperance que vous et li vostre vous en contenterés* II, 126 (le texte porte fautivement *celle à tempérance*) ; *quant il plairoit à Dieu, il y pourveroit et metteroit atemprance* VI, 186.

Atempré, tempéré, doux ; *moult estoit li temps biaux et souefs, et li airs assez moistes et atemprés* II, 66 ; ib. 165 ; XII, 139 ; mesuré, modeste : *et de parfaite et atemprée contenanche* III, 454. — Adv. *atempréement*, avec mesure, avec modération : *si parla atempréement* II, 326 ; *doucement et atempréement* XI, 264. La forme *atemprement* XI, 241 doit être fautive.

Atemprer, atremper, mettre à point, ajuster ; *si en leva ung* (un enghien) *ou castiel et l'atempra bien à point* III, 266 (sec. réd. *l'attrempa.*)

Atempte, entreprise criminelle, attentat ; *et radrecier tous les damages, attemptes ou emprises fais contre ces présentes alliances* VI, 304 (note).

Atempter, tenter, entreprendre VII, 285 (note).

Atendant, préposition (placée après son régime), en attendant ; *chou pendant et la feste attendant, il se parti de Nantes* III, 330.

Atendre, attendre, 1. sens ordinaire, a. et n. : *et atendoient sa venue* II, 112 ; *qui forment atendoient après le bon chevalier de Beaumont*, ib. 110 ; 2. faire face, prendre une attitude de résistance, braver : *et n'avoient pas li Escoçois entention que d'atendre le roi d'Engleterre et de combatre les Englois* II, 276 ; *il ne se sentirent mies assés fort que des Englès atendre*, ib. 399 ; *et ne voloient nullement atendre ce péril* IV, 60 ; *toutes manières de povres gens qui pourveü n'estoient pour attendre l'aventure* III, 248 ; *il vous fault atendre l'aventure*, ib. 113 ; 3. être de force à faire face : *et combateroit les Escos, s'il l'atendoit* III, 425 ; *pour combatre les Escos, se il les trouvoient et atendoient* III, 447 ; 4. au réfl., suivi de *après* ou de *à*, se régler : *en attendant le venue des aultres signeurs, et par especial celle dou duc de Braibant, apriès qui tout li aultre s'attendoient* II, 482 ; *il estoit li plus grans et li plus prochains de linage et de conseil dou roy et à qui tout li autre se atendoient et regardoient* II, 453.

Atenir, v. n., toucher (avoir des rapports, intéresser) ; *et ce sont ceulx qui aujourd'huy le plus près vous attiennent* XIII, 121.

Aterminer (s'), s'atermoyer ; *li aucun payèrent, li aucun se convenencièrent et s'aterminèrent à*

payer IV, 257; *Pierre de Craon s'atermina à paier à termes la royne de Naples* XV, 308.

Atierer, atterer, atterrer, renverser ; *petit en escappèrent que ne fuissent mort et atierret* III, 251 : *depuis que les bannières mgr. Carle de Blois furent atierées, il n'i eut riens retenu* VII, 51 ; *et fut atteré et occis en armes* XVI, 229.

Atine, impétuosité ; *les Anglois pourroient tenir ceste chose à atine d'orgueil et de présomption* XIV, 57. — C'est la forme simple de *aatine* (variété de *aatie*).

Atinter, préparer, disposer, orner ; tel est le sens habituel de ce mot (cp. Chastellain II, 51 : *il fut monté sur un cheval richement atinté*) ; il le conserve, je pense, dans le passage suivant, de notre auteur, malgré la variante *appuignièrent* : *ils attintèrent et apointièrent leurs lances* XI, 59.— C'est sans doute une forme fréquentative du lat. *attingere*, toucher, manier.

Atis, = *aatis*, XIV, 50 : *ou cas que il s'est atis de la jouste à moy* (puisqu'il m'a provoqué au combat). L'*s* final est l'*s* de la flexion, car d'après la grammaire ancienne le participe en question est au cas du sujet, mais d'après l'orthographe et la grammaire généralement observées dans le ms. de Breslau, cette lettre aurait dû disparaître. — Cp. *atine* p. le composé *aatine*.

Atouchier, toucher ; *et encores n'atouchièrent il de riens à leurs pourvéances* X, 23.

Atournement, engin, instrument ; *atournemens d'assaut* V, 88, 376 ; VI, 22 ; *atournemens de prisons* XIII, 102.

Atourner, 1. attirer, tourner de son côté ; *messire Hues li Despensiers avoit tellement attret et atournet le roy que tous li pays s'en esmervilloit* II, 34 ; — 2. arranger, de là orner, parer, vêtir, coiffer : *et avoit son chief atourné de mitre reonde* II, 464 ; de là le subst. verbal *atour* ; — 3. arranger, au sens ironique de maltraiter : *il commenda à son fil que il s'en venist en Haynnau et sans deport atournast tel* (tellement) *le pays que jamais ne fuist recouvret* III, 115; *qu'il atourroit telement le royaume d'Escoce que jamais ne seroit recouvret* IV, 137 ; ib. 163.

Atout, avec ; *elle estoit là afuie atout son fil* II, 48 ; *solers de quir tout crus atout le poil*, ib. 169 ; III, 230. — Devant un régime fém., *tout* prend la forme fém. *toute* ou *toutes* ; les éditeurs, dans ce cas, ont l'habitude d'écrire le terme en deux mots : *quant chil messagier furent revenu d'Avignon à touttes leurs bulles* II, 192 ; *Guillaumes de Douglas se traist à l'un des costés à toute sa route,*

ib. 208. — Cette expression a son analogue dans l'all. *mitsammt.*

Atrainnant VIII, 19 ; lisez *à traïnnant*, en traînant.

Atraire, attirer ; = obtenir : *oncques la princesse n'en poelt autre chose atraire* XI, 18 ; préférer : *ils ne aimabloient ne attraioient nulle nation fors la leur* XI, 227.

Atrait, attirail (de *atraire*, attirer) ; *il fisent si grant atrait de mairiens et de velourdes* III, 401 ; préparatifs : *faire son atrait* IX, 230.

Atraper, surprendre ; *se nous la* (la comtesse de Montfort) *poions atraper*, *nostre guerre en seroit plus belle* IV, 142.

Atre d'un moustier, cloître ou cimetière IX, 388. Du bas-latin *atrium*, qui est le lat. *atrium*, vestibule.

Atrement, noir (subst.) ; *ossi noire que atrement de fumier* (fumée) *de tourbes* X, 36.

Atribuer, annexer ; *il a acquis le chastel de Crièvecuer en Cambresis et l'a attribuet audit royaume de France* II, 460 ; *déjà attribue il son héritage* (l'héritage du comte Derby) *avecques le sien* XVI, 140.

Atriewer, -euwer, v. a., 1. *a.* une guerre, la terminer par une trève IV, 129 (voy. *amoiener*) ; 2. *a.* un pays, y faire cesser la guerre ; *s'atriéver à*, entrer en arrangement avec XI, 203.

Att... ; les mots commençant ainsi sont placés sous *at.*.

Attesistes = **atesistes**, 2e pers. plur. du parf. déf. de *atir* (forme simple de *aatir*, voy. *atis*) XIV, 54.

Aubaner, réduire à la condition d'*aubain*, dépouiller du droit de transmettre ses biens à des héritiers ; *si tels malfaiteurs ne peuvent estre pris, il soient banis et fais hors la loy et aubanés et privés de leurs biens* X, 434.

Aubarde, var. p. *ambarde* (v. c. m.) XIV, 99 ; le passage du son *an* devant consonne en *au* est admissible (cp. *auvent* de *anvan*), mais il est tout aussi probable que le copiste ait erronément lu *aubarde* au lieu de *anbarde*.

Auctorisié, notable, renommé ; *tout la meilleure gent d'armes et les plus alosés et auctorisiés* XI, 308.

Auctorisier, mettre en estime, patronner ; *moult fort portoit* (protégeait) *le duc de Berry ce pape et l'exaulchoit et auctorisoit* XV, 130.

Aucube, tente ; *tentes*, *trés*, *auqubes et pavillons* II, 219. — C'est, étymologiquement, le même mot que *alcove* (voy. mon Dict.).

Aucun ; je note ici, comme intéressante, la combinaison *aucun peu* (notre *quelque peu*) ; *aucun peu en y eut de prins* XV, 295.

Audience, autorité, considération

(pr. qualité de se faire écouter) ; *li Londryen considérèrent que les coses aloient en Engleterre trop malement et que justice n'i avoit point de lieu ne de audience* II, 38 ; *car desus tous il avoit le grignour vois et audience* III, 314; *ne le duc de Berry ne le duc de Bourgoingne, qui voulentiers euissent amodéré ces besongnes, n'y avoient point d'audience* XV, 28 ; ib. 197. — Loc. adv. *en audience*, de manière à être entendu, ouvertement, devant tout le monde XV, 90. Les trouvères employaient, avec la même valeur, la formule *en oiant*.

Aufin, fou (pièce du jeu d'échecs) ; *tant jeuèrent que li roys le perdi et fu mas d'un aufin* III, 459. Voy. Diez, Gloss. I, v° *alfido*.

Auful, III, 459, faute de lecture p. *aufin* (v. c. m.).

Augmentation, accroissement de renommée ou d'estime ; *d'Artevelle qui voloit l'augmentation dou roy d'Engleterre* II, 442; élévation d'un titre : *et impétrèrent cette augmentation de noms ses gens qui là estoient* (il s'agit de l'élévation du comte de Juliers au rang de marquis) II, 467.

Augmenter, fonder, établir, être l'auteur ; *vous avés oï recorder comment papes Grégoires XI*mes *eut devotion qu'il iroit viseter Rome et le saint siége que sains Pierres et sains Pols avoient edifyet et augmentet* IX, 46 ; *or ay je che livre et ceste histoire augmentée par juste enqueste que j'en ai fait en travillant par le monde* II, 1 ; *j'ai ce livre historyet et augmenté à le mienne* (à mon tour) II, 7 ; *mon très honnouré seigneur le conte Gui de Blois, pour lequel ceste histoire est emprinse, poursieuvye et augmentée* XIII, 112 ; *dittée, ordonnée et augmentée* XVI, 334. — Le sens que j'attribue au verbe *augmenter* me semble résulter à l'évidence des passages cités, ainsi que de ceux qui suivent sous *augmenteur*. Le mot est une imitation du lat. *auctor*, dérivé de *augere*, qui, au fond, signifie faire grandir, faire qu'une chose s'élève, se produise, existe. — Dans les Poésies, Froissart emploie le réfl. *s'augmenter* au sens de grandir en estime, en valeur (II, 201, 212), cp. *augmentation*.

Augmenteur, auteur ; *en si grande et en si noble histoire comme ceste est, dont je, sire Jehan Froissart, en ay esté augmenteur et traiteur* XII, 53 ; *je acteur et augmenteur de ce livre* XIII, 112. Voy. l'art. préc.

Aulne, sorte de charrette? âne? *et s'en y avoit aucuns qui menoient petis aulnes cargiés de fruis et de poulaille* (t. ?, p. ?). — Je n'ai aucun renseignement sur ce mot ; je suis disposé à

à y voir des *ânes*; *au* p. *a* est fréquent, et la lettre *l* est un parasite qui se place volontiers après *au* et *eu* sans raison étymologique.

Aumosne, charité, acte méritoire; *et si seroit grande aumosne et grant grace enviers nostre signeur* V, 211; *vous feriés grant aumosne* X, 6; *vous ferés bien et aumosne* XV, 70.

Aunoi, forme masculine et parallèle de *aunoie*, auj. *aunaie* X, 124; XIV, 308.

Auques, quelque peu: *qui congnissoient auques le pays* II, 139; à peu près: *auques en ce temps* II, 388; *auques en une saison* (en même temps) V, 316; le mot est parfois accompagné de l'adv. *priès*: II, 67 (*il se fuissent embatu en icelui port ou auques priès*); VII, 159 (*si disoient les lettres ainsi ou auques priès*).—L'adverbe *auques*, prov. *alques*, représente le lat. *aliquid*.

Auqueton, hoqueton II, 153; III, 81.

Ausser? *tant en but et à tel outrage que le sain* (sang) *du corps luy refroida, et commença à ausser et à entrer en foiblesse de poplisie et à perdre la force de ses membres et le mouvement de la parole* XIV, 308. Je ne parviens pas à me rendre compte de ce terme (*hausser* ne se prête guère); il est omis dans le texte de Buchon.

Auster, **hauster**, intraitable, violent; *car il sentoient le roi hauster et crueuls* II, 28; *en son aïr il fu crueuls et hausters*, ib. 338; V, 105; VI, 151. — C'est le même mot que *austère*, laquelle forme se trouve VII, 106.

Austère, voy. l'art. préc.

Austérité, cruauté; *et estoit si plains d'orreur et d'austerité* VII, 83.

Autel = *tel* XV, 278; se rapporte à *tel*, comme *autant* à *tant*, *aussi* à *si*.

Autementer, élever, porter plus haut; *et encores amoit il moult les armes, quoique son estat fust moult autementé* II, 338. — D'un type latin *altamentare*, dérivé d'un subst. *altamentum* (de *altare*, hausser); cp. le synonyme *augmentare* de *augmentum*.

Autentic ou *autentike*, considéré, notable; *li plus notable homme et plus autentike* V, 152; *et ordonna sages hommes et autentis* VIII, 113; X, 198; *Paris, qui est le chief et la plus autentique cité du roiaulme de France* XIII, 141. — Le mot prend le sens moderne XI, 262 (*véritable et autentique*).—Adverbe *autentikement*, expressément, soigneusement: *ensi le segnefièrent autentikement au roy d'Engleterre par certains messages* V, 281; XII, 347.

Autre; locution: *an par autre*, bon an mal an: *an par autre, les*

Frères y ont bien et largement entre cens et six-vings queues de bon vin XIII, 76.

Autrement, aussi ; *les Flourentins estoient venus à merchy au pape et autrement bien les Pérousins* XIV, 301.

Autretant, autant ; on trouve aussi la formule *à l'autretant : et dormirent là à l'autretant et si longuement que vens lor revint* II, 436. — Le terme représente le type latin *alterum-tantum*, comme *autant* représente *aliud-tantum*.

Aval, opposé à *amont*, adverbe et prép., en bas, en descendant, au courant ; II, 131 (*aval la rivière*); V, 267 (*la navie des Englès filant aval vent*). Fréquemment, le sens du mot s'élargissant, il rend l'idée « partout dans » : II, 458 (*aval les bonnes villes de Flandres*), 474 (*aval le pays de Flandres*), 77 (*et se hébergèrent aval la ville à leur plaisir*) ; IV, 272 (*aval Paris*) ; X, 285 (*aval l'église avoit douze cens candelles ou environ*) ; XIV, 279 (*on faisoit en ce temps aval France processions pour euls*). Je trouve le mot suivi de *de* IV, 341 : *jou irai aventurer aval de ce pays.* — Voy. aussi *avaut*.

Avaler, descendre ou faire descendre, abaisser ; *dont avalèrent le pont vistement tout jus rés à rés de terre et ouvrirent leurs portes* II, 296 ; aussi au réfléchi : *si s'avisa que elle wideroit France et s'en avaleroit en Haynnau* II, 46 ; *et s'avalèrent pour venir hustinnier devant Saint-Omer* III, 297 ; XVI, 230.

Avancement, profit ; *si croy que Dieu m'ait pourveü de ceste emprise pour mon avanchement* II, 62.

Avancier, v. a , favoriser, distinguer, faire prospérer, combler d'honneurs ; *la royne d'Engleterre en ama depuis le chevalier et la dame à tousjours et les enfans qui d'eux naissièrent, et les avancha en pluiseurs manières* II, 44 ; *il fu retenus dou plus secret conseil le roi et moult avancés en se court*, ib. 318 ; V, 277 ; rendre service, aider : *qui bien avanchoient et aidoient le roy englès en ses besoingnes* II, 481 ; faire avancer (au sens propre) : *monseigneur, se il vous plaist, si avanchés ce varlet, qui est, sicomme il dist, au roy de France et aporte lettres au roy* VII, 305. — Au réfléchi : se mettre en avant, se montrer favorable, s'entremettre ; *se nuls se avançoit de lui faire confort* II, 45 ; *et li pria que il se vosist avanchier et tant faire que il n'euïst cause nulle à plaindre de li*, ib. 462 ; *et pour ce que vous vos en estes avanciés, je le ferai pendre par le col* V, 104 ; s'offrir, s'empresser : *de quoi pluiseur baron*

et chevalier de l'empire d'Alemagne qui aultre fois l'avoient servi, s'avancièrent grandement pour estre en celle armée VI, 203 ; se dépêcher : *il ne pensoit pas que les Portingalois se deüssent avanchier si tost de le couronner à roy* XI, 296 ; prospérer, faire son chemin, se pousser, se distinguer : *grant painne mettoient et rendoient à yaux avanchier et aloser* II, 293 ; *or doient dont tout jone gentil home qui se voellent avancier avoir ardent désir d'aquérir le fait et le renommée de proèce* II, 8 ; se faire fort : *aucuns s'estoient bien avanchiés et vantés que ils le gariroient* XV, 352 ; s'aviser, oser : *là fist le duc de Lancastre ung ban, que nuls ne s'avançast de prendre chose qui ou chastel fuist* XVI, 186. — Participe passé *avancié*, prématuré : *Dieu nous feroit grant grace, se il nous faisoit céans morir par mort naturelle et non pas de mort avanchie* XVI, 196 ; distingué : *lequel estoit ung des chevaliers du roy de France et des plus avanchiés* XVI, 211.

Avant, I. adverbe ; 1. plus loin, ultérieurement (sens local et temporel) : *comme il apparra avant en cest livre* II, 2 ; *en avant*, dorénavant : *par quoi li païs fust en avant mieuls gouvernés que esté n'euïst* II, 98 ; *et se devoient en avant tenir pour bons Englès* IV, 225 ; VIII, 59 ; — 2. davantage (précédé par fois de *plus*) : *par deux jours et moult avant* II, 15 ; *de celui ne say jou plus avant* IV, 22 ; *les cronikes Jehan le Biel parolent de ceste amour plus avant* IV, 273 ; — 3. plutôt : *et estoient environ trois cens lances, avant moins que plus* XIII, 167 ; — 4. outre mesure : *c'est trop avant fait contre l'ordonnance de droit et de raison* XVI, 140 ; — 5. en termes exprès, positivement, avec certitude : *li rois est enfourmés moult avant et très acertes de messire Robert d'Artois* II, 355 ; *et pour ce en parloit il si avant* IV, 296 ; *pour ce qu'il avoit parlé si avant dou siége de Connai qu'il ne s'en partiroit si les aroit à sa volenté* VII, 18 ; — 6. *si avant que* (ou *comme*), *a*) dans une telle mesure ou au même degré que : *et partiray mon grant tresor que j'ai encores par delà si avant à tous vos hommes, que je demourrai leurs amis* VII, 101 ; *de servir le roi d'Engleterre ossi avant comme feroient nuls des aultres*, ib. 377 ; autant : *il presta si avant que li siens* (ses moyens) *povoit estendre* VII, 112 ; ib. 128 ; *b*) pour autant que : *et le volons faire si avant que nostre poissance se pora estendre* II, 356 ; *il vous aideront en tout cas si avant ossi que vous leur tenrés leur convent*, ib. 387 ; — 7. *en avant*, avant tout,

en premier lieu : *et li segnefia que en avant il li consilloit qu'il passast le mer* II, 439. — II. Conjonction, = *ains*, au sens de mais, lat. sed : *mais pour ces jours il n'estoient pas retrait, avant ardoient en Northombreland* II, 130; *Marguerite li ainnée n'estoit pas là, avant estoit en Alemagne*, ib. 195; *li Hainuyer n'i porent rien conquerir, avant i ot plus de lors gens navrés et bleciés* III, 270 ; IV, 34, 322 ; VI, 296 ; IX, 443 ; XIII, 140. — III. Préposition ; je n'ai à signaler ici que l'emploi du mot au sens de mieux que : *il n'est aujourd'hui sires qui le peuist faire avant lui* VII, 102. — Loc. adv. *en avant ce*, auparavant VII, 235 ; la formule simple *en avant* est mentionnée pl. h. sous I, 1 et 7 ; *par avant* = auparavant. — *Metre avant*, voy. *metre*.

Avantage (parfois traité de féminin, p. e. III, 199, *pour celle avantage*) ; locutions diverses : 1. *d'avantaige*, d'avance : *jà estoit à cheval d'avantaige, car il avoit en devant jousté au seigneur de Clifort* XIV, 112 ; du premier coup, d'emblée : *et misent leur avoir à volenté, car il savoient bien qu'il estoit perdus d'avantage* IV, 389 ; *li François les cuidoient jà avoir tous pris d'avantage* V, 401 ; *il nous mettront tous à l'espée, et d'avantaige perdrons nous corps et biens* XI, 414.—2. *L'avoir d'avantage*, avoir le dessus, l'emporter : *se il fuissent ingal de nefs, li Espagnol ne l'euissent mies eu d'avantage* VIII, 135.—3. *A l'avantage*, gratuitement, sans frais : *chiés soy il ne despendoit pas tous les jours deux sols de parisis, mais aloit boire et mengier à l'avantage où il povoit* XV, 78.

Avantparlier, qui parle, plaide pour un autre, avocat ; *il meïsmes, sans autre moien ne avantparlier, remonstra la querelle* XIII, 41.

Avaut, forme variée de *aval* (v. c. m.) ; *et ne furent un grant temps que festes, solas et esbatemens avaut* (partout dans) *Londres* II, 91 (Ms. de Rome) ; *et se tindrent là tout arestéement, sans aler avaut la ville* XIII, 62 (notre texte porte fautivement *avant*). — Le *t* final est adventice ; quant à *avau* p. *aval*, il est régulier et d'un usage très-répandu dans l'ancienne langue ; nous l'avons conservé dans *avau l'eau*, que l'on écrit inutilement *à vau-l'eau*. Les trouvères traduisaient parfois *Nederland* par *Avauterre* (le pays d'aval).

Ave, bisayeul ; *jou ay servi au roy Phelippe son ave et au roy Jehan son tayon et au roy Charle son père* X, 199.

Avenant, proportion ; loc. adv. *à l'avenant* en proportion, selon convenance ; *se li convenoit il porter et faire à l'avenant* (et

agir en conséquence) II, 389; *grans pourveances à l'avenant* III, 389; VI, 104; égard : *ce lor faisoit à un avenant* (sous certain rapport, en quelque sorte) *plus de mal que les pierres* III, 177; droit respectif : *tous les seigneurs, chascun à leur advenant, en eurent leur part* XVI, 51.

Avenir, 1. advenir, arriver, se passer, s'accomplir : *li grant fait d'armes qui par les guerres de Franche et d'Engleterre sont avenu* II, 1; 2. parvenir : *et quant chil sentirent que à chiaux qui les traioient ne pooient avenir* III, 228; *ils n'y pooient avenir* V, 263.

Avent, avénement (d'un roi) IX, 302.

Aventure, ne signifie, au fond, qu'événement (cp. *avenue*); puis le sens se spécialisant, le mot s'applique aux actions militaires et aux entreprises hasardeuses; il serait oiseux de justifier par des exemples ces diverses acceptions, nous ne citerons que l'expression *chevaucier as aventures* IV, 86. Parallèlement au sens foncier d'événement ou d'affaire, court et se développe celui de « ce qui advient sans être attendu ni recherché »; de là les acceptions suivantes : 1. sort : *prendre l'aventure et la fortune telle que Dieux li envoieroit* V, 25; 2. bonne ou mauvaise chance : *et euch celle aventure que, ce que* (pendant que) *je fui en Escoce, li rois visita tout son païs, par laquelle visitation je apris et considérai moult de la matère et ordonnance des Escoçois* II, 138; *grant aventure sera se il ne meurt de la navreüre que il a en la teste* XI, 413; de là les expressions : *d'aventure*, par hasard IV, 88; *par aventure*, peut-être II, 109 (aussi *à l'aventure* XII, 175); *à l'aventure de Dieu*, à la grâce de Dieu II, 67; *se mettre en l'aventure*, courir la chance : *si eurent plus chier à perdre le chité de Berwick que yaux mettre en l'aventure de plus perdre* II, 271; 3. éventualité : *il laissa le chastiel bien pourveü pour toutes aventures* IV, 147; alternative : *pour yaux mettre en aventure de vivre ou de morir* II, 173; danger : *fors en grant péril et aventure de perdre lors cors et lors biens* II, 38; *en aventure d'estre mort* IV, 15; *quant ils veïrent que leur porte estoit en adventure d'aler par terre* XI, 379.

Aventurer, sens absolu, courir l'aventure : *jou yrai aventurer aval de ce pays pour querre bestes et vitailles* IV, 341.

Avenue, événement; *ceste avenue fu moult tost sceüe* III, 198.

Aver, avare XV, 78; cp. *amer* de *amarus*.

Averir, justifier, sanctionner : *en tesmoing de laquelle cose avérir, nous avons à ces présentes fait*

mettre nostre séel V, 362 ; réaliser, accomplir : *les promesses de la ducoise furent avéries* X, 347 ; *tout ce que il avoit promis, il avéry* XIV, 292 ; *adont dist li dus de Braibant que ses proupos estoit avéris* III, 198. — Buchon, de son fait, a transformé la forme *avérir* en *avérer*.

Avers, opposé, adverse ; *son averse partie* (sa partie adverse) II, 309.

Avertir qqch. à qqn., indiquer, faire savoir, commander ; *ce que li signeur leur disoient et avertissoient* III, 304 ; qqn. de qqch. : *celuy me advertiroit et diroit justement des aventures de Portingal* XI, 263.

Avesprir, faire soir, obscur ; *si se partirent quant il fu tout avespri* VIII, 195.

Avesti, investi de charges ? *ils esleürent entr'eulx jusques à douze hommes des plus notables des leurs, tous avestis* XI, 147.

Aveu, plein pouvoir ; *monseigneur, parlés à cest homme qui s'encline contre vous, car il a l'adveu de la ville en sa main* XI, 423 (var. *la puissance*). Cette signification découle de celle du verbe *avoer*, reconnaître, approuver, autoriser.

Aveuc, *avoec, aveucques, avecques*, avec ; notez sa combinaison avec *hors de* : *et lui donnés bon congié de partir hors de aveuc les autres* XI, 165 ; *et mettoit grant paine à ce que le roi Richart eust osté hors d'avecques luy tous ses marmousets* XII, 259.

Aveuglir, aveugler ; *la convoitise de la chevance l'aveuglissoit* IX, 166.

Avironer, forme variée d'*environner*, III, 246. Comme le bas-lat. *circare* (de *circa*), pr. entourer, a donné naissance au fr. *chercher*, anc. = parcourir, il ne faut pas être surpris de voir aussi revêtir cette dernière signification à notre verbe XVI, 227 : *ainsi avironnoient ils le pays.*

Avis, subst. verbal de *aviser* ; 1. réflexion, pensée : *en avoir avis*, y réfléchir IV, 130 ; *jeter son avis*, se mettre en tête, se proposer V, 344 ; aussi *jeter en son avis* III, 287 ; 2. opinion : *quant il eurent par avis* (selon leur opinion) *vent bon, il entrèrent en lors vaissiaus* II, 64 ; *des plus grans de l'ost par son avis* (de ceux qu'il jugeait être les principaux de l'armée) II, 295 ; 3. égard, considération : *par l'avis de ses previléges* II, 239 ; 4. intention, préméditation : *il y estoient entré soudainement et sans advis* IV, 114 ; 5. *à l'avis de*, au sujet de, concernant : *et disoient à l'avis des Escos que il s'en raloient* II, 239 ; selon, d'après : *et chevauçoient à l'avis du soleil* II, 147.

Aviser ; il n'est pas sans intérêt de présenter la filiation logique des divers emplois de ce verbe.

Le sens fondamental est voir, apercevoir, remarquer (1); de là naissent ceux de regarder, viser, considérer, examiner (2), puis de penser, réfléchir (3), enfin ceux de pourvoir, d'avoir l'idée et de prendre une résolution (4). Nous grouperons quelques exemples d'après l'ordre de ces catégories. 1) *Entre les autres chevaliers bretons et englès, messires Oliviers de Clichon fu bien veüs et avisés qu'il y fist merveilles d'armes de son corps* VII, 48. — 2) *Si l'avisa* (le visa) *si bien en lanchant que..* VI, 171; *elle montoit en une haute tour dou castiel pour mieux aviser le contenance de chiaux de l'ost* IV, 21; *ses gens qui l'avoient* (le château d'Edimbourg) *avisé et imaginé tout environ à leur pooir* V, 335; — 3) *Là avisèrent et parlementèrent comment on porroit se combattre as Escos* II, 139; ib. 295; III, 265. — 4) *Si séjourna là li rois deux jours pour atendre les dairains et pour aviser chacun se il li fallait riens* II, 131; *et vinrent deviers le roy, pourveü et avisé de lettres de par le conte de Haynnau et de biel langaige,* ib. 299; — *et ne pooient apenser comment la contesse avoit tout ce adviset ne oset entreprendre* IV, 22; — *si n'en savoient que penser ne quoy adviser* (quel parti prendre), ibidem. Les acceptions apercevoir et prendre une résolution sont aussi exprimées par la tournure réfléchie (cp. s'apercevoir et se décider) : *li chevaliers s'avisa d'un coutiel de plat qu'il avoit à son costé* VII, 202; *il s'avisa qu'il s'en venroit assambler* (combattre) *à celui qui estoit le plus prochains de le bannière* III, 287; *elle s'avisa* (elle projeta) *d'un grant fait* IV, 23. — Du verbe *aviser,* aux acceptions ci-dessus énumérées, naît directement le subst. *avis* (v. c. m.), qui signifie tour à tour vue, opinion, pensée, conseil, résolution. Mais celui-ci, à son tour, engendre un verbe *aviser* secondaire, au sens de donner avis, conseiller, avertir : *quant on voelt emprendre aucune besongne, on ne le doit point tant démener, car au detryer, on avise ses ennemis* X, 67; *pour yaux aviser et garder* (pour les avertir et éveiller leur attention) II, 123; VII, 41. — L'adjectif *avisé,* résolu, tient du verbe *aviser* de notre quatrième groupe.

Aviseur, qui se connaît en qqch., appréciateur; *et hardi et apert hommes d'armes durement, et grant aviseur et eskielleur de forterèces* VII, 411.

Avision, imagination; *et vint au roy en advision* (et le roy s'imagina) *que grant foison de ses ennemis luy couroient sus pour occire* XV, 40.

Avitailler, fournir de victuailles,

approvisionner, II, 154 ; ib. 403 ; VII, 225. Le mot subsiste dans le composé *ravitailler*.

Avoecques, forme variée (à finale adverbiale) de *avocc, aveuc*, avec; loc. *avoecques tout ce*, en outre II, 29 ; *avoecques ce que*, vu que III, 158 (*il le féri un si grant cop, avoecques ce que il estoit fors chevaliers et bien montés, que il le bouta jus*).

Avoer, advouer, reconnaître, approuver qqch., en accepter la responsabilité : *se Jehans Prouniaulx avoit fait un outrage de soy meïsmes, la ville de Gand ne le voloit mies avoer, mais s'en escusoit loiaument* IX, 225 ; ib. 425 ; *quoi que il face ne die, il est tousjours advoué de la communaulté d'Angleterre* XV, 154.

Avoier, v. a., conduire, guider ; *et ont sievis les bons hommes dou pays qui les avoyèrent parmi les bois* III, 252 ; faire venir, mander : *li rois avoia tous les barons et prelas d'Engleterre* II, 258 ; v. réfl. (opp. à se fourvoyer), suivre la bonne route : *si vous poriés aussi bien fourvoyer que avoyer* V, 67.

Avoir, a parfois la valeur de savoir, connaître, ainsi VII, 296 (*et avoit par recepte toute sa maladie*). — Je relève aussi l'emploi particulier fait de ce verbe III, 88 : *or avés vous de l'amour et dou serviche les Franchois que vous avés avant tout tamps portés* (soutenus). Le sens est : maintenant vous êtes payé de.. ; la sec. réd. porte *or avés vous ceey de l'amour...* — *S'avoir*, se tenir, se mouvoir : *si convenra sieuvir tout à piet, car il y a tant de vignes que cheval ne s'y poroient avoir* V, 406 ; se gérer, se maintenir, se conduire : *car bien afféroit à estre entre tels seigneurs qu'il estoit, et mieux s'y avoit sceü avoir que nuls autres* VI, 390 ; *qui si vaillamment se savoit estre et avoir entre tous signeurs et toutes dames* VI, 326 ; *et sont ensi comme gent sauvage, qui ne se sèvent avoir ne de nulluy aquintier* X, 336. — La tournure *il y a* est généralement rendue sans *y* ; elle apparaît souvent, comme périphrase du verbe *être*, dans des phrases telles que les suivantes : *en ce conte Raoul d'Eu avoit un chevalier durement able, gay et frice* V, 305 (ce comte R. était un chevalier...) ; *si le prisoient durement en disant que en lui aroit encorres gentil seigneur, s'il pooit longuement vivre et en telle fortune persévérer* V, 461 ; VII, 94 ; ib. 160. — Une autre application remarquable de cette formule se rencontre dans la phrase suivante : *et estoient n'i avoit baron ne chevalier tout esbahi* IV, 416 ; les mots *n'i avoit b. ne chev.* forment ici une incidente

résumée par le mot *tout* qui suit ; logiquement il faut construire ainsi : « et estoient tout esbahi, n'i avoit baron ne chevalier *qui ne le fût pas.* »

Avolé, avoulé, fugitif; nom des bannis de Dartevelle rassemblés à Saint-Omer II, 417, 448.

Avoler, voler (lat. *advolare*) ; *et en avoloient les flamesches jusques dedens le ville de Valenchiennes* III, 144 ; V, 125 ; *nouvelles avolèrent à Bruges en disant* X, 24.

Avoust, août ; *le jour de la Nostre Dame mi avoust* IV, 426. L'éditeur à imprimé *auoust,* forme peu probable.

Await, awet, formes variées de *aguait, aguet* II, 220 ; III, 157.

Bachelereus, vaillant, preux ; *ung très hardis et bachelereux chevaliers* II, 6 ; *moult de chevaliers bachelereux et aventureux,* ib. 35.

Bachelerie, acte de prouesse ; *de belles apertises d'armes et de grans bacheleries et de hardies emprises* II, 10 ; *et dist que il avoient fet une belle bachelerie* III, 364 ; — terme collectif = bacheliers : *et grant fuison de jouene bachelerie* II, 263 ; *car il y avoit dedans bonne bachelerie qui bien le deffendoient à tous venans,* ib. 297.

Bacinet, bachinet, calotte de fer qui se mettait sous le casque ; *le hyaume et le bachinet en le teste* II, 141 ; *et puis mist li rois le bachinet en la teste* V, 267 ; plur. *bachinés* III, 349 ; IV, 87 (où il faut lire *bachinés* au lieu de *bachines*).

Bacquet, petite barque X, 121.

Bague, paquet ; *plenté de bagues des meubles des manans de la ville : pennes, draps,* etc. XII, 198 ; plur. *bagues,* bagage : *tourser bagues et sommiers* II, 184.

Bahut, coffre, caisse II, 87, 183, 244.

Bahuté, mis en fût? gâté? *vin tout bahuté, le galon qui ne valoit en devant que sys estrelins, il l'achatoient vingt quatre estrelins* II, 154.

Bail, 1. commission, délégation : *li dus Aubers de Baivière et sires de Haynaut par bail* X, 344 ; 2. administration : *tenir en bail,* administrer VII, 317 ; 3. administrateur : *Robers Canolle estoit demorés bail de Bretagne* VIII, 250. — Voy. Diez I, v° *bailo.* Une forme secondaire est *baul* (v. c. m.).

Baille, barrière ; *et conquisent li Haynnuier le baille* III, 8 ; *il perdirent leurs bailles,* ib. 19 ; *chil de la ville de Raismes avoient fait à deffense unes grandes bailles,* ib. 230 ; *Jehan de Viane qui se apoioit sus une baille* V, 206. La *baille* était un ouvrage en palissade élevé en avant d'une porte ; en wallon *bail* signifie garde-fou. L'étymologie est douteuse ; on peut hésiter entre *baculare,* prov.

baclar, fermer, et le verbe *bajulare*, fr. *baillier*, au sens de porter, supporter, protéger. — Le mot était aussi masculin, voy. les citations de Gachet.

Baillie (*avoir en sa*), avoir à sa disposition, en être le maître ; *quant chil de Lille le tinrent en lor baillie* III, 264.

Baillier, porter, offrir, présenter II, 59 (*si leur baillièrent les lettres*) ; ib. 80 (*et recorda tous leurs fais et les bailla par escript*) ; ib. 247 ; *baillier* (livrer) *assaut* II, 287 ; *ainsi le bailloit* (le portait) *leurs sors* (leur prédiction) V, 275 ; *et li en fu bailliet, en crand et en plège, la ville et castellerie de Condon* II, 396 ; énoncer, dire : *si lui disoit en anglois toutes les paroles sicomme ceux les bailloient* XI, 415 ; *il la feroit contesse de Guerles sur la condition que l'archevesque luy avoit bailliée* XIII, 6.

Baillus IX, 125 ; lisez *baillius* ou *baillieus*, nom. sing. régulier de *baillif, bailliu*, bailli.

Baisselle, jeune fille, servante XV, 6 (les var. ont les équivalents *chambrière, mesquine*).

Balaine (*gans de*) X, 159 (*armés d'auquetons et de gans de balaine*).

Balengier, *-ghier*, *-glier*, sorte de vaisseau de mer et de rivière : *barges et balengliers* II, 65 ; *balengiers et passagiers* III, 203 ; *ces nefs et ces balenghiers* IV, 42 ; V, 118 ; aussi traité en adjectif : *par une nef balenghière* IX, 68. — L'origine du mot n'est pas certaine ; voy. Gachet sous *balans*.

Ballenier, vaisseau baleinier XII, 1. Peut-être le mot n'est-il qu'une forme variée du mot précédent, et n'a rien à faire avec baleine.

Ban, proclamation ; *si fu, de par le roi, fais uns bans et uns cris d'un sergant d'armes à cheval* II, 127 ; *et misent, par ban et sus painc, à toutes coses fuer et pris raisonnable*, ib. 374.

Bancloque, cloche du ban (servant à donner l'alarme aux habitants d'un ban, *ban* = territoire seigneurial ou commune) ; *il fisent commander que il sonnaissent la bancloque* II, 16, 86.

Bande, voy. *bende*.

Banerech, banneret V, 9.

Banière, compagnie rangée sous une bannière II, 142 ; III, 41 ; *lever banière*, être fait chevalier banneret III, 41.

Banissure, bannissement IX, 228.

Baulèvre, voy. *baulèvre*.

Baptisier, promettre solennellement ; *messires Guillaumes de Douglas leur avoit bien baptisiet que, se par forche il estoient pris, de leurs vies ne seroit riens* III, 244. — Je ne me rends pas compte de cette étrange valeur de ce mot ; Ducange cite également l'emploi de *baptizare* avec le sens de *enuntiare*.

Bar, civière ; *si fu li corps mis sur*

un bar vesti de noir III, 85. C'est le mot actuel *bard,* dont la finale est adventice (voy. mon Dict.).

Barat, fraude ; *sans fraude, malengien, barat ne cautelle* XIV, 98. Voy. mon Dict.

Barbacane, ouvrage extérieur garni de meurtrières ; *et aprochièrent ces nefs jusques à le barbakanne de le porte couleïche de l'arche sus l'Escault* III, 226, 337. — Voy. Gachet.

Barbé, barbelé ; *saietes barbées*, flèches dont la pointe est garnie de dents IV, 182. Ailleurs (V, 438) *saiettes barbues.*

Barer, verrouiller, fermer; *messire Aimeris fist reclore et barer le guicet* V, 240.

Bareter, tromper; *en nom de Dieu, il m'a bareté* IV, 349. Dér. de *barat.*

Bareterie, tromperie; *li autre disoient que ce estoit une bareterie couverte* V, 233.

Barge, embarcation; *en nefs, en barges et en barques* II, 405. Froissart, comme on sait, se plaisait dans ces accumulations de synonymes ; *barge* et *barque* sont étymologiquement identiques ; voy. Diez I, v° *barca.*

Bargette, petite barge II, 81.

Barguigner, marchander ; sens fig., pourchasser, chercher à avoir: *cil qui barguignoient nos vies, y ont plus mis et layet que pris* II, 123.

Baris, plur. de *baril* II, 153 (*povre vin en grans baris*).

Baronie, terme collectif p. barons: *grant fuison de la baronie et chevalerie de France* IV, 6.

Bas, en parlant des heures ou divisions du jour, = peu avancé : *basse none, basses viespres* (IV, 90) ;— locutions verbales : *mettre au bas,* appauvrir XIV, 65 ; *se mettre bas,* s'humilier, prendre un air de deuil XI, 100 ; *estre au bas* de qqch., se trouver court : *ils estoient fort au bas d'artillerie* (de munitions) XI, 46; — adv. *bassement,* d'une manière humble, chétive : *ceulx qui estoient yssus hors de leurs maisons bassement et povrement montés, ils eurent depuis coursiers et genets* XI, 355.

Bascle, bâtard ; *le bascle de Maruel* VI, 31. Je ne sais si le mot tient des *basculi* de Ducange (ruptarii, praedones), pr. habitant de la Gascogne, et dont le dérivé *basclot* figure dans Raynouard avec le sens de vaurien.

Bascot, bâtard ; *et s'appelloit le bascot de Maulion* XI, 44. — Pour *basclot,* dér. de *bascle.*

Baselaire, = badelaire, épée courte et large; *si les covint copper plançons de bois à* (avec) *leurs espées et baselaires pour les chevaux loger* (lisez *loyer*) II, 151 ; *si fu moult courouciés, et trest son baselaire* V, 358.

Bastide, petit ouvrage de fortifica-

tion II, 315 ; ib. 403 (*loges et bastides*); IV, 117 (*et vint asseoir Craais par bastides, car il faisoit trop froit et trop lait pour tendre tentes, trefs et pavillons*); ib. 287 (*et mist bastides sur les chemins en tel maniere que nulles pourveances ne pooient venir dedens le ville*).

Bastillé, garni de créneaux ; *naves, petites et grandes, bien bastillies* IV, 37. Se trouve aussi sous la forme *batillié*, *bataillé* ; cependant, on est autorisé à tenir l'*s* pour étymologique et de ranger notre mot, avec *bastide*, *bastille* et *bastion*, dans la famille du verbe *bastir*, bâtir.

Bastir, établir ; *là vint messires Robiers d'Artois et i basti le siége fort fier* II, 399 ; IV, 6, 20 ; *dont bastirent il et ordonnèrent pluiseurs aghais sour lui*, ib. 293.

Bataille se présente constamment avec sa double valeur de combat entre deux armées (IV, 87) et de corps de troupes, bataillon (II, 138).

Batiche (ville), ville ne jouissant pas de franchises communales, placée sous l'autorité d'un seigneur ; bas-lat. *villa baticia* ; *si trouvoient li coureur gros* (riches) *villaiges et villes batiches où il conquirent de tous biens à grant fuison* IV, 277 ; ib. 281 ; *et trouverés en Normendie grosses villes et batices, qui point ne sont fermées* (fortifiées) IV, 381. Ce mot tient-il du bas-latin *baticium*, jurisdictio, ou de *batinus*, rusticus, qui se trouve dans Ugutio ? D'où vient ce radical *bat ?*

Batilleur, batailleur ; *et entroient d'un vaissiel en autre li plus legier et vigereux et li plus batilleur* III, 196.

1. **Batillié**, en ordre de bataille ; *quant il veï les assallans venir tous batilliés* III, 340.

2. **Batillié** = *bastillié ; mais li pons et la deffense estoient si bien bastilliet et deffendu* V, 2 ; *et les* (les kas) *ferons hauls et fors et bien batilliés* IV, 374. Voy. *bastillié*.

Batu, fatigué ; *il avoient trouvé assés avoines et foins pour lors chevaus batus et à batre* III, 34.

Bauch, plur. régime *baus*, *baulx*, poutre ; *et i avoit entre l'un bauch et l'autre environ demi piet de crues et d'ouverture* III, 24 (on a fautivement imprimé *banch*) : *jetoient pierres et baus et pos plains de chauch*, ib. 25 ; *jetoient baus et mairiens contreval*, ib. 104 ; ib. 278. *Bauch*, pic. *bauque*, est le même mot que l'all. *balke*, poutre.

Baudequin (baldaquin), nom d'une étoffe très-riche, originaire de *Baldac* (Bagdad) ; *gonnes de baudequin vert et vermeil* XIV, 6 ; X, 51 (var.) ; *sur ung chariot couvert de baudequin tout noir* XVI, 233.

Baul, nom. sing. *bauls*, *baux*, ad-

ministrateur, gouverneur ; *et institua son oncle à estre baux de Haynnau* III, 111 (ms. de Rome, p. 113, *bauls et regars)* ; *gouverneurs et baux de tout le royaume de Navarre* VII, 164. — Voy. aussi *bail.*

Baulèvre (balèvre), l'ensemble des lèvres, le tour de la bouche ; *ces saiettes qui leur perçoient bras, tiestes et baulèvres* (le texte porte fautivement *banlèvres)* V, 49. Cp. J. d'Outremeuse, I, 465 : *ilh li coupat la massel et l'orelhe et les balèvre.*

Bauller, -oyer, ballotter, flotter dans les airs ; *les estranières qui voloient amont sus ces nefs et baulioient au vent* II, 435 ; V, 259 ; *et perchurent ces pennons à grant fuison bauloyer et venteler* IV, 416. — C'est le même mot que anc. fr. *baloier*, cat. *balejar*, même signification.

Baut, hardi, allègre ; adv. *baudement* III, 153, 232 ; IV, 244 (*si se férirent dedens baudement)* ; VI, 150 ; VIII, 226. — Voy. Diez I v° *baldo.*

Bec, embouchure, ouverture, gueule (d'un engin) ; *une bombarde, laquelle avoit* 53 *pols* (pouces) *de bec et jetoit quarreaux merveilleusement grans, gros et pesans* X, 60 ; entrée d'un port : *et sur l'entrée ou bec de havène* XIV, 217.

Béer, attendre ; *et revenoient devant son hostel et béoient en le rue jusques adont qu'il voloit aler aval le rue* II, 416.

Behourder, joûter II, 194.

Behourt, tournoi, joûte II, 323 *(joustes et behours)* ; III, 467 *(un très grant behourt et tournoi).* — Sur l'étym. du mot voy. Diez I v° *bagordo* et Gachet v° *behourder.*

Bel, biel, appl. à *guerre*, se présentant avec des chances favorables de succès ; *sa guerre en seroit plus belle* II, 331 ; *car leur guerre leur est plus belle sur les François qu'elle ne soit sur les Anglois* XI, 229. — Adv. *biel : Jehans le* (la plaie) *loya et bendela bien et biel au mieuls qu'il peut* V, 451. — Locutions verbales : *estre biel*, plaire : *quanqu'il voient, leur est biel* V, 419 ; aussi *venir à biel* VIII, 228 ; *y veoir son plus bel*, y voir son profit ou des chances de succès : *mès que* (pourvu que) *il veïst son plus biel* II, 105 ; *se il veoient leur plus bel*, ib. 129 ; ib. 362 ; IX, 90 ; XIII, 260 ; *avoir le plus bel*, être dans l'avantage : *quant ils voient qu'ils n'ont pas le plus bel d'aucuns rencontres que on leur fait* XV, 170.

Belefroit, beffroi III, 86 (2e réd. p. 90, *berfroit*, 4e réd. p. 93 *berrefroi)* ; ib. 150, le même ms. d'Amiens a *biéfroi.* — Sur l'étym., voy mon Dict.

Bellement, 1. d'une manière convenable, prudente, habile ; *et tant*

fu la cose demenée et si bellement que li mariaiges se fist II, 209; *bellement et sagement,* II, 122; IV, 21; 2. le plus souvent = doucement, sans bruit, lentement : *au plus bellement et coiement que elle peult* II, 44; *et cevaucièrent ce jour assés bellement, car li ceval estoient foulet et mal livret* (nourri), ib. 157; *tout bellement le petit pas,* ib. 163; *il parlèrent si bellement et si courtoisement* VI, 61; 3. sans difficulté, sans opposition, sans encombre : *se partir bellement s'en voloient, il les lairoit aller sans peril jusques à Bervich* III, 244; *et plus l'ameroie à avoir bellement que fellement* III, 355; *par ensi il passa oultre bellement* IV, 278.

Bende, côte maritime; *il estoient trop en sus des pors et havènes de celle bende* II, 60; *il sievirent la bende de la mer* IV, 77; *les bendes de Normendie* IX, 68; XI, 268; s'emploie aussi pour frontière en général : *sur les bandes de la duchié de Juliers* XIII, 258.

Bendeler, bander (une blessure) V, 451; dimin. de *bender* (XIII, 225).

Beneficiet, pourvu d'un bénéfice, bénéficier V, 275.

Béquer, béqueter, frapper du bec; *mès celuy oiseau les bequoit et poingnoit et fort contrarioit* XI, 254.

Berfroit, berrefroi, voy. *belefroit.*

Bersal, tir à l'arc; *quant cil de l'host veïrent que leurs gens estoient au bersal* (étaient occupés à tirer) IV, 48.

Berser, tirer de l'arc; *là commencièrent il à traire et à berser sus ces bidaus* II, 229; *pour traire et pour berser as Englès* V, 46; le verbe est aussi traité comme actif (*li Franchois les traioient et bersoient* IV, 387), et susceptible de la tournure passive (*et ne furent ne tret ne berset* V, 345).

Bersiller, forme diminutive de *berser,* tuer par un trait d'arc ou d'arbalète; *ils furent chaciés et bersilliés tous mors* XI, 246.

Berve, soldat du train, goujat (?); *et estoient bien XV^c lanches, II^m arciers et III^m bidaus, sans les berves que li Gascon menoient avoecques yaus* V, 345 (une var. porte *varlés*).

Besoing (faire), être nécessaire XIII, 42.

Besongne, 1. le mot usuel pour *affaire* au sens moderne; 2. affaire militaire, bataille : *qui furent pris à le besongne de Poitiers* VI, 294; 3. besoin, situation malheureuse II, 30 (*en plourant lui remonstroit sa besongne*); 4. négociation : *li roys leur acorda ceste besongne et fist cesser les enghiens* II, 263; 5. objet matériel, chose : *et arrivèrent ces besongnes droit à l'Escluse en Flandres* II, 185 (il s'agit du

bagage des Hainuyers).

Besongnier, 1. sens absolu, faire sa besogne ; *et regardoit ses archiers comment il besongnoient* IV, 286 ; *il euissent espoir mieux besongniet qu'il ne fisent* V, 242 ; 2. avec un régime direct, exécuter : *et li signefioient ce qu'il avoient besongniet* ; 3. sens neutre, être nécessaire, *et trouvoient assés à fourer, qui bien besongnoit as chevaux* II, 178 ; *et bien besongna à Bietune que droite gens d'armes y fuissent* V, 148 ; *pour veoir comment il s'en poroit aidier se il li besongnoit,* ib. 229 ; *et ossi il le besongnoit* (il le fallait) III, 337 ; 4. être dans la nécessité, avoir besoin : *il y avoit un autre point pour quoi li dus de Lancastre besongnoit à demorer en Engletière* IX, 383 ; 5. traiter d'affaires : *quant on voloit parler à lui ou besongnier, on le veoit là querre* IX, 74.

Bestaille, fém., bétail X, 148.

Bestial IV, 397 ; lisez *bestail.*

Bestourner, étymologiquement = mal tourner, est de fait employé par notre auteur, sans signification péjorative, comme simple synonyme de *tourner : li Flamenc s'en vinrent tout droit sans euls tourner* (retourner) *ne bestourner* (tourner à droite ou à gauche) II, 223 ; *fortune, qui oncques ne sejourne, mais tousjours tourne et bestourne* XV, 75.

Beubant, boubant, 1. orgueil : *ensi et par grant orgueil et boubant fu demenée ceste cose* V, 42 ; 2. faste, pompe : *il entra en le cité à grant beubant* III, 330.

Bèvene , bièvre, castor ; *et portoit sus son chief un noir capelet de bevenes* V, 260 ; *capiaus de bevenes* VI, 98 ; X, 166. *Bevene* se rapporte à *bièvre* comme *ordene* à *ordre, havene* à *havre* ; notez que les deux *e* de la finale *ene* sont muets ; je ne puis donc approuver l'orthogr. *bevène,* suivie par l'éditeur. Je crois de même qu'il faut accentuer la première syllabe dans *havène* (prononcez *hav'ne*).

Bèvre, castor, bièvre ; *chapiaulx de bèvres* X, 51 (var.). Voy. l'art. préc.

Biau, bel, beau ; *biaucoup,* beaucoup.

Bidaut , sorte de fantassins du moyen âge II, 402, 469 ; *biaucoup de bidaus à dardes et à pavais* III , 213. L'étym. m'est inconnue ; celle de *bi* + *dard* (à deux dards) est une absurdité ; le mot est resté comme nom de famille.

Biéfroi, voy. *belefroit.*

Bien ; expressions particulières : *homme de bien,* personnage distingué : *et envoièrent ung homme de bien et lettres closes devers messire Rogier d'Espaigne* XIV , 345 ; — *estre bien de qqn.,* être en bons termes avec lui, ou en

faveur auprès de lui : *ils qui estoit si bien dou roi que nuls mieuls de li* II, 25 ; *si estoit chils messires Robiers d'Artois si bien dou roy que il voloit,* ib. 43 ; *du bien,* loc. adv., au juste : *je ne sçay du bien comment il en ala* XIII, 193.

Bien-alée, heureux départ, terme analogue *à bien venue ; or tos ! li François s'en vont sans dire adieu ; il fault qu'il paient lor bien-allée en aucune manière* V, 96 ; *il vouloit de ung disner paier leur bien-allée* XI, 139.

Bien faire, terme de chevalerie = se conduire vaillamment ; *si se prendoient moult priès de bien faire, et si vassaument se combatirent* VI, 185 ; de là l'adj. *bien faisant,* vaillant : *tollir le glore et renommée des bien faisans* II, 7 ; *vous avés passet tous les mieux faisant de vostre costet* V, 461 ; *là eut ung fort assaut et périlleux et de bien faisans d'une part et d'autre* III, 446 ; *ils ont eu renommée des mieulx faisans par terre et par mer* II, 6.

Bien fait, acte de vaillance, prouesse : *quant leurs biens fais est veüs et cogneüs, il est registré en livres et en cronikes* II, 9. On voit que *bien* est envisagé comme substantif.

Bienveignier, **-vingnier**, voy. *bien-venir.*

Bienvenir, v. a., bien accueillir ; *ensi fu la noble royne conjoïe et bienvenue dou roy Charlon de France* II, 30 ; *aval les bonnes villes de Flandres, là où il estoient durement bienvenut et bien festyet,* ib. 458. Au sens actif on trouve aussi la forme *bienvingnier : quant le roi eut bienvingniet son hérault* II, 395 (var.) ; *et saluèrent et bienveignèrent li ungs l'autre comme seigneur plain de toutte honneur* III, 307.

Bierfroit, *bierefroit,* forme variée de *belefroit* (v. c. m.), tour mobile de bois servant de machine de guerre ; *et avoient fait en nefs sus l'Escaut bierfrois et atournemens d'assaus* III, 227 ; *li Englès avoient fait deux bierefrois* (6 lignes plus loin *berrefrois) de gros mairiens à trois estages, et séant chascun bierefroi sus rocs* IV, 285.

Binoir, binette, instrument pour biner VIII, 287.

Bisse, biche II, 144 *(chierfs ou bisses).*

Blameus, couvert de honte ; *onques chevauchie si povre ne si blameuse n'yssi hors d'Engletière* X, 254.

Blanc, adj. ; *blance beste,* bête à viande blanche : *et levèrent ce jour plus de douze mille blances bestes, mille pors et cinq cent vaces et buefs* III, 78 ; *dis mil blanches bestes, trois mil pors, deux mil grosses bestes,* ib. 120.

Blanc, subst., nom d'une petite

monnaie ; *quiconques apporteroit devant la tente dou roy ung fagot, il aroit ung blanc de France* X, 267 ; XIII, 63.

Blandir, flatter ; *il le vous fault blandir tant que vous en aurés fait* (que vous en soiez venu à bout) XV, 273. — Lat. *blandiri*.

Blasme, affront, honte (ms. d'Amiens *blaimme) ; chils rois d'Engleterre qui rechut ce grant blasme et damage devant Struvelin* (ms. de Rome ; éd. spéciale I, p. 9) ; *à trop grant blaimme vous seroit reprochiet* III, 348 ; IV, 384 ; *faire son blasme*, se compromettre VII, 360.

Blasmer, blamer, une chose à qqn. : *pour tant que il leur a blamet leurs folies* II, 38 ; *mès quoi qu'on lui blasmaist ne desconseillaist*, ib. 60.

Blastengier , calomnier X, 156. De l'anc. subst. *blastenge*, calomnie, venant lui-même d'un type *blastemia*, altéré de *blasphemia*.

Blecier (blesser), fig. irriter ; *n'en voeilliés mies pour ce blecier vostre courage* IV, 209.

Bled, champ de blé ; *il fist tout l'ost là endroit arester en ung bled* II, 160.

Boce, bosse, élévation ; *li pons de Leusach est haus, à boce ou milieu, et cela leur en tolloit le veüe* VII, 455 ; bubon, maladie pestitentielle : *en ce temps de la mort et boce et épedimie* V, 276 ; *mors sur son lit de la boce* IX, 357.

Boceu = *bossu* (v. c. m.). Forme suspecte, car je ne sais si l'on est autorisé à envisager l'*e* comme faisant fonctions de la cédille moderne.

Boichon, boisson ; *vins secs, fors et chauls et hors de nostre boichon* XIII, 97.

Boire, subst., boisson ; *ce sont les communs boires des Turs et des Sarrazins* XVI, 44.

Boise, boisse, tronc d'arbre, t. ?, p. ?. — Propr. *bûche*, wall. *boiche*, rouchi *boisse*.

Boistiel, boisseau ; *il donnaissent plain un boistiel de paiement pour cinq ou pour six florins* IV, 407.

Bombarde , machine de guerre pour lancer des pierres IV, 17 ; X, 60 ; *bombardes portatives* X, 125.

Bon, épithète constante des habitants du plat pays, *les bonnes gens dou pays* = les paysans II, 379 (voy. aussi *bonhomme*) ; — *bonne main*, main droite : *en ung bois qui siet cy-dessoubs à la bonne main* XII , 220 ; *ils eschivèrent Auvergne à la bonne main, et Lymousin à la senestre main* XIII, 149 ; *et laièrent Bervich à la bonne main* II, 281 ; — *bonne ville*, ville importante. — Voy. aussi *bonnement* et *bonnes*.

Bon, subst., gré, volonté ; *quant il orent fait lors bons et lors volentés de Louviers* IV, 423.

Bonde, = *bonne* (v. c. m.); *demorant et habitant ès bondes de nostre royaume* VII, 291; *les castiaux les plus prochains des bondes de la mer* IX, 61.

Bondir, retentir, sonner; *dont oïssiés trompètes et claronchiaus retentir et bondir* IV, 108; actif: *ils commencièrent à bondir et à corner leurs cors* XIII, 239.

Bondissement, retentissement, bruit, cliquetis; *cil qui estoient le plus proçain de celle abbeye ooient clèrement le bondissement des armeüres des Navarois* VI, 145.

Bonhomme, habitant du plat pays, campagnard; *et ont sievi les bonhommes dou pays qui les avoyèrent parmi les bois* III, 252; *ces bonhommes dou pays* V, 21; *il n'y avoit fors que ceux de la ville, qui n'estoient que bonhomme et gens de mer* X, 214. Souvent aussi en deux mots: les *bons hommes*.

Bonne, borne, limite; *et grant pays qui s'estent jusques as bonnes de la mer d'Escoce* II, 280. Voy. aussi *bonde*, et sur l'étym., mon Dict. sous *borne*.

Bonnement, facilement; *et ne savoient bonnement à dire li maronnier où il estoient* II, 68; *une rivière pleine de si grosses pierres que on ne le peuist bonnement oultrepasser*, ib. 162; en bons termes: *et se départirent bonnement et bien amiablement ces rois, ces seigneurs et ces consauls es ungs des autres* XVI, 87.

Bonnes (en), en bonne humeur; *et le conte à la fois, quant il cuidoit le duc en bonnes, il luy remonstroit doulcement ce pourquoi il estoit là venu* XIII, 90.

Bonnier, **bounnier**, mesure agraire flamande (environ 110 ares); *si ala bien chascune bataille ainsi ung grant bounnier de terre avant jusques au devaler de la montaigne* II, 163; *il faisoit si grant bruinne que on ne pooit veoir un demi bonnier de terre loing* III, 256.

Bort (*mettre à*), jeter par dessus bord; *ceste nef fu conquise et tout chil mis à bort qui dedans estoient* V, 262; III, 74, 197, 204 *(misent à mort et à bort tous les Genevois)*; IV, 78 (*jeter* à bort).

Bos, bois II, 144; III, 200.

Bosquet, petit bois; *et aucun autre se sauvèrent par un bosket qui là estoit* IV, 65.

Bosquetel, petit *bosquet* X, 124.

Bossu, montueux; *en pays bossu et montueux* VII, 265 (var.); *tout le pays est de montaignes tout bosceu* XI, 123.

Boubant, voy. *beubant*.

Bouche, loc. *avoir* ou *porter bonne bouche*, être prudent en paroles X, 36; ib. 39; — *de bouche ouvrant*, de vive voix: serment *fait de bouche ouvrant et parlant et de main mise* XIII, 270.

Boudine, nombril ; *li Frison entroient en la mer, li pluiseur jusques à la boudine* IV, 328 ; XIII, 44. En rouchi *boudène*, picard *boutaine*, à Metz *boudette*, wallon *boteroul ;* mot appartenant au même radical *bot, bod* (chose enflée, proéminente), qui a donné *bouton*.

Bouge, sac, bourse ; *et trouvèrent en bouges la somme de trois mille frans* XI, 127. — Voy. mon Dict.

Bouge, chambrette ; *il n'y avoit en celle maison fors le bouge devant et une povre ceute de vièle toile, enfumée pour esconser le feu* X, 36. — C'est le même mot que le précédent.

Bougre, mécréant, hérétique ; *ce roy dan Pierre qu'il rebutoient* (lisez *réputoient*) *pour bougre et mauvais crestyen* VII, 84 ; XIV, 68.

Bounnier, voy. *bonnier*.

Bourch, bourcq, bâtard ; *le bourch Camus, le bourcq de l'Espare* VI, 328.

Bourde, mensonge, feinte II, 171 ; V, 233 ; *trouver en bourde* qqn., le trouver en défaut de véracité : *je suy trop grandement courouchiés, quant vous me trouvés, et par leur coupe, en bourde* IX, 318 ; qqch., trouver mensonger : *se je treuve en bourde tes paroles, tu morras de cruelle mort* XVI, 45.

Bourder, causer gaiement et familièrement V, 238 ; VI, 226 ; VII, 125 ; synonyme de *gengler*.

Bourdon, bâton, fig. appui ; *car li sires de Pons li estoit uns grans bourdons en son pays* VIII, 77 ; petite baguette (?) : *les peneans se batoient d'escorgies à bourdons et aguillons de fier* V, 274 ; cp. Papias : verubus, virgis ferreis, burdonibus.

Bourle, massue ; *as planchons et as bourles* III, 251, 258 (l'éditeur a imprimé *bourlès*) ; *as bastons, as bourles et as pikes* IV, 72. Le mot semble avoir pris le sens fig. de garde-du-corps II, 221, où il est dit de Dartevelle qu'il était toujours accompagné de cinq ou six varlets armés *dont il faisoit se bourle* (ms. d'Amiens et de Valenciennes). — Le mot signifie pr. *boule,* de là bâton garni d'une boule ; il a peut-être pour type *bullula,* devenu par dissimilation *burrula*.

Boustourner, II, 223, lisez *bestourner*.

Bout, sommet ; *sour le bout d'une roche* IX, 72. — Loc. adv. *sus bout,* debout : *tant que la moitié de la tour s'en ala à terre et l'autre demora sus bout* XI, 336 ; ib. 380 (*sur bout*). — Je ne sais trop comment expliquer le subst. *bout* dans le passage IX, 177 où, à propos d'une mission confiée à Ghisebrèt Mahieu, il est dit que *ce bout li donna Jehans Lyons tout*

par cautelle (une variante porte *bond*). Peut-être convient-il d'y voir le subst. verbal de *bouter*, pousser : cette poussée, fig. cette distinc tion.

Bouteïs, = *pousseïs ; de premieres venues il y eut dur encontre et fort bouteïs* V, 243 ; XIII, 226.

Bouter, de sa signification première « pousser , heurter » *(bouter contre le mur* III, 275), est passé à celle de « mettre » en général (*bouter le feu* à II, 487 ; *se bouter avant*, se produire , ib. 375 ; *bouter le pays en guerre* III, 85) ; engager : *ils estoient générallement en Angleterre si fort boutés en la crédence du pape de Rome* XVI , 135 ; *bouter hors* , ébruiter : *si y commencèrent à bouter hors ces dures et angoisseusses nouvelles* XV, 331.

Braconier , piqueur qui conduit les limiers ; *et presist encores chacuns ung pain et le trousaist derière lui à guise de braconnier* II, 140.

Braie , haut de chausse ; *si n'avoient que vestir fors leurs pourpoins puans.., et pures brayes pouries et mal lavées* II, 180.

Brail, ceinture ; *ou plus parfont* (de l'eau) *il n'en eurent mies jusques au brail* VI, 145. — *Brail* vient de *braiel*, ceinture placée au-dessus des *braies*. Lâcher cette ceinture, c'est être *débraillé*.

Braire , crier , se lamenter ; *en criant et en braiant* IV, 71.

Brairie, pleurerie V, 213.

Brait , cri ; *la truie jeta ung grant brait* XI, 200.

Brandons *(la nuit des)*, la veille du dimanche des brandons (le premier dimanche de carême) III, 108.

Branle, fluctuation ; situation flottante, confusion, trouble ; *en ce temps estoit li roys de Franche en grant branle pour guerrier le roy d'Engleterre* VII, 301 ; *si estoient tout en grant branle et vivoient en grant tribulation* VII , 339 ; *li pays gisoit en grant branle* VIII, 143.

Branler, v. n., s'ébranler, fléchir ; *et fu tel fois que li Englès branlèrent et furent priès desconfi* V, 285 ; *et vous reconforterés nos batailles là où vous les verrés branler* VII, 34.

Brasser, fig., tramer, manigancer ; *tout ce vous a brassé Clichon* XIV , 322.

Brassères , forme régulière du nom. sing. de *brasseur ; ung bourgeois qui s'appeloit Jaquèmes d'Artevelle et estoit brassères de miés* II, 411.

Bret, fém. *brette*, breton ; *coutumes brettes* II, 19.

Bretesquier, garnir de bretèches (créneaux) ; *ville forte et bien breteskie* IV, 16 ; *par batiaus qu'il avoient fait armer et breteskier*, ib. 59 ; *et le fist faire si fort et*

si bien breteskiet que on ne le pooit grever V, 182 ; *et avoient* (les nefs) *amont les mas, chastiaux breteskiés pourveüs de pierres pour jeter,* ib. 259 ; t. de blason : *sur l'or une fasce noire bretesquie à lambeaulx de gueules* XIV , 136 (voy. Littré sous *bretèche).*

Bretonner, dans la phrase *Breton bretonnant* (III, 334, 352, 424), appartenir à la partie de la Bretagne où se parle le breton.

Bricole, machine de guerre pour lancer des pierres ; *li Cambrisien fisent en grant haste ouvrer et carpenter enghiens et bricoles pour jeter au chastiel* III , 176 ; ib. 343 ; XIII, 162 *(brigoles)* ; le mot se rencontre tant au masculin XIV, 217 *(un bricole),* qu'au féminin *(une bricole),* ib. 222.

Bride ; loc. *cheval fort en bride,* difficile à manier : *chils Crokars chevauçoit une fois un jone coursier fort en bride et l'esprovoit au courir* V, 226. On peut d'ailleurs aussi lire *fort enbridé.*

Briefment , 1. sous peu : *li rois volloit briefment chevauchier avant sus Escoce* IV, 155 ; *et se briefment n'i envoioit si puissamment gens qu'il fuissent fort de résister, il metoit tout ce qu'il tenoit en grant aventure,* ib. 214 ; 2. bref , en résumé : *briefment, tout considéré, je ne puis veoir* III, 302.

Briefvet , écrit , mémoire X , 88. Litt. petit *bref,* brevet.

Brigant, soldat à pied ; *il estoient bien six mil armeüres de fier et bien huit mil que brigans que bidaus* III, 154 ; *sans les brigans à targes et à pavais* III, 346 ; *et quinze cent brigans de piet que li aucun en armes appellent ribaudaille , car il sieuvent les gens d'armes et se mettent entre les batailles et si tost que on a abatu gens d'armes, il viennent sus yaus et les ochient sans pité* V, 421 ; cp. VII, 26.

Brigole, = *bricole.*

Bringantin, brigantin ; *nous envoyerons premiers nos petis vaisseaulx que on appelle bringantins* XIV, 213.

Brisier, briser, rompre ; acceptions figurées : 1. mettre obstacle , s'opposer, empêcher : *et brisa li roys tout ce voiaige* II , 35 ; *ne plaise jà à Dieu que vostre bon pourpos je vous brise,* ib. 63 ; *ne nuls ne brisoit ses esbatemens,* ib. 283 ; *se il n'estoient brisiet de par le roi,* ib. 128 ; *li advis dou roy ne fu point brisés* (contrarié), ib. 270 ; — au réfl., se contenir : *encores vault il trop mieuls que je me brise et dissimule un temps* V, 155 (quelques lignes plus h. : *il me fault, voelle ou non, brisier mon coer et dissimuler*) ; 2. fléchir , appaiser : *nequedent ces paroles ne pooient brisier les Gascons que li princes leur eslongas le roy de France* VI, 16 ; cp. *abri-*

sier ; 3. faire irruption ; *et regardèrent que li Escot poroient bien venir de nuit brisier et assaillir leur ost à deus costés* II, 173 ; *brisier une route* (multitude de gens), se frayer un passage à travers elle (cp. l'expr. *fendre* la foule) III, 46 ; *il estoient gens assés pour brisier* (traverser de force) *la terre messire Jehan de Hainau* III, 77.

Brisure, différence qui distingue les armoiries des diverses branches d'une famille ; *et quidièrent que ce fust la banière de messire Guillaume de Bailluel, car la brisure des deus frères estoit moult petite* III, 262.

Broceron, tuyau ; *et donna ce jour la fontaine tout au lonc dou jour par les brocerons, vins blanc et vermeil* II, 91 ; *broucheron* XVI, 205. — On dit encore en rouchi *brochon* p. goulot d'une bouteille.

Brochant (**à**), à coups d'éperons, à toute bride ; *environ quarante lanches des Navarrois vinrent tout à brochant* VI, 425 ; ib. 444 ; *les chevaliers crestiens vindrent à broçant jusques à là* XV, 265 (la correction *abrocant* proposée par l'Errata doit être révoquée) ; III, 262.

Brocier, brocquier, piquer, aiguillonner, dans la locution usuelle *brocier cheval des esperons,* piquer des deux (II, 208), locution réduite souvent à *brocier des esperons* (III, 250) ou à *brocier* tout court (IV, 47) ; *car chil coursier, qui estoient fort et puissant et tout couvert de fier et bien brochiet sans espargne des esperons* VI, 421 ; *si brocquèrent de l'esperon l'un çà, l'autre là* XV, 41. — Voy aussi l'art. préc.

Broecq, voy. *bruech.*

Broudure, broderie ; *et assez près seoit le roy d'Engleterre vestis d'un drap vermeil d'esquerlatte, à ung chastiel de broudure en le poitrine* II, 465 ; *une devise.. ouvrée de broudure* V, 418 ; *et portoit en ses devises, escript en lettres de broudure..* VI, 113.

Brousse, troupe compacte, à rangs serrés ; *et estoient bien euls cinq cens en une brousse* V, 240 ; *et veït ouvrir le porte et issir à brousse grant fuisson de gens d'armes,* ib. 241 ; *quant il les veïrent venir cevauchant en ordenance de bataille et tout en une brousse* IV, 415 ; *et se departirent tout en une brouse bien cinq cens lances* V, 131. — C'est le même mot que *brousse,* brosse, comme il appert de ce passage-ci : *et estoient ossi drut et ossi serré comme une brousse* VI, 344.

Broussis, broussailles ; *il se logièrent entre ces broussis* II, 69 ; *et ne trouvèrent que genestes et broussis* VIII, 375 ; *il entra en une bruyère de broussis et de petit bois* XIII, 249.

Bruech, bourbe, marais; aussi *broecq*; *on le reversa ens ès fossés et tourna jusques ou bruech* VIII, 80; *et le traisent hors de l'aighe et du broecq*, m. p.; *là furent en l'ordure et ou bruec priesque toute la nuit jusques enmy le jambe* X, 143. — Néerl. *broek*, angl. *brook*, all. *bruch*.

Bruequeus, bourbeux; *la terre estoit froide et orde et bruequeuse* X, 133; ib. 153, où il faut lire *brueccheus* au lieu de *bruet cheus*, qui n'a pas de sens.

Bruguemestre, bourgmestre IX, 191.

Bruine, brouillard; *il faisoit si grant bruine que on ne pooit veoir ung demi bonnier de terre loing* III, 255; au fig., démêlé, brouille: *si ne vouloient pas laissier celle bruyne de Bretaigne que elle ne fust abatue* XIII, 85; *une bruyne trop belle et périlleuse se nourrist entre vous et le duc de Lancastre*, ib. 129.

Bruïr, faire du bruit; *les Escots commencèrent à bondir leurs cornets et à bruïr sur leurs tabours* XIII, 254. — L'infinitif *bruir* (p. *bruire*, qui est la forme habituelle) se rencontre peu.

Bruïr, brûler (auj. *brouir*); *pour ardoir et bruïr tout le pays* III, 135; *ars et bruï* III, 14; V, 350.

Brun, obscur; *car il faisoit moult brun* III, 136; *car il estoit toute nuis et faisoit moult brun et moult espès* V, 64.

Buchier, frapper; *tantost encommenchièrent à buchier et à tempester tout ce qu'ils trouvèrent parmy le chastel* XI, 193. — Aussi *busquier*.

Bues (pron. *beus*), bœufs IV, 337; pluriel régulier de *buef*.

Buffe, soufflet, au fig., affront; *pour une buffe que je recepvray, j'en donneray six* XIII, 34; ib. 200.

Buhot, tuyau (servant à appuyer la hampe d'une bannière); *et onques la banière ne li vola hors des buhos où li hanste estoit boutée* V, 67. — Mot de la même famille que l'ital. *buco*, *buca*, cavité, trou. En rouchi *buhot* se dit de la partie de la cheminée qui dépasse le toit.

Buie, lien, fer à lier; *mès les metent en cheps, en gresillons, en buies et en destroites prisons* V, 462. — Voy. Diez I, v° *boja*.

Buisine, trompe, corne; *li gaite dou chastiel sonna en sa buisinne* II, 487; tube: *pour luy faire suer on boutoit une buisine d'arain en son lit et lui souffloit l'on ayr boulant* XIII, 43. — Lat. *buccina*.

Buisiner, = *busier* (v. c. m.), réfléchir XIV, 191.

Bullé, garanti par une bulle; *ens ès franchises anciennes, dont nous sommes chartré et bullé* X, 415.

Bure, beurre II, 492.

Bureau, **burel**, bure; *vestus en*

habis de gros villains marchans, en cottes de bureau XIII, 62 ; *vestu d'une povre cotte de burel blancq* XV, 37 ; ib. 290.

Burle, bulle, charte, II, 264 (voy. sous *cartre*).

Burlé, forme variée de *bullé* (v. c. m.) VIII, 191 ; cp. *bourle* p. *boule*.

Buron, cabane, maisonnette ; *et sans ville trouver ne maison ne burron* II, 147 (je soupçonne que le ms. porte *buiron* ; qui est la forme concurrente). *Buron* vient de l'all. *bûr* (auj. *bauer*), chambre, cage, gîte.

Busche, bois à brûler XI, 63, 64.

Buschette, buchette (dans « tirer à la buchette », à la courte paille); *la buschette cheüe estoit et jettée des Gantois sus les quatre mestiers de Bruges*... X, 42.

Buse, sorte de bateau ; *bien pourveus et abilliés de naves, de vaissiaux, de busses, de scutes, de hokebos* II, 430. Voy. Littré, v° *buse* 2.

Busier, être pensif, absorbé dans ses réflexions III, 391 ; IV, 280 ; V, 102, 415 ; VII, 103. Sur l'étym., voy. Gachet s. v. ; la parenté avec l'angl. *busy*, occupé, se présente naturellement. Je n'ai pas rencontré la forme *busner*, consignée dans le Gloss. de Buchon, mais bien celle de *buisiner* (v. c. m.).

Busquier, frapper ; *car ces pierres d'engien leur buskoient si grans horions que ce sambloit effoudres qui descendist dou ciel* IV, 261 ; *le conte vint jusques à la porte et fist busquier grans coups* XVI, 182. — Mot usité encore dans les patois du Nord.

C' devant *a, o, u* = *que;* particulièrement dans la phrase *c'uns c'autres*, ou *uns c'autres*; notez encore *c'à piet, c'à cheval* IV, 152; *c'on* = *qu'on* III, 287.

Cabaret X, 59 *(tavernes et cabarés)*.

Cace, cache, chace, chasse ; *il alloit chascun jour ou en cache ou en rivière* VI, 257 ; poursuite (de l'ennemi) : *en celle cache et poursuitte des Escos* II, 169 ; *mettre en cace,* donner la chasse II, 18, 122 ; III, 81 ; *se mettre en cace,* se mettre à la poursuite III, 251 ; IV, 22.

Cacier, *cachier, chacier, chachier* chasser, poursuivre II, 117, 268 ; IV, 6 ; VI, 19 ; fig. pourchasser : *mon oncle de Glocesre ne chace ne demande autre chose, fors que la guerre se renouvelle entre France et Angleterre* XVI, 21. — Voy. aussi *cauçant*.

Caière = *chaière,* chaise IX, 301 ; régulièrement tiré du gréco-latin *cathedra*.

Caillicl, caillou (avec l'*s* de flexion, *cailliaus*) ; *chil cailliel agut ou cornut effondroient bachinés ou capiaux de fer* VI, 337 ; *pour les grandes pierres et cailliaus qui dedens y sont* II, 147. — La forme plurielle *caillues* VII, 337 accuse

un sing. *cailluel, caillœil.*

Çaingle, **chaingle**, **changle**, 1. sangle (d'une selle) II, 153; 2. enceinte, rempart: *devers la grosse tour et les chaingles* II, 489; *pour monstrer les chaingles dou chastiel* VI, 30; *et fist faire grans fossés entour de Paris et puis caingles, murs et portes* VI, 55; *et abatirent une basse tour des chaingles dou dongnon* IV, 299; 3. zone, région: *de toutes les circuites et changles dou royaume de France* X, 104; *par toutes les mettes et chaingles dou royaume,* ib. 359.

Calandes, fête de Noël; *à ces longues nuis d'ivier, un mois devant Calandes ou environ* X, 130; *li rois de France tint sa feste de Calendes à Tournay,* ib. 191. Cette signification de *calendes* est encore en usage dans certains patois, comme dans celui de Genève.

Calemelle, **chalemelle**, chalumeau; *muses, calemelles, naguaires, trompes et trompettes* III, 150; *et autres ménestrels faire leur mestier de pipes et de chalemelles et de naquaires* XIV, 157. — Une autre forme est *chalemie* (V, 217 *muses et chalemies)*; une troisième, *canemelle* (voy. Gloss. des Poésies) V, 219.

Calenge, subst. des deux genres, prétention à la possession de qqch.; *le calenge que vous faites dou roiaulme de France* III, 69; *les errederies, demandes, requestes, calenges et opinions dou roi d'Engleterre,* ib. 92; *et remonstra quels drois li rois d'Engleterre avoit en le calenge* (ms. de Rome *au calenge) de France,* ib. 209; *mettre calenge*, contester III, 327; *et n'est nuls qui ceste guerre ne le droit de son calenge relièvе* VII, 75.

Calengier une chose, 1. la réclamer à titre de droit, y prétendre; *laquelle conté messire Robiers callengoit et demandoit contre le duc de Bourgoigne* II, 298; ib. 309; *demander et calengier son droit* II, 323; 2. en contester la possession à un autre, la défendre contre les opposants: *si le voudrai deffendre et calengier contre ceuls qui le me vodront calengier* V, 26; *pour le pont et le passage callengier* V, 4. — Sur l'étym., voy. Gachet; l'angl. a gardé *challenge* avec le sens de demander, prétendre.

Calis, châlit; *et se print* (prit) *à seoir sur le calis* XI, 108. — L'*s* final est contraire à l'étymologie.

Camberière, chambrière II, 244.

Cambre, domaine privé; *au Suseniot qui est uns biaus chastiaus et cambre des dus de Bretagne* III, 370.

Cambres, tentures ou tapisseries, ornées de broderies; *et estoient ouvrier trop grandement ensonny et parmi Paris de faire banières*

pennons, cambres, courdines et toutes coses qui apartiennent d'armoierie en l'ordenance d'un signeur III, 376 ; *si ne fisent li plus de ces Englois que porter, mener et charryer toutes bonnes coses : draps, toiles, pennes, lis, cambres ordonnees et tous bons meubles* IV, 419 ; *et n'i avoit rien espargniet de cambres, d'abis, de rices jeuiauls pour donner au jour des espousailles* V, 159 ; *il avoit toute la vaisselle d'or et d'argent au conte de Flandre et tous les joyaux, cambres et sommiers qui avoient esté trouvés en l'ostel dou conte à Bruges* X, 51 ; *riens n'estoit espargnie de montures, d'armoieries, de chambres, d'abis, de vaisselle d'or et d'argent* XV, 224 ; *chambres, joiaulx et autres choses*, ib. 320. — N'ayant trouvé nulle part, dans les Glossaires, le mot *cambres* avec cette acception, j'ai recueilli tous les passages où il en est revêtu. J'y joins le passage suivant des comptes des archives de Lille (La Borde, Ducs de Bourgogne I, 257) : « Pour une cambre de sarges de Caen, sur couleur de vert berbeux, à plain chiel dossier, couverture pour le lit et pour le couche, avenc le dossier de ladicte couche, tous brodez de cynes blancs, et est la dicte chambre garnie de trois courtines autour dudit lit et de VI pieces de sarges de quatre royes de semblable couleur pour faire muraille autour de ladicte chambre. »

Cambrelenc, chambellan III, 206, 392 (lisez *cambrelenc*) ; aussi *cambrier* III, 385.

Camocas, kamoukas, étoffe fine de poil de chameau ou de chèvre sauvage ; *il sont vestu de velours et de camocas* IX, 388 ; *vestus d'un jake de kamoukas* VIII, 80.

Camp, champ ; loc. *prendre les camps*, s'en fuir : *et jetèrent tous jus ce que cargiet avoient et prisent les camps* III, 297 ; *se metre sus les camps*, se mettre en campagne II, 107 ; *tenir les champs*, tenir la campagne III, 255.

Camp, champ, pr. champ clos, puis combat singulier, duel ; *je vous en appelle de camp, et en velà mon gage* (je vous provoque en duel) IX, 127 ; *tenir gage et camp de bataille* VII, 225, 224 (voy. *gage*) ; *et se pourveïrent ces deux seigneurs de tout ce que pour le champ appartenoit* XVI, 95.

Campane, cloche ; *on sonna au matin la campane du concitoire* XVI, 122.

Canceler, chanceller ; je trouve dans Froissart trois différents sens à ce verbe : 1. celui de notre verbe *chanceler* actuel, au propre XIV, 137, au fig. : *ses revenues en estoient esconsées et canceloient tous les jours* II, 393 ; 2. celui du

lat. *cancellare,* bâtonner, rayer, effacer, annuler : *car ils n'auroient jà, ne ne feroient, ne avoient fait au roy d'Angleterre chose qui peüst rompre ne entamer ne chanceller, par nulle voie quelconque, les alliances qui estoient jurées et escriptes entre France et Castille* XIII, 296 ; *se riens de oultrageux avoit en la ditte emprise, on le cancelleroit et amenderoit* XIV, 55 ; XV, 114 ; enfin 3. celui de confirmer, sanctionner, ratifier : *par quoi rien ne se passoit de l'un costé ne d'autre qu'il ne fust bien specefyet et justement cancelé* VI, 280 (Buchon lisait ici *cautelé*) ; *et convint que il leur acordast toutes* (leurs demandes), *séelast, cancelast et confermast pour tenir à perpétuité* VIII, 191 ; *pourveu de lettres grossées et séellées du grant séel du roy d'Angleterre chancellées et passées par le décret el accord des prélats et barons d'Angleterre* XV, 148. La dernière acception est en quelque sorte contraire à la seconde et je ne m'en rends pas compte ; cependant elle est difficile à méconnaître.

Candeler, Chandeleur IV, 122 (ms. de Rome, p. 117, *Candelor).*

Canemelle, forme var. *de calemelle* (v. c. m.).

Cangant, changeant, chatoyant ; *vestis de drap de soie cangant* II, 464.

Cange, bureau de change ; *se li donna quatre cens mars d'estrelins, un estrelin pour un denier, de revenue par an, à tenir dou roi en fief et à payer cascun an as canges à Bruges* II, 103.

Cange, change (en t. de vénerie) ; *et jeta ses fauconniers un faucon apriès le hairon, et li contes ossi un ; si se miscnt cil doy faucon en cange, et li contes apriès* V, 158 (ms. de Rome, 160). — Je ne parviens pas à mettre cette expr. *se mettre en cange* d'accord avec la définition donnée du t. de fauconnerie *aller au change* par nos dictionnaires modernes ; une variante, d'ailleurs, porte *se misent en chace.*

Canon, chanon, engin de forme tubulaire en général ; *pourveü d'artelerie et de chanons* V, 266.

Canone, chanone, chanoine II, 1.

Canonerie, chanonnerie, canonicat V, 2, 351.

Cap, p. *chef,* tête, dans le juron *par le cap saint Anthoine* VI, 413.

Caperon, chaperon ; loc. proverb. : *sitost qu'il le veïrent, il commencièrent à murmurer et à bouter trois testes en un caperon* IV, 315.

Capiel, chapeau ; loc. *être au chapeau de qqn.,* être attaché à son service intime, l'accompagner partout (cp. les expr. *frère au chapeau* et *chaperon*) ; *là avoit un chevalier de Hainnau, qui se nommoit sires Henris d'Uffalise, moult*

vaillant et apert chevalier, et estoit retenus au capiel et au frain le signeur de Montmorensi V, 68. — Voy. aussi *chapel.*

Capitaine; il est surprenant de rencontrer souvent ce mot comme féminin : ainsi IV, 2 (*encores avoit la contesse de Montfort mis grans garnisons par toutes les autres cités, castiaulx et bonnes villes qui lui obëissoient et partout bonnes capitainnes des gentils hommes dou pays*); ib. 31 (*cil dou castiel avoient bonne capitaine dont il valoient le mieulx*); III, 422 ; *toutes les capitaines des compaignes* VII, 85 ; *Jehans Camdos fu moult plains de tous les Englès, et certes ce fu bien raison, car il estoit une grande capitaine entre yaus* VII, 450. On trouve le mot accompagné d'un adjectif féminin devant lui et d'un adj. masc. après lui : *une boine cappitlaine englès* IV, 275.—Le féminin de *capitaine* peut se comparer a celui qu'avait autrefois aussi le mot *pape*; c'est un effet de la forme du mot.

Cappe, cap (tête) ; *armer de piet en cappe* X, 318.

Capron, chaperon ; *li blancs capron*, les chaperons blancs (à Gand) IX, 187.

Captal, chef, gouverneur, ancien titre de dignité dans le midi de la France V, 339; VI, 15, 55.

Captivoison, captivité ; *et encore, avec tout ce, ils seront contournés en captivoison* XI, 403.

Caraque, sorte de grand navire ; *vaissiaus, naves, carrakes, galées et barges* II, 342 ; *il prist congié de moy et entra en une carraque grande et forte assés pour aler par tout le monde* XI, 264. Le mot est aujourd'hui masculin.

Carée, charretée IX, 258.

Carge (charge), 1. instruction reçue pour une négociation ; *li Flamens qui à Tournai estoient avoient lor carge tele que Dartevelle lor avoit bailliet* III, 118 ; 2. troupe placée sous un même commandement : *et fu ses mandemens fais et assis, et se carge, en la ville de Hantonne* IV, 8 ; *quant messires Loeïs d'Espagne et toute se carge furent venu en l'ost monsigneur Charle de Blois* IV, 51 ; *car il eut le plus grant carge*, ib. 218 ; *là entra en mer et touttes ses gens ossi, dont il y avoit belle carge et pooient estre quatre mille hommes d'armes et dix mille archiers* IV, 377 ; *li jones princes et cil de sa carge se combatoient d'aultre part* V, 263 ; *les seigneurs et leurs charges* XIV, 212 ; *avoir de sa carge*, avoir sous son commandement : *et ot de sa carge trois cens lances et deus mille archiers* IV, 12.

Cargier, chargier, 1. gêner, tourmenter : *car gens d'ostel* (des hôtes) *qui se tiennent à cargiet de*

vous seront tout resjouy de vostre departement II, 47 ; *li bourgois de Rennes se tenoient à moult cargiet dou dommage* IV, 14 ; 2. peser, contrarier : *ce voiage chargoit trop fort le duc de Bourgoingne, et disoit que c'estoit une guerre sans raison* XV, 25 ; 3. confier : *mille merchis de le grant honneur que vous me faittes que vous si noble et si grant cose et tel trésor me cargiés et recommandés* II, 200 ; ordonner : *il lui est chargié* (il a reçu ordre) *que il vous délivre aucune chose* XIV, 171. Au sens propre, mettre qqch. sur une voiture : *et cargièrent enghiens sus chars* III, 269.

Cariage, voiture, transport ; *tout estoit remis à cariage et voiture* IV, 419 ; bagages : *si en estoit gardiens et capitaine Guillaumes de Luscebourne, liquels avoit là dedens sa femme et ses enfans et tout son cariage* X, 379.

Carivary, charivari ; *et sembloit proprement que ils voulsissent faire ung carivary* XV, 290.

Carlier, charron II, 120 (voy. *cartier*). Le mot *carlier* est encore en usage dans le Hainaut et la Flandre française ; voy. Hécart.

Carne, masc., visière ; *armé au vray de toutes pièces et le carne dou bacinet abatu et arresté* IX, 329 ; *et avoient avalés et clos les carnes de leurs bacinés*, ib. 338 ; Aussi *carnet*, forme dimin. XIII, 174, et *carnel* X, 133 var. — *Carne* est une variété de *carn*, métathèse de *cran* ; cp. bas.-all. *karn*, entaille ; le mot, au fond, signifie l'ouverture du casque, puis l'objet servant à la couvrir.

Carnet, voy. *carne*.

Caroi = *charoi* III, 13.

Carole, danse ; *danses et caroles* II, 193.

Caroler, danser ; *boire et mengier, dormir et reposer, danser et caroler* II, 92 ; XIV, 42 ; rouler : *celle pierre d'engien, qui estoit ronde, pour le fort tret* (tir) *que on lui donna, carola tout autour du mur de la tour par dedens* VIII, 348.

Carpent, subst. verbal de *carpenter*, machination, menées ; *les capitaines des blans capprons se doubtèrent que che ne fust sus* (contre) *leur carpent* IX, 219.

Carpenter, charpenter ; au sens propre : *il fist faire et carpenter unes bailles* (des barrières) III, 24 ; au sens fig., machiner, tramer, préparer : *li rois Charles de France avoit carpenté et ouvré tous ces trettiés trois ans en devant* VII, 318 ; *et furent entour luy plus de six jours, charpentans sur cel estat, et tous les jours en conseil* XIII, 269.

Carpentier équivaut, en termes militaires, à ce qui s'est dit plus tard sapeur IV, 50.

Carquier, faire une charge militaire ; *et poussoient de leurs glaves*

si roit là où il carquoient, que il se mettoient jusques à le grosse alainne IX, 120.

Cartier, charretier II, 120 ; Luce, toutefois, écrit *carlier* (charron), leçon plus probable, mieux soutenue par le contexte.

Carton, charretier ; *à l'endemain atelèrent carton leur harnois* II, 184. Voy. aussi *chareton.*

Cartre, charte, document ; *et est celle abéye exempte de le guerre des deux pays* ; *de ce ont il bien cartre et bien burle* (c'est ainsi qu'il faut rectifier ce passage dans notre texte) II, 264 ; *les cartres ne furent mies si tost escriptes ne grossées* VI, 276; *et fist lire les cartres de le pais* VII, 278.

Cas, raison, motif, rapport ; *qui en ceste besoingne le poelt moult aidier et par pluiseurs cas* II, 349 ; *et recordèrent au roi le cas pour quoi il estoient retourné* III, 305 ; *par cas sannable* VI, 103 ; *encore resongnoit il la guerre pour un autre cas* IX, 158; manière : *faire le cas pareil,* en agir de même II, 163 ; *onques je n'en oy parler en nul vilain cas* IV, 273 ; loc. *cas pour quoi* = en voici la raison VII, 265. — Sens ordinaire : *de cas de fortune,* par accident IV, 26. — Au premier sens se rattache la formule *ou cas que*, puisque, vu que (*ou* = en le) : *li rois volloit briefment chevauchier avant sus Escoce, ou cas qu'il avoit ses gens semons et assemblés en ceste instance* IV, 135 ; *il leur dist que il perdoient leur tamps à là séjourner ou kas que il sentoient* (savaient) *leurs ennemis si priès d'iaux*, ib. 70 ; cf. V, 253, 254, 318 ; *ce estoit cose impossible d'entrer en Flandres, ou cas que li passage de la rivière estoient si fort gardet* X, 111 ; aussi *ens ou cas que* VII, 21. La formule se trouve toutefois aussi avec la valeur de « pour le cas que » ; ainsi V, 102 : *ou cas que vous le m'aporterés.*

Cas, plur. de *cat* (v. c. m.).

Cassé de leurs gaiges XII, 339 (forme plus logique que notre *casser aux gages*) ; XIV, 168.

Cascun, chacun. Je dois observer que le ms. que notre éditeur a suivi pour la seconde rédaction porte généralement *cescun*, forme plus rapprochée de l'étymologie du mot et que les copistes de M. le baron Kervyn ont eu tort de négliger.

Castelerie, châtellenie II, 225, 417 ; III, 220, 339.

Cat, chat, machine de guerre ; *et chil de dehors avoient fait chas et instrumens par quoy on pikoit les murs tous couvers* (tout abrité) III, 401 ; *un grand bierfroit à trois estages que on menoit à roes quel part que on voloit... et estoit bretekiés est cuiriés por le*

trait trop malement fort et l'appeloient li pluiseur un cat et li aultre un atournement d'assaut V, 376 ; *il feroient quatre grans cas fors et haulx* IV, 360.

Catir, cacher X, 38, voy. *quatir*.

Cauçant, chassant (changement de *a* en *au*) ; *je vous donne à bonne estrine ce faucon pour le meilleur que je veïsse onques, le mieux volant, le mieux et le plus gentilment cauçant et le mieux abatant oiseaux* X, 68.

Cauch, chaux III, 338 ; IV, 17 (*pos plains de vive cauch*).

Cauches, chausses X, 66.

Cauchie, chaussée ; *si trouvèrent la rue moult esmeüe et des mors couchiés sur les cauchies* II, 147 ; *et les reboutèrent si avant qu'il en delivrèrent la cauchie* III, 228 ; *et faisoit les femmes de le ville, dames et autres, deffaire les cauchies et porter les pierres as cretiaux* IV, 17 ; *au détroit d'un passage d'une desroute cauchie* (chaussée défaite) VII, 232, 233.

Cauchier, **kauchier**, chausser ; *mal montet et pis kauchiet* VII, 127.

Caudel, chaudeau : *et disoient là les aucuns que le duc de Bretaigne avoit fait et brassé tout ce caudel* XV, 22 (la leçon *candel* de notre texte est fautive ; Buchon a *cordel* = cordeau, qu'il interprète par intrigue). « Brasser un châudeau » est une expression figurée fréquente dans les anciens poëtes (voy. Littré). Voy. aussi *chaudeille*.

Caudement, chaudement, vite ; *et li aultre compaignon le sievoient caudement* V, 298.

Caulandise, relations, commerce ; var. de *calandise ; nous vous disons pour le mieux que vous n'ayés nulle aquintance ne caulandise à ceux de Flandres* X, 101.

Cause, 1. cause, raison; locutions : *pour le cause* = à cause II, 138 (*pour le cause des montaignes*) ; *pour la cause de ce que* = *parce que* III, 29 ; citons aussi la formule bizarre et passablement lourde : *pour la cause de ce pour avoir le mise* IX, 286 ; *en cause que de*, afin de : V, 62 (*il envoyèrent devers le roy en cause que d'avoir aye*), VI, 100 (*en cause que de prendre le cité*) ; — 2. droit, titre : *et que Phelippes de Valois n'avoit pas juste cause à l'iretage de France* II, 334 ; *et luy prie en présence de vous tous que il prende le ceptre en cause* (à titre) *de possession* XVI, 202 ; — 3. charge, mission : *messires Jehans de Hainnau et messires Carles de Montmorensi estoient au frain dou roi de France et avoient cause de li garder et consillier* V, 67 ; — 4. chose : *en la fin des causes*, finalement XII, 298.

Causer, motiver ; *et estoient données les trieuwes, et ensi furent*

elles causées et conditionnées et publyées ens es deus hoos III, 316.

Cautèle, 1. précaution, arrière-pensée : *et convenoit que il euist entre ceuls qui de ce mariage s'estoient ensonniet, auqune cautelle secrée qui se descouvreroit* II, 211 ; *en cautele*, avec précaution X, 192 ; *à cautelle*, avec soin, prudemment : *et se cella à cautelle* XV, 96 ; *les cardinaulx d'Avignon à cautelle* (par une sage précaution) *l'avoient là envoié pour eulx exaulchier* XV, 133 ; *li rois de France fist porter ces lettres à se chancellerie et mettre en garde avec ses plus espéciauls coses à le cautelle de l'avenir* (en vue des éventualités) ; *que il volsist acomplir de point en point le dit tretié de le pais à le cautele dou temps avenir* VI, 306 ; — 2. prétexte : *il y trouva une cautelle nouvelle* II, 477 ; *se li contes le voloit efforchier et oster son droit par quelconque cautelle que ce fust* III, 333 ; *et trouve cautelle et action de guerrier* V, 228 ; *si me convenoit trouver voie et cautelle*, ib. 162 ; — 3. subterfuge : *il devoit estre rois de France, dont on l'a arriéré à fraude et par cautèle* II, 325.

Cauteler, chercher secrètement, tramer, machiner ; *raisons ne justice ne poroient souffrir que nous quérons ne cautelons nulle incidense par quoi nous soions mal de li* IX, 175.

Cauteleus, dont il faut se méfier ; *li dus de Bretaigne est uns cauteleux homs et diviers* IX, 285 ; *il est cruel et cautelleus et ne povons sçavoir à quoy il pense* XIV, 295. — Adv. *cauteleusement*, sous de vains prétextes, par subterfuge, = *sans nul title de raison* XIV, 2, 3.

Cavance, chavance, chevance, moyens pécuniaires, fortune, richesse ; *par défaute de mise et de chavance* II, 8 ; *au voir dire, cavance aide assés tant que pour aler et venir par le monde*, ib. 12 ; *j'ai eu si grant pité de la bonne dame que je ne li poroie faillir pour mettre toute ma cavance* II, 57 ; *ce fu uns hom qui fist en son temps par sens et par proèce le corps et la cavance* (sa carrière personnelle et sa fortune), ib. 195 ; *par doubte d'avoir peu de gens et de chevance* (d'argent), ib. 348 ; *et venoient quérir leur chevanche en Haynnau*, ib. 410 ; *notable de corps, de chavance et d'ancisserie* V, 203 ; *onques de chavance ne m'esbahi ne ne m'esbahirai*, ib. 467. — Dér. du verbe *se chevir* (v. c. m.) ; la chevance est le nervus rerum par lequel on vient *à chef* ou à bout de tout. Cette origine fait comprendre aussi l'acception utilité, service, dont le mot est parfois revêtu, p. ex. X, 123 : *il regarda volentiers le convenant et le chavance de ce bacquet.*

Ce, pris substantivement, = autant, telle quantité ; *que à cel besoing le venist secourir atout ce de bonnes gens d'armes qu'il poroit avoir* II, 110 ; *si prisent ce de bon que dedans avoient et l'emportèrent avoecques culs* III, 80.

Cel, chel, lat. ille ; fém. *cele, chele*. Au nomin. sing. masc. la forme correcte est *cil* ou *cils* (*chil* ou *chils*), au cas-régime *cel* et *celui*. Au plur. le mot fait : au cas-sujet masc. *cil*, au cas-régime masc. *ciaus, chiaus*. L'emploi de *celui* au nom. sing. (XI, 254) est contraire à la bonne règle et caractérise la décadence grammaticale. — *Cel* est une forme écourtée de *icel* (type latin *ecc'ille*), qui se rencontre, dans notre auteur, concurremment avec *cel*, et avec les modifications de forme analogues.

Celui, voy. *cel*.

Ceminel, chenet ; le fer ayant fini par manquer pour referrer les chevaux, l'auteur dit qu'on a eu recours aux *ceminiaus*, aux *bandes de chars*, aux *hastiers de fier* et aux *quievilles* II, 182. — La valeur donnée à notre mot se confirme par une citation de Du Cange où on lit : « Pierre Labbé print en la cheminée un chiennet ou cheminel tout ardant. » *Ceminel* se retrouve encore comme var. de *gantier* et de *chiennet* XI, 64. En rouchi, on appelle *chemineau* un petit chandelier plat.

Cendal, étoffe de soie ou demi-soie ; *un vestement de blancq cendal* VII, 147.

Ce ne quoy, la moindre chose ; *nous voulons qu'elle soit ouverte avant que nous vous delivrons ce ne quoy* XIV, 98. Litt. « ceci ni quoi que ce soit. »

Cengle, = *çaingle* II, 178.

Censir, établir (un impôt) ; *et ochirent tous ceulx qui avoient censi ces gabelles et ces débites* IX, 446 (le texte porte fautivement *ceusi* ; une var. donne *asensés*, qui est p. *acenset*). Il se peut que *censir* signifie plutôt répartir l'impôt, que l'établir, en fixer la part afférente à chacun.

Cent ; loc. *c'est cent contre un* (il y a cent chances contre une) IX, 186.

Ceoir, cheoir, tomber, arriver ; *se li cas cheoit* II, 468 ; emploi impersonnel : *et leur cheï si bien que..* (ils eurent la chance si bonne) II, 347 ; *se li cheï si bien* V, 258 ; *et tant en cheï à referrer que li fiers failli* (et il s'en trouva un si grand nombre à referrer que..) II, 182; *vous avés oy recorder comment il en cheï à ceuls qui là alèrent* V, 273 ; — être opportun, y avoir lieu : *or parlerons un petit de l'estat d'Engleterre, car il en chiet à parler* VIII, 18 ; — appliqué à une rivière = se jeter, avoir son embouchure : *la rivière dou Hombre qui va ceoir en le*

mer II, 112.

Ceptre, sceptre XVI, 202.

Ce que, 1. = tant que : *ce qu'il peut* (put), tant qu'il put II, 265; 2. pendant que : *et fui en la compagnie dou roi un quartier d'un an et euch celle aventure que, ce que je fui en Escoce, il visita tout son païs* II, 138; 3. p. *que* tout court, fréquent après les prépositions *pour*, *avant*, *après*, *pendant*. On rencontre même cette formule à la tête de propositions subordonnées formant logiquement le régime direct d'un verbe : *quant il veïrent ce que on ne voloit entendre à euls* V, 196.

Cerchier, **cercier**, **cherquier**, **cierquier**, parcourir, visiter; *elle* (Proece) *a cerchiet et environné ces royaumes et ces pays dessus nommés* II, 11; *jou, sire Jehan Froissart, ai je allé et cherchiet le plus grant partie de Bretaigne* III, 324; XIV, 2; *si entrèrent ens et le commenchièrent à cherquier desouls et deseur* IX, 187; *et cierquièrent tout le jour les camps et tous les mors* V, 74; on trouve aussi la forme *serchier* (cp. angl. *search*) : *ens ès mains des routes qui les maisons serchoient* (fouillaient) X, 36; *et la* (la ville) *serchèrent toute* XIII, 72.

Certain; locutions adverbiales : *savoir de certain* II, 96; *de certain et par pure vérité* III, 452; *pour certain*, sans faute : *car pour certain on se combateroit à l'endemain* II, 146; adv. *certainement*, sérieusement (cp. *acertes*) IV, 84 (*Gautiers de Mauni dist certainement à ses compagnons*).

Certaineté, certitude; *quant il eurent bien considéré leur convenant que pour le raporter eurent le certaineté, il s'en retournèrent arrière* V, 38; *la certaineté dou roy* (au sujet, sur l'état du roi) IX, 286.

Cès (sans), sans cesser; *à l'assaut qui dura ung jour tout (toute?) jour sans cès* III, 438; *sans nul cès* IX, 34. — Subst. verbal masc. de *cesser;* la forme féminine *cesse* est restée.

Cescun, forme variée de *cascun*, chacun (lat. *quisque unus*) V, 344.

Cesser, s'arrêter; *tantôt li deus marescaus fisent cesser l'oost* II, 159; *et ne cessèrent si vinrent à Valenciennes*, ib. 191; III, 17; *si fist cesser ses gens de non aler plus avant* (notez cette forme négative du verbe dépendant de *cesser*) III, 158. On trouve aussi souvent la forme réfléchie : *nous nous cesserons à parler dou roi d'Engleterre* III, 331; *et ne se pooit on cesser de lui regarder*, ib. 454; *ensi se cessa li escarmuche* IV, 109; *la maladie du roy ne se cessoit* XV, 353. — *Se cesser* de qqch. 1. = notre cesser, actif : *quant il vei que li Englois ne se ces-*

seroient de lors assaus IV, 282; 2. ne plus s'en occuper: *quant la cognoissance vint au roy Charles de France du différent de ces papes, il s'en cessa et s'en rapporta à son clergié* XI, 252; 3. s'abstenir: *ceux qui vous conseillent, se cessent de le vous dire* XII, 245; *à sçavoir se ils feroient élection ou se ils se cesseroient* XIV, 85.

Cest, fém. *ceste,* lat. iste; *cest* fait *cist* au nomin. sing. et plur., *ces* au cas-régime du pluriel. Par suite de la décadence grammaticale, on trouve aussi *cest* au nom. sing. et *ces* au nom. plur.—Notez encore au cas-régime sing. la forme *cesti* et *cestui* (IV, 315; V, 190). — On trouve également la forme *icest* (= lat. *ecc'iste*), qui a précédé *cest* (auj. *cet*). — *Cest* est employé souvent comme le pron. *celui, celle* actuel: *il osta ces banières et mist cestes dou roi d'Engleterre* V, 241.

Ceste, cela, pr. cette chose; *tant com à present je ne voeil pas ceste, car je sui encore trop jones pour encargier si grant fais* VI, 434.

Cesti, cestui, celui, voy. *cest.*

Ceute, coute, couverture de lit ou de matelas VII, 272 (voy. *ambarde*); *une povre ceute de vièle toille enfumée* X, 36; *li contes de Flandre se bouta entre la coute et l'estrain de ce povre literon*, ib. 37; *ceutes autrement dittes coutepointes pour dormir sus* XI, 360. — Sur l'étym., voy. mon Dict. v° *couette.* Voy. aussi *kieute.*

Ceutelette, petite *ceute* X, 41.

Ceuvrechief, plur. *ceuvrechiés*, propr. couvrechef, couverture de tête, puis mouchoir de cou: *nos visages envolepés de ceuvrechiés.* Notre mot s'est altéré, chez les Anglais, en *kerchief* (*hand-kerchief,* mouchoir de poche).

Cevalereus, appartenant à l'ordre de la chevalerie; *les dames cevareuses* X, 367.

Cevir, voy *chievir.*

Ch..., les mots qu'on ne trouverait pas sous cette initiale, cherchez-les sous *c.*

Chà, = *ça; en l'histore chà par devant* (dans l'histoire ci-dessus) IV, 123; *puis commenchièrent à penser li uns chà et li autrès là* IV, 102.

Chace, voy. *cace.*

Chacier, -chier, voy. *cacier.*

Chaière, chaire, chaise II, 354; XVI, 125; voy. *caière.*

Chaille, 3[e] pers. sing. du prés. subj. de *chaloir,* être d'importance; *si ne vous chaille* (ne vous souciez pas) XI, 431. Nous avons conservé ce verbe à l'ind. dans la phrase *il ne m'en chaut.*

Chaingle, voy. *caingle.*

Chaint, ceinture; *si s'avisa d'un coutiel de plates qu'il portoit à son chaint* VII, 211.

Chalan, vaisseau de rivière plat,

IV, 359. Voy. Littré sous *chaland* 2.

Chalemelle, chalemie, voy *calemelle.*

Chambre, voy. *cambre.*

Champ, voy. *camp.*

Champaigne, terme de blason, champ ; *et estoit la devise de une haise d'or assise sur une champaigne de gueules* XIV, 224.

Chanceller, voy. *canceler.*

Changle, voy. *çaingle.*

Changler, serrer (comme une sangle) ; *ils changlèrent les chevauls de leurs gambes et bien se tindrent* XIV, 109.

Chanon, voy. *canon.*

Chanter, en parlant d'un texte =avoir telle teneur : *et chantoient ainsi les paroles qui en la chartre estoient contenues* XIV, 25; parler, traiter : *lors luy furent monstrées une grant quantité de lettres et de complaintes, qui toutes parloient et chantoient du fol gouvernement de ce Béthisach* XIV, 61 ; ib. 187.

Chapel, couronne ; *c'est la plus belle flour de tout son chapel* XVI, 108.

Chapelet, couronne, diadème ; *un chapelet de grans gros perles* XV, 40 ; fig. prix d'honneur : *mais sus tous en portoit le huée et le chapelet messires Gautiers de Mauni* IV, 94.

Chapitain, var. de *chapitaine ; et moult en despleut as chapitains de Mauconseil* VI, 99 ; III, 112 ; IV, 33 ; VIII, 224.

Char, chair, viande ; *les milleures cervoises et les plus nourrissans chars et poissons* II, 131 ; ib. 176.

Chareton, charretier ; *si trouvèrent leurs charettes et leurs charetons et tout lor harnois* II, 180 ; X, 8. Aussi *carton* (v. c. m.).

Chargier, voy. *cargier.*

Charnel, du même sang, de la même famille ; *le roy aime et crient tous ses charnels amis et par espécial ses oncles* XV, 158.

Charoi, action de *charoier,* voiturer, donc voiture; *suivre à charoi* V,.. ; *si prist li rois son chemin et son charroi devers Saint-Leu* IV, 395 ; 2. train de voitures suivant une armée II, 134 ; III, 232 ; *et vint sur les camps atout son grant ost et atout le plus grant charoy et le mieux atelet que nuls veïst oncques yssir d'Engleterre* VI, 220.

Chartier, hâtier ; *et si trouvèrent plus de mil chartiers plains de pièches de char pour rostir* (la 2e et 4e réd. ont *hastiers)* II, 176. Ce mot dérive irrégulièrement de *char,* viande.

Chartrer, garantir par une charte, un privilége ; *car il estoient en le Gascongne trop ancyennement chartret et privilégyet dou grant Charlemainne* VI, 325 ; *et se partirent dou roy de France bien content, chartré, burlé et séelé, tout ensi comme il le veurent avoir et deviser* VIII, 191 ; *ens ès franchises anciennes dont nous som-*

mes chartré et bullé X, 415.

Chastoier, châtier XV, 11.

Chat, machine de guerre, voy. *cat.*

Chaudeille, forme féminine de *chaudel*, chaudeau (voy. *caudel*); *si se pourveoient moult grandement de chaudeilles, car on ne les en povoit assouvir* XIII, 62.

Chaudière, meuble de blason (voy. Littré); *le champ estoit d'argent à une endenteüre de gueules à deux chaudières de sables* XI, 391.

Chavance, voy. *cavance.*

Chavetier, savetier XI, 121.

Chel, chelui, voy. *cel.*

Chemin, voyage; *je rompis mon chemin* (je renonçai à mon voyage) XIII, 314; *aler par le chemin*, voyager: *il se mist en bon arroi et riche ensi comme à lui apertenoit et que toutdis il aloit par le chemin* V, 163; fig., comme *voie*, = moyen: *le duc de Glocestre quéroit voyes et chemins comment il peuist mettre ung grant tourble en Angleterre* XVI, 2.

Cheoir, voy. *ceoir.*

Cherquier, voy. *cerchier.*

Chest, forme picarde de *cest* (v. c. m.).

Chetils; *nuls n'y estoit qui leur peuïst contredire fors aucuns garchons et vallés; chetils là tuèrent il* IV, 21. Ce passage est évidemment altéré; *chetils* est une forme impossible pour en tirer le sens de *ceux-là*. M. Luce (II, p. 360) joint donc ce mot à *vallés* en lui prêtant sans doute la valeur de *chétifs*. L'orthographe *chetils* p. *chetis* ne serait, à la vérité, pas plus abnorme que celle de beaucoup d'autres vocables du ms. d'Amiens, mais l'omission d'un régime direct dans la phrase *la tuèrent il* qui suit, présente un autre inconvénient. Le sens réclame *chiaus là.*

Chevalet, petit cheval; *et chargièrent douze petis chevalés de douze sas* (sacs) III, 238.

Chevalier, pièce du jeu d'échecs, cavalier III, 458.

Chevance, voy. *cavance.*

Chevauceour, courrier: *adont ordonna li rois un de ses chevaucéours et dist: Va à Paris et porte ces lettres à Loïs de Cranchem* III, 17.

Chevauchie, -**cie**, chevauchée = expédition militaire (syn. d'*armée*) IV, 101, 154; orthographié *chevauchée* II, 109.

Chevauchier, v. a., 1. parcourir à cheval: *il chevauchoient le pays* III, 20; *et chevaucha tous les bos*, ib. 228; 2. monter (un cheval): *le penniel dou cheval que il chevauce* II, 137; *chils Crokars chevauçoit une fois un jonc coursier fort en bride* V, 226; v. n., faire une expédition (militaire), guerroyer: *le pays de Bretagne li estoit une belle entrée pour cevauchier en France* III, 380.

Chevauchoire, chevauchée; *et en-*

trèrent en (commencèrent) *leur chevauchoire* IX, 95.

Cheveronné, chevronné (terme de blason) ; *cheveronnet de blanc sus une coste* (cotte) *bleue* X, 159.

Chevestre, carcan ; *lors se leva la royne et fist lever les sis bourgois et leur fist oster les chevestres d'entours les cols* V, 205.

Chevir, voy. *chievir*.

Chiaus, forme picarde du régime plur. de *chel*, cet ; = *ciaus*, ceux ; *chiaus et aultres* = divers : *li rois entendi bien par chiaus et par aultres que la cité estoit durement astrainte* III, 248.

Chief, tête (au sens propre) : *si fist li rois de France coper le chief à mgr. Pierre de Sakenville* VII, 5 ; *croler le chief*, ib. 97 ; extrémité, fin, bout : *au chief des deux jours* II, 67 ; ib. 255 ; *de chief en cor*, d'un bout à l'autre : *il boutèrent le feu et l'ardirent de chief en cor* III, 101 ; *quant chil seigneur eurent chevauchiet de chief en cor*, ib. 248 ; *et cierquièrent tout le jour les camps de chief en cor* V, 74 ; *metre à chief de*, faire venir à bout de : *et aideroient le roy d'Engleterre à metre à chief de sa guerre* III, 217 ; résultat, issue (d'une affaire) : *les besoingnes se traiteront à bon chief* XIII, 135 ; pièce (de volaille) : *il fist pourveoir son chastel de plus de quatre mille chiefs de poulaille* XI, 241 ; maître : *je suis chief de cest argent, et à moy pour vous en appartient la garde* XI, 91 ; chef-lieu : *pour venir droit à Londres, qui est li chiés d'Engleterre* II, 85. Enfin nous citons les expressions suivantes : *faire chief* de qqch., s'y opposer : *et ne trouvèrent nullui des seigneurs ne des bonnes villes qui* [le] *leur destournast* (défendît) *ne qui chief en fesist* VI, 94, 95 ; *faire chief et partie* d'une guerre avec qqn., s'y tenir de son côté VII, 66.

Chiennet, chenet XI, 64 (var.).

Chienq, cinq II, 356 (notre texte porte *chinq* ; mais nous trouvons *chienq* dans celui de Luce).

Chienquantenier, cinquantenier (voy. Littré) ; *li doyen des mestiers et li chienquantenier des paroches* IX, 195.

Chier (avoir) à faire qqch., aimer ; *ossi chier avoit il à prendre le mort avoecques celle noble dame, se mourir y devoit, que autre part* II, 61 ; *avoir plus chier*, préférer : *je aroie plus chier à renonchier à tout che que j'ai vaillant, que la dame fust partie de nous sans confort* II, 62 ; ib. 271 ; aussi sans *à* : *si avoient plus chier atendre l'aventure honourablement que faire cose dont il euissent reproce* IV, 182.

Chière, d'abord visage, mine (*lie chière*, gai visage) ; en second lieu, accueil, dans la locution *faire bonne* ou *mauvaise chière* : *la royne*

leur dist que de le bonne chière et lie que layens on li avoit fet, ungs tamps venroit que grandement l'en souvenroit II, 54 ; *faites le venir à grant chière* XVI, 169 ; enfin le mot prend le sens moderne dans le passage suivant : *mais beuvoient et mengoient en leurs chambres et menoient très grant chière* XIII, 63.

Chièrement, d'une manière pressante : *je vous en pri chièrement* IV, 99.

Chiereté, **chierté**, affection, témoignage d'affection ; *il les rechut et les chevaliers en grant chiereté* II, 42 ; *Loeïs de Bavière n'avoit mies adont en trop grant chièreté le roy de France* II, 358 ; *et prist en grant chierté ses deus aultres cousins germains* V, 278.

Chier tamps, cherté, famine ; *dont uns si chiers tamps en vint en France que on vendoit un tonelet de herens trente escus* VI, 104.

Chiés, nomin. sing. et régime plur. de *chief*, chef II, 542.

Chievir, **chevir**, **cevir**, pr. venir à bout, *à chef;* de là, avec ou sans *se*, 1. se tirer d'affaire, en sortir : *adont demande li rois au conte d'Arondiel coment il se poroit cevir de ceste avenue* II, 74 ; ib. 354 ; *il demanda comment il se ceviroit* (il viendrait à bout) *de ceuls qui le voloient adoser* III, 334 ; *se nous n'avons à autruy à faire que à lui, nous en chevirons bien* XII, 134 ; 2. suffire à ses besoins : *il ne voloient mies chevalier ne escuier rançonner si estroitement qu'il ne se peuïst bien chevir et gouverner dou sien* V, 464 ; enfin, en parlant de prédictions, se réaliser, se vérifier : *lors sors chievirent* (j'ai perdu l'indication du passage).

Chil, voy. *cel*.

Chois (*mettre à*) de, laisser choisir entre ; *et mist à chois ung chevalier que le conte d'Erby avoit là envoié, de toutes ses armures pour servir le dit conte* XVI, 96. Voy. aussi *cues*.

Choisir, voir, apercevoir, XIV, 215 ; c'est le même mot que *cuesir,* sous forme rajeunie.

Choron = *coron*, coin ; *sur ung des chorons à l'entrée de Thoulouse* XIV, 71.

Chose, voy. *cose*.

Chou, ce IV, 389 ; cp. *jou* = je.

Chouchier, forme picarde p. *couchier*, coucher, abattre : *il chouchièrent grant foison d'arbres et de bois* II, 268.

Chuesir, voy. *cuesir*.

Chymentière = *cimentière*.

Ciaus, ceux, ces, voy. *cel*.

Cief, voy. *chief*.

Cierquier = *cerchier*.

Cil, voy. *cel*.

Cimentière, **chymentière**, fém. cimetière XV, 4, 24.

Circonstances, dépendances (d'un pays) ; *lequel roy estoit de Bougie*

et de Barbarie à l'opposite d'Espaigne et des circonstances XII, 225.

Circonstant, présent, assistant; *li contes volt que il fuissent oys des circonstans qui là estoient* X, 29; *adont respondirent les prélats et les princes circonstans* XIII, 28.

Circuite, cirquite, circuit, circonférence (notre texte met erronément un accent aigu sur l'*e* final); *ensi estoit la chité de Tournai, qui est de grant cirquite, environnée de tous lés* III, 223; *une telle chité que Paris est et de si grant circuite* VI, 53; *la ville n'estoit pas de grant circuite* XI, 378; = région, contrée: *de toutes les circuites et changles de France* X, 104.

Cisme, schisme XIV, 82.

Cist, voy. *cest*.

Claime, 3ᵉ pers. sing. de l'ind. prés. de *clamer* II, 132 (cp. *aime* de *amer*).

Clamer, 1. nommer, appeler: *une grande abbeïe de noirs monnes que on clamme Saint-Aynmon* II, 67; *à l'entrée d'un pays que on claimme Northombrelande*, ib. 132; 2. réclamer: *et ne claymoit nuls le chien pour sien* XIV, 235; 3. prétendre: *pour la cause de la duchesse de Brabant et de son pays, où il clamoit avoir calenge et droit en l'éritage* XIII, 261; *clamer part* à qqch., pr. réclamer sa part dans une affaire, puis tout bonnement y prétendre III, 59; aussi *clamer* tout court: *ains dist que elle n'y clammoit riens* III, 461; 4. plaider: *et tantost là endroit fut clammet et respondut entre parties comme devant l'empereur* II, 473; 4. *clamer quite*, déclarer quitte, libérer III, 116.

Clareté, clarté; *venir à clareté*, venir au jour: *et sachiés que très grans trésors y fu gaegniés qui oncques ne vint à clareté* IV, 407; résultat net: *onques li rois de Cipre ne peut aultre cose impétrer dou roy d'Engleterre ne plus grant clarté de son voiage, fors tant que toutdis fu il liement festyés* VI, 385.

Claronciel, dimin. de *claron*, clairon; *il i ot grant noise de trompètes et de claronchiaus* II, 436; V, 219.

Clarté, voy. *clareté*.

Clef (d'un pays), entrée, frontière: *se vous laissiés ceste bonne chité de Berwick et ce bel castel de Rosebourch, qui sont sus marche et clefs de vostre pays à l'encontre del royaumme d'Escoche, ens ès mains des Escos* II, 250.

Cler, clair, resplendissant: *et là ordonnèrent trois batailles tout armé au cler* (étalant tout l'éclat de leurs armures) III, 155; IX, 195; purgé (judiciairement): *et convenoit que il fuist cler et luy fuissent pardonnés tous ses méfais* XV, 235.

Clerc, savant; *clerc de droit,* légiste II, 367.

Clergie, pr. science théologique, puis science en général, surtout science du droit; *et en fist pluiseurs livres bien dittés et bien fondés de grant science de clergie* VI, 264; XI, 192.

Cloice, forme variée de *clocque*, cloche X, 188.

Cloie, claie (cp. *croie,* anc. forme de *craie*); *li aultre nagoient sus huis et sus cloies* V, 393; *et avoient fait pons de nefs et de cloies sus l'Escault* IX, 198.

Clopyer, clocher, boiter; fig. biaiser, user de finesse: *on ne poet à présent clopyer devant les signeurs ne leurs consaulx, il y voient trop cler* IX, 372. — On dit encore *clopiner.*

Cloquète, clochette, grelot (pièce héraldique); *tabar semet de cloquètes* II, 87.

Cloquier, subst., clocher IX, 360.

Clore (formes verbales: prés. plur. *clouent* XV, 222; defini *cloï, cloui;* pluriel *cloïrent* II, 116), mettre un terme à: *les Anglois respondirent que, se on vouloit traitié avoir et parlementer à euls, on clouist celle parole* XV, 112. — *Se clore,* former une alliance: *finablement tous les prélas, les nobles et les consauls des cités de Gascoigne se conjoindirent ensemble et se cloïrent sur la fourme que je vous diray* XV, 156; ib. 159; *or est advenu que les cités et bonnes villes de Gascoingne se sont conjoinds et adhers ensamble et clos ung temps à l'encontre du duc,* ib. 159.

Clos, subst., partie intérieure (intra muros) d'une ville; *ils se trouvoient bien du clos de Londres 24,000 hommes armés de piet en cape de toutes pièces* XVI, 191.

Closement, dans la retraite: *Saint Silvestre ne chevaucha pas à deux ou trois cens chevaux, mais se tenoit moult simplement et closement à Rome* XI, 256; par une clause spéciale, expressément: *et par espécial Perrot le Bernois* etc. *estoient nommés estroittement et closement en la ditte chartre* XIV, 160.

Close-Pasques, dimanche après Pâques; *et fist son mandement à Toulouse à estre à la Close-Pasques* III, 115; *environ Closes-Pasques* ib. 138.

Clostre, cloître; *il alèrent petyer le parvis et le clostre tant qu'il fuissent rappellé* II, 259; *ou clostre de Wesmoustier* VII, 429.

Clostré, cloîtré; *il ardi un grant monastère de Frères-Preceours clostré* VIII, 20.

Coadjousteur (lat. coadjutor), aide, complice; *tel ribaudaille que il estoient n'euissent jamais osé entreprendre avoir occis si hault homme, se il n'euissent des coadjousteurs et soutenteurs en*

leur emprise IX, 182.

Cocque, coquille, conque ; *ils lui firent présent de sis lux que l'on avoit mis en deux cocques* X, 449.

Coens, forme du nomin. sing. de *conte*, comte IV, 123 ; aussi orthographié *cuens* II, 22 ; III, 369, 387. — *Coens* représente le lat. *cómes*, *conte* l'accus. *cómitem*.

Coer, **cuer**, cœur ; loc. *en cuer*, de cœur, cordialement , *ossi li plus grant partie de tous ses chevaliers estoient en coer englès* II, 481 ; *prendre en cuer*, prendre à cœur : *li jones contes de Haynau avoit si pris en cuer ceste guerre* III, 225 (p. 282, *pris à coer*).

Coes, **cues**, choix ; *je vous mech à coes* (je vous laisse choisir) IX, 336 ; *vous estes à cues* (vous avez le choix) *dou partir ou dou demorer* X, 441. — Subst. verbal de *coesir ;* bien que le verbe soit d'origine germanique (voy. mon Dict. sous *choisir*), le flam. *keus* n'en est pas moins un emprunt au roman.

Coesir, **cuesir**, **chuesir**, formes anciennes de *choisir* , dont la signification principale était voir, apercevoir : *car se il se fuissent embattu en ycelui port qu'il avoient chuesi, ou auques priès, ils estoient perdu d'avantaige* II , 67 ; *cils faucons montoit si haut que à paines le pooit il cuesir en l'air* X, 69.

Cohertion , coercition ; *et soumettons nous, nos hoirs et successeurs à la juridiction et cohertion de Rome* VI, 304, note. Anglais *cohercion*.

Coi, adv. *coiement*, voy. *quoi*.

Coingnie , coignée ; c'est là la forme normale ; cependant sur un espace de trois pages XIII, 68-71, nous voyons se suivre les trois formes *coingne*, *coingnie* et *coingnée ;* cette diversité est probablement le fait des copistes. Voy. aussi *cuignie*.

Coindir, voy. *condirent*.

Cointier, **-oier** , enjoliver , parer ; *tous s'efforçoient à jolyer et cointoier leurs nefs* XI, 367 ; *tous s'efforchoient de eulx jolier et cointier* XV, 225 ; orthogr. *quintoier* XV, 265. — Dér. de l'adj. *cointe*, joli, élégant.

Coitousement , voy. *quoitousement*.

Col, cou ; locution : *estre sur le col* à qqn., le pousser , le stimuler ; *quoique Robers d'Artois li conseillast et fust sus le col qu'il renvoiast son hommaige au roy Phelippe* II, 364.

Colation , conférence, entretien ; *encores disoient les Escoçois , liquel congnissoient assés parfettement la nature des Englès, l'un à l'autre par manière de colation* II , 284 ; *li rois l'avoit mandé pour avoir colation devant lui , présent ses frères, sus l'estat des*

Englès VIII, 300 ; *si veuil avoir conseil et collation avecques vous* XI, 150.

Colationner une chose, examiner, en faire l'objet d'une *colation ; il leur fu dit que ils le feïssent escripre sur une foelle de papier* (il s'agit des clauses d'un duel), *car le roy et son conseil le* (la feuille) *vouloient veoir et collationner* XIV, 55.

Coletier, **couletier**, courtier ; *la buschette estoit jetée sus les quatre mestiers de Bruges : colletiers, viéswariers, bouchiers et poisonniers* X, 42. — C'est le même mot que *couretier*, *courtier*, avec changement de *r* en *l* ; il se dit encore en rouchi. Buchon l'a traduit dans son glossaire par *culottier !*

Colieux, fâché, irrité ; *car il s'estoient parti dou roy très colieux* VI, 222. — De *cole*, mauvaise humeur.

Com, comme ; *com que*, bien que, quelque : *ce maistre Jean de Varennes, com beneficyé ne avanchié qu'il fuist, résigna tous ses benefices* XV, 132.

Combatre, 1. actif : *pour le combatre* IV, 71 ; *qui les venissent combatre*, ib. 78 ; 2. réfl., suivi de *à : ils ne se poroient combatre à yauls entre ces montaingnes* II, 139.

Combien que, bien que XI, 67.

Combiner (se), se joindre (pour marcher de front) ; *parmi un petit chemin si estroit que uns seuls homs à cheval seroit assés ensonnyés dou passer oultre ; doi homme ne s'i poroient combiner* III, 249.

Comble, sens ordinaire, faîte : *le comble dou moustier* III, 276 ; sommet : *si se logièrent ces gens en le comble de Pampelune* VII, 155 ; XIII, 132 ; au sens héraldique : *Guillaumes Douglas, qui s'arme d'asur à comble d'argent, et dedans le comble, de trois estoilles de geules* III, 464.

Combre, comble, cîme ; *l'on paingnoit les mats* (sic) *des nefs dès le fons jusques au combre* XI, 367. — Forme variée du mot précédent.

Coment que, quoique ; *et si m'est avis que vous avés grant cose et bien raison de vous esléechier, comment que la besoingne ne soit tournée à vostre gret* V, 461 ; II, 6, 60, 200 ; le verbe est aussi parfois mis à l'indicatif : *li jones contes de Haynau avoit si pris en cuer ceste guerre, coment que de premiers il en fu moult frois, que...* III, 225. *Que* peut faire défaut, ainsi II, 482 : *coment il n'en fust point encores deffyés* XI, 238.

Commander, recommander ; *se commander en la garde de Dieu* II, 63.

Commencement, occasion ou motif

pour entreprendre qqch. ; *si avés très grant commencement de requérir et calengier ce qui est vostre* II, 324 ; loc. adv. *de comencement*, = *de premiers*, d'abord : *et quidièrent de commencement que ce fuissent chil de Camperlé qui les venissent combatre* IV, 78 ; IX, 309.

Commencier, commencer, est souvent employé au réfl. : *si se commença li hustins et l'estekis de toutes pars* V, 300 ; loc. adv. *de commenchier*, spontanément : *car de commenchier* (de leur propre initiative) *tel ribaudaille que il estoient n'euissent jamais osé d'entreprendre d'avoir occis un si haut homme* IX, 182.

Commis, subst., délégué, chargé de mission II, 441 ; IV, 18.

Commugne, forme fém. de *commun*, subst. ; *il acquist tant d'accord en le bonne chité d'Ammiens des grans bourgois et d'aucuns des commugnes que..* VI, 100.

Commun, adj. ; *le commun pays*, le plat pays, la campagne ; III, 339 (*il avoit si constraint tous chiaus del commun pays*).

Commun, subst., terme collectif, les habitants d'une ville, opposés à l'autorité ou aux gens notables ; *affin que le commun qui n'avoient de quoy ouvrer se courouçaissent* II, 363 ; *signeur, vous allés en grant péril, car il y a mauvais commun en ceste ville* IX, 269 ; aussi *les communs*, le peuple : *li dus assambla grant fuison des communs de Paris qui estoient de sa secte* VI, 37.

Communages, gens du commun ; *pensés vous que ces communages sachent combattre?* XIII, 174.

Communauté, gens du commun ; *li communauté de le ville se revelèrent sus les riches hommes* V, 56 ; *j'ay bien soissante mil hommes de communautés à lances, à archigaies, à dars et à pavais* VII, 184.

Communel, commun, général ; adv. *communelment : li opinions communelment du Englès est telle* II, 14 ; ailleurs, ib. 84, *communalement*.

Communement, tous ensemble XIV, 238 (voy. *acourser*) ; continuellement : *li enghiens del ost as Valenchinois jettoit communement à chiaux sur la forterèche* III, 265 (la seconde réd. p. 268 porte *ouniement*).

Compagnie, voy. *compaingnie*.

Compagnon, **-aignon**, **-aingnon**, 1. qui fait partie d'une même compagnie ; 2. sorte de monnaie : *et saciés que cascuns de ces saudoyers avoit cascun jour quatre compagnons ou gros de Flandres pour ses frès et pour ses gages* II, 417 ; ib. 447.

Compaing, compagnon, camarade ; *à vous, messire Douglas, compains et très grans amis, je vous pri* II, 202.

Compaingne, subst., forme ancienne et régulière pour *compagnie* VII, 85.

Compaingnie, -aignie, -agnie, compagnie, société ; *à la compaignie de*, en société II, 55 ; procédés de bonne compagnie, courtoisie : *il li faisoient toute l'amour et compaignie que il pooient* II, 90 ; *et nous faites compagnie d'armes* (guerre courtoise), *si vous en sarons gré* IV, 300 ; *si dirent que il convenoit que chascun qui desir et voulenté avoit de faire armes fuist assouvy ; autrement ce ne seroit mie compaignie* XIV, 139 ; *et leur fut faite toute la meilleure chière et compaignie que on peult* XV, 237.

Compaingnier, tenir compagnie; *et autres grandes et gentils dames qui venues estoient compaignier madame la roïne* II, 90 ; *et aussi la josne fille li compaignoit plus que nulle de ses seurs*, ib. 55; ib. 380 ; IV, 143.

Comparer, 1. acquérir, acheter (cp. ital. *comprare*, prov. *comprar*) : *car faits d'armes qui si chièrement sont comparés* II, 5 ; *chièrement comparet et achetet*, ib. 7 ; 2. payer : *et jà ont pluiseur hault baron d'Engleterre comparet se mauvaistié* II, 29 ; *ce seroit tirandise de faire comparer les povres gens dou pays les debtes de leur signeur* VII, 237 ; 3. expier : *et chierement le compareront chil qui ont commenchiet la meslée* II, 127 ; *vostre prisonnier n'a que faire de comparer cet oultrage* IV, 209. — En bonne grammaire, l'*a* radical devient *è*, au sing. et à la 3e pers. plur. du prés. de l'ind. : ainsi VII, 182, *on n'a riens, se on ne le compère* (ne l'achète).

Comparer (se), être égal ; *vous estes de si noble estration et de si gentil sanc que dessus vous nuls ne sont qui se comparent à vous* XVI, 111 ; cp. *s'acomparer*.

Comparison, comparaison ; *et estoient sans comparison plus fort qu'il ne fust* IV, 71.

Compère, -èrent, formes verbales de *comparer* (v. c. m.).

Compétent, convenable ; loc. *à heure compétente* II, 453 ; *tant que la dame soit en eage compétent* XV, 156.

Compéter, concerner, intéresser ; *leur guerre ne vous compète en riens* XI, 141.

Compiler un livre, en réunir les matériaux, rédiger ; *et pour ce que on sace qui ce livre mist sus, on m'appelle sire Jehan Froissart, qui moult de painne et de travail en euch ainchois que je l'euisse compillé ne acompli* II, 2.

Complaindre, sens neutre, se plaindre : *et complaindoit grandement de l'antipape de Rome qui luy empeschoit son droit* XIV, 38 ; *à qqn.*, auprès de qqn. : *la*

dame li commencha à complaindre, en plourant moult piteusement II, 48 ; *en li complaindant de fortune qui lui estoit si contraire* VII, 102 ; aussi *se complaindre : li contes se complaindi à Dartevelle dou despit que li Franchois li avoient fait* III, 88.

Complection, complexion ; *les vins estoient secs et chauls et hors de* (contraire à) *la complection franchoise* XIV, 236 ; *doulceurs* (aliments) *propices à leurs conditions et complections,* ib. 239.

Compli, accompli ; *trois ans tous complis* II, 33.

Composer (se) à qqn., composer, entrer en arrangement IV, 275 (*si tretièrent et se composèrent au conte Derbi, que il se renderoient*) ; V, 228 ; consentir : *quant il virent qu'il n'aroient point de secours, il se composèrent et acordèrent as tretiés dou conte de Montfort* VII, 70 ; *qu'il se compose et accorde à la première demande que l'Amourath ou autres feront* XV, 347.

Composition, transaction, arrangement ; *par amiable composition* IV, 95 ; *parlement de composition* ib. 243.

Comprendre, v. a., s'étendre sur : *et comprendoit son hoost grant quantité de terre* III, 223 ; réfl. s'étendre, être contenu : *toute la conté de Guerles, ainsi qu'elle s'estent et comprent dedens les bournes* XIII, 9.

Compte ; loc. *faire compte* de qqch., en faire du cas, s'en soucier : *li dus de Brabant ne fist compte de ces menaces* II, 301 ; *elle ne fist compte des deffiances messire Gui* (passage perdu) ; *tenir compte* de faire qqch., y tenir : *ils ne tenoient compte du mener* (le bagage), *pour la charge que ils en avoient sur les champs* XI, 301. — Notez le genre féminin prêté parfois à ce mot : *il n'en fist nulle compte* III, 33.

Comptempt, comptempter, formes orthographiques vicieuses p. *content, contenter* VII, 101, 240 ; IX, 284.

Compter, régler ses comptes ; *si ordonna la dame ses besongnes et fist ses gens sages de son departement, et comptèrent et payèrent partout* II, 46. — *Compter* est aussi fréquemment l'orthogr. suivie pour *conter*, qui, d'ailleurs, est étymologiquement le même mot : *nous parlerons dou roi d'Engleterre et compterons comment il persévéra ce jour* V, 243 ; *si ne lor vint à nul profit qui à compter face* (qui soit digne de mention) III, 279.

Concevoir, 1. gagner (une maladie) : *par les fièvres qu'ils conceproient tous les jours* XI, 306 ; 2. prendre connaissance, connaître : *quant on ot bien conceü et entendu les paroles de l'arcevesque* II, 97 ; *si le vinrent veoir gens de*

tous lés pour concevoir son estat et lui apprendre à congnoistre, ib. 443; *si avoit veü et conceü le desconfiture et le grant pestilence qui y couroit* V, 449; *si peult bien sur cest terme apprendre et concepvoir moult de choses* XII, 218; XIV, 167.

Concilles paraît représenter *consuls* II, 10: *par les sénateurs et concilles, tribons et centurions.*

Concitoire (VIII, 55; XIII, 309), *consitoire* (VII, 87), consistoire.

Conclave, assemblée délibérative; *si furent cil seigneur, les trois jours durant, le grignour partie dou jour, en conclave ensemble* V, 196.

Conclavé, enclavé II, 256 et 280 (voy. *énexé*).

Concluttes, conclues XII, 320; XIV, 92. — Je prends occasion de remarquer que la terminaison participiale fém. *ue* se présente fréquemment sous la forme savante *ute*; cp. *lute, absolutement.*

Concorder, v. a., accorder, consentir; *et le concordoit assés li contes de Flandres* (il s'agit du mariage de son fils) IV, 321; *les mariages* [estant] *concordés et alliés* XIV, 367.

Concours, recours, moyen de fuir; *quant Jehans en oy la voix, il n'ot plus de concours que par une fausse voie que il sçavoit* X, 262. Le sens prêté ici au mot est insolite; aussi trouve-t-on la variante *recours.*

Concueillir (se), se rassembler XI, 328.

Condempner qqn. en son tort, le juger coupable; *il contournèrent dou tout la roïne Ysabiel et condempnèrent en son tort, et mirent le roy d'Engleterre et son conseil en son droit* II, 40; condamner, au sens fig. de décider la destruction d'une chose: *mais encore ne vaut* (voulut) *il mies le pont condempner de tous poins* X, 110.

Condirent II, 291; *ains abaissièrent les glaives et condirent les targes à leurs poitrinnes et férirent chevaus des esperons.* Je ne comprends pas ce mot; M. Luce lit *coindirent*, qui ne m'est pas plus clair. Un verbe *coindir* pourrait au besoin être admis comme dérivé de *cointe*, élégant, paré; mais il sied mal à cette place.

Condition, qualité, caractère; *Englès sont de merveilleuses conditions* II, 16; *et trop fort se diffèrent en Engleterre les natures et conditions des nobles aus hommes mestis et vilains,* ib. 17; VIII, 302; 2. manière: *or voeil je remonstrer par quelle manière et condition les guerres premièrement s'esmurent* II, 3.

Conditionner (une trève), la charger de clauses; *ensi furent les trieuwes causées et conditionnées* III, 316; établir (une clause):

ils n'avoient bien tenu les conditions conditionnées (convenues) *sur les articles de la paix* XV, 114.

Conduiseur, conducteur, chef militaire II, 133, 482 ; au nom. sing. *conduisières* IV, 63.

Conduit, 1. action de *conduire,* conduite, direction ; *ou conduit*, sous la conduite II, 56 (aussi *sus le conduit*, ib. 64) ; *mener en son conduit* XIII, 259 ; *ainsi reconquist la royne tout le royaume d'Engleterre sour le confort et conduit* (avec l'assistance et sous la direction) *del gentil chevalier mgr. Jehan de Haynnau* II, 83 ; 2. sauf-conduit : *messires Joffrois eut grasce et conduit d'aler deviers la contesse* IV, 69 ; 3. tuyau (d'une fontaine*)* : *et donnoit ceste fontaine par ses conduits claret et piument* XIV, 8 ; 4. galerie souterraine XI, 213 (*de nuit nous nous mettrons en ce conduit par dedens terre, qui est bel et grant*).

Conestable, chef d'un détachement militaire ; *le connestable dou gait*, l'officier du guet X, 259.

Conestablesse, femme du connétable de France XV, 235.

Conestablie, 1. office de connétable IX, 237 ; 2. détachement ou compagnie de gens de guerre (Du Cange : turma militaris cui praeest constabularius) ; *et estoient par connestablies toute jour et toute nuit en lors armeüres* II, 124 ; *il convenoit guetter toutes les nuis par connestablies sus les chans en trois lieux et à trois costés de l'host*, ib. 171 ; VIII, 132.

Confaire, accomplir, exécuter ; *ordonner voies convignables pour confaire ce que dessus est dit* VI, 4. C'est le lat. *confacere = conficere.*

Confiquier, confisquer ; *vostre terre est confiquie* (var. de *fourfaite)* II, 396.

Confort, appui, soutien, aide ; *messire Guillaume de Douglas estoit chiés de tous les Escos leur confors et leur ralloiance* V, 323 ; *pour avoir conseil et confort de ces besoingnes* II, 30 ; *ensi fu il remis en le possession de se terre par le puissanche et confort dou roy de Franche*, ib. 225 ; loc. *sus le confort,* avec l'appui, sous la garantie de V, 99, 314 ; XVI, 159.

Confortant, partisan (cp. *aidant*) ; *unes trièves furent données entre les deux rois et leurs confortans* VI, 18 ; III, 316.

Conforté, plein d'assurance ; *et estoit grans chevaliers, fors et hardis durement et confortés en toutes ses besoingnes* VII, 447 ; IV, 84 ; assuré, certain *: de ce se tenoient tout à segur et à conforté* V, 233 ; *tout conforté qu'il seroient combatu* VII, 455 ; *li Englès qui estoient tout conforté de le bataille* VIII, 125 ; *conforté que il aroient la guerre* X, 191.

Conforter, renforcer, appuyer : *adont respondirent, en confortant les paroles, les prélats* XIII, 28 ; rassurer, consoler : *ma belle soer, apaisiés vous et vous confortés* II, 30.

Confremer. confirmer, II, 215 (*saielèrent et confremèrent*).

Confroissier, briser, démolir : *des enghiens qui brisoient et confroissoient murs et tours* IV, 282 ; meurtrir, blesser : *et le confroissa et le bleça tellement que li chevaliers n'eut oncques puis bonne santé* V, 89.

Confus, anéanti, épuisé · *avant que nous feussions là, nous serions tous confus d'haleine et de force* XIII, 245.

Confusion, défaite ; *car de perdre une telle cité comme Tournay, ce li seroit grant perte et grant confusion* III, 246.

Congiet, congé, permission ; notez la tournure habituelle *prendre congiet* à qqn. II, 53 ; on trouve cependant aussi *de* qqn. : *il prist congiet dou prince* VII, 260 ; VIII, 1.

Congneü, subst., ami ; *car il estoit grandement son congneü* XV, 49.

Congnissable (*se faire*), se faire connaître IX, 75.

Congnissance, état de celui qu'on connaît ou reconnaît : *sans cognissance de ses ennemis* (sans en être reconnu) V, 245 ; réputation : *car toujours viennent li bon à meüreté et à congnissance* II, 12 ; estime : *pour mieulx avoir la hantise et la congnoissance de leurs marchandises* XVI, 35 ; *pour avoir entrée d'amour et de seüre congnoissance devers luy,* ibidem.

Congnoistre, 1. se lier, faire connaissance : *et ossi la jone fille le congnoissoit plus et lui tenoit plus grant conpaignie que nule de ses sereurs* II, 54 ;—2. faire connaître : *li bienfais dou bon y est plainement ramenteüs et congneüs* II, 2 ; *lesquelles coses il ne voloient pas congnoistre à ceuls qui lor en demandoient,* ib. 376 ; — 3. reconnaître, avouer : *il fu questionnés et si bien examinés que il congneut toute la trahison* IV, 118 ; *on lor demanda où il aloient et quel cose il quéroient ; il congneürent vérité et disent* II, 175 ; VIII, 378 ; X, 352 ; XIV, 69. — Froissart connaît aussi déjà la locution « se connaître en qqch. » : *je ne me congnois mie en si grans afaires qu'en fais et en maniemens d'armes* III, 318.

Conjoïr qqn., lui faire un bon accueil ; *quant elle eut parlé au roy et li rois l'eut recueillet et conjoï* V, 336 ; *et s'en vint devant Vennes conjoïr et festyer le roi d'Engleterre* IV, 167.

Conjonction d'amour, pr. resserrement des liens d'amitié, puis témoignage d'estime et de sympa-

thie; *et par plus grant conjonction de pais et d'amour, li contes de Flandres estoit venus avoecques euls à Calais* VII, 76; *et li donna des biaus dons et à ses gens ossi pour plus grant conjunction d'amours* VIII, 212; *ou cas que* (puisque) *je traitte amoureusement à luy, toute conjonction d'amour doit y estre* XV, 211.

Conjouissable, affable; *il estoit conjouissable et accointable à toutes gens* XI, 87. — De *conjouir*, faire bon accueil.

Conquerir, conquerre, 1. v. n., être vainqueur, l'emporter: *et entendoient à conquerir par armes l'un sus l'aultre* IV, 372; *conquerre sour ses ennemis* V, 23; gagner, profiter: *peu y conquist* II, 297; 2. v. a, vaincre II, 291 (*se vous me conquerés*).

Conquest, conquête, prise, butin (au plur. et nom. sing. *conquès*); *longe cose seroit de là tant sejourner qu'il l'euissent* (la cité de Cambrai) *conquis, douquel conquest il n'estoient mies encores bien certain* III, 13; *atout leur caroy et leurs conquès*, ib. 47; *sans le grant conquest des chevaus et des armeüres que il avoient eu sus le place* V, 285. On trouve aussi *conquès* au rég. sing. V, 230 (apocope régulière de l' *s* final, comme dans *mas* p. *mast*), et la mauvaise forme *concquet* II, 287. — Il est curieux de voir notre mot *conques* (qui certainement se prononçait *conquès*) rimer avec des mots terminés par *ues* ou *oes* (prononcez *eus*), comme *Evreus, nues* (neufs), *oes* (œufs), *crues* (creux), dans la chanson sur le Nouveau-Fort VIII, 353.

Conquester, prendre par conquête III, 115; gagner, profiter: *et ne veoient tour ne voie par quoi il peuissent riens conquester* IV, 51.

Conquissoient, forme monstrueuse du ms. d'Amiens VI, 94, pour *conquisent* ou pour *conqueroient*, ou pour *conquestoient*.

Conréer, apprêter, corroyer; *si n'eurent pain ne vin ne sel, ne quir tanet ne conréé pour faire estiviaux* II, 169.

Conrol, ordre, surtout ordre de bataille; *mettre en conroy de bataille* V, 405; *ne tinrent point de conroi* (se débandèrent) III, 84; *si se départirent en grant conroi* IV, 20; ligne de bataille: *qui tresperça les conrois de ses ennemis* II, 9; V, 61; *partir* (ou *issir*) *des conrois* V, 431, 450; suite, cortége: *apriès le conroi de la royne* II, 85 (Buchon a mis *convoi*, contrairement aux mss.).

Consauls, nom. sing. et régime pluriel de *conseil*, au sens de conseil et de conseiller V, 318. — On trouve aussi *conseux*: *chil maistre conseux* VI, 3.

Consciencbe, détermination, résolution; *si eurent bien consciencbe*,

quel temps ne quel tempès qu'il fesist, de prendre ces quatre vaissiaux IV, 141 ; *et on n'avoit point conscience de faire morir l'un sans l'autre* XV, 71.

Conseil, résolution, dans les loc. *avoir conseil*, être décidé II, 249 ; IV, 6 ; *prendre conseil*, se décider.

Conseillié, -illié, résolu, décidé ; *Jehans de Biaucamp fu tantost consilliés dou respondre* V, 307 ; II, 78, 269 ; IV, 38 ; XIII, 89.

Conseillier, -illier, v. a., délibérer sur ; *dont fu dit as Escoçois que il se traissent arrière ; on conselleroit lor parole et puis averoient response* II, 278 ; *et là attendi tant que les lettres furent conseillies et que on l'en fist response* XIV, 183. — Réfl., prendre conseil : *entroes se conseilla il pour savoir quel cose il en dèvoit faire* II, 227 ; *li chevaliers se conseilla as autres barons* II, 79 ; *ne se savoir consillier*, ne savoir quel parti prendre IV, 122.

Consent, consentement ; *sans le gret et consent dou roi Phelippe de France* IV, 136 ; X, 95.

Consentir, v. a., accorder II, 35, 199 ; réfl., donner son consentement II, 189, 437 ; *li chevaliers s'i consentirent volentiers* IV, 337. — Participe passé *consentu* XVI, 194.

Conserve, garde ; *le duc d'Orléans prist les lettres en conserve devers luy* XVI, 231.

Conseux, voy. *consauls*.

Consideré ; ce participe joint à son substantif à la manière d'un ablatif absolu équivaut à la loc. prépositionnelle « en considération de » ; il a la même valeur que *vu* : *consillièrent li prince au roy, considéret les grosses besongnes qu'il avoit à faire, qu'il en voyast l'évesque de Lincolle à son serourge* IV, 136.

Considérer, faire voir, montrer ; *ce fut une playe envoiée de Dieu, pour adviser et considérer au clergié du grant estat qu'ils tenoient et faisoient* XI, 251. Cette tournure « considérer à qqn. d'une chose » est remarquable.

Consievir, atteindre, frapper, heurter ; *si volloient saiettes à tous lés et il meïsmes en fu consiewis et navrés* II, 117 ; *li chastiaus de la nef dou roy d'Engleterre consievi le chastiel de la nef espagnole par telle manière que li force dou mas le rompi* V, 261 ; *Begon consievi che Simon tellement que il li fendi toute le teste* II, 406.

Consillié, voy. *conseillié*.

Consitoire, voy. *concitoire*.

Constraindre, litt. serrer de près, fig. gêner, tourmenter (même sens que *astraindre*) ; *li enghien cessèrent, qui trop les avoient constrains et adammaigiés* III, 175 ; *li rois englès avoit assegiet le bonne cité de Tournay et moult le cons-*

traindoit, ib. 248 ; IV, 1.

Consumer, mener à terme ; *ce ne sont pas choses legères à consumer* XVI, 59 (il s'agit de payements à faire).

Conte (faire) de, IX, 293 ; voy. *compte*.

Contemplation, considération, égard, dévouement ; faire qqch. *pour* ou *à la contemplation* de qqn., le faire pour lui être agréable : *de nostre grace, pour amour et contemplation de nos bons subgés, avons ordonné..* X, 429 ; *à leur pryère et contemplation* IX, 461 ; *à la requeste, contemplation et plaisance de messire Guy de Chastillon* XI, 2.

Contempler à, avoir égard pour, faire au gré de : *Vaillance et franchise fist parler le connestable, en contemplant aux Franchois qui moult desiroient la bataille* XI, 170 (une var. porte *pour complaire*).

Contempt, mauvaise orthographe pour *content* (subst.) XI, 100 ; XIII, 27. De même plusieurs fois *contempter* p. *contenter*.

Contenance, attitude, manière extérieure de se montrer ; *il li fisent révérence, tant qu'en contenanche, comme chil qui doubtoient perdre leurs amis* III, 365 ; *tous ces seigneurs de France et d'Allemaigne s'entr'acointièrent de paroles et de contenances moult grandement* XIV, 85 ; arrêt, séjour : *quant ils eurent fait ung petit de contenance, ils s'en retournèrent arrière* XV, 266.

Contendre, condescendre, complaire : *pour li* (se) *mieuls enfourmer de vérité et contendre à ses gens* VII, 281 ; viser : *et contendoit à ce que il en fust aidiés* IX, 464 ; X, 145 ; prétendre : *plusieurs contes de Hollande et de Haynnau du temps passé avoient contendu et clamé droit en l'éritaige* XV, 270. — Le sens foncier du verbe est porter son attention, ses vues sur qqch. ; cp. *entendre*.

Contènement, maintien, attitude ; *c'estoit grant beaulté de veoir leur contènement* XI, 176.

Contenir, insérer dans le contenu d'une lettre ; *il li avoit escript et contenut véritablement l'arsin et le dommaige que ses pays avoit recheüt* III, 173 ; être de telle teneur : *laquele lettre contenoit ensi* VII, 291.

1. **Content**, subst., dispute, discorde : *en che tamps s'esmut uns contens et uns mautalens entre les gros et les menus de Bruges* IX, 341 ; *pour faire discort et content ou païs* X, 100 ; irritation : *ces paroles doulces amolièrent grandement l'empainte* (var. *la pointe*) *de l'yre et contempt que l'empereur avoit avant sa venue* XIII, 27 (il n'y a pas lieu de penser ici au lat. *contemptus*, mépris, dépit).

2. **Content**, mauvaise forme p.

contant (*comptant*) VI, 35 notes (*d'argent content*).

Contenter (se), être satisfait, se déclarer satisfait II, 57, 95. Le sens moderne est plutôt « ne pas exiger davantage. »

Continuance, continuité ; *la poissance et la continuance des enghiens* (le tir continuel) *avoient abatu les tois des tours* III, 177.

Contour, contrée environnante ; *en ce contour* III, 225 ; VI, 354 ; cp. ital. *contorno*.

Contourner, 1. v. a, mettre dans un certain état, réduire : *si commanda que il entrassent en le terre de Chimay et le contournassent tout en feu et en flamme* III, 75 ; IV, 418 ; *li seigneur furent mis et contourné en grant meschief* VII, 49 ; « contourner en son tort », déclarer coupable : *et mena telle ment le pape quel il contournèrent la royne Ysabiel et la condempnèrent en son tort* II, 40 ; diriger, adresser : *siques ces pourvéances furent contournées en l'armée dou roy* VIII, 205 ; affecter (une somme d'argent) à qqch. : *et estoient là* (à ce siége) *contournées et enbutes toutes les rentes d'Engleterre* III, 311. — 2. V. n. ou réfl., se diriger, se porter : *que priès toute li os contourna celle part* IV, 184 ; *et se contourna tous li plus durs assaus à cel endroit* III, 337 ; VII, 205.

Contraire, adj., loc. *dire du contraire*, dire le contraire, contredire III, 376 ; XIII, 41.

Contraire, subst., 1. adversaire II, 199 (*les ennemis à N. S. et les contraires de le foi crestienne*) ; III, 377 (*et n'i sentoit nuls rebelles ne contraires dont il fesist trop grant compte*) ; 2. contrariété, ennui, dommage : *porter contraire* à qqn., créer des embarras, faire du tort II, 35, 220, 386 ; 3. *venir au contraire* à qqn., le contrarier, chagriner : *ces paroles vinrent moult au contraire à la royne* II, 92.

Contre, prépos., 1. à la rencontre, au-devant : *chil de la cité vinrent contre lui moult révéramment* II, 26 ; ib. 479 ; 2. vers (au sens temporel) : *contre le mois de mai* II, 262 ; 3. d'après : *elle ajut d'un biau fils qui eut à nom Jehans contre le duc Jehan de Brabant qui le tint as fons* III, 202 ; *et li avoit tenut à fons ung biau fil qui eut nom Phelippes contre lui* VI, 405 ; VII, 287 ; II, 313 ; 4. relativement *à* : *elle est encoires trop jeunette ung petit contre vostre eage* XIII, 284.

Contrebarer, verrouiller ; *et contrebarèrent les huis et les fenestres* II, 408.

Contreçaingle, contresanglon II, 153.

Contre-corage (*avoir en*), avoir à contre-cœur, en aversion IX, 310.

Contredire qqch. à qqn., refuser :

li rois ne li contredisoit cose nulle que il volsist dire ne faire; disputer, défendre : *car il ne trouvoient nullui qui lor contredist le chemin* III, 36.

Contredit, opposition, résistance; *alors entrèrent en ville sans gaires de contredit* XIII, 72.

Contremont, en haut, vers le haut : *et montèrent contremont la montagne, où li Escot avoient esté logiet* II, 176.

Contrepenser, réfléchir en sens contraire; *aussi chil dou chastiel, pour euls deffendre, contrepensoient à l'encontre tousjours* IV, 371.

Contrepenseur, qui contrecarre les pensées d'un autre : *l'on dit à la fois, et vray est : « bon l'auroient li penseur, ne fussent li « contrepenseur »* XI, 336; le même proverbe est répété XIV, 97.

Contreroleur, contrôleur XI, 87.

Contrestant (non), loc. = nonobstant; *non contrestant quelconques autres alliances* VI, 304, note.

Contrestedesissent, forme monstrueuse d'imparfait du subj. qui se voit II, 339, par la négligence d'un copiste qui avait à transcrire *contredesissent* (de *contredire*) et qui y a mêlé le verbe *contrester*.

Contrester, s'opposer, résister, suivi de *à* (*il n'avoient pooir de contrester à se poissance* III, 452), ou de *contre* (*pour contrester contre les garnisons françoises*, ib. 296), ou de *à l'encontre* (IV, 309). — Du lat. *contra-stare*, esp. et prov. *contrastar*, ital. *contrastare* (c'est ce dernier qui a fourni les mots contraster et contraste de la langue moderne). Cp. l'all. *widerstehen*.

Contrevairiet, voy. *vairiet*.

Contreval, en aval, en bas; opp. à *contremont*; *et tous li os se loga contreval les prés* II, 180.

Contrevengier, terme usuel pour venger II, 129, 250; *se contrevengier de qqch. à qqn.* II, 119; *sur qqn.*, ib. 121.

Contribuer, dépenser : *et encoires beaucoup de mises qui contribuées estoient en poursieuvant les procès de ceste plaidoirie* XVI, 169.

Controuvé, de pure invention; *pluiseur jongleor ont chanté et rimet les guerres de Bretagne et corromput, par les chançons et rimes controuvées, le juste et vraie histoire* II, 324.

Convenance, 1. convention, engagement : *ensi que convenance se porta* II, 95; *tenir ses convenances*, ib. 423; *avoir convenance* à qqn., être engagé : *puisqu'il li avoit convenance de aidier* IV, 66; 2. = *convenant*, situation : *et bien sçavoit plus que nul autre des convenences et affaires du duc de Glocestre* XVI, 13. — Le mot semble être l'effet d'une faute de

lecture p. *contenance,* dans cette phrase-ci : *et nuls n'avoit convenance ne arroy en soy meïsmes, mès fuioient devant yaus* V, 109.

Convenanchier, v. a., promettre, accorder, assurer ; *il est certain que convenanchiet a esté de longuement que..* II, 455 ; *convenances ordonnées et convenanchies au parlement en la ville de Brousselles* III, 70 ; *mais je vous créante et convenance que je en ferai mon pooir* V, 213 ; réfl., prendre des engagements : *li aucun payèrent, li autre se convenencièrent et s'aterminèrent à payer* IV, 257 ; *il fauldra que je me alye et convenence du tout à leur voulenté* XVI, 165.

Convenant, subst., 1. = *convent,* promesse, engagement : *chacun en rala en son lieu sur convenant de revenir à l'endemain* III, 307 (la sec. réd. porte *sour convent*) ; La Fontaine emploie encore notre mot dans ce sens ; cp. aussi l'angl. *covenant*, traité. — 2. Rencontre militaire, combat : *nous arons huy, s'il plaist à Dieu et à saint Gorge, convenant d'armes , si volons que vous soyés chevaliers* IX, 267. — 3. État, situation ; s'emploie surtout de la disposition de troupes militaires : *quant li seigneur d'Engleterre veïrent le convenant et l'ordonnanche as Escos* II, 162 ; *pour veoir leur convenant de plus priès*, ib. 163 ; *mettre en bon convenant les arbalestriers* III, 264 ; *et se logea tout autour et en grant* (= parfait) *convenant* IV, 66 ; *se il euissent sceü le convenant de chiaus qui estoient dedans Tournay* III, 317 ; *cascuns en son convenant* (chacun selon sa situation) V, 243 ; *en convenant*, en bon ordre IX, 191. — 4. Circonstance : *et demanda as chevaliers bretons qui là estoient aucuns convenans de chiaux de l'host* (quelques circonstances , quelques détails) IV, 44.

Convenir, 1. v. n., se réunir : *et s'en vint en sa ville de Mons, en laquelle ville il fist assambler et convenir les trois estas de Haynnau* XV, 277 ; ib. 288 ; 2. v. impers., falloir : *si les convint retraire* (il leur fallut se retirer) *en leurs hostels* II, 116 ; aussi suivi du datif : *si fu grans pités quant il leur convint guerpir lors hostels* V, 221. — 3. *Laissier convenir*, laisser faire : *et encore en cuïssent plus ocis, qui* (si on) *les cuïst layet convenir* II, 118 ; *si lui conseillèrent de les laissier convenir*, ib. 422 ; *tant laissièrent ces felles gens convenir que il furent signeurit et menet par iaulx* IX, 222. Aussi, comme *laisser ester*, ne plus s'en occuper ; cp. Jean d'Outremeuse I, 586 : *les Romans le lassèrent adont covenir une pou de temps*, où l'éditeur se trompe en traduisant *convenir*

par « faire des incursions. »

Convent, engagement, promesse ; *tenir son convent* II, 272 ; *ensi que convens portoit*, ib. 453 ; loc. *par convent que*, avec l'engagement, à la condition que II, 291 ; VI, 29. — *Avoir en convent à qqn.*, promettre : *on lui eut en convent à faire douche raenchon* II, 173 ; assurer, certifier : *et vous ay en convent que y fisent tamainte belle apertise d'armes* IV, 71. — Cet ancien mot serait mieux écrit et prononcé *couvent*, qui est la forme sous laquelle il s'est conservé dans la langue avec la signification de congrégation religieuse. Le peuple ne tolérait pas l'*n* devant le *v* et disait *couvent*, *covent*, de même que *il couvient*, *covint* p. *convient*.

Conversation, condition, rang ; *et ne devoient li dit coureur deporter homme ne femme, de quel conversation que il fuissent* VI, 76. — Cette signification se rattache à celle de *converser*, se tenir habituellement.

Converser, se tenir habituellement, habiter ; *Proèce a cerchié ces royaumes et conversé entre les habitans* II, 11 ; *en lieu où nuls ne nulle ne demeure ne ne converse*, ib. 69 ; *dou pays où il conversoient* V, 227 ; *pour acquerre le grasce et le louange de ceuls et de celles entre qui il conversoient* II, 474.

Convertir, v. n., tourner, se retourner ; *et abandonnèrent de tous poins leur seigneur, sans riens plus convertir ne aler devers lui* II, 416 ; *en mon temps, j'ay veü deux choses qui furent véritables quoiqu'elles convertissent en grant différent* XVI, 334.

Convignable, convenable III, 469 (*à raençon convignable*) ; VI, 4 ; *inconvignable*, VI, 51 ; adv. *convignablement* IV, 273.

Convine, = *convenant*, état, situation : *nous chevaucerons si avant que nous sarons le convine des ennemis* VII, 162 ; *ensi que uns varlés les mena qui savoit le convine de laiens* VIII, 171 ; assemblée, réunion : *s'il est alé par delà esbatre à ung tel convine* XIV, 260 (une variante porte *convive* = lat. *convivium*).

Convive, voy. l'art. préc.

Convoi, action de *convoyer* (accompagner) : *prendre convoi* de qqn., s'en faire accompagner XI, 163. Le mot signifie aussi garde (action de garder) et se rattache au verbe *convoyer*, suivre du regard (voy. Gloss. Poés.) : *pour celle fois il se souffry* (il se tint coi) *pour tant qu'il avoit le chevalier anglois en garde et en convoy* XIV, 45 (p. 51, *en garde et en conduit*).

Cooit, faute typographique p. *clooit* (passage perdu).

Cop, coup ; locutions : *boire un cop* IV, 88 ; *grant cop*, beaucoup (*li Flamenq y perdirent grant cop*

de leurs gens III, 226); *à coup*, sur le coup, aussitôt (*pluiseurs des leurs en estoient à coup navrés* XI, 418); *à ces cops*, à ces mots IX, 408; *au cop*, en une fois: *on les mandoit en la cambre dou conseil, un au cop, lesquels que on voloit* X, 197.

Copené, componé (t. de blason): *et s'armoit d'or à une fasse copenée de geules* III, 26.

Cope-teste, bourreau V, 205; VIII, 300; ailleurs, XI, 43, *trence-teste*.

Copier (se) XII, 119: *puis vindrent l'un devant l'autre arrester, et se copioient sur leurs chevaulx et se démenoient frisquement et joliement*. Le sens appellerait plutôt le verbe *cointier*, faire le *cointe*, parader; car on ne sait que faire de *se copier*. Comme je n'ai pas la moindre confiance dans la traduction « se redresser », que Buchon en donne dans son glossaire; que l'existence d'un verbe *copier*, à l'époque de Froissart est fort douteuse et que, s'il existait, il ne conviendrait guère ici, je n'hésite pas à corriger *copioient* par *topioient*; le *c* et le *t* ont la même forme, et *topier* se trouve bien établi avec le sens de tourner en rond, tournoyer.

Coque, sorte de bateau; *plenté de naves, de gallées, de vaisseauls, de balleniers et de coques pour passer le roy de France oultre en Angleterre* XII, 1.

Cor, **qor**, coin, bout, extrémité; *il y a deus grosses abbeyes séans l'une à l'un des cors de le ville et l'aultre à l'aultre* IV, 408; *de chief en cor*, d'un bout à l'autre (voy. *chief*); *vous en avés bien à faire* (besoin) *avant que vous soyez au cor* (à bout) *de vostre voiage* IV, 419. — Du lat. *cornu*.

Corage, **courage**, **-aige** a, dans l'ancienne langue, toutes les acceptions du latin animus et n'est, à vrai dire, qu'une forme variée de cœur; comme valeur, *courage* a toute la compréhension de l'all. *muth*; comme facture (car sa forme est collective), il rappelle l'all. *gemüth*. Ex. *par le recort des bons et le renoumée des preux se enflamment et attisent li corraige en toutes proèches* II, 2; *li roys savoit bien en partie le couraige* (volonté) *et l'entention dou roy d'Engleterre que il voloit venir en Cambrésis* II, 493; *quel samblant qu'il monstroit deforainement, il avoit dedentrainement le courage tout françois* V, 158; *bon françois de corage* VIII, 181.

Coraille, entrailles, boyaux; *on li fendi le ventre, et li osta on le coer et toute le coraille* II, 88; ib. 244.

Corde; loc. proverb.: *or nous traions doncques sur elle* (aile), *et ainsi nous aurons deux cordes à nostre arc* XII, 283.

Cordée (*eschielle*), échelle faite de cordes IV, 148.

Cordel, cordon ; *ung double cordel de soye blanche à blanches houppes pendans* XVI, 205.

Cordelle, -ielle, dim. de *corde ;* loc. *attraire* ou *tourner à sa cordelle,* attirer vers son parti VI, 61 ; XII, 263, 276.

Cornée = *coron*, extrémité ; *et costierons ce bois où sommes à présent tant que nous serons sus l'autre cornée au lés delà* IV, 262.

Cornemuser, jouer de la cornemuse VIII, 132.

Cornet, angle, coin ; *à l'un des cornets de la Gallice* XII, 95 ; *par les quatre cornets de l'eschaffault* XVI, 207. — Dimin. de *corn, cor ;* cp. angl. *corner.*

Coron, coin, extrémité, bout (dér.* de *cor)* ; sens propre : *de l'un des corons à tous les autres* II, 416 ; *et y atacquèrent l'autre coron de la corde* X, 123 ; sens figuré, extrémité, résultat : *se il quidast estre venus à tel coron, il ne se fust jà rendus prisonniers* III, 350 ; *il disent qu'il lui aideroient à par furnir, à quel coron que venir en deuissent,* ib. 236 ; *la chevaucie dont il estoient venu à bon coron* VII, 191 ; loc. *en venir à coron,* en venir à bout V, 178 ; *estre à coron* (à bout) *de ses pourvéanches* VI, 123 ; *mettre à coron,* faire venir à bout : *il pensoit que li dus le deuist metre à coron de tous ses inconvéniens* II, 311.

Corps, cors, personne ; *li vaillant homme traveillent leurs membres en armes pour avancier leurs corps et acroistre leur honneur* II, 9 ; *ce fu uns hom qui fist en son temps, par sens et par procce, le corps et la cavance,* ib. 195 (faire le corps = se faire, faire son chemin). Ailleurs *corps* équivaut à position personnelle ou qualité personnelle : *notable de corps, de chavance et d'ancisserie.* — Ce qui est particulièrement à noter, par rapport à ce mot, c'est l'emploi qu'en faisait l'ancienne langue pour périphraser un nom de personne ou un pronom personnel; on disait *mes cors* p. je, *ses cors* p. il, *li cors dou roi,* p. *le roi.* Ex. : *et puis qu'il est ensi que li cors de mi n'i puelt aler* (puisque moi-même je n'y puis aler) II, 199 ; *pour avancier leurs corps* (pour se pousser, faire leur chemin), ib. 9 ; *nient plus que se li corps dou roy y fust en propre personne* II, 371 ; *et commanda que il obéissent à lui comme à son propre corps meysme,* ib. 463 ; *il avoient proposé pluiseurs articles et raisons au corps dou dit roy* VII, 304 ; *si estoit son corps logié en l'hostel du duc* XIII, 90.

Correction, châtiment, punition ; *et ne sai que li douse per de France de la correction en vodront dire* III, 392 ; *autrement, qui y fust*

trouvés, estoit de correction (punissable) *ou point de perdre la teste* X, 72 ; redressement, rectification : *sire, volentiers* [je parlerai], *puisque vous le commandés, et ce sera par l'amendement et correction de mes compagnons* (sauf rectification de la part de m. c.) V, 44 ; défense, menace de punition : *par le inhibition et correction dou pape* V, 275.

Corrigier, châtier, punir ; *il est temps que il soient pugni et corrigiet de lors mesfais* II, 83 ; *pour lui aidier à corrigier les rebelles* III, 6 ; IV, 157 ; VI, 62.

Cors, voy. *corps*.

Cose, chose ; loc. *pour cose que*, quoique : *li yawe entra à grant randon dedens, ne pour cose que on entendesist à l'espuisier, point ne demoroit que elle* (la nef) *n'appesandesist toutdis* V, 265 ; *et ne pooit revenir en l'amour dou roy de France, pour cose que li dus de Braibant en peuist pryer* IV, 311 ; *et pour chose que je séjourne et loge ici, je ne voeil que elle* (la trève) *soit en riens enfrainte* XIV, 188. Parfois orthographié *cause*.

1. **Coste**, côte ; *liquels estoit issus de la droite coste dou roi de France* II, 486 ; *plus n'en ay* (d'héritier) *de ceste coste* XVI, 99.

2. **Coste**, orthographe variée de *cote*, cotte X, 159.

Costé, -et, côté ; 1. *de costé* oc. adv., accessoirement, en surplus : *sans les grans coustages et frès qui lui venoient de costé à tenir ces seigneurs d'Alemagne à amour* II, 377 ; par voie indirecte : *li contes de Montfort entendi de costé par ses amis que messires Charles de Blois se nommoit et escripsoit dus de Bretagne* III, 377 ; XIV, 94 ; *sour costet*, de flanc : *les saiettes qui sour costet leur venoient* III, 228 ; *dou costé*, à côté, auprès de : *li rois fist seoir dou costé li et à sa table tous les chevaliers prisonniers* V, 249.

Costier, côtoyer ; II, 67 *(en costiant Zellandes)* ; ib. 289 (*costier les Englès*) ; V, 423 (*pour costier ceste montagne*).

Costière, 1. côté ; *sus costière*, sur le côté : et *encore en mist il une bataille sus costière* III, 194 ; IV, 50 ; *quant il eurent chevauchiet environ deux lieuwes, il regardèrent sous* (*sus ?*) *costière* V, 399 ; *Torigni est uns petis villages enmi les camps, et est sus costière entre Saint-Quentin et Piéronne* VI, 136 ; cp. l'ital. *da costiero ;* 2. côte (maritime) : *et s'en vinrent par les costières de Flandre, devers Calais* VI, 203 ; 3. navire côtier : *et fist on garnir et pourveïr toutes les costières de mer de le rivière de Genève* II, 340.

Cotte d'armes, identifié avec ceux qui la portent ; *à la bataille de par avant, il y avoit perdu trente*

et trois cottes d'armes de son lignage XV, 286.

Cottelle, petite cotte XV, 331.

Cou, = *ce*.

Couchier, 1. un coup, porter, frapper : *le coup fu bel et bien couchié* XIV, 129; 2. une affaire, régler, arranger : *et quoi que là en fust parlementé et regardé coment on poroit couchier les coses et yaus apaisier* VI, 316; XIV, 375; 3. réfl., *se couchier* d'une affaire, se régler à son égard, s'en rapporter: *il estoit content de s'en mettre* (remettre) *et couchier à la pure ordonnance du visconte de Rohen* XV, 208. — Voy. aussi *chouchier*.

Couillon, testicule; *laissiés venir ces François ; par Dieu, il n'en retournera jamais couillon en France* XI, 368 (transformation injurieuse de la loc. *jamais piet)*.

Couleïs, fém. *couleïce*, qui coule, glisse : *porte couleïce*, herse coulisse III, 226, 344.

Couleur, fig., 1. aspect favorable, faveur, *porter grant couleur à qqn.*, l'appuyer de son autorité : *li sires de Cliçon porta grant couleur au connestable* VIII, 302 ; 2. *sus couleur*, sous couleur ou prétexte: *sus le couleur ossi pour remonstrer à ses gens le despit que li Escot li avoient fait (*avec l'arrière-pensée ou sous prétexte de) IV, 122; *sour quelque title ou coulour que ce soit* VI, 303 (note).

Coulon, masc., colombe X, 169.

Coulourer, présenter sous un jour favorable, rehausser, faire valoir; *et sour ce je ai ce livre fait dicter et ordonner, sans coulourer l'un plus que l'autre* II, 2; *pour eulx exaulchier et coulourer* XV, 133; *et leur fist dire et remonstrer tant de belles raisons coulourées* (séduisantes) V, 150 ; donner une apparence de droit : *et ce coulouroit grandement son fait* III, 334; XIII, 19.

Coulpe, **coupe**, faute ; *ce n'estoit mie sa coulpe que elle estoit partie de lui* II, 40; *il ne créoit mies que messires Robers d'Artois euïst coulpe nulle, à ce dont il l'amettoit*, ib. 301.

Courage, voy. *corage*.

Coural, II, 314 *ens ès courals*, corrigez *courtils*.

Courchier, forme syncopée de *courouchier* (v. c. m.) II, 102, 169; V, 208.

Courdine, courtine; en termes de blason : partie du pavillon qui forme le manteau III, 376 (voy. *cambre*).

Courechier, = *courouchier*, *courchier* II, 29.

Coureïs, action de courir, course ; *en celle cace, là eut bon coureïs* III, 290.

Coureur, éclaireur II, 151; III, 294 (*coureur et descouvreur*).

Courir, **courre**, v. n., avoir cours, être en usage : *il dist que, se Dieu le pooit aidier, elle* (la gabelle) *ne*

courroit jà en son pays V, 356 ; IX, 446 ; faire des incursions : *et ne desiroient chil chevalier autre cose que il peuissent courir en Hainnau pour gaignier* III, 85 ; durer : *les jours courans que..*, durant le temps que IV, 321. — V. a., *courir* une ville, un pays, piller II, 300, 314, 436 ; IV, 63 (*si fu la ville de Garlande violée et courue et toute robée*) ; ib. 33 (*courute et arse*). — *Courir sus* ou *seure*, attaquer, surprendre, se jeter sur : *et tantost se coururent seure* V, 290. — *Courir sus* est généralement suivi du datif (*le mescief qui leur couroit sus* II, 76 ; IV, 431), mais on trouve aussi l'accusatif (*si les couru sus* IV, 427). Comme *les* dans Froissart fait aussi fonctions de datif, je confirmerai plutôt l'emploi transitif de *courir sus* par la tournure passive qui se rencontre parfois ; ainsi IV, 433 : *il furent courut sus*.

Couronne, nom d'une monnaie ; *il me fut dit que tous les trois présens avoient cousté plus de soixante mil couronnes d'or* XIV, 20.

Courouchier, a généralement plutôt le sens d'attrister, chagriner, dépiter, que celui de notre mot actuel courroucer, mettre en colère ; *il estoit plus resjoï que courrouchié* XIV, 1. — Formes variées : *courechier*, *courchier*.

Courre, voy. *courir*.

Cours *de ventre*, diarrhée ; *et en y moru de la boche et de cours ou flus de ventre plus de vingt mille personnes* XI, 293 ; XII, 311.

Coursable, ayant cours ; *il ordonnèrent à faire forgier une monnoie coursable en trois pays* III, 216. — Littré n'a pas d'exemple ancien pour ce mot.

Coursée, évolutions à cheval ; *et fisent leur monstre et leur coursée devant les barrières* VIII, 330.

1. **Court**, subst., cour (de prince) ; *estre mal de court*, mal en cour VIII, 20.

2. **Court**, adv. ; *tenir court*, offrir en petite quantité : *toutes autres coses lor estoient si chières et si court tenues que il n'en pooient recouvrer* II, 155.

Courtiaus II, 400 : *car il fu larges, nobles, preux, hardis, courtiaus, humbles..* Prob. une faute de copiste p. *courtois* ; sinon, il faut admettre un thème *courtiel*, que je ne trouve nulle part.

Courtil, jardin.

Courtois ; acceptions particulières : 1. doux (en parlant de l'hiver) IX, 108 ; 2. favorable (en parl. du vent) : *li vens fu si bons et si courtois sus mer* VIII, 207 ; 3. tranquille (en parlant d'une rivière) : *et puis entrèrent en l'aigue qui pour l'eure estoit moult plate et courtoise* VI, 145 ; 4. facile : *et eurent un peu plus courtois pas-*

sage ce merkedi que n'euissent cil qui passèrent le mardi VII, 158 ; XII, 302 ; *entre Boulongne et Calais n'a que sept lieues bien courtoises* (sept petites lieues) XIV, 46. — Adv. *courtoisement,* sans se presser, doucement : *si retray ses gens au plus courtoisement qu'il peut* VI, 103 ; *et cheminèrent bellement et courtoisement* VI, 293 ; *chevauçoient courtoisement sans yaus trop lasser* VIII, 25.

Courtoise, subst., courtoisie ; au plur. procédés aimables : *ils avoient entendu que il avoit plus de doulceurs et de courtoises que nul des autres prisonniers* XV, 357. — Aussi la forme *courtoisies : et leur fist on là dedans moult courtoisies* IV, 95 ; III, 389.

Coust, frais, charge pécuniaire ; *et les avoient li bourgois amenet dedens leur ville à leur coust* II, 181 ; *à son coust et à son fret* V, 308. On trouve de même *à ses coustages : car vous sejournés ici à ses coustages* II, 47.

Coustable, coûteux ; *ceste guerre as Escos leur estoit trop coustable et à nul prouffit* IV, 135.

Coustage, dépense, frais, coût ; *car il ne édefient pas maison de grant coustage* III, 234 ; *à ses coustages* (voy. *coust*).

Coustenges, frais ; *et furent delivret de tous coustenges et frais* X, 285.

Coustille = *coutille* X, 171.

Coustume, impôt, droit de douane ; *si en respondirent sis bourgois que on li renforcheroit ceste coustume* (sur la laine) *de 300 mille nobles par an* II, 418. — Signification conservée à l'angl. *custom.*

Coustumé de, expert, expérimenté en ; *chil Alemant estoient droite gens d'armes et bien usé et coustumé de tels besongnes* III, 254.

Coustumer (se), devenir coutumier, habituel ; *et se venroient ces trois marceandises coustumer à Calais et feroient là le quai et le havene* V, 221. — Peut-être, cependant, faut-il traduire par : payer les droits (voy. *coustume*).

1. **Coustumier,** coutumier, habitué, habile ; *encores fu il ordonné que tout seigneur mesissent cure de estruire et aprendre leurs enfans le langhe françoise par quoy il fussent plus able et plus coustumier en leurs gherres* II, 419 ; *là traioient archier d'Engleterre, qui de ce sont coustumier, moult aigrement* VII, 210.

2. **Coustumier,** subst., légiste (expert en droit coutumier) ; *et usèrent assés par le conseil d'iceux et de autres grans seigneurs preudommes et boins coustumiers* II, 104 ; *entre les sages et les coustumiers* IX, 45.

Coute, voy. *ceute.*

Coutepointe, courtepointe XI, 360 (voy *ceute*).

Coutille, subst. fém., sorte d'arme

tranchante ; *entre ces Englès avoit pillars et ribaus gallois et cornillois qui portoient grandes coutilles* V, 65 ; *archigaies trenchans et fortes coutilles* VII, 193 ; X, 159. Aussi *coustille.*

Couver (se) = couver (au sens neutre et figuré) : *si se couva ceste haynne un grant temps* V, 310.

Couvert, caché, dissimulé ; *Englès sont couvert et orguilleus* II, 17 ; *chevauchièrent par voies couvertes,* ib. 264. — Adv. *couvertement* II, 31, 212, ou *à le couverte,* à la dérobée; II, 488 *(si chevaucha li sires de Mauni à le couverte deseure Valenchiennes)* ; III, 59, 136, 228 ; *à la couverte du pays* (sans être aperçu du pays) XIII, 208.

Couverture = *couvertoir* (lat. coopertorium), couverture IV, 358.

Couverture (par), par feinte II, 404 ; III, 113, 314 ; V, 241.

Couvrir (se) de faire qqch., se dissimuler, s'abstenir ; *chil doi baron se couvrirent moult bien devers lui de dire* III, 389 ; *il se couvri au mieux qu'il peult de monstrer comment il li estoit dedentrainement,* ib. 462 ; *se couvrir* de qqch., s'en cacher, n'en rien dire XI, 94.

Cran, = *crant* (v. c. m.) ; *en nom de cran* V, 316 ; *cran et hostaige* VII, 70 ; *là les avoit laissiées en crans li rois dan Piètres, leurs pères* VIII, 105.

Crant= *creant,* garantie, caution ; *et li en fu bailliet en crand* (sic) *et en plege le ville et castellerie de Condon* II, 396 ; *il en baillièrent sis bourgois de leur ville en crant et en hostage* IV, 236 ; *en nom de crant* (à titre d'ôtage), ib. 243.

Cras, gras : *cinq cens grosses bestes et crasses* II, 176 ; fertile : *pays cras et drus* III, 20 ; bourbeux : *cras marés plains de bourbe* II, 144.

Créable, digne de confiance ; *gens créables* II, 124.

Créance, action d'accréditer; *lettres de créance* II, 355 ; *li rois prist les lettres et les lisi et portoient créance* IV, 10.

Créant, subst., promesse, engagement, garantie ; *et les fist semonre sur leur créant qu'il venissent sans nul délai* II, 482.— Substantif verbal de *créanter.* — Forme contracte : *crant* (v. c. m.).

Créant, adj., digne de foi, certain ; *quant les créantes nouvelles leur furent venues* XVI, 213.

Créanter, promettre, assurer, garantir (litt. *credentare,* credentem facere) ; *je leur juray et creantay* II, 158 ; *et je vous créanch* (la finale *c* ou *ch* p. *t* à la 1re pers. de l'indic. prés. est chose régulière) *que* IV, 105 ; *et le créante ensi par ma foi* V, 293 ; *mès je vous créante et convenance que je en ferai mon pooir,* ib. 213 (le

texte porte erronément *créance*); *créanter sa foi* II, 433; relâcher (un prisonnier) sur parole : *depuis qu'il fu créantés prisons, fu il occis* III, 128. — L'anc. langue présente aussi les formes *graanter, granter*, d'où l'anglais *to grant*, octroyer.

Crédence, crédit; *ils lui envoioient un chevalier d'honneur et de crédence en ambassade* XV, 345. — Forme savante de *créance*.

Cremeteus, redoutable; *che siége durant devant Nantes qui plentureus estoit pour ciaux dehors et cremeteus pour ciaux dedans* III, 412. — Ailleurs cet adj. a le sens actif de timide (voy. Gloss. Poés.).—Dérivé, d'une façon insolite, de *cremir*; voy. ma note Jean de Condé I, 447.

Cremeur, crainte II, 411; III, 342; VIII, 105.

Cremeü, part. passé irrégulier de *cremir*, p. *cremu* IV, 320.

Cremir, craindre; prés. indic. *crient* (*une grosse tour qui ne crient nul assaut d'enghiens* II, 294); impf. *cremoit* IV, 207; part. passé : *cremut* (*et estoient si cremut et redoubtet ou pays* IV, 33; VI, 33). — Réfl. *se cremir*, avoir peur : *la nature des Englès est telle que tousjours il se criément à estre decheü* II, 237.

Crennequin, arbalète à tour; du flam. *kraeneken*, petite grue, petite roue; je n'ai pas rencontré le mot dans Froissart, mais bien le mot suivant, son dérivé.

Crennequinier, soldat armé d'un *crennequin* XV, 285.

Crespe, crêpe; du genre féminin : *et estoit la litière couverte d'un ciel fait d'une delie crespe de soie* XIV, 18.

Crestel, cretel, créneau; III, 17 (*porter les pierres as cretiaux pour jeter as ennemis*); ib. 90 (*chil de dedans ne s'osoient apparoir as crestiaux*). — Dér. de *creste*, crête; propr. pierres en saillie, surmontant un mur.

Crestienner (se), recevoir le baptême II, 341.

Cretin, panier, manne; *grans cretins plas, là où ces femmes qui vont au marchiet mettent bures, oefs et fromages* II, 492; *cretins plains d'oefs* (le texte porte *oels*, *et de frommaiges* VII, 409. — Dér. de l'ancien haut-all. *cretto*, auj. *Kratte*; en rouchi *kertin*.

Crever, en parlant de l'aube, paraître, poindre; *environ l'aube crevant* (au point du jour) III, 139; *chils débas dura dou point dou jour que li aube crieuwe jusques à nonne* VII, 396. — Cp. l'angl. *break of day*.

Creüs, jouissant de confiance et d'autorité; *chils bourgois estoit à Jugon moult creüs et moult amés* IV, 113.

Cri, proclamation; *si fu fais, de par le roi, uns bans et uns cris*

II, 127.

Criément, craignent, voy. *cremir*.

Crient, craint, voy. *cremir*.

Crier, proclamer, annoncer ; *à ung tournoi qui là estoit criés* II, 100; *il fist cryer une moult belle feste à Londres*, ib. 255.

Crieuwe = *criève*, présent de *crever* VII, 396.

Crirle, crierie ; *si eut en le ville grant cririe et grant plorie* III, 349.

Croc, crampon ; *assir et attachier* (fixer) *le croc* III, 270.

Croire ; formes verbales : prés. *croit*, *créons*, impf. *créoit*, défini *creï* V, 29, fut. *crérai* IV, 208, part. passé *creü* ; significations remarquables : croire qqn. d'une somme ou croire une somme à qqn., lui en faire crédit : *quant il voloit dire que argent li falloit, on l'en créoit* II, 448 ; *et les vous crérai sus vo foy* IV, 208 ; *le conte de Fois ne les vouloit à luy nullement croire* XI, 89.

Crois, croisade ; *en ce tempore que ceste crois estoit en si grant fleur de renommée* II, 321.

Croiserie, croisade X, 207.

Croiseule, cruche, pot ; *encore fisent faire un engien les Gantois qui jetoit* 20 *croiseules de cuivre tout boulant* X, 60. — Sur l'étym., voy. mon Dict. et celui de Littré, sous *creuset*.

Croisier, 1. v. a., mettre en travers : *li Flament ont tellement croisiet de grans mairiens et d'estaques parmy les gistes dou pont que impossible seroit de passer ne nef ne nacelle* X, 121 ; croiser (un vaisseau), le tourner ? *quant il peurent sentir que il eurent vent pour partir, il croisièrent leurs nefs et entrèrent en leurs vaissaux* IX, 214 ; 2. v. n., tenir la croisière : *et se tinrent li rois et lors gens en lor vassiaus tous croissiés sus la mer, atendans les Espagnols* V, 266 ; prendre la croix : *et fist pluiseurs seigneurs du royaume croisier et jurer le voyaige avbecq lui* II, 339.

Croistre, v. n., naître, surgir, arriver : *se besoings vous croist* II, 93 ; *il l'euïst fait se chils soings ne li fuist creüs*, ib. 313 ; *tous les jours leur croissoient gens d'armes ensi qu'il aloient avant* II, 72 ; *gens frès et nouviaux croissoient toudis sus yaux* III, 125 ; v. a., faire croître ou grandir, fig. faire monter en honneur : *et parlèrent de cest oisel que ils avoient empenné et creü* XI, 254.

Crokier un navire, lui faire une voie d'eau ; *de cel encontre fu la nef dou roy si estonnée que elle fu crokie et faisoit aigue* V, 261.

Croler, secouer, branler ; *quant li prinches de Galles eut oy mgr. Jehan Camdos ensi parler, si crolla le chief et dist* VII, 97 ; III, 269 ; ébranler : *se nostre foy n'eüst esté si fort confermée en la*

grace du Saint-Esperit, elle eüst esté croslée et branslée XI, 251.

Crolière, terrain mouvant, fondrière ; *marès et crolières* II, 139 ; III, 247 ; *et s'en vint sus ung marès entre rosiaux et crolières* III, 256.

Croniquier, rédiger (un récit historique) : *je sire Jean Froissart, qui me suis entremis de croniquier et mettre par ordre ceste présente histoire* XI, 2. — Ce verbe a disparu, mais il nous a laissé *chroniqueur*. On trouve aussi *cronisier* (v. c. m.).

Cronisier, rédiger (un récit historique) ; *voirs est que Jehans li Biaux en cronisa à son temps aucune cose* II, 1 ; *ou temps que j'escripsy et cronisay ces présentes croniques* XI, 251.

Cronisières, nom. sing. de *croniseur*, chroniqueur IV, 328.

Crosier, voy. *croler*.

Croslis = *crolière ; fourmé d'isles, de croslis et de marescages* XV, 270.

Croute, caverne ; *et mist en embusche douze hommes d'armes de ses gens en une vieille croute* XIV, 199. — C'est le même mot que *grotte* et *crypte*.

Crues (prononcez *creus*), creux ; = interstice, espace vide intermédiaire : *et y pooit avoir entre l'un bauch* (poutre) *et l'autre environ demi-piet de crues et d'ouverture* III, 25.

Crueus, fém. *crueuse*, cruel, dur ; *crueuses batailles* II, 7 ; *li rois regarda sus euls moult crueusement* V, 214. — Ce synonyme de *cruel* a pour type latin *crudosus*.

Crut, non apprêté, brut ; *ains faisoient solers de quir, tout crus atout le poil* II, 169 ; en parlant de la température, rude : *il faisoit si crut temps et si plouvieux que il hostoyoient à trop grant malaise* IV, 194 ; *il faisoit dur et crut et froit à hostoyer* III, 415.

Cueillir, **queilir**, ou de la 1re conjug. *cueillier, quellier*, 1. rassembler, amasser : *messires Gautiers de Mauni mist sus une chevauchie et quella des compagnons environ soissante* II, 487 ; *ainsi qu'on chasseroit ung foucq de bestes qui sont cueillies devant une place* XIV, 312 ; *se cueillier*, se réunir : *si se cueillièrent secrètement tant qu'il furent bien cinq cens armeüres de fier* III, 76 ; XVI, 118. — 2. prendre, saisir (cp. *acueillir*) : *uns tourmens* (tempête) *le prist et cueilla sus mer* IV, 211 ; *cil archier de Lincole vous ont quelliet en grant haine* II, 128 ; *si ne fu mies li rois de Navarre trop resjoys de ces nouvelles et en quella en grant hayne le roy de France* IX, 53 ; XI, 124.

Cueilloite, **queilloite**, **quelloite**, 1. rassemblement : *ces gens d'armes fisent lor quelloite de*

compagnons III, 17; *ces saudoyers, quant il orent fait lor quelloite, il misent ensamble bien deus cens bestes* III, 254; 2. corps de troupes d'une même levée : *gens de toutes queilloites* III, 197; *et se mist un jour en le compagnie et cueilloite de pluiseurs bons chevaliers desquels Jehans de Hainnau estoit li chiés* III, 24. — On trouve la forme *queillotte* VII, 302 (cp. *frotter* p. *froiter*). — *Ceuilloite* répond régulièrement au type lat. *collecta*, auj. *cueillette*.

Cuens, voy. *coens*.

Cuer, voy. *coer*.

Cues, cuesir, voy. *coes, coesir*.

Cui, cas-régime de *qui*, = lat. cujus III, 362 (*par le pourcach de Hervi de Lion, cui oncles estoit li dis évesques*); = quem, ib. 384 (*car il y a plus prochain de vous cui vous voulés déshireter*).

1. **Cuidier**, **quidier**, penser, croire; *il me fut dit d'un homme qui quide assés savoir des conseils le roi mon marit* II, 29; *je ne pooie cuidier ne penser* III, 456. — Esp., prov. *cuidar*, anc. ital. *coitare*, du lat. *cogitare*. Composé : *outrecuidier*, d'où *outrecuidance*.

2. **Cuidier**, subst., pr. pensée, puis part. attente, espérance : *il estoient decheü en lor quidier* II, 175; *il fallirent à lor cuidier* V, 5; *son fils qui estoit jeune et en ses cuidiers* (illusions de jeunesse) XII, 183; *et remaindront plus de vos cuidiers à accomplir que ils ne s'en achèveront* XIII, 34.

Cuignie, cognée II, 147; III, 180 (ms. de Rome p. 182 *quigniées*). — *Cuignie* se rapporte à *coingnie* (v. c. m.), comme *puignie* à *poignée*.

Cuire, v. n., fig. causer du regret, des remords; *toutes ces choses vous seront si renouvelées qu'elles vous cuiront lorsque remédier n'y sçaurés* XVI, 26. On dit encore « il vous en cuira ».

Cuirié, garni de cuir; *et estoit (li berfrois) bretekiés et cuiriés pour le trait trop malement fort* V, 376.

Cuisençon, peine, inquiétude; *il furent toute la nuit en grant quisençon de ce que la dame ne revenoit* IV, 24. — Mot dérivé de *cuisant* au sens fig. de « qui cause de la peine ». La facture du mot est étrange; je ne connais aucun autre mot féminin en *on*, dérivé d'un participe présent.

Cuissiel, plur. *cuisseus, cuissieus*, cuissard V, 431 (la leçon *cuissens, cuissiens* est fautive); *quisseus* IX, 329.

Cul; loc. prov. : *il* (il s'agit du roi d'Angleterre) *a le cul trop pesant; il ne demande que le boire et le mangier* XVI, 3.

Cure, soin; loc. *mettre cure* II, 4; III, 245; *prendre en cure* IV, 137.

Curer, soigner médicalement; *et là s'estoit fait curer et médeciner*

de ses plaies IV, 97.

Curier, forme variée de *cuvrier* (v. c. m.) ; *pour le cause de ce que il avoit fortement apovri et curyet Cambresis* III, 29. J'ai rencontré aussi, mais sans noter le passage, la forme *couryer*. — Au t. XVI, 57, *curié* est donné comme variante de *ennuyé*.

Custode, boîte, étui ; *si se parti le varlet, la lettre dou conte et le briefvet en un custode estainne pour l'yauwe* (un étui en étain contre l'eau) X, 88 ; *et furent de là emportés en custodes et en coffres les deux nobles et solempnels joiaux* (sceptre et couronne) XVI, 205. — Cp. en latin *custos telorum*, carquois.

Cuvelette, petite cuve (pour baigner un enfant) X, 61.

Cuvrier, tourmenter, embarrasser ; *Grignars de Mauny cuvrioit et travailloit fort chiaux de Cambrai* III, 81 ; *il avoient cuvryet et heryet le passage à l'Escluse*, ib. 20 ; ib. 268, 428 ; *si en furent chil d'Abbeville durement cuvryet de vivres et de pourveanches* VI, 106 (le sens est, d'après le passage parallèle p. 109, à cause des vivres et des approvisionnements qu'ils avaient à livrer). — Le mot se présente aussi sous les formes *curier* (v. c. m.) et *cuivrier*. Gachet le tire de *cure*, souci ; cela est inadmissible ; *cuvrier* peut se simplifier en *curier*, mais celui-ci ne peut devenir *cuivrier* ou *cuvrier*. L'étymologie reste encore à trouver. L'allemand a un terme équivalent *kuranzen* (presser, mettre l'épée dans les reins, châtier, rosser), qui embarrasse fort les étymologistes (voy. Hildebrand, dans le dict. de Grimm). Ne serait-il pas de la même famille que notre mot *cuvrier ?*

Cyte : *qui sont en cyte et conclave* II, 280 ; ce passage est altéré et doit être restitué ainsi : *qui sont enexsé et conclavé.*

Daarrain, forme concurrente de *darrain* (v. c. m.) ; III, 340 (*au daarrain*).

Daghe, sorte d'épée courte, dague ; *là se combatoient li aucun main à main, as espées et as haches, as espois et à daghes* III, 496.

Dairain, forme concurrente de *darrain*, dernier (v. c. m.) ; II, 131 (*pour atendre les dairrains*) ; ib. 82 (*au dairain*, finalement) ; III, 382 (*nos sires li ducs dairains trespassés*).

Dalés, auprès de ; *si demoura messire Jehan de Haynnau dalés le roi et la royne* II, 184 ; ib. 342 ; précédé de *par* : *et passa oultre par dalés le cité de Biauvais* IV, 430. — *Dalés* est un composé de *alés* avec *de* ; quant à *alés*, c'est un composé de *lés* (côté) = lat. *latus*, avec *à*, donc litt. à côté (cp. it. *allato*). Cp. l'équivalent *coste*, d'où *encoste*, puis *d'encoste*.

Damagable, dommageable II, 250.

Damage, -aige, dommage II, 129; *li Escot disoient qu'il ne tenroient trieuwes ne respit as Englès, car pas n'y estoient tenu, mès de porter les dammaiges qu'il poroient* III, 321; = danger; *il considérèrent le péril et le damage où il estoient* II, 78. — Forme extensive de *dam* = lat. *damnum*; pour le changement de *a* en *o* dans *dommage*, cp. *orteil* de *arteil*.

Damagier, v. a. porter dommage; *et se mettoient en grant painne li Flamench de conquerre et de damagier Tournay* III, 227.

Damoiselle, dame de condition (mariée ou non); *Piètres dou Bos s'en vint un soir chiés ce Phelippe* (d'Artevelde), *qui demoroit avoecques sa damoiselle de mère* IX, 374.

Dan, dant, dampt, dom, don (lat. *dominus*); *dans abbes* II, 25, 229; au cas régime *dant abbet*, ib. 273, *dampt abbet*, ib. 275; *dan Henri de Castille* V, 376. — Le *t* final est adventice comme dans les anciens mots *tirant, païsant, faisant*.

Dangérer, supplier; *il se fit très grandement prier et dangérer* XIII, 312. — Ce verbe, que je rencontre pour la première fois, se rattache à la loc. se mettre au *danger*, c'est-à-dire à la merci, de qqn.; je ne l'ai trouvé qu'une seule fois dans Froissart.

Dangier; renvoyant à ce que j'ai dit sur ce mot dans mon Dictionnaire et dans mon Glossaire des Poésies de Froissart, je me borne à consigner ici les diverses acceptions, qui se font remarquer dans les Chroniques : 1. Domination, puissance; *mettre, tenir* ou *estre ou dangier de* qqn. II, 40, 362; III, 391. — 2. Domaine : *et les gens ne pooient entrer en Allemaigne fors par les terres et dangiers du duc de Julliers et du duc de Guerles* XIII, 19. Je n'ai pas d'autre exemple de cette acception, et il est peut-être plus prudent de rapporter ici *dangier* à la signification 3, en traduisant : *par les terres et avec la bonne volenté du duc*. — 3. Autorité, droit de refuser ou d'accorder; de là tantôt consentement, tantôt refus, difficultés, parcimonie. A. consentement, permission : *par lor dangier et congiet* III, 178; *et ne pooient prendre terre fors par lor dangier*, ib. 204; ib. 323; V, 419; B. difficultés soulevées, caprices : *il li convenoit poursuiwir tous les dangiers et les volentés del duch son cousin* II, 472; *avoec tout ce li rois d'Escoce se faisoit dangier* (scrupule) *de traire avant* X, 338; refus ou lenteur mise dans l'accomplissement d'une chose : *et convenoit que il portast ce dangier* II, 484; C. parcimonie, et

l'état qui en résulte, disette : *et n'avoient vivres fors à grant dangier* IV, 111 ; *ils ont vivres à lor volenté et nous les avons à grant dangier* XIV, 270 ; avoir des vivres *sans dangier* IV, 281. — 4. Situation désagréable, critique, périlleuse, danger : *quant li grans bourgois se veïrent à tel dangier* III, 354 ; *quant il sentirent les deus chevaliers rescous de dangiers* IV, 109 ; V, 98, 263 ; *la rivière estoit si basse qu'il le passoient et rapassoient à leur aise sans le dangier* (sans s'exposer au danger) *dou pont* IV, 412.

Daraînier, dernier X, 13 ; voy. *darrain.*

Darde, forme fém. de *dart,* dard ; *en la ville de Saint-Amand furent envoyet biaucoup de bidaus à dardes et à pavais* III, 213 ; *une petite courte darde espagnole à un large fier* IX, 75 ; *les coups de dars et de dardes* XI, 301 ; *et ont Yrlandois coutiauls agus devant, à largue alumelle à deux taillants à la manière de darde* XV, 169. — Froissart distinguait-il entre *dards* et *dardes ?* Je ne le pense pas ; il aimait l'effet des synonymes (cp. *nefs et naves, barques et barges).*

Darrain, dernier ; *qui estoit fils de la sereur le darrain roy Carlon* II, 21 ; *à celle darraine fois* XVI, 618.—Formes adverbiales : 1. *darrain, darrains ; je suis le darrain né de tous les enfants d'Engleterre* XVI, 3 ; *jou, sire Jehan Froissart, darrains venus depuis monseigneur Jehan le Bel en cel ouvrage* III, 324 ; X, 13 ; 2. *darrainement :* soer germaine au roy Charlon *darrainement* trespassé II, 214 ; ib. 441 ; III, 343 ; 3. *au darrain,* en dernier lieu, finalement, II, 22. — *Darrain* s'explique étymologiquement de la façon suivante : le type latin est *decretranus* (de *de-retro)* de là le prov. *dereiran,* fr. *deerrain , daarrain ,* contracté en *derrain , darrain* (adouci *dairain*). La chute de la liquide *r* entre deux voyelles est rare ; on la trouve encore dans l'ital. *dietro* p. *diretro ,* et dans *proue* de *prora.* — Une forme extensive de *darrain, derrain,* est *darrainier* (V, 41), *derrenier,* d'où finalement *dernier.*

Darrainier, dernier, voy. l'art. précédent.

Daumatique, dalmatique (masculin) ; *vestis de drap de soie cangant, par dessus ses draps d'un daumatique, en ses bras phanons et estolle devant croisie à manière de prestre* II, 464.

Davantage, voy. *avantage.*

De ; pas plus que pour *à,* je ne relèverai ici tous les emplois de cette particule qui peuvent intéresser l'investigateur de l'ancienne syntaxe française ; je me

suis borné à recueillir quelques-uns des faits les plus frappants : 1. *De* = à cause, au sujet de : *si fu moult diffamés de ceste aventure* II, 15 ; *pour avoir bon avis comment il ordonneroit de la besoingne la royne sa soer*, ib. 31. — 2. *De* employé pour les formules adverbiales de temps : *de celle saison* III, 231 ; *dou soir, de le nuit* III, 284. — 3. *De* remplaçant *que* après un terme de comparaison (*plus grand de lui*) ; j'ai noté particulièrement le cas suivant : *ailleurs de cy*, ailleurs qu'ici XI, 105. — 4. *De* suivi d'un infinitif, mais séparé de cet infinitif par un substantif-régime, est renforcé par un *à* placé immédiatement devant l'infinitif : *et bien li ont dit que il ne se delaie mies de son droit à poursuiwir* II, 348 ; *chil qui dedens estoient se doubtèrent de leurs corps à perdre* III, 345 ; *li aucun s'astenoient assés de voir à dire* (de dire la vérité) *pour le doubtanche des dessus dits* IV, 133. M. Bormans consacre à la façon de parler qui nous occupe, une étude très-instructive dans ses Observ. sur le texte de Cléomadès, pp. 302-305. Nous aurons à citer des faits analogues à l'occasion des prép. *pour* et *sus*. — 5. L'emploi de notre préposition dans des expressions telles que « une drôle de chose, son diable de neveu, sa coquine d'épouse » (voy. Littré, sous *de* n° 3) se produit aussi dans les phrases suivantes de Froissart : *son signeur de père* II 195 ; *sa dame de mère* III, 87 (même page *madame sa mère*) ; ib. 113, 332 ; *il demoroit avoecques sa damoiselle de mère* IX, 374. — 6. L'absence de *de*, en tant que signe du génitif, se remarque encore très-souvent chez notre auteur : *il avoit le fleur de se jonesse usée ou service le roy englès* IV, 329 ; *il boutèrent le feu ens ès tentes les seigneurs françois* IV, 21.

Deable, diable ; *chil archier avoient le deable ou corps et trayrent espessement et sans cesser* II, 116.

Déablie, diablerie IX, 449.

Debatre une chose à qqn., la lui contester ; *car il n'avoient encores oy parler de nului qui* [la] *li debatesist ne mesist calenge* III, 327 ; *si le voudrai deffendre et calengier contre ceuls qui le me vodront debattre* V, 26 ; *les fais contraires contre le roy furent là lus, et remonstré par celuy qui les lisi que le roy n'en avoit nuls debatus* XVI, 193.

Debite, impôt (cp. angl. *duty*) ; *et que tout ouvrier ouvrant ars et saiettes fuissent franc et quittes de toutes debites* II, 419 ; VII, 259.

Debout, subst., = *bout*, extrémité ; *ils ont envoié le roy icy sur l'un*

des debouts de son roiaulme XII, 275.

Debouter, expulser; *celle noble dame qui escachie estoit et deboutée hors de son pays* II, 61. — On remarquera que je ne mets pas d'accent aigu sur les composés avec *de*; je suppose que si Froissart prononçait *debout*, *desir*, *demander*, il aura également prononcé *debouter*, *decachier*, etc. J'excepte toutefois les mots de formation savante comme *déclarer* (relativement à *declairier*).

Debrisier (se), se diviser, diverger; *or se debrise et disfère li mondes en pluiseurs manières* II, 13.

Debte, dette; *faire sa debte* d'une somme d'argent envers qqn., s'engager à la lui payer II, 182 (synonyme de *s'en obligier*).

Decachier, chasser, expulser; *quant il vit que il avoit la royne et son ainnet fil decachiet hors del royaume* II, 34. Cp. *descachier* et *escachier*.

Decevement, déception II, 175 (*par doubtance de decevement*).

Decevoir (se), commettre un méfait; *on n'aura jamais fiance en nul hault prince, puis que le duc s'est ainsi deceü* XII, 165.

Dechà, prép. et adv., de ce côté ci; *dechà le mer* II, 456; aussi *par dechà*, ib. 487.

Dechiés, décès II, 144 (*apriès le dechiès de son père*).

Dechoite, déception, tromperie; *car voirement les veoient il aprochier et ne se doubtoient de le dechoite* II, 404. — Subst. participial féminin de *dechevoir*; *dechoit* est une forme de participe passé concurrente de *decheüt* (cp. *aconsievoit* X, 375).

Declairier, éclaircir, débrouiller; *par ainsi y est la gherre et y a estet longement et sera encores, ainchois que la cose soit declairie* II, 234; *sans ouvrir ne déclairer la matière* XII, 153.

Declaration, éclaircissement, explication; *encores pour mieux esclairchir ceste grande et noble matère et ouvrir le declaration des linaiges* II, 20; III, 348; VII, 295.

Déclarer, tirer au clair, expliquer; *le Saint Esperit, qui lui avoit donné entendement de déclarer toutes ces ancyennes et troubles escriptures et prophéties* VI, 264. Forme savante de *declairier*.

Décollasse, décollation; *à la Saint-Jean-Decollasse* V, 206; ailleurs *decollance* II, 20. — La terminaison *asse* ou *ace* est analogue à celle des mots *préface*, *dédicace* qui nous sont restés; cp. plus loin *exclamasse*.

Decoper, tailler en pièces; *et nous meterons en paine de l'abattre* (le grant enghien) *et dou decoper* IV, 49; *à ocir et decoper gens* VI, 68.

Decré, décret, décision; *ce que chil trouveront ou decré de lor disposition* (ce qu'ils décideront dans les conclusions de leur arbitrage) II, 278.

Dedens, préposition, 1. pendant : *dedans le feste de Pentecouste* II, 114; *dedens sis semaines que li roys et tout li seigneur d'Engleterre sejournèrent là, oncques n'en renchiérirent li vivre,* ib. 130 ; 2. d'ici (ou de là) à : *et leur respondi que dedens le jour de Noël prochain venant, il seroit en Anwers* II, 438 ; *dedens demain aurés vous autres nouvelles* V, 58 ; *à payer les* LX *mille tantos et le demorant dedens la candeleur* X, 180.

Dedentrain, intérieur ; *avoecques tout ce, d'autres maladies dedentraines estoit li rois trop durement grevés* IX, 284 ; adv. *dedentrainement : il se couvre au mieux qu'il peult de monstrer comment il li estoit dedentrainement* III, 462 ; V, 158 (cp. *deforainement*).

Deduire, v. a., traiter : *je vous deduirai par le jugement et avis de mes hommes* III, 415 ; XVI, 176; v. réfl., se maintenir, se conduire, s'y prendre : *sans la draperie c'est uns pays qui petitement se puet deduire* II, 362 ; *il appela Hervi de Lion pour avoir consel et avis comment il se deduiroient* IV, 52 ; *et en avant il se vouloit rieuler, ordonner et deduire par l'avis et conseil des barons de Gascoingne et d'Acquitaine* VIII, 59 ; s'amuser : *d'armes et d'amours volentiers se deduisoit* XI, 86. — Le type latin *deducere*, litt. démener, explique parfaitement les différentes acceptions de ce verbe; amuser qqn., c'est l'éloigner de ce qui l'occupe ou préoccupe ; cp. le sens litt. de divertir.

Deduisant, plaisant ; *laquelle cité est moult deduisant, car elle siet en beaulx vignobles et bons* XI, 23.

Deduit, plaisir ; *et se tenoit en la marce de Bristo en wiseuses et en deduis* II, 39 ; *nous sommes pour le présent sus nostres deduits* (en fête) IV, 10.

Defaillement, fin ; *sur le deffaillement de iceluy disner* XIV, 24.

Defaillir, deffaillir, manquer, faire défaut ; *bien avoient mandé que vivre leur aloient durement defalant* II, 403 ; *Jaquème Dartevelle, qui jamais n'i eust defalli* III, 68 ; *à envis poursievoient leurs convenances et à envis en defaloient pour leur honneur* II, 459 ; *il estoient moult courouchié de ce que lors sires defalloit ensi sur ce qu'il avoit convenanchié et juré* V, 161 ; *et veï bien que li rois dans Piètres li defalloit de convent* VII, 238 ; *qui en deffauroit* (qui y manquerait), *il perderoit sa terre* IV, 131. On voit que le verbe, au sens de manquer (à un

engagement) se construit à la fois avec *de*, *à* et *sur*. *Defaillir* à qqn. de qqch., l'en laisser manquer : *se l'en nous deffault huit jours tant seulement de vivres* XIV, 271.

Defaute, deffaute, subst. verbal participial fém. de *defallir*, 1. manque, besoin : *il avoient pourveances assés et largement, et li Englès en avoient grant defaute* V, 419 ; *par deffaute de jour* II, 149 : *pour les defautes qui pooient venir* V, 32 ; 2. défaillance, évanouissement : *et misrent dehors* (publièrent) *telles paroles que une deffaulte de maladie de popelisie estoit prinse au duc de Glocestre en lavant ses mains* XVI, 75 ; 3. absence : *il n'y eult nulle deffaulte* (personne ne manqua à l'appel) IV, 274.

Defendable, apte à la défense ; *grant fuison d'arbalestriers et d'autres gens deffendables* VIII, 17. Aussi *defensable*.

Defendre, interdire ; notez la forme négative de l'infinitif dépendant de ce verbe ; *li rois deffendi à non ardoir l'abëie* II, 283. — Au sens de « protéger, repousser une attaque », je noterai ici la tournure *se défendre de jeter pierres* = en jetant des pierres (III, 338) et la loc. *sur leurs corps deffendant* II, 123. — Un troisième sens à enregistrer à l'égard de *se defendre*, bien qu'il se soit conservé, est celui de « se refuser » : *ces bonnes gens sont bien conseillés se ils se deffendent franchement de non payer* XII, 150.

Defensable, = *défendable* VIII, 187 ; XIV, 167.

Deff..... ; les mots commençant ainsi sont d'une double nature : les uns sont des composés avec *de* (lat. *de*) et sont écrits tantôt avec une *f* simple, tantôt avec une *f* double ; nous les avons inscrits sous leur forme simple. Dans les autres, *deff* est une forme assimilée de *desf* (préfixe *dis*, franç. *des*) ; nous les avons donc rangés sous *deff*.

Deffaçonner, défaire, mettre en pièces ; *li grans enghiens estoit abatus, conquis et deffaçonnés* IV, 49.

Deffermer, deffremer, ouvrir ; *et avoit demandet laquelle clef deffremoit le porte, et laquelle le ghuicet* III, 239 ; *et puis vient à le première porte et le defferme* VI, 30.

Defferrer, deffiérer, débarrasser des fers (un prisonnier) XII, 171 ; réfl., se dessaisir (d'une arme) : *li sires de Hangier, sailly jus de son cheval, se deffiéra dou glave et entra ens ès fossés* IX, 261.

Deffiance, défi ; *après les deffianches faites* II, 256 ; *messires Phelippes de Navare fist escrire unes lettres de deffiance* V, 361 ; aussi *desfianche* (qui est la forme

normale) II, 108.

Deffier qqn., se dégager de ses devoirs de vassal à son égard, se mettre en rapport d'hostilité avec lui : *et li renvoya son hommage et la deffia de ce jour en avant* IV, 43 ; provoquer au combat II, 256.

Deffiérer, voy. *defferrer.*

Deffiner (se), prendre fin, se terminer ; *et se deffinèrent ces consauls sus cel estat* XVI, 87.

Deffouir exhumer ; *il li fist tantos donner cent escus et deffouir les os de son père et embauseniier* IV, 294 (notre texte porte erronément *deffourer*).

Deffourer, IV, 294, lisez *deffouir* (v. c. m.).

Deffretier, défrayer ; *tout partout, ensi com il ala et passa parmi Alemagne, li dis emperères le fist deffretyer* VI, 375 ; ib. 381. Dér. de *fret* ; aussi *deffrayer* XIV, 388.

Définiment, subst., fin ; *il cuida au commenchement et ossi au définiment trouver au roy de France tel cose que il ne trouva mies* IX, 116.

Deforainement, au dehors, extérieurement ; *quel samblant qu'il monstroit deforainement, il avoit dedentrainement le courage tout françois* V, 158 ; *il ne monstre riens deforainement que le coeur et la bonne affection* (volonté) *n'y soit* XV, 211.

Defrauder, tromper, frustrer ; *si ne vorrent consentir que li nobles royaumes de France fust ensi deffraudés ne amenris* VI, 184.

Defroissier, écraser ; *il pooient bien les Englès tous defroissier et lapider de pierres* II, 162 ; = *desbrisier*, détruire (un mur) IV, 56.

Defuir, 1. actif, fuir, éviter : *ils vous defuiront quant ils vous verront en cestuy estat* XIII, 4 ; abandonner, faire défection XI, 179 ; 2. v. n. ou réfl., s'enfuir IX, 414 ; X, 203.

Degaster (se), aller à néant, se ruiner ; *si se degasta ceste ordenance* (l'ordre des Flagellants) *et ala toute à noient* V, 277 ; *ils se tanneront et enfin se dégasteront de guerroyer* XIV, 303 ; XV, 289.

Degois, allégresse, bonne vie ; *si tenoient les crestiens leur siége devant Nicolpoly tout à degois, car ils avoient vivres à foison et à bon marchié* XV, 264. — Subst. verbal de *se dégoisier*, s'égosiller à chanter, fig. se livrer à la gaîté.

Dégrader, détruire, ruiner (un homme) ; *quant ce vaillant homme fut ainsi démené et vitupéreusement dégradé d'honneur et de chevance* XV, 73 ; ib. 94.

Degré, état, caractère ; *pour ce que ceste histoire est toute remplie de fais d'armes, je ai un petit tenu* (je me suis un peu arrêté sur) *le degré de proèce, à la fin que tous bacelers qui aiment les*

armes s'i puissent exemplier II, 14 ; cp. p. 12, *je voel un petit tenir et démener le pourpos et estat de proèce.*

Dehait, maladie ; *mal dehait* (malepeste) *ait qui jà ira plus avant !* VIII, 376 (le texte porte *mal de hait*). — Sur les emplois et l'origine de ce mot, voy. l'article de Gachet.

Dehétié, malade II, 25, 161 ; III, 385 ; aussi *deshaitié* X, 89.

Delaiement, ajournement, atermoiement II, 458 (note).

Delaier, tarder ; *quant li doi conte d'Engleterre entendirent ces nouvelles, si ne veurent mies pour leur honneur delayer* III, 126 ; réfl. *se délayer* d'une chose, s'en désister, y renoncer : *quoi qu'on lui blammast, le gentil chevalier ne s'en vot oncques delaier* II, 55 ; *jamais li rois Phelippes, pour lors paroles ne menaces, ne s'en delairait dou non tenir*, ib. 334 ; III, 28 ; V, 196. — C'est un composé de *laier*, laisser, comme le prouve l'équivalent *se délaissier* ; cp. aussi l'all. von etwas *ablassen*.

Délaissier (se), se désister ; *et se délaissièrent le roy et son conseil de leur première voulenté* XIV, 359.

Delié, fin ; fém. *delie* ; *la pourre du delyé sablon commença à lever* XII, 308 ; *et estoit la litière couverte d'un ciel fait d'une delie crespe de soie* XIV, 18 ; en parlant du son d'un cor, grêle XIII, 253.

Delisces (*tenir en*), maintenir dans une vie de plaisir II, 23 (*en wiseuses et en delisces*).

Deliter (se), prendre plaisir ; *les Englès se délittent et confortent en batailles et en ocisions* II, 17 ; ib. 254 ; XIV, 3. — C'est le mot *délecter*, sous sa vraie forme française.

Delivrance a des sens très-variés ; 1°. sens ordinaire, action de libérer (un prisonnier) : *là en dedans* (dans cet intervalle) *furent treties les delivrances dou conte de Kenfort et de ses compagnons* IV, 245 ; ib. 118 ; — 2°. action de délivrer ou livrer une chose, donc livraison : *je consentirai bien ce voiage et leur feray faire delivranche d'or et d'argent* II, 35 ; — 3°. action de délivrer l'argent nécessaire à l'entretien de qqn., le tenir à ses frais, à son service ; de là les loc. *estre de la delivrance de qqn.*, être à son service, entretenu à ses frais : *et estoient chil doi signeur de la route et compagnie et delivrance de messire Jehan de Haynau* II, 115 ; IV, 58 ; *des escuiers de son hostel et de se delivrance* V, 429 ; — *estre à la délivrance de qqn.* : *chacuns chevaliers y estoit à ses frès ou à delivranche des plus grans barons dou pays* VI, 106 ; II, 338 ; — *avoir à sa delivrance*, entretenir à ses frais II, 207 ;

— 4°. entretien : *et li fist avoir sa délivrance et son estat bien et grandement* II, 208 ; fourniture : *et leur faisoit li rois faire leur delivrance de toutes coses* II, 33 ; XII, 313 ; *quant il eut sa délivrance* (quand il fut pourvu de ce qu'il lui fallait), *il se mist au chemin* XV, 338 ; — 5°. débit, vente d'une marchandise : *voirs est que li englois marceant, qui avoient sus le quai à Londres et ailleurs pluiseurs nombres de sas de laine, en désiroient à avoir leur délivranche* II, 439 ; — 6°. expédition (d'une affaire), solution : *pour lors la cours dou roi de France estoit si raemplie d'uiseuses et si lontaine en esplois* (et si traînante en affaires) *que à paines pooit on avoir nulle delivrance* IV, 151 ; — 7°. *faire sa delivrance*, s'acquitter : *j'en ferai ma debte devers yaus et delivrance* (je m'engagerai envers eux et m'acquitterai) VII, 111.

Delivre, adj. libre, débarrassé ; *quittes et delivres* III, 15, 40. — Parfois notre texte porte erronément *delivré* p. *delivre*, ainsi II, 291 : *et estoit avis au peuple que il estoient quitte d'un encombrier et delivré* (lisez *delivre*) *d'un pesant faix quant il se veoient delivré dou roy et de son consel.* — Adv. *Delivrement*, librement, sans encombre : *et passèrent delivrement la rivière* V, 245 ; lestement : *il fist chevauchier avant delivrement* V, 37 ; *et les coururent sus baudement et delivrement* VI, 150.

Delivrement, solution : conclusion (ou délibération?); *dont moult leur en desplaisoit, quant il ooient conter le délivrement dou conseil le roy* VI, 377.

Delivrer, 1. remettre, livrer : *et li fu delivré un sauf-conduit* II, 483 ; *et fist delivrer assés or et argent pour tenir leur estat* IV, 215 ; *vous serés incontinent délivré devers luy* XIV, 66 ; mettre à la disposition : *li Escot avoient avoecques eux deux très bons capitaines que li rois leurs sires leur avoit ordonnés et délivrés pour yaux conduire et gouverner* II, 131 ; notez la construction *delivrer qqn. d'une chose*, la lui faire tenir : *vous m'avés demandé deux choses et je vous délivreray tout premièrement de la premièrc* XI, 52 ; — 2. libérer, dégrever une terre de ses dettes XIII, 8 ; — 3. défrayer, entretenir : *li Londryen les délivreroient de tous poins* II, 53 ; *et tousjours estoient li Hainnuier logiet au plus priès de li et le mieuls délivret*, ib. 86 ; *et tout partout estoient délivré de par les gens la roïne*, ib. 95 ; ib. 111 ; *partout où ils venoient ils estoient délivrés et deffrayés* XIV, 28 ; *je fus douze septmaines en son hostel et moult*

bien administré et de toutes choses délivré XI, 131; — 4. payer; construit avec l'accus. de la personne et l'ablatif de la chose : *qui nous payera et délivera de nos gages* VII, 111 ; *vous serés payés et délivrés de tous poins* XII, 11 ; en termes de chevalerie, *délivrer* un chevalier d'autant de pointes d'épée (pr. les lui payer) équivaut à « les lui offrir » : *tous les trente jours nous delivrerons toutes manières de chevaliers et d'escuiers chascun de cinq pointes de glave ou de cinq de rochet* XIV, 56 ; cette locution a fait donner même à *delivrer un chevalier* tout court le sens de « accepter le combat avec lui » : *le chevalier, qui pour ce jour n'avoit encores fait nulles armes, yssi tout prest et dist que il le délivreroit voulentiers,* ib. 142 ; — 5. expédier (un messager) : *se n'estoient mies respondu ne délivret li messagier des quatre dus descure dit, dont moult leur desplaisoit* VI, 377 ; XII, 347 ; — 6. juger définitivement (un accusé) : *on ot consel que on délivreroit par jugement le conte de Arondiel* II, 80. — Comme verbe neutre, le verbe signifie, 1. se dépêcher : *o vous, seigneur cardinal, délivrés, de faire pape, car trop vous y mettés* (tardez) IX, 49 ; 2. être délivré d'enfant : *madame la princesse travilla d'enfant et en délivra par la grasce de Dieu* VII, 147.—*Se delivrer,* 1. délibérer : *et il leur pria qu'il s'en volsissent délivrer temprement* II, 450 ; 2. s'acquitter d'une affaire, se dépêcher : *et dites au roi qu'il se délivre de mettre à point ses besognes par delà la mer* III, 114 ; *et bien lor besongna que il se délivrassent dou venir au secours pour l'abeïe,* ib. 230 ; VII, 301 ; — 3. se débarrasser, se défaire (de son argent) : *et li autre le jouèrent as dés, qui ne s'en savoient comment délivrer* II, 94. — Voici une seule période où le verbe délivrer se rencontre avec trois acceptions diverses : *il est ordonné que vous serés délivré* (deffrayé, remboursé) *à Clermont de la somme que vous aurés de gens d'armes, et pour aler de cy jusques à là, parlés au trésorier des guerres ; il luy est chargié que il vous délivre* (remette, paie) *aucune chose pour vos moindres* (menus) *frais, et vous délivrés* (dépêchez-vous) , *car la besongne demande haste* XIV, 171.

Deluvre, déluge ; *apriès le deluvre et que Noés et se génération eurent repeuplé le monde* II, 10. Le texte de M. Luce porte *deluve ;* mais la leçon *deluvre* me semble plus probable ; lat. *diluvium.*

Demaine, subst., autorité suzeraine ; *metre hors dou demainne, ressort, et hommaige de France* VII, 73 ; *Berwich avoit tousjours esté dou demainne ses anchisseurs*

rois d'Escoce II, 248 ; propriété particulière : *et convenoit la roïne vivre de son demaine* II, 27. — Je trouve le mot aussi du genre féminin XV, 162.

Demander, incriminer, prendre à partie ; *afin que il n'en fust demandés ne encoupés* VII, 260 ; *se la chose aloit mal, vous en seriés plus demandé que ne seroient tous les autres* XII, 112 ; *nul ne soit demandé ne encoulpé de ceste dolente adventure* XV, 90 ; *amise et demandée*, ib. 354 ; *demander* une chose à qqn., la lui mettre à charge : *que demande on à monseigneur Olivier de Clichon ?* IV, 199; *demander* de qqn., s'informer après lui IV, 89.

Demener, traiter (une matière), poursuivre (une négociation) ; *je n'ai que faire de plus demener ce pourpos* II, 197 ; *tant fu la cose demenée*, ib. 209 ; *si fu* (la paix) *tant pourparlée et demenée que elle se fist* VII, 79 ; circonvenir de paroles : *il fut tant aparlés et démenés doudit mgr. Gautier que il recorda la besongne ensi que elle aloit* V, 94 ; tirer en longueur : *tant fu démenés li temps* VII, 147 ; maltraiter, tourmenter : *quant li rois eut entendu les complaintes de sa suer et comment elle estoit démenée par le fait dou Despensier* II, 32 ; *li castiaux fu si apressés, grevés et demenés d'assaus de grans enghiens*, ib. 314 ; réfl. ou neutre, s'affliger : *et n'a si dur coer ou monde que qui les veïst démener et doulouser qui n'en euïst pité* V, 197.

Demygraines, grenade ; *il y avoit des pommes d'orenges le plus et de demygraines* XIV, 240. — Forme extensive de *migraine*, qui traduit le prov. *milgrana*, le fruit aux mille graines.

Demonstrer (se) = *s'amonstrer* XI, 205, 215.

Demorée, demeure, séjour ; *car encoires avoient il paour de plus grant famine et que argent ne lor fausist par trop longue demorée* II, 170.

Demourant, subst., demeurant ; *avoir de demourant*, avoir de reste XII, 149.

Demourer, demorer, 1. tarder : *depuis ne demoura guaires que li rois de Franche assembla pluiseurs grans seigneurs du royaume* II, 30 ; ib. 187; — 2. manquer : *jà pour moi* (4ᵉ réd. *en moi*) *ne demourra que nous n'en buvrons* IV, 222 ; *sique je dis, madame, que je n'ai sceü à qui faire armes et que pas il n'a demouré en moy* (que cela n'a pas dépendu de moi). *mais ens ès chevaliers de France* XIV, 45 ; — 3. rester en souffrance, ne pas se faire : *leur chevauchie et armée demoura pour* (à cause de) *le mort dou dessus dit messire Edouwart* VIII, 118 ; *se la demande et calenge demeure*

en sa perèce, il vivera en péril II, 325; —4. *demourer* suivi d'un infinitif avec *à*, manquer de, au sens d'échapper à : *et si ardemment y entendirent que la ville demoura à ardoir* (échappa à l'incendie) IV, 403; — 5. *demourer pour* (ou *à*) qqn. d'une somme à payer, répondre, se faire caution : *messires Jehans de Hainnau vodroit il point demorer pour vous?* III, 59; *et de ce demorèrent envers eux li conestables et li mareschal* X, 192; *il estoit recreü et replesgié, et estoit demouré pour luy ung sien cousin de Grèce* XV, 341; *il lui avoit signifié que il voulsist demourer de la rédemption et finance faite et en faire sa debte* XVI, 37; *et il en demourèrent audit roy Basaach*, ib. 40. — Au réfl., se dispenser, s'abstenir : *et si li estoient chil doy roy si prochain que à envis s'en mesloit et à envis s'en demoroit* II, 481.

Demuchier, cacher, voy *muchier*; *demuchié et repus* II, 71; *ils avoient usurpé, emblé et demuchié les grans prouffis du royaulme de France* XV, 65; réfl. se cacher : *il se parti desconneüs de Vennes, et s'embla et demucha* IV, 67; IX, 416; XV, 65.

Denommement, désignation, nomination à un office; *le Barrois fut tout resjouy de ce présent* (cette faveur) *et dénommement* XII, 81.

Denommer, proclamer; *assés tost apriès le revenue dou roy Carle fu ordonnes et denommés messires Phelippes, mainnés frères dou roy, dus de Bourgoingne* VII, 3; désigner, fixer : *li jours qui denommés estoit, aprocha* II, 261.

Denrée, la valeur d'un denier; *il l'en* (de son héritage) *feroit si exent que il n'en tenroit denrée* V, 364.

Dent; loc. *en dens*, sur les dents = la face contre terre : *il le reverse tout en dens sus le col de son cheval* VIII, 35. On disait plus souvent *à dens*.

Dentre, composé de *entre* (*de entre*); 1. préposition, *ainsi vous vous retrouveriés dentre deux selles, le cul à terre* XI, 388; *quelque guerre qu'il soit dentre France et Angleterre* XII, 8; 2. adverbe : *quant il se furent ensi ordonné, li quâtre patron dessus nommet, dont chacuns estoit en une galée par soi et entre ses gens, se misent en frontière tout dentre et aprochièrent les Englès vistement et radement* VIII, 125.

Deparer; IV, 31 *depareroient*, lisez *departiroient*.

Deparler, décrier, dénigrer, calomnier; *si fu moult diffamés et deparlés de ses gens meismes de ceste aventure* II, 15 (var. *depubliés*); *car cil de Paris commençoient jà à refroidier de l'amour*

que il avoient eü à lui et à chiaus de sa secte et les deparloient vilainement VI, 75 ; ib. 445 ; XIII, 142 ; railler VII, 447 ; *deparler* une chose, en parler : *la matière estoit bien telle et si grande qu'elle demandoit à estre deparlée en plusieurs et diverses manières* XV, 48.

Departement, 1. division, partage: *iceulx deux frères eurent guerre mortelle ensemble pour departement de terres* XI, 310 ; 2. séparation, limite : *devant les dicques de Hollande sur le departement de la terre* II, 67 ; *le castel de Rosebourch qui est de ce costet li entrée d'Escoche et li departemens dou royaume d'Engleterre et de Northombrelande*, ib. 287 ; *quant li contes de Haynau eut conduit le roy d'Engleterre jusques au departement de l'Empire* III, 23 ; 3. départ : *au departement de la roïne* II, 87 ; *estre sus son département*, sur le point de partir III, 256 ; 4. fin : *sus le departement de le feste* II, 255.

Departir, v. a., partager, diviser ; *consilliet fu que il departiroient lor hoost en deus parties* (la leçon *deparcroient* est une erreur) IV, 31 ; séparer, délimiter : *sus une rivière qui depart Escoce et Engleterre* II, 264 ; *et furent adont departis, devisés et abonnés les deux royaumes de Portingal et de Castille* XI, 311 ; partager, distribuer, attribuer : *fais d'armes doivent estre donnés et loyaument departis à ceulx qui par proesce y travaillent* II, 5 ; *et là departirent il leur butin* III, 76 ; *et les héritages qui furent à leur taye, on les donne et depart tous les jours à ceux qui ne sont pas dignes de l'avoir* XVI, 160 ; terminer, prendre fin : *en telle manière fu ceste grande chevaucie sus les Escos departie* II, 183 ; réfléchi, 1. partir : *si se departirent en diviers lieux* II, 157 ; ib. 257 ; 2. prendre fin : *durèrent ces grandes festes plus de trois sepmaines ainchois que eltes se departesissent* II, 193. — *Estre departi* de qqch., en recevoir une part : [le duc d'Anjou flattait les Parisiens parce qu'ils avaient de l'argent et dans l'espoir d'en être] *aidiés et departis pour aidier à faire son fait* IX, 464.

Departir, subst., = *departement*, départ.

Dependre (se) de qqch., en découler, y avoir trait ; *vous y trouverés* (dans ce livre) *otant de grans fais d'armes... et de toutes otres coses sur cel estat qui se dependent de membres d'armes et de proëche, que de nulle histoire dont on puist lire, tant soit vielle ne nouvelle* II, 2 (cp. *se descendre*) ; *toutes les incidences qui se dependent de ces besoingnes, seroient trop longues à relever* XIV, 269.

Depesteler, piétiner, fouler aux pieds; *nous l'euissions partué et tout depestelé et defroissié de nos chevaulx* XV, 20. — Dér. de *pestel*, lat. *pistillus*, pilon.

Deport, 1. ménagement, *sans deport*, sans pardon : *chils estoit tués sans deport* II, 421 ; III, 22 ; 2. divertissement : *joies et deduits, oubliances et depors* XV. 77. — Voy. *deporter*.

Deporter, 1. ménager, épargner (terme analogue à lat. *eximere*, exempter, litt. retirer) : *pour les chevaux deporter* II, 179 ; *riens n'estoit deportés derrière euls ne devant euls* III, 226 ; *pensés vous que nous en doions mieuls valoir et estre deporté à non estre guerriet;* II, 284 ; dispenser : *il en furent deporté* II, 196 ; 2. déposséder : *adont li donna il toute la terre de Mortaigne, et en fu deportés Jaquemes de Werchin* IX, 238 ; *comment voulés vous deporter l'église de céans de sa seignourie?* XII, 9. — *Se deporter* ; 1. se retirer (III, 28, *se deporter et retraire*); 2. se désister, renoncer : *se jugiet estoit que aultres en fuist plus proismes de moy, je ne seroie point hontous ne rebelles del deporter* III, 385 (2e réd. p. 388 *de m'en deporter*) ; s'abstenir : *se je me suis par cy-devant excusé et deporté de non moy armer, je ay eu cause* XIII, 300 ; 3. se livrer au plaisir (terme analogue à *se deduire, se divertir*) : *il avoit une très belle damoiselle à acointe où à la fois il se deportoit* XIII, 43 ; *quant ils se furent ung temps deportés et esbanoyés avecques l'Amourath* XVI, 46 ; 3. = *se porter* avoir son cours : *ainsi se deportèrent ces besoingnes* XVI, 132.

Deposer, disposer, ordonner; *et ce que chil trouveront ou decré de leur disposition, il deposeront sus l'ordonnance des deus royaumes* II, 278. — Je pense qu'il faut lire *desposeront*.

Depuis, après, ensuite II, 94 ; = depuis que : *depuis le monde fu premièrement estoré* XIV, 70.

Derière, adv. en arrière ; = à court : *les Alemans l'avoient fait despendre son argent si grandement que encores il s'en trouvoit derrière* III, 380 ; *en derière*, syn. de *couvertement*, en secret, à part soi : *de quoi aucunes gens furent encoulpés en derriere couvertement* II, 213, 306 ; III, 412 ; XV, 75 ; *metre derrière*, négliger XIV, 10.

Derompre (se), prendre fin : *ensi se derompi ceste grosse chevaucie* VI, 141.

Des, = *de les* dans des liaisons comme la suivante : *il ne se sentirent mies assés fort que des Englès atendre* II, 399 (que d'attendre les Anglais).

Desancrer (se), lever l'ancre II,

67 ; V, 259 ; aussi sans *se* II, 64.

Desarester, relâcher, V, 97 ; VII, 294.

Desarroiance, = *desroi,* dérèglement ; *par leur orgueil et desarroiance* XV, 319.

Desbareter, pr. détromper, désillusionner, de là peiner, affliger : *apriès le rescousse dou castiel de Roussi morut messires Pierres d'Audelée, dont si compaignon furent moult desbareté* VI, 189 ; IX, 194 ; syn. de *desconfire,* vaincre, mettre en déroute II, 405 ; III, 303, 345 ; V, 21, 197, 442 ; XIV, 205.

Desbrisier, mettre en pièces, démolir IV, 36.

Descachier,=*decachier, escachier* ; *on a ceste bonne royne descachie hors d'Engleterre* II, 62.

Descargier, décharger II, 67.

Descendre, sens absolu, soit descendre de cheval, mettre pied à terre, soit débarquer (II, 110). Acceptions figurées : 1. condescendre, consentir : *trop à dur y descendi li rois de France* II, 308 ; *si vous pric que vous voeilliés descendre ad ce que je soie oïe*, ib. 367 ; cp. III, 13, 263, 374, 390 ; IV, 193 ; VI, 19 ; — 2. avoir égard à : *en priant humblement qu'il volsist descendre à lor nécessité* VI, 211 ; — 3. naître, provenir, tirer son origine : *les adventures qui en puevent naistre et descendre* II, 348 ; au même sens aussi « se descendre » : *de grans fais qui se descendent des membres de proèce*, ib. 8 ; *dont il appert que li royaume d'Escoce se descent dou royaume d'Engleterre*, ib. 256 ; — 4. succéder : *et à tenir la ducée de Bretagne dou roi présent et des rois d'Engleterre qui apriès li descenderoient* III, 380 ; — 5. marcher vers un résultat : *les choses descenderoient en tout bien* XV, 209.

Deschaus, déchaussé, nu-pieds ; *en purs les chiés et tous deschaus* V, 201.

Deschirer, délabrer, ruiner ; *cottes deschirées* II, 238 ; *et demora li chastiaus de Thun-l'Evesque ensi tous deschirés,* ib. 185 ; *en une deschirée abbeïe et gastée*, ib. 238 ; fig. mettre à néant : *ces fumées des François ont esté bien abatues et deschirées en Turquie* XVI, 2.

Desclaver, déclouer (les ais d'un pont) X, 110.

Descliquier, -**clichier**, décharger (un engin), décocher (une flèche) ; *cil dou Kesnoy descliquièrent canons et bombardes qui jetoient grans quariaus* III, 152 ; *et chil archier commenchièrent à desclichier saiettes fort et roit* VI 164 ; X, 31 ; rendre un son (en parlant d'un instrument de musique) : *et puis firent descliquier ces trompettes* XV, 293 ; asséner un coup : *et li desclike un cop* (de hache) *entre le col et les espaules* VIII, 35.

Desclore, ouvrir (cp. *deffermer*); au sens absolu, ouvrir les rangs; *il venoit à cel endroit où il veoit ses gens branler, ouvrir ou desclore* VII, 47.

Descompaignier (se), se séparer VII, 325.

Desconfire, pr. défaire, puis en parl. d'une armée, mettre en déroute; s'emploie parfois à l'infinitif au sens neutre de *être déconfit : adont peuist on veïr celle bataille rengie desconfire à pau de fait* IV, 406.

Descongneü, inconnu; *en terre descongneüe* II, 68; non reconnu : *il se parti desconneüs de Vennes* IV, 67; *il se mist hors de le cité desconnuement*, ib. 69 (nous avons là un bon mot français pour incognito).

Desconseillié, dépourvu de conseil; *si m'en sui chy afuïe comme femme esgarée et desconseillie deviers vous pour avoir confort et conseil de ces besoingnes* II, 30.

Descort, discorde II, 60, 235; aussi *discort* II, 24, 27.

Descouchier (se), se lever; *il se descouchoit à haulte nonne et soupoit à my nuit* XI, 85; *mès il estoit encores si matin que nus n'estoit descouchiés ou castiel* III, 239.

Descouper, disculper, acquitter (opp. à *encouper*); *car il la descoupa à le mort* (il la déclara non coupable de mort) V, 275; justifier : *la seconde maladie où le roy estoit rencheü, les excusoit et descouppoit grandement de la renommée du peuple* XV, 127.

Descouvertement, ouvertement; *si n'en parlèrent oncques puisedi si descouvertement* III, 272; *quant ce vint sus le soir, lui quatriesme, tout descouvertement, il parti de son hostel,* ib. 386.

Descouvreur, éclaireur; *coureur et descouvreur* III, 294.

Descouvrir, v. a., explorer; *et envoya ses coureurs devant pour descouvrir le pays* V, 19 (ib. 28, le même verbe est traité en neutre : *et envoia li dis roys ses mareschaus hors de Abbeville descouvrir sus le pays*). Au réfl., *se descouvrir* de, faire des révélations sur II, 39, 173, 487.

Desdire, contredire : *il ne le veurent mies desdire* IV, 280; de qqch., contrarier, dissuader : *et n'est nuls en Engleterre qui l'ose courechier ne desdire de tout ce qu'il voelt faire* II, 29; IV, 320.

Desemparer, endommager, détruire, démolir, un château III, 80 : IV, 55; un mur IV, 58; un pont XIII, 166; *tant fu remparet qui desemparet estoit* V, 221; dégarnir de ses fortifications XIV, 166.

Deserter, dévaster; *pluiseur chevalier se plaindoient des bos que on leur avoit copés et desertés* X,

399 ; ruiner, perdre : *et jà a marchandé de luy honnir et deserter* XIII, 280.

Deseurain, supérieur ; *et devoit cascuns chevaliers de le ditte compagnie porter une estoille d'or ou argent doré ou de perles sur son deseurain vestement* (vêtement de dessus) V, 308, 418 ; VI, 371.

Deseure, dessus ; *par deseure* II, 85, 167 ; *estre* ou *venir à son deseure,* avoir ou prendre le dessus, réussir dans une entreprise II, 60, 62.

Deseverer, **-sevrer**, 1. séparer : *et se desevrèrent li doy marescal li ungs de l'autre* IV, 428 ; 2. mettre à part, choisir : *et tryèrent et et eslisirent desevrèrent, par droite élection, trois cens chevaliers* V, 412.

Desfaire (se), être rompu, prendre fin ; *Marguerite, je croi bien que nostre compagnie* (nos relations amoureuses) *se desfera* V, 274 ; *li siéges devant Tournai se desfist* II, 319 ; III, 112.

Desfermé, non fortifié, ouvert ; *en la ville de Haspre, laquelle estoit tout desfermée* III, 92.

Desfiance, voy. *deffiance.*

Desfouchier (se), **-kier**, **-quier**, rompre les rangs ; *li arrière garde ne s'estoit onques oset desfoukier* V, 329 ; *depuis basses vespres il ne s'osoient desfouchier* II, 155 ; V, 418. — Dér. de *fouc*, troupe.

Desfouquier, = *desfouchier.*

Desfroisser, = *defroissier ; les chevaux estoient si foulet et affamet, et si desfroissiet* (écorché) *de leurs povres selles, que à grant meschief les pooient il cachier avant* II, 178.

Desguisé, litt. hors de *guise*, hors de mode ; étrange, extraordinaire ; *grant plentet de més et d'entremés si estranges et si desguisés que on ne les poroit deviser* II, 116 ; déguisé, travesti XV, 90.

Deshaitié, = *dehétié.*

Desheaulmé (*estre*), perdre le heaume XIV, 109.

Deshiretance, action de *deshireter* (deshériter) II, 350.

Deshonestement, viol ; *defloration de pucelles et de viergenes, déshonestemens de femmes mariées et veves* VI, 307, note.

Desirer, désirer, se trouve le plus souvent joint à l'infinitif qui suit par *à* : *et ce doient desirer à oyr tout jone gentil homme qui se desirent à avanchier* II, 2 ; les exceptions ne manquent pas, ainsi II, 443 : *car il desiroit là venir.* — Ayant pour sujet un nom de chose : *la matière estoit bien telle et si grande qu'elle désiroit bien et demandoit à estre déparlée* XV, 48.

Desirier, infinitif-substantif, désir V, 56 ; XIV, 106.

Desisse, imparfait du subjonctif de *dire* II, 368.

Desjeun, subst., déjeuner IX, 110.

Desjuner (**se**), déjeuner IX, 39 ; cp. se *disner* ; v. n. avec être : *quant on fut ung petit reposet et desjunnet* II, 160 ; *estes vous pas encore desjeusné?* XVI, 184.

Deslogier, lever le camp ; *et fist on cryer que chacun s'apareillast pour deslogier l'endemain* II, 156 ; subst. *deslogement*, ib. 178.

Desloiauter (**se**), commettre un acte de déloyauté, manquer à sa parole ; *et dist au roy son frère que il se desloyautoit grandement envers le roy d'Engleterre* VI, 160 ; *un grant baron d'Espaigne qui oncques ne se vot desloyauter enviers lui* VII, 90 ; II, 351, 366.

Desloier, délier II, 176.

Desmarchier (**se**), décamper ; *ils ne s'en sauvèrent pas trois, se ce ne furent varlets qui se desmarchièrent et passèrent la rivière de Lesse à no* XI, 63. Litt. quitter la *marche*, le pays.

Desmarier IX, 493 (*et desmaria sa fille dou fil dou conte de Cambruge*) ; *se desmarier*, se divorcer XIV, 33.

Desmentir, v. n., se démentir ; ne pas répondre à l'attente, être en défaut : *onques depuis on ne veït les murs ne le maçonnement desmentir* V, 349. — On dit encore aujourd'hui : « ce bâtiment commence à se démentir. » — *Se desmentir*, se donner des démentis, se traiter de menteur (?) : *debas s'esmut entre che Simon et ce Begot, par leur jeu de dés, et tant qu'il se desmentirent et se levèrent tout doy en piés et sachièrent leurs espées* II, 406. Peut-être faut-il lire *se desmentèrent* (se démenèrent, s'emportèrent).

Desmonter, dépouiller, détrousser ; *ils desmontoient tous ceulx que ils rencontroient* XII, 339.

Desmouvement, remuement X, 157.

Desmuer (**se**), se mettre en mouvement ; *les messes dittes, on sonna secondement les trompètes ; adont se desmuèrent toutes gens* II, 161.

Desnouler, dénouer ; *le conte desnoulla son juppon* XI, 95 (var.). — Type latin *dis-nodulare.*

Desordenance, excès, outrage, méfait ; *entre les aultres désordenances et villains fais il tuèrent un chevalier et boutèrent en un hastier* VI, 56.

Desous-deseure (**che**), sens dessus-dessous ; *mieulx vauroit que elle fust reversée che desoulx-deseure* IX, 444 ; X, 190.

Desous (**mettre au**), soumettre II, 322.

Desoustrain, inférieur ; *il boutèrent le feu en le desoustraine ville* VI, 58.

Despaissier, v. n., se régaler ; *le roy en gaba son oncle de Berry et lui dist : ung autre que vous despaisse de la femme que vous cui-*

diés avoir XIII, 278; c'est le verbe *despaistre* = lat. *depasci,* transféré à la conjugaison en *er.* Cp. *renassier.* Je trouve notre passage ainsi travesti dans Buchon : « Un autre vous dépasse de la femme... »

Desparer, endommager, mettre en mauvais état; *quant il eut fait réparer che qui desparet estoit* IV, 16.

Desparsement II, 145, voy. sous *despert.*

Despasser, passer outre, négliger; *car ceulx là en nulle manière il ne voulsist despasser ne courrouchier* XVI, 35.

Despechier, mettre en pièces (une bastide) XI, 337; morceler (un héritage) XIV, 369.

Despendre, v. a., dépenser II, 4; V, 207; XV, 78.

Despens, subst., forme masculine de *dépense ; et li faisoit faire li ducs de Braibant faire ses despens et le pourveoit de tout ce qu'il li besongnoit* II, 302.

Despercement II, 144, voy. *despert.*

Despersement, voy. *despert.*

Despert, propr. éveillé, puis vif, fort, passionné; *et puis ferons une bonne gherre forte et desperte as Englès* III, 469; *le seigneur de Jeumont, qui moult estoit aigre chevalier et despert sur ses ennemis* XV, 281; adv. *despertement : leur arcier commencièrent à traire fortement et despertement* IV, 227; la leçon *despercement* II, 144 doit être convertie en *despertement.* — Une forme variée *despers* a donné l'adv. équivalent *despersement* II, 119; la leçon *desparsement* II, 145, si elle n'est pas fautive, se justifie par le changement fréquent de *e* en *a* devant *r*; de même *esparsement,* que je trouve comme variante p. *despertement* IV, 227. — Sur l'étymologie de *despert* et *espert* voy. ma note Jean de Condé I, 395; quant à la double forme participiale en *t* et en *s*, elle est analogue à celle de *tort* et *tors*, *çaint* et *çains* (fém. *çainse* Poés. I, p. 263, v. 1487). Un dérivé de *despert* est le liégeois *dispierter* (Jean d'Outremeuse *desperter*), éveiller.

Despeschier (se), se dépêcher XII, 162; mot insolite dans Froissart, qui d'habitude dit *se délivrer, s'avancier* ou *s'esploitier.*

Despessier, éclaircir; *mès tantos la bataille fu esclarcie et despessie par derrière* V, 440. — Composé de *espessier.*

1. **Despit,** subst., outrage, affront, humiliation; *et li fu remonstré quel grant dammaige et quel despit chil de Tournay avoient fait au pays de Flandres* III, 122; *despis et contraires* II, 387; *despis et damaige* IV, 131; V, 207; loc. *par despit,* par dérision II, 85;

en son despit, pour lui faire affront IV, 209 ; *prendre en despit*, couvrir de mépris XIII, 32 ; dépit : *desquels paroles et trufferies il avoient grant yreur et grant despit* IV, 97.

2. **Despit**, adj., fier, dédaigneux (c'est le latin *despectus* au sens actif de *despiciens*) : *aussi sont Anglois orgueilleux et despits* XII, 301. — On disait plus souvent *despitous*.

Desplaisance, déplaisir ; *prendre en* ou *à desplaisance* III, 225 ; V, 155.

Desplaisant, fâché, ennuyé ; *nous avons esté icy ung long temps enclos et tant que nous en sommes tous desplaisans* XI, 54.

Desport, = *deport ; sans desport*, sans ménagement IV, 276.

Desporter (se), = *se deporter*, s'abstenir, cesser de : *se li sambloit que il appertenoit bien* [que] *on se desportast celui jour de grever li ungs l'autre* IV, 348.

Desposer, destituer, déposséder; *quant il seult* (sut) *comment li roys avoit estet pris et desposés de se couronne* II, 105.

Desprisoner, mettre en liberté IV, 280.

Desquerquier, décharger ; *si desquerquèrent et estequèrent un grant et gros planchon* X, 122. — Rouchi *dekerker*.

Desqueviller (les ais d'un pont), ôter les chevilles X, 110.

Desrain, forme variée de *derrain*, dernier; *le roy Charles desrain mort* XIII, 120. — L'*s* est épenthétique comme dans *esrer*, errer.

Desrieuler (se), rompre les rangs, se débander ; *onques ne se desrieulèrent, mais se tinrent tout coi* V, 43. De *rieule*, règle, rang ; cp. *se desroier*.

Desrisier (se), se moquer ; *et ne se font que gaber et desrisier des papes* XI, 234.

Desrober, dépouiller (une personne), piller (une ville) II, 116, 124 ; VI, 177.

Desroi, désordre ; au moral : excès, abus de pouvoir II, 37.

Desroiement, fausse évolution ; *ceste première jouste il fallirent par le desroiement de lors chevaulx* IX, 276.

Desroier (se), rompre les rangs, fig. perdre contenance ; *si se arestèrent li François, sans yaus desroier, devant leurs ennemis* VII, 36 ; *en celle abusion il se desroia par foiblesse de chief* XV, 41.

Desrompre, 1. mettre en pièces, en ruine ; II, 178 (le harnachement des chevaux), III, 271 (une abbaye), VII, 15 (des murs et des tours) ; 2. empêcher : *ils portoient targes sur leurs testes pour desrompre le trait et le get des pierres* XI, 429. — *Se desrompre*, prendre fin : *li amour et la com-*

pagnie de li et de ce Huç le Espensier se desrompera II, 33 ; *et se desrompi pour ces jours li consaus,* ib. 327 ; *ainsi se desrompi ceste feste de nopces en tristesse et en anoy* XV, 89.

Desrout, lat. *disruptus*, rompu, défait : *au destroit d'un passage d'une desroute cauchie* VII, 332.

Desrouter, ou *se desrouter,* rompre les rangs ; *et chevauchièrent les batailles ensi rengies sans desrouter tout le jour* II, 139 ; *pour voir se li Escochois se desrouteroient point,* ib. 163 ; IV, 52; *lors veïssiés toutes gens desrouter et férir à l'esperon apriès la contesse* IV, 26 ; sortir des rangs : *et ossi s'en desroutèrent de le partie as Escos aucuns qui..* II, 163 ; *si commanda sour le hart que nuls ne se meuvist ne desroutast de son renck pour cose qu'il veïst* V, 32.

Dességier qqn., délivrer d'un siége ; *quant chil de Cambray se sentirent dességiet* III, 18 ; *ce seroit noble aventure, se il pooient dességier le dit chastiel* IV, 56 ; *dességiet et delivret* V, 185 ; VIII, 225.

Desserte, action par laquelle on mérite soit punition ou récompense ; *le duc d'Irlande estoit banny et eschacié pour ses demérites et dessertes hors du royaume d'Angleterre* XIV, 32 ; *ce seroit grant cruaulté se moy, qui sui pris en fès d'armes, moroie villainnement et sans deserte* IV, 348.

Desservir, 1. mal servir, rendre un mauvais office : *si ne l'ay* (le roi) *je pas desservi ne ne vourroie faire nullement* II, 29 ; 2. mériter : *li chevaliers rapporta que il avoient bien mort desservie par pluiseurs horibles fès* II, 79 ; V, 209 ; 3. récompenser, avec le datif de la personne et l'accus. de la chose : *nous vous en sçaurons gré et à desservir à vous et aux vostres* XV, 223 ; *vous me faittes tant d'honneur que je ne sçay comment je le pourray jamais desservir* XVI, 137.

Dessoler, enlever du *sol,* défaire (un pavement) : *porter pierres et dessoler les pavemens* VIII, 360.

Dessonnier, débarrasser ; *car il ne se pooient aidier ne dessonnyer li uns par l'autre* (ils ne se pouvaient mouvoir ni se débarrasser les uns des autres) V, 47.

Dessus, adverbe et prépos. ; *pour retourner en Angleterre ce dessus dessoubs* XVI, 161 ; = *sus,* sous peine de : *dessus le hart* IV, 413 ; *par dessus*, plus que : *nul ne nulle par dessus elle n'y avoit proclamation de callenge* (droit à prétention) XIII, 12 ; *estre au dessus de* qqn. ou de qqch., en venir à bout, s'en rendre le maître : *quant la roïne d'Engleterre fu au dessus de ses besongnes, elle donna à une grande partie de ses*

gens d'armes congiet II, 86 ; *quant li signeur se veïrent au dessus de Quarentin* IV, 394 ; *jamais du roiaulme de Navare les deniers ne partiront, puisque j'en suis au dessus* XI, 90 ; *je vueil estre au dessus de son trésor avant que nuls y viègne* XIV, 328 ; être bien fourni : *celuy oiseau, quant il se vey si au dessus de plumaige, il se print à enorgueillir* XI, 254.

Destabler, faire sortir de l'étable ; *avant que chevauls ne mulets fuissent destablés ne troussés* XI, 339.

Destechier, décharger les engins de guerre ; *si commencièrent cil dedens à deffendre de lanchier et de destechier et de descliquier* III, 445 (var.). — Ce verbe, composé de *estequier* avec *de*, a pour sens littéral « dé-fixer », détacher, lâcher ; rouchi *détiquier*.

Desteller, dételer ; *et fisent aucuns cars desteller* III, 406.

Destemprer, détremper ; *il jettent celle plate pierre ou feu et destemprent un petit de leur farine d'yauwe* III, 134.

Destort, subst., détournement, frustration ; *dont li rois englès eut pluiseurs fois conseil comment il s'en poroit maintenir dou destort qu'on luy avoit fait dou royaulme de France en sa jonèce* II, 322. — De *destordre*, détourner.

Destouellier, débrouiller ; *car la ville est si entouellie que on ne le scet par quel coron destouellier* X, 16. — Rouchi : *détoulier*, démêler.

Destourber, mettre dans le trouble, agiter, peiner ; *tant estoient destourbé et destraint de cuer* II, 82 ; *laquele dame fu moult desolée et destourbée de le mort le conte son mari* IV, 326 ; surprendre (l'ennemi) : *il eut volenté qu'il destourberoit les gens de l'host s'il avoit compagnie* III, 352 ; prévenir, empêcher : *puis s'en allèrent chil chevalier englès par la ville de Ken pour destourber le grant mortalité que on y faisoit* IV, 407 ; *piècha se feussent rendus, se destourbé ne l'eussiés* XII, 196 ; *estre destourbé* de faire qqch., s'abstenir : *et prièrent ces seigneurs l'un à l'autre que, se les Anglois les poursieuvoient, ils feussent destourbés de non combattre* XIII, 207.

Destourbier, subst., trouble, dégât : *et fisent en Laonnois moult de destourbiers* III, 21 ; *et y faisoient moult grant destourbier* IV, 348 ; embarras, gêne : *ils ne tenoient compte du mener* (de le mener, le bétail) *pour la charge et destourbier que ils en avoient sur les champs et aux passaiges* XI, 301.

Destourner, empêcher, faire obstacle ; *et encoires ce qui destournoit as Englès à yaux nient trouver, c'estoient li marès et les cro-*

lières II, 139 ; *en grant painne de yaus destourner de non widier* (de les empêcher de partir) III, 154 ; *pour adviser se ils pourroient destourner à leurs ennemis de descendre* XV, 291. La construction avec *à* est curieuse.

Destraindre, v. a., gêner, donner de la besogne ; *priès dou fort chastiel de Haindebourch qui les destraindoit plus que tout li autre* II, 238 (dans la sec. réd. p. 241 *lor destraindoit*, le verbe étant traité en neutre). Sens absolu, serrer, presser : *com plus gielle, plus destraint* (proverbe), plus le malheur augmente, plus il est pressant VIII, 201.

Destraint, serré (au fig.) ; *tant estoient destourbé et destraint de coer que il ne sçavoient que faire* II, 82 ; *bien y avoit raison au départir que la dame et son fils euissent les coeurs destrains* XIV, 27 ; gêné, à court de : *chil de Tournay estoient moult destraint de pourvéanches* III, 246.

Destre, droit (opp. à gauche) ; *à destre et à senestre* II, 73.

1. **Destroit**, adj., pénible, désagréable ; *et adont faisoit il moult froit et destroit sus ce passage, car ce fu en le moyene de février* VII, 156 ; strict : *sans trop destroit commandement* IX, 419 ; précis, exact : *au destroit jour que li rois de France trespassa, il estoit à Paris* IX, 286 (ou *destroit* serait-il ici = triste ?). — Adv. *destroitement*, strictement : *enjoindre estroitement et destroitement* IX, 426 ; XI, 114 ; d'une manière pressante : *et avoit fait sa complainte au roy moult destroitement* IV, 123.

2. **Destroit**, subst., 1. passage : *les destrois et les passages sus le rivière de Somme* V, 4 ; 2. détresse : *il estoient en grant destroit de famine* II, 403 ; *en grant destroit de froit et de nège* IX, 109 ; *au destroit chacuns fuit le mort volentiers* III, 350.

Destrousse, action de *destrousser* ; *il firent mains maulx et mainte destrousse sur les Englès* II, 423.

Destrousser, enlever ; *et avoient ordonné qu'il lairoient les Escos entrer en leur logeïs et yaux ensonnier de prendre et destrousser che que laissiet y avoient* II, 267.

Desvaler = *devaler* (forme employée à la page suiv.), infinitif-substantif, descente : *sour le desvaler* (sur le penchant) *de le montaigne* II, 162.

Desvéer = *devéer*, refuser, empêcher III, 4 ; contester X, 161.

Desveoir qqn., le voir à faux, méconnaître ; *en quelle manière m'avés vous desveü que je ne soie ossi bien tailliés de moy combatre tout devant ossi bien c'uns autres ?* VII, 34 ; *je ne dy pas que on vous ait en riens desveü que en tous cas vous ne vous soyés grandement*

acquittés X, 161 ; je reproduis la leçon de la variante, qui est bien préférable à *desvéé* qu'offre le texte ; soupçonner : *onques il ne fu desveüs en nul forfait fors adont* X, 198.

Desvier (se), se troubler ; *bones gens, arestés ; quelle cose vous est avenue ? pourquoi vous desvyés vous ensi ?* III, 304. Litt. se dévoyer.

Desvoer, désavouer IX, 425 (*je ne desvoe pas ce que li chevaliers en fist, car je ne poroie*).

Desvoier, faire suivre un mauvais chemin, fig. mal conseiller ; *alons devers luy en prison et parlons à luy et le refourmons en autre estat, car il est tout desvoié et mal conseillié* XIV, 68 ; détourner, tourner dans un autre sens : *le roy de France qui jà par avant estoit desvoiés par les dons qui d'Engleterre estoient venus* II, 41 ; détourner, soustraire : *nous voulons avoir compte dou grant trésor de Flandres qus vous avez desvoyé sans title de raison* IV, 316 ; réfl., changer de position : *li rois et ses batailles demourèrent là où il estoient ordonné, sans yaux en riens desvoyer* II, 270 ; se troubler : *ne vous sangmellés point en rien ne desvoiés* XV, 13.

Desvoleper (développer), déployer (une bannière) III, 139 ; IV, 263 ; lancer en tous sens : *li arcier commencièrent à traire et à desvoleper sajettes à force de bras* VI, 10.

Desvoloir, ne pas vouloir ; *de avoir paix par telle manière, il n'estoit pas bons ne loiaux qui le desvoloit* X, 424 ; *ce que l'un vouloit, l'autre le desvouloit* XII, 349.

Detaillier, mettre en pièces, au propre IV, 45 ; au figuré : *par tels langaiges estoit demené et detaillié en derrière messire Olivier de Clichon* XV, 75.

Detempteur, mauvaise forme p. *detenteur* ; *les possesseurs ou detempteurs* (occupants) *des maisons* X, 432.

Detenir (se), se retenir : *et ne s'en pooient ne voloient detenir ne astenir* VII, 80.

Detenter, détenir (en prison) ; *que il soit pugny, detenté et corrigié selon l'usage de vostre pays* XII, 109. — Forme fréquentative de *détenir*.

Determinéement, décidément X, 18.

Detraire, écarteler ; *li papes avoit juré que, pour lui detraire as chevaux, il ne le dispenseroit jà* VII, 319.

Détri, délai, retard II, 215 ; III, 96 ; perte de temps : *tant de baronie et de chevalerie que ce seroit uns détris dou compter* IV, 331. Aussi *détriance* II, 462, 481, et *détriement* II, 455, 460 ; III, 249 ; VII, 144.

Detrier, v. a., ajourner, retarder,

II, 239 ; IV, 138 (*se detrier,* être différé II, 449 : *ensi se détria ceste cose un grant temps*) ; arrêter, empêcher : *cils rencontres detria le senescal qu'il ne peut venir à temps au pont à Trit* III, 154 ; *mais ce que il sentoient les François fors au roiaulme d'Escoce, les détria à non venir en Flandres* X, 366 ; XIV, 163 ; v. n., tarder : *li princes eut tamainte angousse au coer pour ce que se arrière-garde detrioit tant à venir* VII, 173.

Deux (aller entre), s'entremettre ; *lors commenchièrent li chevalier à aller entre deux et brisièrent le première marchandise* (négociation, convention) III, 40.

Devaler, v. n., descendre ; *jusqu'au devaler* (à la descente) *de la montaigne* II, 163 ; v. a., faire descendre, abaisser : *il devala la torse* (torche) *pour raviser les desguisés* XV, 90 ; asséner (un coup) : *il lui devale parmy la teste un coup d'un espafust grant et pesant* XI, 366 ; *se dévaler,* se laisser descendre (du haut d'un mur) XI, 215.

Devant, avant (sens temporel) : *à ces mos vinrent espisses et vins et n'en vot oncques prendre li rois devant la dame* III, 459 ; *devant soleil levant* V, 5 ; *je n'en parleroi point devant* (avant) *vous,* ib. 41 ; *devant que*, conj. V, 374 ; *en devant,* auparavant II, 100 ; aussi *en devant ce,* III, 230 ; — *en devant ce que,* avant que III, 230 ; *aler au devant* à qqn., l'empêcher de faire qqch. III, 167, 210, 356 ; mettre obstacle, s'opposer X, 181 ; aussi *estre au devant* à qqn. III, 100.

Devantrain, ancêtre, devancier ; *qu'il nous voeille laisser en telle franchise que nostre devantrain ont estet* II, 249.

Devantrainement (prendre), surprendre ; *li contes fu durement assouplis et pris devantrainement quant il veï la lettre* V, 305 (les variantes ont *esbahis et transis).*

Devéer, défendre, interdire : *je le vous devée* (de porter ma devise).. ; *devéer* (un pas, une porte), en défendre l'entrée : *Henris d'Antoing qui gardoit les clefs de celle porte ,* [la] *leur devéoit* III, 150 ; *li pas d'Arragon leur estoient devéé et clos* VII, 121 ; contester , refuser : *li rois de Navarre les réclamoit de son hiretage et li rois de France li devéoit* VII, 416. — Composé de *véer* = lat. *vetare.* ; prov. *devedar,* ital. *divietare.*

Devenres, vendredi ; *quant Jehans de Lions eut remonstré ceste parole en le place que on dist ou marchiet des devenres* (marché du Vendredi) IX, 176. On dit de même en prov. et en catalan *divendres* ; c'est *vendredi* retourné : dies Veneris.

Deveoir, m. s. que *desveoir,* voir sous un jour défavorable : *onques*

à nulle souppechon ne traïson il ne le deveïrent (ils ne le virent compromis) X, 426.

Devers, -viers, prép., 1. = vers : *il fu amenés deviers le roy* III, 384 ; *envoya lettres deviers le roy*, ib. 434 ; 2. = du côté de : *ceste rivière vient d'amont devers Alues en Pailleul* II, 491.

Devier, v. n., mourir VIII, 205 ; XIV, 325 ; v. a., faire mourir, tuer : *plus de trois mil personnes y furent devyet et décolet celle journée* VIII, 41.

Devise, subst. verbal de *deviser*, 1. propos, parole : *et eut là adont entre lui et le dit conte pluiseurs devises, ordonnanches et aliances* III, 372 ; *à celle devise s'acordèrent legièrement ses gens* V, 257 ; conversation : *et eusmes plenté de parlemens et de devises ensamble* XI, 100 ; — 2. proposition : *et misent pluiseurs devises et parçons avant* V, 195 ; — 3. règlement, disposition, arrangement : *tout ce estoit réservé en le devise* II, 314 ; *sus* (après) *ces devises et ordonnanches li dis rois Carle ala mourir..* II, 213 ; *or vous recorderay la manière de la devise* (de l'arrangement pris) *et comment chil d'Audenarde furent deceü* X, 301 ; — 4. emblème, signe distinctif des familles ou des diverses divisions d'une armée : *et portoit chacuns une meysme devise sus son senestre bras dessus ses parures* V, 417 ; *et avoient, par ville et par castelerics, parures senlables de pluiseurs devises et guises pour recongnoistre l'un l'autre* X, 159 ; — 5. attirail : *et tendirent tentes, trés, pavillons et touttes manières de devise qui pour host appartiennent* III, 247 ; trousseau de mariée : *si fist on le devise pourveïr et apparillier de tout ce qu'il falloit, si honourablement que à tele damoiselle qui devoit estre royne d'Engleterre, afféroit* II, 194.

Deviser, partager, diviser, délimiter : *et furent adont départis, devisés et abonnés les deux roiaulmes de Portingal et de Castille* XI, 311 ; prendre des dispositions : *quant il perchut que mourir le convenoit, il devisa et ordonna que..* II, 212 ; mettre en ordre, rédiger : *là devisa de soi meïsmes li rois Henris unes lettres qui parloient ensi* VII, 160. — Réfl., causer, s'entretenir : *et se devisoient de leurs besongnes* II, 337 ; *ensi que il se devisoient, il ne se donnèrent de garde* III, 130 ; *ensi li roys se devise et avise* (telles sont les réflexions que le roi fait en lui-même) III, 467 ; se deviser à qqn. XVI, 1. — Je n'ai pas rencontré, dans les Chroniques, le verbe *deviser* au sens de souhaiter, qui se présente si souvent dans l'ancienne langue et aussi dans les œuvres poétiques de notre

auteur. — Débrouiller les différents emplois, anciens et modernes, du verbe *deviser* (et de ses dérivés *devis* et *devise*) au point de vue étymologique, est une tâche qui n'a pas encore été accomplie d'une manière tout à fait satisfaisante.

Devoir (*mettre à son*), litt. mettre comme il faut, arranger, régler ; *quant toutes coses furent mises à lor devoir* II, 478 ; *pour toutes ces coses ordonner et mettre à lor devoir* V, 221.

Devorer, détruire, mettre à mort : *signeur, par la poitrine de nous, tenront meshui ci ces gens ? nous les deuissions ores avoir tous devorés* VII, 182.

Devot, dévoué ; *elle estoit bonne dame, belle et sage, preude femme et dévote* XIII, 11 ; XV, 218.

Devotion, volonté, désir ; *en ce temps vint il en devotion au roi Phelippe d'aler en Avignon* II, 343; VI, 361 (*en proupos et en devotion*); *il li convint cesser* (abandonner) *sa devotion*, ib. 370. Au sens ordinaire X, 163 (*tout se misent en pryère et en devotion envers Dieu*).

Dicque, digue II, 66 ; XII, 74.

Dicter, voy. *diter* ; II, 2, 5.

Dient, disent, lat. dicunt.

Dieurroit, conditionnel de *doloir* (v. c. m.) ; *il entreroit en Franche si poissamment que li royaummes s'en dieurroit vint ans apriès* VIII, 112.

Diffame, infamie, mauvais nom; *qui devant ce n'avoit eu nulle reproce de diffame* III, 165 ; *encourre en tel blasme et diffame* VI, 304, note.

Différence, différend, dissension, trouble ; *il sentoit* (savoit) *le pays d'Angleterre en grant différence* XII, 328.

Différent, subst., différend ; *et avoit adont entre li et le roi Phelippe un grant différent* II, 376 ; *ensi se commencièrent à entouellier li différent en Bretagne* III, 377 ; *en différent*, en désunion, dissidence II, 335 ; IX, 147; incommodité, gêne : *à trop grant différent leur vint de prime face à vestir houppelandes de drap de soye* XV, 175 ; différence : *ils me respondirent que ils créoient en Dieu et en la Trinité sans différent autant bien que nous* XV, 176. *Autant bien*, dans cet exemple, est une redondance.

Différer, disférer, diverger d'opinion ; *lorsque le roy d'Angleterre vey ainsi murmurer et differer son clergié* XVI, 135. — *Se différer*, être différent ; *ensi se diffère et dissimule li mondes en pluiseurs manières* II, 9 ; *chils pays de Norhomberlant se diffère assés de diversité à le marce d'Engleterre*, ib. 144 ; *de trop petit se disfère li uns langages de l'autre*, ib. 277 ; se mettre en état d'hostilité : *se Flandres e*

Brabant en temps advenir par aucun incident se différoient contre la couronne de France XV, 109 ; *quant on le sentira chevauchier sur les champs, tels se diffère de vous, qui se boutera en sa route* XVI, 179.

Diffiniement, définitivement : *rien n'en fu diffiniement fait* VI, 316.

Digeteus IV, 385 : *il fault et si apertient que nous alons à plus digeteus devant.* Bien que cette leçon se trouve aussi dans la copie de M. Luce, il n'y a pas à douter qu'il faille lire *disceteus* (voy. *disetous*) ; cp. plus haut p. 384 : *il fault premièrement entendre au plus dissetous.*

Digne, précieux : *par le digne unction et sacrement que nous recevons hui* II, 217.

Diligence, soin, intérêt ; *touttes choses s'accomplissent par plaisance et le bonne diligence que on y a* II, 2 ; *Jehan le Bel, qui grant cure et toute bonne diligence mist en ceste matière* ; activité : *rendre grant diligence = rendre grant paine* III, 405 ; V, 153.

Diligenter, agir avec diligence, se presser XII, 292 (*tant avoit bien exploitié et diligenté*) ; XVI, 221.

Diluer, effacer, annihiler ; *et ce que il averont en convenant ung jour, il le dilueront l'autre* II, 238. — Lat. *diluere*, laver, effacer.

Dimage, droit de percevoir des dîmes XI, 192.

Diocèse, du genre féminin, conformément au grec διοίκησις ; X, 207.

Dire ; loc. *se laissier à dire*, se laisser persuader, entendre raison : *il fu ensi dit au roy de Franche que il valloit trop mieux que il se laissast à dire et refrenast son coraige* V, 315, 318 ; *ensi fu tant menés et enfourmés li chevaliers que il se laissa à dire* III, 350 ; *on remonstra au roy qu'il valoit mieux qu'il se laiast à dire qu'il euïst guerre à son serourge le roy de Navarre* VII, 483.

Discention, mauvaise orthographe du ms. de Breslau, p. *dissencion*, *dissension* XI, 273.

Discerné, décidé ; *il n'estoit mies discerné auquel des deux ce devoit estre* VIII, 317.

Dischanter, déchanter, chanter le déchant (voy. Littré) ; *il faisoit devant luy voulentiers ses clers chanter et dischanter chansons, rondeaulx et virelais* XI, 88.

Discipline, carnage, destruction ; *et ainsi en petit de temps ils en firent une très grande discipline* VI, 52 (notes) ; *et les assauldroient et grant discipline de eulx feroient* XIV, 234. — Voy. sur ce mot Gachet, et l'historique de Littré.

Discort, voy. *descort*.

Discret, intelligent II, 4, 58 ; VI, 5 ; adv. *discrètement*, avec habileté, soigneusement : *si furent lettres escriptes et dittées et discrètement*

en bon françois et aussi en latin XI, 267.

Disenier, synonyme de *doyen* (decanus) IX, 186.

Disense, fém., dissidence, dissension ; *il li pesoit que nulle disense se boutoit entre le prince de Galles* VII, 275 ; aussi *disension : pour aucunes disensions de terres* IV, 297.

Disent, disrent, lat. *dixerunt*, dirent.

Disetous, disetteux, qui est dans la disette, le besoin ; puis, par un détour naturel de la personne à la chose qui est l'objet d'un besoin, = nécessaire, urgent : *il faut premièrement entendre au plus dissetous* IV, 384.

Disférer II, 13 ; voy. *différer*.

Disner, v. a., donner à dîner : *et commanda que tout et toutes fuissent bien disné* V, 88 ; v. réfl., dîner : *li Englès se retraisent à leurs hostels et se disnèrent* IX, 338 ; suivi d'un rég. ind. avec *de : et puis se disna chascun de ce qu'il peut avoir* II, 160 ; IV, 269 ; V, 8.

1. **Dispenser**, dépenser XI, 255 (voy. *aliéner*). D'un type latin *dispensare*, fréquent. de *dispendere*, d'où fr. *despendre*.

2. **Dispenser** une chose, donner dispense, 1. pour la faire : *dispenser un mariage* II, 42 ; VII, 67, 319 ; 2. pour ne pas la faire, pour en être exempt : *li mandement dou roy son père dispensoient son sièrement* (l'autorisaient à ne pas tenir son serment) V, 91.

Dissimulation, différend, mésintelligence ; *ces haynes et dissimulations impétueuses se couvoient entre ces parties* XIV, 351. Cette acception se rattache à celle de *se dissimuler*, différer, varier.

Dissimuler, 1. actif, faire disparaître, soustraire : *il fut commandé que quiconques avoit prisonniers, si les occeïst sans nulle merchy, et que nuls, vaillant ne puissant, noble ne riche, n'en fuist excepté ne dissimulé* XI, 179 ; désavouer : *quant ils veïrent que le roy de Castille les dissimuloit* XI, 146 ; annuler ou révoquer (une décision) : *adont fut dissimulée ceste taille* XII, 150 ; — 2. neutre, se soustraire : *vous avés tousjours dissimulé de la guerre* XIII, 300 ; s'esquiver : *et convint la dite dame dissimuler et départir de Paris* XV, 353 ; manquer à un appel : *et avoit rescript aux barons desquels il pensoit estre aidié, mais ils dissimuloient contre luy* (lui faisaient défaut) XV, 34. — Réfléchi : cacher sa pensée : *le duc de Berry luy accordoit toutes ses paroles en soy dissimulant, mais il pensoit tout du contraire* XV, 23 ; se dérober, se tenir à l'écart : *et venoit trop peu à Gand et se dissimuloit che que il pooit* IX, 250 ; ne pas se mêler : *trop*

bien de leurs guerres il s'est sceü dissimuler jusques à présent XI, 52 ; se tenir passif : *chil là s'en dissimuloient et ne faisoient point partie à l'encontre dou conte* II, 219 ; se résigner, en prendre son parti : *il en estoit tout mérancolieux et s'en dissimuloit au mieulx et plus bel que il povoit* XV, 354 ; ne pas répondre à un ordre reçu : *chil qui furent mandé dou roi ne se hastoient point de venir, mais se dissimuloient* II, 75; *li dus de Braibant se dissimula de ces premières lettres et quida le roi mener par aultre voie*, ib. 311 ; *mais n'en fist riens et s'en seut bien dissimuler* V, 315. Une dernière signification remarquable de *se dissimuler* et reproduisant le latin « dissimilem esse», est celle d'être différent : *ensi se diffère et dissimule li mondes en pluiseurs manières* II, 9.

Ditter, aussi *dicter*, mettre par écrit, composer, rédiger, soit en prose, soit en vers ; *et devés savoir que je ai ce livre cronisiet et historyet, ditté et ordonné apriès et sus la relation faite des desus dis* II, 11 ; *et en fist pluiseurs livres bien dittés et bien fondés de grant science de clergie* VI, 264 ; *parmy l'imagination que j'avoie de dittier et de ordonner le livre* XI, 85 ; *si furent lettres escriptes et dittées*, ib. 267. — Du latin *dictare*, composer (carmina, codicillos), d'où aussi l'all. *dichten*.

Divers, **-iers**, 1. mauvais : *ès plains des vallées estoient marès et crolières et si diviers et mauvais passages* II, 144 ; *il négoit et geloit et faisoit moult diviers tamps* VII, 153 ; contraire, désagréable : *ces nouvelles leur furent moult diverses* VII, 310 ; pervers, dur, cruel : *li ungs estoit de moult sauvaige et diverse manière* II, 18. — Adv. *diversement*, 1. en sens divers : *sire, vostre conroy sont diversement espars par ces camps* V, 39 ; 2. méchamment, perversement : *il violèrent et desrompirent trop diversement l'abbeïe de Castiaux* III, 271 ; *et avoit mis chils roys dans Pierres leur mère à mort diversement et sans cause* VII, 82. — Du latin *diversus*, propr. tourné en sens contraire.

Diverseté, **-ité**, contrariété : *il leur venoit à trop grant dommage et contraire et diversité ce que estre englès les convenoit* VI, 324 ; mauvais état : *il se partirent tout maugré yaux et par diverselet dou tamps* (par le mauvais temps) IV, 142 ; perversité, cruauté : *si fist il depuis moult de diversetés et cruaultés* II, 36 ; *et avoient desservit par le diversitet de leurs fès à estre justichiet en trois manières*, ib. 79.

Doctrine ; loc. *estre en le doctrine de qqn.*, en recevoir l'instruction VIII, 379 ; *doctrine* = bonnes

manières résultant d'une bonne éducation, savoir-vivre : *la manière et ordonnance et la belle doctrine et contenance de ceste joeune fille de France plot grandement* XV, 186.

Doctriner, instruire : *et avoit chils contes esté mestres dou duch Jehan de Normandie et l'avoit instruit et doctriné en sa jonèce* IV, 247.

Divinité, théologie (sens conservé en anglais) ; *frère Symon de Lengres, mestres en divinité* VI, 279.

Dodane, dos d'âne, dune, digue ; *sur les dodanes des fossés de la ville* X, 240.

Doer, douer, doter ; *les cinquante mille francs sont vostres, car le conte de Fois vous en doit douer* XI, 90 ; *vous n'avés ville, chastel ne seignourie, dont vous peüssiés douer une femme* XIII, 4.

Doi, forme sujet de *deux,* II, 44 ; parfois, dans le ms. d'Amiens, aussi employé pour le cas-régime : *entre ces doi ost* IV, 192 ; *une trièvе à durer doi ans ou trois,* ib. 129.

Doianné, doyenné, office de doyen ; *il l'avoit mis en l'office dou doianné des telliers* IV, 322.

Doinst, 3e pers. sing. du prés. subj. de *donner* II, 79, 353.

Dolent, doulent, triste : *les dames et damoiselles estoient joieuses, es aucunes, mais la plupart devoient estre dolentes* XV, 283 ; en parl. de choses, lamentable : *ceste pesme et doulente adventure* XV, 90.

Doloir (se), souffrir ; *le pays s'en doulut ung grant temps depuis* XI, 373 ; *se ceste povreté duroit longuement, tous li plus grans et plus rices s'en doleroient et en iroit li pays de Flandres en destruction* II, 410 ; la bonne forme ancienne du conditionnel est *dieurroient,* voy. *dieurroit.*

Dondaine, machine pour lancer de grosses pierres VI, 23 (var.) ; *evous venir le trait de une dondaine que cil de l'ost laissièrent aler* (firent partir) X, 375.

Dongnon, auj. *donjon ; il abatirent une basse tour des chaingles dou dongnon, mès à le mestre tour dou dongnon ne pooient il nul mal faire* IV, 299. — *Dongnon* ou *donjon* paraît bien, d'après ce passage, s'appliquer non pas à une tour unique, mais à un ensemble de constructions. Si *dongnon* n'est pas un simple synonyme de *chastiel*, il en désigne une partie spéciale.

1. **Dont,** alors (on peut tout aussi bien lire *donc*, que l'étymologie justifie davantage) ; composé *adont* (v. c. m.) ; locutions : *à ce dont,* m. s. II, 329, 360 ; *en ce dont,* en ce moment V, 201 ; *en ce temps là de dont* II, 133 ; *de dont en avant*, dorénavant, à l'avenir II, 96, 455 ; *dont chà, dont là,* tant ci que là ; cp. lat. *tum* (ou *quum*)... *tum.*

2. **Dont**, donc ; on peut douter si *dont* a réellement cette valeur chez Froissart ; quand elle paraît l'avoir, elle se dégage naturellement de *dont*, au sens de « d'où » qui est, comme on sait, le baslatin *de-unde*.

3. **Dont**, d'où ; *ses gens s'esmerviloient dont tel pensement li pooient venir* III, 467 ; *et s'en vinrent che soir logier* [là] *dont il estoient au matin party* IX, 203 ; *à quelle fin garde il si grant nombre de flourins et dont luy en vint tant ?* XI, 52.

4. **Dont**, pronom relatif, est souvent accompagné d'un *en* pléonastique; *par payer toutes coses dont il en seront servi et aisiet* II, 437.

Dont que, si (litt. alors que) ; *et li fisent son obsèque aussi solempnement que dont que li corps fust present* II, 209 ; *il s'y logièrent ossi faiticement que dont qu'il y volsissent demorer et sejourner une saison* IV, 245 ; V, 85 ; *si regardèrent que il valoit mieuls que il demorassent en vie que dont que il fuissent destruit* VI, 76. La phrase est parfois renforcée par l'addition pléonastique de *se : cil signeur d'Engleterre tenoient aussi grant estat que dont que se li rois d'Engleterre i fust en propre personne* II, 376 ; IX, 204 ; aussi *se dont que* XIII, 187. On trouve aussi *dont* tout court : *si ne les pesoit mie si grandement que dont il eüst esté eagié de quarante ou cinquante ans* XII, 215.

Dormir (**se**) = dormir III, 90, 304 ; V, 272.

Dosser, mettre en arrière, destituer (un serviteur) XIV, 321.

Dou, provient de *del* (de le), comme *ou* de *el* (en le). Il représente aussi bien la combinaison de *de* avec le pronom *le* (*si entendirent ces gens d'armes dou remparer* = de le remettre en état IV, 340), que celle avec l'article (*le conseil dou roi*).

Doublet, chemise : *tu la* (ta gonne) *me baillas, pour tant que tu me veoies en pur mon doublet sur le pavement* XV, 107. Du Cange : *dobletus*, tunicae vel pallii species. Ici, cependant, le contexte recommande le sens de chemise.

Doubtance, **doutance**, crainte II, 60.

Doubte, féminin, 1. crainte : *la aussi li Austrelin, pour la doubte de ce pas, n'osoient venir en Flandres* II, 424 ; *faire doubte*, craindre II, 356; III, 379 ; VIII, 331; 2. doute : *mettre en doubte* II, 324 ; XIV, 85; 3. danger : *pour obvyer à toutes doubtes* II, 423 ; *se il euist pesé les doubtes et les périls et les grans meschiefs qui en pooient venir* XV, 3.

Doubter, 1. douter II, 77 ; 2. craindre, redouter. Dans ce dernier sens, il est souvent suivi de

l'infinitif pur (*comme chils qui doubtoient perdre leurs amis, leurs frères et leurs enfans* III, 365). On emploie aussi la tournure réfléchie : *ils se doubtèrent de lors corps et de lors biens à perdre,* III, 345 ; *quant li roys oï ces nouvelles, si se doubta qu'il ne li escapassent* V, 397 ; *li dus de Normendie se doubta dou roy de Navare* VI, 53 ; II, 23, 423.

Douceur, **-our**, 1. douceur : *Englès sont tart apaisié ne amodé en douçour* II, 17 ; 2. témoignage d'amitié : *les Flamens lor fisent des douçours et des courtoisies assés* V, 219 ; 3. vivres, nourriture : à propos d'une famine à Gand il est dit que *toute la douceur que il avoient leur venoit du costé des Quatre Mestiers* X, 2 ; *et leur aportoit on des villages environ toutes choses de doulceurs, fruits, beurres, laitages, poulailles,* ib. 59 ; *de toutes doulceurs propices à leurs conditions et complections les Franchois estoient eslongiés* XIV, 239.

Doucreus, doucereux ; *du pain de milet qui durement est doucreus* XV, 340.

Douer, voy. *doer*.

Doulouser, v. n., s'affliger ; *et n'a si dur coer ou monde que qui les veïst demener et doulouser qui n'en euïst pité* V, 197 (le second *qui* est une négligence de style) ; v. a., pleurer (un mort) : *et le commenchièrent à regretter et doulouser moult doucement* VII, 449. Sur l'origine de cette forme, voy. ma note Jean de Condé, p. 418.

Doutour II, 17, faute de lecture ; pour *douçour* (douceur).

Draglour, mauvaise forme p. *drageoir* XIV, 19.

Draper, fabriquer du drap II, 362 ; d'où *draperie*, fabrication du drap, ib.

Draps, plur., vêtements II, 180 ; loc. *être des draps* d'un seigneur, en porter la livrée, être à son service IX, 415 ; *retenir de ses draps*, prendre à ses frais l'entretien de qqn. II, 331.

Drechoir, buffet ; *toute la vaisselle d'or et d'argent qui estoit ou palais* (dans la salle), *tant au drechoir comme ailleurs* XVI, 85

Drecier, sens neutre, se dresser : *des mas* (mâts) *qui dreçoient contremont, ce sambloit un grant bois* III, 204.

Droit, subst. ; locutions : *faire droit et loi* à qqn., le traiter avec justice et légalement II, 79 ; *avoir droit*, avoir raison XVI, 201 ; *par droit*, naturellement II, 2 ; *à son droit*, convenablement, comme il faut II, 143 ; *sus son droit*, à bon droit III, 42, 336.

Droit, adj., pur, véritable ; *en vecy la droite vraye fondation de la matière* II, 5 ; *par droit miracle*, ib. 67, 220 ; *sans havène et sans*

droit port, ib. 67 ; *si l'asegièrent à droit siége fet* (par un siége en règle), ib. 73 ; *droite gens d'armes* III, 254 ; fondé, légitime : *de ces nouvelles fu li dus de Normendie durement courrouchiés* ; *che fu bien droit, car..* V, 91 ; précis : *à le droite mienuit* II, 145.

Droit, adv., pr. justement, précisément, sert souvent à renforcer un adverbe de lieu ou de temps ; *droit là,* là (en cette affaire) III, 404 ; aussi *à droit là* XIV, 196.

Droitement, justement, précisément, tout juste III, 239 ; V, 232.

Droiture, impôt, taxe II, 448 ; VI, 5 ; droits de relief XV, 84.

Droiturier, légitime : *et en prist le possession comme droiturière hiretière* IV, 326 ; adv. *droiturièrement,* honnêtement, par voie légitime, loyalement : *chil offisses li pooit bien valoir mil livres l'an à aler droiturièrement avant* (en procédant avec honnêteté) IX, 162.

Dru, serré, épais, plantureux ; II, 316 (*de drus bois*), 342 (*adont estoit li royaulmes de France gras, plains et drus*) ; III, 20 (*pays cras et drus*) ; VI, 8 (*vignoble enclos de drues hayes*) ; populeux II, 470 (*ville plaine, drue et bien garnie*) ; III, 86 (*une bonne ville et drue*) ; IV, 118 (*maisons drues et raemplies*) ; adv. fort (cp. notre expr. « il pleut dru ») : *les coups de viretons qui les enfiloient dru et menu* VI, 23 notes.

Loc. *estre entre les plus drus,* se trouver au plus fort de la mêlée V, 243.

Ducé III, 328 ; *ducée* III, 316 ; V, 226 ; *duchié* IV, 1, duché ; du genre féminin. On comprend ce genre pour la forme *ducée,* mais il est étrange dans celles en *é* et *ié* qui correspondent au masculin latin *ducatus.* Je me l'explique par un effet de la plus ancienne forme du mot qui est *duceté* et *duceé* (syncope du *t*) et qui répond à un type latin *ducitatem.* La même cause ou la simple analogie justifie le genre fém. de *comté* = *comitatem* (p. *comitatum*). Il faut noter encore que, foncièrement, ces mots expriment la dignité, et non la terre qui y était attachée.

Ducoise, duchesse II, 33 ; V, 313. Cp. l'ancien mot *ricoise* p. *richesse.*

Duire, élever, former ; *et dit ainsi que se il l'a jeune, il la duira et ordonnera à sa voulenté* XV, 156. — Du lat. *ducere* = educere, educare.

Duit, bien appris, habile ; *duits et soubtils de guerre* XI, 110 ; *et pour eschieller et assaillir villes aussi duits et nourris* (élevés, exercés) *que gens pourroient estre,* ib. 111 ; XIV, 229 (*duits et apris*). — Du lat. *ductus*, participe de *ducere* (voy. *duire*).

Dur, fort, difficile, pénible : *un dur encontre* III, 287 ; *dures nouvelles*

II, 29 ; *li Escot sont dur à entendre* (d'intelligence difficile) II, 256 ; adverbe 1. *dur,* d'une manière fâcheuse : *le roy estoit dur informé sur eulx* XVI, 153 ; fortement, très : *fors chevaliers, rades et dur membrés* III, 287 ; loc. *à dur* avec peine II, 170, *à grant dur,* ib. 170 ; V, 345 ; *à trop grant dur* IV, 6 ; — 2. *durement,* fortement, très : *ungs vaillans homs et hardis durement* II, 3 ; *il estoit doulx et courtois chevaliers durement* V, 304 ; *li connestables fu durement souspris,* ib. même page.

Durant, prép. ; étant proprement un participe présent, cette préposition, comme *pendant, nonobstant, attendant*, se présente naturellement le plus souvent à la suite de son régime : *ce terme durant* (II, 104), *le siége durant* (ib. 290) ; ces expressions sont, à vrai dire, des formes d'ablatif absolu (hoc tempore durante). — *Au tierc jour dou siége durant,* au troisième jour de la durée du siége IV, 17.

Durée, résistance ; *là où li peuples vodroit monstrer sa félonie et sa poissance, li noble n'auroient point de durée à euls* II, 17 ; IX, 328.

Durement, voy. *dur.*

Durer, 1. avoir durée ; 2. s'étendre : *et duroit chils pilotis tout au loncq de le rivière* III, 264 ; *une alée dessoubs terre qui duroit plus de demi lieue* XI, 213 ; 3. résister, tenir bon : *il estoient affermet ensamble que de bien deffendre leurs corps et vendre leurs vies tant qu'ils poroient durer* II, 125 ; ib. 206, 329 ; *il ne peurent durer contre tant de gens d'armes* III, 282 ; *il ne peurent durer as Franchois* IV, 332.

Dureté, durté, difficulté, peine ; *et li segnefioit ses durtés et ses povretés* VII, 103 ; *et souffroient gens d'armes et chevaux duretés et malaises* VII, 185.

Eage, forme ancienne de *âge* ; *Jehans de Hainnau qui estoit en le fleur de son eage* II, 52 ; *très bon chevalier desous eage* (mineur) IV, 59 ; IX, 45 ; *il leur carga que quant il* (son fils) *seroit venu en eage* (devenu majeur), *il obéissent à lui et le couronnaissent à roy* II, 198. — Voy. aussi *aage.*

Eagié, âgé XII, 26.

Eauwe, une des nombreuses variétés de forme du mot *eau,* II, 423.

Effect, effet, résultat : *ils ne peuvent amener à effect* (mener à bonne fin) *choses nulles que ils emprendent* XVI, 2.

Effondre III, 100 (*pour effondre le mur*), lisez *effondrer.*

Effondrer, briser en enfonçant ou enfoncer en brisant, faire crouler ; *pour effondrer le mur* IV, 285 ; *il en eurent leurs baci-*

nés effondrés III, 174 ; abattre, renverser : *chil qui les sommiers menoient effondrèrent et reversèrent trois de leurs mulés tous chargiés* II, 404 ; couler à fond : *et avoit effondré quatre gros vaissiaux* IV, 185 ; au neutre = s'effondrer : *à painnes eurent il si tost fait que leurs nefs effondra* V, 263 (je crois cependant qu'il faut lire *leur nef s'effondra* ; dans cette rédaction je vois constamment *nef* sans *s* au nomin. sing.).

Effondu, voy. *fondu* ; *et estoient leur cheval mort de froit et effondu de povreté et de faim* X, 399 ; II, 186. — Aussi *esfondu*.

Efforcier, effort, voy. *esforcier, esfort*.

Effoudre, masc., foudre ; *ces pierres d'engien leur buskoient si grans horions que ce sambloit effoudres qui descendist dou ciel* IV, 261 ; XIX, 239. — Voy. le Gloss. des Poésies.

Effraer, esfraer, effrayer II, 470 ; III, 365 ; IV, 152 ; XIV, 65 ; se rapporte à *effréer*, qui se trouve également (XIV, 66), comme *aage* à *éage*.

Effroi, 1. fracas, tumulte : *il oïrent grant effroi de gens* III, 250 ; 2. frayeur : *et monstroient que il estoient en grant effroi* III, 255 ; *uns si grans effrois et tels paours et hideurs les prist*, ib. 298.

1. **El**, autre chose (lat. *aliud*) ; *il ne voloient el que le bataille* VIII, 33 ; *encore fist el li gentils sires* X, 182 ; la forme *elle* X, 292 (*il n'en pooient elle avoir*) est isolée et probablement fautive.

2. **El**, combinaison de *en* avec l'article *le*, donc = dans le : *ens el bois* II, 151. Le mot se transforme régulièrement en *ou* (v. c. m.), comme *del* en *dou*.

1. **Ele**, aile ; aussi *esle*,) *elle* ; *supporter desous ses elles*, caresser, flatter IX, 464 ; loc. *sus èle*, sur le flanc : *li coureur s'en vinrent férir sus èle* II, 291 (295) ; *messires Renauls leur vint sus elle à toutte son embusche* IV, 33 ; *et vous tenrés sus esle et reconforterés nos batailles là où vous les verrés branler* VII, 34.

2. **Ele**, branche de cerf : *uns trop biaux chers et à douse elles* X, 69. C'est le même mot que le préc.

Election, choix, élite ; *sergans à piet envoyés par élection de par les bonnes villes* II, 140 ; *et amenoit en sa compaignie cent lances de bonnes gens, tous à élection* (tous hommes d'élite) V, 174 ; *si ordonnés de la couronne de France à juste élection* II, 214.

Elle, aile, voy. *èle*.

Embarer le glaive, l'enfoncer V, 296 (*et* [le] *li embara ou corps et l'abatit navret à mort*) ; II, 221 (*et li enbara le fer en le cervelle*).

Embasmer = *embausemier* ; *si fu ouvers et embasmés, et son coer pris et enbaupsmiés et couchiés en*

petit vasselet d'or II, 203 (cette différence d'orthographe d'un même mot et dans la même ligne donne une idée de la négligence des scribes).

Embatre (s'), s'engager, entrer ; *se il se fuissent embattu en ycelui port qu'il avoient chuesi* II, 67 ; *pour le fort pays où il estoient enbatu*, ib. 139 ; tomber sur : *deux trompeurs d'Escoce s'enbatirent sour l'un des gais qui guettoient as chans* II, 174.

Embausemier, embaumer IV, 294. — On lit *embausumés* VI, 410.

Embellir, donner (à une entreprise) un caractère de légitimité et partant des chances de succès ; *pour ses besongnes embellir* II, 362 ; *vostre gherre as Franchois est grandement embellie* III, 87 ; ib. 374 ; *sa querelle* (sa cause) *est grandement embellie* IV, 43 ; V, 171 ; *c'est une chose qui moult embellist et resjoïst vostre querelle* XI, 306 ; justifier, vérifier : *et tout pour embellir et vérifier nostre matière* XIII, 3.

Embesoingner, v. a., occuper ; *et sachiés que je vous embesoingneray moult temprement* XI, 154 ; réfl. = *s'ensonnier*, prendre à tâche, s'entremettre : *combien que il se feust embesoingié pour mettre paix entre Castille et Portingal* XI, 259.

Emblaier, encombrer, embarrasser, gêner ; *ils n'avoient que faire de là tenir leurs chevaux puisqu'ils avoient le siége et qu'ils en seroient trop emblaiés* XIV, 175.

Emblavemente (emblaiement), embarras, empêchement ; *à le fin que nul emblavemente de guerre ne se remesist en Escoce* X, 293. — Il faut prob. lire *emblavemence* ; la fusion du suffixe *ment* avec *ence* se voit aussi dans *vaissellemenche*.

Emblaver (s'), s'embarrasser, courir pêle-mêle l'un gênant l'autre : *qui peuist veoir à l'endemain tentes et trés abattre, gens fourhaster, enblaver et entouellier* III, 308. Je rappelle à cette occasion que les verbes réfléchis perdent souvent le *se* à l'infinitif.

Embler, enlever, dérober ; *et manda au roi comment ses castiaux li estoit tolus et emblés* II, 489 ; au fig. *quant il pooit un seul regart embler et envoyer sus la dame, il li faisoit trop grant bien* III, 457. — *S'embler*, se dérober, s'esquiver : *et s'emblèrent secréement d'Engleterre* II, 28 ; III, 262, 396 ; IV, 67 ; *il s'embla de se route* V, 450 ; *s'embler de ses gages*, déserter X, 158.

Embouquier, emboucher, mettre le mors dans la bouche d'un cheval ; *sus un coursier mal enbouquié* II, 39 (le mot est une variante du texte qui porte *mal afrenel*) : *liquels* (coursier) *estoit fors et*

rudes et mal embouquiés V, 229.

Embouter (**s'**), s'affilier, s'engager : *il furent si rice et si puissant que toutes manières de gens estraingniers s'en venoient deviers yaux et s'enboutoient de leurs routes (*s'engageaient dans leurs compagnies) VI, 94.

Embrachier, prendre dans ses bras, ou par les bras ; *qui trop embrache, mal estraint* VII, 96 ; *adont le prist et l'embraça et le jeta desoubs lui*, ib. 269. On voit par le second exemple qu'embrasser n'était pas toujours un témoignage d'amitié.

Embrisier, v. a., faire irruption, surprendre : *et fist faire grans fossés tout autour de son host, par quoy on ne les peuist enbrisier ne destourber* V, 83.

Embusche, -usque, subst. des deux genres, embuscade ; *il se boutèrent en enbusque ens ès haies* II, 492 ; *et metterons un enbusque ou lonc de celle haie* III, 254 ; *et de ceste embusche estoient souverain doi seigneur de France* II, 404 ; aussi *embuschement* : *li jones bacelers prist, par un embuschement qu'il avoit establi, le dit Gerard de Malain à toute se compaignie* IV, 34 ; III, 238.

Embuscher, -cier, v. n. ou réfl., s'embusquer ; *et les fisent embuscier dedens ung val entre vignes et haies* II, 404 ; *et envoyèrent les autres embuscher en une deschirée abbeïe* III, 238.

Embut, absorbé (au fig.) : *et estoient là contournées* (employées) *et enbutes toutes les rentes et revenues d'Engleterre* III, 311.

Empainte, subst. participial du verbe *empaindre*, pousser, frapper (prov. *empenher*, lat. *impingere*), pr. poussée, de là : attaque; *pour ce se delivroient il* (se dépêchaient-ils) *de faire leurs empaintes* IV, 161 ; *si en reversèrent à celle première empainte pluiseurs par terre* VI, 344 ; tentative : *le duc de Glocestre véy bien que pour celle empainte il ne vendroit point à ses attaintes* XVI, 12. Voy. aussi *empoindre*.

Empaler, percer (d'une flèche) ; *car il empaloient et feroient* [de leurs flèches] *parmi le corps chevaus et gens d'armes* V, 49 (4e réd. p. 52, *il enfierroient et empalloient parmi les corps ou parmi chevaus, ou testes ou bras ou jambes de gens d'armes*).

Emparlé, éloquent, disert (cp. *enlagagié*), XIV, 305.

Empeecier, autre forme d'*empeschier* (v. c. m.), et qui parle en faveur de l'étymologie *impedicare* ; cp. lat. *praedicare*, fr. *preecier* et *preschier*.

Empenser, projeter ; *et ne savoient qu'il avoit empenset* III, 171 ; *quelle chose a nostre cousin de roy enpensé à faire ?* XVI, 91.

Emperadour, empereur ; *Loïs*

de Baviere, rois d'Alemagne et emperadour de Rome II, 467 (ms. de Rome); forme méridionale et plus solennelle que la forme contracte *emperour* qui se trouve quelques lignes plus haut. — La forme usuelle pour empereur dans l'anc. langue est au sujet sing. *emperères* (II, 21, 467), au régime *empereour*.

Empereïs, impératrice II, 358 (var. *emperesse*, p. 359); XVI, 48.

Emperères, voy. *emperadour*.

Empeschier, aussi *empeecier* (v. c. m.), empêcher; 1. obstruer : *et empeschièrent si les destroits que tout fut clos* XI, 246; *chil qui les sommiers menoient, affin que li porte fuist tenue et empeschie, reversèrent trois de leurs mulés tous chargiés desoubs le porte* II, 404; 2. embarrasser : *et ensi de tous les autres, que je ne puis mies tous nommer, car trop poroie ma principal matère empeechier* II, 9; 3. mettre arrêt sur : *et lui empescha son douaire* XIII, 16; *ses terres qui pour le présent sont moult chargiées et empeschiées envers Lombars et autres gens* XIII, 8; 4. *emp.* une chose à qqn., la lui contester : *or faisoit il doubte que messires Charles ne* [la, c-à.-d. la duchée] *li empeeçast et li rois de France ne li volsist oster par poissance* III, 374; *et complaindoit grandement de l'antipape de Rome qui luy empeschoit son droit* XIV, 38.

Empetrer, impétrer II, 197, 442.

Empirier, endommager : *les engins nuit et jour jettoient contre les murs dou chastiel, mès trop petit l'empiroient* IV, 290.

Emploier, appliquer (un bienfait) : *il donne lourdement et largement là où il est mal assis et mal employé* XVI, 5; bien employer : *pour recongnoistre se leur paine seroit employée du fortifier* XIV, 166; faire emploi (d'un salaire) : *si se avisèrent que il chevauceroient vers Espaigne pour employer leurs gaiges* IX, 108; diriger : *li aucun voloient que leur chevaucie fust employée en Engleterre* III, 235. — *S'emploier*, s'appliquer, s'efforcer : *si s'emploièrent arbalestrier au traire moult vigereusement* III, 103. — La phrase personnelle *il est bien employet*, IV, 109, doit signifier « c'est bien fait ! »

Emploite, emplette; *et fisent leurs emploites et marcheandises* V, 257.

Empoindre, forme variée de *empaindre* (voy. *empainte*); *et li bouta le fier en la poitrine bien un demi piet et l'enpoindi fort et le renversa à terre* III, 84.

Empointe = *empainte*.

Emprendre, 1. entreprendre II, 3; 2. concevoir : *il emprist une hayne par devers le chevalier* XIII, 32.

Emprès, prép., forme composée de *près* II, 180; XI, 51.

Emprise, **-prinse**, entreprise : *en ceste noble et honnourable emprinse* II, 55; *pour faire aucune emprise d'armes* III, 140 ; résolution : *liquels estoit moult hardis et de grant emprise* (entreprenant, hardi) V, 243 ; *cinq cens armeüres de fier, bien montés et plains de bonnes emprises* IV, 346 ; *tous de vaillance et d'emprise garnis* XV, 230.

Emprunt ; faire bonne mine par emprunt : *si en fist milleur semblant qu'il peut* (put), *par emprunt* II, 460.

Emprunter, prendre pour un temps indéterminé : *si ne vous chaille se les Anglois tiennent maintenant les champs et se ils empruntent ung petit de pays à vous* XI, 431.

Empuisonner, empoisonner II, 240 ; de *puison*, anc. forme de *poison*.

Empunaiser, empuantir, empester III, 173.

1. **En**, modification de *on* (cp. *volenté* p. *volonté*) ; se rencontre surtout dans la formule *l'en* p. *l'on* XIV, 271.

2. **En**, prép., au pouvoir de, lat. penes : *bien estoit en culx* III, 122 (var.) ; *dou droit soit hui en Dieu* (quant au droit, qu'il soit abandonné à la volonté de Dieu) VII, 46 ; *tant que par la puissance des deniers, il est bien en moi* XIII, 8 ; *il ne seroit point en nous de les conquérir sur euls* XIV, 271.

Enamer, v. a., prendre en affection ; *et enama li rois grandement le lieu et la place pour tant que il i fu nés* II, 101 (le texte porte erronément *en ama* ; de même XV, 84).

Enamourer qqn. de qqn., le mettre en faveur auprès de lui : *cheste parole enamoura moult ce Jaque Lambe de Yeuwain* IX, 73 ; 2. rendre favorable : *quant le roy de Chyppre lui remonstra le voiage du Saint-Sepulcre, il le enamoura à faire un grant conquest par delà* XI, 53. — *S'enamourer*, s'éprendre II, 337 ; VII, 249 ; — part. *enamouré*, épris : *enamouré de l'amour d'une si noble et si belle dame* III, 467.

Enarmé, muni d'enarmes (courroies) : *et faisoit porter devant lui une espée toute engainnée et enarmée très ricement d'or et d'argent* IX, 124.

Enarration, mention ; *et pour tant que il fu plus vaillans que nuls autres, j'en fai énarration* III, 60.

Enb...., voy. sous *emb....*

Encachier, poursuivre (l'ennemi) II, 221 ; cp. de *cachier*, chasser.

Encargier, **-chargier**, v. a., conférer une dignité : *le roy Richart avoit une condition que, quant il enchargoit ung homme, il le faisoit si grant et si prochain de luy que merveilles* XVI, 89 ;

— prendre sur soi, se charger, 1. au sens propre : *messires Oudars prist les florins qui estoient en deus bourses et les fist encargier par ses varlés* V, 240 ; endosser (un habit) : *Robert prist et encharga tout simple habit* XV, 190 ; 2. au sens moral, prendre à sa charge : *il encarga grant estat et bien le pooit faire* II, 337; — prendre à cœur : *car li contes de Hainnau et messire Jehans avoient si fort encargiet ceste guerre* III, 225 ; prendre à tâche, se proposer : *Guillemme de Haynau encharga, dist et proposa en soy meïsmes que à celle feste il yroit* XIV, 255; *ou cas que li dus l'avoit si encargié* V, 254 ; — prendre (des armoiries) : *se li roys d'Engleterre volsist encargier et porter les armes de France, il le tenroient pour roy de France* III, 63 ; *et encarga les plainnes armes de Bretagne,* ib. 371 ; *et avoit mis jus l'armoierie de Chastillon et encargié celle de Bretagne,* ib. 376 ; — prendre en général : *il avoit en trop grande haïnne encargié le dit messire Robert d'Artois* II, 311 ; V, 51 ; *enchargier* un pays *en guerre,* lui faire la guerre : *on le voit aussi par le royaulme de Frise que nos cousins de Haynnau ont enchargié en guerre* XVI, 99.

Encauch, poursuite IV, 149 ; V, 239, 391. Subst. verbal de *encauchier ;* on trouve aussi la forme féminine *enchauce* III, 347 (*li enchauce et li poursuivite.*)

Encauchier, -chauchier, poursuivre, donner la chasse ; *messires Jehans de Haynau et ses gens caçoient et encauçoient le signeur de Vervins* III, 105 ; *mès il furent si de priès encauchié des Allemans,* ib. 251 ; *qui là estoient enchauchiet et quist de rue en rue,* ib. 276. Ce verbe est étymologiquement distinct de son équivalent *encachier* (v. c. m.) ; il répond au prov. *encaussar,* italien *incalciare,* donner la chasse, et dérive du lat. *calx,* talon ; il signifie donc à la lettre talonner.

Enchà, adv. renforçant le mot *puis* ou *depuis* et équivalant à jusqu'ici, jusque maintenant ; *depuis enchà* II, 235 ; *depuis quinze jours enchà* X, 161 ; aussi *en enchà* : *puis trois ans en enchà* II, 251.

Enchacié = *eschacié ; ung roy enchacié et bouté hors de son pays* XI, 229.

Enchanteour en place, chanteur de place publique : *pluiseur jongleour et enchanteour en place ont chanté et rimet les guerres de Bretagne et corromput* III, 323.

Enchanter, ensorceler, endiabler ; *or ne scai je que ce fu ne qui l'enchanta, mès li dus n'ot pas sis devant le forterèce sis jours quant elle li fu rendue saine et entière* III, 165 ; *ensi estoient gentil et vilain dou royaume de France en-*

chantés et enfauconnés (lisez *enfantosmés*) *li ung pour l'autre* VI, 95 ; *et dist au roy son frère que il estoit tous enchantés et se desloyautoit grandement envers le roy d'Engleterre* VI, 160 ; *or regardés se il estoit bien deceü et enchanté* XIV, 69.

Enchargier, voy. *encargier*.

Enchartrer, incarcérer XI, 277.

Enchauce, **enchauchier**, voy. *encauch, encauchier*.

Encheoir en, encourir, s'attirer (cp. *escheoir*) ; *il encheïrent en grant haynne de tout le pays* II, 123. Il est curieux de voir le complément du verbe exprimer aussi une chose agréable : *en telle manière que tous ceuls et celles qui ce livre liront, y puissent prendre esbatement, et je encheoir en leur grace* II, 4 ; — *se laissier encheoir en tretict*, se résoudre à composer IV, 298.

Enclavure, enchaînement, état réel des choses dans leur rapport de cause à effet ; *à la fin que par celuy on peust savoir la vérité et l'enclavure de leur convenant* XIV, 250 ; *tant enquis et demanday que l'en me dist la vérité de l'enclavure* XIV, 318 ; *le duc qui riens ne lui voult celer, lui compta mot après autre toute l'enclavure*, ib. 321. — Ce mot intéressant, dérivé de *clavis*, clef (par *inclavare*, enclaver, enfermer), est omis dans les dictionnaires, du moins en ce qui concerne le sens détourné que nous lui trouvons dans les passages cités. Quelques manuscrits l'ont remplacé soit par *secret*, ou par *œuvre*, ou par *besogne*.

Encliner, v. a., 1. rendre enclin, porter à faire qqch. : *par plaisance qui tousdis à ce m'a incliné* II, 5 ; — 2. incliner la tête, saluer : *quant li baron d'Engleterre eurent le conte salué et incliné* II, 347 ; III, 365 ; *et l'enclinèrent bien bas* V, 248 ; — réfl., 1. *s'encliner*, montrer de l'inclination : *là où elle (*proèce*) trueve les hommes qui l'aiment et la servent, elle s'encline et se tient avoecques euls* II, 14 ; *li jones Edouwars s'adonnoit le plus et s'enclinoit de regart et d'amour sus Phelippe que sus les autres* II, 54 ; — 2. consentir : *chil doi signeur assés legièrement s'enclinèrent as requestes des Escoçois* II, 211 ; *li rois s'enclina à celle pryère* IV, 6.

Encloer, enclouer ; *encores i eut si grant presse sus les trois jours que il furent à Durames, que bien la tierce pars des chevaus furent encloés* II, 182.

Enclostre, bas-lat. *inclaustrum*, enclos de monastère, cloître II, 118 (*en l'enclostre* ; la 4[e] réd. a *en le clostre*, leçon suspecte, puisque la forme usuelle de *en le* est *ou*). Le mot d'ailleurs se dit aussi pour monastère : *tamainte dame d'enclostre* IV, 412.

Enclosture, palissade d'enceinte, XI, 359 (var. *enclosure*).

Enclus, renfermé ; *le vasselet d'or où li coeurs dou roi Robert estoit enclus* II, 205. — Direct. du lat. *inclusus* ; tandis que *enclos* est le partic. passé de *enclore* et représente un type *inclausus*.

Encoires, forme variée de *encores* ; le passage d'*o* en *oi* est insolite dans des conjonctures analogues; dans *oit* (huit) de *octo*, *cloison* de *closionem* et autres mots, il est motivé par les lettres qui suivent la voyelle. *Oi* p. o. devant *r*, est particulier au dialecte wallon : *foirt, poirte, coir* p. *fort, porte, cor*.

Encombrer, v. a., être contraire, nuire : *Dieu ne le volt pas souffrir, car lors peciés les encombroit* II, 82 (le ms. d'Amiens, traitant le verbe de neutre, dit ici : *lors pechiés leur encombra*, p. 81) ; offusquer, obscurcir : *li rai dou solel en estoient tout encombré* III, 156.

Encombrier, subst., contrariété, tourment ; *et ne euist point eu le grant encombrier que il rechupt* XVI, 138.

Encommenchier, commencer (cp. ital. incominciare) XI, 93 ; XV, 157.

1. **Encontre**, prép., forme extensive de *contre*, dont il partage les significations ; *encontre lui*, en sa présence II, 458.

2. **Encontre**, subst. verbal de *encontrer*, 1. rencontre de deux armées, combat : *par fortune de mer ou par encontre d'ennemis* IV, 16 ; *il y eut dur encontre et fort bouteïs* V, 243 (je trouve III, 255 *nulle encontre* (ms. d'Amiens), mais la seconde rédaction porte, selon l'habitude, le masc. *nul*) ; *de premier encontre*, à la première attaque II, 81 ; 2. rencontre amicale : *le duc de Berry et le duc d'Orléans eurent le premier encontre* XVI, 114 ; 3. heurt, choc : *de cel encontre fu la nef dou dit roy si estonnée* V, 261. — Loc. adverb. *à l'encontre*, en opposition, en réplique II, 87 ; *à l'encontre de* = *contre*, à la rencontre de, aussi en opposition avec (II, 40), vis-à-vis II, 168) ; *d'encontre*, de rencontre, par hasard V, 57 ; XIII, 68.

Encontrer, rencontrer II, 122 ; XIII, 55. — *S'encontrer*, se heurter; *la nef du roi et la nef espagnole s'encontrèrent de telle ravine* V, 261 ; *et s'encontrèrent de leurs espaulles si dur que leurs targes se desbouclèrent* II, 81.

Enconvenancier, prendre l'engagement IV, 115 ; XI, 260 ; sens actif, fiancer, marier (une fille) ; *ces paroles reffraindoient le duc de Berry à non accorder sa fille et à enconvenenchier nulle part* XV, 98.

Encoragier, exciter, irriter ; *ceste parole enfelleni et encouragea*

grandement le coer dou prince V, 420 ; *li prinches de Galles fu grandement troublés et encoragiés et fort courouchiés* VII, 288 ; part. *encouragié*, résolu (suivi de *de*) : *ensi estoit meüs et encouragiés messire Jehans de Haynnau* II, 61 ; *encouragiés durement d'ardoir et essillier leur pays* III, 430 ; *encoragiés de mal faire* IX, 49.

Encoste (**d'**), à côté III, 6.

Encoulourer, = *coulourer*, présenter sous un aspect favorable ; *pour encoulourer et embellir leur guerre* VII, 85 ; *pour mieux aprouver et encoulourer les besongnes de la dame* IV, 92.

Encouper, vraie forme française p. lat. *inculpare*, inculper ; II, 212 ; IV, 199. — Cp. *descouper*.

Encourir (ou *encourre*) *en*, s'exposer à, se mettre sous le coup d'une pénalité : *et là fu dit que tels homs liquels estoit encourus en tel cas, n'estoit point dignes de jamais porter couronne* II, 97 ; *sus paine de encourir en entredit de Rome et sentense d'empereur* III, 217 ; *encourre en tel blasme et diffame* VI, 305. Au lieu du participe *encouru*, on trouve aussi *encours* : *et n'osa un lonch temps nuls prestres chanter messe sus* (sous peine de) *privation de benéfice et estre encours en sentence de esqueminication* III, 119 ; ib. 211. — La langue moderne a fait *d'encourir* un verbe actif.

Encours, voy. l'art. préc.

Encourtiner, garnir de *courtines*, tapisser : *et fu li halle de le ville encourtinée de biaux draps comme la cambre le roy* II, 472 (sec. réd. *encourdinée*) ; V, 220.

Encousdre, coudre dans ; *li varlés prist la lettre que li chevalier li baillèrent et li encousirent en ses draps* IV, 259. — Le sens naturel de ce verbe s'est détourné en celui de « enfoncer » ; comme le mot manque dans tous les dictionnaires que je possède, j'ai cru utile de relever tous les passages où je l'ai rencontré : *li espée percha le premier* (cuissiel) *et le quisse ossi et s'encousi en l'autre cuisse bien une puignie* V, 431 (2[e] réd. 451) ; *quant li abbes tint le brach dou chevalier, il le tira si fort à lui qu'il l'encousi ens ès bailles jusques as espaules et le tint là à grant meschief* III, 26 ; *messires Renauls li encousi ce roit espoit ens ou costé par tel manière que il li perça tout oultre les plates* VI, 230 ; *et li assist son glaive dessoubs l'oeil et li encousi là dedens en fuisellant contremont* VII, 447 ; *se li entra li fiers là dedans, qui s'encousi jusques au cerviel* VII, 456 ; percer : *si vint sur lui moult aïréement et le féri encousant de son glave* VII, 457 (le texte porte *en cousant*) ; *leurs chevaulx estoient tous encousus et enfillés de saiettes* XI, 174.

Encroler (s'), s'enfoncer ; *bien sachiés que qui se fuist encrolés en ces crolières et en ces cras marès plains de bourbe, jamais ne s'en fuist parti* II, 144.

Endedens, = *dedans* ; *là endedens,* dans cet espace de temps VII, 395 ; IX, 455. Par la syncope du *d* médial, le mot est devenu *endéans*, mot encore en usage, quoique omis dans Littré.

Endemain, adv., forme extensive de *demain* ; ne se trouve que dans la formule adv. *l'endemain* ou *à l'endemain* (voy. les dict. étym. sous *lendemain*) II, 26 ; III, 432.

Endementiers, **-tires**, cependant, sur ces entrefaites III, 230 ; II, 313 (*endementiers que,* pendant que) ; aussi *endementres* II, 9. L'étymologie de ces mots a été traitée par Diez (3e éd.) v° *mentre* ; le philologue allemand incline pour la formule *dum interim* et *dum interea*. Il ne cite pas la forme *endementroes* (*-ues, -eus*), dont Froissart se sert concurremment avec les autres (III, 81, 443 ; IV, 106) ; selon moi, cette dernière est une adaptation au synonyme *entroes*, qui a une autre origine (v. c. m.).

Endementres, **-troes**, voy. l'art. précédent.

Endenté (terme de blason), voy. Littré : *et estoit sa banière à une bordure d'asur endentée* III, 275 ; *la bannière estoit d'or à un lyon de sable couronnet et endentet de geules* V, 301.

Endenteüre, bordure endentée (terme de blason) ; *le champ estoit d'argent à une endenteüre de gueules* XI, 391.

Endevant = *devant*, avant ; *endevant sa maladie* II, 375 ; *endevant ces nouvelles* X, 381 ; suivi de *de* : *son prédécesseur qui a régné endevant de lui* II, 16.

Enditer, instruire, donner des instructions ; *il prist un hiraut et l'endita et enfourma et l'envoia dedens Hainbon parler à la contesse* IV, 43 ; *nous avons esté enfourmé et endité* VII, 461 ; persuader : *pour enhorter et enditer le roy que il volsist prendre le croix* VI, 380. — D'un type *indictare*, fréquent. de *indicere*.

Endoctriner, instruire ; *si estoit elle de son eage moult bien introduite et endoctrinée* XV, 185.

Endormi, lourd, paresseux ; *et il le tiennent à endormi et pesant* II, 16 ; *precheus* (paresseux) *et endormis*, ib. 284.

Endroit, 1. adv., tout droit : *et tourna endroit sour un viel chevalier qui là estoit* II, 79 ; fréquemment, comme le simple *droit*, il accompagne et renforce les adv. *ci* et *là* sans valeur sensible : *là endroit* II, 79, 87 ; 2. prép., suivie de *de*, = en ce qui concerne : *chacuns se pourvey endroit de lui dou mieux qu'il peult* II, 291 ; *là*

ne poet on reculer ne fuir, mais se faut vendre et combattre, et cascun endroit de lui monstrer son hardement et se proëce III, 301. La tournure équivalente *à l'endroit de,* qui nous est restée, se rencontre V, 56 : *ils donnèrent à leur endroit* (de leur côté, à leur tour) *les Englès* (aux Anglais) *assés à faire.* Devant les substantifs, *endroit* se passe de *de* : *et tournoit endroit ce jugement sus un ancien chevalier* II, 80.

Enduire, engager ; *nos amis et nos allyés à leur amour et alliances, se il nous en requièrent, de nostre pooir enduirons* VI, 303, note.

Enduré, endurci ; *tant estoit endurés en ses malisces que il n'en sçavoit ne voloit issir* II, 43.

Enexé, annexé ; *car jà n'ont il en leur pays nulle province, mès sont énexé et conclavé en le province de Evruich* II, 256, (le texte porte *enexe et conclave*) ; *et le feront osi* [foi et hommage] *tout chil qui sont énexsé et conclavé ens ès terres qui sont et doient estre tenues et relevées de foi et d'ommage de nostre signor le roy d'Engleterre* II, 280 (le texte porte erronément *en cyte et conclave*) ; *la chartre de la trièwe, où la commission estoit enexée* VIII, 363 ; compris : *si se fisent fort li bourgois de Flandres de le tenir* (la trève) *et faire tenir à leur seigneur le conte et tout le pays enexcé* (sic) *en le trieuwe* VIII, 99 ; ib. 111 ; attaché : *les bonnes villes et les églises* (de Flandre) *estoient si fort enexcées et loïes* (liées) *en Urbain* (le pape) X, 191. — Type latin *innexare*, fréqu. de *innectere*, enlacer, impliquer.

Enemi, cruel ; *ce fut bien ennemie chose et mauvais sang de murdrir si vaillant homme* XI, 231.

Enfanonné, muni d'un fanon ; *une lance vermeille toute enfanonée de soye* XV, 60.

Enfantosmer, ensorceler, enchanter ; *et disent pluiseur qu'il avoient estet enfantosmet* III, 301 ; *ensi estoient gentil et vilain dou royaume de France enchantés et enfantosmés li ung pour l'autre* VI, 95 (une faute de lecture a fait imprimer ici *enfauconnés*).

Enfauconnés VI, 95, lisez *enfantosmés.*

Enfellenir, irriter, exciter; aussi *enfelloner, -fellonier, -felenier* ; *ceste parole enfelleni et encoragea grandement le coer dou prince* V, 420 ; *si s'enfelleni et fu moult couroucies* VII, 45 ; *si s'en enfellona grandement* II, 219 ; *s'enfellonia* III, 117 ; *il avoit le coer si dur et si enfelloniet de grant courous* V, 214 ; VII, 257 ; *enfelenier* IX, 187.

Enfelloner, voy. l'art. préc.

Enferrer, garnir d'un fer : *et tenoit*

une lance enferrée d'un bon fier III, 270; percer de flèches : *il trouvoient sus les camps les archiers qui traioient sus euls et sus leurs chevaus et les enferroient, siques il ne pooient aler avant* IV, 270 ; mettre aux fers XII, 163.

Enferme, infirme, malade VIII, 8.

Enfermé X, 245 : *il faisoit chaut et estoit li tamps moult enfermés.* Le mot a-t-il la valeur de l'angl. *close*, suffoquant (en parlant de la température), ou faut-il lire *enfermes* (lat. *infirmus*), et traduire par incertain (on dit familièrement encore : le temps est malade) ?

Enfes, cas-sujet sing. de *enfant* V, 36 ; VII, 147. Il faut comdamner l'orthographe *enfès* suivie par beaucoup d'éditeurs de textes anciens ; la deuxième syllabe est muette comme dans *abes* (cas-sujet de *abé*) ; cela ressort à l'évidence et de la règle générale sur l'accentuation et de la prosodie suivie par les poëtes.

Enfiler, embrocher, percer, blesser ; *se il ne voloit estre enfilés de une flèce* IV, 58 ; *il sentirent les saiettes de ces arciers et que il en furent enfilé* V, 21 ; *coups de viretons qui les enfiloient dru et menu* VI, 23 ; V, 21 ; XI, 174.

Enflambé, enflammé ; *enflambés d'ire et de maltalent* XVI, 124 ; ailleurs, IV, 101, *enflamet en aïr.*

Enfle, hydropisie ; *de jour en jour li princes agrevoit d'enfle et de maladie, laquele il avoit conçut en Espagne* VII, 296.

Enfondrer = *effondrer* ; *chil enghien gettoient nuit et jour pierres et magonniaus à grant fuison qui enfondroient et abattoient les combles et les tois des tours* III, 174.

Enfondu = *effondu*, voy. *fondu* II, 185.

Enforchier, faire violence : *il avoit toutdis doubtet que ses frères n'enforçast, apriès son deciès, le droit de sa jone nièce* III, 329 ; traiter contrairement à la loi : *à la fin que cils qui l'amoient, ne peussent point dire que par envie ne hayne on l'euist enforchié ne forjugié* XV, 73 ; dans quelques passages, que je n'ai pas notés, renforcer. — Au réfléchi, s'efforcer, rivaliser : *tous deux s'enforchoient l'un pour l'autre* XVI, 96 ; se fortifier, se retrancher : *il s'estoit si enforchiés de fors passaiges que on ne pooit venir jusques à lui* V, 190.

Enfourmer, informer II, 26, 74 ; V, 259.

Enfumé, durci au feu : *li Allemans li consuiwi par telle manière de son glaive roide et enfumet qu'il oncques ne brisa ne ne ploya* III, 168.

Enguigne, dépit, irritation ; *li Englès en eurent grant enguigne* IX, 262 ; *et par despit et enguigne que le duc de Milan avoit sur le*

roy de France XV, 262. Voy. ma note Jean de Condé I, 387.

Engendrer une maladie, en concevoir le germe : *à cel examen les médechins respondirent que le roy dès grant temps avoit engendré ceste maladie* XV, 44.

Engenillier (**s'**), s'agenouiller II, 28 ; X, 8 ; *s'engenouillier* IV, 422.

Enghien, enghin, voy. *engien.*

Engien, 1. engin ; 2. esprit, intelligence ; aussi *enghin, enghien*: *engien cler et agu* XI, 2 ; III, 314 ; *par un soutil malisce d'enghin* II, 24.

Engigneour, *enghigneur*, ingénieur III, 266 ; IV, 360, 367 ; *enghienneour* IV, 374.

Englès, anglais, représente un type *angliscus* ; de là les fém. *englesce* II, 116; III, 15, *englèce* IV, 1, et *englesque* X, 126. La forme *englois*, par contre, fém. *engloise*, a pour type *anglensis.*

Engorgier, dévorer (au sens figuré) : *Jehans de Gistelles y estoit qui notoit et engorgoit toutes les paroles dou chevalier, et tant que finablement il ne s'en peut taire* IX, 127.

Engouer, manger (en parlant de poulets) ; *encores d'abondant en eussent il plus engoué, car il avoient grant fain* XI, 142. — *Engouer* est le même mot que *engaver*, mettre dans la *gave* (le jabot).

Engrandir, rendre fier, orgueilleux XI, 254 (*engrandi et enorgueilly*).

Engrant, désireux, impatient ; *li Englés qui estoient engrant d'iaux assaillir* II, 431 ; *adont s'avancha messires Jehans Jeuiaux, qui moult engrans estoit de combattre* VI, 418 ; VII, 236 (*desirans et engrans*) ; XI, 78. Sur l'origine de ce mot, je ne renverrai ni à Gachet, ni à Chevallet, dont les conjectures sont insoutenables. Dans Jean de Condé (I, 386), j'ai émis l'idée qu'il s'est dégagé des expressions courantes *en grant songne, en grant desir* ou *volenté* (souvent dans Froissart, p. e. VII, 176) ; cette manière de voir a été, depuis, confirmée par MM. Tobler et Diez.

Engresser, grossir, amplifier ; *riens n'y avoit esté oublié, ains mis et adjousté du nouvel pour la besongne engresser* XIV, 266.

Engrignir, irriter ; *ce fu une cose qui moult engrigni et enflama chiaus de Gand* IV, 315. Dér. de *grigne* (v. c. m.).

Engroissier, engrossier, devenir gros ; *quant Bernars ot che entendu, se li engroissa li cuers ou ventra et félenia grandement* IX, 117 ; *quant li jones rois d'Engleterre ot recheü ces desfiances, li coers li commença à engrossier* II, 108 ; *la mer s'enfloit et engroissoit* XV, 296.

Enhaïr, prendre en haine (cp. *en-*

amer); *li rois d'Engleterre qui les avoit grandement enhay* V, 257; VII, 254.

Enherber, empoisonner; *et mettoient oultre* (prétendaient) *que le roy estoit empoisonné et enherbé* XV, 353.

Enhériter, forme suivie par le ms. de Breslau, p. *ahireter* (v. c. m.); *je vous enhérite de toute la terre de Berne après mon trespas* XI, 83.

Enhidé, saisi de frayeur, cp. *eshidé*; *et cheoient à mons l'un sus l'aultre, tant estoient il fort enhidé* IV, 410.

Enjun, à jeun; *car encor estoient il tout enjun* VI, 435.

Enlagagié, disert, éloquent II, 28, 449; III, 68; V, 200; VII, 290. Cp. *emparlé*.

Enlinagié, apparenté II, 509; III, 325; IV, 43.

Enmaller, mettre dans les malles, emballer; *en troussant et enmallant* XII, 198.

Enmi, prép., au milieu de, parmi II, 74; lat. *in medio*.

Enoiable, plain d'ennui VI, 3.

Enoindre, oindre; *et là fut enoint et sacré en six lieux* XVI, 207. Lat. *inungere*.

Enort, exhortation, instigation, conseil II, 22; XV, 3. — Subst. verbal de *enorter*.

Enorter, exhorter, instiguer II, 24; III, 5; V, 356. Lat. *inhortari*.

Enp..., voy. sous *emp...*

Enpleterés, impétrerez V, 101.

Enqueillir, = *acueillir*, prendre; *et le enqueilli en si grant haynne* V, 310.

Enquerre, faire des recherches, s'informer; *si ai tousjours à mon pooir enquis et demandé du fait des guerres* II, 5; *li rois enquerri souvent comment li besoigne se portoit* V, 58; interroger, questionner: *tant fu il enquis et examinés qu'il s'en descouvri ung petit* II, 173; IV, 113; prier: *et furent enquis et examiné à dire nouvelle* IX, 121. Le défini *enquerri* (p. *enquist*) est curieux.

Enrasquié, embourbé; *là eut chevaus enrasquiés qui ne se peurent ravoir* (redresser) X, 109. — Rouchi et picard *enraqué* (Cotgrave a *enraschié*); à Mons, *rester ain rage*, rester dans la bourbe, ne plus pouvoir avancer (aussi *ette araskié*). — Dérive de l'anc. fr. *raque*, mare, fange, prob. le même mot que le t. de marine *rache*, lie de goudron.

Enrederie, folie, extravagance, folle obstination; *pluiseurs l'ooient volentiers, et li aucun non, qui ne demandoient que l'enrederie* IX, 220. — Le même mot se produit encore sous les formes suivantes: 1. *errederie, herrederie, esrederie*: III, 92 (voy. *calenge*); *par droite herrederie* V, 90; *et séoient* [tenaient le siége] *li plus par erredrie que pour cose que li chastiaus*

vausist quatre fois IV, 372 ; *en ces esrederies les avoit mis et boutés uns fols prestres d'Engleterre* IX, 387 ; — 2. *herredie*: *assés tost apriès celle herredie et ce cruel fait accompli* VIII, 298.— Je trouve dans Roquefort *enrederie, enresdie*, effronterie, impudence (sans citation) ; *enresdie* se voit aussi dans Ph. Mouskes avec la même valeur que *enrederie*, etc., mais l'éditeur ne l'a pas toujours bien comprise. Buchon passe le mot sous silence. Quant à l'étymologie, voici ma conjecture. Je rattache notre mot au verbe *reder*, être fou, que j'ai traité incidemment dans mon Dict. v° *rêve* ; de là les composés *enreder* et *erreder* (on trouve *erredé*, fou, extravagant), d'où *enrederie*, etc. Le vocabulaire d'Evreux porte *rederie*, deliramentum.

Enrugni, enrouillé XV, 290 (var.). — Wallon *arèni* (Liége), *èrûni* (Namur). Dér. de *rugne*, rouille ; ce dernier (dont toutefois je n'ai pas d'exemple) s'explique correctement soit par lat. *aeruginem* (aphérèse de la première syllabe), soit par *rubiginem* ; cp. le walaque *rugina*.

Ens, adv., dedens, lat. *intus*. Notez la loc. *povoir ens*, pouvoir entrer (cp. en all. *hinein können*) : *ceux qui estoient à cheval ne peurent ens* XV, 10. *Ens* précède et renforce très-fréquemment la prép. *en* (qui combinée avec *le* et *les* fait resp. *ou* et *ès*) : *ens ou temps* II, 12 ; *ens ou service*, ib. 57 ; *remettre ens ès mains du roy*, ib. 43 ; *ens èsquels il se fioit le plus*, ib. 198. — On le trouve cependant aussi employé comme préposition : *et se mist en la mer et monta ens son vassiel* II, 479.

Ensaingne, -segne, enseigne ; au pluriel, 1. preuves authentiques : *liquels castelains li envoya parmi* (moyennant) *les bonnes ensaignes dou dessus dit monsigneur Carle de Blois* IV, 99 ; *qui en reportèrent vraies enssaingnes au roy des Franchoys* V, 13 ; 2. armoiries : *les estranières ensengnies de leurs ensengnes* V, 259. — Locution *oultre l'ensengne*, oultre mesure : *uns siens escuiers d'onneur que il amoit oultre l'ensengne* VIII, 195 ; en grande quantité : *et luy envoya bons chevaus et armeüres oultre l'ensengne* XII, 51.

Enscient (à bon), à bon escient XIII, 200. — Nouvel exemple de la tendance à confondre *es* et *en*, bien que dans *esciant*, pas plus que dans *esprit*, le groupe *es* ait le caractère d'un préfixe.

Ensengne, voy. *ensaigne*.

Ensengnier, 1. indiquer, montrer : *et l'ensengne on au doi* II, 9 ; 2. blasonner, armorier : *les estranières armoyées et ensengnies de leurs ensengnes* V, 259 ; XI, 367.

Ensi, ainsi ; *par ensi,* pour cette cause, de cette manière III, 166, 234, 321 ; *ensi que,* comme, pour ainsi dire, à peu près : *et n'en songnoient le prévos ensi que noient* III, 311 ; *quant les besonnes estoient ensi que toutes prestes* VI, 15. La formule est parfois renforcée par *priès* : VI, 437 (*priès ensi que tout*).

Ensiérer, enserrer, enfermer ; *et n'eut mies li rois conseil que il y demorast ne s'ensiérast là dedans* V, 64.

Ensieuls XV, 163 (j'ensuis), 1re pers. du prés. indic. de *ensievir*. L'insertion d'un *l* anti-étymologique après *eu* est chose commune chez les scribes du temps ; ainsi *cult, peult, scult* p. *eut, put, sut.*

Ensievant, -suiwant, 1. adj., suivant : *en janvier ensievant* II, 98 ; 2. adv., dans la suite, plus loin : *à celui Edouwart dont je ferai ensuiwant mention* II, 14 ; *pluseurs nobles besongnes lesquelles sont contenues ensuivant* II, 5.

Ensievir, -suiwir, suivre ; fig. imiter : *ensievir les oeuvres de son père* II, 16 ; *se il n'ensieut ses oeuvres,* ib. 284 ; se conformer : *pour ensuiwir ce que juret leur avoit* III, 65.

Ensignier, = *ensengnier,* indiquer ; *excepté uns chevaliers qui là estoit, qu'il li ensignoit* VII, 105.

Ensommer, charger une bête de somme XIII, 78. — Au lieu de *ensommeroit,* il faut lire II, 198 *ensonnieroit.*

Ensongna II, 80, lisez *en songna dou garder,* eut soin de la garde.

Ensonne, embarras, souci ; *je n'en fais que penser, doubtant que grant ensonne n'en adviengne* XIV, 259.

Ensonniement, embarras, gêne ; *si croy mieux que li roys de Cippre le* (un gros navire, donné par le roi d'Angleterre) *laissa pour l'ensonniement dou mener, c'autre cose* VI, 381.

Ensonnier, v. a., 1. mettre en besogne, occuper, charger d'un travail : *et se li rois les ensonnie, il sont payet* II, 17 ; — 2. encombrer, embarrasser, gêner : *je ne puis mies de tous parler, car trop poroient ma principaul matère ensonnyer* II, 3 ; *un petit chemin si estroit que uns seuls homs à cheval seroit assés ensonnyés dou passer oultre* III, 249 ; *et fisent lanchier baux, tables, escammes et toutes manières de bois pour ensonnier le voie* VI, 143 ; *il bouta la banière en un buisson, car elle l'ensonnioit au brocier son ceval* V, 21 ; — 3. donner de l'embarras, molester : *se li sambloit grans confors se li roys d'Escoce et li seigneur d'Escoce qui marcissent à Engleterre le voloient tellement aidier que ensonnyer les Englès et ardoir leur pays*

II, 331 ; *et faisoit aporter bombardes et pos plains de vive cauch pour plus ensonnyer chiaux del ost* IV, 17. — Au réfléchi, 1. s'efforcer, prendre à tâche : *afin que li grant fait d'armes qui..., soient notablement registré, je me voeil ensonnier de les mettre en prose* II, 1 ; *et avoient ordonné qu'il lairoient les Escos entrer en leur logeïs et yaux ensonnier de prendre che que laissiet y avoient* II, 267 ; 2. s'entremettre : *si en convint le conte Guillaume de Haynau ensonnyer* (sens réfléchi) II, 307 ; 3. se créer de l'embarras, se compromettre : *or fu avisé que on feroit une cose raisonnables sans que li rois s'en ensonniast de riens* IV, 11.

Ensorcerer, ensorceler ; c'est la bonne forme étymologique, le mot venant de *sorcier ; les aucuns disoient que on avoit le roy empoisonné et ensorceré pour destruire et honnir le royaulme de France* XV, 43 ; ib. 261.

Ensuivant, ensuivir, voy. *ensievant, ensievir*.

Ensus (souvent écrit en deux mots), loin de II, 88 ; VIII, 67. Voy *sus* 5.

Ent, adverbe et pronom, en, lat. *inde ; retournés ent arrière en Hollandes* II, 69 ; *pour avoir ent* (pour en avoir) *l'avantage* V, 405 ; *pour mieux avoir ent la connissanche* VII, 32.

Entalenté, désireux XI, 356. Dér. de *talent*, désir.

Entamer, v. a., commencer, mettre en train ; une négociation : *chils trettiés fu entamés* III, 175 ; une matière : *li contes* [la] *li entama et dist* IX, 164 ; toucher, disposer favorablement : *quant li roys d'Engleterre vit entamet si grandement les coeurs de tels trois grans seigneurs comme chil estoient en reconfortant ses besoignes, si en fu plus liés* II, 357.

Entandis que, tandis que XI, 25 ; XII, 126.

Entechié, atteint (d'une maladie contagieuse) : *ceux qui estoient entechiés de la maladie* XII, 323. — C'est le même mot que *enticher* (voy. mon Dict.)

Entendant (**faire**) *à*, donner à entendre, faire croire II, 105 ; XIII, 63 ; XVI, 227.

Entendement ; loc. *à juste entendement*, à tout bien considérer XIII, 300.

Entendeur, qui comprend ; *li dus de Braibant et pluiseurs de son acord disoient ensi, que il ne pooient avoir blasme del partir à tous bons entendeurs* III, 46.

Entendre, I. v. a., 1. = lat. audire : *à ce que nous entendons* II, 128 ; *donner à entendre*, faire savoir II, 171 ; 2. comprendre : *une langue* II, 128 ; loc. *c'est à entendre*, c'est-à-dire II, 285, 462 ; III, 322 ; XV, 21 ; — II. v. n., *entendre à* = lat. *intendere*,

sens général, porter son attention sur qqch. ; de là les acceptions spéciales : 1. viser à, espérer : *il en entendoit à avoir bon confort* II, 332 ; 2. s'appliquer, s'attacher, être occupé à III, 322 ; *si ne savoient auquel entendre* IV, 242 ; 3. donner des soins : *entendre as blessés* II, 127 ; *as plaies* III, 344 ; dans le même sens, exceptionnellement, aussi *entendre de* (cp. *penser, songner* de qqch.) : *si entendirent ces gens d'armes dou* (de le) *remparer et pourveïr grandement* IV, 340 ; 4. *entendre sur*, surveiller, avoir la surintendance IV, 205.

Entente, 1. manière de voir, opinion : *et fu pryés qu'il en volsist dire sen entente* III, 272 ; *quant il l'ot bien avisé, il en dist son entente*, ib. 280 ; V, 234 ; — 2. *mettre en l'entente* de qqn., lui faire comprendre, ou simplement lui communiquer : *et furent toutes les paroles que il dist là, mis en l'entente des prélas et signours d'Engleterre qui là estoient* III, 380 ; — 3. intention : *à tel entente* II, 81 ; *avoir entente* II, 67, 118 ; *venir à son entente* ou *à ses ententes*, venir à ses fins III, 228, 256, 355. Voy. aussi *entention*.

Ententif, appliqué, empressé ; *ces nouvelles faisoient plus ententievement guaitier les Englès que nulle autre cose* II, 171 ; *et entendoient si fort et si ententivement à l'assaillir* IV, 21.

Entention, = *entente*, intention ; *et monta en mer en entention pour ariver en Engleterre* IV, 120. On trouve aussi la forme savante *intention* : *li intention des seigneurs d'Engleterre estoit de..* II, 166 ; *sus l'intention que pour aler en Escoce* IV, 128.

Enterin, entier, parfait ; du type latin *integrinus* ; adv. *enterinement*, complètement : *ossi enterinnement comme en devant vous serés servis de moy* V, 467 ; VI, 98.

Enteriner, ratifier, exécuter, accomplir ; *pour enteriner grans aliances que nostre signeur de père et li rois dans Piètres ont eu de jadis ensamble* VII, 190 ; *pour toutes ces coses enteriner et affermer* IX, 299 ; aussi *intériner* VIII, 317.

Entes V, 162 : *se vous euissiés procédé avant ou mariage d'Engleterre et pris la fille de celi qui a vostre père mort, je fuisse entes morte d'anoi.* — Ce mot ne se comprend pas ; il est probablement mal lu et je suppose que l'auteur a écrit : *je fuisse ent morte* (j'en serais morte). Ou bien fautil lire *entroes*, dans l'intervalle. Je n'oserais faire intervenir ici l'adj. *ente*, pénible, que j'ai rencontré et expliqué dans Baud. de Condé, p. 474.

Enteser, lever une arme pour

en frapper l'ennemi ; prés. *entoise* ; *messires Guillaume de Gauville entoise* (*eucoise* est une faute typographique) *celle hace.. et fiert le chastellain en le tieste* VI, 30 ; 2. diriger (un coup) : *et perdi par celle voie* (par là) *le cop qu'il avoit entesé au chevalier* V, 431. — Dér. de *intensus*, tendu vers.

Entettement, entièrement ; *le bataille et la route qui fu le mieuls combatue et plus entettement* VII, 215. — De l'adj. *entait, entet*, entier, qui reproduit le lat. *intactus*.

Entiérer, bloquer par des terres : *et fisent chil seigneur entiérer trois des portes de Cambray qui point n'estoient nécessaires à l'ouvrir* II, 494 ; X, 19.

Entires que, pendant que ; *entires que li rois englès alloit et venoit et chevauchoit le pays de Bretaigne, ses gens y faisoient tous les jours tamaint assault* (var. *entrues, entrementes*) IV, 175. Cette forme, que je n'ai jamais rencontrée, peut s'expliquer parfaitement par le lat. *intérea* (cp. *empire* de *impérium*). Roquefort a *entiues*, pendant ce temps-là ; mot impossible qu'il faut sans doute corriger par *entires*.

Entouellier, troubler, embrouiller, embarrasser, agiter ; *ensi estoit tout li païs entouelliés* III, 172 ; *gens fourhaster, enblaver et entoueillier*, ib. 308 ; *ensi estoit la grande terre de Bretaingne entouellie en guerre* IV, 3 ; *entroes que ensi il estoient entouelliet et empeschiet*, ib. 149 : *là veïssiés gens d'armes entouelliés* (en désordre) *entre yaus férir et fraper sus yaus* V, 49 ; réfléchi : *ensi se commencièrent à entouellier li différent en Bretagne* III, 377 ; *par les Génevois qui trébuchoient parmi yaus et s'entoueilloient si que il ne se pooient lever ne ravoir* V, 65 ; *en passant il s'entouella en son parement* (manteau), *tant qu'un petit il s'abuscha* VII, 455.

Entoise, présent du verbe *enteser* ; cp. *poise* de *peser*.

Entouillier = *entouellier*, embrouiller VIII, 76 ; XV, 120.

Entour, 1. adv., environ, à peu près ; *de eage il y avoit entour deux ans de distance* XI, 93 ; aussi avec la finale adverbiale *s* : *et pooient estre entours six banières* III, 300 ; *chi entours* III, 252 ; *le pays d'entours* III, 237 ; IV, 2 ; — 2. prépos., autour, vers, environ II, 96, 168 ; IV, 428.

Entre, prép., dans : *et tenoit grant estat et puissant entre le ville de Gand* II, 447 ; avec, en société de : *Jehans de Hainnau soupe à Denaing entre les damoiselles de l'abeïe* II, 50 ; *il demoura entre les Englès qui li faisoient toute l'amour et compaignie qu'il pooient* II, 90. Suivi de deux régimes liés par *et*, la préposition *entre* équivaut à

avec, *entre moi et lui* = moi avec lui ; ce tour, si fréquent chez les trouvères, est rare chez Froissart, je ne l'ai noté qu'une seule fois : *si le fist et se mist à voie entre lui et madame sa femme* III, 434. — *Entre* employé pléonastiquement, emportant toutefois une idée de totalité des personnes désignées par le subst. qui suit : *entre vous* (= vous tous), *hommes de la ville, vous estes grandement fourfait envers moi* III, 365 ; *entre vous, bourdeur et langageur, vous mettés le royaulme à vostre volanté* IX, 126 ; *entre vous de France* (vous autres Français) *avés tant de paroles coulourées* XV, 120 ; *tous morés entre vous Englès* III, 124.

Entredeux, 1. adv., dans l'intervalle (appliqué au temps et à l'espace) ; *pour le cause des montaignes qui estoient entredeux* II, 138 ; *se autres accidens leur survenoient entredeux* XI, 137 ; *et entredeuls lui disoit paroles de soupeçon et de manaces* II, 422 ; 2. subst., intervalle, objet se trouvant entre deux autres ; *sans nul entredeux,* sans interruption, tout entier II, 113 ; *car il n'y a nul entredeux entre la ville et l'abbeïe* III, 278 ; *et n'i avoit de entredeus que une prairie* VI, 199 ; *car il n'y avoit aige ne fosset ne nul entredeux* VII, 396.

Entredit, interdit VII, 284.

Entrée, commencement ; *à l'entrée du jeu* III, 458 ; loc. adv. *d'entrée,* d'abord X, 74 ; — origine, motif, cause : *nous li savons bon gré de ce que il a envoyet deviers nous fiablement pour remonstrer l'entrée de son information* II, 356 ; — introduction : *et estoie pourveu de ung très beau livre pour faire présent et entrée* (cadeau pour me faire bien venir, *au roy* XV, 142 ; *le mareschal les mena tout droit au duc et fist pour euls l'entrée et la parole* XII, 103 ; — lieu situé à l'entrée d'un pays, clef d'un pays : *par le païs de Bretagne qui li estoit une belle entrée et requelloite* (lieu de ralliement) *pour cevauchier en France* III, 380 ; *et si estoit* (le duché de Bretagne) *la plus belle entrée qu'il pooit avoir pour conquerre le royaume de France* IV, 9 ; *trois bonnes villes, que li prinches goulousa pour tant que elles estoient entrées de son pays* VII, 234.

Entrefaites (**à ces**), sur ces entrefaites XI, 336.

Entrelachiet, entrelacé ; *et estoient les villes et li chastiel entrelachiet li un en l'autre, li uns englès, li autres françois* VIII, 78.

Entrementes, sur ces entrefaites, cependant VIII, 209 ; *entrementes que,* pendant que XI, 67. — Ce mot est l'adverbe *entre,* auquel s'est ajouté le suffixe adverbial *ment,* augmenté de la finale ad-

verbiale *es* (cp. *ores, donques*) ; cp. l'ancien mot *ensement*, p. *ensi*. On peut, cependant, aussi y voir une combinaison de *entre* avec l'anc. fr. *mentre* (ital. *mentre*, esp. *mientras*), pendant ce temps. Quant à *mentre*, c'est une forme mutilée de *dementre*, anc. ital. *domentre*, qui, d'après Diez, représente la formule latine *dum interim*.

Entremets, divertissement qui se fait dans les intervalles d'un repas ; *je vous parleray des entremets qui y furent* XIV, 15.

Entremettre (**s'**), s'occuper, prendre à tâche ; *je me suis entremis de croniquier ceste présente histoire* XI, 2.

Entrepiés, adv., II, 43 ; *quant la royne oy ces nouvelles, si fu plus desconfortée et esbahie que devant, car elle se veoit entrepiés et toute arrière dou comfort et de l'ayde que elle quidoit avoir dou roy Carle son frère*. En rapprochant ce passage de celui des Poésies I, p. 146, v. 2006 (je n'en connais pas d'autre), je suis amené à interpréter cette expression adverbiale par « foulé aux pieds, abaissé, humilié » ; cp. IX, 413 *chcoir entre piés* (de son cheval).

Entreprendre, 1. s'emparer de : *je me esmerveille durement comment vous avés oset entreprendre la duché de Bretaingne où vous n'avés nul droit* III, 384 ; 2. vaincre : [votre grâce et votre beauté] *m'ont si souspris et entrepris* III, 456.

Entrepresure, entreprise : *la besogne nous samble si grosse et de si haute entrepresure* II, 322 ; ib. 60, 318 ; III, 24 ; XIV, 179 ; aussi *entreprinse* II, 21.

Entrer, 1. commencer : *là fu acordée une trieuwe à durer une année, et devoit tantost entrer* III, 307 ; *entrer en paroles*, engager une conversation : *si commença à aler li rois de l'un à l'aultre et à entrer en paroles* V, 247 ; entamer une affaire : *comment y entrerons nous tout par point et par raison ?* XV, 56 ; 2. consentir : *il se repenti moult quant* (de ce que) *oncques y avoit entré pour faire messaige* IV, 131 ; cp. l'expr. *descendre* ; 3. attaquer, faire invasion, faire une charge : *si porés d'ores en avant et sans fourfet entrer sur yaux* II, 261 ; *et s'en vinrent le bon pas et entrèrent en ces François et commenchièrent à pousser* V, 243 ; 4. faire une brèche dans les rangs de l'ennemi : *et là ot très fort pousseïs avant que il peuissent entrer l'un dedans l'autre* V, 243 ; *pour entrer ens et yaux rompre* VI, 165 ; 5. attaquer en justice, intenter une action : *par aucune voie faut il entrer en euls* XV, 59 ; 6. *entrer en aultres paroles*, changer de conversation II, 356.

Entretant, adv., dans l'intervalle, entre-temps VIII, 232 ; *entretant que*, pendant que IX, 53. Cp. l'ital. *frattanto*.

Entretemps, adv., sur ces entrefaites ; *entretemps se revelèrent encores ceuls de Paris* X, 14. Ce mot, formé sur une fausse interprétation de l'adv. *entretant* (v. c. m.), nous est resté.

Entriboulé = *entouellié*, troublé ; *ensi estoient chil pays de Guerles et de Jullers ensonnyet et entriboulet* VIII, 119 ; *entriboulés et empiriés* X, 323.

Entroes, -ues, -eus (trois façons d'écrire répondant à la même prononciation), dans l'intervalle ; *tout dis entroes couroient et guerrioient chil des fortrèches* V, 155 ; *et entrues fist elle appareillier son oeuvre et ses besoingnes* II, 60 ; *et entreux manda il ses esliseurs* (électeurs), ib. 464 ; *entroes que*, pendant que II, 464 ; III, 447 ; V, 195. — Le mot *entroes* doit être une faute p. *entre* dans le passage suivant : *puis se parti et revint entroes ses amis qui en eurent grant joie* VIII, 57. — Gachet traite longuement de l'étymologie de ce mot, négligé par Diez et Burguy ; je ne puis me ranger de son avis quand il l'identifie, quant à l'origine, avec *trusque*, jusque. D'après moi, *entroes* représente la formule lat. *inter opus*, litt. pendant l'affaire ; cp. *à l'oes*, dans l'intérêt de = *ad opus*.

Entr'oublier, oublier (par suite d'incidents) IV, 91 ; XIII, 249.

Envaïe, envahie, attaque II, 171 ; III, 65 ; XII, 305.

Envaïr, attaquer ; *il envaïrent de si grant couraige ces archiers* II, 117 ; *il retournèrent sus les Englois et les envaïrent* IV, 347.

Envaïssement, obsession, incitation : *or est li emprise si grande et si haulte que dou tout seullement il ne se voelt mies fonder ne arester sur lui, ne sur l'envaïssement de ses hommes* II, 348 (le texte porte fautivement *esmayssement*).

Enventurer, v. n., s'aventurer : *jou iroie enventurer aval ce pays pour querre bestes et vitailles* IV, 343 ; v. a., mettre en danger : *il vous seroit plus honourable.. que de enventurer si noble chevalerie et si grant que vous avés ci* V, 414 ; réfl., s'aventurer : *et aucun aultre baceler qui se voloient enventurer et leurs corps avancier* II, 64 ; III, 138.

Enventureus, aventureux ; *les miex faisans et les plus enventureus* II, 318.

Envers ou **enviers**, prép., comparativement à : *ce n'est riens de la povreté de ceste ville, envers ce que vous trouverés sur le pays* XIV, 41 ; *les gens de Norhombrelant sont enviers les Englès ensi*

que demi sauvage II. 144 ; VIII, 124.

Envie (par), à l'envi ; *il y avoit si grant nombre de grans signeurs que cascuns par envie voloit li monstrer sa poissance* V, 42 ; *qui dont veïst gens aprochier le pont pour gaegnier les cens escus et presser l'un sur l'autre sicomme par envie* IV, 359 ; VIII, 80 ; *par manière de grandeur et d'envie*, par faste et par émulation XII, 11. — *Envie*, dans cette acception, est d'origine différente que *envie*, haine de jalousie ; c'est le subst. verbal fém. de *envier* = *invitare*, provoquer, défier ; voy. mon Dict. sous *envi*.

Envieus sus, envieux de II, 17.

Enviésir (s'), vieillir, s'invétérer ; *les coses se poroient bien tant enviésir et eslongier que on les meteroit en oubly* IX, 379. — Dér. de l'adj. *viés*, vieux (v. c. m.).

Environ, prép., autour, près de, vers ; *environ Pasques* II, 105 ; suivi de *de* : *et fut à Orthais messire Loys de Sancerre environ de six jours* XIII, 299 ; loc. adv. *à l'environ* II, 402 ; cp *à l'entour*.

Environnéement, à l'entour ; *tous les marcissans environnéement autour de son royaume* VII, 302 ; *les crestiens avoient assiégié environnéement la cité et forte ville de Nicolpoly* XV, 264.

Environnement III, 232, est une faute de lecture ou d'impression p. *environnéement*.

Environner, entourer, enclore ; *et l'asegièrent et environnèrent si avant que il porent* IV, 20 ; parcourir (cp. *cerchier* de *circa*) : *car sicom chi dessus est dit, elle* (Proèce) *a cerchiet et environné ces royaumes et ces pays dessus nommés* II, 11 ; placer autour : *Englois et archiers estoient environné autour* X, 229 ; examiner dans tous les sens : *quant il l'eut bien advisé* (il s'agit d'un fort), *environné et concheu toutes les gardes et les deffenses* XIV, 167.

Envis, ou *à envis*, adv., contre gré, avec déplaisir II, 62, 103 ; IV, 36 ; IX, 127. — Du latin *invitus*.

Enwan, dernièrement, récemment ; *faites le biau saut, ensi que vous avés enwan fait saillir les nostres* IX, 360. — Composé de *en* et *ouan* et répondant à un type *in hoc anno* ; omis dans Roquefort et Burguy.

Enxessées, mot bizarre et inintelligible que je rencontre VII, 365, et qui est probablement mal lu : *et telle fois estoit qu'il chevauchoient si loing, qu'il estoient trouvet et rencontret des garnisons franchoises qui estoient enxessées sus le pays*. Peut-être faut-il corriger *encxées*, attachées, fixées, établies (v. c. m.).

Errant, erranment, adverbe, tout de suite, aussitôt II, 48 ;

III, 104. — Litt. en marchant, cp. les expr. sur le champ, et *en es le pas* (dans le pas même, de ce pas).

Errederie = *enrederie* (v. c. m.).

Errer, cheminer, voyager ; *Proece ne volt point séjourner à l'ostel, mais errer et travillier* II, 12 ; *et ne cessèrent de chevauchier ne d'errer de jour en jour,* ib. 109 ; *si ne finèrent de errer, si furent venus à Cray* XIV, 150 ; au fig., procéder, agir : *qui le fait ou a fait, il erre maisement* VII, 98. — Le primitif latin est *iterare*, faire du chemin, d'où *edrar*, *errer, esrer*. Voy. aussi *esrer*.

Erreur, manière d'agir, agissement ; *et maintint bien celle erreur de cinq à six ans* XI, 195. Le mot usuel est *errement*, qui nous est resté. On trouve aussi *esreur : la ville de Gand se tenoit en son esreur et en sa mauvaistié* IX, 438.

Es, forme contracte de la combinaison *en les*, II, 144 (*ès plains des vallées*). — Nous l'avons conservée dans *docteur ès lettres*.

Esbabi = *esbaubi* IX, 469.

Esbahir, v. a., saisir de frayeur ou d'étonnement II, 129, 300 ; XIII, 177 ; *s'esbahir*, s'effrayer.

Esbanier (s'), **-oier**, se divertir, s'amuser ; *encoires fu il arestet que on deffendesist que nuls ne jeuast ne s'esbaniast fors que de l'arc-à-main* II, 418 ; *li aultre aloient esbaniant et esbatant parmi le pays à grans frais,* ib. 458 ; *se deporter et s'esbanoyer* XVI, 46. — On disait aussi *se banoier* ; le sens est tiré de l'agitation de la bannière ; prop. se remuer. Voy. aussi Gloss. Poés.

Esbat, lieu de promenade (lieu où l'on *s'esbat*) ; *il ne vot mies souffrir que elle alast hors ne s'amonstrast nulle part fors en aucuns esbas qui estoient devant le porte dou castiel* II, 246 (var. *lieux esbatans*).

Esbatement, divertissement, récréation ; *je requier au sauveur de tout le monde que il veuille créer et mettre en moi sens et entendement si vertueux que ce livre.. je le puisse continuer et persévérer de telle manière que tous ceuls et celles qui le liront y puissent prendre esbatement et plaisance* II, 4 ; jeu militaire : *et faisoit souvent joustes, tournois et esbatemens*, ib. 245 ; joûte, combat : *dittes leur de par moy que je voeil qu'il cessent, car leur esbattemens nous doit bien suffire,* ib. 292 ; lieu de promenade, ib. 86 ; XIV, 159 (*en l'isle de Comimères a de pluiseurs beaulx esbatemens, combien que il ne soit pas grant*).

Esbaubi, ébaubi, = *abaubi* III, 331.

Esbouller, éventrer : *se il issoient hors* (du moutier embrasé), *il es-*

toient esboullé et regetté ou feu IX, 360. — Contraction de *esboueler*, *esboeler*, dér. de *boël*, *boiel*, boyau.

Escachier, chasser hors, expulser ; *escachie et banie dou royaumme d'Engleterre* II, 34 ; *escachie et déboutée hors de son pays*, ib. 61 ; *coment que Robers d'Artois fust banis et escachiés de France* III, 222. — Ital. *scacciare*.

Escafaut, **escaufaut**, échafaud, estrade II, 413, 464 ; V, 375 (*on fist lever et carpenter ung grant escaufaut et amener à roes jusques as murs dou castiel*).

Escame, tabouret, escabeau ; *et fisent lanchier baux, escammes, tables et toutes manières de bois pour ensonnier le voie* VI, 143. — Lat. *casmnum*.

Escamel, dim. de *escame*, escabeau ; *et là fist on tout homme seoir sus escameaus por casqun veoir le roi plus aise* II, 326 ; *sus bas escamiaulx couvers de draps d'or* IX, 301. — Lat. *scamellum*, d'où aussi l'allemand *schämel*.

Escancié, **-ier**, voy. *escaucié*, *-er*.

Escandale, **-ele**, masc. et fém., mauvais bruit II, 38 (*grandes murmurations et escandales*) ; *si commença durement chils escandeles à mouteplyer* II, 285 ; *celle escandele* XIV, 66. *Escandele*, *escandle*, par méthathèse, est devenu *esclande*, *esclandre*.

Escandaliser, faire courir le bruit, ébruiter ; *se il muert sur la fourme et estat dont il est escandalisié, je n'aray jamais joye* XV, 94 ; *teles advenues sont tantost escandelisées et sceues* XV, 127.

Escandir, mettre à feu ; *car il ot vilainement ars et escandit le contet de Haynnay* III, 172. Notre texte porte *escaudit* ; M. Luce, de son côté, a lu *escaudet* (t. II, var. ad § 108). Ma leçon est fondée 1. sur la confusion constante entre *u* et *n* ; 2. sur l'usage du mot *escandir* (brûler) dans le parler de Valenciennes ; 3. sur l'inconvenance de l'expr. *échauder* un pays. *Escandir* répond parfaitement au lat. *escandescere*, pris en sens actif.

Escaper, échapper, paraît employé comme verbe actif III, 123 (*afin que chil ne les peuissent mies escapper*), mais on sait que *les*, dans Froissart, fait parfois fonctions de *leur*.

Escargaitier, environner de sentinelles ; *et fisent celle nuit leur ost bien escargaitier et priès garder* II, 274 ; III, 274, 427 ; V, 403. — Le subst. *escargaite* s'est perpétué sous la forme *échauguette*, guérite (voy. mon Dict.).

Escarlate, nom d'une étoffe de couleurs diverses ; *et se vestoit de sanguines et d'escarlates* X, 54 ; *le roy de Portingal vestu de blance escarlate à une vermeille croix de Saint-George* XI, 405 ; *un cha-*

peron de vermeille escarlate XV, 20 ; ib. 339.

1. **Escars, escart, eschart**, destruction, carnage ; *car se li contraires fust avenus as François, li captaus de Beus euist fait un grant escars en France* VI, 445 ; *si i fisent ung grant escart* IV, 45 ; XIII, 207. — On est tenté de rapporter ce mot, à cause de la similitude de son et de sens, à *écharper ;* mais cette étymologie serait fautive. La vraie forme est *escart*, qui renvoie à l'all. *schart, scharte*, entaille, rupture, brèche ; le mot moderne *escarre* n'en paraît être qu'une modification orthographique (voy. mon Dict.). La forme en *s* est vicieuse. Mon étymologie se confirme par le bas-latin *eschartare silvas* = interlucare silvas, qui doit être différent d'*essartare*. — Les poëtes anciens font un grand emploi du mot *essart* pour dire la même chose que notre *escart* (voy. Gachet) ; on l'explique généralement comme subst. verbal de *essarter*, défricher, pris au sens métaphorique de tailler, sarcler. Il reste à voir s'il y a connexité originelle entre les deux mots, si *escart* n'a pas été transformé en *essart* par adaptation à un mot mieux connu et mieux compris.

2. **Escars, eschars**, adj., avare (voy. mon Dict. sous *échars*) ; *et fut en son temps le plus eschars et le plus aver que on sceuist* XV, 78 ; adverbe *escarsement*, parcimonieusement : *et livroient leurs garchons par portion bien escarsement* II, 170 ; *il y avoit dedens grant fuison de gens d'armes et assés escarsement de vivres* III, 272 ; *et avoient les Englois nuls vivres fors escarsement et à grant dangier* IV, 196 ; rarement, à peine : *encoires assés escarsement m'ose jou veoir à Gand, tant trueve jou le pays plain de rebellion* II, 217. Cp. l'angl. *scarcely*.

Escart, voy. *escars* 1.

1. **Escaucier** = *ahireter*, rendre ou déclarer héritier : *li rois est enfourmés que de la couronne de France il deveroit estre escaucié, qui* (si on) *droit et raison li feroit* II, 365. Je cherche vainement ce mot dans mes glossaires. En voici l'origine, selon moi ; elle ne sera guère contestée. Dans les chartes du moyen âge, on trouve fréquemment les termes *escaancia, eschancia*, auxquels les diverses applications qui en sont faites assignent le sens originel d'héritage ; or il n'est pas difficile de voir dans ces mots la latinisation du fr. *eschéance* (forme contracte *escance*), subst. derivé de *escheoir* = bas-lat. excadere, jure haereditario obvenire. A l'appui du mot *escheance* = héritage, je citerai ici les vers de Jean de Condé (I, p. 233) :

Si te vient de droite esceance
De ton taion u de ton père.

En parlant du fils du bon comte Guillaume, le même poëte (I, 294) dit :

Son nom a et s'a l'eskeañce.

En lisant donc *escancier*, tout nuage disparaît ; *escancier* qqn., c'est le mettre en possession de son *escance*, de son héritage. Nous rencontrons aussi le subst. *escaucier* comme synonyme d'*hoir* ; il faut également le transformer en *escancier*, car il répond au type *escanciartus* (qui a l'*escancia*) : *il estoit son droit hoir et escaucier de la conté de Blois* XVI, 70 (var.). On peut au besoin sauver la forme qui se trouve admise dans notre texte, en admettant le passage de *n* en *u*, comme dans *auvent* p. *anvan* ; mais ce passage est trop insolite pour recourir à ce moyen de justification ; Du Cange cite, à la vérité, la forme *excaucia* d'un acte de 1214, mais c'est une faute évidente pour *escancia*.

2. **Escaucier**, subst., héritier, voy. l'art. préc.

Escaudit, III, 172, lisez *escandit* (voy. *escandir*).

Escaufaut = *escafaut*.

Escault, étang : *et avoient sus ces kars pluiseurs nacelles et batelés fais si soutielment de quir boulit que troy homme se pooient bien dedans aidier* (mouvoir) *et nagier parmy un escault ou un rivier* VI, 256 ; *si voloient venir sus ung escault et ung grant pendant qui ouvroit le chemin de le montainyne*, ib. 337. — *Escault* est, je n'en doute pas, un mot factice, résultant de la distraction d'un scribe. Celui-ci ayant lu (ce qui est très-naturel pour les yeux) *escaut* p. *estanc*, un successeur aura transformé, conformément à l'orthographe usuelle (insertion d'un *l*), *escaut* en *escault*.

Escaupine, nom d'une maladie, gale (?), *pour deux grandes maladies, l'une de goutte et l'autre d'escaupine* II, 131, var. — Cp. en rouchi *écaupissure*, démangeaison. Le mot pourrait bien venir du lat. *scalpere*, gratter ; cp. *scabies*, gale, de *scabere*, gratter.

Escerpe, **-kierpe**, **-querpe**, écharpe, ceinture ; *li uns portoit sen bachinet en se main, li autres le portoit en unes besaches, le tiers traînoit son planchon ou portoit sen espée à eskierpe* VI, 69 ; *liquels traist tantost une longe coutille de Castille que il portoit à escerpe* VII, 272 ; *et portoit son bras à esquerpe en une touaille* XI, 429.

Escés, voy. *eschès*.

Escharfauls XII, 37 p. *eschaffauls* (qui se trouve p. 118).

Eschars, voy. *escars* 2.

Eschart, subst., voy *escars* 1.

Escheïr, **escheoir**, tomber; II, 67

(*entre les mains des ennemis*); III, 321 (*sus voie d'acord*); encourir s'attirer : II, 16 (*en la haïne de son peuple*), ib. 43; III, 66 (*en sentence*), ib. 366 (*en le mise*, l'amende); cp. *encheoir* ; réussir : *je ne pourroie mieux escheoir pour estre justement infourmé de de toutes nouvelles* XI, 3.

Eschès (*jeu des*), jeu d'échecs VI, 29; aussi *escès* III, 458.

Eschever, = *eschiever* XII, 301.

Eschieller, prendre par escalade II, 407; IV, 122; V, 224; subst. *esciellement* IV, 149. Aussi *eskieller*.

Eschiever, -chieuver, esquiever, éviter, échapper à ; *pour eschiewer le passage de Gagant* II, 589 ; *pour tous périls eschieuwer* IV, 276 ; *et esquievèrent le cemin pour aller à Abbeville et prisent celi de la Blanque-Taque* V, 19 ; *pour euls sauver et esquiever la mort* II, 82 ; faire échapper, préserver, délivrer : *si seroit grande ausmonne qui de tel mescief les poroit garder et esquiever* V, 211 ; *mès que* (pourvu que) *tu m'eschièwes des mains dou bastart Henri mon frère* VII, 271 ; *par autre voye ne povoit il estre eschievé de tous dangiers et de la guerre* XV, 35. — En tournure impersonnelle, être défendu, illicite : *Jehans de Biaucamp respondi que il n'eschievoit nul homme en trieuwes et hors trieuwes à vendre et à acheter maisons* V, 307.

Esciper, voy. *esquiper*.

Esclamasse, bruit ou rumeur défavorable : *le roy vous hait pour l'esclamasse du poeuple, dont vous estes fort accueillié* XIV, 66. — Cp. *exclame*.

Esclande, esclandre, rumeur ; *dont grant esclande couroit parmy le roiaulme* XIII, 36 ; ib. 123 ; bruit, tapage : *et tous ces appareils et l'esclandre qui s'en faisoit estoient pour retraire hors le duc de Lancastre du royaume de Castille* XI, 403.

Esclarcir, nettoyer, fourbir ; *si commencièrent à fourbir leurs bachinés et à esclarchir espées* VIII, 183 ; mettre au clair, démontrer : *je leur remonstrerai et esclarchirai de point en point le droit que vous avés à la couronne de France* II, 324 ; ib. 390 ; — *s'esclarcir*, s'éclaircir = devenir moins nombreux : *lors hommes se esclarcissoient toutdis et les Englès mouteplioient* V, 245 ; aussi sans *se* : *il vey que ses gens fuioient et esclarcissoient* XV, 316.

Esclistre, éclair (encore en rouchi *éclitre*) ; *ungs tonnoires et ungs esclistres si mervilleux* IV, 141 ; V, 46. — D'après Diez, soit du nordique *glitra*, reverbérer, ou de l'angl. *glisten*, *glister*, briller ; cette étymologie n'est pas à l'abri de contestation ; il y aurait peut-être moins de difficulté à

rapporter notre mot soit comme *éclat*, à l'all. *schleissen, schlitzen*, fendre, ou, comme *éclisse*, au vieux allemand *kliozan*, fendre.

Esclistrer, faire des éclairs ; *et commença à esclitrer* (sic) *et à tonner* V, 51.

Esclos, trace ; puis chemin battu ; *tant chevaucièrent cil coureur et si s'esploitièrent par esclos et par froyais qu'il vinrent..* III, 426 ; *si sievi li sires de Biaugeu les esclos des Englès moult radement* V, 298 ; *si entra li rois ou droit* (vrai) *esclos des Englès* V, 369 ; *et avisèrent par esclos* (au moyen des traces) *et par espies le chemin que li contes de Pennebrocq tenoit* VII, 392. — Au sing., le mot normal est *esclo*, il répond au prov. *esclau*, m. s., et anc. all. *slac*, piste (voy. Diez II, 291).

Escluser, fermer, obstruer : *en plus de quarante lieux* [le fossé] *estoit esclusé des mors qui là estoient versés et couchiés* XI, 315. Cp. dans la Charité par le Reclus de Moliens : *Pour chou ma bouche n'esclusai*.

Escondire, refuser ; *il n'estoit nuls qui li osast escondire à prester* II, 448 ; *vous me pryés si acertes que je ne le vous ose escondire* V, 205 ; *Bénédic n'escondissoit nulle grace* XV, 130. — Du bas-latin *excondicere*, s'excuser (cp. grec ἐκλογεῖσθαι) ; voy. Gachet.

Esconser, v. a., 1. cacher : *car de l'oublyer ou esconser ce seroit péchiés* II, 7 ; soustraire, faire diminuer : *tant que ses rentes et revenues en estoient esconsées et canceloient tous les jours* II, 393 ; — 2. faire disparaître, effacer : *pour esconser ce blasme et recouvrer ton honneur* XVI, 47 ; — 3. empêcher, prévenir : *qui gardèrent et esconsèrent tamaint meschief à faire et tamainte belle bourgoise à violer* IV, 412. Il se peut que *esconser* ne prenne ici cette acception que par rapport aux femmes, qu'il fallait cacher, pour qu'elles ne fussent pas outragées ; — 4. v. n., se coucher (en parl. du soleil) : *mès ainchois qu'il euissent pris pièche de terre pour logier, solaux fu esconsés* II, 147 ; *à soleil esconsant*, ib. 261 ; V, 58 ; — 5. réfl., se cacher : *et se misent dedens un bois pour yaus esconser* VIII, 58. — Du lat. *absconsus* (de *abscondere*, cacher, pr. mettre à l'écart) ; on dit encore en rouchi « le soleil est éconcé ».

Esconsir (s') X, 89 : *il s'esconsi* (dans l'ost) *quoiement et bellement que nuls ne s'en percheüst*. — Paraît être une forme concurrente de *s'esconser*, se cacher ; peut-être faut-il lire *s'esconsa*.

Escorgie, fouet de lanières (auj. *escourgée*) ; *et se batoient d'escorgies à bourdons et aguillons de fier* V, 274.

Escoryer, voy. sous *estoryer*.

Escouler, s'écouler, s'en aller ; *plus attendoient, et plus amendrissoient et escouloient leurs gens* XIII, 231.

Escourre, secouer, brandir ; *et le apoigna* (l'épée). . *et l'escoui et laissa aler* V, 450. — Du latin *excutere* ; cp. *rescourre*.

Escoute, guet II, 124, 265 ; X, 133.

Escouter, guetter II, 125.

Escremir, escrimer, se battre ; *et escremirent de lors espées* V, 244 ; XIII, 233 ; XV, 9.

Escrier, v. n., s'écrier ; v. a., appeler au combat, défier : *si n'estoient les gens en nulle doubte, car on ne les avoit point avisés ne escriés de nulle guerre* III, 89 ; *si tost que les Allemans les virent, il les escryèrent fièrement et se boutèrent de grant randon en yaus*, ib. 251.

Escripsion, lettre II, 359 ; III, 56 ; X, 101.

Escrire, formes conjugatives : prés. *escrisent* II, 9 ; VI, 96 ; *escripsent* II. 13 ; *escripsons*, ib. 425 ; imparfait : *escripsoit* II, 101, 344 ; III, 376 ; *escrisoient* IV, 118 ; *escripvoit* III, 399 ; parfait : *escripsi* II, 227 ; *escripsirent* ib. 369 ; *escrisirent*, ib. 37 ; *escriprent*, ib. 371 ; part. passé : *escrips* (nom. sing.) II, 9. Dans le texte rajeuni du ms. de Breslau, les formes avec *s* ont cédé devant celles avec *v*. Les premières, que je n'ai rencontrées encore que dans Froissart, sont l'effet du parfait latin *scripsi*. — Pour la valeur du mot, nous relevons les acceptions suivantes : 1. mander : *chil qui furent escript et mandé dou roi* II, 74 ; ib. 115, 325 ; 2. recommander par écrit : *je Froissars fui en Escoce en l'an de grace* 1365, *car la bonne roïne, madame Philippe de Hainnau, m'escripsi deviers le roi David d'Escoce et au conte de Douglas* II, 137 ; V, 133. — Notons encore que *escrire* représente aussi le moderne *inscrire* (cp. *estruire*, instruire), ainsi II, 9 : *leurs biens fais* (leur prouesse) *est escrips et registrés en livres et en cronikes* ; Poés. II, 105 : *Ou coer m'est ce fu* (feu) *escris*.

Escroe, bande de terre ; *et si n'avoit riens fait que travilliet son corps et ses gens et courut une petite escroe dou roiaume de France* III, 380. — *Escroe*, bandelette, lisière, a dégagé naturellement le sens de cédule, liste, registre (cp. l'origine du mot *liste*) ; il est conservé dans la langue sous la forme masc. *écrou* (voy. mon Dictionn.), d'où *écrouer*, pr. inscrire, enregistrer. On trouve dans Chastellain IV, 336 *escrous* au sens de « états de dépenses. »

Escru, écru ; *une salle toute couverte de draps escrus de Normandie* XIV, 17.

Escrutener, examiner avec soin,

scruter, réfléchir ; *les seigneurs escrutenoient sur cest estat et ces traitiés* XII, 347 ; forme rajeunie *scrutiner : ceulx qui jusques au fons de la besoigne scrutinoient* XIII, 279 (var.). — Lat. *scrutinare* (S. Jérôme) = *scrutari*.

Escu, bouclier ; au sens fig. : *le bastide d'Arde, qui leur avoit esté dou temps passé uns grans escus et confors contre les Artisiens* VIII, 411.

Escueil, esquoel (subst. de *escueillir*, exciter), instigation, excitation ; *par le promotion et esquoel de lor doyen* IV, 321.

Escueillir, -queillir, aussi de la 1re conjugaison *escueillier* ; premier sens, faire partir, mettre en mouvement, de là, lancer : *li pikenaires eskeut se pike* X, 341 ; *si s'en encontrèrent de grant randon les deus nefs, car elles estoient grandes et bien esquellies* (en plein élan) V, 268 ; exciter : *ensi fu il plorés des Flamens, qui, devant ce, li avoient esqueilli à faire ceste emprise* II, 225 (notez le datif de la personne) ; *laquelle chose escueilloit et resveilloit grandement mon desir pour aler en Angleterre* XV, 141. — *S'escueillir*, se lancer, prendre son élan : *si s'effréa et prist se mors as dens par tel manière que il s'esqueilla et se démena tant que il fut maistre dou seigneur et l'emporta* III, 39 ; *li coursiers s'escueilla ou cours* V, 90 ; *il s'escueilla pour salir oultre*, ib. 299 ; VIII, 22 ; *et s'escueilloient et puis boutoient de grant randon contre le mur* III, 275. — Part. passé *escueillé* ou *escueilli*, en train (de faire ou de se faire) : *et dist que ce conte d'Erby estoit bien escueillié de bouter ung grant tourble en Angleterre* XVI, 91 ; *uns grans troubles monta en la ville, dont la cose fu toute esquellie et sus le point de venir uns si grans mauls que de euls tous entreoccire* II, 120 (phrase négligée).

Escuirie, -erie, t. collectif, gens appartenant à l'ordre des écuyers; *léans estoit toute fleurs de chevalerie et d'escuirie* XIV, 238 ; IV, 96.

Escumeniement, excommunication II, 40.

Escumeurs de mer II, 362. — Froissart paraît être le premier auteur où l'on rencontre cette expression (voy. Littré).

Escusance, excuse, prétexte ; *et prist la ditte dame excusance de venir en pélerinage à Nostre-Dame de Boulongne* II, 26 ; *et avoient pris ombre et escusance de venir à Saint-Mor*, ib. 336 ; *il prist congiet dou prince en escusance d'aler en Normendie* VII, 260 ; justification : *et oncques il n'en peult venir à escusanche* (à se justifier) II, 240 ; *sans nulle escusanche* IV, 122 ; *li jones contes, par semblant, se tint de ces escusances*

assés à contens V, 158.

Escusation, excuse; *ou autrement vous arés assez belle escusation* III, 350.

Escuser, pr. mettre hors cause, puis rendre sans effet ou non obligatoire : *li mandement dou roy son père escusoient et dispensoient son sièrement* V, 91 ; préserver, garantir : *jà haubergons ne armeüres que il portent ne les poront excuser que nous ne passons tout oultre* X, 131 ; —*s'escuser*, se tirer d'affaire : *par autre voye ne vous povés vous excuser ne passer* XVI, 185.

Esfondu = *fondu* (aussi *effondu*) ; *les chevaux estoient si esfondut de froit et de pleuve* II, 178.

Esforciement = *à esfort*, avec déploiement de force II, 18, 74, 256 ; avec vigueur V, 49, 541 ; abondamment II, 35, 76.

Esforchier, **efforchier**, **-cier**, 1. renforcer : *li rois d'Engleterre faisoit toutdis efforcier son host* V, 195 ; II, 77 ; *ensi estoient les guerres efforchies de tous costés ens ou royaume de Franche* VII, 331 ; 2. user de force contre qqn. : *chils dus de Bretagne avoit toujours fait doubte que li contes de Montfort ne vosist, après son dechiès, efforchier sa cousine et bouter hors de son hiretage* III, 332 ; 3. prendre de force : *quant la ville fu prise et esforcie des Hainnuiers* III, 281 ; 4. accabler, oppresser : *efforciet et appresset* III, 337 ; 5. violer (une femme) : *et efforçoient toutes dames et pucelles* VI, 51 ; X, 144. — *S'efforchier*, se renforcer : *dont s'efforcha renommée à courir* (la rumeur courut avec plus de force) XV, 66 ; s'efforcer (sens ordinaire): *et s'esforçoient toutes gens de honnorer lor dame la roïne* II, 91.

Esfort, **effort**, 1. effort, déploiement de force, surtout dans la loc. *à effort* II, 263 ; V, 369 ou *à grant effort* II, 111, qui signifient à la fois vigoureusement et, comme notre « à force », en grande quantité VII, 71 ; 2. force militaire, troupes (cp. l'ital. *sforzo*) : *pour mieux monstrer son effort* II, 206 ; *armés vous, car li Escot chevauchent atout leur effort*, ib. 266 ; *et estoit partis de Saint-Quentin o tout son plus grant effort* III, 29 ; *li rois de France le sieuwoit o tout son effort* V, 1.

Esfraer, voy. *effraer*.

Esgaré, désespéré ; *si demoura moult esgarée sans nul confort comme celle qui ne savoit que elle peuist faire ne que devenir* II, 38 ; ib. 30 ; cp. l'expr. *éperdu*.

Esgrommir, var. p. *esgrognir* X, 258, grommeler, en wallon *groumî*.

Esgrongnir, murmurer; *allés tout secrètement, sans sonner mot ne tousser ne esgrongnir* X, 258 (var.

esgrommir).

Eshanchié, éhanché ; *entre les autres avoit ung escuier dou duch de Bourgongne desous qui ses chevaulx estoit eshanchiés* IX, 262.

Eshider, épouvanter ; *esfraer et eshider* II, 167 ; *tout ce veïrent li compagnon qui là estoient, dont il furent durement eshidé* VI, 179 ; *et salli hors tous eshidés, sans ordenance et sans avis* IX, 28 ; XIV, 255. — Cp. *enhidé*.

Eskeut, 3e pers. sing. de l'ind. prés. de *escueillir* (v. c. m.).

Eskieller = *eschieller*.

Eskielleur, habile à escalader VII, 411.

Eskierpe, voy. *escerpe*.

Eslais, élan ; *de plain eslais* III, 285 ; aussi au pluriel : *de plains eslais* III, 145 ; V, 16 ; *messires Guis et se route s'en vinrent à brochant les grans eslais* VI, 444. — Subst. verbal de *s'eslaissier*, s'abandonner, se donner carrière. Cp. l'ital. *a slascio*, impétueusement.

Eslargir, -guir, 1. accorder généreusement : *et à le pryère le signeur de Labreth et des Gascons, li avoit li rois eslargi celle grasce* VII, 5 ; pr. donner avec largesse ; 2. élargir (un prisonnier) : *il leur eslargi leurs prisons et les fist delivrer* VI, 67 ; 3. réfl. *s'eslargir*, user de largesse : *si se fisent grans recognissances et s'eslargi li rois de quanqu'il peut faire pour l'amour de ses frères* VIII, 240 ; *les nobles qui se sont eslargis de donner les terres que ceulx de l'Eglise prendent, s'en refroideront de donner* XI, 256 ; *se plus eslarguir il se vouloit de donner aux Anglois* XV, 115 ; se mettre à l'aise, être suffisamment approvisionné : *leurs deux osts conjoints ne se pourroient pourveoir de vivres ne euls eslargir* XII, 125 ; se laisser aller, se donner pleine liberté : *avint une fois que li chevaliers ala s'eslargir de parler au dit bourgois* VI, 27 ; *si trestost que il virent venir leurs ennemis, il s'eslargirent et commencièrent à jeter de ces pierres* VI, 317.

Esle, voy. *ele*.

Esléechier (s'), se réjouir ; *vous avés grant cose et bien raison de vous esléechier* V, 461. — De *léeche*, liesse, lat. *laetitia*.

Eslever, v. a., faire surgir, faire naître, provoquer ; *Robers d'Artois qui toutes ces soses avoit attisies et eslevées* II, 444 ; *et par lui ont estet fait et eslevé tamaint mal en son royaume* VII, 97 ; lever (un cerf) XI, 105 ; éloigner, faire quitter : *c'estoit grant chose à eslever le conte d'Erby hors du royaulme de France* XVI, 162 ; — v. n., surgir, s'élever : *li cris et li haros commença à monter et eslever moult grans* III, 140 ; sens figuré, se soulever (en parlant du

cœur) : *quant le conte d'Erby veï l'archevesque de Cantorbie venir devers luy, tout le coeur luy esleva et se resjouirent tous ses esperits* XVI, 163. Cp. Enfances Ogier, 1901 : De fine joie li ert li cuers levés ; v. 3596 : Li cuers de joie l'en prist à souhaucier. — *Eslever* au sens d'élever un enfant est peu fréquent et remplacé par *nourrir;* je l'ai rencontré XIII, 282.

Esliçon, élection, élite ; *mès y envoyoit tous les jours li rois de France gens, tous à esliçon* (de choix) *des milleurs de son royaume* VIII, 204. — M. de Reiffenberg s'est mépris sur le sens de la loc. *à esliçon* dans deux passages de Ph. Mouskes : ainsi v. 3572 :

Et pour çou faire sans tençon
I mist li rois *à esliçon*
De ses contes et de ses dus.

Traduisez « en procédant avec choix » ; l'éditeur traduit *mist a esliçon* par « consulta » ; v. 25615 :

Là revinrent cil d'Avignon
Tout li plus sage *à esliçon.*

L'éditeur interprète par « à choisir » ; le sens est : « hommes de choix ».

Eslipper, glisser ; *li fiers de glave coula oultre à l'autre lés et ne se prist point à le plate d'achier*, *mais eslippa amont en coulant tout oultre le camail et ly entra ou col et ly copa la vainne orginal* IX, 339. Le mot *estippa* que je trouve dans le texte, doit être une faute ; je n'ai encore rencontré ni *estipper*, ni *eslipper* ; mais le dernier se recommande par l'angl. *slip,* flam. *slippen,* glisser.

Eslire, élire, choisir ; défini : *eslisi* II, 297, 321 ; plur. *eslisirent* VI, 51.

Esliseur, électeur (de l'Empire) II, 345, 463 ; XVI, 229.

Eslite, choix, élite ; *gens à l'eslite* V, 283 ; *compaignons tous à eslite,* ib 290. Cp. *esliçon.*

Eslonge, action ou moyen *d'eslongier* (éloigner), de différer, moyen dilatoire, excuse ; *n'y querés nulles eslonges* IX, 337. Cp. Buisson de Jeunesse, v. 524.

Eslongier, v, a., 1. s'éloigner de (construit avec *être*) : *quant li rois de France et se grosse route furent eslongiet le ville de Abbeville* V,40 ; *eslongier le péril,* y échapper II, 81 ; 2. *eslongier* une personne, s'en éloigner, s'en retirer, l'abandonner II, 43, 46, 130 ; VI, 16 ; 3. priver : *elle se veoit eslongie de consel et de confort* V, 176 ; 4. allonger : *que vous eslongeroie la matère ?* II, 60 ; IV, 285 ; XII, 272. — Voy. aussi *alongier.*

Esmai, émoi ; subst. verbal de *esmaier* II, 330 ; IV, 22. Le ms. de Rome a la forme *esmoi* II, 70.

Esmaier, v. a., effrayer : *et che esmaya durement chiaux de la ville* III, 366; part *esmaié* X, 39, fém.

esmaïe II, 45. Pour l'étym., voy. mon Dict. sous *émoi*.

Esmari = esgaré ; *et se parti de là moult triste et esmarie* II, 37. Sur l'étym., voy. Gachet sous le mot.

Esmayssement II, 348, corrigez *envayssement* (voy. *envaïssement*).

Esmestrier, v. a., se rendre maître ; *pour esmestrier le mer, les alans et venans entrant ou havene de l'Escluse* X, 364 ; *pour plus afoiblir et esmestrier le demorant des signeurs de France*, ib. 400.

Esmeü, partic. de *esmovoir*, soulever, exciter ; *esmeü en ire* II, 17. — Du féminin *esmeüte* vient le subst. *esmeüte*, auj. *émeute*.

Esmeüte, émeute, litt. soulèvement ; puis aussi le bruit de l'émeute, tumulte : *li noise et li esmeüte de le ville s'esleva* III, 81. — Dans le même sens aussi le dérivé *esmeutin* : *si tost qu'il entendi le huée et l'esmeutin, il desploya sa bannière et dist* VII, 345 ; *noise ne esmeutin* IX, 193.

Esmeutin, voy. l'art. préc.

Esmolument, émolument VIII, 266.

Esmouvement, instigation ; *par l'esmouvement et faux enort de ce Huon le Espensier* II, 30 ; III, 260 ; soulèvement : *jugiés à mort pour esmouvement de commun* (pour avoir incité le peuple à la révolte) X, 198 ; expédition militaire : *à ceste guerre et esmouvement rendi grant painne li rois Phelippes de France* V, 119 ; *grans guerres et grans esmouvemens* II, 394.

Esmouvoir, engager, instiguer : *et disent que li conseil d'Engleterre esmeuissent leur roi à che que il passast la mer* II, 384 ; susciter, soulever : une *guerre* II, 31, une *rihote* II, 126 ; avec un rég. dir. de personne, soulever : *comment il peuist esmouvoir les Londriens contre le roy* XVI, 8 ; irriter : *ains li disent pour lui esmouvoir et escauffer* II, 250. — *S'esmouvoir*, 1. se mettre en mouvement : *et faisoit commander que nus ne s'esmeüst jusques à tant que on le commanderoit* II, 162 ; *et vit la bataille le roy d'Espaingne un petit esmovoir*, ib. 206 (le pronom réfléchi fait d'habitude défaut à l'infinitif) ; partir : *adont s'esmut li rois de France* V, 369 ; 2. s'élever, prendre naissance : *par quelle manière les guerres s'esmurent entre..* II, 3 ; 3. s'agiter, s'inquiéter : *pour quoi il s'esmouvoient et s'en mérencolioient* II, 411 ; 4. en parlant d'une plaie : se faire sentir : *ses plaies s'esmurent tellement et si le ragravèrent que il ne vesqui point depuis longuement* IV, 162.

Esmuïr (s'), s'épouvanter (litt. devenir *mu*, muet) ; *les bestes sauvaiges s'esmuioient et fuioient de-*

vant ces bannières et ces gens à cheval II, 144.

Esmurer, emmurer, mettre en chartre privée XVI, 7.

Espace, -asse, espace de temps ; *par l'espace de sis semaines* II, 129 ; loc. adv. *un* ou *une espasse*, quelque temps : *une espasse apriès* V, 121 ; *quant li rois de Navarre eut esté une espasse à Paris* VI, 43; III, 382; IV, 186 (*un espace*); *une longue espace* II, 221 ; = temps : *li Englois n'eurent autre espace de loisir que ce que li François misent à venir de Oisemont à la Blanque-Taque* V, 20. Le mot est tantôt masculin, tantôt féminin.

Espaffes II, 221 ; lisez *espaffus*.

Espafust, sorte d'arme tranchante ; *il avoient haces et espaffus* (le texte porte par erreur *espaffes*) *et gros bastons fiérés à picket* II, 221 (la var. porte *pafus*) ; *il lui devale parmy la teste un coup d'un espafust grant et pesant* XI, 366. — Le mot se rencontre ailleurs aussi sous la forme écourtée *pafus*, *paffut* (voy. Gachet). La forme liégeoise *spaffus* qui se trouve dans Louvrex, prouve en faveur d'*espafust* comme forme première, et l'étymologie tentée par Gachet *spatha-fustis* (bâton muni d'un glaive) est plausible. N'était la terminaison *fust*, qui recommande particulièrement cette étymologie, on pourrait aussi partir de l'interjection *paff*, imitation du bruit d'un coup donné, d'où viendrait un verbe *espaffer*, battre ; l'all. a de même tiré de l'interj. *puff*, un verbe composé *abpuffen*, bâtonner, rosser, écorcher, et un subst. *puffer*, couteau et pistolet de poche..

Espaié, complètement quitte; *lequel fouage li princes n'avoit mies intention de tenir longement, fors tant seuelment cinq ans, tant qu'il fust espayés dou grant argent qu'il devoit* VII, 258.

Espains XIV, 239, lisez *espanis*.

Espandre, répandre ; *adont s'espandirent nouvelles par le pays* II, 73 ; *son sanch espandre*, ib. 203. — Au passif = s'écouler : *à l'entrée de janvier les matinées sont tantost espandues* VII, 453 ; *s'espandre*, se disperser : *il alèrent et s'espandirent aval le pays selon le marine* IV, 388 (2[e] réd. *s'espardirent* ; les verbes *espandre* et *espardre* sont plusieurs fois confondus l'un avec l'autre).

1. **Espanir**, sevrer, priver : *de toutes doulceurs propices à leurs complections les Franchois estoient espanis*, XIV, 239, var. (le texte a *eslongiés*). On a imprimé, par erreur, d'après Buchon, *espains*. Une faute analogue de M. de Reiffenberg a été relevée par Gachet à l'article *espaint*, auquel je renvoie, ainsi qu'à ma note dans Jean de Condé II, 339.

2. **Espanir,** expier : *par quoi je ne peus mon veu acomplir, ne aler au Saint-Sépulcre, ne espanir mes péchiés sus les ennemis de Dieu* II, 203. — Ce verbe est distinct du précédent ; c'est une variété de *espenir*, qui à son tour est la forme contracte de *espeneïr*, lequel reproduit le type latin *expoenitere*. Le mot a été traité, avec pièces à l'appui, par M. Tobler, Jahrbuch für rom. und engl. Literatur, VIII, 345.

3. **Espanir** (s'), s'épanouir ; fig. éclater : *des haynnes qui puissedi s'espanirent* VII, 257.

Espardre, disséminer, répandre ; du lat. *spargere* ; part. passé *espars* (lat. *sparsus*) ; *ces nouvelles furent esparses* II, 117 ; *ces nouvelles s'espardirent parmy le ville de Gand*, ib. 403 ; *vous venés tout à point pour espardre de la bénite iaue sus les mors* IV, 271 ; disperser : *uns grans tourmens se mist sus mer qui espardi tous les vassiaus* IV, 143 ; *vos gens s'espardront sur les cités qui sont en vostre obéissance* XII, 309 ; *une cité moult grande et moult esparse* V, 113 ; finir (en parlant d'une assemblée d'hommes ou d'une fête) : *avant que la feste fu esparse* III, 354.

Esparpillier, disperser IX, 255 ; XII, 221.

Esparsement, voy. sous *despert*.

Esparsin, pr. dispersion, fig. dégât, destruction, carnage ; *si en ruèrent par terre pluiseurs et occirent et decopèrent et fisent un grant esparsin* V, 94 ; VI, 93. — Voy. aussi *arsin*.

Espartir, distribuer, répartir, disperser (composé de *partir*) ; *par nos espies que nous espartirons sur les champs en plusieurs lieux* XI, 168 ; *en leurs logis espartis ça et là* XII, 316. — *S'espartir* = *se partir*, se séparer, prendre fin (en parlant d'une assemblée ou d'un événement occasionnant une réunion d'hommes) : *ainsi s'esparty ceste dessus ditte chevauchie* XII, 330.

Espasse, voy. *espace*.

Espautrer, écraser, fracasser ; *et eut la teste toute espautrée* XVI, 114. — L'étymologie de ce mot est encore incertaine (voy. Jean de Condé I, 441). Le rouchi l'a conservé avec le même sens ; sa parenté avec le wallon *aspater*, rouchi *espater*, fr. *épater*, aplatir, reste douteuse.

Espèce, -esse, prétexte, motif ; *li cardinauls qui s'en ensonnioit en espesse de bien* (à titre de bien) V, 420 ; X, 91 ; XI, 259 ; *sur l'espèce et convoitise de fort gaignier* XIV, 198.

Especial, particulier, exprès (forme savante *special*) : *par spcial messagier* II, 40 ; particulièrement recommandé, pressant : *un très especial mandement* III, 247 ; V, 383 ; remarquable : *jeuiaux*

riches et especiaux II, 39; intime : *ses especials amis* III, 462 ; *le plus especial et souverain de son conseil* XVI, 1 ; *et aucuns des siens especiaulx* IV, 73 ; *c'est li intention del roy et de son plus especial conseil* II, 368. — L'adv. particulièrement, expressément est rendue par *especialment* (II, 24) ou par les locutions *par special* (II, 29), *en especial* (IV, 135) ou *en especialité* III, 311, 327.

Especialité, intimité (voy. l'art. préc.) ; *et li fut dit en grant especialité et en délibération de conseil* VII, 75 ; *il fut demandé au roy Richart en grant secret et especialité de conseil* XVI, 102.

Espée ; loc. *mettre à l'espée*, passer au fil de l'épée : *c'estoit leur entente que d'yaux tous mettre à l'espée* II, 119; ib. 402 ; III, 276 ; IV, 62. Nous disons encore « mettre à feu et à sang ».

Esperance, confiance ; *et ay si grant esperance el roy nostre seigneur que vous en arés joie* III, 448.

Esperer, dans l'ancienne langue, généralise le sens que nous y attachons, en celui de s'attendre à une chose, bonne ou mauvaise ; [les assiégeants anglais de Nantes apprirent que le duc de Normandie approchait pour lever le siége] *si comme il l'esperoient* IV, 186. Le verbe *esperer* équivaut aussi parfois à compter, avoir l'intention : *à savoir à quoy il tendoit, ne que il esperoit ne voloit faire* II, 366.

Espert, = *despert* (v. c. m.) ; *il nous faut le jone Edouwart couronner et faire roi et mettre dalés li hommes de sens et de vaillance, par quoi il soit espers et resvilliés, car nous n'avons que faire d'un roi endormit ne pesant qui trop demande ses aises et ses déduis* II, 91.

Espès (épais), obscur : *car il estoit toute nuis et faisoit moult brun et moult espès* V, 64.

Espesse, voy. *espèce*.

Espessement, dru : *chil archier trayrent espessement* II, 111 ; ib. 408.

Espesserie, épicerie X, 265. On sait qu'*espice* et *espèce* ne sont que des variétés du même mot.

Espeus, époux ; *espeuse*, épouse ; *l'espeus et l'espousée* XV, 89 ; *et avoit pour mouillier et espeuse la fille au duc Aubert* XV, 218. — Cette forme est conforme aux anciennes lois phonologiques ; *eu* en syllabe tonique, *ou* en syllabe atone ; de là *espeus* d'une part, *espousée* de l'autre.

Espie, espion, féminin ; *au tierch jour il entendi par une espie* III, 338 ; *li rois d'Engleterre qui avoit ses espies en Flandres* V, 265.

Espinerech, épineux : *et misent le pignon dou captal en ung fort buisson espinerech* VI, 414 (sec.

réd. p. 431 *espinerés*).

Espiot, arme de guerre, pique, épieu : *et tenoient daghes, haces et cours espios de guerre.* V, 47. Forme variée de *espiet*, qui vient de l'anc. haut all. *spioz.* On peut du reste aussi ramener le plur. *espios* au sing. *espiol*, cité par Gachet sous *espoit.* Il n'est pas impossible non plus que *espios* dans notre passage ne soit qu'une faute de lecture pour *espois* (voy. *espoit*).

Espirer, inspirer; *celle propre nuit que ce devoit avenir espira et esvilla Dieux aucuns bourgois de Paris* VI, 74. — Lat. *ins* rendu par *es* se présente encore dans *escrire* (inscrire), *estruire, estrument* et *estorer.*

Espiritualité, affaires spirituelles, XV, 64 (voy *temporalité*).

Esploit, 1. diligence, promptitude dans l'exécution, surtout dans la locution : *à esploit* (vite) II, 109, 304 ; IV, 73 ; *à grant esploit* III, 440 ; — 2. effet, action : *et fisent tant par l'esploit dou vent que il entrèrent en la rivière de la Tamise* II, 437 ; *et singlèrent à l'esploit dou vent devers Normendie,* ib. 470 ; — 3. action d'éclat : *se nous poions ruer jus messire Loïs d'Espagne, nous ferions un bon esploit* IV, 57 ; II, 470 ; — 4. arrêt d'exécution : *pour exécuter ces esplois et lui faire payer* II, 396 ; poursuite judiciaire : *quant en vostre hiretaige il osoit faire tels explois,* ib. même page. — Le subst. *esploit* dérive du verbe *esploitier*, et c'est à l'acception profit qu'il revêt aussi quelquefois chez les anciens, que se rattache le verbe *exploiter* moderne, qui, lui, est bien le descendant, et non pas l'ascendant, du substantif.

Esploitier vient de *explicitare* et signifie au fond : déployer de l'activité, d'où procèdent toutes les acceptions anciennes et modernes. Au sens absolu, le verbe ne dit guère plus que faire avec diligence ; en parlant du voyageur ce sera particulièrement faire du chemin : *par certains messages qui tant exploitièrent qu'il vinrent en Engleterre* V, 281 ; *car il voloit que on fesist tout le charoy et tout le harnas esploiter devant* (en avance) *et que dou soir il seroit avoeq yaus* III, 457. Du sens se diligenter découle celui de : faire marcher sa besogne, soigner ses intérêts, tirer profit : *il prist* (dit) *paroles dont il quida très bien esploitier* XVI, 90. — Comme actif, le mot est synonyme d'exécuter, accomplir, avec une idée accessoire de tirer avantage de ce que l'on exécute : *il ont bien commenchiet à esploitier leur voiaige* III, 415. — Au réfléchi, nous lui trouvons les deux sens suivants : 1. se dépê-

cher : *si se esploitièrent li Hainnuyer ce qu'il peurent* II, 111 ; *il ne se pooient fort esploitier pour le cause des pesans sommiers et dou grant charoi que il menoient* V, 468 ; 2. marcher (en parlant d'une affaire), promettre une bonne issue : *et s'en exploiteront mieux mes besoingnes* II, 62.

Esploiturièrement = *à esploit*, vite VII, 403. Cet adverbe suppose l'adj. *esploiturier*, et celui-ci un subst. *esploiture*.

1. **Espoir**, adv., peut-être ; II, 8 ; III, 157, 169 ; V, 242 ; VI, 199 (*une prairie espoir large de sis bonniers de terre*). C'est la 1re pers. sing. de l'indic. prés. de *espérer* et signifie proprement : « j'espère, je pense ».

2. **Espoir**, subst., avis, opinion ; *la cité de Cambrai estoit bien pourveüe de gens d'armes et ossi de tous vivres selonch leur espoir* III, 13.

Espoit, espèce d'arme tranchante ; *as espées et as haches, as espois et à daghes* III, 196 ; combattre *d'espées et d'espois* VI, 269 ; *mès mist le main à un espoit de guerre que il portoit à son costet*, ib. 230. Voy. l'intéressant article de Gachet sur ce mot et ses similaires. Pour l'étymologie je m'en tiens au flam. *spit*, bas-lat. *spitum* (all. *spitz*), pointe, pique.

Esponde, bois de lit (lat. *sponda*); *il se prist à seoir sur l'esponde de son lit* XI, 198 (var. p. *calis*).

Esporon, -ouron, éperon XIV, 147 ; ailleurs *esperon* III, 230, 353. La forme *esporon* est plus rapprochée du v. all. *sporo* (auj. spor, sporen), qui en est l'origine.

Espourré, couvert de poussière ; *et estoient leurs chevaulx espourrés tellement que ils ne povoient reprendre leur alaine que leurs bouches ne feussent toutes plaines de pouldre* XII, 308. *Espourrer* (de *pourre*, poussière, est ici au sens de *empourrer*, car strictetement le verbe signifie enlever la poussière, sens qu'il a encore en rouchi.

Espouser, v. a., 1. se marier, célébrer son mariage avec : *li rois espousa Philippe de Hainnau en l'église catédral que on dist de Saint Guillaume* II, 197 ; 2. marier, unir par le mariage : *le mardy il furent espousé en l'église cathédral Nostre Dame de Cambray* X, 314 ; *et les espousa l'archevesque de Cantorbie* XV, 306 ; II, 193, 197 ; — v. n., faire les noces : *tout le jour des nopces que espousèrent* XV, 85.

Esprendre (s'), prendre feu, s'allumer ; *le chastiel qui tantost s'esprist et aluma* II, 490 ; *tantost li feux s'esprist, grans et vilains* IV, 21. Voici comment on peut s'expliquer l'origine de ce sens : d'abord *esprendre* (composé renforçant le simple *prendre*), saisir;

puis le mot individualisant cette acception générale, et supposant pour sujet le mot feu (au sens propre ou figuré), il vint à signifier saisir de feu, allumer, embraser ; de là au neutre ou au réfléchi, « être saisi par le feu, prendre feu. » Dans cet ordre d'idées, cependant, l'expression « le feu s'éprend » serait logiquement incorrecte. Je propose donc une deuxième filiation logique partant de la forme refléchie *s'esprendre,* au sens de s'attacher, se prendre à, attaquer ; nous aurions d'abord : « le feu s'éprend à la maison » ; de là « le feu s'éprend», le feu prend, puis un verbe actif *esprendre,* mettre en feu, un verbe neutre *esprendre,* et un verbe réfléchi de seconde formation = prendre feu. C'est ainsi que l'actif *aherdre* (saisir) se dégage du réfléchi *s'aherdre* (s'attacher).

Espringale, engin d'assaut (voy. Littré) II, 294 ; III, 138 ; XIII, 108.

Espringuier (associé à *danser* XVI, 3), sauter, s'ébattre. De l'all. *springen,* sauter.

Espris = *appris ; ceste avenue fu moult tost sceüe et esprise parmy Frandres* III, 198. Nouvel exemple de l'échange des préfixes *es* (= ex) et *a* (= ad).

Esprivier, épervier X, 65.

Esprohon, étourneau ; *et ainsi comme se fixent esprohons entre oisels gentils ou coulons* XII, 71 var. Hécart, dans son Dict., donne *esproon,* étourneau, sansonnet ; Buchon, lui, traduit par épervier ; l'autorité du premier doit l'emporter. Le mot, par son radical, répond au wallon *sprew*, all. mod. *sprehe,* néerl. *spreeuwe.*

Esprouver (s'), se distinguer, faire ses preuves (dans une action militaire) IV, 53.

Esquellette, petite échelle X, 41.

Esquellon, échelon X, 41.

Esqueillir, -ier, esquellir, voy. *escueillir.*

Esquemenyer, excommunier V, 277.

Esquiequeté, échiqueté ; *une faisse esquiequetée de blanc et de noir* X, 159.

Esquierpe, voy. *escerpe*.

Esquiever, voy. *eschiever.*

Esquilla (s') IV, 386, lisez *esqueilla* (voy. *escueillir*).

Esquiper, v. n., se mettre en mer ; *si esquipèrent et se departirent et avoient vent et marée pour euls* II, 66 ; *il entrèrent dedans* (dans les vaisseaux) *et esquipèrent en mer,* ib. 374 ; *dont entendirent il à sachier les ancres amont et misent les voilles.. et tantost eskipèrent* IV, 141 ; v. a., embarquer : *il esquipèrent lors chevaus* II, 95 ; ib. 195 ; *car il les avoient esquipés avoecques euls en lor vassiel* ib. 336 ; aussi *esciper* IX, 461.

Esquis, fouillé, mis au pillage; *entroes que il se disnoient en la ville, leur nef fu toute esquise* X, 297. Participe passé de *esquerre*, rechercher (lat. *exquirere*).

Esquoel, voy. *escueil.*

Esrachier, arracher IX, 118.

Esragier, devenir fou; *il et ses chevaux sour quoy il estoit, esragièrent ambedeux et estrangla li ungs l'autre* VI, 177; *si nous convenra tous morir ou esragier par famine* V, 199; *folle et esragie* XV, 291.

Esramie, forme variée de *aramie* (v. c. m.).

Esrederie, voy. *enrederie.*

Esrer, agir, errer; *et leur remonstra doucement qu'il avoient trop mal esret de che que il avoient ochis les officyers dou roy* IX, 447; X, 95. L'orthographe *esrer* se rapporte à *errer*, comme *desra*[illegible]*y* à *derrain.*

Esreur, voy. *erreur.* — Gachet, au mot *esrour*, ne me paraît pas avoir exactement saisi la valeur de ce mot. Celui-ci tient, non pas à *errer* = lat. *errare*, mais à *esrer* = lat. *iterare*, devenu *edrar*, *esrer*, *errer*, faire du chemin, être en voie; il exprime d'abord errement, puis entraînement; être *en esrour* ou *errour de* faire qqch., c'est être en train de, ou porté à la faire.

Essangné, qui a perdu beaucoup de sang; *il se combati et ala toutdis avant et tant que fu moult essangnés* V, 447; aussi *essanné*: V, 301, 430 (*et navrés priès c'à mort et tous essannés*); VI, 166 (*et laissèrent messire Corageux de Mauni sus les camps comme mort, tant estoit il navrés et essannés de ses plaies*). Buchon commet une erreur en traduisant notre mot par: mis hors de sens.

Essanné, voy. l'art. préc.

Essauchier, exaulchier, rehausser; *tous ciaux qui les incrédulles voroient destruire et le foy crestienne essauchier* II, 339; *pour exauchier leur estat* (leur train de maison) X, 312; *vous exaulchiés une folie plus tost que ung bien* XIV, 247; IX, 50; faire ressortir: en faisant au roi de France le récit des fêtes qui avaient eu lieu en Angleterre, les rapporteurs, dit l'auteur, ajoutèrent du leur, de manière à *plus le mal exaulcer que le bien* XIV, 266. — Notre mot actuel *exaucer* a pris une acception spéciale.

Essequter, exécuter; sens absolu: *et se doubtèrent de lui que de fait il ne vosist esséquter ensi que il le disoit* IV, 61.

Esserveler (écerveler), égorger X, 56; *escherveler*, ib. 170.

Esseulé, isolé; *quant le duc se véy là enclos et esseulé de ses frères* XVI, 74. Cp. *asseulé.*

Essielle, aisselle; *et fut là décolé et puis pendu par les essielles* XII,

272. Autre forme de *assielle* 1.

Essil, destruction ; subst. verbal de *essillier* ; *tant que de le labeur de ma teste que de l'essil de mon corps* II, 2 ; consommation : *et largement trouvoient de vins plus qu'il ne leur besongnast dont il faisoient grant essil* V, 379.

Essillier, ravager, détruire II, 15, 18 ; III, 8, 228 ; VI, 55 ; consommer : *il n'est finance nulle, tant soit grande que gens d'armes n'exillent ne mettent à fin* X, 304. — Sur le développement du sens primitif du mot, qui est *exiler*, voy. Littré.

Essonier (s') = *s'ensonier*, s'occuper ; *entretemps la femme se essonia entour le feu* X, 37.

Essorber, dépouiller, détruire ; *veut il mettre hors d'Engleterre et essorber tous les nobles? il n'y aura bientost nulluy* XVI, 91 ; *sans nul title de raison il essorbe son royaume et met hors les vaillans hommes qui le devroient aidier à garder*, ib. 93 ; *et veult essorber le royaume des nobles et des vaillans hommes*, ib. 164. — Jusqu'ici je n'avais connu qu'un verbe *essorber* au sens d'aveugler (voy. ma note Jean de Condé I, 417) ; il ne peut convenir ici, où la signification qui s'impose est exterminer, faire disparaître. Dans une chanson de Guillaume de Béthune on lit : *Car pour pechiés essorber Fu en crois pendus* ; c'est bien là détruire, effacer. Mätzner voit dans cet *essorber* une variété de *essorbir* et par conséquent le latin *exsorbere*, absorber, engloutir. Cela peut être admis ; en tout cas c'est correct. Cependant notre troisième passage me conduit à une autre explication. Là, *essorber* équivaut à dépouiller, priver, et je n'hésite pas à y voir un type *exorbare*, comme composé de *orbare*, priver. La conversion du tour : *essorber*, dépouiller le royaume des nobles, en celui : *essorber* les nobles hors du royaume, est conforme à une foule d'autres du même genre. Nous aurons ainsi la série suivante : dépouiller de (3e passage), puis dépouiller en général, affaiblir, amoindrir (2e pass.), enfin enlever, faire disparaître (1er pass.). — Buchon omet dans le premier passage les deux mots *et essorber* ; dans les deux autres, il y substitue *estorber*, qu'il interprète au Glossaire par troubler. Un mot *estorber* (= exturbare) pourrait exister, mais il n'existe pas, et d'ailleurs les mss. ont bel et bien *essorber* ; au surplus, le sens n'appuie en aucune façon un verbe *estorber*.

Essouflé ; *tant estoient lor ceval essouflé que jusques à la grosse alainne* IV, 26. J'ai relevé ce passage pour compléter l'historique de l'article dans Littré.

1. **Estable**, étable ; proverbe : *clore l'estable quant le cheval est perdu* XIII, 5.

2. **Estable,** stable, fixe ; *parmi tant* (à la condition) *que li princes devoit tenir ses monnoies establcs sept ans* VII, 258 ; *afin que les coses dessus dites soient plus fermes, estables et vaillables,* ib. 282 ; adverbe : *establement*, fermement : *mais vouloit establement tenir la trièves* XIV, 169.

Estableté, stabilité, opp. à *variement* VII, 524.

Estache, voy. *estaque,* XIII, 170.

Estale, fém., étai, appui ; *et regarda sur le seigneur de Corasse qui s'appuioit devant sa chambre à une estaye* XI, 200. Nous avons encore cette forme féminine en termes de blason.

Estaindre, tuer ; *pour contrevengier le mort de se cousine germaine que li rois Pierre avoit estainte et fait mourir* VII, 84 ; X, 171 ; part. *estaint,* privé de lumière : *car il avoit l'oeil estaint et le perdi en cachant* (chassant) *un cerf* VII, 456. — Il n'est pas étonnant de voir *estaindre* devenir le synonyme de tuer (il l'est encore), quand on sait que *tuer,* dans le principe, signifiait éteindre (voy. mon Dict.).

Estainne, adj., d'étain ; *un custode estainne,* un étui en étain X, 88 ; je n'ai pas d'autre exemple d'un adj. *estainne* ou *estagne*, reproduisant le lat. *stanneus*, mais il est très-admissible, et je crois la forme *estainné*, proposée à l'Errata du volume, inutile.

Estake, voy. *estaque*.

Estal (rendre), prendre une attitude de défense ; *quant il veïrent que tamps fu de retraire, si se retraisent jusques à leurs fossés et là rendirent estal jusques à tant que leurs gens furent entret à sauveté* IV, 8. Voy. l'art. *estal* dans Gachet ; notre passage le complètera avantageusement.

Estamper = *pétier*, battre le pavé, se promener ; *et s'en vinrent sus le place yaux remonstrer au maieur et as jurés qui là estampoient* VIII, 184 ; *il ont huy tout le jour travilliet* (cheminé) *et estampet en ces marès* X, 132 ; *l'omme dou gait qui là estampoit sur les murs*, ib. 259. — Peut-être, cependant, faut-il traduire par être debout, qui est le sens du rouchi *s'étamper*. Le mot vient, comme *estamper*, du germanique *stampen*, piétiner (all. *stampfen*).

Estanchier, étancher ; *estanchier qqn. de sa plaie*, la lui panser XI, 117 ; *estanchier une plaie* XIII, 223 ; *estanchier* qqn. tout court IV, 387 (*il se tint là tant que il fust estanciet*).

Estandart, point de ralliement : *et fu li pennons messire Eustasse, qui estoit li estandars et li raloiance des Englès, conquis et tous*

descirés VI, 174.

Estant (en), debout : *elle se drecha en estant* II, 51 ; *Jehans Chandos ne se peut tenir en estant, mais cheï à terre* VII, 456 ; *laissier en estant* (en parl. d'un fort) IV, 340 ; [le duc de Berry ne consentit pas que la dame se mît à genoux], *ançois le volt oïr parler tout en son estant* VIII, 236 ; *mettre sus estant*, établir : *et mist le seigneur de Biaugeu en Mortagne sus estant pour garder che passaige* II, 428.

Estaple, entrepôt de marchandises, marché ; *il y a certaines ordenances sus l'estaple des laines* II, 17 ; *prendre deux mille marcs sus l'estaple des laines* V, 144 ; *et seroit à Calais li estaples des laines d'Engleterre, dou plonc et de l'estain*, ib. 221. C'est le mot actuel *étape*.

Estaque, -ache, pilier, pilot ; *et trouvèrent le pont deffaict, mais encores estoient li estake en l'eaue* IX, 258 ; IV, 420 ; *li Flamenc ont deffait leur pont, et tellement croisiet de grans mairiens et d'estaques* (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *de staques*) *parmy les gistes dou pont que impossible seroit de passer ne nef ne nacelle* X, 121. Sur l'origine du mot, voy. les Dict. sous *estacade*, son dérivé.

Estat se présente dans Froissart avec les significations ordinaires de situation, position, surtout de position sociale ; on y trouve également celle de manière de vivre, train de maison, ménage (*tenir grant estat* II, 377, *la roïne tint son estat* (c.-à-d. sa cour) *en le sale*, ib. 93). Nous n'avons guère rencontré d'emplois du mot pouvant frapper ou arrêter un lecteur moderne ; quelques passages me suffiront : XVI, 43, *il se advisa que avant le departement de ces seigneurs, il leur remonstreroit une partie de ses puissances* (richesses) *et estas* (le mot s'applique aux diverses branches d'un train de maison tel que celui d'Amourath) ; II, 84, 205 ; — IV, 317, *gens d'estat*, personnes de haute position ; II, 41 : *Hues li Espensiers se doubta grandement que la poissance dou roi de France ne le fesist trebuchier jus de ses estas* (de ses charges et dignités). Le mot revêt l'acception vague de « sujet, question » : *je voel un petit tenir et démener* (traiter) *le pourpos et estat de proèce* II, 12. Ce qui revient à chaque instant, c'est la locution : *sus l'estat que*, qui équivaut à « dans les circonstances ou de la manière que (XVI, 42) ; *sus l'estat que de* suivi d'un infinitif, = à condition de, de manière à, à telle fin que : *fins de parlement fu que tout seigneur, conte, etc., se départirent sur l'estat que de yaux apparcillier, quant requis en seroient* II, 420 ; aussi *sur l'estat que pour*, afin de XI, 5. La formule adverbiale *sus cel*

estat dégage fréquemment de son sens propre : en cet état de choses, celui de « de cette manière, ainsi » : *vous y trouverés otant de grans fais d'armes,.... de grandes batailles et de touttes autres coses sur cel estat* (de cette nature), *qui se dépendent de membres d'armes et de proèche, que de...* II, 2.. Notons encore l'expr. *par cel estat,* de cette manière III, 265, 363. — Enfin je vois *estat* équivaloir à saison , moment favorable, dans l'exemple suivant : *ce n'estoit mies estas de chevauchier ensi par tel temps et à tel heure* IX, 38 (cp. l'ital. *stagione,* saison).

Estatut, ordonnance, statut ; *par droit estatut et ordenance* V, 276 ; *et fu là renouvellés et afermés uns jugemens et estatus qui avoit estet fais en le court de l'empereur* II, 473.

Estaubler, établer VII, 361.

Estaublir, établir II, 162 ; III, 336. Pour ce changement de *a* en *au,* cp. *diauble* p. *diable* II, 164.

Estavoir, falloir, être nécessaire (voy. Diez II, 295, et Gachet sous *estuet*). Je ne pense pas avoir rencontré ce verbe dans les Chroniques autrement que sous la forme de l'infinitif et employé comme substantif : *et le tint tout aise selon son estavoir* (la leçon *esçavoir* est une faute de lecture) II, 44. Ce subst. signifie 1. nécessité, besoin, 2. comme dans le passage cité, moyens dont on dispose ; *soiez larges selon vostre estavoir,* dit Froissart dans les Poésies.

Estechier, porter des coups de pointe, combattre à l'arme blanche; *là eut férut, lanciet et estechiet et fait tamainte appertise d'armes* VI, 11 ; *les batailles entrèrent l'une dedens l'autre en boutant et en estechant des glaives,* ib. 420.—C'est la représentation française de l'all. *stechen, stecken,* piquer, ficher.

Estequier, ficher en terre, X, 122 (*un planchon*). Voy. l'art. préc.

Estequis, -kis , combat à l'arme blanche ; *bon estequis* III, 153, var. (le texte a *bonne jouste*) ; *estekis de glaives* IV, 176. La forme première et normale *estequeïs* se trouve V, 245.

Ester, se tenir debout : *si veï devant lui ester mgr. Bertran de Claiekin* VII, 245. — Le sens de *stare* s'élargit en celui de *esse* dans la formule *laissier ester* (plus tar *laisserd estre*), laisser là, ne plus s'en occuper, cesser (cp. all. *sein lassen*) : *à ces mots passa oultre li rois et laissa ester monsigneur Joffroi et s'en vint devers monsigneur Ustasse* V, 247 ; *quant on veï ce, on le laissa ester* II, 386 ; *or laissons estre à* (cessons de) *parler de ceste matière* XV, 155.

Estiel, latte ; *il li alèrent ardoir sa maison, que onques n'y demora estiel ne mairien* IX, 421. Forme masculine de *estelle,* latte, bar-

deau, qui est le lat. *astella*, autre forme de *astula, assula*, petit ais.

Estipper, voy. *eslipper*.

Estiviaux, bottes ; *si n'eurent onques li Escot ne vin ne sel, ne quir tanet ne conréé pour faire estiviaulx ne solers* II, 169 ; VI, 212. — Ital. *stivale*, prov. *estival*, all. *stiefel* ; du latin *aestivale*, pr. chaussure d'été.

Estoc, souche ; sens propre, poutre, chevron : *il l'ardirent et essillièrent tellement que onques ne demora estos sus aultre que tout ne fust ars et brui* VI, 193 ; sens fig., race, souche de famille : *liquels ne venoit mies dou droit estock de Bretaigne* III, 326 ; origine : *cil grant bourgois qui d'estoch et d'estration avoient demouret en la ville de Calais* V, 218. — De l'all. *stock*, tronc.

Estoffe, étoffe, matière ; fig. approvisionnement, équipement, attirail : *et estoient bien huit mille hommes et de bonne estoffe* III, 41 ; abondance, quantité : *et se tenoient en grant estoffe et moult richement*, ib. 153 ; *il estoient là venut en grant estoffe et en bon arroy* IV, 256 ; *il tenoit grant estat et estoffe de vaisselle d'or et d'argent* IX, 124 ; richesse : *gens d'estoffe*, gens riches, cossus IX, 111.

Estoffé, bien fourni, bien équipé, voy. *estoffer*. Appliqué à *mandement* (*si furent leurs mandemens grans et estoffés* XIII, 291), le mot doit vouloir dire : précis, fourni de tout ce qu'il faut pour le faire suivre d'effet. — Adv. *estoféement*, richement, abondamment : *et estoient les rues parées et couvertes de draps et de jeuiauls moult estoféement* II, 91 ; *et se pourveïrent bien estofféement de chevaus et de harnas* VI, 203 ; en grand nombre : *li seigneur de France y furent si estofféement* IV, 357 ; *si y vinrent moult estofféement et en grant arroy* V, 8.

Estoffer, 1. garnir : *selles estoffées bien et friceement* VI, 98 ; — 2. pourvoir du nécessaire, équiper, monter : *chevaliers et escuiers tous bien montet et ricement estofet* II, 115 ; *estoffer* une entreprise, un repas, faire dans les conditions requises : *le duc de Bourgoingne considéra une chose, que ce voyage, au tout estoffer* (= à l'estoffer tout à fait), *cousteroit trop grandement en mise et finance* XV, 225 ; *là furent doné grans disners et biaus et bien estofés* II, 237 ; *si fu li soupers grans et biaus et bien estofés* III, 7. — *S'estoffer*, se fournir, tirer sa subsistance : *tout païs vivent et s'estofent et gouvernent l'un de l'autre* II, 439 ; *et bien i avoit neuf ou dis mille bourgois, mais la grignour partie s'estofoient tout de la draperie* IV, 404.

Estoier, prendre ses quartiers

d'été, opp. à *hiverner* ; *les compaignes avoient estet en Franche et ivernet et estoyet* (le texte porte fautivement *ostoyet*) VII, 325.

Estoit = est, se trouve ; *je n'ai que une mort à morir qui estoit en la volenté de Nostre Seigneur* II, 55. — Cette singulière forme, tirée du ms. de Valenciennes, s'explique fort bien ; elle tient au verbe *estevoir* (lat. *stare*) aussi naturellement que *doit* à *devoir*.

Estoner, étourdir ; *il furent tout doi si fort rencontret de deus pierres qu'il en eurent leur bacinés effondrés et les testes touttes estonnées* III, 274 ; *et furent si estonnet que on quidoit bien que il deuissent morir* V, 87 ; heurter avec violence : *de cel encontre fu la nef dou roy si estonnée que elle fu crokie* V, 261 ; métonymie de la cause pour l'effet.

Estordre, extorquer ; *pour estordre plus grant raençon* V, 465 ; *pour estordre plus grant argent* VI, 101 ; *le roiaulme de France estoit vexé de tailles et de toutes exactions villaines dont on pouvoit extordre argent* XVI, 216.

Estorer, établir, fonder ; *le grant castiel de Windesore là où premièrement fu commenchie et estorée la noble Table Ronde* IV, 203 ; *depuis* [que] *le monde fu premièrement édiffié et estoré* XIV, 70. — Du lat. *instaurare*.

Estoryer (leçon suspecte) : *et traist une longhe espée de Bourdiaux et vous commenche à estoryer et à faire place autour de ly* IX, 408. — Un verbe *estoryer* m'est inconnu ; je lirai donc *escoryer*, qui signifie fustiger, et qui est le bas-lat. *excoriare*, ital. *scoreggiare*.

Estos, nom. sing. de *estoc* (v. c. m.).

Estoupe, étoupe ; proverbe : *il aura temprement autres estoupes en sa quenouille* (il changera bien vite de projet) XIV, 283.

Estour, choc, combat, mêlée ; *là eut grant estour et dur et bien combatu* V, 213. — Subst. verbal de *estourmir*, ou directement tiré de l'all. *sturm*, agitation violente, charge, assaut ; ital. *stormo*.

Estourmie, alarme, tumulte ; *et entrues que li estourmie se commença à eslever* IV, 29.

Estourmir, actif, mettre en mouvement, alarmer ; *les nouvelles vinrent au roy comment uns lièvres avoit estourmy ses gens* III, 45 ; *li une part des nostres ira estourmir et resvillier l'oost* IV, 29. De l'all. *stürmen*, sonner l'alarme, pr. se précipiter avec impétuosité ; voy. aussi *estour*. — *S'estourmir*, se mettre en mouvement ; *à le vois et le huée s'estourmy li os* II, 265 ; *lors se commenchièrent toutes gens à estourmir et à venir à pooir sus ces Flamens*, ib. 223 ; IV, 16.

Estout, hardi, téméraire ; *et se férirent estoutement et fièrement en ces archiers* II, 117. De l'all. *stolz*, flam. *stout*, superbus.

Estradeur, qui aime à battre *l'estrade*, à courir l'aventure XI, 205 (*grant pillart et fort estradeur*). Cp. prov. *raubador estradier*.

Estragne, **-aigne**, = *estrange* (v. c. m.).

Estraignerie, action étrange ; *che li seroit grant estraignerie* IX, 129.

Estrain, paille : *et fisent couvrir les maisons de claies et d'estrain et de terre* IV, 267 ; *et ne gisoient que sus estrain* V, 276. — Lat. *stramen*, paille étendue à terre, litière.

Estraindre, 1. serrer ; *lors le baisa et li estraindi le main en signe de grant amour* II, 63 ; *tous les jours il estoit devant leurs portes et les estraindoit, sique il n'osoient widier fors en grant péril* III, 81 ; *et avoient mis le siége entour la cité de Nicolpoly et durement estrainte* XV, 309 ; 2. aller au cœur, peser : *car li cose les estraindoit* II, 450 (457) ; *car la besoingne leur estraindoit durement* ib. 454. — Le mot varie avec la forme *astraindre*.

Estraine, = *estrine* (v. c. m.).

Estrait, issu : *estrais des royaus* (d'extraction royale) II, 306.

Estragnier, étranger V, 375.

Estramière, voy. *estranière*.

Estrange, **-agne**, **-ainge**, **-aigne** (lat. *extraneus*), 1. étranger : II, 17 (*de nation estrange*), ib. 60 (*estranges gens*) ; ib. 380 (*estragnes chevaliers*) ; VII, 13 (*li saudoyer estrainge*) ; 2. étrange, étonnant : *mur ouvré par mains de Sarrasins qui faisoient les saudures si fortes et les ouvrages si estragnes que ce n'est point comparison à chiaus de maintenant* IV, 290 ; 3. surpris, confus : *elles qui furent honteuses et estranges de sa venue* XI, 105.

Estranière, drapeau, pavillon ; II, 435 (*les bannières, les pennons et les estrannières des lupors d'Engleterre qui voloient amont sus ces nefs*) ; III, 204 ; IV, 42 ; V, 259. On lit aussi *estramière* IV, 139 (var.) ; VIII, 139 (*si avoit au son de leurs mas grans estramières à manière de pennons*). — Je ne connais pas l'origine de ce mot. Peut-être *estramière*, qui paraît être la forme normale, est-il connexe avec l'all. *striem*, bande, raie, v. flam. *streme*.

Estration, extraction, origine ; *cil grant bourgois qui d'estoch et d'estration avoient demouret en la ville de Calais* V, 218 ; *il venoit de toute estration d'honneur* XIII, 30.

Estre ; tournures et locutions particulières : *messires Guillaumes de Douglas leur avoit bien baptisiet que, se par forche il estoient*

pris, de leurs vies ne seroit riens III, 244 (on ne se soucierait pas de leur laisser la vie); *dont moult l'en est* (dont il se soucie beaucoup, qui lui va fort à cœur) V, 207; *quant tant lor estoit que de li faire tel honnour* II, 189; un autre emploi impersonnel est *il lui est* = il se porte: *si l'appela et li demanda, comment il li estoit* VII, 245. *Estre bien* ou *mal* de qqn., être en bons ou mauvais termes avec lui III, 312; voy. *bien* et *mal*. — Emploi réfléchi, se gérer: *qui si vaillamment se savoit estre et avoir entre tous signeurs et toutes dames* VI, 326; *et le vouloient le plus du temps avoir aveuc euls, et moult bien il s'y sçavoit estre* XVI, 141.

Estrelin, **-erlin**, monnaie anglaise introduite en Angleterre par les marchands de la Hanse (*easterling*, homme de l'Est): *et tout furent payet en purs estrelins d'Engleterre* II, 90; *on cuist un gras capon pour trois estrelins, douse frais hairens pour un estrelin, un gallon de bon vin de Rin pour huit estrelins*, ib. 129. Je ne me hasarderai pas à fixer la valeur ni de ce qui s'appelle nettement *estrelin*, ni du terme une *obole estreline*, (II, 153), ni de celui *de livre à l'estrelin (je vous donne et assigne cinq cens livres à l'esterlin par an de revenue* V, 135); c'est aux numismates à éclaircir ces questions. Je me bornerai à remarquer, qu'en 1359 la livre sterling se divisait, comme aujourd'hui, en 20 sols ou shillings, et le sol en 12 deniers ou pence. Elle valait 6 écus de France frappés sous Philippe VI.

Estri, **estrif** (subst. verbal d'*estriver*), querelle, dispute; *en cel estri se départirent les parties* V, 195; *les Englès sont en plus grant estrif contre le roy* II, 411; *entre ces paroles des uns as aultres eut pluiseurs détris, estris et débas* III, 96; *si en ot entre yaus grant estrif* III, 450 (var. *estrit*).

Estrine, heur; *povre* ou *male estrine*, malheur; *bonne estrine*, bonheur; *uns lièvres qui est encontrés de povre estrine* (par malheur) III, 45; *à male estrine pour yaus* V, 71; *entrer en povre estrine* ib. 72; *à bonne estrine* IX, 392. Aussi *estraine: de ma bonne estraine*, par ma bonne chance XI, 108. — C'est le mot *étrenne* de la langue actuelle; dans le rouchi *étrine*. La *feste des estrinnes* IV, 332, c'est la fête du nouvel-an.

Estrit, variante pour *estrif* III, 450; cette forme se rattache à l'anc. haut-allemand *strîtan* (auj. *streiten*), lutter.

Estrivée (à l'), à l'envi; *si apoioient les eschielles contre les murs et montoient sus à l'estrivée* VII,

404 ; ib. 470.

Estriver, lutter ; *nous avons veü celle barge estriver contre le vent* II, 83. — De l'all. *streben*, s'efforcer, lutter ; c'est au français que l'anglais doit son verbe *to strive*, subst. *strife*.

Estroit, intime, privé ; *le roy d'Angleterre et le duc d'Irlande eurent entre eux deux ung conseil bien estroit* XII, 267 ; adverbe *estroitement*, rigoureusement, strictement : *il ne voloient mies chevalier rançonner si estroitement qu'il ne se peuüst bien chevir et gouverner dou sien* V. 465 ; *estroitement et destroitement nous li avions enjoint et commandé* IX, 426 ; expressément : *et lor estoit estroitement commandé* II, 65 ; XIV, 160 ; instamment : *et requéroit souvent Dieu estroitement en soi meïsmes que..* II, 38. — Il est bon de rappeler que *strict* est un doublet de *estroit*.

Estruire, instruire, enseigner ; *encores fu il ordonné que tout seigneur, baron, chevalier et honnestes hommes de bonnes villes mesissent cure et diligence de estruire et aprendre leurs enfans le langhe françoise* II, 419.

Estuard, angl. *steward*, administrateur : *ce gentil chevalier avoit esté un grant temps souverain estuard de l'ostel du roy, c'est à dire en franchois maistre et seneschal* XVI, 23. — L'étymologie du mot anglais n'est pas fixée ; celle qui sourit le plus, c'est *stîg-veard*, surveillant des écuries (cp. l'origine du mot fr. *maréchal*).

Estuef, éteuf, balle du jeu de paume VII, 52.

Esvanuir, disparaître ; *il furent tantost esvanui, on ne sceut qu'il devinrent* V, 338.

Esventer, éventer ; *quant on l'ot esventé pour raffreschir* XV, 321 ; réfl., prendre le frais : *et li seigneur se désarmèrent et esventèrent ung petit* VII, 52.

Esvertuer, v. a., donner de la force (*vertu*), encourager ; *les paroles dou prince et la présence de lui esvertuoient grandement toutes manières de gens d'armes* V, 394.

Esvolturer, mener à fin ; *ce que vous demandés, je ne le puis pas faire tous seuls, et dur sera à l'esvoiturer* IX, 164.

Esvuidier, dégarnir, pr. évacuer ; *et n'esvuida mies son royalme telement qu'il n'y demorast assés de bonne gent pour le garder* IV, 350 ; *li royaumes d'Engleterre estoit durement eswidiés de gens d'armes et d'arciers* V, 323.

Et ; notez les formules *un et un, deux et deux* p. un à un, deux à deux II, 94, 95.

Euch, j'eus II, 2.

Euireus, heureux II, 2.

Eür, heür, heur, bonne chance ; *vous avés le grace, l'eür* (le ms. porte par erreur *eure*) *et le for-*

tune d'armes plus que nuls prinches terryens ait aujourd'hui VII, 159 ; *encores grant heür pour luy quant* (que) *il s'en pooit issir* X, 38. — Je trouve II, 118 *en l'eur* où le sens demande *en l'eure*, sur l'heure, sur le champ.

Eure, voy. *heure*.

Eut, aussi *eult*, eut ; alterne avec la forme *ot*.

Euvre XIII, 47, ouvre (s'ouvre), de *ouvrir* ; forme normale selon les règles de l'ancienne grammaire.

Evesquiet, évêché, du genre fém., *celle évesquiet est la plus noble et la mieux revenant de toute Angleterre* XV, 239.

Evous, voilà (anc. *es vous*) ; *evous venus les Englès qui commenchièrent à traire as Escos* II, 270 ; III, 281 ; ailleurs, suivi de l'infinitif : *evous venir à frapant Hues de Chastillon* VIII, 332 ; *il n'eurent gaires atendu quant evous venir les François* IX, 9 ; suivi de *que* : *evous que nouvelles vinrent* IX, 95 ; suivi du part. prés. : *evous les Englès venant et esperonnant sus yaulx*, ib. 260. — Du lat. *ecce vos* (voy. Diez I, 161, Burguy II, 286).

Ewirous, -eux, heureux IV, 416 ; X, 109 ; le groupe *ewi* p. *eü* se voit encore dans les formes verbales *ewissent, ewist* des mss., et que notre éditeur a généralement rendues par *euissent, euïst*. A la vérité, *w* vaut soit *vu* ou *uv*, de sorte que *ewirous* vaut soit *evuireus*, soit *euvireus*. Quelle que soit la bonne prononciation et orthographe, il y a eu, relativement à la forme normale *eürous*, modification soit de *e* en *eu*, ou de *u* en *ui*, et dans les deux cas, épenthèse d'un *v* comme dans *povoir*.

Examiner, questionner, souvent associé à *enquerre* II, 173 ; IV, 113 ; prier, inviter : *se requis et examiné en estoient* II, 5 ; *et furent enquis et examiné à dire nouvelles* XI, 121 ; élaborer : *or puet estre que cil livre n'est mie examiné ne ordonné si justement que telle chose le requiert* II, 5 ; oppresser par des exactions, tourmenter : *car voirement du temps passé [ce pays] avoit esté trop fort examiné et traveillé de tailles* XIV, 39.

Exauchier, -aulcier, voy. *essauchier*.

Exaulcement, action *d'exaulcier* (élever, rendre plus puissant) ; *tout ce qu'ils ont fait d'exaulcement et d'avanchement à ce roy Jacques, ce fut...* XVI, 35.

Excellence, magnificence, prestance ; *l'archevesque de Cantorbie, qui estoit homme d'honneur, d'excellence et de prudence* XVI, 162.

Excellentement ; *et brisièrent les cloces qui estoient excellentement bonnes* III, 281 ; XIV, 253. Je relève ce mot à cause de sa forme.

Excepté XV, 228 : *de petit en petit ces paroles du père au fils et du fils au père mouteplièrent tant que le voiage d'aler en Frise pour celle saison fut excepté.* Paraît être une leçon fautive p. *accepté*, que réclame le sens et que porte la variante.

Excerser, gouverner : *Dartevelle a bien parlé et par grande expérience et est dignes de gouverner et excerser le païs de Flandres* III, 214 (209). C'est une expression abrégée pour exercer le gouvernement.

Excersis, qui est en exercice de fonctions; d'un type latin *exercitius* ; *il mandoit le duc comme duc excersis de la duchié d'Aquitaine* XIV, 187.

Exclame, masc., rumeur défavorable, plainte; *le roy avoit accueillié Béthisach en grant hayne pour l'exclame crueux et la fame diverse qui couroit sur luy* XIV, 64 (la variante porte *l'esclandre*). — Cp. *esclamasse*.

Excuser, voy. *escuser*.

Exécution (mettre à), exécuter = faire mourir ; *se par le plaisir et conseil de plusieurs alast, ils euissent esté tous mis à execution* XV, 341.

Exemple, avertissement ; *pour donner plus grant exemple à ses gens que point ne s'aherdesissent avoech le bastart Henri* VII, 231.

Exemplier, présenter un exemple, enseigner ; *je voel un petit tenir le pourpos de proèce pour exemplyer les bons et ceuls qui désirent à estre de son aliance* II, 12 ; X, 45; *s'exemplyer*, prendre exemple II, 14 ; V, 104 ; X, 14.

Exempt, exilé ; *et furent exempts et hors du royaulme d'Angleterre plus de trois ans* XVI, 158. La forme orthographique ancienne est *exent*, on la trouve, avec la valeur de dépossédé V, 364 : *car il l'en* (de son hiretage) *feroit si exent que il n'en tenroit denrée* V, 364. Les acceptions ci-dessus sont conformes au sens premier du lat. *exemptus*, ôté, écarté.

Exent, voy. l'art. préc.

Exillier, voy. *essillier*.

Expédier qqn. de, lui faire avoir réponse sur : *là serés vous expédiés de toutes coses* IV, 10.

Expédition, conclusion (d'une affaire) ; *pour avoir certaine expédition, ils ordonnèrent ung grant parlement* III, 65 ; *pour adreschier aux besoingnes à la fin que elles euissent meilleure expédition* XVI, 37.

Expresse, nettement exprimé, précis, masc. et fém. ; *dedans un terme* (dans un délai) *expresse que nous y assignerons* VIII, 202 ; *bien sçavoit le journée expresse* VIII, 210.

Expression, exaction, extorsion ;

toutes plaintes, grieftés, expressions que ses fils ou si offiscyer avoient fait VIII, 59.

Exprisier, estimer à sa juste valeur; *il coustèrent tant au duc d'Ango que on ne le poroit pas nombrer ne exprisier* X, 304 ; cp. Jean de Condé : Ossi ne puet nus esprisier Bon conseil, tant est de grant pris (I, 1, 4).

Extensé, tendu, bandé; *là estoient chil archier d'Engleterre, leurs ars tous extensés, et ne traioient point* VII, 396. — Du lat. *extensare*, fréquent. de *extendere*.

Extordre, voy. *estordre*.

Façauté, bel air, prestance : *tout chil qui le veoient le prisoient et honouroient pour la façauté de luy* X, 254. — L'étrangeté de ce mot a peut-être motivé les variantes *faconde, prudence*.

Face (de prime) XI, 44, 232; XIII, 38. J'ai cru devoir constater l'usage de cette formule par Froissart.

Façon, fachon; loc. *de grant fachon* = grandement : *et le mésaisièrent de grant fachon* VII, 438.

Facteur, négociant ; *pour avoir la hantise de leurs marchandises, dont ils sont grans facteurs entre les Sarrazins et ceulx de leur loy* XVI, 35.

Fagoter, lier (des fagots); *et commença on à fagoter fagos en grant plenté* X, 72.

Faillir, voy. *fallir*.

Fain, foin III, 222; IX, 330; XI, 120 (*ung grant mule de fain*); ms. de Breslau *fouain* XI, 341.

Faindre (se) d'une chose, s'en abstenir, s'y refuser, hésiter à la faire; *dont fu conseillé au roy que il se faindist de ceste emprise* III, 31; *si se faindoit il de li aidier*, ib. 469; *et se faindoient de son hommaige* (lui refusèrent l'hommage) III, 371; *il ne s'en est pas faint et a mis toute la paine et entente qu'il a peü, comment il peüst porter grant dommaige au roiaulme de Honguerie* XI, 238; *et moult le prièrent que il ne se voulsist pas faindre de bien faire la besoingne* XVI, 36. On voit que *se faindre* est tout-à-fait synonyme de *se dissimuler*. Le sens propre « faire semblant » est conservé III, 458, où il est dit du roi, jouant aux échecs avec la comtesse de Salisbury, qu'il *se faindoit*, qu'il ne jouait pas sérieusement, *dou mieux qu'il savoit*. — C'est à *se faindre* = s'épargner que se rattachent l'ancien adjectif *faignant*, paresseux, lâche (qui n'a rien à faire avec *fainéant*), de même *faint* et *faintis*, m. s., et le substantif *faintise* (v. c. m.).

Faintement, lâchement, avec hésitation ; *si en passèrent pluiseur* (le pont) *en cel estat, et priès ensi que tout, et depuis aucunes gens*

d'armes faintement VI, 437; *liquel se commenchièrent à deffendre faintement et à reculer* II, 296.

Faintise, lâcheté; *faute de hardement et faintise de coer le vous font faire* II, 250; *tout chil de ce sanch les réputoient à grant ygnoranche et à grant faintise* IV, 132; VIII, 201.

Faire; emplois notables de ce verbe: — 1° Faire l'éducation, former, perfectionner: *il est de bonne voulenté, et si se desire à faire et à armer* X, 55: de là la formule adjectivale *à faire* = dont l'éducation est encore à faire: *je suis jones et encores à faire* II, 62; *lors sires li rois estoit jones et à faire* II, 259; *il est ainsi d'un povre homme à faire* (sans éducation) *qui ne scet que c'est d'honneur, comme d'un loutre* etc. XII, 235.— 2° *Avoir que faire de,* avoir besoin: *nous retournerons si riches que nous n'aurons jamais que faire de guerroier* XIV, 298; *qui troeve saint Pierre à l'uis, il ne l'a que faire d'aller querre à Rome* II, 295; ib. 299. Aussi *avoir à faire* de: *vous en avés bien à faire, avant que vous soiés au cor de vostre voiage* IV, 419; VII, 279. Sans régime, être dans le besoin: *et pensoit bien que cil de Trit avoient à faire* III, 153. —3° *Avoir fait,* avoir fini, être prêt: *qui premiers avoit fait, premiers partoit* XII, 68; être perdu: *les deux chevaliers cogneurent tantost que Béthisach avoit fait et que mourir le convenoit* XIV, 69. — 4° *Le faire,* se porter, se trouver: *si leur demanda dou roy leur père et de madame la royne leur mère comment il le faisoient* VII, 330; XVI, 220; *si envoya li roys Robert de Gobchen et Richart de Stanfort à l'ost et as compaignons qui desoubs le castiel estoient logiet, savoir comment il le faisoient* (dans quel état ils se trouvaient) III, 457. Cp. en anglais *how do you do?* et en all. populaire: *wie machen Sie's?* — 5° *Faire*, suivi de l'inf. avec *à*, être digne, mériter de: *ces besoingnes ne font pas à laissier* (ne doivent pas être négligées) XI, 262; *ce ne fait pas à souffrir* XII, 236; II, 260; *lesquelles* (besoingnes) *ne font pas à oublier* XIII, 199 (*sont* est une faute de lecture); *ce ne fait point à demander* II, 77; *après ces deux advenues n'avint au duc de Lancastre aucune aventure qui à recorder face* VIII, 296. Parfois l'expression indique, non pas ce qui doit, mais ce qui peut se faire: *li chastiaus est fors et ne fait pas à prendre par assaut* IV, 32. — 6° *Faire* se substituant à un verbe énoncé précédemment, et en prenant le régime: *mieuls sèvent que à tel afaire affiert que nous ne faisons* (savons) II, 322;

autant bien les griève (les chevaux) *la flaireur de la mer comme elle fait aux personnes* XI, 341 (il faut noter que *les*, régime de *griève*, est un datif); *je li aiderai de conseil à mon loyal pooir, ossi fera Jehans mes frères* II, 352; *ils chevauchoient sur bats dont on fait* (c. à. d. chevauche) *sommiers, sans estriers* XV, 176. — 7° *Faire* accompagné d'un verbe à l'infinitif et servant à rendre la notion de ce verbe par périphrase : *les gens dou pays ne cuidassent jamais que li François deuissent passer les bois de Tiérasse, ne chevaucier si avant oultre les bos mais fesissent* III, 76 (*chevaucier fesissent* = chevauçassent). — 8° Emploi impersonnel, pour exprimer une situation : *si eurent conseil que il metteroient la grignour partie de leurs gens d'armes à l'endroit où il faisoit le plus foible* V, 113.

Fais, fès, faix, poids, charge : *li gentils chevaliers Jehans de Hainnau en emprist le faix et la carge* II, 59; *et si n'avoit si hardy d'eulx qui osast emprendre le fais* II, 414; *finablement li Flament ne peurent porter ne soustenir le faix ne la force des Englois et requlèrent* II, 436; *quant li autre saudoyer de le cité veïrent le hustin et que leur compagnon avoient trop grant fais* III, 409; *li enghiens jettèrent pierres de fais dedens la ville* III, 270 (ib. 341, *pierres à fais*). — Locution adverbiale *à un fais* ou *fès*, tout d'un coup, tous ensemble : *si eurent conseil que il chevauceroient autour de ce bois, et puis, tout à un fais et soudainnement, il se bouteroient en l'ost* IV, 254; ib. 255; *et puis tout à ung fès venroient acourant sur yaux* II, 267; *li marescal fisent tout à ung fés retourner leurs pignons*, ib. 270; V, 283; *ils se arrestèrent tout à ung fais* XIII, 66. Cette locution, fréquente chez les trouvères, je l'ai mal interprétée par « tout à fait » dans mes notes sur Jean de Condé I, 388.

Faisse, fasce (t. de blason) X, 159.

Faissié, fascé; *cotes faissies de gaune et de bleu* X, 159.

1. **Fait, fet,** participe passé de *faire*, 1. parvenu (à une position aisée), enrichi : *ceste ordonnance fu moult griefs pour les pluiseurs qui estoient tout amonté et fet de* (par) *la guerre et qui, en devant chou, estoient povre garchon et varlet* VI, 327; — 2. = *usé*, expert, exercé; *fait de*, fait à : *chevaliers foibles et non fait de la guerre* (non aguerris) V, 227 *il n'averont nulle durée contre nous, car il ne sont point fait de la guerre* V, 129.

2. **Fait,** subst., 1° entreprise, projet : *pourveu de son fait*, prêt à exécuter son projet V, 336; *li*

bourgois qui avoient mis avant le fait le duch de Brabant n'osoient parler ne contredire à ceuls qui proposoient le fait le roi d'Engleterre V, 154. De là la locution *venir à son fait = acomplir son entente* (intention) II, 144 (var.) ; *brisier son fait,* renoncer à ses projets III, 131. — 2° Impulsion, direction : *si se ordonnèrent li Franchois bien et hardiement par le fait de leur souverain* IV, 379. — 3° Action ; de là la loc. *à peu* ou *point de fait : car trop avoient là demoret à peu de fait* (sans avoir fait grand'chose) III, 272 ; *on ne vit onques tant de bonnes gens estre perdu à si peu de fait* (sans grande lutte) III, 263 ; *si gaegnièrent la ville à peu de fait* V, 22. — 4° Force, vigueur, résolution : *gens de fait,* gens résolus X, 166 ; *leur enemit estoient quatre contre un et toute gent de fait et de mer* III, 202 ; *gens de fait et d'emprise,* ib. 294 ; *Anglois sont gens de fait et d'exploit* XV, 229 ; *vous savés que je suis une seule femme, à point de fait ne de deffense* (sans moyens de résistance ni de défense) VIII, 236. De là la loc. adv. *de fait,* avec force, de force : *il se doubtoit que de fait elle ne le fesist détenir* IV, 43 ; *et l'acroquièrent de fait et de force* V, 270 ; *de fait et de poissance* XI, 285 ; *de fait et à puissance de gens ils le vendroient quérir et l'emporteroient où que il fuist* XVI, 18 ; promptement , sans tergiverser : *et avoient li Englès espies et meneurs qui menèrent tantost et de fet monseigneur Gautier et se route en le tente* IV, 104 ; *et vinrent devant le ville et le chastiel de Pellagrue et le commencièrent de fait à asallir moult fortement,* ib. 250 ; *et fut dit et déterminé que de fait le roy envoiast messire Bouchicault ens ès parties d'Avignon* XVI, 120 ; *tantost et de fait,* ib. 136 (voy. aussi 6°). — 5° *Faire fait,* prendre parti : *sans faire fait ne porter partie* II, 7 ; suivi de *de,* prendre fait et cause pour : *li païs d'Engleterre faisoit fait et partie dou calenge et dou procéder avant* II, 281 ; *li contes de Montfort qui en fist fait et partie contre lui* III, 324 ; *nuls n'en osoit faire fait ne partie à l'encontre du roy* XVI, 73. — *En faire fait* prend en outre les acceptions suivantes : en répondre (pr. en faire son affaire) : *et en faisoient li Londryen lor fait* II, 39 ; *il n'estoit nuls qui en vosist faire fait* IX, 183 ; en tirer avantage : *si fu proposé que li sires de Couci s'aideroit bien de ces compagnes et en feroit son fait en Osteriee* VIII, 368 ; en tenir compte : *on n'en devoit, pour guerre ne disention qui euist esté, jamais faire fait ne monstrer semblant* X, 440 ; *se la puissance du roy*

estoit si grande que il en voulsist faire fait et le venist querre en Bretaigne XV, 3. — 6° *De fait,* réellement, en effet : *et de fait le grant prieur presta au comte de Nevers trente mille francs* XVI, 51 ; *et de fait il n'i avoit nul retour* IV, 291. — 7° *Du fait de,* au sujet de : *si ay tousjours enquis et demandé du fait des guerres justement et des aventures qui en sont avenues* II, 5. — 8° *A fait,* précisément, exactement : *nouvelles vinrent tout à fait au connestable* X, 125 (une variante porte *tout pour vray*). — 9° *A fait que,* à mesure que : *et à fet qu'il minoient, il estanchonnoient* VI, 247 ; VIII, 40 ; X, 120 ; *et passoient tout chil seigneur, à fet qu'il venoient, oultre* IV, 331. — 10° *Pour le fait de,* à cause de : *ceuls de Flandres où il habonde moult de finances pour le fait de la marchandise* XVI, 58. — 11° *Fait* = vérité, véracité : *le duc y pooit bien adjouster foi, fait et créance* XIII, 94.

1. **Fait (si)**, loc. adv., opposant une affirmation à une négation précédente de l'interlocuteur. « *Il n'apertient pas qu'en mon hostel jou aie riens del vostre.* » — « *Si fait, car li jeus le porte ainsi* », répondit le roi III, 459. Dans cette locution, encore usitée, le mot *fait* est le verbe *faire* employé comme remplaçant un verbe précédent (voy. *faire* 6°) ; dans notre cas, *si fait* équivaut à *si apartient.* Littré me semble avoir abusivement placé le terme sous le chef du subst. *fait.*

2. **Fait (si)**, tel ; *en si faites besongnes* IV, 409. Cp. all. sothanig (archaïsme).

Faitis, fetis, fém. *faitice,* pr. fait avec art, de là bien fait, bien formé, gracieux, joli : *et estoit uns fetis escuyers et de linage* II, 406 ; convenable, propre : *barriaus de fier forgiés et fais tous faitis pour lancier et effondrer nefs* V, 259 ; adv. *faiticement,* convenablement, comme il faut : *voilà cesti qui ordonna ceste bataille si faiticement et le gouverna si sagement* II, 9 ; *il s'arma bien et faiticement* VII, 28.

Falasse, fallace, artifice ; employé au pluriel (cp. lat. *fallaciae*) : *et mena tellement le pape par ses dons et ses falasses que..* II, 40.

Fallir, faillir (je n'ai pas remarqué l'emploi de la forme secondaire *falloir*), v. n., sens absolu : 1. prendre fin : *après jour fallant* III, 89, 138 ; *à jour fallant* V, 64 ; expirer (en parlant d'une trève) II, 148, 277 ; IV, 138 ; — 2. faire défaut, venir à manquer : *li fiers failli* [pour ferrer les chevaux] II, 182 ; — 3. venir à bout, à bonne fin, réussir : *se nous nos en mettons en aventure et fallissions, si nous en saroit li roys*

d'Engleterre bon gré IV, 102; cette dernière signification est particulièrement remarquable, puisque d'habitude *faillir* emporte l'idée de manquer le but que l'on poursuit. — Suivi d'un régime : manquer à : *et il li remonstroient que pour Dieu il ne les volsist mies fallir* (les abandonner) VI, 65; *les* est ici un datif, comme souvent; je n'ai pas d'exemple certain de l'emploi actif du verbe *fallir* (au sens du lat. *fallere*, tromper). Voy. cependant sur l'emploi de *les* p. *leur*, l'article *les*. — Futur de faillir : *faurrai* II, 352 (*je ne faurrai mies à mon chier fil*). — Je relèverai encore une acception particulière de notre verbe qui se présente dans la phrase interrogative : *que vous faut-il?* adressée à quelqu'un qui souffre, pour dire : qu'avez-vous, de quoi souffrez-vous? litt. qu'est-ce qui vous manque? L'all. dit de même *was fehlt Ihnen?* XIV, 321 : *beau frère, quel chose vous fault? vous monstrés à estre tout tourblé.*

Fallon, cheville (du pied) ; *montés sus un blanc coursier, vesti de sambuc jusques ens ès fallons des piés* II, 100 ; *chevaux armés et couvers jusqu'au fallon* III, 43. Ce même mot se présente ailleurs sous les formes *feillon*, *fellon* (Jean de Condé, Chevalier à la Manche, 227, Gilles de Chin 3436), *fillon*, *filon* (Baudouin de Condé, Dit du Pel, 226 ; Renaus de Montauban 127, 36). Notre auteur lui-même présente la forme *felon* XV, 40 : *les pages chevauchoient aux felons de son cheval.* Il y a là la même correspondance de formes qu'entre *pannon*, *pennon* et *pignon*, entre *chaignon* et *chignon*, etc. La rencontre de la forme *fallon* ne me laisse plus douter de l'étymologie du mot : c'est un dérivé de *fallir*, manquer, finir ; la cheville du pied a été envisagée, dans le langage populaire, comme la place où finit (*faut*) la jambe. On rapprochera naturellement le terme : « défaut des côtes », l'endroit où elles se terminent, « défaut de la cuirasse », l'endroit où elle vient à manquer de couvrir le corps. On lit dans le Gilles de Chin en prose (publié par M. Chalon) : *Les chevaux estoient ou sang jusque aux frelons.* C'est le même mot sous forme altérée (cp. *fronde* p. *fonde*, lat. *funda*).

Falourdeur, trompeur, imposteur; *le roy soustenoit à tort et sans raison cel antipape d'Avignon Robert de Jennes, ce fallourdeur, orgeuilleux et présomptueux* XV, 93. — Dérivé de *falourde*, qui signifiait autrefois (et signifie encore dans les patois) bourde, tromperie et que l'on compare à *fagot* au sens figuré de *bourde*.

Fame, rumeur, renommée; du genre masculin : *chils fames* II, 243; *ce vilain fame* IV, 199 : genre douteux III, 210; XV, 354. Le composé *diffame* est féminin (v. c. m.).

Fantosme, chose controuvée, bourde : *le duc de Glocester et le conte d'Arondel n'en faisoient nul compte et dirent que ce n'estoit fors fantosme et toutes paroles controuvées* XV, 193.

Farser, farcer, v. a., X, 250 : *que tu es bien tailliés de bien farser une belle bourde !* — Cet emploi de *farser* (qui est = lat. *farsare* forme fréquentative de *farcire*, par le supin *farsum*) met sur la voie de l'origine du subst. *farce*. Ce qui se présente d'abord, c'est le verbe *farser*, farcir, arranger, assaisonner une histoire faite à plaisir; puis, comme dérivé, le produit de cette opération, la *farse* ou *farce*. Il est à remarquer, à l'appui de cette filiation, que le subst. *farce* n'apparaît dans la langue qu'au 16e siècle.

Farsir, garnir, remplir (lat. *farcire*, m. s.); *et se batoient d'escorgies à neus durs de quir farsis de petites pointeletes de fier* V, 275; *malles farsies de chaintures riches et pesans et de bons mantiaus* V, 459.

Fascon, flammèche; *et voloient les flamesces et li fascon en la ville de Valenchiennes* III, 152 et 156. — En rouchi *facon* « flammèche, ce qui reste de la paille brûlée, non encore entièrement réduite en cendres » (Hécart). Paraît venir plutôt de *fascis*, faisceau, torchon (de paille), que de *fax, facis*, torche, brandon.

Faumenterie, mensonge, hypocrisie : *vous sarés bien precier ou jewer de faumenterie se vous m'escapés* V, 359 (var. *fausse menterie*). — L'ancienne langue avait un adjectif *foimenti*, parjure, mais notre mot y est étranger et paraît bien être une création populaire pour *fausse menterie*, comme porte la variante.

Faurrai, futur de *fallir* (v. c. m.).

Faussaire, qui manque à ses engagements : *les nouvelles vinrent comment li bonhomme de Pois estoient faussaire* IV, 434.

Fausser, endommager, rompre; *et vinrent là où li palis estoient fausset* IV, 182.

Faute, 1. manque, besoin, privation; *il avoient grant faute et grant mésaise de leurs tentes qu'il avoient fès en devant* [et qu'ils avaient laissées dans un bois] II, 169; loc. prép. *par faute de* (VIII, 206) ou simplement *faute de* (II, 250); 2. défaillance, évanouissement : *ils le portèrent sur ung lit et le couchérent et couvrirent et cuidièrent que il cuïst eü seulement une faulte* XIV, 326.

Fautre, appui de lance en *feutre* qui garnissait la selle du cheva-

lier; *il se aresta tous quois et mist l'espée en fautre* V, 449. — *L'épée en fautre* est un transfert de l'expr. *lance sor fautre*-lance levée. Le mot *fautre*, est identique avec *feutre*. *Feltre, feutre, fautre* est une succession de formes tout aussi naturelle que *beltat, beutat, beauté*, que *veltre, vautre* (chien), etc.

Faux-conseilié, mal conseillé, XII, 272 (var. *forconseillé*). Cp. *faubourg* p. *forbourg*.

Féable, autre forme de *fiable*, digne de confiance, fidèle, loyal II, 96; XI, 155; adv. *féablement*, fidèlement, loyalement II, 198; confidentiellement : *et en murmuroient les aucuns souvent et feablement ensemble* XVI, 90.

Féal, fidèle, loyal; anc. forme pour *fidèle*. On ne trouve dans la langue d'oïl pour le lat. *fidelis* que les formes *fedeil*, et avec syncope du *d* : *féel, féal, feaul, foial*.

Féalle, mauvaise forme p. *féal* VI, 6 (*bons et féalles*). Il faut peut-être lire *féables*.

Féanche, autre forme de *fiance*, promesse (action de *fiancier*); *chacuns des seigneurs fist féanche et sièrement* II, 473.

Féaulté, ancienne forme p. *fidélité*; 1. serment d'hommage : *faire féaulté* II, 180, 473; 2. serment en général : *et dirent tous d'une féaulté qu'ils vouloient demourer aveuc le roy de France* XVI, 131; 3. état de vasselage imposant la fidélité : *à cui il estoit devenu homs entré en se féaulté* (dont il était devenu le vassal hommager) II, 385; *il leur carga sus lor féaulté* (sur la foi qu'il lui devaient) II, 198; 4. confiance : *li sires de Lagurant, qui avoit féauté en ses gens pour estre rescous* IX, 118. Dans le dernier passage, je soupçonne fort dans *feauté* une faute de lecture pour *féance*, fiance = confiance.

Fel, fém. *fele felle*, farouche, dur, cruel, perfide; *li communs peuples est de fele condition* II, 17; *felle guerre* III, 227; *felle emprise* IV, 27; adv. *fellement* : *li rois fu enfourmés moult dur et très fellement et estrangement de son cousin* III, 117. Sur les diverses tentatives étymologiques faites à l'égard de ce mot, si répandu dans les langues romanes, voy. Diez I, v° *fello* (ce linguiste se prononce pour un subst. anc.-haut-all. *fello*, fouetteur, bourreau) et mon Dict. sous *felon*.

Felené, participe du verbe *se félener*, s'irriter, de là, comme *fel* et *felon*, dur, impitoyable, terrible; *ces felenés archers* II, 123; *par usage moult felenés estoit quant il perdoit*, ib. 406; *grant assaut et moult felené* III, 20, 99; *passages moult périlleus et moult felenés* VII, 157. L'éditeur, dans ces passages, a imprimé erronément, selon moi, *felènes, felène*, dont

la forme serait inexplicable. *Felené* est d'un usage très-fréquent dans Froissart, mais omis dans les Glossaires, même dans celui de Buchon.

Felenesse, voy. *felon.*

Felenier, s'irriter ; *si li engroissa li cuers ou ventre et félenia grandement* IX, 117 ; aussi réfl., ib. 113.

1. **Felon**, forme extensive de *fel,* appliquée dans le principe exclusivement au cas-régime sing. et au pluriel (cp. *ber baron, lère larron*). On en a tiré le féminin *felenesse* II, 222 (*bataille moult felenesse et moult dure*) ; III, 100 ; V, 444.

2. **Felon**, autre forme de *fallon* (v. c. m.).

Felonner (se), se courroucer XV, 314 ; forme rajeunie de *felener.*

Félonie, irritation, animosité ; *le duc s'amolioit grandement de se félonie* XV, 95. L'acception moderne de ce mot était étrangère à l'ancienne langue.

Femmelette, pauvre femme, X, 37.

Fendre, sens absolu, fendre les flots : *puis s'en vinrent fendant à plain voile sus yaus* VIII, 134 ; *nagant et fendant* XIII, 150 ; fendre la foule, d'où la loc. *à fendant* (voy. *afendant*). L'expr. *fendant les rues*, IX, 179, est une imitation de fendre les flots. — *Se fendre,* ouvrir les rangs, se débander (cp. *s'ouvrir*) : *quant il vey que leurs gens se fendoient de tous costés* XIII, 228.

Fendure, fente, ouverture ; *parmi les fendures des barrières* III, 25.

Fener, couper les foins ; *li fain estoient fené et les auquns à fener* III, 222.

Ferant batant, à toute bride V, 414. C'est la combinaison des deux termes synonymes *ferant* et *batant ;* elle est encore en usage dans les patois du Nord sous les formes corrompues *friant-batant* et *franc-batant.* Voy. Gachet sous *férir.*

Férir, frapper ; fréquemment *férir des esperons* II, 206 ; V, 229 ; aussi *férir à l'esperon* II, 175 ; *par la rivière de la Géronde laquelle bat et fiert as murs de la ville* IV, 309. — Au réfl. = *s'embattre,* se lancer, se porter : *et se férirent estoutement en ces archiers* II, 117 ; *se férirent en la kewe des François* V, 197 ; *et s'en vinrent férir lors nefs tout de une flote sus le sabelon en terre descongneüe* II, 68 ; en parlant d'un cours d'eau, se jeter, se perdre : *la rivière d'Ourne qui court à Kem et s'en va férir en la mer* IV, 401.

Feris, subst., batterie, action (prolongée) de *férir* : *là y eult grant bataille, grans lancheïs et grans féris* II, 221. On trouve aussi *fereïs.*

Ferme; loc. *faire qqch. ferme à qqn.,* l'en assurer : *che vous fay ge ferme et vrai* II, 158 ; loc. adv. *au ferme,* d'une manière définitive : *chil commissaire n'avoient pas lor carge si avant que de respondre au ferme de ceste matière* III, 118.

Fermer, lat. *firmare*, fortifier ; *che fu ungs grans fès que de fermer sus une année une telle chité que Paris est et de si grant circuite* VI, 53 ; *villes fermées de fossés et de palis* II, 314 ; *la ville de Jugon qui est moult fortement fermée* IV, 115.

Fermeté, 1. sûreté (d'un traité) : *afin que les coses dessus dites soient plus fermes, estables et vaillables, seront faites et données les fermetés qui s'ensièvent* VII, 282 ; 2. fortification : *et moult empiroient la fermeté* III, 36 ; *pour ces jours li Quesnois n'estoit point si bien fermée comme elle estoit soissante ans apriès, et tous les jours elle amendoit en fermeté*, ib. 155 ; *il fist tantost ouvrer à le fermeté de Paris* VI, 53.

Fermir, frémir XIII, 73.

Fermure, mur d'enceinte ; *une bonne grosse ville sans fermure* III, 21.

Fès, subst., voy. *fais.*

Fesist, fesissent, fît, fissent.

Feste, bon accueil ; *et les remerchia de l'honneur de le feste et de le bonne chière et belle recocilloite que li avoient fet* II, 62.

Festier, **-oier**, v. a., fêter, faire bon accueil II, 54 ; IV, 9 ; XVI, 170.

Festu, fétu ; loc. *querir le festu en l'estrain*, locution modifiée de « chercher une aiguille dans une botte de foin » : *par especial en la ville de Bruges où le grant retour* (séjour) *des François estoit, murmuroient ils et quéroient le festu en l'estrain pour avoir la riote et le debat* XIII, 21.

Fet, voy. sous *fait.*

Fétis, voy. *faitis.*

Fèvre, forgeron ; *charbon de fèvre* III, 238.

Fiable, en qui l'on peut se fier, fidèle ; *je vous ai toujours trouvé fiable* II, 202 ; adv. *fiablement*, en toute confiance, de bonne foi II, 30 ; XVI, 134. — Voy. aussi *féable.*

Fiableté (par), = *fiablement*, en confiance II, 358.

Fiance, confiance ; *si manda Gautier de Mauni en qui il avoit grant fiance* V, 252. Loc. *sus la fiance de*, sur la foi de : *elle estoit venue en Franche sur l'espoir et fiance de son frère le roy* II, 48 ; *sus la fiance de vous ai je parlé si hardiement*, ib. 57 ; *sus la fiance de ce il dormirent plus longement* IV, 27.

Fiancier, promettre sur l'honneur : *ensi fu li bataille fianchie à l'endemain* II, 291 ; s'unir par une pro-

messe de mariage avec : *Loeïs de Flandres fiança madame Isabiel d'Engleterre* V, 253 ; faire prisonnier sur parole : *quant li sires de Faignoelles fu fianchiés* III, 59 ; IV, 179 ; V, 175 (*pris et fianciés*) ; *fiancier prison*, se rendre sur parole : *et les metés en prison ou faites leur jurer et fiancier prison* V, 218.

Fie, fois ; *à une fie*, à la fois, tous ensemble : *et fisent si grant bruit de corner de leurs grans cors tous à une fie* II, 164. Sur l'origine du mot, voir Diez, t. I, v. *via*, et surtout Gachet, sub verbo.

Fiens, fumier, fiente : *il le couvroient de fiens* X, 108. L'*s* est un reste de l'ancien nominatif, comme dans *fils fonds, legs* ; les patois ont encore *fien* ou *fian*. Le mot vient (comme prov. et catalan *fem*, esp. *fimo*, ital. *fime* et *fimo* du lat. *fimus*, fumier.

Fier, adj., 1. appliqué à des personnes, vif, violent, dur ; 2. appliqué à des choses, dur, terrible (*bataille fière*, passim ; *assaut grant et fier*, IV, 58 ; *là ot dur hustin et fier* III, 105), grand, considérable (*uns si fiers avoirs* IV, 180).

Fier (se) ; notez la construction avec *de* : *as compagnons de qui il se fioit le plus* II, 60.

Fierremens, instruments en fer II, 147 ; *feremens* XIII, 70.

Fiert, 3[e] pers. sing. de l'ind. prés. de *férir*, frapper (v. c. m.)

Fiertre, fém., châsse (lat. *feretrum*) ; *la fiertre de saint Thomas* XII, 9 (var.) ; on trouve aussi *fierte* (XII, 256) et *fiètre* (*li monne avoient amené lor fiètre et lors jeuiauls à sauveté* III, 230). *Fierte* est encore en usage en rouchi.

Fiètre, voy. *fiertre*.

Fiévé, possesseur de *fief*, feudataire ; bas-latin *fevatus* ; *un fiévé d'Alemaingne* II, 465 ; *les barons et chevaliers et fiévés de Bretagne ne sont pas si fol qu'il le doient recevoir à signeur sans nostre sceü* III, 376.

Fiéver qqn. de qqch., doter (l'orthographe *fiefver* est abusive) ; *parmi deux cens livres de revenue par an dont il le doua et fiefva à le tenir tout son vivant* XV, 336.

Fil, fils ; ne prend régulièrement un *s* qu'au sujet sing. et au régime pluriel ; donc d'une part *li rois mes fils* II, 353 ; d'autre part *à mon chier et bien amet fil*, ib. 352 ; *il mist son fil en le garde dou conte de Warwich* V, 31.

Fillés, fils (opposé à *tissus*) ; *et avoient cargiet lor navie de si grant avoir de draps, de pennes, de lainnes, de fillés, de vassielle, que merveilles estoit à penser* IV, 304 (le texte porte *filles*).

1. **Fin,** lat. *finis* ; se trouve du genre masc. V, 454 : *et parlerons dou prince de Galles et dou fin de le bataille* ; décision, conclusion :

lors se porta fins de parlemens et certains arrest.. que... II, 384. Locutions : *mettre à fin*, tuer : *et y mirent à fin hommes, femmes et enfans et tout ce qu'il y trouvèrent* VIII, 391 ; *à la fin que*, afin que II, 424 et souvent ; *en la fin*, enfin, en définitive, à tout prendre : *et en la fin le roy est souverain* XII, 249.

2. **Fin** (subst. verbal de *finer*, terminer un litige, s'acquitter d'une dette), 1° conditions stipulées pour l'arrangement d'une affaire, surtout pour la rançon d'un prisonnier : *j'ai fait vostre fin : il vous faut paier en deniers tous appareilliés cent mille francs*, etc. XII, 171 ; *et eusmes parlement ensamble, et fut la fin telle de moy et de luy* XII, 78 ; *messires Bertrans qui desiroit sa délivrance et à oïr sus quele fin* (condition) *il pooit partir, hapa ce mot et dist* VII, 245 ; *faire fin*, conclure une affaire par le payement ou la garantie d'une somme d'argent : *et messires Jehans de Hainnau vodroit il point demorer* (répondre) *pour vous ? se il voloit faire fin pour vous, vous retourneriés tantos deviers vos gens* III, 59 ; *et avoit tant despendut qu'il n'en peuïst raller en son pays pour nul fin qu'il peuist faire* VI, 212 (notez le genre masculin du mot) ; *li sires de Gommegnies acata* (rançonna) *le conte de Saint-Pol à son mestre qui pris l'avoit, et l'en fist fin de dis mil frans* VIII, 333. — 2° Fortune, richesse (moyen de *finer*) : *il devint si riches que on disoit que il avoit bien le fin de LX^m escus* V, 226. — 3° Sacrifice de peine ou d'argent : *il faut, quelle fin que ce soit* (coûte que coûte), *que il soient conforté* IV, 268. — Notre mot *fin*, composition faite moyennant finance, subsiste encore dans l'angl. *fine*, amende pécuniaire.

3. **Fin**, adj., vrai, véritable ; adv. *tout fin* : l'auteur, parlant des Blancs Caperons de Gand, dit que personne ne se coiffoit du blanc chaperon *se il n'estoit tout fin hors mauvais* (s'il n'appartenait bien réellement à la fine fleur des mauvaises gens) II, 424. Cp. le *toute fine seulette* de Lafontaine.

Finable, dernier, définitif ; *ce fu toute la finable response que li messagier dou prince en peurent avoir* VII, 238 ; XII, 15 ; adv. *finablement*, finalement, enfin II, 62, 206 ; *finaublement* IV, 72.

Finance, 1° action de payer (*finer*), paiement ; *faire la finance*, payer : *si manda à che receveur de Paris que il fesist la finance de cent mille francs* IX, 463 ; *mettre à finance* (un prisonnier), mettre à rançon III, 59 ; IV, 179 ; III, 130 (*à courtoise finance*) ; ib. 465 (*à finance raisonnable*) ; *se mettre*

à finance, offrir rançon III, 39; 2° somme convenue pour le règlement d'une affaire: *il lui avoit signifié que il voulsist demourer* (répondre) *de la rédemption et finance faite* XVI, 37; *faire finance*, faire les fonds: *et fist finance ailleurs parmi l'aide de ses bonnes villes de Picardie* IX, 464; 3° ressources pécuniaires, argent: *mon frère et moi avons finance assés* II, 53; *quant finance fu revenue, on en fist paiement à Bruges*, ib. 187; *pour aidier le roi à avoir finance et ses gherres à parmaintenir*, ib. 418; *et fu li vaissiaux pris et effondrés où la finanche estoit* VIII, 131; 4° valeur: *les sommiers le cardinal d'Amiens ens èsquels il avoit grant finance de vaisselle d'or et d'argent* IX, 157.

Finer, 1° finir, cesser: *et ne finèrent de errer* (cheminer), *si furent venus à Cray* XIV, 150; 2° mourir: *ensi fina chils rois d'Englcterre* II, 86; 3° venir à bout, en sortir: *quant il veïrent qu'il ne pooient finer aultrement* II, 78; *il laissa chieux de Calais finer le mieux qu'il peurent* V, 196; *et li aultre finèrent dou mieux qu'il peurent* IV, 257; 4° obtenir: *et ne pooit Loïs de Bavière finer que li papes envoiast à Rome un cardinal en légation* II, 345; *finer de*, se procurer, trouver: *et fineront bien, se il voellent, de huit ou de dis mille armeüres de fier*, ib. 353; *une si grant somme de florins que à malaise en poroient il finer*, ib. 447; *et ne pooit finer d'aucunes herbes qu'il cognoissoit bien pour lui guérir* VI, 24 notes; *car d'aultre* (traité) *ils ne pooient finer plus propice pour euls* XI, 34 (cp. *recouvrer de*); *finer de qqch. à qqn.*, obtenir qqch. de qqn: *li dus Fédris en fina à son frère de l'amener* (obtint de son frère qu'il l'amenât) X, 347; *nous espérons bien que vous finerés assés au roi de France de avoir saulf-conduit* XII, 319; 5° s'acquitter d'une dette, payer: *or vous dirai comment li prisonnier qui avoient esté rançonné et recreü sus leurs fois, finèrent et payèrent* VII, 140.

Finitif, définitif; *avant que parlement rendesist sentence finitivet* XV, 235.

Flachiet, mare d'eau; *un grant flachiet plain d'aighe dormant* X, 23 (var. *plasquis, plaschiet*). — Dérivé de *flachier, flaquer*, jeter de l'eau; au lieu de *flachiet*, je trouve *flascier* III, 262 (*et se mist sus les camps et avisa un flascier où dedans avoit grant fuison de rosciaus*); aussi *flachis* IX, 361 var.

Flachis, voy. l'art. préc.

Flaconciel, petit flacon VI, 435.

Flahute, forme ancienne de *flûte* II, 85, var.

Flaiel, plur. *flaiaus* (lat. *flagellum)*, 1. fouet V, 275 ; 2. fléau de porte (bascule) : *et coururent à le porte et copèrent les flaiaus* VIII, 41 ; X, 355 ; XIII, 71. — Auj. *fléau* ; cp. *saiel*, devenu *sé-au*, puis *seau*, *sceau*.

Flairer, puer ; *si n'avoient que vestir fors leurs pourpoins puans et flairans* II, 180.

Flaireur, odeur ; *autant bien les* (les chevaux) *griefve la flaireur de la mer comme elle fait aux personnes* XI, 341.

Flaissart, couverture de cheval ; *leurs vestures estoient de gros bureauls et gros draps, de tels ou parauls que on fait les flaissars des chevauls* XV, 290 (var. *flassarses*). Cp. Jean de Condé, I, 360 : Li caitis rois s'en va fuiant, Une pièce d'une *flassaire* Trouva, qui li fu necessaire. Du Cange : Occitani *flassada* coopertorium lecti vocant, quasi *filassata*. La forme usuelle en provençal est *flessada*. Toutes ces formes dérivent peut-être du néerl. *vlas*, all. *flachs*, lin ; la forme *flansada*, citée par Du Cange, fait penser aussi à un radical *flan*, par conséquent à une parenté avec *flanelle*, car *flassada* peut découler de *flansada*.

Flamboier, reluire au soleil ; *quant elle veï ces estranières flamboyer et venteler* IV, 42.

Flamenge, fémin. de l'adj. *flamenc*, flamand ; *abuvrés de conditions flamenges* IV, 321. L'adj. *flamand, -ande* est moderne et contraire à l'histoire du mot ; la forme typique est le flam. *vlaming*.

Flammer, brûler ; *quant il fu parvenus as loges et il les vit ardoir et flammer* IV, 22.

Flascier, voy. *flachiet*.

Flassart, = *flaissart* II, 178.

Flatter construit avec le datif ; *pour mieulx plaire au roy et luy flatter* XVI, 90. Au besoin, cependant, *lui* peut être pris pour un accusatif.

Flèce (flèche), nom d'une des parties d'une machine de guerre à lancer des pierres ; *la tierce pierre fu si bien apointie que elle féri l'enghien parmy la flece* III, 266 ; *et vinrent jusques à ce grant enghien et coppèrent la flece et l'abatirent par terre* IV, 45 ; *droit à la flèce de ce grant enghien*, ib. 49.

Fleu, forme du ms. de Breslau p. *flus*, *flux* XII, 71.

Fleur, **flour**, au sens figuré, est d'un emploi très-fréquent dans Froissart ; les expressions *fleur de chevalerie*, *sus fleur de coursier*, reviennent à chaque instant ; notons encore la phrase : *en ce tempore que ceste crois estoit en si grant fleur de renommée* II, 321.

Floer, couler ; *et fisent le rivière*

d'Escault floer entour le ville III, 138.

Flos, flux; *et estoit adont li flos de la mer si hault et si grans qu'il batoit as murs* II, 407; *sus heure de vespres au retrait dou flos et que li wèbes leur falli* VIII, 126.

Flote, réunion de vaisseaux; loc. *tout de une flote*, en un seul groupe, en masse : *et s'en vinrent férir lors nefs tout de une flote sus le sabelon* II, 68; IV, 164; V, 266.

1. **Floter**, couler; *un castel trop durement fort, séans sus mer si que la mer flote tout autour* II, 72.

2. **Floter**, frotter, au sens fig. de côtoyer, raser : *il s'en vinrent tout flotant les bendes de Normandie* IX, 68; la variante porte *frottant*; cp. l'expr. *arifler*. — *Fl* p. *fr* se rencontre aussi dans l'esp. *flotar*, frotter, et dans fr. *flairer* du lat. *fragrare*.

Floternel, pourpoint XI, 291 (var. p. *jaques*); XIII, 179 (var. p. *jupon*). Mot inconnu.

Flouri, fleuri, au sens fig. de beau : *vous ferés flourie aumosne* XV, 120.

Flourir, enguirlander (au fig.) : *mais ils me flourissoient ces paroles si douces et si belles que...* XVI, 2; couronner, mettre le comble : *pour embellir et florir se mauvaistié* II, 39.

Flun, les eaux de la mer, subissant l'effet du flux et reflux; *Haimbon siet droitement sus un bon port de mer et en va li fluns tout autour par grans fossés* III, 357; *une grosse ville séant sour le flun de le mer* IV, 62; flux, marée : *je say ung gués* (sic) *là où douse hommes passeroient bien deux fois entre jour et nuit, car li fluns de le mer i est* V, 11; *li contes de Hostidonne à flun de la mer* (à la marée haute) *se désancra* IV, 422. — Du lat. *flumen*.

Foeillie, voy. *fuellie*.

Foi, parole donnée; employé au plur. : *se nous le poions nullement faire par nostre honneur et nos fois garder, nous le ferions* III, 66; *nous avons nos fois et nos sièremens enviers madame* IV, 49; *foi mentie*, félonie : *il estoient enceü et ataint de foy mentie, de obligation brisie* IX, 272; confiance : *ajouter foi à qqn.* IV, 35.

Foillet, battant (de porte); *les foillets de la porte estoient boutés hors des gons* X, 34 (var.); aussi *fuellet* : *et fu ordonné que on osteroit les fuellés des quatre portes principaux de Paris*, ib. 197.

Foiaulté, autre forme de *féaulté* III, 339, 357.

Foire, diarrhée (du lat. *foria*); *et moult souvent par le trop boire ils avoient le plus la foire* XI, 349.

Fois, fois; locutions adverbiales : *à la fois*, parfois II, 167; III, 80; *de fois en autre*, de temps en temps

V, 410; *tel fois fu*, quelquefois II, 405; III, 3; VIII, 213; X, 366; V, 56 (*fu tel fois que*), ib. 453 (*en tel lieu estoit et tels fois fu*); XIV, 189 (*tel fois de estre* = tel fois est); *tout à une fois*, tous à la fois V, 132. — Voy. aussi *fie*.

Foisonnable, abondant; *vous demourés maintenant en contrée assés foisonnable de pueple* (très-populeuse) XII, 273.

Fol, adj., II, 281 : *nous averons la guerre, et ne l'eusmes oncques si dure ne si folle que nous averons pour le présent*; évidemment, il faut lire *felle*, épithète fréquente de guerre et synonyme de *dure*. Le copiste de M. Luce, toutefois, a également lu *folle*. — *Fol*, adv. : *car ils sentoient le duc fol large* (prodigue à la folie) XI, 75.

Folier, faire une entreprise folle courir à sa perte : *nuls hommes d'armes ne se mettoient devant leur tret, car il peuissent bien folier* V, 57.

Fonde, fronde; *il prisent le varlet et li pendirent les lettres au col, et le misent tout en un mont et en le fonde d'un engien et puis le renvoyèrent dedens Auberoce* IV, 260; VII, 204. Lat. *funda*.

Fondefler, lancer des pierres au moyen de *fondèfles*; *et en cheminant et alant, il fondefloient et abatoient maisons d'avocas et de procureurs de le court dou roi* IX, 393, 399. — Sur la valeur du mot *fondèfle*, voy. Gachet; il répond correctement au latin *fundibalum, fundibulum*, fronde, baliste, esp. *fundibulo*.

Fondé, instruit; *il se partirent d'Aindebourch, fondé et enfourmé quel cose il devoient dire et faire* IV, 134; *lequel estoit grandement fondé de bien parler* XV, 192; préparé, pourvu : *et avoit intention, et sur ce estoit tout fondé et ordonné, de passer à puissance le bras Saint-George* XV, 249. Le terme *instruit* ne signifie, au fond, autre chose que fondé; cp. aussi l'expr. *édifié* sur qqch.

Fondu, dépéri, amaigri; *car il* (les chevaux) *estoient si foibles, si fondu et si affamet que à painnes povoient il avant aler* II, 179; *fondus et affolés*, ib. 182 (2e réd. *enfondu*, 4e *effondu*). Nous disons encore *fondre* p. perdre son embonpoint. Gachet, en présence du vers : *Tant que li chevaus est à le tierre fondus*, traduit le mot par renversé, affaissé, en rappelant le jeu du *cheval fondu* et l'expr. de Virgile *fundere corpora humi*. Bien que cette manière de voir soit assez bien justifiée par le passage cité, je n'oserais l'appliquer au *fondu* de Froissart; d'abord, dans l'emploi qu'en fait cet auteur, un cheval fondu peut encore marcher; puis les préfixes des synonymes *enfondu*, *effondu* ne favorisent nullement l'inter

prétation de Gachet.

Fons, fond (d'un tonneau) ; *li abbes Godefrois les remercia grandement et fist tourner un tonniel de vin sus le fons et lor fist boire* III, 231. Il est à noter que *fons* conserve l'*s* final à tous les cas, et que cet *s* se maintient dans les formes dérivatives, donc *fonser*, *foncer*, prov. *fonsar*.

Fons (tenir à), tenir sur les fonts II, 313 ; III, 217 ; *nom qu'on porte à fons*, nom de baptême II, 313.

Fontène, source ; *et trouvèrent ung rieu d'aigue moult clère, qui venoit d'amont de fontènes* II, 69.

Forain, étranger ; *car c'est pour gens d'armes forains uns moult povres pays* V, 334.

Force ; loc. *par forche de gens*, à bras d'hommes III, 401 (2e réd. *à force d'hommes*) ; *et désemparérent le mur à force de pils et de haviauls* IV, 58.

Forge, fabrication ; *monnoie sannable d'un quin, d'un pois et d'une forge* III, 215 ; *en dismes, en maletotes, en forges de monnoie et en toutes exactions* IV, 2.

Forgier, fabriquer ; *à faire forgier une monnoie coursable* III, 216.

Forière, lisière (d'un bois) : *et prisent le forrière d'un bois* V, 401. — Ce mot est distinct de notre mot actuel *fourrière*, qui vient de *fuerre*, *fourre*, fourrage. Littré, à propos de ce dernier, mentionne bien *forière*, lisière d'un champ cultivé ; mais il le confond étymologiquement avec l'autre. Gachet fait également des efforts pour rattacher l'un et l'autre à la même source ; pour moi, me rencontrant avec M. Grandgagnage (vº *forire*), je vois dans *forière*, en tant que lisière (soit d'un bois, soit d'un champ), un dérivé de *foras*, dehors, par un adjectif *forarius*, extérieur.

Forment, adv., ancienne forme adverbiale de l'adj *fort* ; ce n'est que lorsque *fort*, adj. des deux genres dans le principe, fût au féminin *forte*, que s'introduisit la forme *fortement*.

1. **Fors**, ou *fors que*, adv., si ce n'est (lat. nisi), excepté ; *il ne avoient où aller fourrager fors en bruyères* II, 169. Cet adverbe est souvent renforcé par *tant* ou *seulement* : *et n'avoit à nullui conseil fors seulement à son chier cousin* II, 43 ; l'auteur dit qu'il a fait son histoire sans esprit de parti *fors tant que li biens fais des bons, de quel pays qu'il soient, y est plainnement veüs et congneüs*, ib. 7 ; *il n'i entreront meshui fors que par la porte toute ouverte* V, 241 ; *mès riens ne menèrent dou leur fors que seulement leurs ronchins* IV, 114. — Sur l'origine et les diverses formes de cet adverbe dans les patois, voy. Gachet.

2. **Fors**, conjonction, = mais,

après une proposition négative; *je ne vous en sçai nul mal gré, fors ceuls* (mais à ceux) *qui chi vous envoient* VII, 292; *pour lors on ne parloit point de lances ne de bachinés, fors de hiaumes* II, 386. — C'est le même mot que le précédent; comme lui, il sert à exclure, à excepter. Cp. l'all. *sondern* = mais, relativement au verbe *sondern*, séparer, écarter.

Forsenerie, acte de *forcené* II, 444 (voy. *foursener*).

Forsmis, hormis, excepté; *il sont tout à cheval forsmis la ribaudaille* II, 133; *jà s'estoient li plus des Englès departis, forsmis aucuns des barons*, ib. 182; aussi *formis* II, 194.

Fort, adj., 1. appliqué à des choses, difficile: *mais le plus fort pour euls estoit à trouver gens d'armes* II, 39; *les forès de Godours sont fortes à cevauchier* (difficiles à traverser à cheval), ib. 282; *ne il ne savoient où il gisoient ne se jà point les trouveroient pour le fort pays* (pays difficile, accidenté) *où il estoient enbatu*, ib. 139; *desqueles* (paroles) *moult en disoient qui fortes estoient à croire* VI, 264; *tel lieu qui n'estoit mies trop fors à conquerre* V, 113; *je ne oys oncques mais nommer tant de fors noms ne si estranges, comme je vous oi ci nommer* XI, 317; rigoureux: *chil fors et especiaus commandemens* II, 123; — 2. appliqué à des personnes, *a*) sévère, rigide: *le duc de Gloucester y* (à ce parlement) *estoi tassés plus fort que il ne fuist* XV, 120; *b*) autorisé, muni de pleins pouvoirs: *se vous estes fort de par vostre roi et les vostres de accorder toutes ces coses recordées, si dites oïl* II, 280; *nous sommes fort de par nostre roy de prendre et de donner une trieuwe ung an ou deux* IV, 135; *li rois d'Engleterre ou personne forte de par lui* V, 110; *c*) garanti par un acte en due forme: *et de ce convent j'en seray bien fors et scellé de luy* XIII, 7. — A ces diverses acceptions se rattachent les expressions ou formules suivantes: 1° *Il est fort se* ou *fort y a se*, équivalant à l'adv. difficilement: *fort estoit se à ceste venue dou roy englès trop cher ne le comparoient* IV, 132; *fort y a se je le voi jamais* IX, 200. — 2° *Au fort*, loc. adv., finalement, sous l'empire de la nécessité: *quant cil de le ville de Bristo virent que il ne poroient autrement venir à pès, au fort il s'y acordèrent et ouvrirent les portes* II, 76; à voir les choses strictement, à tout prendre, en somme: *au fort, mieux vaurroit que il demorast dus de Bretagne* VII, 67; *au fort je ne les puis tenir* (empêcher) *de chevauchier, se il y ont bonne affection* IX, 473; à

la vérité : *au fort ces paroles se passèrent, mais pour ce ne pensoient pas moins ceuls qui...* XV, 25. — 3° *Venir au fort*, loc. impers., devenir urgent : *quant ce vint au fort et il virent que autrement il ne pooient finer, il parlèrent* IX, 36. — 4° *Sus leur fort*, à leurs risques et périls X, 121. — 5° *Se faire fort* de qqch., en répondre : *et s'estoit fais fors que d'iaux mener sans peril* (*que* pléonastique) II, 123 ; *et se fist fors de livrer l'une des portes par nuit* IV, 116 ; *je me fay fort* (= je garantis, j'affirme), *qui feroit maintenant tels voyages, il seroit combatu* XVI, 4 ; V, 254 ; IX, 336, — 6° *Se porter fort de*, s'appuyer sur : *le roy de Castille se portera fort et fortifiera grandement du roy de France et des François* XI, 266.

Fortefier, v. n., se renforcer : *toutefois, li Englès mouteplyèrent et fortefyèrent et convint les Bretons reculler* IV, 176.

Fortrèche, forteresse II, 303.

Fortune, tempête (sur mer) ; *che premier jour eurent il assés bon vent, et le secont les prist une fortune si grande qu'il quidièrent estre tout péri* IV, 8 ; *par fortune de mer ou par encontre d'ennemis*, ib. 16 ; aussi masculin : *chils vens et chils fortunes les bouta plus de cent lieues ensus dou lieu où il s'estoient combatu*, ib. 142. — Cette acception a laissé des traces dans quelques termes de marine, p. ex. voile de fortune.

Fortuné de, heureux dans : *ensi estoit il fortuné de ses besoignes* II, 448. — Le mot *fortuné* au sens de malheureux (cp. *fortune*, tempête) se voit IV, 324 : *si y eut une journée trop fortunée contre lui, car il perdi grant fuison de bonne bachelerie, et il meysmes y demoura* IV, 324.

Fortuneus, heureux ; *batailles fortuneuses* II, 2 ; *une incidence très-fortuneuse* XI, 238 ; *fortuneusement* VII, 140.

Fosser, creuser ; *si commencièrent à fosser à l'encontre d'yaus pour briser leur mine* VIII, 32. — Du lat. *fossare*, fréquentatif de *fodere* ; de là le subst. *fossé*.

Fosseur, terrassier, mineur ; *machons, carpentiers et fosseurs* VI, 53.

Fouain, forme du ms. de Breslau p. *fain*, foin, XI, 341.

Fouc, foucq, plur. *fous*, troupe ; *enfin s'asamblèrent par grans fous* II, 414 ; *et ruèrent jus par fous et par compagnies moult de François* V, 73 ; *et les pendoient par fous as arbres où il les trouvoient* VI, 47 ; *par foux et par tropiaux*, ib. 56 ; IX, 390 ; XIV, 312. — Prov. *folc*, troupeau ; de l'anc. haut all. *folc*, troupe (auj. *volk*, peuple) = anglo-saxon *floc*, angl. *flock*.

Fouci, rempli, comblé, peuplé ; *et retournèrent en Haynnau tout fouci d'or et d'argent* II, 95, 346 ; *en le ville de Haspre qui lors estoit une bonne ville et grosse et bien foucie* (peuplée) III, 89 ; *fouchys et garnys* X, 270. Dér. de *fouc*, troupe.

Foule, état de fatigue, d'accablement ; *si se retraissent pour le foule et pour remettre à point les blechiés* IV, 17. — De *fouler*, accabler.

Fouleïs, presse, foule III, 105 (*en grant fouleïs de gens et de chevaus*) ; XV, 293.

Fouler, 1. marcher dessus ; *ce seroit bon que vous feïssiés toutes manières de gens passer devant par quoi il ne soient point foulé de chiaus à cheval* V, 40 ; 2. excéder de fatigue : *li cheval estoient foulet et mal livret* II, 157 ; 3. oppresser, accabler : *et foulèrent durement le pays* III, 11.

Fouquiel, plur. *fouquiaux*, troupe, troupeau ; *par mons* (monceaux) *et par fouquiaux* II, 410 ; *ensi que s'assembloient par fouquiaux*, ib. 411 ; III, 343. Diminutif de *fouc* (v. c. m.).

Fourbani, banni : *une congrégation de fourbanis de Flandres* II, 217. L'anc. verbe *forbanir* nous a laissé le subst. verbal *forban*.

Fourbir, nettoyer, laver (une plaie) ; *et fourbirent leurs plaies et rebendelèrent* V, 191.

Fourbour, faubourg II, 112, 115 ; IV, 6 ; on trouve aussi *faubour* (ms. d'Amiens) IV, 116. Sur la question étymologique se rattachant à ces deux termes, voy. mon Dict. ; il est difficile de préciser laquelle des deux expressions est la primitive, ou laquelle est une simple transformation de l'autre, par suite d'une interprétation différente du sens originel qu'on y attachait.

Fourceler, recéler ; *item fut ordonné que nul hostellain en son hostel, ne autre ne fourcellast ne mesist hors de voye* (détournât), *par manière de tesche d'aucune convoitise, arcs ne saiettes qui fuissent aux Anglois* XIV, 382. — Le préfixe *four* exprime ici, comme ailleurs, l'idée d'écartement, de détournement.

Fourclore, exclure, forclore (au sens propre) : *là furent si compagnon, qui hors estoient fourclos, priesque tout mort* III, 340. Cp. l'all. *aus-schliessen*.

Fourconsillier, v. a., mal conseiller V, 58 ; XVI, 6.

Fourcours, attaque indue, contraire aux règles : *car de fourcours mal deuement fait il consieuvy sur le heaulme messire Bouchicault* XIV, 142 ; la var. porte *sourcours*, qui signifie simplement attaque.

Fouré, garni de fourrure ; *à ce jour avoit grant fuison de prélas et de fourés chaperons dallés lui*

IV, 424 ; ces *fourés chaperons*, qui se rapportent aux personnages princiers qui s'étaient réunis à Paris, rappellent bien notre terme *gros bonnets*.

1. **Fourer**, v. n., fourrager, butiner ; *et au soir il se logièrent en ung biel pret et trouvèrent assés à fourer, qui bien besongnoit à leurs chevaux* II, 262 ; *pour trouver aucune cose à fourer sus le pays* VI, 226 ; on trouve également la forme *foragier* IV, 196 ; v. a., ravager : *li Franchois parardirent et fourèrent tout Ostrevant* III, 185.

2. **Fourer**, commettre un acte de trahison : *pour traiter une souffranche* (une suspension d'armes) *de trois jours que li ungs ne pooit ne devoit fourrer sus l'autre* III, 306 (la seconde rédaction porte *fourfaire*). Je ne sais trop s'il faut voir dans l'emploi qui est fait ici du verbe *fourrer* quelque rapport avec celui qui s'en fait encore dans les expressions « paix fourrée, coup fourré », ou s'il ne faut pas tout bonnement traduire : « où il n'était pas permis de butiner l'un sur le territoire de l'autre ». Ce qui me fait admettre l'existence ancienne d'un verbe *fourer* au sens de fausser, c'est l'exemple cité par Gachet où il est parlé de *marcandise fourée* (pour l'explication de la métaphore, je renvoie à cet auteur, ainsi qu'à Littré v° *fourré*). Si *fourré* doit, comme Gachet le suppose avec raison, sa signification de faux à l'idée de *doublé* (doublé de *cautelle*, c.-à-d. d'une arrière-pensée, en ce qui concerne la paix fourrée, de mauvais métal en ce qui concerne la monnaie fourrée), on pourrait bien comprendre que le verbe *fourrer* ait revêtu le sens de tromper, comme l'a fait son synonyme *doubler* (Baud. de Condé, 61, 426, Car on ne doit pas Dieu doubler ; 66, 84 : Por çou qu'on ne mente ne double) ; néanmoins, je ne prétends pas affirmer le sens que je prête ici à ce verbe, bien que le *fourfaire* de la seconde rédaction y soit également favorable.

Foureur, fourrageur ; *et envoyèrent leurs foureurs chevaucier, fourer et ardoir en Escoche* II, 262.

Fourfaire, v. n., 1. manquer à son devoir ou à ses obligations ; *la seconde demande fu : se ung fiévé d'Alemaingne fourfaisoit en amenrissant l'Empire, à quelle amende il doit estre* II, 465 ; de là la loc. *estre fourfait enviers* ou *deviers qqn.*, manquer de foi : *vous estes grandement fourfait enviers moi* III, 365 ; *chil qui se sentoient fourfet deviers le duch* VI, 73 ; aussi construit avec *sour* : *li uns ne pooit ne devoit fourfaire sour l'aultre* III, 309 ; 2. porter

dommage : *onques cil de Valenciennes n'i* (à la ville de St-Amand) *peurent riens fourfaire* III, 277 ; *mais au chastiel ne peurent il riens fourfaire car il est trop fors* V, 82. Au sens actif, 1. encourir (une peine) par un manquement à ses devoirs, ou encourir la perte d'une chose qu'on possède ; *les terres que il tenoit deça la mer, elles sont fourfetes à tous jours mais* III, 62 ; *si l'avoit il fourfet par deux raisons*, ib. 393 ; IV, 200 ; *par ce tour il ne fourferoient mies* (ils ne s'exposeraient pas à devoir payer) *ceste grosse somme de florins* III, 63 ; *il a presque fourfait tous les héritaiges que son père lui laissa entre la Meuse et le Rin* XIII, 7 ; *et dist ensi la dame que, se son mari avoit fourfait le sien, il ne pooit fourfaire l'iretage de la dame* II, 106. — *Se fourfaire*, 1. manquer à ses devoirs : *celle dame garda mal son mariage et se fourfist* II, 212 ; 2. se méprendre (au jeu) : *et à painne y avoit nulle espasse de tires que il ne regardast la dame si fort que elle en estoit toute honteuse et s'en fourfaisoit bien en traiant* III, 458.

1. **Fourfait**, participe passé de *fourfaire*, = qui a commis une forfaiture ou un forfait, coupable X, 103 ; XIV, 33 (voy. aussi deux exemples sous *fourfaire*).

2. **Fourfait**, subst., violation d'une convention : *bien se pooient armer li chevalier de celle terre sans fourfait, mais on ne pooit prendre ne ardoir ne essillier nulle cose, le terme durant, en la dicte conté* IV, 245.

Fourfaiture = *fourfait* : *à savoir de certain se de ceste fourfaiture li rois se vorroit point excuser ne amender le fourfet* III, 95 (*fourfet* paraît ici se rapporter à *fourfaiture* comme l'effet de l'acte à l'acte même); *l'amende des fourfaitures de Flandres* IV, 315.

Fourfet, voy. *fourfait*.

Fourhaster (**se**), se hâter à l'excès ; *et ne faisoient mies trop grant compte d'iaux fourhaster* VI, 126 ; *qui peuïst veoir à l'endemain tentes et trés abattre, chars chargier, gens fourhaster, enblaver et entouellier, bien peuïst dire : je voy un nouvel siècle* III, 308 ; VIII, 226.

Fourjouster une jouste, y remporter le prix : *et y fu li sires d'Enghien qui fourjousta les joustes* II, 197. Construction analogue à « vaincre la bataille ».

Fourjugier, juger illégalement : *à la fin que cils que l'amoient, ne peussent point dire que par envie ne hayne on l'euist enforchié ne forjugié* XV, 73.

1. **Fourme**, synonyme de manière ; se présente surtout dans les loc. *sus la fourme et estat* II, 287 ; III, 114 ; *sus* ou *par* ou *en la fourme et manière* II, 423 : III,

304 ; V, 30, 36 ; II, 94. — Synonyme de matière, sujet : *ces traitiés ces séjours donnoient fourme et matiere de très grans despens* XVI, 58.

2. **Fourme**, siége, escabeauc (voy. Littré, sous *forme* 20 et Du Cange v° *forma*) ; *ils apportèrent grant foison de bancs, de fourmes et de merrien et en appuièrent leur porte* XI, 379. Cp. Jean d'Outremeuse V, 543 : *une fourme de mostier*.

Fourmener, excéder de fatigue ; *fourmené et travillié* II, 147 ; *et fourmenèrent en luitant tant yaux et leurs chevaux, que moult estoient afoibli de leur force* II, 292.

Fourmesaisiet, fort mal à leur aise (*four*, préfixe marquant excès) II, 148.

Fourmeur, créateur ; *Dieu, fourmeur de toutes choses* XV, 39.

Fournier, boulanger X, 3 ; XV, 10 (p. 12 *boullengier*).

Fourpasser, surpasser, dépasser ; *car chacuns s'efforchoit de fourpasser son compaignon* VI, 295 ; *et si estoit nuls qui osast, sus le teste à coper, fourpasser ne chevaucier devant les banières forsmis les mareschaux* II, 141 (le texte porte erronément *sourpasser* ; cp. la 4e réd. p. 143) ; VII, 198 ; *fourpasser un commandement*, le transgresser III, 393.

Fourques, fourches patibulaires III, 349 ; quelques lignes plus loin, *gibet*.

Foursené, pr. hors de sens, forcené ; *il coururent comme tout foursené jusques as bailles de le ville* II, 440 ; VI, 57. Notre orthographe *forcené* (p. *forsené*) est contraire à l'étymologie du mot, qui est *sen*, sens, et *four*, hors.

Foursener, perdre la raison, devenir fou : *je ne fui mies à son trespas, mès on me reprist qu'il foursena et morut vilainement* VI, 177.

Fraction, infraction, violation ; *pour fraction de la paix* X, 434.

Fraiant (chemin), chemin battu XIII, 147 (var.). Pour l'emploi du part. prés., cp. *chemin passant*.

Fraier, avoir des frais, faire des dépenses ; *et fist li rois compter et payer tout ce qu'il avoit fraye à Paris* V, 107 ; *vous l'avés ci tenu plus de onze sepmaines où il a grandement frayet et perdu de gens* VIII, 74 ; *puisque il avoient tant séjourné et frayé sur celle queste* XIV, 359 ; *et moult ont fraié les traiteurs qui ont esté par delà la mer* XVI, 11.

Frain, frein ; locutions : *prendre le frain à dens* (III, 420 ; V, 176), montrer du courage ; *tirer* ou *tourner sus frain*, faire changer de direction à son cheval : *quant il les vit venir, il tourna sus frain* III, 285 ; *il tira sus frain et se mist au retour* VIII, 35 ; *retourner sus frain* III, 158 ; *estre au frain*

d'un prince, tenir le frein de son destrier pendant la mêlée : *chil doi haut baron* (li sire de Montmorency et Jean de Hainaut) *estoient ce jour* (à la bataille de Crécy) *au frain dou roy Phelippe de France* V, 50 ; *là* (à Crécy) *estoit li Monnes de Basele à son frain* (au frein du roi de Bohême) V, 54.

Frainte = *friente* (v. c. m.); *sans faire frainte* VIII, 233.

Frais X, 142 : *car il y avoit grant peuple et grant frais de chevaulx* (var. *fais* et *frais*). L'existence des deux variantes atteste le caractère insolite du mot. Le sens qui se recommande le plus est « piétinement » ; cela engagerait à rattacher *frais* au verbe *fraier* (un chemin), proprement frotter, mais l'*s* final fait quelque difficulté. Je suis donc disposé à croire que notre mot est ou une forme contracte de *froais* (v. c. m.), ou le subst. verbal de *fraissier* (= froissier), ou enfin mal lu pour *frois* (de *froissier*) ou (*froïs* de *froer*).

Frait, fret, singulier de *frais*, dépense ; *à grant fret* II, 460 ; III, 13 ; *sans fret* III, 324 ; *il soustenoit tous les jours sous ses frès bien seise armeüres de fier* II, 482 ; *pour payer ses menus frès sus son chemin*, ib. 47 ; *on le vouldroit avoir occis au frait et aventure* (aux risques et périls) *du pays* XVI, 103.

Fraite, frette, 1. brèche, ouverture, tranchée : *ils trouvèrent en tournant celle lantwère, une frette là où ils passèrent tout oultre* XV, 294 ; 2. barrage sur les bords d'un ruisseau ou d'un fossé ; en rouchi le mot signifie terre relevée pour empêcher l'entrée d'un champ (Hécart) : *en un biel plain camp devant son parck deseure de là où il n'avoit fraite ne fosset* V, 32 ; *pour apparillier les chemins, coper les haies, bos et buissons, abattre frettes, raemplir vallées* X, 117. — Dans les deux sens le mot vient du bas-lat. *fracta* (de *frangere*), brisure.

Fraitier, fretier, faire des dépenses ; *il n'avoit riens fait fors que frettyet et despendut grandement* III, 374 ; *on se pooit esmervillier où on prendoit ce que on fretioit en son hostel* VI, 368 ; *ce que on despendoit et fraittioit, tant en boire comme en mengier en l'ostel du dit Amourath, il n'est point à penser dont tout ce venoit et estoit pris* XVI, 43.

Franc, libre ; *se tenir franc de*, se croire autorisé à XV, 115 ; fier, intrépide : *chil se tinrent franchement et richement et disent qu'il ne se renderoient à homme dou monde* IV, 307.

Fraper (se) = *se férir*, se jeter ; *chil Hainuier se frappèrent en ces François* III, 158 ; *sallons hors et nous frapons en la queue de*

ces alans, ib. 313 ; *se baudement il fuissent venu, ensi qu'il chevauçoient, et yaus frapé en ces logeïs* VIII, 226 ; loc. adverb. *à frapant*, à la course : *evous venir à frapant mgr. Hues de Chastillon et sa banière* VIII, 332.

Frefel, -eil, trouble, agitation ; *vés les ci, il venront tantost à nous pour nous combatre, et en sont en grant frefel* VI, 435 ; *en ce frefel, assaut et rihote* VII, 402 ; *à paines pooit li rois dormir pour frefel de veoir celle qui fu puis sa femme* X, 350 ; *et avoient le vin en teste, dont à la vérité ils estoient eschauffés et en plus grant frefeil et en moins de sens et de bon advis* XV, 312. Fréquemment employé dans les Poésies (voy. Gloss.) ; je ne l'ai rencontré jusqu'ici que dans Froissart et n'en connais pas l'étymologie. En patois de Valenciennes et de Lille on dit *être en fourfèle* p. être en émoi.

Freinte = *friente* (v. c. m.).

Fremail, agrafe (prov. *fermalh*, it. *fermaglio*, bas-lat. *firmaculum*, de *firmare*, rendre ferme, attacher; *il auroit pour le pris ung fremail d'or très riche* XIV, 284. — Voy. aussi *frumail*.

Fremaillet, dimin. du mot préc. ; *et leur donnoit joiaulx, verges d'or et fremaillets, à chascune selon ce qu'il veoit qu'elle le valoit* XIV, 43.

Fremir (se), s'agiter ; *son esperit se frémy et se sangmella tout* XV, 37.

Frénésieus, frénétique ; *il en entra en une petite maladie frénésieuse* VIII, 402.

Fresc, frais, fém. *fresce*, plur. *friès* ; qui n'est pas fatigué : *tout fresk et tout nouvel* III, 197 ; *il amena toute fresce gent* IV, 72 ; *une grant route d'Englès y sourvinrent, friès et nouviaux* IV, 72 ; froid, humide : *il plouvoit tant et il faisoit si fresc que on ne pooit aler avant* X, 113.

Fret, voy. *frait*.

Fretable, frayeux ; *ceste guerre que vous tenés au royaulme de France, est moult merveilleuse et trop fretable pour vous* VI, 281.

Freté, brisé (terme de blason) *il s'armoit d'argent freté d'azur* XIV, 134 ; dérivé de *fret, frait*, brisé ; l'orthographe *frêté* de notre texte est donc fautive.

Frété, équipé, gréé ; *de naves.. armées et frétées* II, 430 ; IV, 138 ; *selonch ce qu'il estoient bien frété et en grans vaissiaus* V, 261 ; *quant li vaissiel furent frété, cargiet et abilliet* IV, 218.

Freteler, se remuer, s'agiter (au vent); *les estranières qui baulioient au vent et venteloient et freteloient* V, 259 ; piétiner : *il avoit oy sur la chaussie les chevauls freteler* XV, 10. Cp. Garin le Loherin II, 88 : *Li Gascon vienent fretelant le chemin*. — C'est le même mot que *frétiller*. — Notre auteur

présente aussi la forme *fretoler* : *il fretoloient sus lors cevaus* III, 155.

Fretler, voy. *fraitier*.

Frétilleusement, avec agilité : *et si fretilleusement monta à cheval qu'il n'estoit vestis que de une sengle cote de fier* VIII, 294.

Fretoler, voy. *freteler*.

Frette, voy. *fraite*.

Frice, frisce, frisque ; cet adj., comme *joli*, exprime, appliqué aux personnes, l'idée de gai, vif, éveillé ; appliqué aux choses, celle de joli, agréable, gentil ; *uns escuiers jones et frices* III, 125 ; *en ce tamps li plus belle et li plus frisce dame d'Engleterre*, ib. 144 ; *si friches et si jolis chevaliers* V, 223 ; *de la bonne, belle et friche ville de Valenchiennes* II, 11 ; *en bon arroy et frische*, III, 45 ; *de frisce et gai maintien*, ib. 454. — Adv. *fricement* : *fricement et gentiment* II, 291 ; *se tenoient en leurs logeïs fricement et grossement* IV, 252 ; *fricement et richement revesti* V, 246. — Diez rattache notre mot au goth. *friks*, anc. haut-all. *frĕh*, avide, all. mod. *frech*, bardi, anc. angl. *frek*, vif. Cette étymologie est irréprochable pour le prov. *fric* et ses dérivés *friqueta*, *fricandela* (jeune fille vive et gracieuse), ainsi que pour le vieux-fr. *frique*, mais l'*s* de *frisque*, *frisquette* renvoie plutôt à l'all. *frisch*, frais, jeune ; cependant Diez écarte ce dernier, parce que, selon les règles, *frisch* ne peut se franciser que par *fresc*, *fresque*. Il se peut qu'il y ait eu ici, comme souvent, confusion de deux sources différentes.

Friceté, gaité IX, 265.

Friche, voy. *frice*.

Frichon (frisson), émoi ; *en grant frichon et esmay* IV, 22.

Friente, bruit (du lat. *fremitus*) ; *li gaite dou castiel qui oy le friente, sonna en sa buisinne* II, 487 ; *liquels salli sus tantos que il oy le friente* III, 147 ; *les mesnies de laiens s'esvillièrent pour le friente* V, 272 ; *et se devoient armer et partir quoiement sans faire friente* VI, 200.

Frisce, frisque, voy. *frice*.

Frivole, subst., discours vain, sans valeur ; *quant Loys de Bavière veï que il estoit des cardinauls et dou pape menés d'escuses et de frivoles* II, 345 ; niaiserie : *et prendoit très grant desplaisance ad ce que pour telles frivoles il le convenoit avoir widié son héritage* XVI, 116.

Froais, froiais, trace, piste, chemin battu ; *et se misent oultre le rivière ou froais des Englès* (var. *froi*) V, 284 ; VI, 270 ; *et si trouvèrent assés tost le froais des chevaux franchois qui chevauchoient devant yaux* VIII, 445 ; *tant chevauchièrent et si s'esploi-*

tièrent par esclos et par froyais que.. III, 426. — Dérivé de *froer, froier*, pr. frotter, puis piétiner, frayer (battre) un chemin.

Froiais, voy. *froais.*

Froidure, fraîcheur matinale ; *ils se vouloient lever matin et assaillir à la froidure* XIII, 216.

Froié, frayé ; *et prisent un chemin assés froyet* III, 286.

Froisseïs, brisement ; *là eut grant froisseïs et bouteïs* V, 442.

Froissier, briser ; *ces jeuiauls furent mis en paniers et en bonne ordenance pour le plus aise porter et sans froissier* II, 95 ; *si remisent de nuit à point ce que brisiet et froissiet avoit esté par jour* V, 357 ; meurtrir : *li Canonnes rechut tamaint horion dont il fut durement froissiés et blechiés* IX, 455.

Froissure, meurtrissure ; *à grant meschief les* (les chevaux) *pooient il cachier* (chasser) *avant ne seoir sus pour le froissure* II, 178.

Froit de qqch., insouciant ; *et tant fist en brief terme que le roy et son conseil furent aussi froit de la dame aidier, comme ils en avoient eü grant volenté* II, 36 ; [le comte de Hainaut avait pris la guerre fort à cœur], *comment que de premiers* (quoique d'abord) *il en fust moult frois* III, 225.

Froncq, orthographe usuelle p. *front* V, 37 (*il ne pooient chevauchier ne aller tout d'un froncq*).

Frongnier, XIII, 249 : *le cheval de messire Jacques de Lindesesée se commença à hennir et à frongnier et à frapper du piet en terre.* Bien que Littré insère notre passage dans l'historique de son article *refrogner*, je crois que notre mot n'a rien à faire avec ce verbe ; j'y vois plutôt une forme variée du vieux fr. *froncher, fronker*, ronfler, s'ébrouer (Fierabras 126, 127 : *li destriers fronke du nés*), et que M. Diez explique par lat. *rhonchare*, esp. *roncar*, ronfler, renforcé de l'initiale *f.*

Frontier, frontoier, côtoyer ; *si commenchièrent à costyer, frontyer et à poursievir les Englès* IX, 249 ; *il avoient sus la mer sis vint vaisseaux qui les sievoient frontiant Engletière pour venir ou Hombre* X, 381 ; *il frontoioit à quarante lances les frontières de Lymosin, d'Auvergne et de Bourbonnois* XIII, 53.

Frontière, front de bataille : *lors ordonna il tous ses vaissiaux et mist les plus fors devant et fist frontières, à tous costés, de ses archers* III, 94. Locutions : *faire frontière* à ou contre, faire face, s'opposer III, 129 ; IV, 217 ; V, 84 ; aussi *se mettre en frontière* VIII, 125 ; *tenir frontière*, se mettre d'un parti, tenir pour : *si ay je tenu frontière et fait guerre pour le roy d'Angleterre* XI, 119. Une application particulière du mot

se rencontre X, 209 : *il est en la marce d'Escoce où il a la journée et la frontière de parlement pour nous contre les Escos* (où il a la mission de défendre nos intérêts dans les négociations avec les Écossais). — Comme *limitation, mete, marce,* le terme *frontière* = limite, devient synonyme de pays, contrée, province : *li roys Carle avoit grandement pourveü ces frontières de bonnes gens d'armes* VII, 412. — Le mot est du genre masculin VII, 412 : *li sires de Saint-Pi qui de garder son frontière faisoit moult bien son devoir* VII, 412.

Frontoier, voy. *frontier*.

Froter, verbe neutre, toucher, heurter ; *leur vaissiel estoient si grant que se il euissent froté à terre en telle fortune* (tempête), *il fuissent romput* III, 141 ; *car il allèrent frotter as roches d'Irlande* IX, 214.

Frumail = *fremail, fermail*, agrafe, fermoir de livre ; *le livre estoit enluminé et couvert de vermeil velours à deux grans frumaus dorés et richement ouvrés ou milieu de roses d'or* XV, 167. — Pour la forme *frumail*, cp. les anciennes formes : *fumelle, prumier, frumer* (fermer).

Fuellet, voy. *foillet*.

Fueille, foeillie, feuillée, abri de feuillage ; *li seigneur de France qui avoient perdu lors tentes et pourveanches, eurent conseil que il se logeroient de arbres et foeillies* IV, 22 ; *et se logièrent moult de signeurs à nu chiel ou desous fuellies* II, 477 ; *loges et foeillies* VII, 177.

Fuer, taxe, prix ; *il misent, par ban et sus painne, à toutes coses fuer et pris raisonnable* II, 374 ; *on fist un ban que on leur amenistrast vivres selon le fuer commun de la ville* IX, 193. Voy. mon Dict. sous *fur*.

Fuerre, 1. fourrage ; *aler en fuerre*, fourrager IV, 194 ; — 2. synonyme et primitif de *fourreau* (de l'épée) : *en tirant son espée hors du fuerre* XV, 9. — *Fuerre* est aussi le primitif de *fourrer* et *fourrage* ; le même mot, sous la forme wallonne *four*, se dit pour foin.

Fuies (tourner en), prendre la fuite ; *quant il veïrent es gens d'armes venir, il furent tout esbahi et tournèrent en fuies deviers l'ost* IV, 49 ; X, 172. — *En fuies* étant une locution adverbiale, l'*s* final n'a rien d'étrange, cp. *en voies*.

Fuir, éviter, échapper ; *ceulx qui estoient entachiés de la maladie ne peussent fuir que ils ne morussent en séjournant en Ville-Arpent* XII, 323. On trouve aussi *se fuir*, s'enfuir : *il se volt fuir, mais il ne pot* II, 71.

Fuiseler VII, 447 : *et li assist* [le glaive] *desoubs l'oeil ou descendant dou froncq ou nés, car point ne*

portoit de visière, et li encousi là dedens en fuisellant contrement VII, 447 ; j'interprète, en attendant meilleure information, ce verbe *fuiseler*, que je n'ai trouvé nulle part, par faire tourner comme un *fuisel* ou *fuseau*. Il existe en all. un verbe populaire *fuseln*, remuer ; se retrouverait-il dans quelque patois du Nord et serait-il l'origine de notre mot ?

Fuisil, fusil, pierre à feu : *de fui, sils et de secqs bois il en fisent tant* (il s'agit de feu), *qu'il en eurent assés en pluiseurs lieux* IX, 38.

Fuison, foison ; ce mot substantif comme *plenté*, est devenu synonyme de l'adverbe *beaucoup*, précédé souvent de *grant*, même de *un grant* (IX, 393, *un grant fuison d'annécs*).

Fuisonner, foisonner ; *cité fuisonnée de gens* V, 113 ; se multiplier, s'accroître : *c'est uns feus qui fuisonne* III, 455 ; *Charles de Blois avoit dont grant host et belle gent et tous les jours li fuisonnoient* IV, 91.

Fumée, accès d'orgueil ; *ces fumées des François sont et ont esté bien abatues et descirées en Turquie* XVI, 2 ; *que cil François font maintenant de fumées et de posnées pour un mont de vilains qu'il ont ruet jus !* X, 204.

Fumelle, femelle, femme ; *li royaumes de Franche est bien si nobles que il ne doit mie aller à fumelle, ne par consequence à fil de fumelle* II, 21 ; *il descendi de par la fumelle de le droite ordenance*, ib. 20. Dans le passage II, 214, le texte porte *aller à femelle*, bien qu'il appartienne au même ms. d'Amiens dont sont tirés les deux passages précédents. — Pour *e* changé en *u*, cp. *alumelle* et *frumail*.

Fumeus têtu ; *chils pappes ne leur estoit mies proufitables, ne ossi à l'Eglise ; car il estoit trop fumeus et trop mérancolieus* IX, 143. Voy. Littré à l'historique de son art. *fumeux*.

Fumier, fumée ; *ossi noire que atremens de fumier de tourbes* X, 36.

Fumière, fumée ; *il veoient les fummières que li Escot faisoient, qui ardoient en le conté de Nor-homberland* II, 132 ; IV, 21 ; fig. orgueil, arrogance : *par fumière ne peuent il venir à vostre heritaige* VIII, 296. — Répond à prov. *fumera*, esp. *humera*, rouchi *feumière*, wallon *foumîre*.

Furnir, 1. pourvoir de : *furnis de biaus jeuiaus et riches* II, 194 ; 2. mener à fin : *et li estoit avis que bien furniroit et à sen honneur le voiage* (la campagne) II, 64 ; IV, 7 ; *pour mieuls furnir son fait* V, 232 ; *si entendy messire Olivier de Clichon à faire sa guerre et à furnir contre son ad-*

versaire le duc de Bretaigne XV, 103.

Fusiel ? *en saillant* (pendant qu'il sauta le fossé) *uns Englès li bouta son glaive au fusiel où point n'estoit armés, et li embara ou corps et l'abatit navret à mort* V, 296. Le mot exprime une partie du corps, non couverte par l'armure ; j'imagine que c'est le culus, podex, et que le mot tient des termes allemands *füdli* (Suisse), *fiedle* (Alsace), diminutifs de *fud* (voy. Grimm).

Fusisyen, médecin V, 140 (*par bons fusisyens et médecins*) ; VI, 403.

Fust.. fust, loc. conj. = *soit.. soit*, employée quand le verbe principal est un passé ou un conditionnel ; *point il ne li faudroit* (failliroit), *fust de gens, fust de finance* II, 57 ; aussi *fust.. ou* : *il li fut demandé quel cose il consilloit à faire dou roi, fust de mort ou de prison* II, 85.

Fuster, piller (une ville, une maison) ; *si la fustèrent et coururent toute et puis boutèrent le feu dedens*, II 436 ; ib. 471 ; III, 281 ; VI, 119.

Fustrie, chantier (de *fust*, bois) ; *il vint en Avignon et là se loga en la grant fustrie* XVI, 121.

Gaagne, subst. verbal féminin de *gaagnier*, gain, produit ; *dont li drapperie et li gaagne dou mestier commença moult à afoiblir* II, 362.

Gaaing, gain : *li gaains petis que elle a fait à moi* III, 460. — Correspondant masculin de *gaagne*.

Gaagnier, gaegnier, gaignier, 1° sens absolu : 1. butiner : *pour gaegnier et fourer* III, 159 (on sait que le verbe *gagner*, dans l'origine, se rapportait au produit de la chasse et de l'agriculture) ; 2. travailler, exercer son métier : *il s'aherdirent au labourer et au gaegnier dou nouviel* III, 320 ; 3. faire un profit : *adont demandèrent il entre leurs varlés se il en y avoit nul qui volsist gaegnier et porter ceste lettre qu'il avoient escripte* IV, 259 ; *et si sont signeur et gens qui gaagnent volentiers* II, 353. — 2° Sens actif : *il en eurent plus grant joie que li roys englès euist gaegné cent mille livres* IV, 283 ; faire une prise : *si s'abandonnoient* [les escumeurs de mer] *à gaignier un vassiel ou deux* II, 362.

Gaber, v. a., moquer, railler ; *le roy de France en gabba son oncle de Berry* XIII, 278. — Sur l'étymologie du mot, voy. Gachet.

Gabois (en), par raillerie IV, 23, 260.

Gaegnier, voy. *gaagnier*.

Gage, d'abord le gage (c'était généralement un gantelet) que l'on jetait à qqn. en signe de provocation, puis synonyme de défi et de combat singulier ; *je vous en appelle de camp et en*

velà mon gage IX, 127 ; *ce tierme pendant se fist uns gages de bataille de mgr. Ammenion de Pummiers et de mgr. Fouque d'Archiac* VI, 370 ; XII, 29 ; XVI, 101 ; *lever le gage*, accepter le défi : *je lèverai vostre gage* IX, 127 ; *et pour le blasme que vous m'en fesistes et pour moi purger, je en jette mon gage : or le levés* IX, 426 ; *tenir jugement et gage de bataille* (2ᵉ réd. *tenir gage et camp de bataille*), être arbitre dans les conflits ou contestations s'élevant entre chevaliers VII, 223, 224.

Gages, plur., engagement ; *s'embler de ses gages*, déserter ; *et avoient environ soissante archiers englès qui s'estoient emblés de leurs gages à Calais, pour venir prendre grigneur proufit à Phelippe* X, 158.

Gagier, engager au service : *li finanche que li roys englès envoyoit en Poito pour gagier trois mil combatans et payer, se il besongnoit, un an* VIII, 131.

Gaignage, gain, produit du travail ou occasion d'en faire ; *mendiant par deffaute dou gaignage* II, 362 ; aussi *waignage, wagnage : il ne voient nul apparant de reconfort ne de prochain waignage* II, 411 ; *en li priant que il i vosist pourveïr comment li wagnages peuist retorner en Flandres*, ib. 432.

Gaignier, voy. *gaagnier*.

Gaille, forme mouillée de *gale*.

Gaiole, petite cage, attrape ; *on l'euist aussi aisé occis que on prenderoit ung oiselet dans une gaiole* XVI, 184. — C'est le mot actuel *geôle*.

Gaiolier, geôlier XIV, 68.

Gaires, voy. *guaires*.

Gait, gaitier, voy. *guait, guaitier*.

Gale, plaisanterie, propos joyeux ; subst. verbal de *galer ; il avoient fait là leurs galles et leurs ris* X, 63 ; *plusieurs joieuses paroles et gales pour faire rire les roys et les seigneurs* XV, 304. (var. *gailles*).

Galée, galère (voy. Littré) ; *il estoient en grans et gros vaissiaux c'on dist gallées* VIII, 129. Nous relevons ce passage parce qu'il sert à définir le mot.

Galer, v. a., railler, plaisanter ; *si ne m'en sai autrement vengier, que je leur feray les testes copper par devant les compaignons qui laiens sont et qui m'en gallent encore tous les jours* IV, 99 ; *li contes de Pennebruq entendi bien que li contes Derbi le galoit*, ib. 271 ; v. n., se moquer : *on n'en faisoit que rire et galer* IX, 360. Villon se sert de ce verbe au sens de mener joyeuse vie ; il tient de la famille de *gala*.

Gallois, pr. nom de peuple, puis nom d'une espèce de soldats à pied : *archiers et gallois* II, 262 ; *si donna la première bataille à son*

fil le princhc de Galles atout douze armures de fier, quatre mille archiers et quatre mille Gallois de son pays V,31 ; ailleurs *Gales : sans les Gales et Yrois qui siewoient son host à piet* IV, 377 (il faut, je pense, lire *galès*, cp. *englès* et *englois*).

Gallon, nom d'une mesure de vin ; *un gallon de bon vin de Rhin pour huit estrelins, et celi de Gascogne pour sis estrelins, de quoy li gallons fait les deux quartes de pois* II, 129. Je consigne cet exemple parce qu'il sert à définir la valeur ancienne du mot.

Gallot, gaulois, français ; *Bretaigne gallot*, opposée à *Bretaigne bretonnant* (voy. *bretonner*) VIII, 254.

Galonner, orner (la tête) ; *et là se faisoit pignier et galonner le chief une longue espasse* IX, 74 ; voy. l'hist. du mot dans Littré.

Galop ; *chevauchoient les grans galos* III, 286 ; *les bons galos* IV, 29.

Gambe, jambe X, 132.

Gambier, se promener ; *et après tout ce, et en gambiant luy et moy ens ès allées, à l'issue de la chambre du roy, je luy demandai de ce conseil* XV, 157 ; ib. 167.

Gantier (d'une cheminée), chenet ; *et reversa la busche et l'asne en la cheminée sur les gantiers* XI, 64. En rouchi, le mot signifie *chantier*, dont il n'est qu'une forme variée.

Garandir (se), se mettre en lieu sûr ; *il enfuioient et emportoient lor petis enfans.. là où il se pooient garandir* VI, 45.

Garant, protection, appui ; *elle requist conseil à monseigneur Robert d'Artois quel cose elle poroit faire ne ù traire à garant et à conseil* (où trouver appui et conseil) II, 43 ; abri : *retraire ses biens à garant* XIII, 158 ; répondant, caution : *il fist entendre à chiaux de Jugon qu'il estoit ranchonnés à mil florins et que ses fils en estoit garans et plèges* IV, 113.

Garbe, gerbe ; *on n'avoit nuls fourages, blés ne avaines en garbes ne en estrains* VI, 235.

Garde, 1. action de garder ; loc. *estre de bonne garde*, être bien gardé : *Poitiers est une très grande chité et de forte garde et moult raemplie d'églises et de moustiers* V, 115 ; *par quoi la chité estoit plus tenable et de milleur garde* IV, 345. — 2. Attention ; loc. *s'en donner garde*, y faire attention, s'en apercevoir, s'en douter II, 264, 303 ; aussi *s'en donner de garde* (III, 292 ; VI, 385 ; XI, 105) ou *à garde* (III, 288), ou *s'en prendre garde* (II, 25). — 3. Portée de vue : *si tretost que li Gascon* (poursuivis par les Anglais) *furent en leur garde, il descendirent de leurs chevaus et prisent les*

glaves et s'en vinrent franchement combattre main à main as Englès IV, 244. — 4. Danger, *n'avoir garde*, être hors de danger : II, 262 (*li castiaus n'avoit garde*) ; IV, 208 (*li chevaliers eut grant joie quant il entendi qu'il n'avoit garde de mort*) ; V, 273 (*son amie n'eut garde)* ; II, 39 (*quant il vit qu'il n'avoit garde dou roy de Franche*). Voy. sur ces diverses applications du mot *garde*, le judicieux article de Gachet.

Gardecorps, lieu de refuge ; *se le fist li contes Derbi garnir si bien que pour avoir son gardecorps et son retour, se il besongnoit* IV, 283.

Garder, v. n., veiller sur : *à Ewruich, une bonne cité qui siet ou norq pour garder sur les frontières d'Escoce* II, 110 ; v. a., 1. mettre en garde : *pour yaux aviser et garder* II, 123 ; préserver : *à grant mescief fu il sauvés et gardés d'estre pris* IV, 160 ; 2. empêcher : *qui gardèrent et esconsèrent tamaint meschief à faire* IV, 412 ; 3. soigner, organiser (une fête) : *excellentement elle* (la fête de l'entrée de la reine Isabeau) *avoit esté belle et bien gardée* XIV, 253.

Gardin, jardin II, 71.

Garetier, voy. *gertier*.

Garir, guérir II, 123 ; XV, 352. On sait que le sens premier est protéger, sauver.

Garite, loge de refuge, ménagée dans l'épaisseur des murs, synonyme de créneau II, 408 ; III, 25, 226 (*gharrite*). — Aujourd'hui *guérite*.

Garité, pourvu de *garites* III, 403 ; IV, 98 ; VIII, 22 (*bien breteskie et garitée*).

Garnement, mauvais sujet : *et estoit leurs capitains uns garnemens qui s'appeloit Listier* IX, 407. Il n'est pas sans intérêt de noter l'emploi de ce terme par Froissart. Sur la transformation de sens, subie par notre mot (pr. équipement), voy. Littré.

Garni de, pourvu, doué : *tous de vaillance et d'emprise garnis* XV, 230 ; prêt à : *tous garnis et advisès de respondre* XV, 72 ; cp. *pourveü*.

Garnir un château, une ville, y mettre de la garnison IV, 283 ; X, 320.

Garnison, pr. action de *garnir*, puis la chose dont on garnit ou pourvoit : de là les acceptions : 1. approvisionnements, munitions : *si se saisi dou chastiel et de la ville et y mist ses gens dedens et ses garnisons* III, 359 ; *comment estes vous si osés que de vous mettre sur les champs et de cueillir et embler la garnison des laboureurs ?* XV, 107 ; 2. matériel d'équipement : *et en portoient et faisoient porter li seigneur le garnison pour armer douze cens*

hommes d'armes de piet en cappe X, 318. — Le sens étymologique de *garnir* étant protéger, défendre, on comprend que *garnison* signifie encore : 1. la troupe armée qui défend une place (pr. la troupe de *garnison*, de défense), d'où les expressions : *se tenir en garnison*, *envoyer en garnison* X, 321, 332 ; 2. lieu qui donne *garnison* ou protection, lieu de retraite, place forte : *et avoient li Flamench fait leur garnison de la ville de Cassiel* II, 219 ; *et en fist li sires de Mauni une bonne garnison*, ib. 490 ; III, 344 ; IV, 419.

Gart III, 149 : *il ardirent toute la ville et abatirent une partie des murs dou gart de Werchin* III, 149 ; *et commandoit on bien à cascun gart deus cens armeüres de fier* II, 171. Ce mot m'est inconnu ; il exprime, me semble-t-il, dans le premier passage « enceinte » ; ce serait alors l'anc. haut-all. *gart*, qui a le même sens et qui est le primitif de *gardin*, *jardin*. Dans le second, je ne puis qu'y voir la faute d'un scribe pour *gait*, que recommande le contexte.

Gaskière, jachère VIII, 287.

Gaster, ravager, dévaster II, 15, 105, 163 ; IV, 13 ; VI, 54.

Gaune, jaune X, 159.

Gauvelas ? *et se parti de Toulouse et vint à Montalban à plus de* 3000 *lances et* 10,000 *bidaus à gauvelas et à pavais* III, 131 ; prob. une variété du mot *gavrelot*. Je n'ai rencontré *gauvelas* qu'en ce seul passage, et j'y soupçonne une erreur de lecture.

Gavrelot, javelot VII, 126 (*dardes et gavrelos*).

Geler ; proverbe : *com plus gielle, plus destraint* VIII, 201.

Généralement, voy. *généraument*

Génération, source, origine ; *nous parlerons des autres accidens qui s'esmurent en Angleterre, dont ce furent toutes générations de si grans maulx, que..* XVI, 89.

Generaument, **-alement**, publiquement ; *et le pape en respondi généralement et especialement à l'évesque de Cambray* XVI, 118 ; *ils furent généralement et publiquement banny du royaulme d'Angleterre*, ib. 154 ; ib. 193 ; franchement, ouvertement : *chil signeur d'Engleterre respondirent généraument* II, 357 ; *si regardèrent que généraument il s'envoicroient escuser* IV, 323. — Le terme fait opposition à *especiaument*, en privé.

Geneste, **genestre**, genêt II, 69 ; V, 83 ; VIII, 375.

Genet, cheval d'Espagne de petite taille, voy. Littré.

Genevois, fantassins mercenaires de Gênes ou de Genève ?) ; le mot est fréquemment associé à *bidau* : *ung castiel que bidau et genevois*

tenoient II, 402; *chil escumeur qui bien estoient trente mille genevois bidaus*, ib. 469; *et donnoient saudées à tous genevois et prouvenchiaus arbalestriers* III, 213.

Gengle, plaisanterie, discours frivole; *leurs gengles et leurs bourdes* VII, 293; *et le tenoient de gengles et de lobes* XIV, 59. Subst. verbal de *gengler*.

Gengler, bavarder, tenir des propos légers, V. 238; VI 226 (les deux fois associé au terme *bourder*); *se gengler*, causer familièrement, caqueter, badiner VII, 452. — Prov. *janglar*, rouchi *gingler*, s'amuser, folâtrer. Diez n'admet nullement dans ce mot, comme fait Gachet, une forme variée de *jongler*; il le rattache au bas-allemand *janken*, aboyer, glapir, néerl. *jangelen*, angl. *jangle*. On ne peut contester que si *jongler* avait réellement dans les patois un sens précisément identique avec *jengler*, qui se rapporte toujours à la parole plaisante et railleuse, la forme ne ferait aucune difficulté pour établir l'identité d'origine; nous avons la même mutation phonique dans *volenté* et *volonté*.

Geniteur, **geneteur**, cavalier monté sur un genet; *par gens que on nomme geniteurs qui furent plus tost montés sur chevaux que on appelle genets, que on ne feroit en Franche ou en Picardie, à plainne terre, sus bons ronchins, et gettent et lanchent chil geniteur en fuiant et en cachant dardes et gavrelos, dont il sont trop bien ouvrier* VII, 126; ib. 189.

Genoul, genou; *se mettre en genouls* III, 391.

Gent, adj., de bonne façon, gracieux, gentil; *belle damoiselle et gente* XV, 67; adv. *gentement*, habilement: *Jehans de Castiel Morant assegna le chevalier moult gentement et li donna grant horion enmy la poitrine* IX, 329.

Gentil, noble, au propre et au moral; *et l'autre* [abbeïe] *de Noires-Dames qui sont toutes gentil femmes* IV, 407; *pères à cel gentil roy Edouward* II, 22.

Gentillesse, terme collectif p. gentils-hommes, angl. *gentry*; *noblesse et gentillesse doivent estre aidies et conseillies par gentillesse* (var. *par son pareil*) X, 49.

Gertier, *ghertier*, jarretière: *les chevaliers du Bleu Gertier*. IV, 203; VIII, 121; aussi *garetier* XVI, 205. Angl. *garter*; dérivé de *garret*, jarret.

Gés = *gués*, plur. de *guet*, voy. *guait*.

Gésine, **jésine**, couches; *en celle gésine n'estoit pas bien haitie* IX, 44; *sa femme se devoit dedens cinq jours relever de sa gésin* II, 315; *et là fist la roïne sa jesine de Edouwart, son premier*

fil, ib. 320. — Dér. de *gesir*.

Gésir, jésir, être couché, passer la nuit : *et s'en vint jésir à Mons en Haynnau* II, 63 ; — *gésir d'enfant*, être en couches : *elle gisoit d'enfant de madame Catheline sa fille* IX, 44. — Imparfait *gisoie* et *gesoie*, défini *jut, jurent* (II, 172) ; part. prés. *gesant*, passé *jeü* (III, 6). — Du lat. *jacére*.

Gette, = *guette*.

Gettier = *guettier*.

Geule gueule, gorge (lat. *gula*) ; *et il avoient tout les geules copées* X 342 ; XV, 170.

Gh... ; les mots commençant ainsi sont placés sous *g* simple ; l'adjonction du *h* n'est pas générale, et sert à indiquer le son guttural du *g*.

Gibier (aler en), chasser le gibier XV, 77.

Gide, ghide, guide, conducteur ; du genre féminin ; *pour gide et pour conduiseur vous m'avés pris* III, 123 ; *fors ils et une ghide qui les menoit* II, 391.

Gien (à), à plaisir, au sens de « comme à plaisir » ; *se, par deffaulte de bon air ou de doulces viandes, mortalité se boutoit en nostre ost, tous se moroient à gien l'un par l'autre* XIV, 271 (notre texte porte fautivement *à gieu*). — C'est le lat. *genius* ; cp. Poésies III, 118.

Gippon, var. pour *jupon* (v. c. m.). Cp. le mot *gibet* et ital. *giubetto* (dimin. de *giubba*, jupe).

Gisarme, guisarme, pique armée d'une hache à deux tranchants VII, 244. Voy. Gachet.

Gise, ghise, guise, manière ; *si ordonnèrent leurs vaissiaux en très bonne ghise* III, 195.

1. **Giste**, séjour en une localité pour y passer la nuit, couchée ; *de toutes les gistes et les visitations que li roys fist par son royaume me voeil je briefment passer* VI, 322 ; *et vint ce soir au souper et à la giste à Haspre* III, 7 ; le mot est aussi masculin : *il se partirent et vindrent au giste à Bruges sur le tart* X, 451. — Dér. de *gesir*.

2. **Giste**, fondement ; *les gistes d'un pont* X, 121 ; *mès encores estoient les estakes et les gistes* (du pont) *en le rivière*) IV, 320. — C'est le même mot que le précédent.

1. **Glaire**, gravier ; *il y a très-mauvais chemin à chevauchier pour les glaires* XI, 72. — Du lat. *glarea*.

2. **Glaire**, blanc d'œuf XI, 251.

Glaive, glave, lance, tantôt masculin (III, 25, 267), tantôt féminin (II, 247, 290).

Glatir, glapir XIV, 235. Voy. mon Dict. sous *glapir*.

Glave, voy. *glaive*.

Glore, pompe, magnificence ; *et chevaucièrent gà rant glore devers Calais* V, 217.

Glorefier (se), se rengorger : *il s'estoient si glorefyet en leur or-*

guel qu'il n'en faisoient nul conte III, 277.

Gloser, méditer ; *le roy Richart entendy bien ces paroles et les glosa en son cuer* XVI, 198.

Goges (en), en bonne humeur ; *un jour li princes de Galles estoit en goges* VII, 245. Voy. mon Dict. sous *gogo.*

Goufanonier, forme première de *gonfalonnier*, XVI, 127 ; cp. *orphelin* de *orfenin.*

Gonne, robe, tunique II, 492 ; X, 157 ; XIV, 6 ; XV, 107. — Ital. *gonna*, prov. *gona*, angl. *gown* ; sur l'origine (incertaine) du mot, voy. Diez I, v° *gonna.*

Goudale, bière : *alés boire vostre goudale* III, 277. Sur l'emploi et l'origine du mot (angl. *good ale*), voy. Gachet.

Goudendart, bâton ferré, hallebarde ; *il estoient recaciet ens de leurs ennemis à plançons et à goudendars* III, 162. Cette célèbre arme des Flamands est ainsi décrite par G. Guiart :

A grans bastons pesans ferrés
A un lonc fer agu devant
Vont ceus de France recevant,
Tiex bastons qu'il portent en [guerre
Ont nom *godendac* en la terre ;
Goden dac, c'est *bonjour* à dire,
Qui en françois le veut descrire.

Diez prend le terme pour une dénomination ironique donnée à l'instar d'autres noms d'armes ; Gachet, au contraire, la trouve trés-sérieuse et la rapporte à la locution flamande *goede dagen hebben*, que Kiliaen traduit par « curare cutem, bene habere. » Le nom de l'arme équivaudrait ainsi à garde-corps. — La terminaison en *art* est une altération.

Goulouser, désirer vivement ; *il tenoit en la duché d'Aquitaine trois bonnes villes que li prinches goulousa pour tant que elles estoient entrées de son pays* VII, 234. — Malgré l'analogie de signification, *goulouser* n'est pas, comme le veut Gachet, une variété de *jalouser* ; il vient du lat. *gulosus*, avide, ital. *goloso.*

Goutte, la maladie, est toujours rendue par le pluriel II, 56, 105, 131, 298.

Gouvernance, conduite, direction : *et s'estoit mis en mer, en le gouvernance d'un maronnier que on clamoit monsigneur Richart le Flament* III, 434.

Gouverne, gouvernement ; *depuis que le duc d'Angou s'en fut departy de la gouverne* XIV, 42 ; *pour le présent vous en avés la gouverne* XV, 58. Le mot est aussi traité en masculin : *faire retourner ou gouverne et demaine du roy d'Angleterre* XV, 113.

Gouvernement, commandement ; *et furent ou gouvernement* (sous les ordres) *de messire Pierre Portebuef* IV, 88 ; entretien : *il levoit*

le moitiet de leurs revenues et laissoit l'autre moitiet pour le doaire et le gouvernement de leurs femmes et enfans II, 417 ; train de maison : *pour ces jours i avoit ung chevalier et une dame de trop grant gouvernement, et se nommoit li sires d'Aubrecicourt* II, 47.

Gouverner, 1. prendre soin : *et les* (lors charetons, lors carettes et tout lor harnas) *avoient les dis bourgois gouvernés jusques à ce jour* II, 182 ; 2. pourvoir : *et me retint de son hostel où je fus plus de douse septmaines et de toutes choses gouverné* XI, 85 ; 3. nourrir : *vos gens sont très foibles et mal gouvernés* XII, 312 ; *et si n'avoit on lors à Gennes que cinq chevaulx gouvernés pour ung franc le jour* XIV, 157. — *Se gouverner*, s'entretenir, suffire à ses besoins : *et li assena grant revenue pour elle souffisamment* (convenablement) *gouverner seloncq son estat tout le cours de sa vie* II, 244 ; *se chevir et gouverner dou sien* V, 465 ; tirer ses moyens d'existence : *ensi que usages est que tout païs vivent et s'estofent et gouvernent l'un de l'autre* II, 439 ; *une grosse ville non fermée qui s'apelle Sénarpont et se gouverne toute de la draperie* V, 6 ; *par leurs marchandises dont toutes gens s'estoffent et gouvernent, ils peuent aler partout* XVI, 31 ; se conduire : *vassaument se sont gouverné en leurs armeüres* II, 292.

Gouverneresse, X, 285 : *la gouverneresse de Lille, femme au gouverneur.*

Grace, faveur, bonne renommée ; *li connestables de Franche acquist grant grace en Engleterre dou roy premièrement, de la royne et de tous les signeurs* V, 305 ; *et acquist grant grace par tout son royaume et grant renoummée par tous pays* II, 245 ; III, 250 ; succès : *et pour ce que ses fils nommés Edouwars n'eut point celle grace ne bonne aventure d'armes* II, 16 ; *chil de dedens s'i portoient si vassaument que mieux ne pooient et ung temps y acquissent il grant grace* IV, 147. — *Avoir à grace*, affectionner, être attaché : *depuis la desconfiture qui fu devant Struvelin, li royaulmes d'Engleterre generaument n'eut à grace le roi ne ce messire Hue de Espensier* II, 23 ; *faire grace*, rendre service : *elle li demanda tout en riant que il li volsist faire grace* V, 336.

Gracier, remercier ; *or en soit Dieux gracyés* II, 200.

Gracieus, clément, courtois ; *et vous laisseray venir à raenchon legière et gracieuse seloncq vostre estat* IV, 207.

Grain, subst. employé, comme *pas*, *mie*, *goutte*, etc., pour renforcer la négation *ne* : *mais li François ne l'entendoient grain ainsi* VIII, 366.

Graingne, grange; *il trouvèrent les graingnes raemplies de bleds* IV, 394. Cp. *estraingne* = *estrange*.

Graisse, ce qui engraisse, fig. ressources, richesse : *car en la marche que je vous dy, gist toute la graisse du pays* XIV, 172; *ils en veulent porter la graisse hors du pays et point desservir les bénéfices* XIV, 364.

Grant, subst., grandeur; *ils* (les deux frères) *estoient auques d'un grant* XI, 93.

Grant, adj., important, pressant; *si fist un très grant mandement par tout son royaume et ossi une grant pryère en l'Empire* II, 249; nombreux : *quant il furent bien pourveu de grans gens* III, 237; *si se parti li dus de Normandie dou roy son père à grant gent* IV, 331; *et coustèrent grans deniers* (beaucoup d'argent), ib. 360; — *grant marchiet*, à bon compte III, 238 (voy *marchié*); — *grant seigneur* ou *sire*, beau-père X, 286; XV, 67; *grande dame*, belle-mère : *et vint à Fontenelles l'abeïe veoir madame de Valois, sa grande dame* III, 7; *l'éritage de Lancastre qui leur vient par droite hoirie de leur grande dame la duchesse Blanche* XVI, 140; — *grant miedi*, midi bien sonné III, 44 (cp. ib. *petite nonne*).

Grandeur, hautaineté; *par grandeur et orgoeil* VII 391; IX, 356.

Gras, subst., profit; *encoires vault il mieulx que ils en vivent et que ils en aient le gras et le prouffit que vos ennemis* XI, 352. Cp. *graisse*.

Grater, gratter; dans un sens figuré, que je ne saisis pas trop bien, IX, 386 : *pour la grant aise et abondance de biens où li menus peuples d'Engletière gratoit et vivoit*. Je le traduirais volontiers par grouiller.

Grave, grawe, crampon, grappin; *eschielles furent drechies as murs à grans graves* (on a imprimé *graues*) *de fier* II, 408; *hés, graves et havés de fier* III, 196; *eschielles cordées à grawes de fier* IV, 148; VI, 111. — Prov. et esp. *grapa*, grappin; forme féminine de *grau*, griffe (en rouchi); il se peut aussi qu'il faille écrire *gravés* et y voir le plur. d'un mot *gravet*, diminutif de *grau*; cp. *havet*.

Gré, degré, marche (d'un escalier); *et issi au piet des grés hors dou char* II, 56; fig. = *voie*, au sens de moyen : *se le roy d'Angleterre pensoit comment il vendroit* (parviendrait) *par tous grés au mariage de la jeune fille du roi de France* XV, 178. — Prov. *grat*, esp. ital. *grado*.

Greigneur = *grignour* IX, 39.

Grenace, vin de grenades; *une souppe en vin grec, malvoisie ou grenace* XIV, 221; *de l'isle de Candie leur venoit il très bonnes mal_*

levisées et grenaces, ib. 227.

Grésil, grêle ; *ungs oraiges, uns esclistres, uns vens, ungs gresils si grans qu'il sambloit que li chiels deuist s'en partir* VI, 273 ; *uns grésis et une grosse nège commencha à venir si fort et si roit* IX, 109.

Gresillon, menotte ; *en cheps, en gresillons, en buies et en destroites prisons* V, 462 ; VIII, 50 ; XIII, 102. J'interprète le mot d'après Roquefort plutôt que d'après Buchon, qui traduit par chaîne. Je n'ai pas d'autre étymologie à proposer qu'un provençal (problématique) *grazilh* = *craticulus*, type latin de *graïl, gril*.

Grevable, difficile, incommode ; *ce sont les deux lieux qui nous semblent les moins grevables pour nos gens assaillir* XI, 378.

Grever, causer du tort ou du dommage, gêner ; se construit tantôt avec le datif : *oncques pierre ne leur greva* IV, 358 ; tantôt avec l'accusatif : *toutdis avisèrent comment il les poroient grever* IV, 350 ; *il se combatoient le soleil en l'oeil, qui moult les grevoit* V, 57. — Dér. de *grief*.

Grever (se), se plaindre (lat. *gravari*) : *il en y a tel quatre qui paieroient deux cent mille florins sans yaux grever* II, 296. Peut-être faut-il traduire : sans se faire du tort (voy. l'art. préc.).

Grèves, bottines d'acier, jambières ; *je suis durement navré et mes chausses et mes grèves sont jà tout emplies de sang* XIII, 225 (var.). Voy. Littré sous *grève* 2 ; les Anglais disent *greaves*.

Grief, 1. adj., dur, pénible : *ceste ordenanche fu moult griefs pour les pluiseurs qui avoient apris à pillier et à rober* VI, 327 ; — 2. subst., douleur physique : *de che mal* (de dents) *avoit il si grant grief que on ne l'adiroit à personne* IX, 284.

Griefté, griété, peine, dommage ; *qui segnefia au roy que, se on faisoit à son père nulle griefté, il le feroit samblablement à mgr. Braimont de Laval* VII, 5 ; *dou peuple de Calais qui souffert a moult de griétés* V, 214.

Grigne, mauvaise humeur ; *monstrer grignes* à qqn., se montrer fâché : *si se tint li rois d'Engleterre un petit plus fors* (var. *durs*) *contre les Flamens et leur monstra grignes* VII, 321 ; fâcherie, brouille : *li contes d'Ermignach fu enfourmés de ces avenues et des grignes qui estoient entre le prince et son neveu* VII, 146 ; *ensi estoient en grignes li princes et li seigneur de Gascogne*, ib. 280. Substantif verbal de *grigner*.

Grigner (se), se fâcher ; *à ce point se grigna li rois et dist* V, 205. — *Grigner* les dents est une expression répandue dans les patois, c'est grincer les dents ; Diez

rapporte ce mot, ainsi que le prov. *grinar*, gémir, et it. *digrignare*, rechigner, à un verbe anc. haut-all. *grînjan*, anglo-saxon *grinian* (all. mod. *greinen*), pleurnicher. Cependant, je pense que notre mot est distinct de *grigner*, grincer, et qu'il dérive de *grain*, triste, fâché, comme *grignoter* de *grain* = lat. granum.

Grigneus, fâché ; *de ces responses fu li contes de Haynnau tout grigneus et dist qu'il n'iroit* (que cela n'irait) *mies ensi* III, 193 ; *le duc Aubert fut tout grigneus et mélancolieus de ces paroles* XIV, 268. — Dérivé de *grigne*.

Grignour, adj., comparatif de *grand* ; *la grignour partie* II, 440 ; *desus tous il avoit la grignour vois et audiense* III, 314 ; *et tantos ala à Rennes qui est la grignour chité apriès* (après Nantes) III, 333. Vient du lat. *grandior* par l'intermédiaire de *graignour*, *greignour* (cp. *chignon* de *chaignon*).

Gris, petit-gris ; *houpelandes fourrées de menu vair et de gris* XV, 175.

Grongne, plainte, grief ; *ensi estoient les grongnes de l'un à l'autre* VII, 301.

Gros, adj., populeux (*grosse ville* II, 72) ; grave, important : *la besongne nous samble estre si grosse et de si haute entrepresure* II, 322 ; grossier, rude, vif : *grosses paroles* II, 151 ; V, 100 ; XVI, 226 ; appliqué à *maladie* II, 112 : *il estoit si atains de la grosse maladie que il ne pooit mais cevauchier* ; quelle est cette maladie ? — Adv. *grossement*, en grande quantité : *et perdirent de leurs gens grossement* IV, 68 ; fortement : *et se fist le nuit gettier* (garder) *bien et grossement* III, 149 ; *il se pourveoit grossement* III ; 3. somptueusement, menant bonne vie : *si se tenoient tout cil seigneur devant Auberoche en leurs logeïs fricement et grossement* IV, 252.

Gros, subst., nom d'une monnaie de Flandre (d'une valeur de 4 deniers anglais ; la 10[e] partie d'un écu de Flandre) ; *cascuns de ces saudoyers avait cascun jour quatre compagnons ou gros de Flandres pour ses frès et pour ses gages* II, 417 (à la p. 447 : *quatre gros compaignons de Flandre*).

Grosse, copie authentique d'un acte ; puis, par extension, teneur d'un acte : *seloncq le grosse de le cartre* VI, 277.

Grosser, écrire en gros caractères, écrire la grosse d'un acte public ; *et eut là entre lui et le dit conte pluiseurs devises, ordonnances et aliances escriptes, grossées et saielées* III, 372 ; *furent lettres levées et instrumens publiques escrips et grossés*, ib. 380 ; VI, 276 ; par extension, acter, rédiger : *quant,*

vous venes par de delà, si le faites, par un clerc qui s'i congnoisse, grosser sus la forme et ordenance que on a en France V, 102.

Guaires, *gaires*, *gueres*, beaucoup : *il me fut dit que, se je demoroie ou pays guaires de temps, li rois me feroit mourir on languir à honte* II, 29 ; *alors entrèrent en la ville sans gaires de contredit* XIII, 72 ; longtemps : *excepté aucuns chastels qui se tiendroient, mais guères ne seroit ce pas* XIII, 258. Loc. *n'a gaires,* il n'y a pas longtemps : *il est huy et n'a gaires venu en ma maison* XVI, 44 ; de là le mot actuel *naguère.*

Guait, gait, ghait, guet, get, 1. action de guetter, d'épier, de garder ; *faire le guait* II, 265 ; *on se départy et se traist chascun à son hostel sans doubte et sans gait* (sans se défier le moins du monde) XV, 7 ; 2. lieu où le guet se fait : *faire retourner à leurs gés* III, 151 ; *s'estaublir en trois ghais* III, 123 ; 3. guet, sentinelle : II, 171, 174.

Guaitier, gaitier, guettier, gettier, guetter, faire le guet, garder II, 171, 265 ; III, 149.

Guerpir, quitter ; *ce fu grans pités quant il lor convint guerpir lors hostels et lors hiretages* V, 221 ; *guerpir le champ* VII, 123.

Guerredon, récompense X, 39 ; *guerredonner,* récompenser. Voy. mon Dict. sous *guerdon.*

Guerrier, v. n., guerroyer, faire la guerre III, 417 ; *guerrier* à qqn. II, 15 ; IV, 96 ; le verbe est employé au sens actif, ayant pour régime direct soit la personne contre qui, ou le pays où l'on fait la guerre : *afin que il volsissent deffier le duc de Braibant et le guerryer* II, 301 ; *si fu li royaulmes de France ossi fort guerryés depuis comme il avoit esté en devant* VI, 160.

Guerrieur, guerrier, homme de guerre ; *il n'avoient nul bon chapitainne ne sage guerrieur* II, 273 ; ib. 353 ; aussi la forme *guerroyeur* (sujet sing. *guerroyères*) III, 267.

Gués, gué ; *je sçai ung gués là où douze hommes passeroient bien de froncq* V, 11 ; cette forme avec un *s* final au régime sing. est anomale.

Guette, gette, forme féminine de *guet,* sentinelle (on dit encore un chien de bonne guette) ; *les gardes de la porte et li gette dou chastiel* IV, 344 ; *la gette qui dormoit* III, 239 ; *il avoit mis une gette au chastiel de sa nef* V, 260 ; *guettes et escoutes* II, 265.

Guicet, guichet II, 489 ; aussi *ghuicet* III, 239.

Guider, amener (un cheval) ; *quant li ceval furent tout guidé, ceuls que mener on en voloit* II, 66.

Guieller ; dans le passage suivant de la sec. réd. (III, 221) : *et es-*

toient Englès 4000 *hommes d'armes et* 9000 *archiers sans le piétaille,* on trouve, dans quelques manuscrits, au lieu des trois derniers mots les suivants : *sans les petaulx, tuffes et guieliers.* Ces termes ne sont pas de Froissart ; on les rencontre fréquemment dans les mss. désignés par A et L, dont notre éditeur a tiré dans le t. VI une foule de variantes, et qui ont été écrits bien postérieurement à la mort de Froissart. Ces variantes abondent en expressions qui n'appartiennent nullement au langage de Froissart et qui laissent mes connaissances du vieux langage en plein dépourvu. Aussi ne m'en suis-je pas occupé ; comment, en effet, exiger d'un glossateur des chroniques l'interprétation des lignes suivantes que je trouve VI, 52 et qui sont substituées (à titre de variantes) aux simples mots *meschans gens* du texte : « villains, tuffes, giveliers, bomules, termulons, tacriers, craffeurs, marrados et cratinas, petaulx et gars loubas. » Je ne sais dans quel argot le rédacteur du ms. s'est complu à ramasser ces mots ; heureusement ils ne me concernent pas. Buchon, toutefois, en ce qui touche les trois mots rapportés plus haut, nous apprend que les *pétaulx* étaient des paysans enrégimentés, les *tuffes* et *guieliers* des masses d'hommes à pied mal armés et mal habillés et uniquement destinés à faire nombre et à opposer un corps de résistance (éd. du Panthéon I, p. 610, notes) ; malheureusement il n'indique pas sur quelle autorité il fonde son commentaire. Les *pétauds* et les *tuffes* sont cités par Roquefort et interprétés vaguement par « paysans qu'on faisait aller à la guerrre » et « sorte de soldats. » *Guielier* (ce mot, dans les var. citées dans notre t. VI, est toujours imprimé *givelier*) lui est resté inconnu.

Guiement, conduite, direction ; *or chevauchoient chil doy contes englès et leurs routes sus le guiement messire Waflart de le Croix* III 123. De *guier,* ancienne forme de *guider.*

Habeter, balbutier ; *il avoit la langue si morte et le palais si clos qu'il ne faisoit que habeter* XIV, 390. Mot inconnu ; serait-il identique avec *hébéter ?*

Habiliter, voy. *abiliter.*

Habitué, habité, peuplé ; *on se pourroit assés esmerveillier du noble royaume de France comment il est situé et habitué de cités, de villes et chasteaulx en si grant foison que sans nombre* XI, 226 ; *du plus saige et du plus vaillant roy qui oncques fut depuis que Angleterre fut premièrement située et habituée* XII, 242.

Habituer, habiller, vêtir : *et abituèrent quatre de lors hommes de l'abit de ces femmes* II, 492 ; au réfl., s'habiller : *Robert encharga tout simple habit et se vesty et habitua toup de drap gris* XV, 190.

Hagbenée, forme usuelle pour *haquenée* II, 132, 266. On trouve cependant aussi *haquenée* II, 197 ; V, 36. — La haquenée est une jument de selle, recherchée pour la douceur de ses allures, impropre à la chasse ou au combat.

Hahai, subst., bagarre ; *li arcier se boutèrent ou hahai* II, 119 ; *li hahais monta tantost* III, 353.

Haier, disposer en haie ; *toutes gens estoient retrait en la haie dou Louvion et avoient là mené à sauveté, et copé et hayet le bois de tel manière que on ne povoit venir à euls fors à grant malaise* III, 36 ; *et estoient ces huit cens chevaliers tous hayés et rengiés d'une part et d'autre* XV, 302. — *Se haier*, se ranger en haie : *on commença à* [se] *hayer et traire de celle part* XV, 42 ; *chevaliers, escuiers et gens d'armes se haièrent tout autour du roy*, même page. Dans le premier passage la var. porte *huier*, qui convient davantage.

Haïr, n'a pas encore dans Froissart les formes inchoatives de notre conjugaison moderne en *ir* : de là les formes *héent* p. haïssent ; *heoient* ou *haioiont* p. haïssaient II, 123, 172 ; *héoit*, ib. 77 ; *hayoit* V, 354.

Hairenc, plur. *hairens*, hareng II, 129 ; aussi *herenc* : un *tonelet de herens* VI, 104.

Haise, fermeture de jardin ou de cour à claire-voie ; *et estoit la devise en la banière sur l'estandart de une haise d'or assise sur une champaigne de gueules* XIV, 224. — Sur l'étym. douteuse de ce mot, voy. Diez, II, 337. Le dimin. *hasiau* s'est conservé en rouchi, voy. Hécart.

Hait, souhait, gré ; *à son hait trop avoit séjourné* XII, 81. Diez assigne pour origine à ce mot le nordique *heit* (gothique *ga-hait*, anc. haut-all. *ga-haiz*), promesse, vœu ; du sens promesse du latin *votum*, vœu, s'est également dégagé celui de souhait.

Haitié, **hetié**, bien portant ; *se il fuist hetiés et que il peuïst chevauchier* II, 299 ; *pour veoir le conte liquels n'estoit pas bien hetiés*, ib. 337 ; *et entendirent li haitié à remettre à point les navrés et les bleciés* V, 394 (on trouve *hestié* VIII, 8) ; en parlant de la mer : tranquille, calme : *parmy celle mer qui lors estoit haitie et monstroit qu'elle eüst grant plaisance de euls porter* XIII, 150. — Le sens propre est : qui est à souhait (voy. *hait*).

Hamede (terme de blason), fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu ;

messire Eustasses portoit d'ermine à deus hamedes de geules V, 437 ; VI, 170 ; XI, 384 (*hamaide*). Voy. Littré sous *hameïde,* et le dict. de Hécart. L'étymologie est inconnue, mais le sens propre doit être barre (voy. le mot suivant).

Hameder, barrer, verrouiller ; *il fist fermer et hameder portes et huis et fenestres* IV, 315.

Hamiel, plur. *hamiaux,* hameau III, 21 ; de là le dimin. *hamelet* II, 67 (plur. *hamelés*).

Hamelet, voy. le mot préc.

Haus V, 431, lisez *haus* (v. c. m.).

Hausagier X, 401, lisez *hausagier.*

Hanste, hampe, bois de lance ; *ne onques la banière ne li vola hors des buhos où li hanste estoit boutée* V, 67 ; *et prist la banière par le hanste et le leva contremont* V, 301 ; VII, 199. — Deux étymologies se présentent : 1. hasta, anc. fr. *haste,* avec nasalisation de la voyelle, 2. l'anc. fr. *hante,* qui dit la même chose, avec épenthèse d'une *s* (cp. *suiste, roiste*) ; quant à *hante,* c'est le lat. *ames, amitis,* perche.

Hantable, habitant ; *pour ce que il estoit hantables de la ville de Gand* X, 414.

Hanter, anter, v. n., aller et venir : *depuis le mort de ce seigneur, les chevaliers d'Engleterre n'osèrent si à plain hanter ens ou pays de Flandres* II, 379 ; avoir sa résidence, habiter : *en ce temps repairoit et hantoit ou pays de Turquie ung merchant jennevois* XVI, 37 ; *hanter de,* faire usage : *et hantoient Flammencq de haces, pils et d'autres instrumens ordonnés et aprestés pour rompre* III, 226 ; v. a., fréquenter : *par voies couvertes et landes nient antées* II, 261 ; *Garlande est uns havènes de mer, uns des bien hantés de toute Bretagne* IV, 63 ; pratiquer, exercer : *hanter la guerre* XI, 214.

Hantise, fréquentation ; loc. *avoir la hantise,* en parlant d'une personne = être hanté, recherché : *et tant faisoit que il estoient tout enclin et obeïssant à lui et en avoit l'amour, la hantise et le service* VIII, 117 ; *et avoit moult grant hantise de poeuple qui le venoient veoir de tous pays* XV, 133 ; en parlant d'une marchandise : être beaucoup demandé, avoir la vogue : *et pour mieux avoir la hantise et la congnoissance de leurs marchandises* XVI, 35 (pour donner la vogue et la renommée à leurs marchandises).

Hape, hache (encore usité en rouchi) ; *et si y avoit là peu de gens qui euissent happes, cuignies ne fierremens pour coper bois et faire logeïs* II, 147 ; *hapes et quignées* IV, 182 ; XIII, 70. Probablement de même origine que *happe,* faucille, serpe.

Haper, saisir subitement, prendre au vol : *messires Bertrans hapa ce mot et dist* VII, 245 ; IX, 378 ; *si tost que chil Englès furent entrés en leur embusche, il furent happet* IX, 36 ; *riens ne leur povoit venir, entrer ne issir qu'il ne fust tantost hapés et perceüs* III, 288.

Hare, interjection, cri d'appel et d'alarme XV, 41.

Hardelée de clefs, trousseau XI, 215 (var.). Boiste : « paquet au bout d'une corde » ; Hécart : « mot inédit, fort ancien dans le langage de ce pays. » Littré ne l'a pas. Il peut être p. *fardelée* et s'y rapporter comme *hors* à *fors* (*fardeler*, mettre en paquet, se trouve souvent), ou bien dériver de *harder*, attacher.

Hardement, subst., hardiesse. — La forme *hardiement* qui se trouve II, 250 (*faute de hardiement et faintise de coer le vous font faire*), est évidemment un lapsus.

Hareu, voy. *haro*.

Harnas, harnois, 1. attirail de guerre, bagages II, 62 ; XI, 340 ; 2. armure complète IX, 336 ; X, 318 ; 3. *chevauls de harnois*, chevaux de service, de trait XIII, 62. — *Harnas* renvoie à un type *harnascus, harnois* (comme ital. *arnese*, esp. prov. *arnes*) à un type *harnensis*.

Haro, clameur, bruit ; *à cryer et à huer apriès et à faire grant haro* III, 45 ; *li haros monta* II, 406 ; aussi *hareu* X, 311.

Haroier = *hérier* (v. c. m.).

Haste, hâte ; loc. adv. *sus haste*, à la hâte II, 183.

Hastéement, en hâte, promptement II, 300, III, 85. Forme variant avec *hastivement*.

Haster, poursuivre, serrer de près, talonner ; *si se retournèrent et perçurent que c'estoient leur ennemi qui les hastoient* V, 391 ; ib. 431 ; *quant it fu cheü, onques puis ne se releva, car il fu hastés, et n'avoit mies dalés lui gens qui y entendesissent et qui faire ossi le peuissent* VI, 12. Aussi *hauster* II, 117 : *il se haustèrent pour secourir leurs autres compaignons* (on a fautivement imprimé *hauscièrent*).

Hastier, broche de cuisine ; *plus de mil hastiers plains de pièces de char pour rostir* II, 177 ; *chars en hastiers* V, 8.

Hastieu, forme ancienne p. *hastif*, prompt : *si ayés pour ce bon advis et hastieu conseil* II, 251 ; qui s'emporte vite : *car il sentoient* (savaient) *le roy hastieu* II, 24, III, 87, 421 ; *soudains et hastieuls en son aïr* V, 311.

Hastieveté, colère, emportement ; *se li rois Phelippe a fait* (a suivi le mouvement de) *se hastieveté et se felonnie de mettre à mort si vaillans chevaliers* IV, 209.

Hastif, emporté ; *elle sentoit ce jeune duc hastif et furieux et de*

grant emprinse XIII, 36. Aussi *hastieu* (v. c. m.).

Haterlel, nuque, cou ; *Guillaumes de Douglas encarge la chaine et le vasselet d'or et le mist en son hateriel* II, 203 ; *il se rompi le hateriel* IX, 28. — Picard *hatereau*, rouchi *hateriau*, wall. *haterai* ; Gloss. de Lille (p. 10 de mon éd.) : occiput, le haterel. D'après Diez, de l'équivalent anc. haut-all. *halsadara* (nervus jugularis et cervix posterior), d'où *halsterel, hasterel, haterel.* L'expression rouchi *haste-levée, ate-levée*, partie de porc située près du cou, a fait considérer par Hécart et Gachet le mot *hasta* comme origine aussi de *hasterel*, la nuque étant identifiée avec l'épine du dos. Voy., outre Gachet, aussi Grandgagnage sous *haterai.*

Hauer, houer (au sens de piqueter) ; *et là hauoient et piquetoient de pics et de hoiaulx à leur pooir* IX,454. Ailleurs (IV, 278) l'éditeur a mis *haver* ; et en effet, on ne sait trop à quelle forme s'en tenir. Quoi qu'il en soit, l'origine du mot est l'all. *hauen,* tailler (anc. *hawan, hauwan, howan*), angl. *hew.* L'instrument pour *hawer* est le *haviel*, *hauiel* ou *houiel* (voy. ces mots) ; diminutif de *houe,* wallon *hawe.*

Hauiel, voy. *haviel.*

Haus (de l'épée), poignée ; *et apuigna son espée par le haus* (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *hans*) V, 431 et 450 (par les *haus). Haus* est une forme variée de *heut*, qui signifie la même chose, et correspond à l'ital. *elso, elsa,* que Diez fait venir de l'anc. haut-all. *helza,* poignée de l'épée. L'*s* final est donc radical ; si on ne le trouve dans *heut* que quand la flexion l'exige, c'est que *heut,* plus anciennement *helt,* a pour source immédiate le nord. *hialt,* anglo-saxon *hilt.* Voy. Diez, II[a], v[o] *elsa.*

Hausagier, traiter avec *hausage* (hauteur, fierté), maltraiter ; *il ne faisoient mies ensi que bonnes gens d'armes et amis au roiaulme de France devoient faire, quant il les voloient mener et hausagyer* (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *hansagyer*) X, 401.

Hauscèrent II, 117 est une faute pour *haustèrent*, de *hauster* = *haster.*

1. **Hauster**, adj., = *auster.* — Les mots *haustre* et *haustrement* du glossaire de Buchon sont des formes imaginaires p. *hauster* et *hausterement.*

2. **Hauster**, verbe, voy. *haster.*

Haut, adj., hautain, altier : *le duc estoit hault de cœur et d'une manière moult orgueilleuse* XIV, 237 ; *haut chemin*, grand'route XIII, 205 ; avec *heure, jour, none,* = avancé : *de haulte heure* V, 466 ; *il est maishuy trop tard et*

trop hault jour XV, 17. — *Haut*, adverbe, tard : *en ce temps escheïrent les Pasques si haut* (si tard) IV, 138 ; — *plus haut de*, au delà de : *il n'en y avoit point pour lui vivre plus haut de quatre jours* VII, 270 ; ib. 363 ; IV, 75, 116 ; aussi *plus haut que : et n'y eult mies plus haut que six chevaliers d'Alemaigne* V, 31.

Haut, subst., étage ; *et avoit ou dit chastiel trois estages : ou premier haut estoient les gens d'armes, au second les arbalestriers, et ou tiers estage, tout bon piquetour* III, 403.

Hautain, remarquable, hardi ; *car elle* (cette emprise) *ne fet mies à oublyer, tant fu périlleuse et hautaine* III, 236.

Hautement, richement : *et li donna che soir à souper moult hautement* IX, 122 ; d'une manière digne : *vous me conseilliés hautement* XIII, 122.

Hauteresse, hautaineté, fierté XI, 227 (var.).

Havene, port II, 26, 66 ; IV, 63 (on trouve aussi le mot *port* II, 67 : *sans havene et sans droit port*). *Havene* se rapporte à *havre*, comme *ordene* à *ordre*, *bevene* à *bièvre*. L'orth. *havène* est arbitraire, car l'accent porte sur la première syllabe (háv'ne). — Les formes *hable*, *hauble*, dont se sert le texte rajeuni de Buchon, sont étrangères, et sans doute postérieures, à Froissart.

Haver, autre forme de *hauer* (v. c. m.).

Haves IV, 359 et 366, lisez *havés* et voyez *havet*.

Havet, croc, crochet ; *plus de trois cens caudrons pendans à havés de bois* II, 177 ; *hés, graves et havés de fier* III, 196 ; *desoubs ce fier avoit ung havet agut et prendant*, ib. 265. D'après Grandgagnage, approuvé par Diez, de l'all. *haft*, objet servant à fixer, agrafe. Cependant Diez ne renonce pas absolument à l'étymologie par l'all. *habe*, chose qui tient ou par où l'on tient.

Haviel, pioche ; synonyme de *pic* ou *pil* IV, 58, 278, 285 ; V, 393 (*pils et haviaus*). Ailleurs l'éditeur écrit *hauiaulx* IX, 454 ; on trouve aussi *hoiaulx* (*de pics et de hoiaulx* IX, 458). — Dérivé de *haver* on *hauer* (v. pl. h.) ; la forme qui nous est restée, est *hoyau*.

Herbergier, héberger ; au réfl. II, 52 ; le partic. *herbergié* revêt le sens de « disposé pour servir de logement » II, 294 : *chils castiaux n'est pas trop grans, mès il est bien herbergiés de cambres et de édiffices* (appartements) *qui sont édeffyet en une grosse tour quarrée*.

Herene, voy. *hairene*.

1. **Hérier**, malmener, tourmenter ; *qu'il ne se fuissent guerryet et*

héryet II, 252 ; *dont eurent conseil que il costiaissent les Englès et les hériassent,* ib. 290 ; cf. ib. 290, 316 ; IV, 130 ; V, 252; aussi *haroier* VIII, 372 (*qui guerroyoient et harroioient le pays*). — Diez écarte, comme étymologie, l'anglo-saxon *herian* vastare, spoliare, vexare, parce que les formes fr. *harer, harier,* anc. angl. *hare* et *harie,* dénotent l'absence d'un *e* radical ; il ne connaît donc pas notre forme *hérier*, qui pourrait bien être plus ancienne que *harier* (*a* devant *r* procède volontiers de *e*). Selon lui, le mot dérive de l'interjection *har, haro,* cri d'angoisse ou d'alarme.

2. **Hérier,** hériter ; ce mot, consigné dans le glossaire du Buchon, n'a jamais existé à ma connaissance.

Hérite, hérétique XIV, 66 ; II, 88 (*hérites et sodomites*). Pour le retranchement de la terminaison, cp. *ruste* de *rusticus, lai* de *laïcus*.

Herle ; *sonner une cloche à herle,* sonner le tocsin : *les villes voisines commenchièrent à sonner leurs cloques à herlle* X, 108 (var. *à volée*) ; ib. 137 (var. *bransle*). — C'est sans doute une forme contracte de l'anc. subst. *harele*, alarme (Tristan I, p. 119 : souef l'apele, n'avoit son de crier harele) ; or *harele* est le subst. verbal de *haraler*, alarmer, qui, comme *harauder*, vient de l'interjection *har, haro.*

Herlot, terme d'injure, putassier ; *et, tu herlos, en voes tu parler ?* X, 383. L'angl. *harlot,* prostituée, qui est d'origine romane, s'appliquait autrefois également aux hommes. A vrai dire, les mots romans ital. *arlotto,* esp. *arlote,* prov. *arlot*, anc. fr. *harlot*, *herlot* signifient plutôt goinfre, ribaud que coureur de femmes. L'étymologie est douteuse ; Diez favorise celle du lat. *ardelio*, oisif (dans les gloses d'Isidore = gluto) d'où se seraient produits successivement *ardeliotto* , *ardlotto* , *arlotto* ; Wedgwood tire *harlot* d'un mot celtique *herlawd*, *herlod*, jeune homme, garçon.

Hermi (Gloss. de Buchon), mot imaginaire, voy. *hernu.*

Hernu, mois d'août ; *le temps estoit bel et seq, tel comme il est ou mois d'aoust et de hernu* XIV, 176 ; *si comme il est ou mois de hernu et d'aoust*, ib. 236 , ib. 326. — Buchon avait lu *hermi*, et voici ce qu'il nous apprend pour expliquer le mot : « août ; les Allemands disent *hey-monath* (*sic !*), mois de la fenaison, pour le mois de juillet ; il est probable que Froissart se sera servi du mot allemand ou plutôt du mot flamand francisé. » Comment admettre non-seulement une correspondance littérale entre *hey-monath* et *hermi* , mais encore que Froissart ait désigné

le mois d'août par le nom flamand du mois de juillet francisé ? Le nom du juillet est en effet en flamand *hooymaend* et en allemand *heumonat*, le mois des foins, mais ces vocables n'ont rien de commun avec celui qui nous occupe. *Hermi* est tout bonnement une faute de lecture pour *hernu*, comme porte notre texte. Quant à *hernu*, il n'est pas difficile, pour quiconque connaît l'une ou l'autre des langues germaniques, d'y reconnaître la racine *arn*, qui a donné l'all. *arnen, ärnten*, angl. *earn*, moissonner, et le nom de mois *aranmanôth* (anc. haut. all.) et *ärntemonat* (all. mod.), août. Dans les patois du Nord (voy. Hécart, Corblet, Sigart) je trouve les mots *harnu, hernu, arnu, ernu* avec le sens « orage » ou « temps d'orage ». Il est probable que ce soit le même mot revêtu d'une acception détournée ; c'est ainsi que le lat. *hiems* signifie à la fois hiver et tempête.

Herrederie,-edie, voy. *enrederie*.

Hestié, hetié, voy. *haitié*.

Hés (pluriel), crochets ; *et avoient grans hés, graves et havés de fier* III, 196. Le dict. rouchi de Hécart traduit *hé* d'abord par « espèce de fourche à dents recourbées », puis par « morceau de fer avec une patte à un bout et un crochet à l'autre pour lier une pièce de bois à la maçonnerie. » Quant à l'étymologie, je conjecture que le mot normal est *hec* et qu'il vient de l'all. *hake*, néerl. *haak*, crochet.

Heure, eure, heure, temps ; locutions adverbiales : *une heure*, une fois IV, 112 ; *une heure-une heure*, tantôt-tantôt IV, 467 ; VIII, 311 ; — *en l'heure*, aussitôt, tout à l'heure IV, 82 ; VI, 197 ; aussi *sus heure* II, 120 ; III, 139, 183 ; XVI, 149 ; — *pour l'heure*, pour le moment IV, 89 ; — *par heures*, parfois, de temps en temps II, 298 ; — *en brief heure*, en peu de temps IV, 345 ; — *de haute heure*, tard II, 179 ; III, 26 ; — *à la bonne heure !* exclamation d'approbation, de contentement (comme *Dieux y ait part*) IV, 86, 314 ; — *à si bonne heure*, sous de si heureux auspices II, 195 ; *à la male heure pour lui* XI, 91, 99.

Hiaume, heaume ; = homme armé d'un heaume : *je me trairai celle part à douse cens hiaumes* III, 5.

Hide, horreur, peur ; *il en peuïst avoir grant hide* III, 445. Sur l'étymologie du mot, voy. mon Dict. sous *hideux*, dont le sens véritable est « qui fait horreur. »

Hideur, frayeur, épouvante ; *se il estoient en grant mésaise de coer et en grant hideur, ce ne fait point à demander* II, 125 ; *uns si grans effrois et tels paours et hideurs les prist* III, 298 (le ms. de Rome a *hisdour*) ; *de tel ravine que grans hideurs estoit à regarder*

V, 127 ; *entrer en hideurs* IX, 361. — Dér. de *hide.*

Hisdour, voy. *hideur*, III, 304.

Hiretaige, *iretaige*, héritage II, 21.

Hiretable, transmissible par héritage ; *quatre mil mars d'estrelins de rente hirtable* (sic) II, 162 ; adv. *hiretablement : quatre cens mars d'estrelins de rente hiretablement à tenir de lui en fief*, ib. 101.

Hiretier, héritier ; = prince héréditaire ; les Anglais appellent le jeune fils du roi « *nostre hiretier* » II, 38.

Historier, rédiger (en parlant d'une œuvre historique), synonyme de *croniquier ; j'ai ce livre historyet et augmenté à le mienne* II, 7 ; ib. 11 ; XI, 262.

Ho, arrêt ; *tant que lances et haches, espées et dagues et alayne leur peuent durer, ils fièrent et frappent l'un sur l'autre et n'y a point de ho* XIII, 219. — C'est l'interjection *ho !* employée comme substantif.

Hochier, v. n., branler ; *là hurtoient et faisoient toute la porte hochier et branslcr* XI, 379.

Hoder, lasser, fatiguer ; *l'ordonnance que nous avons eu nous a trop hodé et travillié* II, 91 ; *se hoder et taner*, ib. 92 ; *tout hodet et tout lasset* VI, 69. J'ignore l'origine de ce mot. Il me fait penser à l'all. *hudeln*, vexer, importuner, tracasser.

Hoiel, voy. *haviel*.

Hokebot, espèce de barque ; *bien avoit sis vint vaissiaus d'une flote, sans les barges et les hokebos* VIII, 272 ; II, 430 ; III, 194 ; IV, 328. — Le mot est germanique ; *boï* est le néerl. *boot*, angl. *boat*, bateau ; quant à *hoke*, je suis porté à y voir l'angl. *hawk*, all. *hocke*, néerl. *hack*, petit marchand. *Hoquebot* serait un bateau de petites marchandises.

Holagre X, 245 : *quoyque il ne fuist pas bien haitiés, mais tout pesaulx et holagres*. Je ne connais pas ce mot ; est-ce une mauvaise lecture pour *polagre* (podagre), goutteux ? La var. porte *foible et mal agousté*.

Hongre ; *il envoyèrent trois escuiers montés sur trois hongres chevaux trop appers* II, 267. Je mentionne le mot pour fournir un exemple de l'emploi du mot à la fin du XIVe siècle.

Honneste, honorable, notable, considéré ; *et wuidoient li honneste homme del contet de Flandres et venoient en Haynnau* II, 362 ; *tout seigneur, baron, chevalier et honnestes hommes de bonnes villes*, ib. 419.

Honneur est toujours du genre féminin ; *sauve l'honneur de lui* II, 250 ; *se honeur*, ib. 255.

Honnir, maltraiter, dévaster (un pays) ; *chil doi capitaine avoecq leurs compaignons honnissoient*

et gastoient tout le pays III, 32 ; IX, 189.

Hontoier (se), avoir honte III, 5 ; IV, 271.

Hoos, *hoost,* voy. *host.*

Hoquebot, voy. *hokebot.*

Hors ; cette particule remplit quelquefois le rôle de ses équivalents all. *aus,* néerl. *uyt,* et ajoute au verbe qu'elle accompagne l'idée d'achèvement, de perfection ; *et ne furent pas adont tout hors payet* (payé complètement) *en deniers apparilliés* II, 186 ; *et encoires luy en devoit le connestable de France pour la rédemption Jehan de Bretaigne, dont il n'est pas encoires tout hors payé* XIII, 99 ; *et li aucun qui tout engelés estoient et tout hors* (d'outre en outre) *mouilliet, faisoient grans feux pour iaux ressuyer et rescauffer* IX, 38. Dans ces trois exemples, les seuls que j'aie trouvés dans Froissart, *hors* est précédé de l'adv. *tout* ; de sorte qu'on pourrait considérer *tout hors* comme une formule adverbiale signifiant « totalement », cp. l'all. *durchaus*, angl. *throughout.* Je rappellerai encore un exemple de Jean de Condé I, 141, 1 : « Li cuers des gens sont si hastant Que souffrir ne voellent pas tant C'uns boins dis soit *tous huers oïs* » (écouté jusqu'à bout). — *Hors* exprime aussi l'éloignement : *hors de gens*, loin des gens XI, 366 ; *ceste maison estoit toute seule et hors des autres* XIII, 68.

Host, ost, armée, particulièrement l'armée campée ou le camp. Il est le plus souvent féminin (*une très-belle host et grande* IV, 252 ; *apriès ce que li os seroit esmeüte* II, 266 ; *toute sen ost* II, 185), mais les cas du genre masculin ne sont pas rares (*tout sen ost* II, 85 ; *tous ses os*, ib. 129). La confusion des genres est si grande que l'on trouve le mot accompagné de deux déterminatifs l'un au masc., l'autre au féminin ; ainsi III, 453 *tout se host* ; II, 272 *à toute son grant ost.* Le *t* final, selon les exigences de l'ancienne grammaire, vient à tomber dans les cas du sujet singulier et du régime pluriel : *li rois et tous ses os* II, 129 ; *apriès ce que li os seroit esmeüte* II, 266 ; cette règle fixe du bon temps se trouve cependant souvent négligée ; je trouve ainsi au sujet : *tout sen ost* II, 85. Le ms. de Rome présente la particularité de doubler l'*o* radical : toute li *hoos* (suj. sing.) II, 135 ; marescaus de toute *l'oost*, ib. 75. — *Estre à ost*, être en campagne, guerroyer : *et puis s'en alla droit vers le roy Alphons d'Espaigne qui estoit à ost contre le dit roy de Grenade* II, 205. — Quant à l'étymologie du mot, on sait que le latin *hostis*, ennemi, apparaît de très-bonne heure dans la lati-

nité du moyen-âge avec le sens de exercitus. Nous avons substitué au mot *ost*, qui était encore en estime chez La Fontaine, le terme *armée*, qui, dans le principe, signifiait une expédition militaire. Les Italiens, du moins les poëtes, ont conservé leur *oste*, les Espagnols leur *hueste*. En picard le mot subsiste encore avec le sens de troupeau.

Hostagerie, voy. *ostagerie*.

Hostel, terme collectif, p. les gens d'une maison ; *et chevauçoit tant seulement li et ses hostés* IX, 384 ; *à ce dont li contes se logoit en l'ostel de Hollandes et tous ses* (notre texte porte fautivement *les*) *hosteuls* II, 56 ; *et y fist venir la royne et tout son hostel*, ib. 472.

Hostelain, hôtelier XIV, 383.

Hostelench, forme variée du mot précédent (cp. *cambrelench* et *cambrelain*) ; *ung bourgois de Gand, très boin preudomme, hostelenchs des marchans de bled sur la Lys* X, 39.

Hoster II, 21, mauvaise orthographe p. *oster*, ôter.

Hostil, plur. *hostils*, *hostieus*, ustensile, instrument, outil ; *tous aultres hostils nécessaires pour aler oultre par devers Escoce* II, 132 ; *hostieus qui leur besongnoient* VI, 98.

Hostoyer, ostoyer, faire la guerre, se mettre en campagne ; *pourvéances pour hostoyer* II, 483 ; *et atendoit le saison d'esté, en laquele fait milleur hostoyer qu'il ne face en le saison de yvier* IV, 2 ; *et pour tant qu'il ne pooient bonnement plus avant hostoyer ne guerrier pour l'ivier temps qu'il faisoit* III, 417 ; *quant li Sains-Jehans aprocha et qu'il fait bon hostoyer* V, 377 ; XIII, 271.

Houcement, housse IX, 265.

Houcheüre (de navire), bannière, pavillon ; *banières, pennons, houcheüres de cendal* XI, 367 (var. *estranières*).

Houcié, houssé, caparaçonné ; *il avoit coursiers parés et armés et houciés des anchiennes armes de Couchi* X, 254.

Houilleur, mineur ; *et furent mineur et houilleur mis en oevre* IX, 83. On a beaucoup travaillé l'étymologie du mot *houille*, et j'ai consigné les conjectures les plus estimables qui ont été émises à ce sujet, dans la dernière édition de mon Dict. Il y en a une qui, depuis, s'est présentée à mon esprit, et cela à propos du mot *houilleur* que j'ai été surpris de rencontrer dans Froissart et qui a échappé à Littré. Un *houilleur* est un ouvrier qui *houille*, comme le mineur est un homme qui mine. Or ce verbe *houiller*, ascendant direct de *houilleur*, ne serait-il pas une autre forme de *fouiller*, et la *houille* le subst. verbal de ce verbe, exprimant la chose

fouillée ou tirée de la terre? La substitution de *h* à *f*, si répandue dans le domaine espagnol et dans le dialecte de la Gascogne, n'existe dans le domaine français que dans quelques cas isolés, dont le plus connu est celui de *hors* p. *fors*. Pourquoi *houiller* ne serait-il pas un de ces cas? Le wallon (et c'est dans le domaine de ce dialecte que le mot *hoie* = *houille* a fait sa première apparition) nous présente bien *horbi* = *fourbir*, *horer*, percer = *forer*; on a donc tout aussi bien pu dire *houiller* p. *fouiller*. Quoi qu'il soit du rapport étymologique entre *houille* et *fouiller* (je ne veux pas approfondir ici ce problème), je tiens à constater, que le mot *houilleur*, dans le passage cité de Froissart, est synonyme de *mineur* en général et du terme *fosseur* employé VI, 53, et ne dit pas autre chose que *fouilleur* de terre. Buchon dit que *houilleur* est un ouvrier qui se sert de la *houille* ou houe ; mais ce mot *houille* = houe, l'a-t-on jamais constaté?

Houpelande, pardessus ; *il s'arma bien et faiticement et puis vesti une houpelande par dessus, et prist son mantiel encore par dessus* VI, 29 ; *il vesti la hoppelande de son varlet* X, 36 ; *houpelandes de drap de soye, fourrées de menu vair et de gris* XV, 175. J'ai noté ce mot, qui n'apparaît qu'au 14e siècle, pour aider à en préciser la valeur.

Houper ? *lorsque Sarrazins courent par la mer, ce n'est autre chose fors en houpant et larchineusement* XIV, 240 (var. *en happant*). Je ne sais comment interpréter ce mot ; s'agit-il de *houper* (angl. *hoop*), pousser un cri pour donner l'éveil à un compagnon, ou du mot germanique *hoppen*, sauter, d'où le terme de marine *houppée*, le moment où la vague est haute ?

Houppu, touffu ; *ungs cheveux sur le gris, houppus, rechercellés et espars* XIV, 74.

Hourder, entourer, escorter: *hourdé de cent lances et de bonnes gens d'armes* XII, 106 ; XIII, 290. — Dérivé de *hourt* (v. c. m.).

Hourt, tribune, estrade construite autour d'une lice pour joûter ; *et là estoit l'appareil fait pour jouster, de loges et de hours ouvrés et charpentés pour la royne et les dames* XIV, 20 ; *le duc et tous les seigneurs entrèrent en l'église, où il avoit ung hourt couvert de draps vermauls* XVI, 206. — C'est le même mot que l'all. *hürde, horde* (anc. haut all. *hurt*), cloture. Voy. Grandgagnage, sous *hour* 3.

Houser, chausser la jambe ; *chausses à houser* XI, 360 ; *Jacques de Helly entra en l'ostel du roy à Saint-Pol tout housé et tout espouronné* XV, 333. — Même origine

que *houseaux* (voy. mon Dict.).

Hu, cri, subst. verbal de *huchcr* ou *huer* (type lat. *hucare*) ; *demenant grans cris et hus* IV, 47 ; *quant on estoit venu au lieu dont chils hus ou chils cris venoit* II, 144 ; *la noise et li hus monta en le ville* III, 297 ; *et oïrent le hu et le cri* IV, 21.

Huce, subst. fém., cri III, 363 (*et entendirent le huce et le cri*). Forme parallèle fém. de *huc, hu*, ou, ce qui est plus probable, faute typographique p. *huée*.

Hucelette, leçon fautive pour *hutelette*.

Huée, 1. cri ; au sens propre, remplacé le plus souvent par *hu* ou *huce* ; 2. fig. réputation, renommée, gloire : *de ces chevaucies en avoient toute le huée et le plus grant renommée des Escos quatre chevaliers d'Escoce* II, 316 ; *de le partie des Englès sur tout en portoient le huée mess. Gautiers de Mauni*, etc. III, 428 ; IV, 48 (*le los et le huée*) ; VII, 388 (*le voix et le huée*).

Huer, jeter des cris ; *commenchièrent à cryer et à huer apriès et à faire grant haro* III, 45 ; aussi *huier* II, 145.

Huers (prononcez *heurs*), modalité vocale de *hors* II, 306 ; cp. *fleurs* du lat. *flores, leur* et *lor*.

Huge, coffre, huche XI, 144 ; caisse renfermant les munitions d'une machine de guerre : *la première pierre cheï à environ douse pas de l'enghien, la seconde au piet de le huge* III, 266. — Autre forme de *huche* (voy. mon Dict.).

Hui, aujourd'hui II, 217.

Huier, verbe, = *huer* ; de là *huirie* p. *huierie*, cris : *dont fu grande li huirie et li juperie de chiaux de dedens* III, 266.

Huirie, voy. *huier*.

Huiron, mineur ; *et menoit tousdis li princes avoech lui en ses chevaucies grant fuison de huirons c'on dist mineurs* VIII, 32. — Littré, v° *huron*, rapproche ce mot de l'esp. *huron* = *furet*. On pourrait le rapprocher aussi du mot *hurée* (v. c. m.) et le rapporter à un verbe *hurer*, creuser. Il est bien possible que le *furet* (anc. *fuiron*), d'où *fureter*, appartienne au même radical *hur* ou *fur*, et ne soit pas directement un dérivé du lat. *fur*, voleur. — On a appelé aussi *hurons* certains factieux de la Jacquerie.

Huiseus, -euse, voy. *uiseus*.

Humelier, umelier (s'), s'incliner, faire une révérence II, 58, 71 ; condescendre : *toutesfois à le pryere du conte de Hainnau li rois s'umelia et donna et acorda trièwes* II, 308 ; *li roys Edouwars s'umelia et descendi à acord devers le dit roy* VI, 19.

Humelité, -ilité, bonté V, 200 ; acte de bonté : *adont fist grant humelité la noble roine d'Engle-*

terre V, 215.

Humle (humble) ; adv. *humlement*, avec bonté, avec affabilité : *li contes de Hainaut rechut ces signeurs d'Engleterre, l'un apriès l'aultre, moult humlement* II, 354.

Hurée, revers d'un chemin creux, d'un fossé ou d'une rivière ; *si estoit la hurée trop roiste pour sallir son coursier* V, 299 (var. *hune, levée de terre*). Le mot *hurée* est consigné dans le dict. rouchi par Hécart, et dans celui de Grandgagnage sous *huréie* (monticule, tertre). Le savant linguiste liégeois n'avance aucune étymologie ; il hésite avec raison à poser celle de l'anc. franç. *heurt*, rocher, tertre. Pour moi, je me suis conjecturalement exprimé à ce sujet à l'art. *huiron*.

Hurteïs, succession de heurts ; *là eut de première venue grant hurteïs et lanceïs* V, 293.

Hustin, tumulte : *en escriant et demenant grant hustin* V, 401 ; *menoient grant bruit et hustin* III, 150 ; mêlée, bataille : *si se commença li hustins et l'estekis de toutes pars* V, 300 ; *et là eut bon hustin et dur* III, 251 ; *des meslées et des hustins* II, 317. — Pour l'étym., voy. mon Dictionn. sous *hutin*.

Hustinier, faire des incursions ou batailler ; *il s'avalèrent pour venir hustinier devant Saint-Omer* III, 297.

Hutelette, petite hutte ; *pour faire hutelettes pour euls muchier* (ms. d'Amiens : *hutes et maisoncelles)* II, 152. Le texte porte erronément *hucelettes*.

Huvette, armet, cabasset ; *et estoient armés la grignour partie de mailles, de huvettes, de capiaux de fier, d'auquetons et de gans de baleine* X, 158. — De l'anc. hautall. *hûba* (auj. *haube*), bonnet. En rouchi le mot se dit pour une sorte de bonnet de nuit.

Iaue, eau ; *de la bénite iaue* IV 271.

Iaus, **yaus**, forme variée de *euls*, eux ; cp. *chiaux* = *ceux*.

Iawe, **yawe**, eau V, 263, IX, 82.

Icel, **ichel**, **icelui**, **icil**, voy. *cel*.

Icest, **ichest**, voy. *cest*.

Idoine, apte (lat. *idoneus*) ; *messagiers sages et avisés et bien ydoines et tailliés de faire ce messaige* II, 40 ; *et pluiseurs autres prélas ydoines et propisses à ce faire* VII, 422.

Iévol, égal ; *je vous feray aporter deus harnas tous iévols, otels les uns comme les autres* IX, 336. Répond à un type *acquulus*, dim. de *acquus* ; je suspecte toutefois la leçon *ievols* ; cette forme m'est nouvelle, tandis que j'ai trouvé *ievel*, qui représente correctement lat. *aequalis*, dans les Poésies I, 239, 815, et *iviel* dans J. de Condé I, 436, 100.

Ignoramment, par une feinte ignorance III, 239 (voy. *ignorer*).

Ignorance, sottise, ineptie IV, 132; négligence III, 466; au plur., actions d'étourderie : *en lui remonstrant les ygnorances et mésusances, dont il estoit accusé* XVI, 201.

Ignorer, faire semblant de ne pas savoir ; *et ignorèrent que il n'en savoient rien* II, 75 ; suivi de *de* : *li rois d'Engleterre et ses consaus ignoroient de toutes ces coses* ; ne pas faire cas, négliger : *l'ordonnance qui prise estoit, li doi roi ne vodrent pas ignorer* III, 322; *et sur ce le roy d'Angleterre n'avoit point ygnoré* (usé de négligence), *ne dormy sur ces besongnes* XV, 232.

Il, dans les anciens mss., paraît encore assez souvent avec sa valeur ancienne de pluriel-sujet ; moins souvent, l'on trouve *ils* au nominatif singulier. Ce pronom s'emploie aussi avec la valeur de *celui, ceux* devant le pronom relatif, ainsi V, 371 : *il qui envoyet y furent.*

Imagier, verbe, = *imaginer* ; *c'estoit grans depors et l'imagier et le veoir* III, 44. Je n'ai jamais rencontré de verbe *imagier* ; si le mot n'est pas mal écrit ou mal lu pour *imaginer*, il en a toujours le sens.

Imaginal = *imaginatif*, intelligent ; *li dus d'Ango qui estoit sages et imaginaulx* IX, 449.

Imaginant, fin, habile ; III, 333 (*soubtieus et imaginans*) ; VIII, 36 (*sages chevaliers et imaginans*).

Imaginatif = *imaginant* ; *soubtils et moult imaginatis* V, 155 ; IX, 128.

Imagination, réflexion, pensée ; *il orent tamainte imagination pour sçavoir se il rentreroient en lors vassiaux* II, 69 ; *si ot pluiseurs dures imaginations*, ib. 70 ; ib. 364 ; hésitation, appréhension : *il eut pluiseurs imaginations de l'acorder che voyage* III, 383 ; *et ot pluiseurs imaginations pour tant que elle n'ooit nulles nouvelles de messire Amauri* IV, 15 ; « avoir imagination », réfléchir : *or ay je eu pluiseurs fois imagination sus l'estat de proèce* II, 10 ; « venir en imagination », venir à l'idée : *et vint en imagination au roy qu'il s'en iroit en Avignon* V, 278 ; XIII, 41.

Imaginer, examiner, regarder : *de quoy, tout considéré et imaginé les affaires, j'ay trouvet en mon conseil que..* II, 366, 418 ; *si commença moult fort à busyer et à imaginer son afaire et son estat* III, 391 ; *Loeïs d'Espagne imagina bien le fortrèce de le ville et vit bien que elle estoit prendable* IV, 59 ; *li dessus dit imaginèrent et considérèrent bien le pays* V, 26 ; *en li regardant et ymaginant* III, 454.

Impère, droit de justice ; *mère et mixte impère* VI, 310 note ; bas-

lat. *merum et mixtum imperium*, voy. Du Cange, v° *imperium*.

Impetrer, impietrer, obtenir II, 189 ; futur : *impétcrés* V, 98. Aussi *empetrer* (v. c. m.).

Impositeur, percepteur d'impôt V, 356.

Imprélation, collation d'une prélature, d'un évêché VII, 233.

Impression, oppression ; *pour les impressions qu'il* (les grands seigneurs) *font sus le commun peuple* VI, 263.

Incambré, ressortissant à telle chambre (juridiction), incaméré ; *pour ce que Cambray est incambré à l'empereur et est terre de l'Empire* II, 468.

Incidence, cause, circonstance ; *tout homme qui demande à estre preus, doit regarder à la vie des ancyens, comcnt ne par quel incidense il y sont venu* II, 12 ; *nous compterons par quelle incidense et matère ces guerres commenchièrent* III, 331 ; IX, 175 ; XI, 238.

Incident, circonstance, motif ; *leur guerre leur est plus belle sur les François qu'elle ne soit sur les Anglois* ; *c'est l'un des plus principauls incidens qui les y encline* XI, 229 ; le sens actuel et naturel du mot apparaît XIII, 123 (voy. *indiscret*).

Incliner, forme savante p. *encliner* ; v. a., saluer II, 216 (*il vint avant et inclina le roy*) ; V, 248 ; v. réfl., condescendre, consentir : *et convient bien que uns rois qui est lors sires, se ordonne apriès euls et s'incline à moult de lors volentés* II, 17.

Inconvénient, 1. dommage, affront ; *Englès ne se pucent longuement tenir ne souffrir de un inconvénient quant on lor fait* II, 23 ; *contraires et inconvéniens* V, 57 ; XII, 291 ; 2. malheur, désastre : *le mettre à coron de tous ses inconvéniens* II, 311 ; IX, 226 ; XI, 153.

Indignation, indination ; loc. *estre en l'indignation de qqn.*, en encourir la haine IX, 425.

Indiscret, insensé ; en parlant d'événements = provoqué par imprudence ou folie : *comment, sur la fin de ses jours, il ot à faire par indiscrets et merveilleux incidens qui luy survindrent* XIII, 123.

Induit = *introduit*, enseigné ; *car bien estoient induits et nourris pour ce savoir faire* XVI, 84.

Infortuneté, infortune (imitation du lat. *infortunitas*) ; II, 81 ; V, 444 ; VIII, 162 (*infortunité*).

Infourmer (s'), se former, faire son apprentissage XIII, 287. — On dit encore en Allemagne *informator* p. précepteur.

Ingal, égal ; *se il fuissent ingal de nefs* (s'ils eussent eu le nombre égal de vaisseaux), *li Espagnol ne l'euissent mies eü d'avantage* VIII, 135. — Cette transformation du

latin *aequalis* rappelle celle de *aeger,* malade, devenu en vieux français *heingre,* resté dans le composé *malingre.*

Inhibition, défense ; *par le inhibition et correction dou pape* V, 275.

Injurier, au sens de l'angl. *to injur,* porter dommage ; *chil de la garnison d'Escauduevre avoient moult injuriet et hérycl ceuls de Cambrai* III, 165.

Innoble, non noble ; *pluseurs gens nobles et innobles* II, 5.

Inquisiteur, examinateur, juge ; *par droit tels gens sont inquisiteur et rapporteur des besoignes* II, 2.

Inraisonnable, déraisonnable IV, 212.

Inspirer, 1. v. a., informer secrètement : *se n'euist esté Oedes sires de Grantsi, qui avoit esté inspirés et certefyés le jour devant de la chevaucie des Englès* VI, 148 ; — 2. v. n. = *espirer,* expirer, échoir ; *sitost que il veïrent que la journée* (délai) *estoit inspirée* VIII, 211 ; *quant il sceürent que li jours Saint-Mikiel estoit passés et inspirés,* ib. même page ; *cils termes inspira,* ib. 269. — Nous avons ici le rebours de la mutation *ins* en *es* que nous avons rencontrée dans *estorer, estruire,* etc.

Instance, intention ; *il avoit ses gens semons et assemblés en ceste instance* IV, 135 ; *li roy d'Engleterre passa le mer en instanche de ce que pour [faire] hommaige au roy de France* II, 231. La forme usuelle est *istance* (v. c. m.).

Instant, adv., à l'instant : *et fut le corps du jouvencel porté en pleurs et en cris tout instant aux Freres Mineurs à Orthais* XI, 100.

Instituer, établir, ordonner ; *je vous institue à estre souverains de celle armée* V, 234.

Institution, commandement ; *si s'en vint demorer en le ville de Saint-Omer par le institution dou roi Phelippe de France* V, 272.

Instrument, titre écrit établissant un acte, une transaction ; *et en furent levé et pris instrument publique* III, 70 ; cp. III, 380 ; VI, 21.

Intention, pensée, opinion ; *il le salua, et quant il l'eut regardé, il congneu que son intention estoit vraye* (qu'il ne s'était pas trompé) XII, 268. Au sens ordinaire II, 166 ; IV, 128, voy. aussi *entention.*

Intériner, voy. *entériner.*

Intimer, faire savoir, publier ; *l'enfant de Castille ne volt ne n'osa désobéir au commandement de son père, et fist et intima le mandement* IX, 111.

Intitulure, intitulé ; *selonch le intitulure et introduction de ceste matère* III, 375.

Introduction, instruction ; *par le consel et introduction que il orent dou conte de Hainau et de son frère* II, 382.

Introduire, instruire, enseigner, élever ; *Phelippes d'Artevelle n'estoit mies bien soutils de guerre, car de jonèche il n'y avoit point esté nouris ne introduis* X, 71 ; *car tousjours sent on mieuls ce que on voelt dire ens ou langage où on est d'enfance introduit qu'en un aultre* II, 326 ; ib. 280, 284 ; V, 160 ; XIII, 87 (*nourry et introduit*) ; *j'introduis à l'aprendre* (la langue irlandaise) *mes enfans ce que je puis* XV, 173.

Inutile, sans effet, nul ; *et dient que le don que le roy a fait à son oncle de Lancastre est inutile et hors des mètes et termes de raison* XV, 159.

Ire, colère (lat. *ira*) ; *l'ire au coeur et la mérancolie en la teste* XIV, 46.

Ireur, **-our**, dépit, colère ; *grant ireur et grant despit* IV, 97 ; *et dist par grant yrour* IX, 125.

Ireus, fâché, dépité ; adv. *ireusement* III, 35 ; V, 420.

Irriter, annuller ; *et pour ce les ait le dit nostre Saint-Père cassées, ostées, anullées et irritées dou tout* VI, 302 (note). — Du lat. *irritare*, dérivé de *irritus*, non valable.

Isle, île ; tantôt masculin (*aucuns isles* II, 279 ; *tout cesti ysle* VIII, 140 ; *ou dit isle* XIV, 159), tantôt féminin (*ceulx des isles voisines* XIV, 226). On trouve l'emploi des deux genres sur la même page XVI, 53 ; toutefois le masculin paraît l'emporter, quand le déterminatif précède.

Issir, sortir (lat. *exire*), au sens propre et fig. ; *issir de la ville* II, 27 ; *issir dou conseil de ses hommes* (se mettre en opposition) III, 453 ; *issir de ce siècle* (trépasser) VI, 176 ; aussi réfl., *s'en issir*, en sortir X, 38. — Futur : *isterai*, *istrai* ; cond. prés. *isteroie* ; part. passé *issi* et *issu*.

Issue, sortie ; sens militaire, sortie, attaque ; *et faisoient souvent des issues et des escarmuches sus les Flammens* III, 296 ; troupe mise en campagne en même temps : *et devoient estre tout doy de une alianche et d'une issue et devoient mettre sus mil lanches de droite gens d'armes* VIII, 420 ; *je vous nommerai aucuns chevaliers qui estoient de se yssue* VIII, 16 ; sortie de prison : *par quoy ils euïssent courtoise yssue et delivrance* XVI, 32.

Istance, intention, but ; *si fist faire en celle istance ses pourvéances grandes et grosses* II, 340 ; *si monta là en mer en ystance de retourner en Engleterre* II, 72 ; au lieu de *de*, aussi *de ce que pour* ou *de* : *en istance de ce que pour conforter son frère* IV, 87 ; *en istance de ce que pour arriver en Engleterre*, ib. 120 ; VI, 111 ; *en istance de ce que de trouver le roy englès* V, 1.

Istant, adj. instant, imminent; *pour passer l'iver qui estoit ystant* XV, 296.

Iverner (s'), prendre ses quartiers d'hiver; *se il se fuissent là ivernet* III, 419 ; *Alains de Bouquesselle s'en vint ivrener en Saint-Salveur le Visconte* VII, 54.

Ivier, adj., lat. *hibernus*; *par ivier temps* III, 336; *pour l'ivier temps qu'il faisoit* III, 417. Le subst. *ivier* est du reste également d'usage : *pour cel ivier* III, 424.

Ivrener = *iverner*.

Jà, 1. avec le présent ou un passé indicatif = déjà : *quant jà moult de ses gens furent passé* III, 10 ; 2. avec un futur, subjonctif présent ou impératif, = jamais : *ne plaise jà à Dieu* III, 95 ; 3. suivi du subjonctif, = quoique : *jà n'i euist nulle cause* II, 11 ; aussi, au lieu du simple *jà*, la périphrase *jà soit que* (litt. quoiqu'il en soit ainsi que) ou *jà soit ce cose que* X, 131.

Jadis (de) = *jadis* tout court III, 428 ; IV, 316.

Jake, subst. masc., habit court et serré; *or est cils estas mués maintenant, on parolle de lances, de glaves ou de jakes* II, 383 ; *vestis d'un noir jake de veluiel* V, 260 ; VI, 98. — Ital. *giaco*, esp. *jaco*, angl. *jack*, all. *jacke*, fr. dimin. *jaquette* ; sur l'origine du mot, voy. mon Dict.

Jangle, jangler XV, 353 ; XIII, 126, = *gengle, gengler*.

Ject, jet ; projet, minute (d'un acte) : *vous ferés un ject sus quel fourme vous vodrés avoir le sauf-conduit* V, 102.

Jenneteur, autre forme de *géniteur* XI, 393.

Jésine, jésir, voy. *gésine, gésir*.

Jeter, mettre en délibération ; *quant li rois de France et li rois dessus nommet eurent esté un grant temps dalés le pape et il eurent jetté et avisé et confermé le plus grant partie de leurs besongnes* II, 342.

Jeu de personnages, représentation dramatique : *et en ot en la cité de Lissebonne jeu de personnages et fait grant feste* XI, 265.

Jeu parti, partie égale, chance égale ; *mais point ne virent de jeu parti pour yaux aventurer* III, 150 ; *et quant il se veoient à jeu parti ou plus fort de leurs ennemis* V, 262 ; *li chevalier de France fuissent reculet, s'il peuïssent, car il n'avoient pas le geu parti* V, 400 ; *car il n'estoient mies bien à jeu parti contre les François* VII, 130 ; VIII, 126 *(en jeu parti)*. Cp. Ph. Mouskes, 21021 : *Boucars d'Avesnes s'en parti Quar il n'ot pas le giu parti* (l'éditeur a mal compris ce vers en traduisant : « Bouchard n'avait pas eu la réplique », au lieu de « Bouchard ne se sentait pas de force à soutenir la lutte »). — *Jeu parti* est synonyme

de *parçon* dans une des principales acceptions de ce mot.

Jeuer, jouer, s'ébattre ; *li baron d'Engleterre venoient jeuer en Braibant et en Flandres* II, 451 ; *jeuer à* qqn. = avec qqn. : *vous jeuerés à moy pour le vin* VI, 29 ; *adont pria li roys à la dame que elle volsist jeuer à lui* III, 458 ; sens figuré, se servir de tel ou tel moyen : *jouer de l'enbusque* IV, 347. — Aussi *juer* II, 16, XIV, 307.

Jeuiel, joyau II, 90 ; III, 230 ; aussi *joiel*, plur. *joiaux, -eus* III, 246 ; IV, 208.

Jeunement, avec la passion propre au jeune âge ; *le duc de Thouraine qui jeunement et ardamment aymoit celle dame* XIV, 319.

Jeunet, dim. de *jeune* ; *elle est encoires trop jeunette ung petit contre* (en comparaison de) *vostre eage* XIII, 285.

Jeurent, 3e ps. plur. du passé défini de *gesir* IV, 281.

Jeüt, part. passé de *gesir* III, 452.

Jevols IX, 336, lisez *ievols* (v. c. m.).

Joiant, adj., joyeux II, 67.

Joyaux, joyeux, nom. sing. supposant un thème *joial* III, 246.

Joiel, voy. *jeuiel*.

Joindant, prépos., joignant, tout près de ; *li vens les ramenoit maugré euls joindant Bristo* II, 82 ; *ens ou chastiel Saint Anthoine joindant Paris* XV, 94.

Joli, riche, huppé ; *de quoi li plus joli estoient tout à malaise* II, 147 ; *et n'i avoit si grant ne si joli de leur route qui dedens cinq jours ou sis mengassent pièce de pain* VIII, 311. Le sens habituel du mot est gai, vif, ardent ; ici le mot s'applique à ceux que la fortune met à l'abri des soucis. Le sens moderne de *joli* découle naturellement de celui de gai.

Jolier, rendre joli, orner ; *tous s'efforçoient à jolier et cointoier leurs nefs* XI, 367 ; réfl., se parer, se faire beau : *lors s'armèrent et jolyèrent plus de vingt mille Parisyen* X, 195 ; *tous barons, chevaliers et escuiers et en desoubs s'efforchoient de eulx jolier et cointier* XV, 225 ; *pour eulx bien jolyer et quintoier* IX, 265. — Sens absolu faire des embellissements : *le du de Berry excellentement y* (il s'agit d'une maison de plaisance) *avoit fait ouvrer, jolyer et édiffier* XIV, 196.

Jolieté, objet de luxe : *onques il ne veurent mettre ces trois jolietés* (chapeaux de castor, plumes d'autruche et fers de lance) *en leurs saufconduis* VI, 99.

Jone, voy. *jovene*.

Jonèces, ébats enfantins ; *s'esbatoit li rois qui estoit son oncle, en ses jonèces* II, 33.

Jou, je ; forme plus sonore et plus accentuée que *je* (cp. *çou* et *ce*) ; *à ce conseil me acorde jou bien* II, 323 (nous dirions aujourd'hui, en

faussant la nature de la finale verbale : *m'accordé-je*) ; *jou irai aventurer* IV, 341.

Jouée, coup sur la *joue*, soufflet XI, 94 (var.).

Jour, = délai, ainsi dans les expressions : *dedans bref jour* II, 248 ; *dedans un jour qui ne fust pas trop lontains apriès sa délivrance* IV, 118 ; *il prisent un mois de jour* IV, 230 ; *donner jour* IV, 271 ; loc. *sus ses jours*, à son terme : *elle estoit si enchainte que sus ses jours* II, 144 ; III, 178 ; X, 355-56. — Comme *journée*, le mot *jour* devient synonyme de jour de bataille, et même de bataille : *il se misent en pryère envers Dieu que ils les vosist jeter dou jour à honneur* X, 163. — Locutions adverbiales : 1. *toute jour*, toute la journée : *et estoient par connestablies toutte jour et toutte nuit en leurs armeüres* II, 124 ; *et chevauchièrent par montaingnes et par vallées toute jour*, ib. 157 ; III, 274 ; — 2. *toute jour ajournée*, tous les jours (voy. sous *ajourner*). L'emploi féminin de *jour* ne m'est connu que dans ces deux locutions.

Journée, 1. délai, terme fixé : *bien sçavoit messires Thumas le journée expresse* (précise) *pour yaus rendre que li baron qui dedens Touwars se tenoient, avoient pris* VIII, 210 ; *la journée estoit inspirée* (expirée), ib. 211. — 2. jour de bataille, bataille ; de là, victoire : *ne oncques ils ne porent obtenir place ne journée de bataille contre les nostres* XVI, 2 ; *si arés hui, se il plaist à Dieu, une belle journée sus vos ennemis* V, 411. — 3. *Avoir* ou *tenir la journée*, conduire des négociations, surveiller des intérêts (cp. l'allemand *tagen*, siéger en délibération) : *il est en la marce d'Escoce où il a la journée et la frontière de parlement pour nous contre les Escos* X, 209 ; *moult ont fraié les traiteurs qui ont esté par delà la mer à traittier et tenir journée contre les François* XVI, 11 ; *et s'estoffa aussi moult grandement pour tenir sa journée* XVI, 96. — 4. Voyage (angl. *journey*), pr. chemin parcouru en un jour ; dans la formule fréquente : tant firent il par lors journées. — 5. Espace de terre équivalant à une journée de chemin : *et avoient ars en Norhombrelande bien deux journées de païs* III, 425.

Jouster *à*, se battre ; *ne daigna oncques messire Bouchicaus fuir et jousta franchement à messire Hue de Hastingues et le porta à terre* III, 152. — Comme verbe actif, attaquer : *et fut Loys Raymbault jousté et porté jus de son cheval* XI, 127. On sait que le sens étymologique de *jouster* est approcher (cp. *assembler*, combattre).

Jovene, jeune II, 101 ; IX, 357. Il vaut mieux lire *jouene*, à moins de prononcer *jov'ne*. Le mot vient du latin *juvenis* et d'après les règles de prosodie, ce type latin n'a pu se franciser que par *jov'ne* ou par *jouene* (*joue* ne formant qu'une syllabe), ce qui fait que je tiens l'orthographe *jovène* pour fautive. Comment, en effet, faire entrer le mot, prononcé *jovène*, dans un vers octosyllabique comme celui-ci : « Et li jovenes dus de Bourgogne » (Ph. Mouskes, 27547). *Jov'ne*, par l'élision régulière du *v*, a donné les formes secondaires *jone* et *jeune*, tout aussi fréquentes que *jovene*. — Adverbe *jovenement*, follement, étourdiment X, 65 (cp. *jeunement*).

Jovenesse, jeunesse IX, 74.

Juer = *jeuer*.

Jugié, jugement; *et quide bien que de mon jugié il ne soit en riens coupables* X, 199. — Nous disons encore substantivement *le bien jugé*.

Juille (*mois de*), juillet II, 146; aussi *jule* VIII, 392, et *julle* IX, 122. A côté de *juille*, les anciens désignaient le mois en question par *juinet*, le petit juin ; c'est de la combinaison des deux formes que naquit la forme *juillet* ; voy. Diez II, 353, et Littré.

Juïs, juif, = mécréant ; *ce juïs qui s'appelle roi de Castille* VII, 118. Il existe dans l'ancienne langue deux formes : 1. *juif*, fém. *juive* (peu usité), 2. *juïs*, fém. *juïse* (type latin *judensis*) ; voy. ma note Baudouin de Condé, p. 427.

Jule, julle, voy. *juille*.

Juper, pousser des cris (wallon *jouper*) ; *li Escot fisent entre mienuit et jour si grant bruit de corner de leurs grans cors tous à une fie, de jupper apriès tous à une voie que il pooit sambler as Englès que ce fuissent tous li diaubles d'enfer* II, 164 (var. *huer*) ; ib. 166 ; *il comenchièrent à huer et à juper* V, 46. — La forme nasalisée *jump* signifie sauter en anglais ; n'y aurait-il pas correspondance radicale entre *jump* anglais (dont on cherche encore l'étymologie) et notre *juper*, crier, analogue à celle de *bondir* sauter, et *bondir*, crier ?

Juperie, crierie II, 167 ; III, 266.

Jupon, pourpoint ; *à jakes, à jupons ou à housiaus* VI, 98 (var. *gippons*).

Juponnier, faiseur de jupons IX, 411 (var. *pourpointier*).

Jurer, v. a., lier par serment ; *les seigneurs* [étant] *jurés et obligiés pour procéder avant* XIV, 367.

Jus, adv., en bas ; *venir jus*, descendre IV, 299 ; *si les poroit on bien par ceste manière jus atraire* (les faire descendre de la montagne) II, 269 ; *Agos osta son cha-*

peron tout jus IV, 300 ; *mettre jus,* déposer : *là furent mises ces corbilles jus* II, 94 ; laisser de côté, écarter : *et voloit briefment, toutes aultres coses mises jus, secourir et conforter la contesse de Montfort* III, 128 ; V, 94.

Justice, exécution (judiciaire) : *avant* (mais) *ot il fait moult de grans maulx et de crueuses justices des nobles de son royaume* II, 16 ; *ceste justice faite, tous hommes retournèrent à hostel* XVI, 196.

Justicier, juger criminellement, punir, exécuter ; *justicier et mettre à mort* II, 34 ; *tout en telle manière qu'il furent jugiet, furent il tantost justichiet par devant le castel de Bristo,* ib. 79. Froissart se sert aussi du terme *exécuter,* II, 88.

Jut, part. passé de *jesir,* III, 431.

Kaillaus, cailloux II, 144 (voy. *cailliel*).

Kainne = chaîne ; *à cros de fer et de kainnes* V, 262.

Kalan, chalan (voy. Littré) ; *il fist trousser et mettre en nefs et en kalans son grant trésor* VII, 90.

Kamoukas, voy. *camocas.*

Kauchier, voy. *cauchier.*

Kennes X, 449, lisez *keuves.*

Kesne, forme picarde p. *chesne,* chêne II, 120.

Keurt, 3e ps. sing. du prés. indicatif de *courre, courir* II, 491.

Keüte = *cheüte,* chute ; *il fu au lit de une keüte de cheval* X, 323.

Keuve de vin, queue (mesure), tonneau ; *trois pipes de vin du Rhin, trois keuves de vin franchois* X, 449 (notre texte porte erronément *kennes*).

Keuwe, queue, extrémité ; *autour de ce bois dont la keuwe joindoit assés priès de cel ost* IV, 254.

Kevech (3e réd. *kevèce*), forme picarde pour *chevèce,* ouverture de la cotte par laquelle passe la tête ; *li rois s'avancha parmi la table et le prist par le kevech de sa cote* V, 355. — La forme *kevech* du ms. d'Amiens répond à *chevet* (*ch* final p. *t* est fréquent, ainsi *bancrech* IV, 3 ; V, 9, p. *baneret*) ; *kevèce* reproduit correctement le bas-lat. *capitium.*

Kewe = *keuwe,* queue : *il se férirent en la kewe des François* V, 197.

Kieute, forme diphthonguée de *ceute* (v. c. m.), couverture de matelas, puis matelas ; *qui féroient sus lui ensi que sus une kieute* VIII, 35.

Kievíron, kievron, chevron II, 257, 259 ; XV, 181.

Koku, synonyme de caillou ; *et il n'en y avoit nuls qui ne fuist pourveus de caillues* (pron. *cailleus*) *ou kokus, car la terre où il estoient, en estoit toute plaine* VI, 337.

Là, adverbe pronominal ; les tournures *là environ* II, 34 et *là endroit* II, 63, sont analogues à *là dedens,*

etc. De *là* joint à l'adv. *ens* naît *laiens, léans* (v. c. m.).

Labeur, labour, travail ; du genre féminin : *de le labeur de ma teste* II, 2 ; travail agricole : *gens qui vivoient de labour et de marchandise* IV, 251.

Labourer, se dit à la fois du travail agricole (XIV, 41) et du travail en général ; Froissart dit de son livre : *plus y labeure, et plus me plaist* XIV, 3.

Lachié ? *avant que le roy voulsist concéder que la chose passast oultre, la besongne fut bien grandement examinée, se nul membre* (article, point) *de vice y povoit estre lachié ne entendu* XIV, 57. Le mot répond au moderne *lacé*, et je suppose qu'il équivaut ici à *enlacé* avec le sens figuré de « inséré » ou de « insinué. »

Lagne = *laigne* (v. c. m.).

Laidement, péniblement ; *dont depuis il l'en mescéy moult laidement* II, 15 ; à contre-cœur (contraire de *bellement*, de bon gré) : *s'est bon que nous alons deviers yaulx et si fort que bellement ou laidement il soient de nostre accord* IX, 190.

Laiens, là-dedans, dans cette maison-là II, 54 ; c'est le correspondant de *çaiens, céans*. — Aussi *léans* XIV, 238.

Laier, synonyme de *laissier ; li gentils chevaliers ne volt mies layer à parfaire son service* II, 89 ; *dou faire ou dou layer* VII, 77. — Imparfait *laioit* II, 28 ; défini *laya* II, 30 ; *layèrent* II, 250 ; futur : *lairons* II, 245 ; impér. *layés* II, 62 ; part. passé *layet* IV, 68. — Tandis que *laissier* vient du latin *laxare*, son équivalent *laier* appartient à l'élément germanique et répond au néerl. *laten*, laisser. Diez, toutefois, ne se prononce pas décidément pour cette origine. D'un côté, il allègue un verbe du dialecte lombard, *lagà*, qui remplit absolument les mêmes fonctions que l'ital. *lasciare* et qui correspondrait à la lettre à notre *laier* ; d'autre part il se demande si un futur syncopé *lairai, lairrai* (formé de *laisser*, à l'instar de *gerrai*, futur de *gesir*) ne pourrait pas avoir determiné la forme secondaire *laier*. — Ce dernier s'emploie encore dans les patois du Nord ; en wallon *leii*. — Dans les dialectes celtiques, on remarque le gaélique *léig*, anc. irlandais *léic*, avec le sens de lâcher (un chien), laisser aller, permettre.

Laigne, bois à brûler, subst. fém. ; *et n'avoient ne fourage, ne litière pour yaus aaisier, ne laigne pour faire feu* II, 164 (le ms. de Rome a *busce*) ; *fagot de laigne* X, 267. — Ce mot est modifié tantôt en *lagne* II, 155, tantôt en *laungne* ib. 153 (*et n'avoient de quoy faire*

feu que de verde laungne). — *Laigne* reproduit le latin *lignum*.

Lais, legs; *lais ordonnés et laissiés tant as églises de ce pays que à celles de delà le mer* VII, 429; XIII, 286. — Substantif verbal de *laissier*.

Laisseur, faculté d'agir, latitude V, 227 (voy. *amplèce*); *mès se retournèrent tousjours franchois si tost qu'il pooient avoir un peu de laisseur pour venir en France* VIII, 60.

Laissier, manquer, négliger : *ceste souffranche durant, li contes ne laissa mies que il ne se logast bien et puissamment devant Vennes* III, 360; *laissier à*, suivi d'un infinitif, = cesser de : *mais pour ce ne laissa il mies la ville à ardoir et les moulins abattre* III, 21; *or lairons à parler des Escos*, ib. 245. — *Laissier hors*, faire écouler, saigner (un étang) : *troi homme se pooient bien dedens aidier et nagier parmy un vivier et celi peschier et laissier hors* VI, 256. — *Laissier ens*, laisser entrer X, 89. — *Laissier savoir*, faire savoir X, 95 (germanisme; le passage se trouve dans une lettre de Philippe d'Artevelle). — *Se laissier à dire*, voy. sous *dire*. — Voy. aussi *laier*, équivalent de *laissier*, mais étymologiquement distinct.

Lait, adj., appliqué à *guerre*, = offrant peu de chance de succès (cp. *bel*) : *se li royaumes de Castille estoit soumis par les Englès, sa guerre en seroit plus layde* VIII, 111; *par ce point la guerre du pape Clément fut plus layde* XI, 249. — *Lait temps*, mauvais temps III, 117.

Laiton, cuivre jaune; *en son vivant en beau laiton il se fist fourmer et taillier* XI, 81.

Lame, tombeau (propr. la dalle qui le recouvre); *pour embellir sa lame et sa sépulture* XIV, 211.

Lanage, commerce ou dépôt de laine; *et aroient lanages et drapperies à grant fuison* II, 377.

Lanceïs, action répétée ou prolongée de *lancer*; *là y eult grant bataille, grans lancheïs et grans feris* II, 221; V, 233.

Lanchier, lancer, jeter; c'est la signification usuelle. Toutefois il me semble qu'il faut appuyer sur le sens étymologique quand le mot est mis en opposition avec *traire* comme dans le passage suivant : *que il ne fuissent requelliet fust au traire ou au lanchier* IV, 346. — Au neutre, = s'élancer : *qui adont veïst gens lanchier sus ce pont et trebuchier li ungs sus l'autre* IV, 360.

Lancwère (lisez *lantwère*), digue : mot néerlandais signifiant « défense de terre » XV, 290; ib. 294

Lande, terrain de bruyère : *entre le forest de Gedours et l'ost le roy, n'y avoit pas deux lieuwe englèses* (lisez *englèces*) *et estoient*

tout belle lande III, 427.

Langages, paroles ; *et leur disoit ces langages en riant* V, 34.

Langageur, hableur ; *entre vous, bourdeur et langageur et vendeur de bourdes et de langages* IX, 126.

Langagier, v. n. et a., parler ; (dan Pietre d'Espagne) *qui se tenoit touldis présens enmi le parlement dalés ledit prince qui parloit et langagoit pour lui en coulourant ses besognes* VII, 109 ; *ensi et autres semblables paroles langagoient li Englès* X, 204.

Là où, dans le cas que ; *il fist escripre au duc de Bourbon que il volsist aller deviers le pappe et li impétrer ceste imprélation pour son cappelain, et là où il lui feroit avoir, il fust seürs qu'il lui seroit courtois à se prison* VII, 233 ; ib. 302 ; *il sont enclin à la paix, là où messires de Bourgongne voroit tout pardonner* X, 415 ; XIII, 9. — *De là où*, d'où IX, 422.

Larchoneusement, à la dérobée ; *quant li rois vit que les Escos s'en estoient ensi larchoneusement parti* II, 178.

Larecin (**en**), aussi *en larcin*, clandestinement ; *nulles pourvéances ne leur pooient venir fors en larecin* V, 114 ; VI, 98 ; IX, 119.

Larecineusement = *en larecin* IX, 225 ; *larchineusement* XII, 257 ; *larchoneusement* (v. c. m.).

Largaiche, autre forme de *largèce* (v. c. m.).

Large ; locutions : *être à son large* (aise) : *et furent ung petit plus à leur large et leur aise* XVI, 39 ; — *mettre au large*, accorder largement : *et li furent mis au large tous ses déduis et esbatemens* V, 159.

Largèce, -esse, -aiche, abondance ; *voyés nos ennemis qui ont grant largèce de ce dont nous avons grant disete* VII, 200 ; *où bien y ot plus de quatre mil bestes, dont il eurent grant largaiche* IX, 258. — Largeur, le large : *nous prendrons la largesse de la champaigne aussi bien que par cy devant nos ennemis ont fait* (nous nous mettrons en rase campagne ?) XI, 154.

Larghe, large, généreux II, 99.

Larmyer, pleurer ; *si en eult grant pité et commencha à larmyer* II, 51.

Larronnaille, troupe de brigands; *en semblable manière couroient pays et désoloient pareille larronaille* VI, 50 (note).

Lasque, lâche III, 178.

Lasqueté, lâcheté ; *faire lasqueté à leur bonne dame* IV, 13 ; ib. 429 ; *il le vous tourneroient en grant préjudisce et lasqueté de coer* II, 324 (la leçon *lasyté* est une erreur).

Lasquier, lâcher le coup ; *à ces mots, il traist un grant baselaire que il portoit, et lasque* IX, 415.

Lasyté II, 324, lisez *lasqueté*.

Latinier, interprète ; *et furent bien examinés des latiniers du roy* XV, 324 ; *et parloit tous les jours le roy au conte de Nevers, voire par le moyen d'un latinier qui les paroles de l'un et de l'autre remonstroit* XVI, 43. Voy. sur ce mot, l'article de Gachet.

Laungne, bois, voy. *laigne.*

Lavace, lavasse, pluie subite ; *par pluyes et lavaces* XI, 425.

Laver, sens absolu, procéder au lavement des mains préalable aux repas ; *adont lavèrent li signeur et se asissent à table* II, 57 ; *quant li soupers fu aparilliés, li rois lava et fist laver tous ces chevaliers françois* V, 246.

Layer, voy. *laier.*

Le, forme picarde de *la,* tant comme article (au régime direct) que comme pronom personnel.

Légal, légat ; *ce collége des cardinaulx esleurent à pape le légal cardinal de la Lune* XV, 128 ; *et eurent conseil de envoier en France un légal,* ib. 130 ; *par l'ayde et pourcach des légaus dessus nommés* VIII, 320 ; XIV, 341. — On trouve aussi la forme *légat* VIII, 319 et 344 ; les deux fois au nom. plur. ; ce pourrait donc être une erreur de copiste p. *légal.* Je n'ai pas rencontré ailleurs le mot *légal* au sens de *légat ;* cependant la forme plurielle *légaus* ne permet pas de le suspecter.

Légier est le mot propre pour le mot moderne *facile ;* adv. *légièrement* II, 240, ou *de légier* II, 251. — On lui trouve aussi le sens moral d'irréfléchi : *que ne voeille croire nul mauvais ne légier conseil* II, 249.

Lequel et **quel** ont fréquemment la valeur d'un génitif et représentent, à la suite d'une préposition, le latin *cujus* ou *quorum* : *Jehans li Biaux sus lequel cronicques et par quel relation de ce fet j'ay fondé ce livre* II, 117 ; le pronom s'accorde même souvent avec le genre du subst. qu'il détermine ; *à tous les barons sus laquelle seüreté il estoient venu en Engleterre* II, 71 ; *tous les plus notables bourgois de Flandres des communautés des bonnes villes, par laquelle promotion les hommes de Flandres estoient là venu servir le roi* V, 220. Ce fait grammatical, d'autant plus curieux que le pronom ne s'accorde ni en genre, ni en nombre avec son antécédent, paraît particulier à Froissart ; je ne l'ai vu appliqué ni consigné nulle part.

Les = leur ; *par quoy nuls ne les osast faire mal ne villonie* IV, 407 ; *si les couru sus* IV, 427 (cp. p. 431, *leur coururent sus*) ; *vous les paierés lor gages* VIII, 182 ; *je les defaloie* X, 161. Cet emploi de *les* comme régime indirect n'est pas signalé dans la grammaire de Burguy, ni dans celle

de Diez. Faut-il envisager cette confusion comme une négligence de l'auteur ou en chercher la cause dans une manière différente d'envisager le rapport entre l'action et l'être qui en est l'objet; *payer ses gages quelqu'un* n'est pas plus étrange que le lat. *rogare aliquem aliquid* ; la différence de construction qui se remarque entre « il les coururent sus » et « il leur coururent sus », entre *la cose les estraindoit* (II, 450) et *la besoingne leur estraindoit* (ib. 454) — n'est pas plus contraire à la logique que celle qui a transformé *servir* d'intransitif qu'il était (servir à qqn.) en transitif (servir qqn.). Ce qui me frappe, c'est que cette confusion de *les* et *leur* n'a pas son analogue dans celle des singuliers *le* et *lui* ou *li* ; du moins je ne l'ai pas remarquée. Si l'on trouve XVI, 90 *pour mieulx plaire au roy et lui flatter,* c'est que ou *flatter* est construit ici avec le datif d'après le précédent de *blandiri alicui*, bien que *blandir* même se trouve ailleurs joint avec l'accusatif (p. ex. XV, 273 : *il le vous fault blandir*), ou *lui* est un accusatif, comme il l'est fréquemment, je dirai même régulièrement entre une préposition et un infinitif. L'usage, on le voit, est mobile en ce point, comme la pensée elle-même.

Lés, côté, au sens propre et figuré ; *il y ot des mors, des navrés et des prisons d'un lés et d'aultre* II, 165 ; *et se arestèrent à ce foible lés* VI, 11 ; *il en escripsi tout ce que il voult deviser pour le meilleur et plus seür au lés de luy et de son conseil* (en ce qui le concerne et s. c.) XIII, 10. — Locution : *mettre d'un lés,* mettre de côté : *si entendirent leur varlet au pillage et au mettre d'un lés tout chou que trouvet avoient* VII, 394 ; cp. *mettre à un lés* Poésies I, 254, 244.

Leuer, louer (un bateau) X, 288.

1. **Leur**, où ; *au point leur il estoit* IX, 160 ; *et entrèrent à Paris, leur il trouvèrent le roy* II, 369 ; *et le compaignoient à aler par la ville ou ailleurs leur bon lui sambloit,* ib. 416 ; IX, 477 ; X, 8. Voy. sur cet emploi de *leur,* ma note Jean de Condé I, p. 426.

2. **Leur**, pronom possessif, employé comme attribut ; *le roy leur osta et tolt l'éritage de leur père et ce qui doit estre leur par droitte hoirie* XVI, 150 ; *leur* précédé de l'article indéfini : *par une leur espie* IV, 261 ; employé comme subst. : *salve leurs vies et le leur* (leurs biens) II, 77.

Leüt, lu, voy. *lire.*

Leveïs, adj., dans *pont leveïs* II, 295, pont levis. Cp. *couleïs.*

Lever, v. a., enlever : *et levèrent ce jour plus de douze mille blances bestes* III, 78 ; *quiconques avoit*

riens pris ne levé en la ville de Jugon IV, 119 ; dresser (un acte) : *de ces hommages furent escriptes et levées lettres et séelées* III, 375 ; *lever d'un siége*, y faire renoncer : *il n'entenderoit à aultre cose si averoit esté devant Craais et l'asségieroit, et point n'en partiroit se trop grant puissance contre li ne l'en levoit* IV, 117 ; *pour yaux lever du siége* III, 426 ; l'expression *lever le siége*, III, 425, 430 ; — v. n. s'élever : *celle matinée leva une bruine très grande* X, 163.

Lewier = *loier*, loyer, récompense V, 328.

Li joue dans la langue de Froissart les rôles suivants : I. Article défini, 1. nomin. sing. masc. (*li rois*) ; 2. nomin. sing. fémin. (*li opinions*) ; 3. nomin. plur. masc. (*li fait d'armes*). — II. Pronom personnel de la 3e personne, 1. régime indirect, masc. et féminin, tant comme datif, qu'après une préposition : *il li avoit en convent ; le frisque arroi de li* ; *entour li* (autour d'elle) ; 2. régime direct masculin : *renvoyer son hommage au roi de France et li desfier* II, 357, et féminin : *elle ne vouloit mies que li roys s'abandonnast trop de li regarder* IV, 125. — Voy. aussi *lui*.

Libéral, qui se laisse entraîner par ses goûts : *car il le sentoient libéral, jovene et volentrieu de luy aventurer follement* IX, 437 ; *messire Guillemme de Haynnau, qui pour ce temps estoit jeune et libéral et de grant voulenté pour jouster et pour festoier* XIV, 255 ; libre : *encoires nous vault il mieulx à estre Anglois, qui nous tiennent francs et libéraulx* XVI, 216.

Lice (haute), tapisserie de haute lice ; *et estoient salles et chambres parées à tous lés de haulte lice et de brodure de l'armoierie du duc* XI, 407.

Licite, facile, loisible ; *le chemin de Bretaigne leur estoit plus licite à faire que celui de Haynnau et de Hollande* XVI, 107.

Liége, lige ; *car elle sera sienne toute liége pour tousjours mès* II, 268 ; *il li fu dit que li rois estoit consilliés que il le receveroit comme son homme liége* III, 380 ; affranchi de toute obligation : *tout chil de dedens seroient appaisiés quittes et liéges au dit monseigneur Crahon et ne perderoient rien de leur avoir* IV, 36 ; adv. *liégement*, avec condition d'hommage lige : *une bonne ville qui se tenoit liégement dou conte de Laille* IV, 242 ; *monseigneur tient ce pays quittement et liégement* VII, 254. Le sens étymologique de *liége* est franc, libre ; le sens déduit : absolu, sans restriction.

Liépart, léopard ; *les armes d'Engleterre, c'est à entendre les liépars et les fleurs de lis* XV, 180.

— Pour *ié*, provenant de *eo*, cp. *Liége* de *Leodicum*, *Liénard* de *Leonard*. — On trouve aussi *lupart* (v. c. m.).

Liet (monosyllabe), joyeux, content (au sujet-sing. et régime-plur. *liés*), fém. *lie*; ital. *lieto*, esp. *ledo*, prov. *let*; *et furent chil tout liet qui peurent escaper* VI, 66; *si fu moult liés* II, 257; adv. *liement* II, 26. *Liet, lié* procède du lat. *laetus*, tout aussi régulièrement que *quiert* de *quaerit*, *siècle* de *saeculum*. Le féminin *lie* repose sur les mêmes règles que *cangie*, *autorisie* et sembl., féminins de *cangié* (changé), *autorisié*. — Dans la plupart des cas où la grammaire réclame la forme *liés*, notre texte porte erronément *lies*.

Lieu; *avoir lieu*, avoir de la valeur, être bien accueilli, respecté; *justice n'i avoit point de lieu ne de audience* II, 38; XVI, 15; *beau parler ne remonstrance n'y avoient lieu* XII, 50; *si se voult escuser par beau langaige en remonstrant plusieurs choses, mais riens ne luy eut lieu* (ne lui valut) XII, 272. Dans les expressions « assener ou marier qqn. en tel lieu », le mot équivaut à famille (cp. lat. *summo loco natus*): *et leur carga que le mariaissent en lieu si souffisant que à lui appertenoit* II, 198; *si estoit bien heure que li un ou li doy fussent assené et mis en lieu dont il vausissent* (valussent) *mieux* X, 308 (*vosissent* est fautif).

Lieux, joyeux; *et moult lieux et joyeux estoit leurs hostels* VII, 257. Peut-être une faute de copiste pour *liés*; sinon, il faut admettre un type *laetosus*.

Lièwe, lieuwe, lieue II, 81, 131; *et dura la cace plus d'une grosse liewe* V, 17; heure: *si en raportèrent, en mains d'espasse que de deux lièwes, certaines nouvelles* VI, 430. — Du lat. *leuca*, bas-lat. *leuva*.

Ligne, linge, masc. et fém., sorte de petit vaisseau de mer; *et tant couru sus le sabelon que il vint jusques à ung ligne, ung vaissiel qui sien estoit* IV, 73 (sec. réd., p. 76, *messires Loeïs estoit entrés en une ligne*). Quelques lignes plus loin: *chils linges va contre toutes marées*; Froissart se sert aussi de la forme *lin* (v. c. m.). Le mot répond au prov. *ling, lenh*, ital. *legno*, navire; son étymologie doit être le latin *lignum*, bois (cp. *trabs*, poutre et vaisseau).

Lignie, lignée, race; *qui fu fille de roy et est descendue de royale lignie* II, 62.

Limitation, synonyme de *marce*, division d'un pays, province; *toutes les marces et limitations de Bretagne* III, 419; VII, 225.

Lin, sorte de vaisseau (voy. *ligne*); *et se boutèrent en un lin en mer* VII, 102; *il entra en un vaissiel que on appelle un lin* VII, 417; *un*

vaissiel que on appelle lin, qui va par mer de tous vens et sans péril IX, 58 ; XI, 267. C'est le prov. *ling* ; P. Cardinal : *Si cum val mais grans naus en mar Que lings ni sagecia* (ainsi comme vaut plus grand navire en mer que barque ou saïque).

Linage, lignage, parenté, famille ; *pour mieux esclairchir ceste noble matère et ouvrir la déclaration des linaiges* (des rapports de famille, de la généalogie) II, 20 ; *ensi cheï messires Hues de si hault si bas, et tous ses linaiges ossi*, ib. 87 ; *il avoient là des grans amis et dou linage* III, 465 ; *il y tenoit bon linage* (il y avait de bonnes relations de famille) IV, 35 ; *uns fétis escuyers et de linage* (de haut rang) II, 406.

Linagié, bien apparenté ; *Robers d'Artois, qui estoit li uns des plus haus barons de France, le mieus linagiés et estrais des royaus* II, 305 (la 4e réd. a *enlinagiés*).

Liné, couvert de lin ; *les chemises linées et poyées estoient sèches* XV, 88.

Linfars ; XIII, 18 : *il corrigoit et pugnissoit les pillars, linfars, et autres robeurs qui couroient sur les chemins en Allemaigne*, ib. 259. — Buchon : « linfar, mot traduit de l'allemand *leichtfertig*, méchant, prêt à tout. » Cette interprétation est inadmissible, tant pour le sens (le mot all. cité signifie léger, étourdi) que pour la forme ; je vois donc plutôt dans *linfar* une représentation de l'all. *landfahrer*, qui signifie vagabond.

Linge, adj., fait de toile (lat. *lineus* = *linjus*) ; *si n'eut plus de retour que il s'enfuï en purs ses linges draps* (n'étant vêtu que de sa chemise) VII, 463 ; *je leur fis faire des linges draps grant foison* XV, 175.

Linge, subst., voy. *ligne*.

Linsiel, linceul III, 172.

Lire ; formes de conjugaison : défini *lissi* II, 42 ; IV, 10 (le plur. *lisièrent* II, 39 est suspect) ; je n'accepterai la forme *légit* p. lut, qu'on trouve dans le gloss. de Buchon que sous bénéfice d'inventaire et sur preuves manuscrites ; en tout cas les textes mis en œuvre pour notre édition ne la connaissent pas ; part. passé *leüt, leü, lut*, fém. *leüte, lute* VI, 186 ; II, 473.

Literon, petit lit X, 37.

Litière (*estre sus la*), être malade au lit ; *li rois Robers d'Escoce se tenoit à Haindebourch sus la litière, car il estoit si atains de la grosse maladie que il ne pooit mais cevauchier* II, 113.

1. **Livrée**, 1. au plur., dépenses : *il tenoit grant estas et estoffet et faisoit grans livrées et grans despens* II, 340 ; 2. *faire livrée*, fournir : *Dartevelle esleva une sexste*

de compagnons en Gand que on nommoit les Blancs Caperons et en fist à tous livrée II, 424 (il fournit des blancs chaperons à tous); 3. troupe ou compagnie, portant la même *livrée* : *et se traist cascuns à sa livrée* V, 393 ; VIII, 68 ; *et estoient jà les livrées parties, pour aler assallir, et délivrées* (fournies du nécessaire) VIII, 411. — Je ne me rends pas compte de la valeur du mot XIV, 36 ; *le duc de Berry se loga en la livrée d'Arras que on dist à Montais ens ou chemin de Montpellier. Livrée d'Arras* serait-il une enseigne d'hôtel?

2. **Livrée** de terre, mesure de terre qui rapportait une livre de revenu II, 160 ; bas-latin *librata*.

Livrer, nourrir ; *car li ceval estoient foulet et mal livret et mal fieret* II, 157 ; *mal logiet et mal livret* VI, 234 ; *et livroient leurs garchons par portion bien escarsement* II, 170.

Lobe, raillerie ; *et le tenoient* (l'amusaient) *de gengles et de lobes* XIV, 59. Diez identifie ce mot avec l'all. *lob*, louange, en rappelant que le synonyme *gaber* signifie louer en portugais.

Lober, railler, jouer (voy. *lobe*) ; *je ne di mies che, sachiés, chiers sires, pour vous lober* V, 461 ; ib. 160.

Loer, 1. louer : *si en looit Dieu et regratioit grandement* II, 59 ; 2. conseiller (c'est la signification dominante du mot) : *en nom Dieu, dame, le royalme de France vous loe jou bien de wuidier* II, 45. — La tournure réfl. *se loer de qqn.*, en être content, se voit III, 124.

Loge, 1. terme usuel pour les baraques ou tentes d'un camp ; *il fu adont ordonné que chacuns se traisist à sa loge pour souper et boire* II, 140 ; 2. chambre supérieure d'une maison : *chil qui estoient monté en loges et en soliers sur ces estroites rues* IV, 412 ; VII, 131.

Logeïs, campement, camp ; *et si avoit là peu de gens qui euissent happes.. pour copper bois et faire logeïs* II, 147.

Logier (se), aussi sans *se*, camper II, 147. — Part. prés. *logant*, au sens d'habité V, 30 : *une ville grande et estendue et bien logans*.

Loi, loc. *faire droit et loi à qqn.* (voy. *droit*).

Loi, 1. corps municipal : *monseigneur donna à disner à toute la loy, eschevins, doyens et consaulx* X, 449 ; 2. membre de ce corps : *messeigneurs les eschevins, doyens, loix et consaulx de la ville de Gand* X, 449.

Loial, 1. fidèle ; 2. légitime : *enfant de loyal mariage* VIII, 371 ; conforme au devoir de l'obéissance ou d'un engagement pris, dans la phrase : *à mon loial pooir* II, 352.

Loiauté, 1. fidélité ; 2. bonne foi :

adjouster loyauté, ajouter foi : *Phelippos qui adjoustoit en toutes ces paroles grant loyauté* VIII, 183 ; 3. légitimité : *se il n'avoit enfant de sa char par loyauté de mariage* VII, 78.

Loien, lien ; *loiens de pais* IX, 373.

Loier, lier ; *il prisent le chevalier et le loyèrent à une estache bien fort* VI, 45 ; XV, 169 ; allier : *il estoit tant fort loyés en France par mariages de li et de ses enfans que..* II, 386.

Loier, subst., récompense ; *mais il en eut au darrain mauvais loyer* II, 380. Aussi *lewier*.

Loing, adj., long ; *et tenoit une glaive roide et forte* [*à un loing fier bien acéret* III, 265 ; *sans trop loing siége*, ib. 354.

Lointain, lontain, 1. éloigné II, 230 (= venu de loin), ib. 305 (= de parenté éloignée) ; 2. de longue durée : *ne fisent point trop lointain séjour en le cité de Bourdiaus* VIII, 14 ; *chils siéges lor avoit esté trop lontains et moult pesans* V, 95 ; *si s'entamèrent les traitiés de ce mariage, mais ils furent moult loingtains* XIII, 307 ; 3. lent : *pour ce temps la cours du roi de France estoit si lontaine en tous esplois* (affaires) *que on n'en pooit avoir nulle délivrance* (expédition) IV, 172.

Loire, leurre (de faucon): *je perderay mon faucon, dont je auray grant anoy, ne je n'ay loire ne ordenance dont je le puisse reclamer* X, 69. Dans J. d'Outremeuse on lit : *l'ostour revint plus toist à le lore ;* le savant éditeur définit *lore* par : « morceau de cuir qui servait à faire revenir le faucon. » Ce serait donc le latin *lorum*. Je ne suis pas à même de décider si en fauconnerie il faut distinguer entre un *loire* = leurre et un *loire* = courroie (Roquefort le fait supposer), mais dans le cas affirmatif, il faut assigner à chacun une étymologie différente. — Cp. *lorier*.

Loirier, adj., terme de fauconnerie, dressé au leurre ; *et me fut dit que il* (le faucon) *estoit loirier pour les aigles* XVI, 44.

Loisir, verbe, être loisible ; imparf. *loisoit* III, 177 ; prés. ind. *loist* (voy. *loist-à-savoir*).

Loisir, subst., concession, faveur ; *et y mettons cel loisir et grace pour l'onneur et amour de medame vostre sereur qu'il a espousée* II, 256. — Loc. adv. *à loisir : et burent tout aise et à grant loisir* III, 265.

Loist-à-savoir, formule adverbiale imitant le latin *scilicet* (scire licet) III, 216 ; IV, 193, 330 ; V, 400 ; VII, 118. Aussi sous la forme *à savoir loist* IV, 200.

Loiure, bande, ruban ; *et loyèrent entour lors testes belles blances loiures de toille* II, 492.

1. **Lonc, lonch, loncq**, adj., long ;

aussi sous la forme diphthonguée *loing* (v. c. m.); locutions adverbiales : *au lonc* (ou *dou loncq) de la rivière* II, 484 ; III, 462 ; *au lonc dou temps,* avec le temps IV, 272 ; *à le longhe* III, 347 ; IV, 15 (*celle contesse à la longe ne puet durer contre la poissance de France*) ; *de lonc en large* II, 273. — *Lonc* = lointain : *attendant son pueple qui venoit par compaignies de moult longues et diverses nations* XV, 264.

2. **Lonc**, adv., loin ; *de lonch* (de loin) II, 492 ; *trois journées lonc del païs* III, 237.

Longe, fém. de *lonc* ; locutions : *le faire longe,* tarder : *que cils lombars le fait longe ! il nous fait ci mourir de froit* V, 237 ; — *traire à le plus longe,* tirer à la courte paille : *il deurent traire à le plus longe, et cils qui aroit le plus longe, iroit, et li aultres demorroit* VIII, 73. Voy. aussi *lonc.*

Longhement, en tardant : *de ce que on ouvroit la porte si longhement, il en avoit grant merveille* (du retard qu'on mettait à ouvrir la porte) V, 237.

Longne, longe ; *casquns son cheval tenant par la bride ou par la longne* II 150. Bas. latin *longia ; longe* se rapporte à *longne* comme *estrange* à *estragne, mensonge* à *menchongne.*

Lontain, voy. *lointain.*

Lor, autre forme de *leur,* tant comme pronom personnel que comme pronom possessif.

Lorier, ou *loirier,* leurrer (un faucon) ; *si se misent cil doy faucon en cange, et li contes apriès, ensi que pour le lorier, en disant hoie, hoie !* V, 159. Cp. *loire* et *loirier.*

Lormier, armurier XVI, 224 (var.). Sur l'origine de ce nom de métier, voy. mon Dict. ; j'ai cependant à rectifier mon article en ce sens que la forme normale est bien *loremier,* qui est tiré du lat. *loramen,* absolument comme *liemier, limier,* de *ligamen.*

Los, louange (du plur. latin *laudes*) ; *acquérir los et renommée* XIV, 259.

Loudier, terme d'injure, vaurien, gredin ; *car il trouva un boucier sus le pavement, un fort loudier* VIII, 33 : *il entendy moult fort comment il peuist estre saisy des quatre loudiers qui avoient estranglé son oncle le duc de Glocestre* XVI, 192. — Diez rapproche le mot du nord. *loddari,* vieux néerl. *lodder* (Kilian : scurra, et homo luxuriosus, scortator), all. mod. *lotter-bube,* coquin, fripon. Voy. ma note Jean de Condé I, p. 386.

Loutre, loutre, du genre masculin XII, 235.

Lubrement IX, 489 : *li Englès disoient bien que li rois de Portingal s'estoit lubrement acquittés envers euls* ; le sens est « avec dissimulation , d'une manière

équivoque. » Quelques pages plus haut nous trouvons, avec la même valeur, *lubrequement*. L'adj. *lubre* représente le lat. *lubricus*, glissant (apocope de la terminaison *icus*, comme dans *hérite* et autres), qui avait aussi le sens figuré de « trompeur perfide » (Virgile, En. XI, 716 : Nequidquam patrias tentasti *lubricus* artes). Dans la Cour de May, 1209 (*Quant tu verras luffres maintiens En dames..*), je pense que *luffre* est une forme variée de *lubre* et signifie équivoque, fallacieux.

Lubrequement, avec dissimulation ; *chils dus de Bretagne s'acquitta lubrequement et faussement envers le conte de Bouquighem* IX, 462. Aussi *lubrement* (v. c. m.).

Lui remplit, comme pronom, les mêmes fonctions que *li*, tant au masculin qu'au féminin. Il traduit à la fois lat. *eum, eam* (*pour lui aprendre à congnoistre* II, 443 ; *pour lui veoir*, ib. 444) et *ei* (aux deux genres). La valeur de régime direct est particulière-propre, tant à *lui* qu'à *li*, entre une préposition et un infinitif. L'emploi féminin, au datif comme à l'accusatif, forme exception ; je citerai, à l'appui, IV, 122 : *pour le grant desirier qu'il avoit de lui veoir* (la comtesse de Salisbury) ; *on luy* (à la dame de Coursy) *pourvey chevaulx pour luy et ses gens* XVI, 189. — *Li* et *lui*, comme au pluriel *iaus* (*euls*) et *elles*, remplacent très-fréquemment, à la suite d'une préposition, le pronom réfléchi *se* : *pour li aaisier* II, 76 ; *pour li reposer* III, 354 ; *pour elle gouverner* (pour s'entretenir) II, 244 ; *pour euls deffendre* IV, 371.

Luite, lutte III, 26 ; du lat. *lucta* (comme *fruit* de *fructus*).

Luitier, lutter II, 292 ; XV, 120.

Lumière, ouverture, visière : *ils se consieuvirent sur les lumières des heaulmes si dur et si roit que ils se desheaulmèrent* XIV, 117.

Lupart, léopard : *les estrannières des lupars d'Engleterre* II, 435. Aussi *liépart* (v. c. m.).

Lux, brochet ; *il firent présent à monseigneur de Bourgongne de six lux que l'on avoit mis en deux cocques* X, 449. Glossaire de Lille *luc* ; ital. *luzzo* ; du latin *lucius*, qui se retrouve encore dans *merluche* = *maris lucius*.

Ma, pronom possessif féminin ; devant une voyelle, le mot persiste (*ma imagination* II, 13) ou prend la forme masculine *mon* ou *men* (*men esperance* II, 305).

Mace, mache, masse (d'huissier) ; *li rois prist une mace de sergant* V, 359.

Mach, 1re pers. sing. du prés. indic. de *mettre* ; *je m'en mach en possession et saisine* III, 359.

Macier, machier, massier, huissier ; *là fu pris de sergans d'armes et de machiers* V, 355 ; XIV, 14.

Machonner, tramer, manigancer (cp. *charpenter, brasser*); *il bouta son seigneur* (= à son seigneur) *à l'oreille et charpenta et machonna tant que le conte se desdist* XIV, 375.

Magonnel, mangonnel, mangonneau; *chil engien jeltoient nuit et jour pierres et magonniaus* III, 174; *pierres et mangonneaux* V, 375.

Mahomet, idole; *là où les églises souloient estre, ils ont mis leurs ydoles et leurs mahomets* XI, 238. — Dans les Condé et dans Watriquet de Couvin, le mot *mahomet* est appliqué aux favoris et mignons des grands seigneurs; il en est de même dans notre auteur XIV, 99 (var.); ce dernier emploie, dans le même sens, aussi *marmouset* (v. c. m.).

Maieur, forme régime de *maire*; *en ce temps avoit en le ville de le Rocelle un maieur durement agu* VIII, 181; cp. p. suiv., *li maires appela Phelippot*.

Mail, plur. *maus*, marteau; *et pikièrent tant de grans maus de fer, de pils et de martiaus* IV, 93.

Maille, cotte de mailles, X, 158 (on a erronément mis *maillès*).

Maillier, frapper; *là hurtoient et mailloient* XI, 379.

Main; acceptions et locutions particulières: 1. serment fait *à la main et à la bouce* (en donnant la main et de vive voix): *li rois estoit consilliés à ce que il le receveroit comme son homme liége as mains et à la bouce* III, 380, aussi *de mains* III, 380 (*et fist hommage de mains et de bouce*), et *de main mise* XIII, 270 (*car tout ce ay je de serement envers lui fait de bouche ouvrant et de main mise*). — 2. *Main mise*, outre l'acception que nous venons d'indiquer, exprime aussi l'emploi de la force, donc prise de corps, s'il s'agit d'une personne, prise par les armes, s'il s'agit d'une ville: *il l'aresta de main mise de par le conte* IX, 125; *faites, se vous povés, qu'ils ne soient point vos seigneurs, de main mise de ceste ville* XI, 414 (en prenant cette ville par la force; il faut biffer la virgule qui est placée après *main mise*). — 3. *Main forte*, assistance: *toutdis vous croistra et venra devant* (se présentera) *le main forte, aide et poissance* V, 365. — 4. *Prendre à main*, prendre au corps, arrêter: *si fu pris à main et sen amie tant seulement* V, 272. — 5. *Venir sur la main*, créer des embarras inattendus: *car les gherres d'Engleterre li vinrent si sur le main qu'il li convint cesser sa devotion* VI, 370; *ceste chose leur vint soudainement sur la main* XIII, 153. — 6. *Savoir* ou *avoir où mettre la main*, avoir de quoi faire des dépenses XIII, 61 (pr. savoir où puiser l'argent nécessaire). — 7. *Main*

à main, corps à corps: *là eut dure bataille et fort combatue, car il estoient main à main* II, 422; IV, 244; IX, 20; en se donnant la main : *si entrèrent ens ou castiel main à main* III, 455. — 8. *Devant la main,* d'avance : *nous soulions savoir toutes les armes et les consauls qui en France se faisoient, trois ou quatre mois devant la main* XII, 147. — 9. *Faire la main à* ou *de qqn.,* faire à son gré : *pour eulx faire leur main et estre en leur grace* IX, 432; *se vous voulés faire la main de vos deux oncles* XI, 7. — 10. *Venir à main,* venir à propos XI, 23; *il lui cheï en main,* il eut la bonne chance XI, 119. — 11. *Avoir en la main,* avoir à sa volonté : *li dus d'Ango, qui avoit les légaus en le main* VIII, 362. — 12. *Estre en le main,* être à portée : *pour le pays de Flandres qui gésoit en la main et frontière des Anglois* (à leur portée et à leur frontière) XV, 185. — 13. *Bien* ou *mal à main* ou *en le main,* commode ou incommode, facile ou difficile : *Honguerie est uns trop lontains païs et mal en le main pour les François* X, 374; *ce voiage ne nous est pas bien à la main, il nous est trop loingtain* XIII, 96; *la Turquie est ung pays moult grant et mal à main pour errer et chevauchier* XVI, 38; *ce mariage là vous sera mieuls à la main et plus propisces que ne seroit chils d'Engleterre* XI, 161; en parlant d'un cheval, facile à conduire : *et avoit cheval si bon et si à main que on ne le povoit nullement avoir ne tenir* XIV, 230. — 14. *Fait à la main,* fait à plaisir : *nouvelles faites à la main,* forgées à plaisir XV, 33; *paroles controuvées et faites à la main pour euls mieulx abuser,* ib. 193.

Mainbourg, voy. **mambourc.**

Main mise, voy. sous *main* 1 et 2.

Mains, adv., moins; loc. *dou mains,* pour le moins IV, 261; *à tout le mains,* tout au moins II, 298.

Mainsné, puîné, cadet (litt. moins âgé); *frères mainsnés au droit seigneur de Clichon* III, 362; XVI, 1.

Maintenant a trois acceptions : 1. aussitôt, à l'instant (je n'ai pas noté les passages, mais il y en a); 2. lat. modo, il n'y a qu'un moment : *or revenrons à le matère dont nous parlions maintenant* II, 350; IV, 265; VII, 124; 3. à présent : *quoique li Flamenc desissent maintenant* II, 447; IV, 273; *li Sarrasin faisoient les ouvrages si estragnes que ce n'est point comparison à chiaus de maintenant* IV, 290.

Maintenir (**se**) d'une affaire, s'y prendre, la poursuivre; *jusques à tant que li communs pays aroient aviset comment on s'en maintenroit* II, 84; ib. 322, 360.

Maintien, agissement, procédé; *quant tout si maintien et usaige furent lut et bien entendu* II, 96.

Mairie, étendue de territoire soumise à l'autorité d'un maire XV, 158.

Mairien, bois de charpente; *baus et mairiens* III, 104, 338; *mairiens et estaques* X, 121; aussi *marien* III, 403, et *merrien* XI, 379. Sur l'étym., voy. mon Dict. sous *merrain*.

1. **Mais, mès**, adverbe, 1. = jamais, dans cette acception il est d'ordinaire accompagné de *onques*. — 2. = plus, ultérieurement: *les Castilliens eurent emploié toute leur artellerie, sique mais ils ne savoient de quoy lanchier et jetter* XI, 320; *il n'avoient mais que la rivière de Quance à passer* V, 24. Il renforce souvent, avec cette idée de continuation ou d'ultériorité, la locution *à tousjours*, et forme avec *hui*, le terme composé *maishui*, litt. aujourd'hui encore, IV, 88; V, 241; X, 15: d'après sa signification propre, ce terme *maishui* ne convient qu'avec un verbe au présent ou au futur, et je ne crois pas l'avoir rencontré en liaison avec un verbe au passé. On avait également dans l'ancienne langue la composition *huimais*. — Parmi les emplois de *mais*, j'ai encore à consigner celui qui consiste à introduire une proposition principale à la suite d'une subordonnée commençant par *quoique* ou une formule conjonctionnelle équivalente; le mot exprime alors l'idée de cependant, néanmoins. J'ai rencontré dans les Poésies des cas nombreux de cette application de *mais* (voy mon Glossaire); dans les Chroniques elle se présente peu; je n'ai malheureusement noté à ce sujet que le passage suivant, où la ponctuation a été faussée parce que la valeur de notre *mais* y a été méconnue: *Pour ce que* (ces mots sont à séparer de ce qui précède par un point) *j'ai veü, en mon temps que j'ai alé et traveillé par le monde, deus cens hauls princes, mais je ne veïs onques plus humble ne plus debonnaire* XIII, 18.

2. **Mais**, adj., mauvais; *par maise information* VIII, 59. — Adv. *maisement*, mal: *qui le fait ou a fait, il erre maisement* (il agit mal) VII, 98. Différentes hypothèses sur l'origine de l'adj. *mais* sont exposées dans l'article qu'y a consacré Gachet; aucune d'elles n'a trouvé grâce auprès de M. Diez, qui cherche à justifier l'étymologie du lat. *miser*. Pour *i* changé en *ai*, il invoque le mot *maisiaus* de *misellus*, et se prévalant de l'anc. adj. *mesre* = misera, qui se voit dans la vie de Saint-Alexis, il pense que la syncope de l'*r* a pu le transformer en *mese, mes* ou

mais. Cette ingénieuse conjecture n'est pas à l'abri de contestation. Le patois rouchi nous offre non-seulement les adv. *mé*, *mey* (*cha sent mé*) = mauvais) et *magement* = méchamment, mais aussi un verbe *maisier*, gâter, corrompre ; celui de Lille présente *mage* p. *maise* (*elle volot faire l'mage*, c.-à.-d. la méchante) ; Grandgagnage cite à son tour (art. *mâva*) le dauphinois *magin* ; dans d'Outremeuse, enfin, on rencontre *masier* (p. 454 : *uns ors lieu et masier et desers*). Tout cela nous éloigne fort de *miser*. — Qui sait si le mauvais cheval que nous appelons une *mazette*, ne tire pas aussi son nom de notre adjectif *mais*, mauvais, car le bas-lat. *mesgetus* n'est qu'une imitation du mot français.

Maishui, voy. *mais*.

Maisoncelle, maisonnette ; *pour faires hutes et maisoncelles* II, 151.

Mais que, mès que, pourvu que, à la condition que ; [les Ecossais se contentaient volontiers de manger de la viande sans pain et sans sel] *mès qu'il euissent uny peu de farine, dont il usent ainsi que dit vous ay par deseure* II, 167 ; *et fineront bien de huit ou dis mil armeüres de fier, mais que on leur doinst de l'argent à l'avenant* II, 353 ; *tout li estoit un, mès que il fuist oultre mer* VIII, 206 ; le ms. de Breslau, par reproduction de la négation de la proposition principale, emploie la formule *ne mais que* : *si ne prient ses hommes de autre chose, ne mais que il puist longuement vivre* 128.

Maistre, mestre est le terme usuel pour ce que nous appelons officier dans les armées de terre ou de mer IV, 61.

Maistre, adj., principal ; *la mestre porte* II, 340 ; *la maistre tente* XV, 321 ; *li plus mestre du conseil* II, 22 ; *et vint coper les mestres cordes qui gouvernoient le single par quoi il cheï aval* V, 270 ; *je vous vois ouvrir celle mestre tour*, ib. 237. A la p. 299 du t. IV, on trouve *mestre tour*, mais un peu plus loin, p. 301, le même ms. a *mestresse tour*.

Maistrier, maîtriser ; *et voloient maistrier et sourmonter tous les aultres haus barons d'Engleterre* II, 22 ; *adont avis le mestria* (eut le dessus) III, 468.

Majestal, conforme à la dignité royale ; *et le fist seoir dalés lui, audessus de tous ses enfans, en estat majestal* VIII, 385.

Mal, adj., fém. *male*, mauvais.

Mal, adv. ; locution : *estre mal de* qqn., être en mauvais termes avec lui : *quant il perchust que il estoit mal de la roynne* II, 24 ; *nous ne cautelons nulle incidence par quoi nous soions mal de li* IX,

175. — Dans la phrase *voloir mal* à qqn. le mot est un substantif, comme il appert de l'exemple suivant : *qui mal leur voroit, il le feroit à lui meïsmes* II, 129.

Maladieus, malade, nom. sing. masc. de *maladif* ; *maladieus de gouttes* II, 56, 105, 298 ; *maladieus et fievreus* III, 432 ; *pesans et maladieus* VII, 241.

Malaise ; loc. *à malaise,* difficilement II, 447 ; *estre à malaise,* être mal à son aise II, 147.

Malaisiule, malaisé, difficile III, 435 (*iule = ible*).

Malandrin, pillard ; *ne aler il n'y osoient fors en grans routes* (troupes) *pour les malandrins dou païs qui les atendoient aus pas* X, 377.

Malefaçon , méfait , dommage ; *pour aucunes malefaçons et pillages que li dit Espagnol avoient fait sus mer as Englès* V, 257.

Maléfice, méfait, crime ; *les guerres et les maléfisces* III, 377 ; *pour ce que il sçavoit bien que il ysteroit de Paris de nuit à toute heure, se advisa il de ce maléfice faire* XV, 14.

Malement, très, fort ; *malement grande* II, 75 ; *elle estoit forte malement* VII, 365 ; *il estoit monté sus un malement haut coursier* XVI, 14. Cp. *durement.*

Malengien, **-ghien**, mauvaise intention, mauvaise foi ; *dedens lesquels XL jours cascune des parties le devoit segnefyer as siens sans nul malenghien* III, 307 ; *sans fraude, malenghien ne dissimulation* III, 217 ; *sans fraude, malenghien , barat ne cautelle* XIV, 98.

Maleoit, maudit ; *chil maleoit arcier* II, 124. — Du lat. *maledictus* (par syncope du *d*), comme *beneoit* de *benedictus.*

Malètes, malles, bagages (dim. de *malle*) ; *et ordonnèrent leurs pages, leurs varlés et leurs malettes à là demorer* IV, 263 ; *tels manières de gens qui s'appelloient compaingnies et avoient guerre à touttes gens qui portoient malètes* VI, 37.

Maletote , exaction, impôt indûment levé II, 417, 448 ; VI, 2. — Litt. *male tolte,* mauvaise prise (de *tolre,* prendre).

Malisce, malice, du genre masculin, VIII, 181 (*sus nul malisce*) ; II, 24 (*son soutil malisce d'enghin*) ; XIII, 18 (*sans nul malvais malice*).

Malivolence, malveillance II, 43, 124 ; VII, 285 ; *estre en la malivolence de qqn.,* en être mal vu IX, 128 ; *mettre* une personne *en la malivolence* d'une autre, la brouiller avec elle XIII, 300.

Mallet, maillet ; nom des séditieux de Paris appelés communément Maillotins : *depuis que le connestable osta les mallets de Paris* XV, 11.

Mallevisée XIV, 227, = *malvoisie ;*

cette dernière forme se rencontre quelques pages pl. h., p. 221. La forme *malvissée* se trouve aussi dans une citation tournaisienne de Du Cange.

Malmué ; *li rois estoit dur infourmés sur lui et malmués* IV, 311 ; pour ainsi dire mal tourné. Je préfère la variante *malmeüs*, mal excité. M. Luce ne mentionne pas la leçon de notre texte, mais bien celle d'un autre ms. qui porte *malmenés* et qu'il faut peut-être lire *malmeués* (cp. *sangmeué*).

Malprins, malheureux, désastreux ; *entre ces haynes et maltalens malprins* XV, 205. Ou le sens serait-il « injustement conçus » ?

Maltalent II, 220 ; XV, 205 ; voy. *mautalent.*

Malvueillant de qqn., en mauvaise intelligence avec lui XI, 79.

Mambourc, tuteur, administrateur, régent ; aussi *manbourt* II, 420, *mainbourg*, ib. 422 (nom. sing. *mainbours*, ib. 212), *mambour* II, 423 ; VIII, 133 ; XVI, 18. — Mot germanique : anc. haut-all. *muntboro*, anglo-sax. *mundbora*, néerl. *momboor*, bas-latin *mundiburdus*, composition équivalant à « qui porte protection » (*munt*, protection, différent de *mund*, bouche).

Manache, menace XV, 221.

Manage, établissement quelconque pour demeurer (*manoir*) ; III, 176 le terme est appliqué au château de Thun-l'Evêque.

Manant, 1° habitant, tenancier : *se les manans se plaindent des injures qu'on leur fait, leur seigneur absent, ils ne sont point ouys* XVI, 140 ; 2° habitant riche, aisé (litt. possédant une *manandie*) : *tout chil sys bourgois avoient esté en la ville de Calais li plus rice et li plus manant et qui plus avoient d'iretage* V, 212 ; *et furent tout li manant en la ville de Calais bouté hors*, ib. 221 ; *en troussant boutoient ils plenté de bagues des meubles des manans de la ville* XII, 198 ; *en celle ville de Saint-Leu avoit très grant draperie et grant fuison de riches bourgois et trouvast on bien en le ditte ville huit mille hommes manans, que bourgois rices, que gens de mestier* IV, 402 ; la sec. réd. porte : *et trouvast on bien manans huit mille ou neuf mille, bourgois que g. d. m.* Il se pourrait bien que dans l'un ou l'autre des derniers exemples le mot *manant* se rapportât à la première signification. Voy. sur les vicissitudes qu'a éprouvées la valeur de ce mot, la spirituelle remarque de Gachet v° *manage*.

Manandie, habitation, maison ; *enghiens et bricoles pour jeter au chastiel et abatre les tois et les manandies* III, 176 ; aussi *manandrie : il jettoient pieres de fais qui rompoient tours et murs et thois de salles et de manandries* IV,

279 ; *ce n'estoit pas hostel de seigneur* (composé de) *de sales, de cambres, de manandries, mais une povre maisonnette* X, 36.

Manandrie, voy. *manandie.*

Manchevir, avertir, aviser ; *se ces escoutes oïssent gens esmouvoir pour traire devers le ville, il se devoient retraire viers chiaus qui gardoient les camps pour yaus manchevir et aviser* II, 125 ; *puisque li Englès en estoient mancevi* V, 324 ; *se il en euïssent esté manchevy* IX, 402 ; *manchevie ne enfourmée* X, 372. — Mot omis dans tous mes glossaires et dont je ne m'explique pas l'origine ; serait-ce le bas-latin *manucapere*, litt. prendre en main ou par la main, d'où, figurément, garder, préserver, avertir d'un danger ? D'habitude *manucapere* signifie cautionner (pr. prendre en main).

Mandement, au sens concret de « troupe levée », ban ; *et là i devoient estre avoecques lui tout li signeur dessus nommet avoech leur mandement de chevaliers et d'escuiers* III, 216. Le mot *ban* présente la même conversion de sens.

Mander, faire chercher (une chose) : *je le vous manderai* (il s'agit d'un jeu d'échecs) VI, 29 ; faire demander : *il s'avisèrent qu'il manderoient secours à leur signeur le roy d'Engleterre* V, 280 ; — *mander la bataille*, l'offrir IV, 192, 425.

Manecier, menacer ; *et maneçoient les Hainnuyers que d'iaus venir tous ardoir et occire* II, 124 ; ib. 183 ; III, 273 ; V, 257 ; *tous les jours elles estoient manechies de ces Jakes et des vilains de Brie* VI, 56 ; au présent *manache : li Escoçois les manachent et dient* II, 251.

Maniement, manière de traiter, d'administrer ; *pour rasener* (renseigner) *les maniemens des hiretages, ensi comme ils se portoient* V, 221 ; *li conestables de France, li contes de Saint-Pol et aucun bourgois d'Amiens qui congnissoient le maniement de le ville* VI, 113.

Manière, 1. manière : *sus le manière que j'ay dit* II, 437 (l'all. dit de même *auf eine weise*) ; 2 espèce : *telle manière de gens* II, 124 ; 3. caractère, naturel : *et estoit de moult sauvaige et diverse manière* II, 18 ; *un malement haut coursier, lequel n'estoit pas bien en manière* XVI, 114.

Manque (à) de, faute de ; *nous averons la guerre à manque dou pourvoir* (faute de prévoyance) II, 261.

Mansion, habitation, maison ; *mansions et habitations* IV, 275 ; *biaucoup des offecines et mansions de l'abeïe* II, 281 ; *tenir sa mansion*, habiter, prendre sa résidence : *madame la roïne et li rois vinrent tenir lor mansion à*

Windesore II, 101. Je ne sais ce que sont les *mansions d'assault* IX, 71 (la var. a *manteaulx*) ; des baraques pour abriter les engins?

Manteau, machine de siége pour mettre à couvert ; *li Englès ordenèrent mantiaus et atournemens d'assaut* VIII, 74 ; *sur la roche ils avoient fait leurs manteaulx et leurs atournemens* XIV, 176.

Marce, marche, 1. frontière, limite II, 317 (*sus le marce d'Escoce*) ; IV, 339 (*il sciet sus marce de païs*) ; — 2. pays, contrée II. 323 (*en le marce de Londres*) ; IV, 284 (*ville bien séant et en bonne marce*) ; IX, 83 (*aucun chevalier breton qui congnissoient les marches*).

Marcandise, voy. *marceandise*.

Marceander, marchander, transiger, négocier ; *si s'avisa que il feroit assayer au dit chapitainne se pour argent il poroit marchander à lui, par quoi il reuïst la ville de Calais* V, 230 ; s'exposer à un danger par ses agissements : *mon frère de Hainnau marceande de avoir son païs ars et courut* II, 386 ; *et dist qu'il marchandoit bien que de faire ardoir son pays* III, 97 ; *et marchande bien à estre mal de l'ostel du roy de France et du duc de Bourgongne dont il a la fille* XIV, 264 ; obtenir un résultat : *autrement il ne peurent finer ne marchander* VII, 13.

Marceandise, marchandise, 1. commerce : *et mandoit li rois d'Engleterre as Flamens que il leur toroit* (enlèverait) *leur prouffit et le marchandise, s'il n'estoient de son accord* II, 362 ; *et rendi là adont li roys d'Engleterre as Flammens l'estaple et le marchandise des laines*, ib. 446 ; *toute marchandise estoit périe en ce pays* IV, 316 ; — 2. objet de commerce, marchandise : *vous avés eü, le temps de mon gouvernement, toutes coses à volenté : blés, lainnes, avoir, et toutes marcheandises* IV, 316 ; sens moderne : *le concierge avoit quis, pourveu et acheté toute ceste marchandise* XV, 5 ; — 3. emplette, achat : *et fisent leurs emploites et marcheandises* V, 257 ; — 4. négociation : *et fist à messire Aimeri de Pavie recorder toute la marceandise comment elle aloit* V, 234 ; X, 363 ; — 5. convention, accord : *brisier le marchandise* III, 40 ; *li rois fu enfourmés de ceste marceandise* II, 375.

Marceant, marchand V, 214 ; cette forme du mot, précédée de *marchedant*, ainsi que l'ital. *mercadante*, accuse pour type latin non pas *mercari*, mais *mercatari*.

Marchiet, loc. avoir ou donner *grant marchié* d'une chose, l'avoir ou donner à bon marché : *qui en volsist acheter, on en euist grant marchiet* IV, 403 ; *il en euissent donnet grant marciet s'il les seuis-*

sent à qui vendre, ib. 404 ; *si en avoient pour leurs deniers grans marchiés* VII, 89 ; *je vous dy que pas n'en aurés si grant marchié comme les autres ont eu* XI, 385 ; *et donnoient* (offraient) *grant marchié et montroient par leurs paroles que tout fust à eux,* ib. 403 ; *et se il besongnoit il le vendcroient vollentiers et en feroient grant marchiet, car plus avant il ne le voloient mener* III, 239. Le sens serait-il autre dans ce passage-ci ? *onques vivres n'en renquiéry quant on euist grans marchiés* (même quand on faisait de grands achats ?) *de toutes coses* II, 129. — On trouve aussi *bon marchiet* II, 130. —Loc. proverbiale : *faire son marchet avant le cop,* régler sa position d'avance III, 123.

Marcir, confiner, être limitrophe (dérivé de *marche*) ; *l'endemain il rentrèrent en leur pays, car il marchist là assés priès* II, 198 ; *li François sont grans et orguillous et marcissent à vous* III, 113 ; *nous sommes enformés par nos voisins qui les marchissent* (*les* = *leur*) II, 251.

Marée, 1. acceptions encore usitées : *ils avoient le vent et la marée pour euls* IV, 77 ; *chils linges* (vaisseau) *va de tous vens et contre toutes marées,* ib. 73 ; *se les pescheurs se guerrioient, on ne auroit souvent point de marée* XII, 8 ; — 2. mal de mer (résultant du mouvement des eaux et du bateau) : *au retourner en Engleterre, il fu durement grevés et oppressés de le marée et s'en esmeurent tellement ses plaies,* etc. IV, 161 (voy. aussi *marine*) ; — 3. rade : *si entrèrent tantost ens ès plus appareilliés vaissiaus qu'il trouvèrent là sus le marée,* ib. 73.

Mareschaldie, office de maréchal XVI, 65. Dérivé de *mareschalt* (*t* final), tandis que la forme *marescalc* (*c* final), conforme à l'étymologie, a donné le dérivé *marescaucie* (auj. *maréchaussée*). Cp. *senescaudie.*

Mari, égaré ; *mari et fourvoyet* V, 72. Le mot *marri* nous est resté avec le sens d'affligé, éperdu.

Mariaule, nubile X, 307 (suffixe *aule* = *able*).

Marien, voy. *mairien.*

Marine, 1. plage maritime : *contre val la marinne* II, 293 ; XIV, 220 ; 2. mal de mer : *sus le mer, pour la marine, ses plaies s'esmurent tellement et si le ragravèrent que..* IV, 162 (dans le passage correspondant de la sec. réd. il y a *marée*).

1. **Marle**, marne ; *gravier de blanke marle* V, 11. *Marle* est la bonne forme étymologique ; cp. *posterne* p. *posterle.*

2. **Marle**, adj., mâle ; *et si morut sans avoir hoir marle de nulle de ses femmes* II, 211. — Pour *masle*

changé en *marle*, cp. *mesler* (mêler) alternant dans l'anc. langue avec *merler*.

Marmouserie, mélancolie ; *François Acreman entra en une marmouserie telle que le plus du temps il aloit tout seul parmy la ville de Gand* XI, 365. Dérivé du verbe *marmouser*, faire une triste figure, être en peine (encore usité dans les patois), lequel paraît être indépendant du subst. *marmouset*. Voy. sur l'origine du mot, les observations de Grandgagnage (II, 88), qui se prononce en faveur de *mar* (mal) + *muzer*, être triste (rouchi *mouser*, bouder).

Marmouset, favori ; *le terme que j'ay couru par le monde, je n'ay veü nul hault seigneur qui n'ait son marmouset de clergié ou de garchons montés par leurs gengles et par leurs bourdes en honneurs, excepté le conte de Fois* XI, 252. Cp. *mahomet*.

Maronier, subst., marinier II, 67 ; V, 146 ; amiral III, 433 (*en l'ordonnanche de Dieu et dou vent et d'un chevalier maronnier mestre de sa navie*). Le ms. de Breslau emploie *marinier* XII, 20. — Cp. *cardonal* p. *cardinal*.

Marquiet, forme picarde p. *marchié*, marché IV, 182.

Martelis, frappement ; *grans martellis de haches* XV, 294.

Martinet, nom d'une machine de guerre ; *chil dou castiel fisent desclichier quatre martinets que il avoient nouvellement fait faire pour remédier contre les quatre cas dessus dis* IV, 361.

Martirier, martyriser ; *li rois faisoit ses gens navrer et martirier sans nulle raison* III, 452.

Mas, mât ; *li force dou mas* V, 261. — C'est la forme primitive *mast* dépouillée de son *t* final ; cp. *repas* p. *repast* et *conquès* p. *conquest* (au cas régime). Le pluriel *mats* XI, 367 est fautif ; il faut ou *mast* ou *mas*.

Masnier (**masuier** ?), tenancier ; *il voloient que nuls rois de France, si hoir ne si successeur ne peuissent mettre sus yaux ou sus leurs masniers taille ne sousside* VIII, 190. — Bas-latin *mansionarius, mansanarius* ; les textes du moyen-âge offrent aussi *mansuarius* (voy. Du Cange), de manière qu'on peut hésiter entre l'orthographe *masnier* et *muasier*. Le dictionnaire de Hécart mentionne à la fois et comme synonymes *masnier, masonnier* (habitant) et *masuwier*.

Masquier, mâcher (le mot) ; *li rois, moult resjoïs de ce que messires Pierres avoit si francement parlé et relevé la parole de messire Jehan de Gistelles, dist ensi en riant : Leur a il bien masquiet ?* (leur a-t-il su mâcher le mot ?) IX, 127.

Masures, restes d'anciennes con-

structions, ruines : *j'ay ici veü plusieurs fois plenté de durs rencontres de gens du conte de Fois et des Erminagois, car il n'y avoit ci entour ville ne chasteau qui ne fust garnis de gens d'armes, et là bien souvent couroient les ungs sur les autres, et là vous en povés veoir les masures au desoubs de vous* XI, 35.

Mat, sombre, triste ; *chière mate et simple* XI, 190.

Matin, adverbe ; *au plus matin* V, 5. — La formule *de matin* est identique avec *demain* (de mane) : *retréons nous meshui en nos logeïs, et de matin arons nous aultre conseil* VI, 436 ; *de matin dites que vous voulés parler au conseil du roy* XIV, 66 ; *vous demourés maishuy dalés moy et de matin vous vous mettrés au retour,* ib. 73.

Mau, adj., = *mal* (mauvais) devant une consonne : *que mau feu l'arde* II, 313.

Maucontent, mécontent VII, 248.

Maugré, prép., malgré II, 84, 162.

Maul, adv., mal ; *si en i avoit en la compaignie des mauls montés* III, 109 ; nous avons ici un exemple de la flexion donnée à un adverbe sous l'influence de celle du substantif qui le suit.

Maus, voy. *mail.*

Mautalent, litt. mauvaise disposition du cœur ; animosité, rancune ; *li rois de France adouci son mautalent* II, 312 ; *et en parla li procureur au castiellain si orguilleusement que mautalens y monta,* ib. 396 ; *tant que li roys euist passé son mautalent* V, 314. Dans le passage III, 47 (*tous mautalens et enflammés d'aïr il retourna*), le mot a la valeur d'un adj., mais il faut probablement y voir une faute de scribe pour *mautalentis.* — Le mot exprime aussi l'idée de grief, cause du mautalent, ainsi dans la locution : *pardonner son mautalent* ou *ses mautalens* V, 315.

Mautalentif (au nom. sing. et rég. plur. *mautalentis*), irrité ; *adont s'en revint li contes tout mautalentis* III, 87 ; IV, 107, 312.

Mavaistié, perversité II, 116 ; ailleurs *mauvaisetié,* ib. 411.

Médeciner, traiter médicalement ; *médeciner et garir* II, 123 ; *pour saner et médeciner* III, 118 ; *se faire curer et médeciner* IV, 97 ; *et le fist médeciner* V, 451.

Meffaire, voy. *mesfaire.*

Mehaing, subst. verbal de *mehaignier*, pr. blessure, dommage corporel ; appliqué à la brèche, opérée dans le tablier d'un pont X, 108 ; = dommage : *sans mehaing nul,* sans dommage, sans mauvaise suite XIII, 44 ; = défaite : *mais de tout le mehaing* (une variante porte *meschief*), *à considérer raison, les Franchois en furent cause et coulpe* XV, 319.

Mehaingnier, **meshaignier**,

blesser, estropier II, 123, 171; III, 83; III, 346. Ce mot correspond à ital. *magagnare*, prov. *maganhar*, mutiler, détruire. L'étymologie en est incertaine; pour les conjectures émises, voy. Grandgagnage, Gachet et surtout Diez, v° *magagna*. Ce qui est établi, c'est que l'orthographe *meshaignier* est abusive et que le préfixe *més* n'a rien à voir dans le mot.

1. **Meismement**, adv., particulièrement, surtout II, 61, 99; VI, 25, notes; *meysmement et principaument* VI, 262; *vous sçavés trop mieux comment ce se peult et doibt faire que nous ne faisons qui meismement en parlons et devisons* XIV, 214; aussi *mesmement* II, 394, 400. — Il faut distinguer notre mot du suivant, car son type est *maxima-mente*; il s'écrivait le plus souvent *maismement*.

2. **Meismement**, adv., même; *et s'armèrent toutes manières de gens et les bourgois meismement de la ville* IV, 415; *dont se loga li rois en le ville meismement* V, 8. — Dérivé de *meïsme*, même; strictement, il devrait être écrit *meïsmement*.

Mélencoulier (**se**), p. *mélencolier*, *merancolier*, XIII, 42.

Membre, 1° sens propre; au pluriel, = corps : *et furent tout chil troy fil moult biel seigneur et grant et puissant chevalier de membres et de façons* II, 20; *il eurent conseil qu'il se renderoient et le ville avoecques, sauve leurs vies, leurs membres et lor avoir* II, 76. — 2° Pièce, partie : *par tels violences avinrent moult de mesciés ens ou roiaulme de France et par tous ses membres* IV, 301; *metre un orloge par membres et par pièches sus chars* X, 188; *et jà avoit on osté au duc de Berry le gouvernement de Languedoch et remis par membres et par seneschauchies au prouffit du roy* XIV, 39. — 3° Point, sujet, article : *et de toutes les autres coses sur cel estat qui se dépendent de membres d'armes et de proèche* II, 2, 8; *et pour ce que ceste histore cronisie est toute remplie de fais d'armes et des membres qui en descendent* II, 14; *la draperie est li plus principaux membres de quoy il vivent* II, 409; *ce fu uns membres pour quoy li prinches et ses gens furent durement enhay* VII, 253; *par droite succession et membres d'iretage* (du chef d'hérédité) *il deveroit estre rois de Franche* II, 325; *laquele chose sembla au conte et aux autres ung grant membre de courtoisie* XVI, 51; *ces alers, ces venirs, ces traitiés, ces détriances et ces séjours, tous estoient membres qui donnoient fourme et matière de très grans despens* XVI, 58; loc. adverbiale *de tous membres*, de tous points, sous tous

les rapports IX, 327. — Le mot est difficile à traduire dans le passage suivant : *ce membre de moien lui vient de par vostre bonne amie et cousine madame de Bourgoingne sa femme* XIII, 121 ; le sens est : « cette disposition à se tenir neutre », ou mieux peut-être : « la raison qui lui fait observer cette attitude neutre. »

Membré, bâti (en parl. du corps) ; *il avoit bien corps taillié et membré en grandeur, et hardement aussi pour en autant faire* XIII, 224. — Un autre adjectif *membré*, très-usité chez les poëtes, signifie sage, avisé, mais il est distinct du nôtre et vient, comme le prov. *membrat*, du verbe *memorare*.

Men, forme assourdie de *mon* ; *men espérance* (à prononcer *me-nesperance*) II, 305.

Menchongne, fém., mensonge XIV, 276 ; *la menchoingne* XV, 332.

Mençonnable, mensonger, faux ; *li rois Phelippes li dist que il estoit mençonnables* II, 480 ; *en si grant vergongne prist il ce que son signeur li dus de Braibant l'avoit fait mençonnable* (lui avait donné un démenti) III, 17. — J. d'Outremeuse : *menchenavle*.

Mendre, moindre ; *le mendre part* II, 266 ; *li mendres des nostres* IV, 300. Voy. aussi *meneur*.

Mener de paroles, amuser, amadouer, circonvenir II, 446 ; *mener d'escuses* II, 345. — *Mener* signifie en outre influencer : *et les avoit jà tel menés que il estoient oncques* (auques ?) *priès de son accord* III, 37 ; exhorter : *la contesse de Montfort mena ses gens de douces paroles et lor prioit pour Dieu que..* IV, 41 ; pousser à bout : *finablement il fu si menés et appressés par assaulx d'enghiens* III, 232.

Menères, forme du sujet sing. de *meneur*, guide ; *menères et conduisières* II, 75 ; cas-régime : *espies et meneurs* IV, 104.

Menestrandie, musique ; *souvent il prendoit grant esbatement en ménestrandie, car moult bien s'y congnoissoit* XI, 88 ; au pluriel = joueurs d'instruments de musique : *à grant fuison de ménestrandies et d'onnours il entrèrent en le chité* II, 197 ; *à grant fuison de trompes et de trompètes et de ménestrandies* II, 287 ; III, 207, 326 ; V, 217. — Le mot vient de *ménestrant*, part. de *ménestrer*, exercer le métier de *ménestrel*.

Menestrel, 1. serviteur, officier : *quant on ot disné, ménestrels de bouche et de bas mestier furent appareilliés devant le roy et firent leur devoir de ce que ils devoient faire* XIV, 289 ; 2. musicien, cornet III, 155 ; X, 51.

1. **Meneur**, subst., voy. *menères*.

2. **Meneur**, adj., moindre : *de quatre ou cinq provinces que il y a ou*

royaume de France, la meneur est plus rendable que li corps d'Engleterre ne soit VII, 276. — Conformément aux règles de l'ancienne langue la forme du sujet singulier est *mendre, menre.*

Mengier, menger ; fig. dévaster (un pays) IV, 171.

Menguer, autre forme de *mengier* XV, 170. Même mot que *manjuer*, prov. *manjuiar*, que Diez explique par un type *mandcuare*, altéré, par transposition, de *manducare.*

Menu, adv., dans la locution *souvent et menu* = fréquemment XV, 285. Saint-Simon dit encore *dru et menu* p. fort et beaucoup ; cp. aussi l'esp. *a menudo*, souvent.

Mérancolie, tristesse II, 480 ; XIV, 46. Pour *l* changé en *r*, cp. *concire* p. *concile.*

Mérancolier, s'attrister III, 391 ; V, 4 ; aussi au réfléchi II, 411 ; III, 85.

Mérancolieus, triste, sombre II, 484 ; III, 334 ; appliqué à un cheval : *sus un coursier trop mérancolieux et mal afrenet* III, 39.

Merci ; *prendre à merci*, faire grâce II, 65, 78 ; III, 240.

Merdaille, canaille II, 224.

Mère, pur (lat. *merus*) ; *mère et mixte impère* (voyez *impère*).

Merencolie, -ier, -leus, voy. *merancolie*, etc.

Mérir, récompenser ; *et vous seront bien méri li bienfait que fait arés* III, 448 ; *Dieux vous voeille mérir le courtoisie que vous me faites* IV, 208. — Du lat. *merere*, mériter, en bas-latin = récompenser. La récompense est l'effet du mérite ; une seule expression pour deux idées corrélatives est un fait linguistique fréquent ; je ne citerai que le verbe *trouver*, qui par son origine signifie chercher.

Mérite, subst., chose pour laquelle on se rend digne soit d'une punition, soit d'une récompense ; c'est donc ce que les grammairiens appellent une « vox media » ; *nous voulons qu'il soit ars et pendu, si aura le guerredon de ses mérites* XIV, 68. Cp. *desserte.* — *Mérite*, au sens de récompense, était du genre féminin.

Mérite, adj., digne (du participe *meritus*, qui a mérité) ; *et il en estoit bien mérites* VI, 326 ; *il n'estoit pas dignes ne mérites de gouverner le monde* IX, 141 (notre texte porte, dans ces passages, fautivement *mérités*) ; *ydoines et mérite* IX, 376.

Merrien, voy. *mairien.*

Merveille, 1. sujet d'étonnement, chose surprenante ; *estre merveille* ou *de merveille*, être étonnant : *si grant quantité de gens d'armes que merveilles estoit* III, 339 ; *ce n'estoit mies de merveilles*, ib. 337 ; *faire merveilles d'armes*, ib. 337. Loc. adv. *tant que à merveilles*, d'une manière éton-

nante, prodigieusement II, 164; aussi *tant que merveilles* II, 36; III, 266. L'*s* final vient du caractère adverbial de ces expressions. — 2. Action de *se merveiller*, étonnement : *si en ot grant merveille* XVI, 129; II, 168.

Mervillier (se), s'étonner II, 249.

Mervilleus, hautain, insolent; *car elle fu moult merveilleuse dame et de grant aïr* IV, 199; *il y avoit un roi en Espaigne qui s'appeloit damps Pierre, plains de mervilleuses opinions* VII, 82; capricieux, bizarre : *les fortunes sont mervilleuses* VII, 122; perfide : *li Romain qui sont merveilleux et traïtre* IX, 48; *l'air de Portingal est chault et très merveilleux* XI, 136; adv. *merveilleusement*, traîtreusement : *le duc de Bretagne qui avoit pris merveilleusement messire Olivier de Clichon* XIII, 39.

Mervilleuseté, bizarrerie; *j'en ai ung petit touchiet pour les mervilleusetés dou monde* II, 111.

Mes, nom sing. masc. de *mon; ossi fera Jehans mes frères* II, 352.

Mès, voy. *mais*.

Mésaise, malaise, fém.; *ils avoient toutes mésaises de fain et de froit* II, 67; *le grant desir qu'il avoient de yssir de ceste mésaise*, ib. 150; loc. adv. *à mésaise*, difficilement II, 322; *à grant mésaise* III, 247.

Mésaisié, indisposé, malade; *et là eut des gens pour la chaleur eschauffés et par presse moult me saisiés* XIV, 16; *la royne de France fut sur le point d'estre mesaisie* (de tomber faible), ibidem.

Mésaisier, maltraiter; *et entrèrent en le terre dou conte de Saint-Pol et le mésaisièrent de grant fachon* VII, 438; *se mésaisier*, s'incommoder, se mettre en peine : *oy, oy, je irai ou envoieray à Paris pour oyr droit? je ne m'en mésaiseray jà!* XIV, 352.

Mésavenir, verbe impersonnel; *il lui mésavient*, il lui arrive du malheur : *il l'en est mésavenu* II, 224; *dont il leur mésavint* III, 273. Synonyme de *mesvenir* et de *mescheoir*.

Mésavenue, mésaventure, malheur II, 48; IV, 156.

Mescamment, malheureusement, misérablement : *et fu là ochis Jaques Dartevelle mescamment* IV, 325. De *mescant* (méchant), forme contracte de *mescéant*, malheureux.

Mescance, forme contracte de *mescéance*, malheur; *là remonstra la dite dame au chevalier toutes ces mescances* II, 51.

Mescéanche, malheur (littéralement, mauvaise chance); *si s'avisa la dame que elle li conteroit ces mescéances* II, 25; *par meschéance*, par accident IX, 188. — Forme contracte *mescance* (v. c. m.).

Meschant, meschéant, propr. misérable, malheureux, présente

déjà le sens de mauvais dans notre auteur ; *ce est pités et damages quant meschans gens sont au dessus des vaillans hommes* V, 356 ; *il n'i eut onques mès en France si mescheant roy comme cils à present est* VIII, 207 ; vil, méprisable : *il seroient bien serf et meschant se il s'acordoient à celle gabelle* V, 356.

Mescheant, voy l'art. préc.

Mescheoir, « mal cheoir », tomber mal, verbe impersonnel; *il lui meschiet*, il a du malheur : *dont depuis il l'en mescheï laidement* II, 15 ; V, 42 ; *pour ce est il dit en reprouvier : à qui il meschiet, chascun lui mésoffre* X, 49 ; XV, 75.

Meschief, -cief, méchef, malheur ; telle est la traduction ordinairement donnée à ce mot ; cependant ce sens n'est que secondaire. La valeur première et dominante est celle de difficulté, de peine, qui d'ailleurs est parfaitement conforme à l'étymologie du mot. *Meschief*, c'est d'abord l'action de *se chevir mal* d'une affaire, puis la situation pénible qui en résulte. Exemples : *elle li conta comment et à quel meschief elle estoit là afuïe* II, 48 ; *à meschief, à grant meschief*, à grand'peine IV, 160 ; le sens de peine ressort clairement aussi de l'expr. *il estoient à grant mescief de coer* II, 80. Par contre je traduis le mot par dommage, malheur (mauvais résultat) dans la phrase : *il ne se poroient combattre à yaulx entre ces montagnes fors que à leur grant meschief* II, 139. — *Meschief* paraît avoir le sens physique de défaut (cp. l'expr. défaut des côtes) dans le passage suivant: *au passer oultre, Bernars Courans consieuwi au meschief de l'espaule le signeur de Lagurant et le bouta hors de sa selle* IX, 118.

Meschine, servante VIII, 184 (*varlés et meschines*) ; en rouchi *méquène* ; voy. sur les vicissitudes de la signification de *mesquin*, Gachet sous *meschin*.

Mescroire, soupçonner (litt. croire à mal) ; *car nous mescréons que vous ne soyés Englès* II, 330 ; *et en fu dou tout mescreüs messire Robert de Loris* V, 314.

Mésellerie, lèpre; *il estoit si malade de mésellerie que il chéoit tout par pièces* XI, 256. — De *mesel*, lépreux, bas- lat. *misellus*. Notre mot signifiait aussi léproserie.

Mésescance VII, 229, lisez *mesestance*.

Mesestance, litt. situation mauvaise, fâcheuse, contre-temps, mésaventure ; *li rois Henri eut conseil que il passeroit outre et iroit veoir le duc d'Ango et li recorderoit ossi se mésestance* VII, 229 (le texte porte erronément *mésescance*). Cp. prov. *malestansa* et *benestansa* ; all. *übelstand* et

wohlstand.

Mesfaire (**se**), méfaire II, 85 (*quoique il se soit mesfais*) ; XVI, 183.

Mesfait, qui a mal fait, coupable : *je me tiens à meffait* XIII, 27.

Meshaingnier, voy. *mehaingnier*.

Meshui, voy. sous *mais*.

Meisse, imparf. du subj. de *mettre*.

Mesmement, voy. *meismement*.

Mesnie, terme collectif, les gens faisant partie d'une maison, au service d'un seigneur ; suite d'un seigneur ; *messires Boucicaus monta à cheval et sa mesnie* V, 328 ; *li grant seigneur de Hainnau reconfortoient lors mesnies* II, 129 ; *li jones rois David se parti d'Escoce privéement à petite mesnie*, ib. 332 ; *à privée mesnie* (avec ses serviteurs les plus intimes). Parfois le mot prend le sens concret de domestique, valet : *car il n'y avoit que mesnies et garçons* VII, 176. — On trouve aussi *mesnée* VII, 91 (c'est peut-être une erreur de copiste). *Mesnie* est issu de *mesniée*, comme *lie* (gaie) vient de *liée* ; or *mesniée* répond correctement au bas-latin *masnata* (contracté de *mansionata*), littéral. maisonnée, ital., cat. *masnada*. Au fond *mesnie* n'est autre chose que *ménage*.

Mesnu II, 367 : *moult de mesnus gens*, forme impossible, lisez *menues*.

Mésoffrir, v. n., manquer de respect, insulter ; proverbe : *à qui il meschiet, chascun lui mésoffre* X, 49; XV, 75. Baudouin de Condé, 23, 170 :

Et s'il font à nului outrage,
Il ne leur doit mie souffrir
Sour sa fiance à mesoffrir.

Jean de Condé I, 358, 100 : Fols fu qui viers Dieu mesoffri. — Le mot manque dans les glossaires, ou il est mal traduit (Hippeau le rend par « offrir de mauvaise grâce »).

Mès que, voy. *mais que*.

Message, -aige, 1. message, mission : *messagiers sages et bien ydoines de faire ce messaige* II, 40 ; 2. messager : *dont envoya par messaiges secrés et afaitiés de ce faire grant plentet d'or et d'argent deviers le roy* II, 35 ; IV, 138. On peut expliquer cette double signification soit par la conversion du sens abstrait au sens concret, soit en rapportant l'une au type *missaticus*, l'autre à *missaticum*. Le mot *messagier* se présente également souvent dans notre auteur, mais on n'y trouve plus le mot *més* = lat. missus.

Messenaire, voy. *missenaire*.

Mestier, loc. *estre* ou *faire mestier*, être nécessaire : *si me seroit il bien mestier à parler des guerres de Gascoigne* IV, 1 ; *s'il estoit mestier* XII, 128 ; *se mestiers fai-*

soit IV, 377 ; *avoir mestier,* avoir besoin II, 71, 202 ; *nous avons bien ailleurs mestier,* ib. 93, doit se traduire, je pense, par « nous avons besoin d'être ailleurs », plutôt que par « nous sommes nécessaires ailleurs. »

Mestis, qui appartient à la classe moyenne (entre les nobles et les vilains) : *et trop fort se diffèrent en Angleterre les natures et conditions des nobles aus hommes mestis et vilains* II, 17. — On a mal interprété le mot par « hommes de métier » ; le type latin est « mixtitius » ; voy. mon Dict. sous *métis.* — Un synonyme de *mestis* est *moitain* (v. c. m.).

Messonner, moissonner XIV, 42.

Mestre, mestrier voy. *maistre, maistrier.*

Mesure (à le) que, à mesure que : *et se logièrent adont toutes manières de gens devant Lonch à le mesure que il venoient* VI, 134.

Mésusance, méfait : *par ses mésusances et folies* II, 39 ; XVI, 201.

Mésuser (se), agir mal, commettre une action coupable : *nostre rois se mésuse trop malement par l'enort et consel de ce Hue le Espensier* II, 38 ; XVI, 82 ; aussi sans *se* : *ceulx par lequel conseil* (par le conseil de qui) *il avoit mésusé, estoient demourés en la peine* XVI, 193.

Mesvenir, = *mésavenir* ; *il leur en poroit bien mesvenir prochainement* II, 24 ; III, 277 ; V, 45.

Mète, borne, limite : *hors des mètes et termes de raison* XV, 159 ; frontière : *sus les metes de Flandres* III, 115 ; étendue de territoire : *pour aministrer vivres et pourvéances sus leursmetes* II, 343 ; endroit : *et y a* (dans la Somme) *certeines metes de passag, où douze homme le passeroient de froncq* V, 15. — Du lat. *metae* borne ; ital. esp. *meta.*

Metre, acceptions particulières diverses : 1. Dépenser, mettre en jeu : *cil qui barguignoient nos vies, y ont plus mis et layet que pris* II, 123 ; *bien y pooient mettre et pu prendre* IV, 135 ; *si s'avisa que elle metteroit tout pour tout* IV, 27 ; *à l'escarmuchier pooient il plus mettre que prendre* II, 271 ; *je ne le porroie faillir pour mettre toute ma cavance* (au risque d'y sacrifier tout mon avoir) II, 57. — 2. Donner, accorder (suivi de *en*) : *on perdoit ses peines et tout ce que on mettoit en ces Allemans* XVI, 87. —3. Donner en mariage : *il fu avisé que se messire Aymons pooit venir, par voie de mariage, à la fille du conte de Flandres qui estoit veve, on ne le poroit mieux mettre ne asener* VI, 366. — 4. Y mettre du temps, tarder : *que c'estoit grans blasmes pour yaus quant tant i mettoient* VI, 435 ; *et disent ensi que on i avoit trop mis au faire*

VII, 293. — 5. *Mettre avant*, faire connaître : *il li metteroit avant tel cose dont gaires ne se donnoit garde* II, 303 ; *ung moult merveilleux fait d'armes que on ne doit mies oublier, mès le doit on mettre avant pour tous bacelers encoragier* V, 289. — 6. *Mettre hors*, débourser, dépenser : *li receveur et officier dou roy avoient trop mis hors d'argent pour ce voiage* II, 187 ; débarquer : *là se reposèrent il deus jours en mettant hors leurs chevaus et le demorant de leur harnas* II, 186 ; excepter, exclure : *ils estoient mis hors de le trieuwe* IV, 121 ; émettre, avancer (une parole) : *le roy avoit mis hors et proposé* (promis) *que jamais il n'entenderoit à autre chose si seroit alé à puissance sur le duc de Milan* XV, 354 ; alléguer : *celuy clerc avoit mis hors plusieurs auctorités et grans notables* XI, 253. — 7. *Mettre oultre*, soutenir, prétendre voy. *outre*. — 8. *Mettre sus*, mettre à charge, imputer (flam. *oplegghen*; cp. aussi *amettre*) : *et il metoient sus que par bon conseil il avoient esté desconfis* II, 22 ; établir (un arrangement, des négociations II, 42), composer (un livre II, 2), organiser une expédition (*une chevauchie*) II, 9, 487 ; XVI, 107 ; mettre à exécution : *et luy aideroient à mettre ses fais sus* XVI, 176. — 9. *Se mettre sus*, se former : *assés tost apriès se mist une compaignie de Haynuyers sus* III, 255. — 10. *Se mettre ensemble*, s'assembler : *à ce que uns parlemens des deux rois se fesist et mesist ensamble de leurs plus grans barons* II, 364. — 11. *Se mettre sur* qqn. de qqch., s'en rapporter ou remettre à lui : *il vouloit que de tous poins ils se mesissent sur luy* XVI, 106. — 12. *Se mettre d'un voiage*, en faire partie : *le roy deffendi, sus à perdre le royalme, que nuls ne s'en mesist* II, 36 (le manuscrit Soubise porte à cet endroit : *que nuls de son royaume ne se meuïst*).

Meü, participe de *mouvoir*, 1. disposé : *ensi estoit meüs et encoragiés messires Jehans de Haynnau* II, 61 ; 2. irrité : *nostre fils d'Angleterre est ung petit trop fort meü contre nostre cousin d'Erby* XVI, 145.

Meuble, terme collectif, objets mobiliers : *et ne se voloient mais cargier de si grant meuble que il avoient fait en devant* IV, 423.

Meürer, mûrir ; *li bleds et les avainnes commençoient à meürer* III, 222 (4ᵉ réd. ; la sec. réd. a *meürir*). Je trouve aussi *meürir* dans le ms. d'Amiens V, 377.

Meüreté, maturité, perfection ; *car tousjours viennent li bon à meüreté et à congnissance* (à être connus) II, 12.

Meutin, mutin ; *ung très grant*

capitaine de meutins XII, 289.

Meuwissent, 3e pl. de l'imparf. du subj. de *mouvoir* II, 163.

Mi, 1. forme régime de *je*, après une préposition, *de mi, par mi* ; 2. sujet-plur. du pronom possessif *mon* : *mi signeur* IV, 344.

Mie, particule explétive renforçant la négation ; se présente à chaque instant, aussi avec la finale adverbiale *s* ; voy. Littré.

Miedi, midi ; *mie* est le fém. de *mi* (lat. *medius*), en accord avec le genre de *di*, jour.. *Grant miedi* III, 44, midi bien sonné, cp. l'expr. *petite nonne* qui suit immédiatement.

Mienuit, minuit II, 140 ; p. *mie*, voy. *midi*.

Miersenaire, miessenaire, voy. *missenaire*.

Miessonner, moissonner III, 5.

Mieudre, forme du sujet-sing. de *meilleur* ; *et fu tous li mieudres de son costé* V, 226.

Mieure, moudre ; *pour mieure blet et pain quire* VI, 256 ; *moulins à le main pour mieurre blés* VIII, 267. — Rouchi *mieudre* ; c'est ainsi qu'on disait aussi *queudre*, *quieudre* p. *coudre*.

Mieux, le mieux ; *et donnèrent grans dons à la royne et à chiaux là où il leur sembloit mieux employet* II, 89 ; loc. adv. *dou mieux : chacuns se pourvey endroit de lui dou mieux qu'il peult* II, 291 ; *qui* ou *que mieux mieux*, à l'envi l'un de l'autre, au plus pressé (voy. la remarque 3, à la suite de l'article *mieux* dans Littré) : *et le desroboient qui mieux mieux* VI, 177 ; *et encorres en y avoit as hostels qui s'armoient toudis qui mieux mieux* II, 122 ; *s'en retournèrent cascuns que mieuls mieuls, sans arroi et ordenance* IV, 416.

Miex, forme concurrente de *mieux* ; on trouve les deux formes dans la même période II, 353 : *or nous consilliés desquels signeurs nos sires se poroit mieux aidier et es quels il se poroit miex fier.*

Milleur, loc. *en avoir le milleur*, avoir le dessus VI, 271.

Minière, galerie souterraine ; *on chastel avoit une minière ou alée dessoubs terre* XI, 213.

Mirouer (miroir), exemple, enseignement ; *ceste dure aventure lui devoit bien estre ung grant mirouer* X, 38.

Mise, moyens pécuniaires, argent ; *par defaute de mise et de chavance* II, 8 ; *il et messires Hues ses pères estoient li plus grant baron d'Engleterre en tant de mise que de richesses*, ib. 22 ; *j'ai terre et mise assés pour vous conforter*, ib. 300 ; *les chevaliers rançonnoient il assés courtoisement à mise d'argent ou à coursiers* VI, 98 ; *et les rançonnèrent chascun selon son estat* (rang) *et se mise* (ses moyens) IV, 257. — La mise

est proprement ce que l'on *met* à une acquisition, le moyen de la faire ; le sens de *chevance* repose sur une conversion analogue.

Misericors, adj., miséricordieux XIV, 327.

Missenaire, mercenaire ; *et messires Henris de Kenkeren , uns missenaires* III, 285 (la 2e réd., p. 289, porte *uns chevaliers miersenaires*) ; *chil seigneur alemant missenaire* VI, 203 (2e réd. *miessenaire*) ; p. 214 *messenaire*. Le changement de *rs* en *ss* a son précédent dans le lat. *dossum* p. *dorsum* ; cependant, je n'oserais affirmer que *missenaire* n'est pas = *misnien* (du pays de Misnie), flam. *Missenaere,* all. *Meissner.*

Mite, petite monnaie de cuivre de Flandre, X, 54 (*un pain n'y valoit que quatre mites*). Buchon écrit *mitre.* Kiliaen : *mijte,* oboli vilissimi genus.

Moiau, moyeu, jaune d'œuf ; *néant plus que le moiau ne puet estre sans la glaire , néant plus ne peuent les seigneurs et le clergié l'un sans l'autre* XI, 251.

Moie, meule, tas X, 72, 267 (*moie de fagots*). Du lat. *meta*, cône (cp. *croie,* craie, de *creta*) ; esp. port. *meda* ; l'ital. *meta* signifie étron. C'est le dimin. *metula* qui a donné *meule.* L'étymologie *moles* avancée par Hécart et Grandgagnage est insoutenable. Le mot *moie* se dit encore en rouchi , en wallon et autres dialectes du Nord.

Moien, subst., 1. intercession : *à la prière et moien du duc de Lancastre* XV, 271 ; 2. médiation, négociation : *ne plaise jà à Dieu que nous nos abaissons de tant que sus doi grans despis que on a fait en nostre pays de Haynnau, nous requérons nul moyen* III, 95 ; 3. sens concret , médiateur, intercesseur : *et prierons à messire Jean de Haynnau , que il s'en voelle dou tretyer, comme bons moyens, ensonnyer* II, 191 ; III, 314 ; V, 80 ; *le duc de Bretagne fist tant que par bons moiens moiennés son cousin se atermina à payer à termes le royne de Naples* (par d'habiles négociateurs que l'on a fait intervenir) XV, 308 (le terme *moienné,* insolite à la vérité, ayant arrêté quelque copiste, on trouve dans un ms. la leçon *par moyens et moiennes*). — On rencontre assez souvent l'expression *sans nul moien*, au sens de sans hésitation, sans réserve, sans difficulté ; elle découle, je pense, de l'idée d'intervalle, attachée parfois au mot *moien*, donc propr. sans tarder, sans délai, aussitôt : *ce que ces parties ordonneroient, li doi roi le confermeroient sans nul moyen* III, 310 ; *sans nul moyen ou remède il eüst esté mort* X, 36 ; *sans nul moien ne reservation,* ib. 145 ; *il leur a accordé paisiblement et*

sans moyen à entrer dedens les cités XII, 327 ; *sans nul moien ne contredit* XV, 158 ; *tout li gentil homme de Flandres li jurèrent à estre bon et loial, ensi que on doit estre à son signeur , sans nul moien* IX, 189 (j'ai placé une virgule après *signeur*, parce qu'il me semble que les mots qui suivent, constituent le complément adverbial du verbe *jurèrent*). — J'ai, je m'en aperçois, inexactement interprété la phrase en question dans mon Glossaire des Poésies. — Je crois trouver à *moien* le sens de « neutre » dans le passage XIII, 121, cité à la fin de l'article *membre*. — L'acception remède (moyen de guérison) se rencontre V, 275, où il est dit que les pénitences des flagellants avaient arrêté les ravages de l'épidémie, *où en devant on ne pooit venir* (parvenir, réussir) *par moyens ne aultrement.*

Moiene, subst., milieu ; *en le moyenne de le montaigne* III, 241 ; *en le moyene del mois d'aoust* IV, 123 ; XIII, 52. — M. Luce écrit fautivement à mon avis, *moiiené*.

Moiennement ; je trouve trois diverses acceptions à cet adverbe, savoir : 1. avec modération : *mais moiennement il volt ouvrer sur la conclusion de ceste matière affin que on luy en sceust gré* XIII, 307 ; 2. dans l'intervalle, en attendant (cp. l'adv. all. *mittlerweile*) : *si envoya moiennement et secrètement lettres closes deviers chiaulx de Nantes* IX, 272 ; pour le moment : *li rois moiennement s'enclinoit assés à eulx, et n'en faisoit ensi que nul compte* IX, 236 ; *le seigneur de Clichon qui riens n'y pensoit, mais cuidoit moiennement estre assés bien de ces seigneurs* XV, 56 ; *si s'avisa li sires de Coucy que il se dissimuleroit moyennement de l'un roy et de l'autre* VII, 419 ; 3. dans le nombre : *les consaulx du roy ne veoient en Bethisach nulle chose pour quoy il deuist mort recepvoir, voire* (du moins) *les aulcuns et non pas tous, car moiennement il en y avoit de tels qui disoient ainsi..* XIV, 62. J'avoue que je ne suis pas sûr de mes interprétations, mais je n'en ai pas trouvé de meilleures. Roquefort traduit notre mot par médiocrement, mais cette acception ne convient à aucun des passages que j'ai rencontrés.

Moienner, 1. interposer, faire intervenir : *par bons moiens moyennés* VI, 308 (voy. *moien*) ; 2. arranger un litige, le terminer par médiation : *il n'est chose qui ne s'appaise et moyenne par or et par argent* XV, 357 ; *tellement moyennèrent le besoingne* III, 40 ; *se bonnes gens, moienant ceste guerre, se voloient ensonnyer de tretier*

unes trieuwes IV, 111.

Moilone, subst. masculin, milieu ; le seul passage où le mot s'est présenté est le suivant : *chil de Valenciennes furent tout esbahi de leur engien qui estoit rompus ou moilone* III, 268. La forme *moilon* est fréquente dans les auteurs anciens ; c'est aussi celle que M. Luce a reçue dans son texte (II, 65, l. 10). Je ne sais lequel des deux copistes a le plus fidèlement reproduit le ms., celui de l'éditeur français, ou celui du baron Kervyn ; en attendant, fusionnant en quelque sorte les deux leçons, j'écris pour ma part *moilonc*, car cette orthographe pourrait bien être fondée sur l'étymologie du mot : *moi-lonc*, mi-longueur. Les tentatives étymologiques faites par Gachet (v° *moilon*) en faveur de lat. *medulla*, primitif de *moelle*, n'ont pas mon approbation.

Moiste, humide, ou tempéré (ni trop chaud ni trop froid) ? *et li airs estoit moistes et atemprés* II, 66.

Moisteur, « tempérament froid » dit Buchon : *ceste maladie est venue au roy de tourble* (le texte de Buchon porte *coulpe*) ; *il tient trop de la moisteur de la mère* XV, 49. Var. *muisteur*.

Moitain, qui appartient aux classes moyennes ; *et ne demandoit on riens as moitains ne as petis* X, 197. C'est un synonyme de *mestis*. Le type en est *medietanus*, auquel se rapportent également les vocables *mitan, motan, moitan* (milieu, moitié) des patois du Nord, pour lesquels on cherche, inutilement et en s'écartant des règles phonologiques, une origine germanique au moyen de l'anc. haut-all. *mittamo* (medius).

Moleste, peine, désagrément (lat. *molestia*) ; *pour passer, dormir et reposer parmy, sans avoir grief ne molestes* (le texte porte fautivement *molesté*) VI, 286 ; *et se doubtoient ses gens que il ne fesist aucuns griefs et molestes en son pays* VII, 83 ; *sans moleste faire ne violense nule au pays*, ib. 242. — Le mot est du genre masc. : *aucuns molestes* VII, 461.

Mon, adverbe d'affirmation, vraiment, assurément ; *par ma foy, respondi li sires de Couci, ce mon* VIII, 377 (var. *c'est mon*, cela est ainsi, vraiment) ; *et je respondy en disant : Sire, ce feray mon, sans faulte* XV, 160. — Sur l'origine du mot, voy. Littré.

Monition, admonestation III, 6.

Moncelet, petit monceau ; *consilliet fu que on le loia en un moncelet* IV, 267 (lier de manière à ce que son corps formât un monceau, un paquet).

Monstrance, preuve, justification ; *tout en tel manière faisoit li rois d'Engleterre ses monstrances et*

excusances en Alemagne VII, 318.

Monstre, fém., 1. inspection, examen : *et après ce relivrèrent leurs chevaus à monstre* II, 184 ; 2. vue : *et se rengièrent à la veue et monstre de ceulx qui en Rouen estoient* IV, 423 ; 3. apparition subite de l'ennemi : *en ces monstres et en ces assemblées et ensi hériant et ardoiant l'un l'autre, avint une fois que..* IX, 81 ; de là *faire monstre et visage* à l'ennemi : *et devant, environ une lieue, pour faire monstre et visage, chevauchoient environ huit mille Turs* XV, 311 ; *si compagnon s'en vinrent courant devant la porte et fisent lor monstre et furent là une espasse* III, 84 ; ib. 155. C'est à la première acception signalée que tient l'expression *faire la monstre* d'une troupe, en passer la revue : *je vous commande que demain vous fachiés vostre monstre de vos compagnons en le place devant le chastiel* VIII, 182 ; IV, 335 ; *en eulx signifiant que ils venissent à Chartres et que là le trouveroient et là feroit il la monstre* XIV, 172.

Monstrer ; *monstrer la parole*, la porter : *messire Loys de Sançoire monstra la parole et dist* XIV, 72 ; verbe neutre, avoir l'air: *ha a ! beau frère, quel chose vous fault ? vous monstrés à estre tout tourblé* XIV, 321. — La rime *moustre* : *outre* dans les poésies de notre auteur, est une preuve qu'il ne prononçait pas *monstrer* mais *moustrer* ; c'est donc *moustrer* qu'il faut écrire (de là l'all. *mustern*, inspecter ; cp. *constare*, fr. *couster, coûter*).

Mont, tas, monceau ; *si les abatoient as fous et à mons* VI, 57 ; *ocis et mis par mons ensi que bestes* II, 222 ; ibidem 410 ; *et misent le varlet tout en un mont et en le fonde d'un engien* IV, 260 ; *qui adont veïst gens trebuchier li ungs sus l'autre, dis ou douze en un mont*, ib. 360 ; grande quantité : *et ot de li un grant mont de biaus enfans* II, 347 ; III, 35 ; *et commenchièrent à occire, à abattre et à mehagnier gens à force et à grans mons* IV, 255 ; *un mont de vilains* (un tas de gueux) X, 204.

Montepller, voy. *mouteplier*.

Monter, v. n., 1. monter à cheval pour partir, partir : *jà avoit elle disné et estoit toute appareillie de monter quant Jehans de Haynnau vint* II, 52 ; ib. 264 ; monter en vaisseau, s'embarquer : *et montèrent à Douvres et arrivèrent à Boulogne* II, 26 ; — 2. s'élever, surgir, naître : *ungs grans troubles monta en la ville* II, 120 ; *avint que haynne monta si grande entre messire Rogier sus le conte de Kent, que..*, ib. 240 ; — 3. avoir de la valeur, de l'importance : *et puissedi dedens l'année furent il tout secq payet de tout ce que li*

cheval montoient II, 183; *les finances d'or et les delivrances d'or et d'argent dou duc d'Ango, qui montoient grant fuison* IX, 465; — 4. importer : *ce nous monte petite cose* V, 102; *Jehan, à vous qu'en monte dou savoir?* VI, 77; IX, 413. — Au sens actif, 1. faire monter à cheval : *et vinrent sus le conte et le prisent et quatre chevaliers, et les montèrent et puis se misent au retour* IV, 250; équiper : *et leur prioit que chacuns le volsist sieuwir au mieux montet et appareillet qu'il poroit* II, 109; *tous bien montet et ricement estofet*, ib. 115. — Au réfléchi, se pourvoir d'un cheval : *il ne se savoient de quoy monter et se montoient li aucun des chevaux des ahainiers que il trouvoient sus les camps* X, 403.

Monteüre IV, 281 : *il avoit apparilliet tant d'abis, d'armeüres et de monteüres que..* IV, 281; je ne suis pas certain si *monture* doit être pris ici au sens de cheval, ou à celui d'équipement en général (cp. all. *Montur*, équipement, fourniment).

Moquier, v. a., plaisanter ; *ne me voeilliés mies moquier, ne assayer, ne tempter* III, 456.

Morbement, mollement ; *oïl, il l'avoa voirement* (en effet), *mais il sambla au duc que ce fust assés morbement* IX, 425. — L'adjectif *morbe*, dont l'adverbe *morbement* nous révèle l'existence, est le lat. *morbidus* (maladif), dépouillé de sa terminaison (cp. *pâle* de *pallidus*, *rance* de *rancidus*); pour le sens, cp. le terme ital. *morbidezza*. On pourrait aussi alléguer, comme origine, l'all. *mürb*, fragile, fig. mou, mat.

Moresque, nom de monnaie espagnole ; *ils sont courrouchiés de ce que ils me donnèrent dix moresques à si petit de peyne* XI, 427.

Morfondre, prendre froid ; *dont culs et leurs chevauls, après la grant chaleur que ils auront eu tout le jour, morfondront* XII, 139.

Morille, peste XII, 323 (var.). — Je suppose que le mot vient de *more*, noir, et qu'il désigne proprement la peste noire. Voy. Gloss. des Poésies.

Morir, faire mourir, tuer ; *se par leur vasselaige il ne se fuissent hardiement tenu et deffendu, il euissent estet tout mort et sans remède* II, 117; *la fille de celi qui a vostre père mort* V, 162.

Mort, adj., en parlant d'une rivière, desséché, bas : *la rivière estoit si basse et si morte qu'il le passoient à leur aise* IV, 412.

Mortiers IV, 412 : *chil qui estoient monté en loges et en soliers, sur ces estroites rues jettoient pierres et baus* (poutres) *et mortiers*. A l'errata, l'éditeur remplace le mot par *merriens* (bois de construc-

tion) ; cependant, M. Luce (§ 262) a également lu *mortiers* et n'indique aucune variante. Reste à savoir ce qu'il faut entendre par ce pluriel *mortiers ;* je pense qu'il s'agit tout bonnement de mortier de construction.

Mortoire, subst. masc., mortalité, ou plutôt maladie mortelle, épidémie : *uns si grans mortoires se bouta en l'ost que des cinq en moroient les trois* IX, 66.

Mote, monticule, tertre V, 50 (*la mote d'un moulin à vent*) ; VIII, 352 ; XI, 163.

Motion, émeute, révolte ; *il fist prendre tous chiaus par lesquels li motion avoit estet faite et leur fist sur le place coper les tiestes* V, 356.

Moulette, roulette d'éperon ; *il fisent porter le plus grant partie de leurs esporons et enfouir en terre, les moulettes par dessus* VI, 136.

Moullier, épouse (lat. *mulier*) IV, 329 ; VII, 107 ; XV, 218.

Moult, adv., beaucoup ; ce mot coexiste avec *biaucoup,* qui s'emploie surtout quand il s'agit de rendre le pluriel *multi* non suivi du substantif (*et en abatirent et mehagnièrent biaucoup* III, 412 ; *et en traist on hors des vaissiaus biaucoup* IV, 63).

Mourdrir, tuer II, 124 ; VI, 30, 46 ; aussi *murdrir* XI, 96.

Mourdre, meurtre IV, 413.

Moustier, église, propr. monastère ; *à heure de messe que les gens estoient ou moustier* I, 469.

Moustison, substantif dérivé d'un verbe *mouster,* faire du moût, et pouvant signifier, dans le seul passage où je l'ai trouvé et où il est employé au pluriel, aussi bien la saison où l'on fait le moût (cp. pour la forme *fenaison* et pour le plur., le mot *vendanges*), que vin doux (cp. le sens concret de *venison,* pièce de gibier) ; *moult souvent par le trop boire, car c'estoit en moustisons, ils avoient le plus la foire* XI, 349. Buchon écrit à sa fantaisie : *c'étoit au moustyson,* faisant un masculin d'un mot qui, par sa terminaison (*ison, oison* = *aison,* lat. *ationem*) est essentiellement féminin.

Moutepliance (*mettre de l'argent en*), le placer à intérêt II, 94.

Moutepller, v. n., se multiplier, s'accroître (aussi réfl. III, 246) ; *quant chil de le ville virent le pooir la dame et si efforciement venir et mouteplyer* II, 76 ; grandir : *et de jour en jour* (Dartevelle) *mouteplioit en grant honneur* II, 413 ; IX, 183. On peut aussi écrire *monteplier,* forme fréquente et déterminée peut-être par *mont,* tas, quantité ; cp., d'ailleurs, pour le changement de *mult* en *mont,* l'ital. *montone,* pic. *monton* = bas-lat. *multo,* fr. *mouton.*

1. **Mouton,** machine de guerre

pour lancer des pierres X, 60 (20 pieds de large, 20 de haut, et 40 de long).

2. **Mouton**, nom d'une ancienne monnaie de France, qui dans le courant du XV[e] siècle valait 7 fr. 95 c. ; *li troy estat fissent forgier nouvelle monnoie de fin or que on clammoit moutons* VI, 3 ; *pour ce qu'il avoit, en yaus prendre, une belle journée et une belle aventure de bons prisonniers pour avoir cent mille moutons* IV, 411. — Cette monnaie tirait son nom de ce qu'elle portoit d'un côté l'image de Saint-Jean Baptiste, et de l'autre un agneau avec Ecce agnus Dei pour légende. C'est un synonyme d'agnelin.

1. **Mouvant**, subst., départ ; *ensi se maintint li mouvans de Calais jusques adont qu'il vint devant Chartres* VI, 257 (la sec. réd. porte *se maintinrent il mouvant de Calais jusques adont que il vinrent devant le cité de Chartres ;* leçon de beaucoup préférable ; *mouvant* y est une préposition, voy. l'art. suiv.).

2. **Mouvant**, préposition, à partir de, depuis : *mouvant d'Espaigne, du port de Séville, jusqu'en Pruce ne demoura nuls gros vaisseauls sur mer...* XI, 358 ; *et l'aportèrent mouvant de se maison entre leurs bras jusques en le place de le Biloke* II, 413 ; *et li avoit recargiét toute celle marche mouvant de Harflues tant c'à Kalais* IV, 378.

Mouvoir, 1. actif, qqn. de qqch., l'y engager : *ceste emprise dont vous nos mouvés maintenant* VII, 97 ; 2. neutre (ou réfl.), partir : *si fist commander que nuls de son royaume ne se meuist* II, 38 ; *li chevaliers se commencha à appareillier pour mouvoir quant temps et saison seroit,* ib. 201 ; *il estoit jà meüs quant les nouvelles li vinrent que..* IV, 312 ; 3. t. de féodalité, relever : *li royaume d'Escoche mouvoit de lui en fief* II, 248.

Mové V, 157 ; *li contes fu tellement movés de paroles, tant de ses gens que de ces signeurs d'Engleterre, que il s'accorda à ce.* Bien que la forme *mover*, *mouver* (p. *mouvoir*), au sens de remuer, agiter, se rencontre parfois dans d'anciens textes et s'entende encore (voy. Littré), Froissart ne la présente nulle part ailleurs. Cette circonstance, combinée avec l'usage fréquent qu'il fait de l'expr. *mener* de paroles, m'engage à voir dans *movés* une faute de scribe pour *menés*. Il en est de même de ce mot, IV, 369 : *quant li chevalier veïrent que chils pons estoit fais et carpentés et movés jusques à la* [moyenne de la] *rivière,* où la copie de M. Luce porte effectivement *menés*.

Muable, versatile ; *car tousjours se doubtoit il des Flamens, car il les sentoit* (savoit) *muables* IV, 319.

Muchier, mussier, cacher, abriter; *hutes et maisoncelles pour yaux muchier* II, 151 ; *si se repust et mucha au mieux qu'il pot* IV, 74. Mot conservé dans de nombreux patois et figurant même encore dans nos dictionnaires modernes. Grandgagnage le rapproche des mots all. *vermucheln* (occultare), *muchen*, *mucken*, auj. *meucheln*, faire clandestinement; Diez y voit plutôt l'anc. all. *sich mûzen* (auj. *sich maussen*), se retirer dans la mue, dans l'obscurité. En wallon de Namur on trouve *muchî*, cacher, dans celui de Liége *mousî*, entrer ou sortir, et vêtir. Grandgagnage a consacré à ces deux mots, avec la conscience qui le caractérise, d'intéressantes recherches étymologiques, mais il n'affirme rien. J'observerai la même réserve en posant l'étymologie suivante. Je pense que les verbes wallons *muchi* et *mousî* sont radicalement identiques comme en fr. *mucier*, *muchier* et *mussier*, et je pose comme sens foncier du mot : se fourrer ; de là découlent facilement les acceptions : 1. se cacher, 2. entrer dans un lieu ou en sortir (s'en fourrer hors) ; 3. se vêtir (se fourrer dans un habit). Un développement de sens analogue se présente d'une part dans le latin *se induere in nubem*, s'introduire dans un nuage, et *induere vestem*, mettre un habit, d'autre part dans le grec ἐκδύεσθαι, qui signifie à la fois sortir et se dévêtir. L'analogie est encore plus frappante dans l'ital. *incappare*, se fourrer dans (une embûche, un danger), et son antonyme *scappare*, s'en fourrer dehors, fr. *échapper*. Or *incappare*, c'est litt. se fourrer dans une *cappa* ou *chape*, et *scappare*, en sortir, se dévêtir. Si donc *cappa* a pu engendrer des dérivés équivalents au verbe *musser* dans ses diverses acceptions wallonnes, pourquoi l'all. *mütze*, néerl. *muts* = cappa (conservé dans *aumusse* ; auj. comme *kappe* = vêtement de la tête), ne serait-il pas le primitif de *musser*, *muchier*, wall. *muchî* et *moussi?* — A propos de *mucher*, je rectifierai une conjecture émise par l'éditeur de Jean d'Outremeuse ; dans le passage V, 93 : *tous convois muchant*, comme lui, je corrige *conrois*, mais loin de prendre *conrois* pour = en secret (ce qui est tout à fait impossible), je suppose plutôt qu'il faut, malgré l'absence de *de*, traduire par « sortant de tous les rangs. »

Muer, changer ; *muer air*, changer d'air XIV, 389.

Mui, muid ; proverbe : *muy de bled à denier, si est dolent celui qui ne l'a* (que le blé se vende un denier le muid, ne s'en plaindra pas moins celui qui n'a le denier

pour l'acheter) II, 410.

Muisteur, autre forme de *moisteur* (v. c. m.).

Mule, subst. masculin, meule ; *et nous muchasmes en ung grant mulle de fain* XI, 120.

Murdrir, voy. *mourdrir*.

Muscadet, vin muscat ; *et buvoient de ces bons vins et de ces bons muscadés* (le texte porte erronément, je pense, *muscades*) V, 352.

Muse, instrument de musique (primitif de *musette*) ; *muses, calemelles, naguaires, trompes et trompettes* II, 150 ; V, 217.

Muser, être pensif, d'ordinaire associé avec *penser* ou *mérancolier* II, 465 ; V, 4 ; X, 55.

Mussier = *muchier ; maintenant il me fault reponre et mussier, car mes ennemis me chassent* X, 37.

Nacaire, instrument de musique, timbale II, 204 ; aussi *naguaire* II, 150. Bas-latin *nacara*, ital. *nácchera*, prov. *necari* ; mot oriental ; Diez le traite comme identique avec *nacre ;* Littré allégue un verbe persan *nakar*, battre le tambour et sonner la trompette, d'où *nakaret*, petite timbale.

Nagier, naviguer (régulièrement formé du lat. *navigare) : se misent en batiaux et nagièrent apriès yaus tant qu'il peurent* II, 81 ; *et en celle entente s'en venoient il tout nagant et singlant à plain vent* V, 259. — Le mot coexiste avec *navier*.

Naïeté (de), de nature, naturellement ; *le chástel siet sur une roche, par telle fachon taillie d'un costé au cisel et d'autre costé de naïeté que on n'y puet aler* XI, 66. Mot tiré de *naïe*, féminin de *naïf*, natif, naturel (Baud. de Sebourg : *la foriest naïe*, la forêt vierge).

Naisir, nesir (se), se lasser ; *li prélat de sainte Eglise et li noble se commenchièrent à naisir et tanner de l'emprise et ordonnanche des trois estats* VI, 37 ; *si en estoient tout anoieus et naisis* III, 431 ; *tout lasset et tout naisit* VI, 57 ; *li prouvos des marchans qui estoit nesis d'estre sour les camps et riens faire* VI, 69. — C'est le wallon *nâhî* (à Namur *nauji*), fatiguer ; d'après Grandgagnage un composé de la négation *nin* et du substantif *âhe* (à Namur *auje*), aise. Je trouve dans Hécart *nasi*, fatigue. Le mot manque aux glossaires.

Naissier, naître ; *et les enfans qui d'eux naissièrent* II, 40. Cette forme concurrente de *naistre* est rare (cp. *renassier*) ; elle est analogue à *paissier, pessier* p. *paistre* (Chastellain III, 259) ; cp. aussi *despessier*.

Naistre, nestre, au sens figuré de surgir, apparaître : *considérés les grans coustages qui en nasquirent* IV, 371 ; *de quoy un moult cher temps en nasci au royaume de France* VI, 115 ; *li sires de*

Pinon et ses gens les perçurent de loinc nestre et aprocier viers yaus VI, 119 ; VIII, 125 ; *si trestos qu'il veïrent naistre d'une ruelle les falos* X, 34.

Nasci = *nasqui,* défini de *naistre* VI, 115.

Nation, naissance ; *je fus retourné ou pays de ma nation en la conté de Haynnau* XI, 263 ; pays natal : *pour vouloir demourer en paix en leur nation et nourrechon* XIV, 161.

Nave = *nef* ; *et se pourveïrent de naves, de grans vaissiaux et de petis* II, 65 ; *il trouvèrent les naves et les vaissiaux tous près* (prêts), ib. 109.

Navie, flotte ; *moult estoit la navie belle seloncq la quantité et bien ordonnée* II, 66 ; ib. 340. Le mot signifie aussi navire ; ainsi dans le passage IV, 313, où il est dit que le parlement tenu entre le roi d'Angleterre et les Flamands s'était tenu *dedens la navie dou roy que on appelloit Katherine, qui estoit si grosse et si grande que merveilles estoit à regarder.* Cp. *navire,* d'abord flotte, puis vaisseau. Le mot représente, d'après moi, le subst. verbal féminin de *navier* ; il est traité, exceptionnellement, de masculin IV, 71 : *et pourveïrent et garnirent ce navie et le navie que trouvet avoient* ; mais je tiens *ce* pour une faute de copiste pour *ceste* ; quelques lignes plus loin on trouve le féminin : *à sa navie.*

Navier, 1. v. n., naviguer : *si fisent guerre et pourveïr grant fuisson de nacelles et entrer dedens archiers et navyer jusques à ces palis* IV, 181 ; 2. v. a., conduire sur mer : *et entrèrent en quatre barges et se fisent navyer jusques à leurs compagnons* VIII, 156 ; XIV, 17.

Navieur, batelier IX, 162 (*il le fist doyen des navyeurs*); officier de flotte : *li contes avoit commandé as navieurs sus la teste que nuls ne traisist avant, mais rentraissent en la mer* IV, 327.

Navire = *navie,* flotte ; *ils se mirent à ardoir le navire qui estoit ou havre de l'Escluse qui là gésoit à l'ancre* XII, 73. Je pense que c'est l'unique passage où j'ai rencontré le mot *navire.* On sait d'ailleurs que dans l'ancienne langue il avait essentiellement le sens de flotte. Pour sa formation, je renvoie à mon Dict., mais en ajoutant que d'après M. Tobler *navire* vient de *navie* par intercalation d'un *r* (il compare *remire,* lat. *remedium,* issu de *remie*) ; voy. Romania I, p. 243.

Navrer, blesser (au sens propre) II, 116, 294.

Navreüre, navrure, blessure III, 148 ; IV, 159 ; IX, 226.

Néantmoins, employé comme préposition, au sens de malgré : *né-*

antmains tout ce XV, 299.

Nécessité, détresse IV, 91 ; au même sens, le pluriel *ses nécessités*, ib. 121 ; besoin, manque : *li nécessité de vivres s'i commenchoit à mouteplier* III, 246.

Nefe, forme insolite pour *nef* V, 263 (*une grosse nefe espagnole*) ; prob. un lapsus de scribe.

Nen, forme assourdie de *non* (cp. *volenté* de *volonté*) : *ensi eut li conestables par sens, nen par grant fait, le ville et le chastiel de Hainbon* VIII, 257.

Nenil, non ; *il respondirent que nennil* II, 468 ; III, 248. Composé de *nen* (non) + *il* (lat. illud) ; cp. *oïl* = hoc illud.

Nequedent, néanmoins II, 69 ; V, 176 ; XIII, 30. Le mot se décompose par *ne-que-dent* (*dent* = *dont*, comme *volenté* = *volonté*) ; en prov. *nequedonc*. Cette analyse du mot est dans Burguy et n'est guère douteuse, mais quelle en est l'analyse logique ? Je ne suis pas tout à fait édifié sur ce point et Burguy n'en dit mot. Quand il est dit « il a de l'argent, *nequedent* il ne paie pas », je suppose que cela veut dire à la lettre : il ne paie pas plus qu'alors (*dont*) qu'il n'en avoit pas ; mais il résulterait de cette explication que dans la phrase « il n'a pas d'argent, *nequedent* il paie », le terme, négatif par sa nature, semblât illogique et improprement appliqué. Malgré cela, je crois que ma manière d'interpréter la synthèse de ces trois éléments *ne, que, dont*, est acceptable, puisque les expressions équivalentes *neporquant*, *néanmoins*, employées en proposition affirmative, présentent un contresens analogue. C'est ainsi encore que l'adv. ancien *nes, neis*, propr. = pas même, a signifié aussi même.

Nequetant, litt. pas plus que tant, rien du tout ; *et estoient tous bien introduits que point ne parlassent du roy sur la vye nequetant l'un l'autre* XVI, 190. Un scribe, qui ne comprenait pas, s'est permis la variante *en caquetant*. — La formule *nequetant* n'est pas traitée dans Burguy, mais bien son analogue *ne tant ne quant*.

Nesge, neige XV, 291. L'*s* est intercalaire comme dans *plesge*.

Nesir, voy. **naistr**.

Nestre, voy. *naistre*.

Nesun, pas un VII, 72 ; composé de *nes*, pas même, et *un* ; ital. *nessuno*.

Net ; locution *être mis au net*, fig. se trouver à sec : *j'ay aucunes fois esté rué jus* (ruiné) *et tant près mis au net que je n'avoie sur quoy monter* XI, 119 ; —adv. *nettement*, complètement : *il avoit si nettement conquis toute l'Escoce que n'i avoit ne ville ne chastel ne forterèce qui n'obeïst à lui* II, 318 ; *la bataille euist esté toute nette-*

ment desconfite et sans remède, sc.. IV, 75.

Nettoyer, purger, affranchir (une terre des dettes qui la grèvent) XIII, 8.

Neutrale, subst., neutralité ; [qu'il] *tiengne la neutrale en sa puissance* XVI, 135.

Niche, nice, sot, insensé ; adv. *nichement : et gouverna son royaume nichement et simplement* II, 15.

Nient, autre forme de *noient* (v. c. m.), propr. néant, rien, puis = ne.. pas ; *les Englès avoient à grant effort chevauchiet contre yaux et nient porté de dommage* III, 468 ; *je n'ay nient oy parler dou contraire*, ib. 469.

Nientmains, néanmoins II, 302.

Nieps, niés, forme du sujet sing. de *neveu ; à bien veigne ma belle soeur et mes biaus niés* II, 32 ; *fuiés, beaulx nieps d'Orléans* XV, 41. D'après les lois de transformation, lat. *népos* a dû se franciser par *niés*, l'accusatif *nepót-em*, par *neveu* (prov. *nebot*). C'est une infraction à la grammaire, quand on trouve, comme dans le ms. de Rome II, 34, au sujet sing., *ses biaus neveus*.

Nigremanche, nécromancie IX, 467.

Nive, neige ; voy. *nuie*.

No (à), à la nage XI, 63 ; subst. verbal de *noer*, nager ; ital. *a nuoto*.

Noble, adj., beau, magnifique ; *et fu la feste moult noble, bien festiée et bien joustée* II, 255 ; *et donnoient li doy roy les plus nobles mengiers à cour ouverte* VI, 294 ; adv. *noblement*, d'une manière riche : *noblement parées et richement achemées* II, 116 ; en position excellente : *en le ville de Jugon, qui est moult fortement fermée et sciet très noblement* IV, 115 ; extraordinairement : *il fisent la ville gettier moult noblement toute la nuit* IV, 405.

Noble, subst., monnaie d'or anglaise d'une valeur de 8 shillings et 8 pence sterling : *et là avoient en un sach cent livres d'estrelin, monnoie d'Engleterre, car adont* (en 1326) *il n'estoit encores nulles nouvelles de nobles* II, 94 ; ib. 418.

Noblece, pompe, magnificence ; *adont eut à Londres grant feste, grant noblece des seigneurs, des contes*, etc. II, 193 ; *et fu adont couronnés li gentils roys Edouwars d'Engleterre à grant joie et à grant noblèce* II, 98.

Noël, du genre masc. ; *au jour dou Noël* II, 96.

Noer, nager (ital. *notare*, grison *nudar*) ; *noer entre deus aiges* IX, 230 ; X, 89. Tiré de *natare*, comme *noël* de *natalis*, *sool* (= saoul, soûl) de *satullus*.

Noient, néant, rien ; *qui de ce ne savoient noient* II, 116 ; = pas, point : *si ne furent noient pour-*

sievoit IX, 149. Comme *rien*, *nul*, *jamais*, le mot est tantôt négatif, tantôt affirmatif, suivant qu'il est ou non accompagné de *ne*; nous trouvons donc *noient* avec la valeur de « en aucune manière » : *ne vocilliés dont faire cose par quoi elle soit noient amenrie* V, 205. — Aussi *nient* (v. c. m.), d'où les formes patoises *nent, nien, nin*. Le type latin du mot est *ne* ou *nec* + *ens* (chose); cp. *rien* = *rem*, chose.

Noisier, faire du tumulte (*noise*) II, 267.

Nombre, quantité; *li englois marceant, liquel avoient sus le quai à Londres et ailleurs pluiseurs nombres de sas de laines* II, 439; loc. adverbiale *sans nombre*, outre mesure, énormément : *il qui estoit riche sans nombre de cinq ou six millions de flourins* XIII, 6.

Nommer, indiquer, de là 1. fixer : *à un jour qui adont fu nommés* II, 257; 2. dicter : *et puis dist au clerc : escripts* (sic) *ce que je te nommeray* XV, 209.

Noncallieuseté, nonchalance; *et disoit on que par se noncallieuseté et le mauvais conseil qu'il créoit, il avoit recheüt ce dommaige* II, 15.

Noncaloir, subst., nonchalance, négligence; *mettre en noncaloir*, négliger, perdre de vue V, 316.

Nonchier, annoncer II, 174; XV, 266.

Nonne, pr. la neuvième heure du jour; en comptant à la manière romaine, c'est trois heures de l'après-midi; en comptant selon l'usage actuel, c'est neuf heures du matin. Dans les patois, comme en anc. haut-all. (*nôna*), en flamand (*noen*) et en anglais (*noon*), le mot est synonyme de midi. Quel sens avait-il pour Froissart? A en croire Buchon, c'est midi; mais comment accorder avec cette interprétation le fait rapporté par le chroniqueur que la bataille de l'Ecluse, que l'on sait avoir duré tout un jour, *dura de l'eure de prime jusques à haute nonne* (III, 202)? Ce passage semble exclure et neuf heures du matin, et midi. Cependant, le ms. d'Amiens porte *juques à relevée* (p. 196), ce qui nous ramène vers midi. D'autre part, il est dit que la bataille de Najara *fu toute passée entre nonne et remontière* (VII, 218). Ici l'incertitude s'accroît de celle qui règne sur la valeur de *remontière*, midi ou soir? Si cette valeur est midi, il n'y a guère moyen de traduire *nonne* ni par midi, ni par 3 h. du soir; si *remontière* veut dire soir, ce qui est probable, il y a lieu de prendre *none* pour midi. Je laisse la question indécise. — Le mot s'emploie aussi sous la forme plurielle : *avant nonnes passées* II, 151.

Nonpourquant, néanmoins II, 4. Une forme variée est *neporquant*, voy. Gachet, et Burguy II, 385.

Norcq, nord II, 110; cp. *froncq* p. *front*.

Nos = *nous*; cette forme paraît être préférée comme régime direct ou réfléchi, à la suite immédiate de *nous* sujet (il en est de même de *vos* relativement à *vous*): *vous ne vos devés pas esmervillier se nous nos cloons contre vous* IV, 280 (cp. quelques lignes plus loin: *que vous ne nous feïssiés point de guerre*); *nous nos offrons à vous* II, 93; *nous nos venderions ançois telement que..* IV, 380; mais quelques lignes plus haut: *nous vous renderons la forterèce*.

Nos, notre, nos, voy. l'art. suiv.

Nostre, notre; la déclinaisen de ce possessif se présente ainsi au masculin: sujet-sing. *nos* (*vous estes nos chapitaine* IV, 299); *or nous consilliés desquels signeurs nos sires se porroit mieuls aidier* II, 353; régime-sing. *no* (*il vaut mieux amentir no serement devers le duc d'Ango* IX, 14); au pluriel: sujet, *nostres* (*nostres chevaus se passeront de ce que nostres varlés trouveront* IV, 88); régime, *nostres* (*et si verions volentiers nostres enfans* II, 93) et *nos* (*il nous fault ravoir nos compagnons* IV, 88). Au féminin: singulier, sujet et régime, *nostre* et *no*; pluriel, sujet, *nostres* (*toutes nostres emprises sont achievées* I, 92), régime, *nostres* (*si verions nostres femmes*, II, 93). — *Le nostre* = notre bien, nos ressources: *comptés à toutes gens que le nostre puet coürir et estendre pour paier tous leurs menus frais* XII, 313.

Nostré, qui est de notre pays, qui a nos habitudes: *ceulx qui demeurent sur les frontières d'Angleterre sont plus nostrés et usent de marchandise* XV, 180. Notre texte porte erronément *nostres*. L'adj. *nostré* représente correctement le lat. *nostras, -atis*; voy. Gachet. On dit encore en rouchi *notrez* au sens d'indigène.

Nota, snbst. masc., observation: *ensi avient il, et que le nota soit vray, j'en diray le proverbe* X, 49 (var.). Cp. Poés. III, 191, 1749: *Et me note bien ce nota*.

Notable, exprès, en due forme: *lettres notables et autentikes* VII, 110; adv. *notablement*, dûment, dignement: *afin que li grant fait d'armes... soient notablement registré et mis en perpetuel mémore* II, 1; *et tout ce que il fu dit, fu escript et séelé notablement* III, 70; XIV, 282; *le roy donna à disner très notablement aux chevaliers d'Angleterre*, ib. 289.

Notonier, matelot VIII, 169.

Notorement, positivement, expressément; *pour l'amour de vous, je li manderai notorement*

que.. II, 33 ; *car il leur estoit dit notorement* V, 17 ; *et le acordèrent tout* (tous) *notorement* VII, 110 ; particulièrement : *et en estoit rois notorement par l'ayde et pourcach de monsigneur Charle son père et dou roy de France* IV, 399.

Nourechon, propr. éducation, puis habitude prise par l'éducation, manière de vivre ou de faire accoutumée : *nous croions bien que ils feront aucuns assauls et aucunes envahies, car c'est vyc et nourrechon de gens d'armes* XII, 305 ; *il disoit que il ne pourroit endurer l'ordonnance de la court et que briefment il vouloit retourner à sa nourechon* XV, 78 ; *il se veoit et trouvoit hors de sa nourrechon et voulsist bien estre ailleurs en son pays* XVI, 116 ; *le roy estoit là à sa nourrechon* (dans ses habitudes), *car pour ce temps il estoit jeunes et de légier esprit ; si dansoit et caroloit...* XIV, 42 ; pays natal : *pour vouloir demourer en paix en leur nation et nourrechon* XIV, 161. Le sens premier, action d'élever (hommes ou bêtes), ou lieu où on élève, se présente III, 78 : *c'est une marce moult raemplie de bestail et de noureçons* (pour ainsi dire élèveries). Le mot répond au latin *nutritionem*.

Nourequier, éleveur de bétail ; *pour le temps d'adont les fourbours de Cimai estoient grant et moult de rices gens et de grans nourequiers i demoroient* III, 78. Du bas-latin *nutricarius*.

Noureture, = *noureçon*, habitude : *ces fors vins de Lissebonne estoient tout au contraire de leur nourreture* (var. *nature*) XII, 310.

Nourir, élever ; *par l'enort de mgr. Huon le Espens ier qui avoit esté nouris avecq luy d'enfance* II, 22 ; *de jonèche il n'y avoit point esté nouris ne introduis* (instruit) X, 71 ; entretenir (au fig.) : *nourir des haines* X, 82 ; *nourir pès* II, 251.

Nouveler, ourdir, machiner : *ensi que Jakes Dartevelle chevauçoit parmi le rue, il se perçut tantos qu'il y avoit aucune cose de nouvelet contre lui* IV, 315 ; c'est ainsi que je corrige le texte de MM. Kervyn de Lettenhove et Luce, qui porte : *aucune cose de nouvel et contre lui.*

Nouvelle, question (= sujet dont on parle) ; *adont il n'estoit encores nulles nouvelles de nobles* (à cette époque il n'était pas encore question de la monnaie dite noble en Angleterre) II, 94 ; *là ot moult de paroles retournées, et fu bien nouvelle de Edouwart le jone roi d'Engleterre, mais la querelle fu débattue et point longuement soustenue* II, 216.

Nouvelleté, 1. événement, incident, malheur : *nous sommes chi*

envoyet à savoir que vous dirés de une nouvelleté qui est provenue en l'ostel d'Engleterre et que vous en consellerés à faire II, 355 ; *ceux de la terre de Galles qui ensus estoient de la vérité et des nouvelletés qui estoient advenues en la marche de Londres* XII, 264 ; *grandes nouvelletés et grans rachines de tous mauls avinrent ou roiaulme de France* IV, 202 ; 2. nouvelle invention, nouveau moyen de porter dommage à l'ennemi : *il ne s'esbahissoient de nulles nouvelletés que on leur fesist* IV, 371 ; 3. début de règne, avénement : *li roys Jehans s'en alla en se nouvelleté en Bourgoingne* V, 279 ; ib. 313 ; *je ne puis mies vous recorder les dons.., donnés et présentés à le nouvelleté dou roy* VII, 2 ; début de fonctions : *de se nouvelleté*, dès son entrée en fonctions VIII, 51.

Nu, loc. *au nu chiel*, à la belle étoile : *si se logièrent li pluiseur de foeillies, et li autre de nient fors au nu chiel* VIII, 406 ; II, 477.

Nué, t. de blason ; *nuet de vert et de gaune* X, 459 (voy. Littré).

Nuie, neige ; *ensi comme la nuie font au solel* V, 179. Cette forme, que je n'ai jamais rencontrée, est suspecte ; je la corrigerai hardiment par *nive*, qui est le mot usité pour neige en wallon de Namur et en rouchi, et qui reproduit les mêmes jambages d'écriture qu'il faut pour lire *nuie*. *Nive* est une forme variée de l'anc. fr. *neif, noif*, et répond au lat. *nivem*, comme *neige* à l'adjectif substantivé *nivea* (cp. *cage* de *cavea*).

Nuisant, subst., ennemi ; *maugré tous lors nuissans* II, 65 ; *il ne entenderoit à aultre cose si averoit confondus tous ses ennemis et nuisans* ib. 219.

Nuit (toute), durant toute la nuit II, 124 ; V, 272 : cp. *toute jour*.

Nuitie, forme rajeunie *nuitiée*, nuit ; se rapporte à *nuit*, comme *journée* à *jour* ; IV, 229 ; V, 66 ; XII, 93.

Nul, aucun (avec sens positif) ; *vous y trouverés* (dans ce livre) *otant de grans fais d'armes, que de nulle histoire dont on puist lire, tant soit vielle ne nouvelle* II, 2.

Nului, forme du régime singulier masc. de *nul* ; cp. *celui, autrui*.

O, avec ; *et parti de Paris et ses jones fils o lui* II, 44 ; *la contesse de Montfort qui se tenoit à Hainbon o grant faison de chiaux de son acord* IV, 6 ; *quant il sceut que il estoit o toute son host arrivés à Calais* V, 321. — Sur l'origine de la préposition *od, o*, voy. Burguy, II, 343.

Oant, en présence de ; *oant lui*, litt. = eo audiente ; *et jura, oant tous les amis dou connestable, que..* V, 306.

Obédient, forme savante p. *obéissant* XIV, 37.

Obéissance, dépendance politique ; *de l'isle de Seeu qui est ens ès metes et obëissance des Jennevois* XVI, 37.

Obéissant, subst., sujet ; *à l'encontre d'auquns barons dou païs qui constraindoient ses hommes et ses obëissans ou païs de Bourdelois* IV, 217.

Obiigier, promettre ; *si fist messire Gui de Flandres créanter se foy et obligier prison* II, 433 (cp. *fiancier prison*) ; *par certaines alliances faites de jadis, obligies et aconvenencies entre lui et le roi de Castille* VII, 111 ; *le roy d'Angleterre vouloit avoir à femme la fille du roy de France et celle proprement qui luy* (au duc de Bretagne) *estoit obligie et enconvenenchie pour son ainsné fils* XV, 208. On voit ici la même conversion que celle de « s'accorder à qqch. » à « accorder qqch. » ; — *s'obligier de qqch. envers qqn.*, s'en porter garant, en faire sa dette : *messires Jehans s'en obliga envers tous les compaignons* II, 182.

Oblique, adjectif, *voies obliques*, moyens détournés, tortueux, fallacieux ; *ils querront sus lui voies et adrèces obliques* II, 284 ; *par voies obliques et fallaces* XII, 165.

Oblique, subst., biais, subterfuge ; *tels obliques et propositions alongèrent moult les traitiés* XV, 115.

Obsèque, du genre masc. ; *assés tos apriès fu fais li obsèques dou signeur Espensier* IV, 162.

Obstenir, v. n., résister (litt. tenir contre) ; *un prince qui poissance eüst de obstenir encontre ceuls que elle haioit à mort* IX, 150 ; v. a., contester : *en volenté de reconquérir son hiretage de Maïogres que li rois d'Arragon li obstenoit de force* IX, 151 ; défendre : *qui obstenir les pora contre nostre aversaire* IX, 153. — Mot bizarre, dont je ne connais pas d'autre exemple ; les trois exemples que j'ai recueillis, appartiennent tous au ms. d'Amiens. Nous trouvons la même forme *obstenir*, au sens habituel d'*obtenir* X, 322 : *il obstinrent la place* (la victoire).

Obtenir, sens absolu, être vainqueur : *et quant ils se sont bien batus et combatus et que l'une partie obtient, tellement ils se gloriffient en leurs armes...* XIII, 219. C'est une expression abréviative p. *obtenir la place*.

Obvier, mettre obstacle ; *li rois de France qui ne voloit mies obvyer à le pais* VII, 289 ; *si en parlèrent entre euls et disent que il i convenoit obvyer* II, 38 ; résister : *pour obvier à l'encontre de culs* II, 65.

Occeïs = *occision* XIII, 231.

Occision, voy. *ocision*.

Occuper, empêcher : *le roy de France estoit si occupés en moult*

de manières qu'il n'avoit pooir ne loisir d'eulx faire mal II, 415; *nous sommes courouchié de ce que li voiages de la Sainte Terre en sera retardés et occupés*, ib. 392; encombrer, obstruer : *les fossés sont malaisiés à dévaler pour les roinses et les espines qui les occupent* XI, 378.

Ochire = *ocire*.

Ocholson, cause, motif; *il emprist une hayne à petit de ochoison* (pour peu de chose) *par devers le chevalier* XIII, 32. Ce mot, qui reproduit le latin *occasio*, se présente dans les textes sous des formes multiples : le thème varie entre *ach*, *och*, *oqu*, la terminaison entre *aison*, *oison*, *eson*, *ison*. Voy. aussi *oquison*.

Ocision, tuerie, carnage; *Englès se delittent et se confortent en batailles et en ocisions* II, 17; *là eut grant ocision et grant mortalitet de Flamens* II, 221; « cas d'ocisions », cas mortels V, 276.

Ocire, tuer; part. passé *ocis* II, 221; imparfait ind. *ocioient* X, 71 et *ocisoient* X, 31 (forme irrégulière). On trouve aussi à l'infinitif la forme incorrecte *ochir* VI, 66 (*occir* XIV, 311). Cp. *souffir* XV, 176 p. *souffire*.

Ocisyèmes, IX, 167 (*je conseilleroie une cose : que nous l'ocisyèmes*); = *ocissions*, 1e pers. plur. de l'imparf. subj. de *ocire*, tuer. La forme est correcte, puisque les copistes écrivent indifféremment *isse* et *ise*; *ocisse* (contraction de *ocesisse*, *oceïsse*) découle régulièrement du défini *ocis*.

Ocquison, voy *oquison*.

Octembre, octobre II, 79; III, 415; VII, 35.

Offecine, atelier; aussi *officine*; *et destruisirent biaucop des offecines et mansions de l'abeïe* II, 281; *et leur délivra cambres et officines* IV, 38.

Offendre, offenser (lat. *offendere*); *guerres, dissentions et discors, dont Diex est offendus* VI, 301, note.

Office, subst. des deux genres; fém. : *or vacqua la connestablie de France, laquelle est une moult belle et grande office* XVI, 64; masc. : *il avoient gens de tous offices amenés avoech yaus* VIII, 303.

Oïl, oui II, 280; je ne comprends pas bien le mot VIII, 303 : *tantost il en avoient un* (un pont) *carpenté, mès que il euissent le bois, et oil on lor amenoit devant yaus* (pourvu qu'ils eussent le bois et bien entendu, qu'on le leur apportât sous la main ?).

Oïlle, brebis; *vaces, pors et oïlles* IV, 404. Autre forme d'*ouaille*, lat. *ovicula*.

Oïr, entendre; prés. il *oit* XII, 272, et *ot* X, 258; vous *oés* II, 150; ils *oent* VII.,.; imparf. *ooit* II, 140; défini *oï*, imparf. subj. *oïssent* II, 364; conditionnel prés. *oroit* II,

140 ; futur *orés, orra.*

Oiseuse, forme rajeunie p. *uiseuse* XV, 346.

Oit, voy. *oïr.*

Ombre, umbre, 1. prétexte : *prendre ombre et escusance* II, 336 ; *son lignage lui conseilloit qu'il n'avoit que faire de vuidier son héritage sur l'ombre de la guerre dou roy d'Engleterre* VIII, 380 ; 2. *sous, à* ou *en l'ombre*, sous le couvert, à l'abri, à la faveur, du chef de : *sous l'ombre dou pape* (en se prévalant de l'autorité du pape) III, 116 ; *en l'ombre dou roy de Navarre* VII, 6 ; *sous l'ombre de leurs pactis* XIV, 105 ; *il n'estoit mies dignes de tenir royaume à l'ombre* (au nom) *de ses enfans* IX, 45. — Loc. *faire ombre*, gêner la vue : *vous verrés bien de quelle part nous sauldrons, car il n'y a riens au devant de vous qui vous fache umbre* XI, 336.

Ombrier (**s'**), s'abriter : *et s'en vinrent ombryer desoubs une longhe haye* VII, 52.

Onques, oncques, jamais II, 29, 169 ; fréquemment accompagné de *mais* (cp. *jà mais*, d'où *jamais*). C'est le latin *unquam.* — Le mot doit avoir été mal copié III, 425 : *li Escot avoient onques priès tout le pays sour yaux conquis* ; lisez *auques priès.*

Ondé, t. de blason ; *ondet de blanc et de rouge* X, 159.

Oost, voy. *host.*

Opinion, parti ; *et tenons sa opinion à bonne* IV, 15 ; *et là commencha il à preschier si bellement et si sagement qu'il converti tous coers en son oppinion* II, 413.

Opinionner (**s'**), suivre un parti : *dont sur l'ombre de la guerre et querelle du roy d'Angleterre je me suis infourmé* (formé) *et opinionné plus que de nul* (sic) *autre* XIII, 287.

Oposite (**à l'**), du côté opposé IV, 152 ; VII, 318.

Oppresser, inquiéter, tourmenter, cp. *apresser* ; *se li cas cheoit que il fuissent oppresset des Englois et Alemans* II, 468.

Oquison, ocquison, cause, motif, raison ; *ungs grans hustins commencha entre les garchons des Hainnuyers et des archers d'Engleterre, et tout en l'oquison dou jeu de dés* II, 116 ; ib. 298 ; *à la ducée de Bretagne vous n'avés nul droit, mais l'a messires Carles de Blois en l'oquison* (du chef) *de madame sa femme qui fille fu à messire Jehan de Bretagne* III, 343 ; *en vostre ocquison* (à cause de vous) II, 455 ; *à petite oquison*, pour peu de chose IV, 302. — Voy. aussi *ochoison.*

Orains, orans, il n'y a pas longtemps, tout à l'heure ; *et vous desistes orains que hui on vous veroit bon chevalier* V, 44 ; III, 48 ; *Thummas de Felleton dont je parlois orans* VII, 170. — Com-

posé de *ore*, maintenant, et *ains*, avant. — Dans ce passage-ci : *et jousta comme les autres à orains* XIV, 21, le mot est fautivement introduit ; il faut lire *les autres aforains*.

Orans, voy. l'art. préc.

Orchel, plur. *orchiaux*, vase, pot XI, 360. D'un type latin *urcellus* p. *urceolus*.

Ordeux , sale IX, 477 (*gars ordeuls*). Dér. de *ort*, sale.

Ordé, souillé ; *liquels pains estoit de sueurs de chevaux tous souilliés et ordés* II, 149 (la leçon *ordes* de notre texte est fautive). Dérivé de l'adj. *ort*, sale.

Ordenance, voy. l'art. suiv.

Ordonance , **ordenance**, a des acceptions multiples, mais découlant toutes de l'idée d'*ordonner*, mettre en ordre, régler ; nous avons noté celles qui s'écartent le plus de l'usage actuel : 1. gouvernement, régime : *il nous faut réformer et prendre une nouvelle ordennance, car celle que nous avons eu, nous a trop hodé et travilliet* II, 91 ; au pluriel, affaires, situation politique : *et lor demanda li contes de l'estat de son fil et des ordenances d'Engleterre* II, 356 ; — 2. manière de faire et d'agir, errements : *quant il ot entendu recorder sa serour la vie l'affaire et l'ordenance dou roi d'Engleterre et de ce Huc de l'Espensier* II, 33 ; — 3. état, train de maison : *se li recorda tout ensi comme il avoit fait et l'estat et l'ordenance de la roïne* II, 57 ; — 4. distribution, arrangement intérieur d'une maison : *adont furent il logiet là dedens, selonch l'ordenance de la maison, assés aise* II, 71 ; — 5. rédaction littéraire : *j'ay emprise ceste hystoire à poursuir, sur l'ordenance et fondation devant dicte, à la prière d'un mien chier seigneur et maistre mgr. Robert de Namur* II, 5 ; — 6. impôt : *il y a certaines ordenances et pactions assises sus l'estaple des laines* II, 17 ; — 7. espèce : *toutes ordenances de gens issirent hors à l'encontre* II, 90 ; *et là furent tendu tentes, auqubes et pavillons et toutes ordenances de logeïs*, ib. 484 ; — 8. les faits et gestes (quant à leur succession) : *premièrement, pour mieuls entrer en la matère et pour recorder au lonch, ensi que les ordenances se sont portées, vous devés sçavoir que..* II, 16 ; *sus ses ordenances* (il s'agit de Prouesse) *meismement en ay je oy parler en ma jonèce aucuns vaillans hommes* II, 10 ; — 9. série, lignée : *li roys Edouwars descendi de par la fumelle de la droite ordonnance* (de France) II, 20 ; — 10. ordre de chevalerie : *en ce temps vint en proupos au roy Edouwart, qu'il feroit une ordonnance de chevaliers de lui et de ses enfans et des*

plus preus de sa terre IV, 203 ; — 11. choses nécessaires, besoins : *et furent toutes ordenances administrées, tant d'abis que d'autres coses, pour le dit jone roi* II, 98 ; *quant il eut pris la saisinne de tout et regardé as ordonnances de le cité et fait réparer ce qui desparet estoit* III, 15 ; *si entendirent li dessus dit signeur as ordenances de le ville* IV, 382 ; *et convenoit bien aux Allemans tous les jours dix tonneaulx de harens et huit cens carpes sans les aultres poissons et ordonnances* XVI, 84 ; — 11. attirail, effets, bagage : *petit à petit ses charois et toute sen ordonnanche et des chevaliers d'Engleterre vinrent* III, 207 ; *on commença à trouser tentes et trés et toutes aultres ordenances* V, 94 ; *les gallées furent chargies de l'ordonnance et des pourvéances des seigneurs de France* XVI, 50 ; *toutes les ordonnances, lesquelles appartenoient au conte d'Erby estoient toutes prestes et jà envoiées les plusieurs et les plus grosses à Douvres* XVI, 110.

Ordener, ordonner, 1. v. n., prendre ses mesures (suivi de *de*) : *entrues qu'il entendoit à ordener de ses besongnes et de ses garnisons* II, 115 ; *si nous convient bien avoir consel comment nous ordonnerons de la guerre de Bretagne* IV, 11 ; — 2. v. a., commander, instituer : *Thomas Wage fu ordonnés à estre marescaus de toute l'oost* II, 75 ; rédiger (un livre) : *voirs est que je qui ay empris ce livre à ordonner* II, 5 ; — 3. v. réfl., se diriger, se régler : *et convient bien que uns rois qui est lors sires, se ordonne apriès euls et s'incline à moult de lors volontés* II, 17 ; s'apprêter : *et tout se ordonnèrent et apparillièrent chil qui aler i devoient* II, 64 ; participe *ordené*, prêt : *jà estoit la roïne d'Engleterre toute ordenée pour partir* II, 57.

Ordonnéement, en bon ordre ; *et puis chevauchièrent moult ordonnéement tout cel païs* II, 57.

Ordonneur, ordonnateur, commandant ; *et y mist grant coustaige d'enghiens et d'autres instruments et atournemens d'assaut desquels messires Loeïs d'Espangne, estoit souverains et ordonneurs* V, 88.

Ordre (de chevalerie), du genre féminin ; XIV, 266 (*laquelle ordre*).

Oreille, loc. *mettre qqch. en l'oreille* à qqn., chercher à l'en persuader : *et li mettoit en l'orelle par ses infourmations que li royaulmes de France li estoit dévolus par la mort dou roi Carle* II, 324.

Orendroit, adv., ce moment même, maintenant XII, 154. — Se rapporte à *or*, comme *là endroit* à *là* tout court.

Ores, adv., maintenant ; *d'ores en avant*, dorénavant II, 200 ; IX,

39 ; *jusqu'à ores* II, 49. — C'est la forme *ore* ou *or*, pourvue de l'*s* adverbial.

Orfene, privé ; *si vous pri chièrement, comme une dame veuve et orfene de mari, que vous aiés pité de moi* III, 420.—Du bas-latin *orphanus*, dont le sens propre « privé de père et mère » s'est élargi en celui de privé en général, cp. en grec ὀρφανὸς ἑταίρων, privé d'amis. — Il faut prononcer *orf'ne ;* de là l'ancien adj. *orfe*, qui ne vient ni du latin *orbus*, ni d'un type grec ὀρφό:, comme pense M. Burguy, mais qui est tiré de *orfene*, comme *orde* de *ordene*, *ange* de *angele*, *vierge* de *virgene*, etc.

Orginal (*vaine*), la trachée-artère ; *li fiers dou glave ly entra ou col et li copa la vainne orginal* IX, 339. — En bas-lat. *vena organalis.*

Orguilleus ; appliqué à un cheval : *li coursiers qui estoit durement fors et rades et orguilleus* V, 89.

Oribleté, horreur, calamité ; *si entendirent sus leur chemin le pestilence et l'oribleté qui couroient sus les gentils hommes* VI, 55 ; *onques si grans cruaultés ne oribletés n'avinrent au monde* X, 173.

Orison, prière (au sens religieux) ; *faire sen offrande et sen orison* II, 27 ; *et fu là en genou en orisons devant son autel* V, 30.

Ort, sale ; au sens moral : *ors et pouilleus et moult envieulx sur le bien d'autruy* XI, 141. — Du lat. *horridus*, ital. *ordo.*

Os, j'eus IX, 151 (*et en os une fille*) ; deux lignes plus haut *euch* (*douquel je n'euch nul hoir*).

Os, sujet-sing. de *ost*, voy. *host.*

Ossi, orthogr. habituelle p. *aussi.*

Ost, voy. *host.*

Ostagerie, état d'otage ; *après que li contes Derbi eut envoyés douze bourgois de le ville en ostagerie, pour plus grant seürté, en le cité de Bourdiaus* IV, 243 ; VII, 234 ; *en plesge et en hostagerie* XV, 210.

Ostagier, retenu comme otage ; *le conte Daufin qui estoit pour le temps ostagiers en Engleterre* VI, 358.

Oster, adj., orthographe variée de *auster*, cruel X, 20.

Oster, hoster, 1. enlever, retirer : *ensi passèrent li Englès celle nuit, et sans hostèr selles et sans désarmer* II, 150 ; *et il li fist requerre que il volsist oster se main de le bonne cité de Bervich*, ib. 248 ; — 2. délivrer : *il le releva et osta de tous périls* II, 432 ; — 3. faire renoncer à : *pour oster le roy de ceste opinion* IV, 123 ; — 4. dessaisir, déposséder : *il donnèrent le royaulme et le couronne de France à Phelippe de Valois et hostèrent la royne d'Engleterre* II, 21 (ib. 214 *et en ostèrent la r. d'Engl.*) ; *pour lui oster de son royaume*, ib. 332 ; III, 393 ; — 5. refuser,

interdire : *il avoit oy jurer au roy que, se nuls s'avançoit de lui faire confort, qu'il lui osteroit sa terre et son royalme* (qu'il le bannirait) II, 45 ; *ce point ne li pooit on oster* IV, 11 ; — 6. contester, disputer : *se li contes de Montfort le voloit efforchier et oster* (lui disputer) *son droit* III, 333 ; — 7. mettre obstacle, empêcher : *ne plaise à Dieu que vostre bon pourpos je vous brise ne oste* II, 65 ; *ce qui doit avenir nul ne puet brisier ne oster,* ib. 376 ; *il voloient férir des haces, mais li contes de Bouquighem leur osta* IX, 328 ; — 8. ôter qqch. du compte de qqn., lui en faire grâce : *mais je m'en soufferai et li laisserai faire ses volentés et li osterai ce point inraisonnable et garderai mon honnour* IV, 212 ; — 9. *oster le siége,* le lever XIV, 193 ; — 10. *s'oster* d'une affaire, s'en tirer, s'en débarrasser : *li prévos, qui estoit uns sages homs, s'en sceut bien adont oster et dissimuler tant que ceste cose se oublia* VI, 67 ; *mais li contes se osta de la soupeçon et s'en escusa grandement* III, 396.

Osterice, autruche ; *plumes d'osterice* VI, 98. Cp. Jean de Stavelot, p. 493 : *ostrice.*

Ostil, ustensile, outil ; *et de tous aultres ostils nécessaires pour leurs corps* V, 320.

Ostoier, faire la guerre, voy. *hostoier.*

Ostoyet, VII, 325, lisez *estoyet.*

Ostoir, autour XV, 252 ; bas-lat. *ostorius.*

1. **Ot**, 3e pers. sing. de l'indic. prés. de *oïr,* entendre X, 258 (*la nuit on ot moult cler*).

2. **Ot**, il eut ; forme alternant avec *eut* et *eult.*

Otant = *autant* II, 119.

Otel = *autel* tel, II, 50.

Otretant = *autretant* II, 14, 180.

Otrier, octroyer, permettre ; suivi de l'infinitif avec *à : si otria courtoisement à demourer* II, 89.

Ou, transformation régulière de *el* (cp. *del,* devenu *dou,* puis *du*) ; combinaison de la prép. *en* avec l'art. *le : ou royaume d'Engleterre* II, 15. Le mot est très-souvent précédé de l'adv. *ens* (v. c. m.). Il arrive parfois de trouver dans notre texte, par erreur du typographe ou du scribe, *au* au lieu de *ou :* ainsi II, 67 *il se misent au chemin.*

Où, adv., employé comme pronom relatif après une préposition contrairement à l'usage moderne ; *un grant bos parmi où il les convenoit passer* IV, 38. — *Où* suivi d'un *là* pléonastique : *à Saint-Denis, où là l'attendoit grant fuison de gens d'armes* V, 369.

Oubliance, oubli ; *mettre en oubliance* X, 110. De la loc. *oublier le temps,* s'est produite la signification secondaire : passe-temps ,

plaisir : *l'oubliance du veoir et la plaisance du considérer estoient si grandes que..* XI, 360 (var.) ; *joies et déduits , oubliances et dépors* XV, 77.

Oublie, pâtisserie très-mince ; *et en font un petit tourtiel à la manière de une oublie de béghine* II, 134. Sur l'origine du mot, voy. mon Dictionnaire.

Oublier le temps, tuer le temps VII, 419 ; *il reprendra autre voyage pour oublier le temps* XVI, 107. — *S'oublier*, passer son temps, se distraire : *en telles besoingnes convient il que ils s'oublient et passent le temps* XII , 305 ; *et mist ung faulcon sur le poing, et ainsi il se oublia à le paistre* XVI, 232.

Oultrage , **oultre**, voy. *outrage, outre.*

Ouni, uni, ras ; *plain pays et ouni* II, 69 ; *abattre* (un château) *toute à l'ounie terre* (rez terre, de fond en comble) VII, 13 ; fig. égal, sans aspérité : *les fortunes de ce monde sont moult merveilleuses, elles ne peuent pas toujours estre ounyes* XIII, 93 ; continu, incessant : *uns vens d'amont si fors et si ounis les prist et les bouta vers Mergate* II, 329. — Adverbe *ouniement* , 1. sans encombre, facilement : *alés veoir se nos gens passent si ouniement que on nous dist* X, 125 ; 2. continuellement : *et pleut toute le journée si fort et si ouniement* II, 151 ; *et fist deus grans enghiens qui ouniement nuit et jour i jettoient,* ib. 297 ; *là estoit li rois d'Escoce ouniement,* ib. 328 ; — Buchon n'a pas compris le mot en écrivant *omniement* dans le passage : *ceux archers tiroient si omniement,* et en traduisant ce mot imaginaire par « tous ensemble ; » dans la phrase *ils contraignoient si ouniement le pays,* il a bien écrit, mais mal traduit par « tous à la fois » au lieu de « sans cesser. »

Ounier, rendre uni, aplanir ; *encore eurent il moult de painne à ravaler et ounyer le rivage pour passer ouniement* (sans difficulté) *leur carroy* IX, 290.

Outrage , 1. excès : *et tant en but et à tel outrage que..* XIV, 308 ; 2. illégalité, injustice : *ses outrages et mauvaistés il ne poroient plus porter* II, 36 ; 3. témérité : *si li tinrent li aucun à outrage et à folie* IV, 22 ; 4. coup hardi : *si fist une grant apertise d'armes et un grant outraige messires Guillaume de Felleton* VII, 178.

Outrageus, 1. excessif, démesuré : *il estoit en dons large et oultrageux* XIII , 3 ; 2. outrecuidant , téméraire , hardi : *orguilleus , hardis et outrageus* II, 218 ; *ung mervilleus et outrageus fait d'armes* III, 20 ; *qui estoit hardis et outrageus chevaliers durement* VI, 10 ; *chils voiaiges d'Espaingne*

estoit une outrageuse emprise VII, 122.

Outre, oultre, adv., lat. *ultra*, plus loin ; *et un petit oultre, il veïrent un haut moustier* II, 70 ; davantage, plus : *il prist paroles au roy, dont il cuida très bien exploitier et avoir doublement outre l'amour et la grace du roi* XVI, 90. — Locutions : 1. *mettre outre*, prétendre : *il disoit, soustenoit et voloit mettre oultre, que..* IX, 467 ; *il avoit dit ainsi et mis oultre, que..* XIV, 47 ; *et mettoient oultre que le roy estoit empoisonné* XV, 353 ; prétendre à, réclamer : *se* (= *si*, donc) *la calengiés* (la couronne) *et mettés oultre* II, 390 ; 2. *porter outre*, a) accomplir : *j'ai traitiés à eulx, lesquels il fault que je porte oultre et que je m'en acquitte* IX, 316 ; b) faire surmonter des difficultés, garantir des conséquences : *dy hardiement, je t'en porteray tout oultre* XV, 16 ; *de tout ce que naistre et venir en pourra, je vous en porteray oultre* XVI, 144 ; c) = *mettre outre*, soutenir avec ténacité : *je di et voeil porter oultre qu'il a enfraint et brisiet les trieuwes* IV, 208 ; *elle dit et porta oultre que la duchié de Gueldre luy retournoit* XIII, 12 ; d) soutenir, appuyer : *car autrement* (si le pape élu n'était pas agréé par le roi de France) *ils ne l'oscroient accepter ne porter oultre* XV, 129.

Outréement, sans réserve : *si en fu courouchiés et manda et commanda outréement et très spécialement au conte que..* II, 300 ; *la princesse tiroit à ce que oultréement le don qu'elle demandoit, le conte de Fois luy donnast* XI, 18

Outrepasse, modèle, parangon ; *en toutes places il avoit esté le oultrepasse* (une var. ajoute *des bons escuiers*) XIII, 225. « De tous biens pleine est ma maîtresse.. ; Je maintiens que c'est l'oultrepasse Et le vray trésor de noblesse » (Chasse d'amours, XVI[e] siècle ; cité par Littré).

Outrer, litt. mettre à bout, à l'extrémité, de là vaincre, déconfire : *quant la bataille des marescaus de France fu outrée et desconfite* VII, 216 ; V, 78 ; tuer : *des quatre qui là ardoient, il en eut les deux mors et sur le place oultrés et estains* XV, 89.

Ouvrer, sens absolu, travailler ; *et trouvèrent trois ou quatre povres hommes del pays qui ouvroient ens el bois* II, 151 ; agir : *ouvrés après sa parole* XVI, 122 ; *ouvrer d'une besongne*, procéder dans une affaire, la conduire ou poursuivre : *chil qui dalés lui estoient et par qui conseil en partie il ouvroit de ceste besoingne* II, 250.

Ouvrir, 1° sens actif : a) expliquer, éclaircir : *sans ouvrir ne déclairer la matière* XII, 153 ; *pour continuer l'istore et ouvrir le vérité*

de le matère IV, 273 (il paraît que le ms. porte *aouvrir*) ; b) exposer, publier : *quant ces paroles furent bien ouvertes en tous lieux et mises avant* XII, 149 ; c) sens militaire : faire rompre les rangs : *li François furent tantos ouvert et espars, mors et pris* IV, 182 ; *pour desrompre et ouvrir ces arciers* V, 412 (quelques lignes plus loin *pour ouvrir et fendre les arciers*) ; *nostre ennemy furent tos desconfy et ouvert à la bataille de Bruges*, X, 165 ; d) *ouvrir* un conseil, le terminer en levant la séance (signification très-curieuse, puisque nous emploierions le même mot pour dire le contraire) : *adont fu chils consauls ouvers et revinrent li vaillant homme et li prélat en la présence de la roïne* II, 98. — 2. Sens neutre ou absolu, a) rompre les rangs : *il venoit à cel endroit où il veoit ses gens branler, ouvrir ou desclore* VII, 47 ; b) donner accès : *le castiel qui est biaus et fors et ouvre sus les camps et en la ville* II, 287 ; *une posterne qui ouvre sus le mer* IV, 105. — Au réfléchi : a) livrer passage : *tout li signeur d'Engleterre qui là estoient en la présence dou roi, s'ouvrirent et laissièrent les Escoçois passer* II, 277 ; *tout chil chevalier se ouvrirent et li fisent voie* V, 208 ; b) se séparer, se terminer (cp. 1. d) : *li consaulx s'ouvry, on se party et s'en ala cascuns à son logis* X, 119.

Paction, convention ; *il y a certaines ordenances et pactions assises sus l'estaple des laines* II, 17 ; *paction et acordance*, ib. 18 ; *ces hommes de Pois ne vorent point paier ne nulle paction tenir* IV, 434. On trouve aussi le mot *pacte* IV, 42.

Pactis, compromi s par lequel on se rachète du pillage ou autres vexations de guerre : *le pays environ vivoit en pactis* XII, 219 ; *il avoit mis le pays d'environ à certain pactis* XIII, 45 ; *et tenoient trop bien lors pactis* IV, 423.

Pafus, voy. *espaffust.*

Page, domestique, valet XIV, 175. Voir sur l'étymologie (controversée) de ce mot, le Dict. de Littré.

Paiement, promesse de paiement, garantie : *quant il* (Dartevelle) *en voloit emprunter à aucuns bourgois sour son paiement, il n'estoit nuls qui li osast escondire à prester* II, 417 ; fig. réparation, vengeance : *se il le portent et sueffrent un temps, si en prendent il en la fin crueuls paiement* II, 23.

Paier, accomplir, s'acquitter de ; *pour accomplir leur desirier et payer leur promesse* XIV, 106 ; *ils furent d'accord que ils lairoient payer les armes* (s'acquitter de l'engagement pris de joûter) *à ceulx des leurs qui payer les vouldroient*, ib. 139. — *Payer hors*, voy. *hors.*

Paine, peine; *rendre paine* (III, 68) ou *grant painne* (IV, 59), se mettre en peine.

Painel = *pannel* (panneau), couverture; *si monta sus li contes sans selle ne painel* X, 48.

Paines (à), presque, peu s'en faut; *à painnes est riens fait qui ne soit sceü* III, 389; *à painnes se repentoit il de ce que il avoit fait* XV, 34; *il menga si petitement, à paines commes riens*, ib. 45; *à paines il plouvoit tous les jours* ib. 296. Dans le premier exemple, le mot a conservé son sens étymologique : difficilement.

Pais, pès, 1. paix; *venir à pais* à qqn., s'entendre, se remettre avec lui : *quoique li rois de France le sceuist bien, se ne peut il venir à paix au roi de France* II, 312; *remettre à paix*, réconcilier : *li contes se mist en painne de remettre à paix messire Robert d'Artois au roi de France*, ib. 310; loc. adv. *à pès*, tranquillement, sans encombre; — 2. gré, désir : *ce n'est mies li grés ne la pais dou roy d'Engleterre que je retiengne ces présens* V, 101; — 3. cessation, suspension : *et furent faites par ces penitances pluiseurs belles pais de mors d'ommes, où en devant on ne pooit estre venu par moyen ne aultrement* V, 275 (le ms. de Rome dit tout simplement *moult de belles pais se fisent*); *venir à paix* d'une chose, s'en rendre maître, l'arrêter : *desquels cas d'ocisions* (cas mortels) *en devant on ne pooit venir à paix*, V, 276.

Paisier (se), pr. s'apaiser, se montrer satisfait : *messires Oudars de Renti se paisa de ceste parole et sievi messire Aimeri* V, 241; en parlant du temps, se calmer : *li temps se paisa et li solaus commença à luire* V, 51.

Paisieule (forme ancienne de *paisible*), tranquille, non contesté : *mis en possession paisieulle de le contet de Flandres* II, 217; adverbe *paisieulement*, tranquillement, sans faire de bruit II, 133; V, 345 : aussi *paisiulement* II, 263 (on a imprimé *paisivlement*) et *pasieulement* II, 34. La forme *paisivellement*, III, 449, est corrompue par un copiste.

Paisson, pieu, piquet; *et commenchièrent à décoper cordes et paissons* III, 290; *ficher les paissons en terre* XIII, 172. — Autre forme de *paisseau* (qui répond exactement au lat. *paxillus*, petit pieu, étançon); prov. *paisso*.

Palais, la grande salle voûtée d'un château; *aux autres tables tout environ le palais séoient plus de cinq cens dames et damoiselles* XIV, 15.

Paleté, palé (t. de blason), meublé de pals; *paletet de vert et de bleu* X, 159.

Paleter, escarmoucher, combattre;

sus le soir on les envoya paleter et lanchier et traire III, 180 ; ib. 363, 409. — Du Cange définit le mot par « pugnare, proprie ad *palos* quibus urbium et castrorum muniuntur et sepiuntur ingressus. » Cette étymologie par *palus* est peut-être sujette à caution, mais moins que celle tirée du gr. πάλλειν, brandir, lancer.

Paletis, escarmouche ; *il y eut pluiseurs assaux, escarmuches et paletis* III, 8 ; ib. 303.

Palle, poële, dais ; *et y estoient les gens d'eglise à crois et à palle en belle ordonnance et procession* X, 448. — Du lat. *pallium*.

Pallé, palé (t. de blason) ; *armes pallées d'or et de gueules* XI, 81.

Palmée, coup de la main plate, soufflet XVI, 45. Le peuple dit encore *paumer* la gueule de qqn.

Palu, marais ; *en une ville avironnée de palus et d'eaues mortes* XV, 172. Du lat. *palus, -udis*.

Pan, étendue de palissade ; *il aprochièrent les palis et jà en avoient rompu ung grant pan* IV, 59.

Pançu, pansu X, 29.

Paour, peur II, 70, 129. — Lat. *pavórem*, d'où *paour, peür, peur*.

Papalité, papauté ; *ne vous laissiés nullement conseiller du contraire que vous ne demouriés en vostre estat de papalité* XVI, 118.

Par, préposition ; 1. exprimant la durée : *par deux jours* II, 15 ; *par l'espace de trois ans*, ib. 34 ; *par deus saisons* III, 380 ; — 2. exprimant la condition, suivi tantôt du gérondif (*par payant leurs deniers* XIII, 259), tantôt de l'infinitif (*par payer* II, 413, 437) ; — 3. suivi d'un pronom personnel = pour sa part, en particulier : *et les remerchia grandement, et chacun par lui, dou service que fait li avoient* III, 316 ; *et s'en vinrent amaser en le chité de Londres, chacuns sires par lui avoecques ses gens* VI, 300 ; *et se mist chacun à l'aventure par li* II, 157 ; aussi *à par : et dist qu'il feroit son fait à par lui* II, 483 ; *si vault mieux que vous faciés vostre fait à par vous* VII, 390 (voy. sur cette locution *par* et *à par soi* l'excellent article de Gachet) ; — 4. *de par*, renforcement pléonastique de *par* : *mais acordés ne fu mies ainsi de par madame et son conseil qui là estoit* II, 76 ; *car il nous estoit commandés de par monsigneur le roy et madame se mère* II, 123 ; = de la part de : *on lui avoit fait entendant de par aucuns des ennemis à cheux qui...* II, 105. Je ne vois pas du tout qu'il faille absolument admettre que dans la locution *de par*, le mot *par* représente une forme tronquée de *part*. Si les formules *de part* et *de par* (toutes les deux très-anciennes) se rencontrent dans leur valeur, elles ont chacune une origine indépendante.

De part n'exprime au fond que le côté d'où vient le fait ou l'acte exprimé par le verbe ; dans *de par*, nous trouvons exprimé à la fois la source et l'agent du fait verbal.

Parabattre, abattre de fond en comble X, 61.

Paraidier, prêter l'assistance décisive dans l'accomplissement d'un fait ; *qui paraidièrent à faire le desconfiture* VI, 98.

Parament, forme savante de *parement*, costume, uniforme : *et estoient les bourgois de Paris douze cens parés et vestus tous d'un* (du même) *parament* XIV, 6.

Parardoir, brûler complètement III, 80 ; participe *parars* VII, 401 ; *pararse* III, 162.

Parauls, nom-sing. et rég.-plur. de *parel*, *pareil*.

Paravant, prép., avant ; *paravant la bataille* XI, 187.

Parchevoir, forme variée de *perchevoir* II, 262.

Parchon est la forme contracte de *parecon* (v. c. m.) ; les significations des deux mots sont les mêmes ; je les ai réunies sous *parecon*.

Parcreü, arrivé à toute sa croissance ou maturité : *je l'espargneray trois ou quatre ans tant que elle sera femme et parcreüe* XIII, 310.

Pardairain, **-darrain**, augmentatif de *dairain*, dernier, dans la loc. adv. *au pardairain*, finalement II, 205, 369 ; cp. à la *parfin*.

Pardesconfire, décontenancer tout à fait V, 197.

Pardonner qqch., renoncer à ; *nostre commission ne s'estent pas si avant que pour quitter ne pardonner ce marchié* XIV, 348 ; *pardonner* à qqn. *son mautalent*, mettre fin à l'irritation que l'on a à son égard III, 338.

Paré, distingué, considéré ; *si s'en tinrent à trop bien paré* VI, 190 (ils s'en prévalurent comme d'une haute distinction) ; *qui plus de vilains fais i faisoit, c'estoit li plus preus et li plus parés* VI, 356 ; *ces trois chevaliers pour ce temps estoient chambrelens du roy, et les aimoit grandement le roy, car il en estoit moult bien paré et servy en armes* XIV, 43. Dans les deux exemples suivants, *paré* se rapporte au sens propre orné, mais avec une application au costume habituel, de telle sorte qu'il tourne au sens « habitué » : *les Escots ont en usage que quant ils sont ainsi en armes tous ensamble, les hommes de piet sont bien parés de porter à leurs cols ung grant cor de corne à manière d'un veneur* XIII, 238 ; *endevant ces roys estoient bien parés de affubler ung mantel d'Irlande* XV, 175. Il me vient un doute si dans le premier et troisième exemple, *paré* n'est pas une faute

de lecture p. *paié*.

Parecon, parchon, 1° partage, distribution : *ensi se portèrent les pareçons* IV, 179 ; — 2° part ou lot résultant d'un partage : *et donna on à entendre au roi d'Engleterre que par ce parlement il averoit en pareçon* (en partage) *grant part dou roiaulme de France* III, 316 ; *il ot en sa pareçon* (pour sa part) *le signeur de Cliçon* IV, 179 ; *si convenra il que li contes de Montfort en ait aucune parchon* III, 350 ; *si n'en avoient mies le pieur parchon* (et n'avaient pas la pire part, c'est-à-dire le dessous) VII, 131 ; loc. *à la parchon faire*, loc. = pour faire la part des éventualités : *or soit ensi, à la parchon faire, que nous aions vivres et pourveances à plenté* XIV, 271 ; — 3° Arrangement, règlement, stipulation, proposition : *si ordonnèrent moult bellement lors pareçons* III, 108 ; *nennil, les pareçons ne se porteront mies ensi* IV, 260 ; *mettre pareçon avant* (proposer un arrangement) V, 415 ; *et misent pluiseurs devises de pareçons avant* V, 195 ; *si i eut offres et pareçons pluiseurs et de divers proupos mises avant*, ib. 416 ; *puisque combatre ne volés ne le pareçon prendre qu'il vous ont fait* VII, 473 ; *mès li Escot ne vorrent acorder ne prendre parchon* (ni accepter les propositions) *que li Englès leur offresissent* II, 169 ; stipulations relatives à une joûte : *il ne se teurent pas des parchons d'armes que Jehans Boucinel avoit faites et présentées à Nicolas Clifford* IX, 537. — 4° Situation résultant d'un arrangement ou de dispositions prises, parti : *nous ne sommes point conseilliet de mettre le droit que li roys nos sires a à le chité de Berwich, en tel pareçon* II, 269 (ici, par l'idée intermédiaire de situation chanceuse, le terme équivaut à danger) ; *si n'y avoit nulle parchon* (nul parti à prendre) *fors que d'iaux bien vendre* II, 329. — 5° Situation respective de deux adversaires quant à leurs forces : *car au voir dire tant que pour la bataille la pareçon n'estoit pas parelle* II, 60 (la partie n'était pas égale) ; *car il ne se veoient mies à juste pareçon contre les François* V, 370 ; *adont se hasta li dis messires Loeïs, qui ne se veï mies à pareçon* (à partie égale) *contre yaus* IV, 76 ; *car gentil homme contre gentil homme, c'est parchons* (c'est partie égale) IV, 175 ; *car, s'il fuissent passet oultre, il ne les euissent point eus fors à droite parchon* (à forces tout à fait égales) *as camps* VI, 241. Cp. *jeu parti*. — 6° Le mot exprime les termes d'une combinaison ou alternative : *pour deux raisons : li une estoit pour tant que.., l'aultre*

pareçon, pour tant que.. IV, 417. — 7° Alternative, vicissitude : *ensi vont les pareçons d'armes et les fortunes en ce monde* V, 67. — On voit facilement que le mot *parçon* est la forme populaire du mot savant *partition*, lat. *partitio*, partage (Gachet a commis une erreur en la faisant dériver, ainsi que le moy.-lat. *partio*, du latin *portio*). Mais comment expliquer la modalité phonétique du synonyme *pareçon*, que je ne trouve indiqué nulle part ? Un type latin *paritio*, substantif abstrait d'un verbe *parire*, dérivé à son tour de *par* (donc : faire les parts égales), conviendrait parfaitement (cp. *nutritio-noureçon*), mais *paritio*, ni *parire* ne se rencontrent. On trouve bien *pariatio*, égalisation ; le sens s'accorderait très-bien (cp. en all. le terme *ausgleich* = arrangement), mais peut-on admettre la francisation de *pariationem* par *pareçon ?* Ce qui fait difficulté, c'est moins la disparition de l'*i* atone du groupe *ia* (cp. *pariétem-paroi*) que le *ç* au lieu de *s*, car *ationem* se francise toujours par *aison, oison, ison* ou *eson*, jamais par *eçon*. La finale *çon*, à part le mot *noureçon* de *nutritionem*, ne provient de *tionem* que quand cette terminaison est précédée d'un *c* (lectionem-*leçon*, factionem-*façon*). Je suis donc amené à voir dans *pareçon* une forme allégée de *parçon*, analogue à *pateron* p. *patron*.

Parel, pareil ; conforme au rang, à la position sociale ; *c'estoit uns grans mariages et hauls et bien parauls à lui* VI, 320.

Parement, parade, apparat ; *cambre de parement* III, 384 ; XI, 270.

Paremploier, achever d'employer ; *il revinrent de grant couraige, pour paremployer le jour et leurs armeüres, assaillir Vennes* IV, 67.

Parentre, forme extensive de *entre* (cp. *par avant, par devers*, etc.) ; *nous verrions volentiers la paix parentre nous et nostre adversaire d'Angleterre* XIV, 288.

Parer = *comparer*, payer, expier ; *vous m'avés par tant de fois courrouchié que cy le vous fault parer et amender* XV, 9. N'ayant jamais rencontré *parer* dans le sens indiqué, je soupçonne que *parer* est mal lu p. *paier*.

Pareüres, voy. *parures*.

Parfaire (**se**), se perfectionner ; *ainsi comme le gentil chevalier qui aime les armes, en persévérant et continuant, il s'i nourrist* (forme, fait) *et parfait* XIV, 3.

Parfait, subst., reste (ce qui reste à parfaire) ; *il furent le parfait dou jour et toutte la nuit ensuiwant en grant frichon et esmay* V, 22 ; *le respit* (la trêve) *leur fu accordé le parfait dou jour et le nuit ensievant jusques à soleil*

levant, ib. 230 ; *car par luy ferons nous le parfait de nostre emprinse* XIII, 68.

Parfin (**en la** ou **à la**), renforcement de *en la fin*, finalement II, 456, 322 ; *povres gens l'amontèrent premièrement et meschans gens le tuèrent en le parfin* IV, 317. On disait aussi *à la parclose*,

Parfont, profond ; *la rivière qui est large, longe et parfonde* IV, 368 ; locutions : *prendre le parfont* (II, 329 ; XIII, 95), et *se bouter au parfont* (IV, 141, 184), prendre le large.

Parfurnir, accomplir, mener à fin ; *prendés tant de mon trésor qu'il vous samblera que assés en ayés pour parfurnir tout le voyaige* II, 199 ; ib. 397 ; III, 236, 327 (*pour ceste feste parfurnir*) ; IV, 271 (*p. la bataille*) ; achever, compléter : *que il me voeille aidier à parfurnir ma parole* VIII, 302.

Parhonnir, renforcement de *honnir* IX, 185.

Parlement, conversation, entretien XI, 100 (*parlemens et devises*) ; le plus souvent = délibération, assemblée délibérante.

Parlementer à qqn., lui faire des propositions II, 169 ; sens absolu, discuter, délibérer, ib. 320 ; III, 214.

Parler = *parlementer* ; *li journée vint à lequelle li seigneur durent parler ensamble à Vilvorte* III, 214 ; avoir telle teneur : *ensi que son sauf conduit parloit* V, 103. — Locution : trouver à qui parler ; *bien besongnoit que il fuissent fort et remuant, car il trouvoient bien à qui parler* V, 263.

Parler, subst., paroie ; *le premier parler que Jehans Maillars li dist, ce fu que il li demanda...* VI, 77.

Parleüre, -ure, langage ; *il avoit grant sens et bielle parleüre* III, 214 ; *en parlure françoise a mots soubtils et couvers et sur double entendement* XV, 114.

Parmaintenir, renforcement de *maintenir* II, 331, 418 ; III, 62.

Parmentier, couturier, tailleur XIII, 69 (p. 68, *cousturier*) ; litt. faiseur de *parements*.

Parmettre, renforcement de *mettre* ; *et commanda que à l'endemain on parmesist tout à l'espée et le ditte ville en feu et en flame* IV, 412. Peut-être une imitation du lat. *permittere*, abandonner, livrer.

Parmi, sens étymologique : *per medium* ; I. adverbe, à travers, dans toute l'étendue (d'un territoire) : *pour passer, dormir et reposer parmy, sans avoir grief ne moleste* VI, 276. — II. préposition, 1. à travers, en traversant : *on ne puet chevaucier en leur chemin fors que parmi yaus* V, 411 ; *et s'en retournèrent parmi Courtray à Gand* IX, 197. — 2. Au moyen de, moyennant : *tant fist parmi ses aycuwes* III, 85 ; *li rois tint que*

parmi ce fait les trièwes estoient enfraintes et brisies IV, 209 ; suivi d'un gérondif : *parmi le mariage faisant* IX, 114 ; *parmi tant que*, à la condition que : *il donna à l'aisnet Engleterre et au maisnet Escoce, parmi tant qu'il le devoit tenir en fief de son frère* II, 256 ; III, 173 ; XI, 114 ; aussi = de telle façon que : *et les encloï avoecq se routte, parmy tant que chil de l'ost leur revinrent par derrière* III, 347. — 3. Dans toutes les parties de : *il commanda que à l'endemain au plus matin il fuissent tout* (tous), *parmi son host, appareilliet* V, 5. — 4. Durant : *et dura* (le siége) *parmy cel estet tout jusques à le Saint-Remy* IV, 356. — 5. Y compris : *et avoient bien deux cens vassiaux parmi ceuls des pourveances* III, 205 ; *car li rois d'Engleterre, parmi les Flamens, avoit plus de cent mille hommes*, ib. 313 ; ib. 437 ; IV, 6, 265 ; V, 259 ; *et fu sceü par leur escript qu'il avoient trouvet* [sur le champ de bataille] *onze chiés de prince, parmi un prélat, mors* V, 74.

Paroche, -oiche, paroisse IX, 195 ; X, 15.

Parochir, achever (porter le dernier coup) X, 171.

Parole (**mettre en**), faire parler, interroger ; *Gautiers de Mauni mist en parolle le chevalier normant qu'il tenoit pour son prisonnier, et li demanda* V, 98 ; *et les mist en parole des besoingnes de Portingal* XI, 273. — *Estre en paroles*, être l'objet d'un dire, d'un soupçon : *et en demora un lonc temps en telle tache et paroles messires Gaillars Vighiers* IX, 3.

Paroler, parler, discourir, discuter, s'entretenir II, 34, 383.

Parpayer, payer totalement, payer le solde d'une dette ; *li roys englès li requéroit fortement qu'il se delivrast* (se dépêchât) *de parpayer le rédemption dou roy son père* VII, 301. Cp. *hors payer*.

Parperdre, perdre entièrement II, 259 ; III, 468 ; VIII, 231.

Parpillier, renforcement de *pillier* X, 271.

Parpooir, pouvoir venir à bout III, ?.

Parra, futur de *paroir*, paraître.

Pars, nom. sing. de *parck*, parc V, 31.

Parsauver (**se**), augmentatif de *se sauver* X, 39.

Part, loc. adv. *cele part* = lat. istuc, là : *si se trairent cele part* II, 67 ; phrase interjective *Dieus i ait part* = à la grâce de Dieu, soit ! II, 65, 69 ; III, 18.

Parti, situation, état ; *de quoy li Hainnuier estoient en ung dur parti* II, 172 ; *chascuns à ce parti mist remède et aywe*, ib. 292 ; *nuls ne le voloit laissier ou parti où elle estoit* IV, 7 ; *si furent durement esmervilliet comment elle avait oset entreprendre tel fait et*

li mettre en si grant aventure et en tel parti d'armes, ib. 22; *se mettre en parti de* (suivi d'un infin.), s'exposer à : *il se mettoient en parti de tout perdre leur honneur et leur pays* II, 288; *et convenroit que li Escot se combatissent par tel parti* (dans telles conditions) *à leur grant meschief* II, 140.

Partie, 1. parti : *et samble à aucuns de nostre partie que il l'ait fait en mon despit* IV, 210; loc. *entre parties,* contradictoirement : *et tantost là endroit fu clamet et respondu entre parties, et jugiet droit* II, 476; *porter partie,* prendre parti, prendre fait et cause (cp. *faire fait*) : *sans faire fait ne porter partie* II, 7; *et portoient trop fort partie à l'encontre de la roïne d'Engleterre,* ib. 46; *faire partie de,* suivre, obéir : *de laquelle terre il povoit bien faire partie de sa voulenté, car il la tenoit lige et france* XIV, 74. — 2. Ce qui concerne qqn. : *de ma partie,* en ce qui me concerne, pour ma part II, 326; V, 41; *et en parloient vilainement sus le partie le conte Loeys leur seigneur* II, 410; *li envieux en parloient vilainement sus lor partie* (sur leur compte) VI, 156; VII, 5.

Partir, I. sens actif, partager; de là l'expression *estre bien parti,* être bien partagé, avoir la bonne part; suivi d'un régime avec *à,* = pouvoir se mesurer avec, avoir la partie égale ou supérieure : *il n'estoient mies bien parti as François* IV, 365. — II. Sens neutre, 1. avoir part : *li roys d'Engleterre n'a nul droit de calange ne de partir à mon hiretaige* II, 367; *messires Jehans d'Arondiel partoit au proufit* IX, 96; 2. = *se partir* (litt. se séparer), partir, s'en aller II, 29. — III. Au réfléchi, 1. se diviser : *jou ai visé que nous nous partirons en deus pars* IV, 105; se rompre, crever : *uns tempestes si oribles qu'il sambloit que li chiels deuist s'en partir et li tierre ouvrir* VI, 273; 2. s'en aller II, 25, 26; IV, 7; 3. se tirer d'une affaire : *de belles aventures et périlleuses, desquelles il se partoient à grant honneur* III, 236; *en priant à Dieu que il le laiast partir* (= se partir) *de le besoingne à honneur* V, 31; 4. s'écouler : *quant ce vint au soir et que li journée se fu partie sans bataille* VI, 200.

Partuer, tuer tout à fait, achever XV, 20; cp. *parochir.*

Parures, 1. costume de parade, (ce que nous appellerions aujourd'hui costume de grande tenue); *là estoit li rois Jehans de France, armés li vintisme, en ses parures* V, 412; *et portoit chacuns une meysme devise sus son senestre bras dessus ses parures,* ib. 417; XIV, 229; — 2. armoiries : *armoier de leurs pareüres et armeü-*

res XI, 367.

Paruser, achever (sa vie) XVI, 210.

Parvestir (se), faire sa toilette au complet; *moult souvent lui advint que il s'i parvestoit et apparilloit de tous poins* IX, 74.

1. **Pas**, subst., 1. mouvement des pieds, marche: *quant ces batailles furent toutes mises en pas et en ordenance* V, 36; ib. 44; loc. *aler tout le pas* (II, 70) ou *le bon pas* (II, 121), aller vite; 2. place où l'on se tient: *li Englès se tinrent tout quois sans yaus mouvoir de leur pas,* ib. 49; *il tinrent leurs pas souffisamment* IV, 244.

2. **Pas**, subst. verbal de *passer*, passage, abord ou issue: *prendre le pas de la ville* IV, 25; *clore les pas*, ibid.; *vous avés oy compter comment li roys d'Engleterre avoit clos tous les pas de mer et ne laissoit riens venir en Flandres* II, 409; défilé: *pour les malandrins dou païs qui les atendoient aus pas et les ruoient jus* X, 377; fig. situation périlleuse: *à celle fois ichi, li Englès nous rueront jus où nous les meterons en ce pas* II, 261.

3. **Pas**, repas (lat. *pastus*); *si vint le roi che jour disner en l'abbeïe de Saint-Téri, car chil de laiens ly doivent ce pas* IX, 302.

Pascu, nourri; *qui voelt avoir leur service, il faut que il soient pascu* X, 304 (la leçon *pastu* est une faute de lecture). Le verbe *paistre* a deux formes de participe passé: 1. *paü, peü* (d'ou *pû*), 2. *pascu*. Cette dernière, non mentionnée par Burguy, est tirée du thème *pasc* et a ses analogues dans *nascu* de *naistre, irascu* de *iraistre*.

Pasieulement, voy. *paisieule*. La forme *pasievelement*, que je trouve III, 377, me semble altérée.

Paskères, plur. masc., temps de Pâque; *et sour uns paskères que on compte l'an mil ccc. XXXVIII le XIIIe jour d'avril, lè mardi de ceste Pasques assés matin* II, 393; *et furent là en Paskères* IV, 132. — Je suppose que *Paskères* se rapporte à un génitif *Pascuarum*, comme *Pascour* à un génitif neutre *Pascuorum*; cp. *candelor* et *candeler*.

Pasqour (temps), temps de Pâque II, 197. Voy. l'art. préc.

Passagier (vaissiel), vaisseau de passage II, 95, 103; aussi *passagier* tout court VIII, 334 (*il entrèrent en un passagier*).

Passe avant, nom d'un engin de siége roulant à trois étages XI, 215.

Passer; acceptions dignes de note: A. verbe actif: 1. faire passer (la mer): *li plus de ces signeurs laissièrent lors cevaus au sejour en Anviers, et li aucun passèrent les lours et li aultre les vendirent* II, 390; — 2. surpasser:

sicom les neuf preus qui passèrent route (se distinguèrent entre tous) *par leur proèce* II, 9 ; — outrepasser, transgresser : *ce commandement fut tenu, car nuls ne l'euist osé enfraindre ne passer* XVI, 186 ; — 3. passer la main sur, frotter : *et venoient aucune fois as murs et as crestiaus et les frotoient et passoient de leurs caperons par despit* IV, 98 ; — 4. accepter, ratifier, sanctionner : *ce qui à passer et tenir feroit, il seroit tenu, et ce qui à canceler feroit, il seroit cancelé* XV, 114 ; — *li roys ne passoit ne faisoit nulle cose sans le congiet de ce Wikam* VII, 232 ; XII, 317 ; *nous ne ferons chose que vous ne veés et passés* XVI, 138 ; — 5. désigner, fixer : *toutes gens d'armes qui estoient escript, ordonné et passé et monstré pour aler oultre en Escoce* X, 317 ; *si passèrent chil signeur journée dou retourner deviers le roi* II, 461 ; — 6. supporter, tolérer : *mais amender ne le peurent et lor convint passer* III, 263 ; *il le portèrent et passèrent courtoisement* II, 238 ; *si passèrent ensi lor anoy* III, 347. — B. Sens absolu : en sortir, se tirer d'affaire, se faire acquitter : *et ne sçai pas, en l'aïr où il est, se vous porés passer par raençon, qu'il ne voelle avoir vos vies* V, 207 ; *tous vous jugent à pendre ne vous ne porés passer pour toute vostre chevance* XIV, 65 ; *il les nomma ainsi que celuy qui avoit espérance de avoir délivrance de là et aler ent quitte et passer pour* (à la place de) *ceulx qui le plus conseillié l'avoient* XVI, 193. — C. *Se passer*, 1. se tirer d'affaire : *par autre voye ne vous povés vous excuser ne passer* XVI, 185 (il se peut, cependant, que *passer* ne doive pas être ici pris au réfléchi et rentre sous B) ; — 2. se dispenser : *et disoient que nullement il ne se pooit escuser ne passer que il n'alast en Franche* II, 390 ; — 3. se contenter : *leurs usages est tels en guerre et leur sobriétés qu'il se passent bien assés longuement de char cuite à moitiet* II, 134 ; *nostres chevaus se passeront bien meshui de ce que nostres varlés trouveront* IV, 88 ; *je me fuisse bien maintenant passés à mains de vos proèces* III, 407 ; *pour cose que li dus de Normendie desist, il ne s'en voloit passer ne souffrir* V, 359 ; *je m'en passerai de euls briefment à parler*, ib. 222 ; — 4. se remettre (d'une perte) : *la perte que les Gascons prisent devant Auberoce, lor fu moult grande et ne s'en porent passer ne retourner en trop grant temps* IV, 271 ; — 5. sens moderne, se priver, s'abstenir : *se la journée est nostre, nous arons chevauls assés, et se elle est contre nous, nous nos passerons de cheval* IX, 120 ; *je m'en*

fusse bien passé que de l'avoir tant prolongié XIII, 28. — Sur l'influence que le lat. *passari*, fréquentatif de *pati*, souffrir, paraît avoir exercée sur la production de diverses significations anciennes et modernes du verbe *passer*, voy. mon Dict.

Pastu X, 304, lisez *pascu* (v. c. m.).

Pasturer, v. a., paître : *et laissièrent leurs chevaus pasturer l'erbe* IV, 262 ; une variante portant *en l'erbe* prouve que l'emploi transitif de ce verbe n'était pas d'un usage général.

Pateron, patron IV, 409. Cp. *parecon* p. *parçon*.

Patron, commandant d'une flotte, amiral ; *et fist li roys patron de se navie mon seigneur Godefroy de Harcourt* IV, 377 ; *et volut estre amiraus pour ce voiage, et se mist tout devant comme patrons et gouvernères de toute le navie* IV, 382 ; aussi *pateron* IV, 409.

Pau, forme habituelle de certains mss. pour *peu : à pau de fait* IV, 431 ; *pau doubtoit la puissance des Englès* II, 360. C'est aussi la forme usuelle du dialecte parlé à Valenciennes.

Paufis, palissade ; *et brisoient haies et paufis* II, 117 (2e réd. 119, 4e 121). D'autres mss. ont *postils*, *postis*. Le mot s'explique facilement par lat. *pali fixi*. Hécart le cite dans son dictionnaire rouchi.

Paumier, tenir ferme par la main ; *dans abbes apuigna le glave audit monsigneur Henri, et tout paumiant et en tirant vers lui, il fist tant que il vint jusques au brach ledit mgr. Henri qui ne voloit mies son glave laissier aler pour son honneur* III, 25.

Paurons, parlerons ; j'ai rencontré cette forme plusieurs fois dans le ms. d'Amiens : II, 316 (*or vous paurons ung peu des Escos*) et III, 49 (*or paurons dou roy d'Engleterre*). Elle s'explique par les intermédiaires *palerons*, *palrons* (*l* devenu *u*), ou bien par *parrons* (forme bien connue), *parons*, *a* atone s'étant changé en *au*, comme fréquemment.

Paus ; IX, 329 : *il consieuwi Jehan de Castiel Morant bas ens ès quisseus et li percha dou glave les paus tout oultre et les quisseus*. Je ne comprends pas ce mot ; même en lisant *pans*, le sens ne devient pas plus clair.

Pavais, auj. *pavois*, bouclier : *et rampoient contremont, targe, pavais et escus sur leurs testes* III, 100 ; *bidaus à dardes et à pavais* III, 215 ; *hommes à lances et as pavais* IV, 16. — Le type du mot est *paviscus* (cp. *discus*, fr. *dais* et *dois*), d'où le verbe *pavescier* (v. c. m.).

Pavescier (**se**), se couvrir du bouclier ; *et nos gens commencièrent à euls pavescier* XI, 320. Le texte porte *pavesier*, forme parfaite-

ment admissible aussi bien que le *pavoiser* moderne, mais faisant disparate avec le participe *pavescié, -chié*, qui est généralement employé dans les textes de Froissart : III, 104, 227 ; IV, 98 (*paveschiet et garitet*).

Pavier, autre forme de *pavais* (?) : *si vit ung chevalier normand que moult bien recongnut à ses paviers* III, 188 (la sec. réd. a *par ses armures*).

Pécuniel, pécuniaire ; *sur trop grant paine de mise pécunielle* XIII, 183.

Pel, pal, pieu, aussi *peu ; parés de ses armes, d'argent à un pel aguisiet de geules* VII, 156 ; *d'argent à un peu aguisiet de geules*, ib. 199 ; *atout haviaus et grans pels de fier pour effondrer le mur* IV, 291. Voy. aussi *pés*.

Pelotte, balle de jeu de paume XI, 330.

Penance, forme contracte de *peneance*, pénitence, peine, qui reproduit exactement le lat. *pœnitentia* ; *le tierce demande si fu que se robeurs estoient sur chemins d'Alemaingne, à quelle amende et à quelle penance il devoient estre* II, 465.

Penant, pénitent, voy. *peneant*.

Pendaille, gens pendables IX, 371 (*celle pendaille et ribaudaille que on nommoit les blans capprons*).

Pendant, prép., a souvent encore son caractère propre de participe, ce qui fait qu'il se place après son régime et est quelquefois renforcé par la prépos. *en* ; *tout le terme pendant*, ib. 37 ; *ce siége pendant* III, 308 ; *en ce temps pendant* II, 423 ; *en che pendant que*.. III, 442.

Pendre à, dépendre de (cp. *apendre*) ; *par l'advis des quatre ducs, ausquels il tenoit et du tout pendoit la fourme de la paix et de la guerre* XV, 113.

Peneant, pénitent ; participe prés. de l'anc. verbe *peneïr* = lat. *poenitere* ; *en l'an de grasce N. S.* 1349 *alèrent li peneant.. et furent gens qui faisoient penitences publikes*... (il s'agit des flagellants) V, 274. Le ms. de Rome, au même endroit, a la forme contracte *penant*.

Pener (se), se mettre en peine, s'efforcer ; *et prioit que chacuns se penast de bien faire et de garder se honneur* II, 162 ; *et moult se peinnoit* (lisez *pennoit*) *de le prendre* (la cité de Durham) III, 442.

Peniel (plur. *peniaus, pennaux*), panneau (coussinet placé sur les bandes de l'arçon d'une selle) II, 134, 153, 178.

Penne, fourrure ; *et avoient cargie lor navie de si grant avoir de draps, de pennes, de lainnes, de fillés et de vassielle que merveilles estoit à penser* IV, 394 ; X, 51 ; XII, 198. C'est la forme primitive

de *panne,* fourrure, drap velouté, sur l'étym. duquel voy. mon Dictionnaire. Littré y voit une forme féminine de *pannus* ; mais un type latin *panna* peut convenir à la forme moderne *panne*, mais nullement au vfr. *penne*, prov. *penna*, *pena.* L'étymologie de Diez (lat. *penna*, plume) doit donc l'emporter.

Pennon, enseigne ; *banières et pennons tous desveloppés* II, 126 ; il est fait une distinction entre les deux termes V, 410 : *si gouvernoit la première bataille li dus d'Orliens à trente sis banières et deux tans de pennons ;* donc deux pennons par bannière. — Une forme accessoire de *pennon* est *pignon* III, 41 ; elle prouve en faveur de l'étym. *penna* (voy. mon Dict.).

Penonciel, petit pennon II, 180 ; aussi *pignonciel,* ib. 264 ; V, 92.

Pensée, souci ; *s'ils estoient en grandes pensées, ce n'est mie à doubter* II, 77 ; cp. *être pensif,* et l'art. suiv.

Pensement, air pensif, humeur sombre ; *la dame qui au pensement dou roy ne pensoit noient* (ne prit pas attention) III, 455 ; *ses gens s'esmervilloient dont tel pensement li pooient venir,* ib. 467.

Penser, 1. sens absolu, être pensif : *pourquoy pensés vous si fort ?* III, 455 ; — 2. suivi de *de,* prendre soin : *ils pensèrent ce jour et le soir moult bien d'euls* (ils firent bonne chère) XIII, 62 ; *penser des chevauls*, ibidem : s'inquiéter : *vous devriés les autres laissier penser del remanant* III, 495.

Pensieus, forme du sujet-sing. de *pensif, pensiu, pensieu,* soucieux III, 334 ; IV, 48.

Percevant, intelligent, avisé ; *li sires de Couchy qui estoit sages et percevans chevaliers durement* VII, 419 ; XI, 107.

Percevoir, apercevoir ; *si trestos que li Escot perchurent les Englès venir* II, 161 ; *se perchevoir,* s'apercevoir II, 22 ; se montrer reconnaissant (?) : *monseigneur, se Dieu plaist, je m'en percevray, et vous ferés bien et aumosne* XV, 71 ; ib. 358.

Perdre, 1. faire inutilement : *il perdi sa voie et revint arrière sans riens faire* IV, 136 ; — 2. *perdre le royaume,* être banni : *et deffendi, sus à* (sous peine de) *perdre le royaume, que nuls...* II, 35 ; IV, 131 ; — 3. v. n., périr : *la ville estoit en peril de perdre* V, 185 ; VI, 97.

Perfection, possession complète ; *il aideroit messire Carles de Boesme, roi d'Alemagne à la perfection de l'empire* V, 162.

Péril, danger ; *sus son péril,* à ses risques et périls IV, 353. L'équivalence de *peril* et *dangier* dans l'acception situation fâcheuse ou critique, a fait que *peril* a été

revêtu aussi du sens de pouvoir, autorité, propre au mot *dangier*; je crois du moins découvrir cette valeur dans ce passage-ci : *et demoura li castiaux en la garde et ou péril des Englès* IX, 69.

Périlleus, en qui il y a danger de se fier ; *mais j'ay ung autre oncle de Glocestre trop périlleus et merveilleus* (capricieux) XV, 272 ; *il fu crueuls et hausters, et aussi fu la roïne sa femme et périlleuse* II, 338.

Périllier, faire naufrage, se noyer ; *nous avons esté en grant dangier d'estre tous périlliés en venant de Bretaigne cy* XII, 20 ; *par celle desconfiture en y ot de noyés et de périlliés en la rivière de Meuse plus de douze cens* XIII, 176. *Périllier* vient d'un type *periculari* et signifie proprement être en danger de périr. Le prov. a *perilhar,* péricliter, et la forme plus savante *perigolar,* périr (voy. Raynouard).

Périr, manquer, ne pas se faire : *ne say à quoy che demora ne peri* (à quoi en attribuer la faute) X, 286 ; *il ne savoient pas en quoy il périssoit* (à quoi cela tenait) IX, 483 ; *moy et mes compaignons sçaurions voulentiers à quoy il périst* XIV, 290. — *Estre péri,* être perdu, périr : *et les prist une fortune* (tempête) *si grande que il quidièrent estre tout péri* IV, 8 ; être détruit : *pluiseurs églises furent arses et péries* V, 116.

Perle, perle, du genre masculin : *et portoit un capelet de fins perles sus son chief* V, 247 ; *un chapelet de grans gros perles* XV, 40. Un fait analogue se présente dans *isle.*

Persevérer, 1. v. n., continuer à se tenir ou à se conduire dans une circonstance donnée : *or parlerons nous ung petit du roy englès et comment il persévéra en avant* (quelle fut sa conduite ultérieure) III, 65 ; V, 243 ; II, 317 ; continuer à parler : *nous persévérons de ces parlemens et de ces trettiés* VIII, 384 ; —2. v. a., continuer, poursuivre : *si parlerons dou siége de Tournay et comment il fu persévérés* III, 245 ; IV, 92 ; *dont fu persévérés li trettiés* (la négociation) VIII, 322 ; passer (une journée) : *si fut la journée et la nuitiée toute persévérée en grans joyes* XII, 93 ; accomplir un acte de telle manière du commencement jusqu'à la fin : *tout l'obsèque fut grandement persévéré* XIV, 339 ; — 3. réfl., se passer : *ensi se persévéra ceste vesprée* V, 57.

Pertruisier, (aussi *pertruser* XIII, 70), = *pertuisier* (*r* intercalaire comme dans *perdrix* p. *perdix*) ; *et avoient pertruisiet le mur* III, 275 ; *il pertruisièrent le mur de l'abbeye,* ib. 278 (la forme *pertrui-*

sirent dans le ms. d'Amiens, p. 275, est sans doute une faute de copiste).

Pertuis, trou, brèche, subst. verbal de *pertuisier ; et chil en ochi et mehaigna, à ung pertuis où il se tenoit, plus de dis huit* III, 275 ; *il rompirent le mur et i fisent un grant pertuis* IV, 55.

Pertuisier, trouer, percer, faire une brèche : *et avoient pertuisiet le mur en pluiseurs lieux* III, 275 ; *car leur nef fu trawée et pertuisie en pluiseurs lieus* V, 263 ; aussi *pertruisier* (v. c. m.). Bas-lat. *pertusare*, forme dérivative de *pertundere*, percer, perforer.

Pés, pluriel de *pel*, pieu ; *à grant meschief recouvroient li garchon de pés et de verghes pour loyer et attacher les chevaux* II, 164. La forme usuelle est *peus ;* cp. *tel* (talis), plur. *tés* et *teus*.

Pès = *pais*, paix (v. c. m.).

Pesal = *pesant*, indisposé ; *quoyque il ne fuist pas bien haitiés, mais tous pesaulx et holagres* X, 245. Je n'ai pas d'autre exemple de cette forme.

Pesant, 1. difficile : *si se faindoit il de li aidier, et estoit moult pesans à esmouvoir* II, 469 ; 2. triste : *pesant et mérancolicus* VIII, 335 ; 3. incommodé, indisposé : *et meismement li princes en estoit tous pesans et maladieus* VII, 241 ; *li dis rois estoit encores tous pesans de sa maladie*, ib. 261.

Pesme, mauvais, désastreux : *pesmes nouvelles seront au père quant il sara ce* X, 385 ; *ceste pesme et doulente adventure* XV, 90. — Du lat. *pessimus*.

Pesquier, pêcher ; *pesquier à le verghe as pissons* X, 71.

Pestelit (lisez *pestelic*), presse, encombrement ; *là y eult grant pestelic et grant encombrement* II, 405. — De *pesteler*, piétiner ; la finale *ic* p. *is*, se rencontre quelquefois ; le type latin est *icius*.

Pestilence, calamité, désastre, déroute (cp. lat. *pestis*) ; *si dura la bataille et la pestillense de l'eure de prime jusques à haute nonne* III, 202 ; *si avoit veü le desconfiture et le grant pestilense qui y couroit* V, 449 ; *ainsi cheïrent en pestilence et desconfiture nos ennemis* XI, 314. On trouve aussi le mot au pluriel : *pestilences et oribletés* IV, 417.

Petaulx (II, 221 var.) = *piétaille ;* voy. l'art. *guielier*.

Peteler, fouler aux pieds ; *et le cuissent tout defroissié et pételé aux piés de leurs chevaulx* XV, 10. — Dérivé de *piet*, comme *petier ;* le mot paraît s'être produit sous l'influence de *pesteler*, piler, fouler (diminutif du lat. *pistare*, piler, ou dérivé directement de *pestel* = lat. *pistillum*).

Petier, se promener (dérivé de *piet*, pied) ; *et commença à petyer en le place devant la porte dou*

chastiel.. Tant ala et vint en petiant VI, 29 ; *il alèrent petyer le parvis et le clostre* II, 259 (les subst. sont des déterminations adverbiales de lieu).

Petit, 1. adj., pauvre, misérable : *je considère mon estat, lequel est en petit point* XVI, 198 ; adv., *petitement,* misérablement : *monseigneur, ce nous va, moy et mon fils, assés petitement* II, 29 (var. *maisement*) ; fâcheux, contraire : *petit signe,* mauvais signe ou présage IV, 390 ; V, 185 ; = *bas,* au sens de peu avancé : *environ petite nonne* III, 44 ; *à petite prime* V, 8 ; — 2. adv., peu : *petit amiroit ses voisins* II, 306 ; *il avoient la nuit moult petit dormi* III, 411 ; *un petit,* un peu : *un oel couvert d'un petit de blance toile* II, 376. Cette signification a persisté dans *petit-à-petit* et dans *gagne-petit.*

Petitesse, état de misère ; *la nuit ensuiwant il se trouvoit en celle petitesse* X, 38.

Petruis et **petruisier,** formes altérées de *pertuis, pertuisier* V, 269.

Peu, subst., voy *pel.*

Peu, adv. ; locution *à peu,* à peine : *à peu avoit il bonne ville où il se osast tenir* XV, 34.

Peü, nourri, part. passé de *paistre* ; *où je fus plus de douze septmainnes et mes chevaus bien peüs* XI, 85.

Peult, mauvaise orthographe p. *peüt, peü,* part. passé de *pouvoir* ; *je n'en ay peult autre cause* (chose) *faire* IX, 318.

Peut, put (de *pouvoir*), forme analogue à *eut* (habuit), *seut* (sut), *veut* (voulut) ; pluriel *peurent.* — La forme *peut* (souvent orthographiée *peult*) alterne avec *pot.*

Pèvent, peuvent. Cette forme, généralement employée par l'éditeur, n'a pas mon approbation ; je pense qu'il faut écrire *peuent,* comme l'éditeur a imprimé lui-même en quelques endroits (p. ex. II, 411), et comme le démontre l'orthographe variante et équivalente *pueent* (*ue* = *eu*) de quelques passages (p. ex. III, 6).

Phanon, fanon ; *vestis par dessus ses draps d'un daumatique, en ses bras phanons et estolle devant croisie à manière de prestre* II, 464.

Phée, fée ; *les phées et les nymphes y conversent* (habitent) XVI, 53.

Pieça, voy. *pièce ;* aussi *de pieça* (cp. *de jadis* p. *jadis*) IV, 316.

Pièce, loc. *prendre pièce de terre,* se camper, prendre son gîte : *quant chacuns eut pris pièce de terre* II, 139 ; *ainchois qu'il euissent pris pièche de terre pour logier,* ib. 147 ; V, 29. — Le mot *pièce,* en sa valeur de « espace de temps », a donné lieu aux expressions adverbiales *une pièce,* un certain temps ; *une bonne pièche*

(IV, 304), *une grant pièce* (V, 214), pendant longtemps ; *en pièce,* de longtemps : *elle est perdue, vous ne le trouverés en pièche* IV, 23 ; enfin au mot *pieça,* qui est une combinaison de *pièce a* (il y a *pièce*, il y a du temps) et qui signifie « depuis longtemps », XI, 89 ; XII, 196 (voy. le gloss. de Gachet).

Piet, pied ; sert à exprimer un petit espace de terre : *plain piet ne fuiront* VII, 183 ; figurément = homme : *onques piés n'en escapa* IV, 306 ; *jamais piés n'en retournera* V, 46 ; XI, 160. — Locutions : *en piés*, debout, dans les expr. *se lever* ou *saillir en piés* II, 406 ; *prendre piet sus,* se fixer, se régler, emboîter le pas : *et tout prendoient piet et ordonnance sus les Gantois* IX, 449 ; *et prendoient piet sus le duc de Brabant* II, 484 ; *sus* ou *sour un piet,* à l'improviste, au pied levé : *si les prisent si sus un piet que il n'eurent loisir ne espasse de euls armer* V, 175 ; VI, 93 (97) ; VII, 267 ; X, 260.

Piétaille, soldats de pied ; *tués la piétaille, il nous ensonnient* V, 52.

Pieument, piment, boisson épicée (voy. Littré) XIV, 8. — La résolution du *g* de pi*g*mentum en *u* (d'abord *piument,* puis *pieument*) se présente encore dans *riule, rieule* de *regula, reg'la,* et quelques autres cas.

Pieur, cas-régime de *pire* (le féminin *pieure*, comme *meilleure*, est contraire à l'ancienne grammaire) ; *et le eslisirent, le pieur des pieurs* (il s'agit de Jacques Bonhomme) VI, 51 ; *il n'y avoit de luy pieure teste* XVI, 102 ; locution *en avoir le pieur,* avoir le dessous, succomber : *mès finablement li Englès en eurent le pieur* V, 291 (aussi *pieur* II, 123 ; IV. 359).

Pifler, fouler aux pieds ; *ne leur sambloit il pas que il m'euissent fait des despis assés, quant il m'avoient occis mon baillieu et deschiret ma banière et pifflée as piés ?* IX, 188. Hécart cite *pifeler,* fouler aux pieds, comme étant autrefois en usage à Valenciennes ; il rappelle aussi ce passage de Brantôme : « il l'a pifelé jusqu'à lui crever l'estomac.» — Comme il s'agit d'un mot populaire, ce n'est pas trop s'aventurer que d'en chercher l'étymologie dans une combinaison de *pi* (forme wallonne de *pied*) et *fouler* (*ou* changé en *e* en syllabe atone est conforme aux règles).

Pigne, peigne IX, 75.

Pignier, peigner IX, 74.

Pignon, voy. *pennon* III, 41.

Pignonciel, voy. *penonciel.*

Pil, pic ; *et hantoient Flamencq de haces, de pils et d'autres instruments ordonnés et aprestés pour rompre* III, 226 ; *si le repertui-*

sièrent à force de pils et de haviaulx IV, 58 ; ib. 278 (var. *pics*) ; V, 393. Je m'explique ce mot, synonyme de *pic*, par un type *piculum*, cp. *péril* de *periculum*, *periclum*.

Pillement, pillage IV, 413.

Pillerie, pillage XIII, 20.

Piloter (un fleuve), y enfoncer des pilots : *chil de dedens avoient fet piloter l'Escault par tel manière que on ne les pooit aprochier par navie* III, 264.

Piné, vin de pineau : *et vinrent li Englès en une bonne grosse ville que on appelle Limous et y fait on pinés plus et milleurs que d'autre part* V, 352. Les vins de l'Aude et particulièrement ceux de Limoux sont renommés.

Pipe, musette, chalumeau XIV, 157.

Piper, jouer de la flûte ; *et commenchièrent li menestrel à corner et à piper* VII, 52.

Piquenaire, soldat armé d'une pique, piquier ; *des arbalestriers et des hollandois piquenaires* III, 283 ; X, 341 ; XV, 285. Imitation du flamand *pijkenaar*.

Piquer, démolir un mur avec le pic ; *et chil de dehors avoient fait chas et instrumens par quoy on pikoit les murs tous couvers* III, 401. Plus souvent *piqueter*.

Piqueter, 1. = *piquer* (v. c. m.) ; *ou tiers estage dou chastiel* (engin d'assaut sur roues) *tout bas estoient piquetour pour piqueter au mur et tout destruire et abatre* III, 403 ; IV, 278 ; *et là hauoient et piketoient de pics et de hauiaulx* IX, 454 ; — 2. butiner : *il ne faisoient tout le jour que heryer et picqueter, sans trop grant fait d'armes emprendre* VII, 345.

Piqueteur, soldat chargé de *piqueter* les murs IV, 278 ; III, 403.

Pis, plus mal ; locution *par force ou pis avoir*, forcément ou pour ne pas s'exposer à de plus grands dangers : *il convint, par force ou pys avoir, prendre terre et port* XIII, 274 (la construction logique paraît être : *il convint par force prendre terre, ou pis avoir*).

Pisson, poisson III, 142 ; X, 71 (*pesquier as pissons*), forme encore en usage dans les patois.

Pitance, nourriture ; *et euls meïsmes n'eurent le jour ne la nuit aultre pitance que le seul pain que il avoient troussé derrière euls* II, 150.

Pité, pitié ; au plur., choses pitoyables, lamentables : *grandes nouvelletés de pités et grans rachines de tous maus avinrent ou roiaulme de France* IV, 202 (les mots *et pités* sont omis dans le texte imprimé de notre édition).

Piteus, 1. miséricordieux : *nobles, preux, humbles, piteux et débonnaires* II, 400 ; *Dieu luy soit piteux et miséricors* XV, 327 ; — 2. in-

spirant pitié : *et furent lettres escriptes moult piteuses* VII, 102 adv. *piteusement*, à faire pitié : *en plourant moult piteusement* II, 48.

Place, 1. *mettre en place*, mettre en avant, livrer à la discussion : *toutes tels choses et autres assés estoient moult souvent mises en place et resveillies en la chambre du roy* XIV, 353 ; aussi dans le même sens, *jeter en place*, ib. 365 ; 2. *venir en place*, paraître en public : *il commanda que il fuist mis en tel lieu que jamais il ne venist en place* XIV, 77 ; 3. *prendre place de terre* = prendre *pièce de terre*, s'arrêter en route, se camper : *prendons chi place de terre, car je n'irai plus avant si arons veüs nos anemis* V, 25 ; 4. champ de bataille : *Englès et Gascons s'i portèrent si bien que li place lor demora* (ils restèrent maîtres du terrain) VI, 271 ; *tenir* ou *obtenir la place*, être vainqueur : *il se deffendirent vassaument, mais enfin il ne peurent tenir place* IV, 72 ; *ne oncque ils ne porent obtenir place ne journée de bataille contre les nostres* XVI, 1 ; V, 444.

Plaidoier, plaider XV, 234.

Plaidoirie, procès ; *en poursieuvant les procès* (les phases, le cours) *de ceste plaidoirie* XVI, 169.

Plaier, frapper, blesser : *et le playa ens ou visage tant que li sans li couroit tout contreval* VII, 202. — Du lat. *plagare*, frapper.

1. **Plain**, adj., lat. *planus*, clair, net ; *par plaine sieute*, par jugement net II, 79 ; adv. *plainement*, nettement, sans ambages : *li bienfais dou bon, douquel costet qu'il soit, i est plainement ramenteüs* II, 2 ; *il li créanta ce qu'il requist tout plainnement*, ib. 332; ouvertement, franchement : *depuis le mort dou seigneur Courtissien, li chevalier d'Engleterre n'osèrent mies si plainement aller ne venir par le pays de Flandres qu'il faisoient* II, 378. On peut parfois douter si cet adv. se rapporte à *plain*, planus, ou à *plain*, plenus, ainsi III, 381 : *chil seigneur l'en enfourmèrent plus plainnement* (clairement, ou complètement ?) ; *elle leur fist rendre l'estimation de leurs chevaux qu'il vorent laissier, si plainement* (largement ?) *que chacuns voloit estimer le sien, à se seule parole* II, 90. — On a aussi la locution adverbiale *à plain : quant il se perchut à plain*, quand il vit clairement II, 41. — Notons encore la loc. fig. *laissier en un plain*, planter là, abandonner, qui s'est conservée dans l'expr. populaire « laisser en plan » (omise dans Littré) : *li monne orent si grant paour que il laissièrent tout en un plain et s'en alèrent reponre dont chà,*

dont là II, 70. Cp. Jean de Condé II, 36, 227 :
Quant on cuide en ferme joie estre,
En un plain laissier le couvient.

2. **Plain**, lat. *plenus*, plein ; nous notons les tournures suivantes, bien qu'elles soient encore en usage : *en plain palais* II, 96 ; *en plain Paris*, ib. 396 ; *il navrèrent tout plain des garchons des Haynnuiers* II, 116 ; *après tout plain de paroles*.

3. **Plain**, subst., plaine, pays plat ; *et ès plains des vallées estoient marès et crolières* II, 144 (2e réd. *ou plain*) ; *si se logièrent li François ens uns biaus plains* (dans de belles plaines) V, 370 ; VII, 40 ; *et cevaucièrent tous les plains* II, 50.

Plaindre une chose, la regretter ; *quelques frais qu'il y feïst, rien ne les plaigni* II, 4 ; *il plaindoient lors biens que il avoient sus le plat païs, que il veoient perdus* IV, 354.

Plaint, subst., plainte ; *en plains, en cris et en plours* V, 203.

Plaire fait au passé défini tantôt *plaisi* (II, 229, 250, 253 ; IV, 105 ; pl. *plaisirent* VII, 77), tantôt *pleut* (IV, 103 ; II, 353).

Plaisance, forme usuelle pour notre subst. *plaisir* ; *par plaisance* II, 2 ; *à sa plaisance* (selon son bon plaisir) IV, 198. La forme *plaisir*, toutefois, se rencontre également, mais avec une nuance de signification : *par le plaisir de Dieu et dou vent* IV, 198.

Plait, procès ; *le sire de Corasse avoit un plait en Avignon devant le pape pour les dismes de l'église de sa ville à l'encontre d'un clerc de Casteloigne* XI, 191 ; *en l'ocquison d'un plait qui esmeü estoit devant le roi, dont la conté d'Artais estoit cause* II, 290 ; *procéder en plait*, intenter une action judiciaire IV, 298.

Plançon, bâton, pieu ; *si les convint copper plançons de bois tous ployans pour les chevaux loger* (lisez *loyer*) II, 151 ; *il estoient recaciet ens de leurs ennemis à plançons et à goudendars* III, 162 ; *mès il furent de priès encauchié des vilains dou pays qui les sieuwoient as planchons et as bourles*, ib. 251 ; *et là cheï sus piques et planchons* X, 45. — Dérivé de *plant*.

Planer, effacer, ôter ; fig. chasser, déposséder : *li rois ne lairoit point son nepveult ensi que planer ne bouter hors de son hiretaige* III, 373 ; IX, 379. Le sens propre est égaliser, enlever les rugosités, raboter, raser.

Planté, forme variée de *plenté* X, 59.

Planter (se), se jeter ; *et s'en vinrent planter en l'ost de Franche de plains eslais* III, 145. Cp. le terme populaire *se ficher*, ainsi que *se ferir*, pr. se frapper.

Plaschiet, voy. l'art. suiv.

Plasquier, mare d'eau croupissante ; *un grant plasquier tout plain d'aige, et grans marescages* IX, 361 (une var. a *flachis*). On trouve aussi les formes *plasquis* et *plaschiet* comme variantes de *flachiet* X, 23. Voy. aussi les deux mots qui suivent. — D'un thème *plac*, *plasc*, analogue à *flac*, *flasc*, et exprimant l'idée de jeter à plat.

Plassiet, mare (forme variée de *plaschiet*, voy. *plasquier*) ; *il ne les pooient conforter pour un grant plassiet d'aige et de marès* IX, 358.

Plassis, mare (forme variée de *plasquis*, voy. *plasquier*) ; *et chevauchièrent parmy marès, crolières et autres plassis* II, 144.

Plastriel, emplâtre ; *liquel avoient casquns un oel couvert d'un petit de blance toile à manière d'un plastriel par quoi il n'en peuist veoir* II, 376.

1. Plat, subst., dans *coutiel de plat : li chevaliers s'avisa d'un coutiel de plat qu'il avoit à son costé* VII, 202 ; la sec. réd. (p. 211) porte : *d'un coutiel de plates, qu'il portoit à son chaint*. Il s'agit sans doute du couteau appelé *coutel à plates*, et ainsi défini par Littré sous *plate* : « ancien nom d'une épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire. » Je ne m'explique pas le nom caractéristique donné à cette arme ; était-elle plus *plate* que l'épée ou la dague?

2. Plat, lit (de rivière) ; *et i ot fait des joustes au plat de rivière* V, 20.

Plate, propr. lame de métal, puis appliqué, soit au sing. comme terme collectif, soit sous la forme du pluriel, aux pièces métalliques plates de l'armure d'un chevalier : *il li fendi le targe et rompi les plattes et perça l'auqueton* III 81 ; *il li percha l'esqut et le cote de fier et la plate d'achier qui estoit desus*, ib. 84 ; *et fist restraindre ses plates et recengler son coursier* VI, 229 ; *mais il ot si grant quoite de li armer que point n'estoit armés de plate fors de une cote de fier* III, 148.

Plège, **plesge**, garantie, gage, caution, otage ; *et li en fu bailliet en crand et en plège le ville et castellerie de Condon* II, 396 ; IX, 115 : III, 178 ; IV, 118 ; *ses fils en estoit garans et pleges* IV, 113 ; *dont quatre cités et tout le pays de Camp estoient plesges* (servaient de gages) XIII, 304. Sur l'origine de ce mot, voy. mon Dictionnaire sous *pleige*.

Pléger, **plesger**, v. a., cautionner ; *le roy de Navarre plesgea le seigneur d'Alebreth, que le conte de Fois tenoit en prison, pour la somme de cinquante mille frans* XI, 89. — Dér. de *plège*.

Plenier, complet, entier ; *par l'espace de douze jours tout pleniers*

II, 205.

Plenté, **planté**, litt. plénitude (lat. *plenitatem*), puis grande quantité, abondance; *dont envoya grant plentet d'or et d'argent deviers le roy* II, 35; *chil dou castiel avoient ossi avoecq eux plentet d'ouvriers* IV, 357. Locution adverbiale *à plenté*, en quantité. De là s'est dégagé l'adv. *plenté*, synonyme de beaucoup, longtemps : *je n'ai que faire* (je n'ai besoin) *de plenté parler* III, 378 ; *Robers d'Artois depuis ne vesqui nient plentet, ains trespassa de che siècle* IV, 160 ; *se je vous voloie plenté presser, j'aroie bien de vous deux ou trois mille florins* V, 327 ; *qui n'en avoit mies plenté mains* (pas beaucoup moins) II, 292 ; VII, 389. — Le mot *plenté* s'est conservé dans l'angl. *plenty*.

Plentiveus, abondant ; de là, appliqué à des personnes, bien fourni : *les plentiveus de vivres adreschoient ceux qui diseteus en estoient* XIV, 236; large, prodigue : *li rois et la roïne, en lors temps, furent moult large en dons et courtois et plentiveus dou lor* IV, 206. Le sens « riche, abondant » tourne aussi en celui de grand, spacieux : *il y fisent un grant trau et si plentiveus que bien y pooient entrer dix hommes de fronch* IV, 278 ; *li chastiaus est durement grans et plentiveus*, ib. 411. — Adverbe *plentiveusement*, en abondance : *et leur venoient souvent pourveanches de Bourdiaus assés plentiveusement* II, 403 ; X, 265. — *Plentiveus* dérive de *plenté*, abondance, par l'intermédiaire de l'équivalent *plenteïf*. Il existait aussi un adj. *plenteus* répondant à un type *plenitosus* (cp. *calamitosus* de *calamitas*). Voy. aussi *plentureus*.

Plentureus, *-uireus*, abondant, fertile ; *li pays d'entour yaus estoit si plentuireus* II, 130 (M. Luce, cependant, lit ici *plentiveus* leçon plus probable) ; profitable. fructueux : *che siége durant devant Nantes, qui plentureus estoit pour ciaux de dehors* III, 412. — Nous écrivons aujourd'hui *plantureux*, ce qui peut faire penser à une dérivation de *planture* ; cependant il est plus rationnel de tirer notre mot de *plenté*, *planté*, abondance, par l'intermédiaire de la forme dérivative *plentor* (prov. *plendor*). J'admets l'existence de cette forme *plentor* sur l'autorité de Littré (art. *plantureux*), sans l'avoir constatée moi-même ; elle est, à la vérité, d'une facture étrange (c'est le seul exemple d'un dérivé en *or* ou *eur*, tiré d'un subst. en *té*, car *parenteur* vient d'un génitif moy.-latin *parentorum*), mais elle me semble bien plus admissible qu'un primitif *plenture* = *plenitura* dont Brachet fait venir notre ad-

jectif, puisqu'elle est appuyée par le prov. *plendor* et par l'ancienne orthographe *planteureus*.

Plesge, voy. *plège*.

Pleuve, pluie II, 153 ; IV, 141 ; V, 46[1]; *plueve* II, 155 ; *pleue* IX, 388.

Plevir, garantir, promettre, fiancer : *l'ainsné fils avoit plévie et fianchie pour sa moullier ou temps advenir la fille seconde du roy de France* XVI, 230. Notre texte écrit *plevié et fianchié;* n'ayant jamais rencontré la forme *plevier*, et tenant compte des règles anciennes sur l'accord du participe, je n'ai pas hésité à lire *plévie* et *fianchie*. — Sur l'étymologie, voy. l'art. *pleige* de mon Dict.

Plommée, flèche ou massue garnie de plomb ; *les espringales jetoient grosses plommées* III, 270 ; *li pluiseur tenoient grans barriaus de fier et plommées de plonch pour tout effondrer* VIII, 134. — Dérivé de *plomb* ; *plommée* est la forme allégée de *plombée*, bas-lat. *plumbata* ; cp. l'adj. *plommous*, plombé (Epinette amoureuse, v. 1654).

Plorie, **plourie**, pleurerie III, 249 ; V, 213.

Plouvaige, pluie ; *pour le lait tamps et le grant plouvaige qu'il faisoit* VI, 221 ; *la rivière estoit grosse pour le plouvaige* II, 157.

Plouvineux, pluvieux X, 253.

Plueve, orthographe variée de *pleuve*.

Pluiseur, plusieurs ; *li pluiseur* (sujet), *les pluiseurs* (régime), la plupart II, 35. Se rapporte à *plusieurs*, comme *fuison* à *fusion*.

Plus, 1. subst., *li plus*, la plupart II, 69, 116 ; V, 98 ; *le plus dou temps*, la plupart du temps, le plus souvent II, 424 ; XVI, 5 ; 2. adv., *dou plus*, = *le plus : chascuns se hastoit dou plus qu'il pooit* II, 144 ; surtout : *ce furent dou plus Jehans Candos et Bietremieus de Brouhes* V, 50 ; tout au plus : *et ceminoient à si grant loisir que il n'aloient le jour que deus ou trois lieues dou plus* IV, 397.

Poësté, juridiction, autorité ; *ceulx de Bruges et de toutes les bonnes villes de Flandres et des tenures, poestés et ressorts de Flandres* XVI, 59. — Du lat. *potestatem* par syncope du *t* médial.

Poie, enduit de poix XV, 88. Du latin *picatus* (de *pix*, poix).

Poindamment, d'une manière piquante, dure ; *de ce que si durement et poindamment avoit escript* X, 98.

Point, 1. moment : *droit ad ce point* II, 112 ; *tout à une heure et ung point*, ib. 221 ; particulièrement le moment voulu, le bon moment, de là : *venir à point* (à temps) II, 102, 179. Ailleurs *à point* signifie ponctuellement, convenablement : *dont fisent chil leur messaige sagement et à point*

II, 108. — 2. Etat, position : *en petit point,* dans un pauvre état XIII, 224 ; *si ne se trouvoit mies en point pour yaux combattire* IV, 91 ; *se mettre à point de,* se pourvoir : *il se misent tout à poinț tant d'armeüres que d'aultres coses* IV, 270. — 3. Parti à prendre : *si se accordèrent que li milleurs poins estoit de laissier leurs compaignons en prison que de tout perdre* IV, 83. — 4. Degré : *un sien cousin germain, demi point mains* (à un degré de près) X, 44.

Pointe ; loc. *brisier la pointe de son mautalent* (l'adoucir) XIII, 258 ; ailleurs j'ai trouvé *rompre la pointe de son aïr.*

Pointier, piquer, stimuler, pousser ; *quant il se veï argués et pointiés si avant* IX, 336.

Pointure, peinture XIV, 197. De l'anc. verbe *poindre* p. *peindre* (cp. wallon *pond*).

Poise, 3ᵉ pers. sing. de l'ind. prés. de *peser ; dont il me poise* V, 191 ; *il poise la matère* II, 356. Ce changement de la voyelle radicale en syllabe tonique constitue une des règles les plus importantes de l'ancienne grammaire. C'est elle qui commande les formes *trueve, ceurt, compère* de *trouver, courir, comparer,* et qui a laissé des traces dans *tient, vient* de *tenir, venir,* dans *meurt* de *mourir.*

Poissant, -ance, voy. *puissant, -ance.*

Pol, pouce (mesure) ; *une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante trois pols de bec* X, 60. — Du nomin. *pollex,* tandis que *pouce,* prov. *polce,* répond au cas-régime *pollicem.*

Polrez, pourrez II, 290 ; la lettre *l,* comme dans *peult,* repose sur une assimilation fautive des formes du verbe *povoir* à celles de *voloir* ; le latin *pollere* n'a, je pense, rien à y voir.

Ponée, posnée, présomption, outrecuidance, bravade ; *Chandos, Chandos, ce sont bien des posnées de vos Englès qui ne scèvent aviser rien de nouvel* V, 418 ; *que cil François font maintenant de fumées et de posnées pour un mont de vilains qu'il ont ruet jus* X, 204 ; *il sont plains de ponées et d'oultrecuidances* XVI, 2. — L'étymologie de cet ancien mot, très-fréquent dans les poëmes, et dont les langues sœurs n'ont pas d'analogue, est encore un problème. Les tentatives faites pour le rattacher soit à *poine,* peine (Fallot), soit à *pugna* ou *pugnata* (Gachet), n'ont aucune valeur, d'autant moins que la forme normale est *posnée* (dans le Livre des Rois *podnée*). Diez, dans sa dernière édition, renonce à tout éclaircissement. Le champ des conjectures sérieuses n'est cependant pas encore épuisé, et avec toute la modestie qui convient

en ces choses, je m'y aventurerai. Une succession de formes et d'idées, telle que la suivante, serait-elle réellement inacceptable ? *Potis,* puissant, — *potinus,* qui use ou abuse de sa puissance, — *potinare ,* se prévaloir de ses avantages , s'enorgueillir , d'où subst. *potinata* , franc. *podnée , posnée,* acte orgueilleux (cp. *retina,* fr. *redne, resne*).

Pontificalité, ornat de cérémonie ; *li rois estoit assis en pontificalité, en draps royaus et la couronne en chief, tenant un sceptre roial en sa main* II, 326 ; cp. l'adv. *pontificalement : là l'attendoit le pape Clément, séant en une chaière pontificalement en sa papalité* XI, 36.

Pooir, povoir, pouvoir (verbe) ; au sens absolu, 1. « avoir puissance, valoir » : *ce sont coses qui moult i vallent et pueent* II, ? ; *je ne suis c'uns seuls homs et ne puis c'un homme* V, 467 ; *vous ne poés qu'un homme* IX, 322 ; 2. pouvoir entrer , trouver place : *en chascun estage pooient vingt arbalestriers* XI, 215 ; *ancoires y avoit une nef où bien povoient cent hommes d'armes* XIV, 16.

Pooir, povoir, pouvoir (subst.), puissance ; *si ne savoient en quel endroit d'Engleterre il estoient arivet , ou en pooir d'amis ou d'annemis* II, 67 ; forces militaires : *quant il virent le pooir la dame si grant et si efforcïement venir et mouteplyer* II, 76 ; *si eurent conseil entre yaux madame lo roïne et li baron, chevalier et escuyer, qui venu estoient encontre li, que il iroient droit à Bristo atout leur povoir* II, 72 ; loc. adverbiale, *à pooir,* à force, vivement : *li rois ordonna plus de trente clers che vendredi qui escripsoient lettres à pooir* IX, 406 ; X, 170 ; XI, 428 ; avec des forces : *quant il sentent que gens viennent sus euls à pooir, il se retraient* II, 136.

Popelisie , poplisie , apoplexie XVI, 75 ; XIV, 308.

Porsion, voy. *portion.*

1. **Port (prendre)**, entrer dans un port II, 115 ; XIII, 274. Encore en usage.

2. **Port**, appui, support ; *tant cuidoit il bien avoir de port et de grace en la ville, mais non ot* XI, 365.

Porter, 1. supporter : *porter les sors* II, 256 ; souvent associé à *passer : quant il veïrent que souffrir leur convenoit, il le portèrent et passèrent courtoisement* II , 238 ; 2. protéger : *je les ay amés, portés et honnerés plus que nuls de mon pays* IX, 217 ; *nous ne demourrons point en paix puisque le duc de Berry veult porter et aydier Aymerigot Marcel* XIV , 192 ; 3. comporter : *ainsi que jeunesse le portoit* XV, 87. — *Se*

porter, 1. se gérer, se conduire : *pour ce que si vaillamment s'estoient tenut et portet le siége durant* III, 317 ; *li rois et chil de son vaissiel se portèrent si bien que ceste nef fu conquise* V, 262 ; 2. en parlant de choses, d'événements, prendre tel cours, aller, se passer : *ensi se portèrent les premières acquointances entre la roïne d'Engleterre et messire Jehan de Hainnau* II, 53 ; *nous vous compterons comment li parlemens se porta* II, 413 ; *pour veoir comment les coses s'y portoient* III, 70 ; 3. en parlant de conventions, d'arrangements, être fixé de telle manière : *ensi que convenance se porta* (selon la teneur de la convention) II, 95 ; *et se portèrent li compte et les sommes si courtoisement que tout s'en contentèrent*, ib. 186 ; 4. *se porter* de qqch. = *se souffrir, se passer*, en prendre son parti : *li dus de Braibant se dissimuloit et se portoit de ces besoingnes assés froidement* II, 484 ; *si s'en porta il assés bellement et conforta* X, 186 ; *pour celle cause il s'en portèrent et passèrent plus bellement* VIII, 132.

Portion, porsion, part afférente ; *si fu casquns payés et satisfais selonch sa porsion* II, 187 ; loc. adv. *à portion*, à la portion congrue : *il vous manache de vous et vostre femme enclorre en ung chastel et vous là tenir en subjection et nourrir à portion* XVI, 24.

Posnée, voy. *ponée*.

Possessant, subst., possesseur ; *bouter le possessant de le couronne de Franche hors de le possession du royaume* II, 320 ; adj. : *les gens riches et possessans de grant avoir*, ib. 342.

Possesser, posséder ; *c'est assavoir que li roys Edouwars d'Engleterre et si hoir doient avoir et tenir et possesser perpétuellement tous les pays et terres qui s'ensieuwent* VI, 274 ; II, 364 ; IV, 274 ; construit avec *de* : *et les lairoit joïr et possesser de tout chou qu'il avoient en le fortrèche* VII, 68 ; ib. 124.

Posterne, -**terne**, poterne III, 227 ; IV, 21 (*et se parti par une fausse postierne qui ouvroit sus le mer*).

Postis, subst., poterne, fausse porte ; *et n'i avoit ouvert tant seulement que les postis* VIII, 264. Du bas-lat. *posticum* ou *posticium*.

Potel, petit pot (mesure de liquide) ; *bons vins de Gascongne, d'Ausai et de Rin, le potel pour trois esterlins* II, 131 ;

Potencée (*croix*), XV, 180, t. de blason, voy. Littré.

Pou (**à**), à peu près, presque ; *ils sont ici à pou aussi aises comme s'ils estoient en leurs hostels* XI, 131.

Poudrière, poussière VIII, 290 ; XI, 299 (pluriel).

Pouilleux, sale, vil ; *ils sont ors et pouilleux et moult envieulx sur le bien d'autruy* XI, 141.

Pour, préposition ; les emplois les plus remarquables sont : 1. *Pour* indiquant le temps dans le passé : *pour ces jours estoit prévos de Valenciennes uns vaillans homs qui..* III, 230 ; *uns gentils abbes qui laiens estoit pour le temps,* ib. 228 ; *pour lors = alors, à ce dont* II, 35. De là la loc. conjonctionnelle *pour ce que,* = pendant que : *pour ce que Jacques Dartevelle se tenoit devant Tournai* III, 301. — 2. *Pour* = malgré : *oncques li rois Robers n'en vot faire hommage , pour guerre que on l'en fesist* II, 249 ; de là la loc. conj. *pour ce que* = quoique : *pour ce que j'ai veü, en mon temps que j'ai alé et traveillé par le monde, deux cens haulsprinces. mais je ne veys oncques plus humble ne plus traitable* XIII, 18 (c'est ainsi que j'interprète ce passage, qui est, à mon avis, mal ponctué dans notre texte, voy. l'art. *mais*). — 3. *Pour* = dans l'intention, à l'effet de , est souvent précédé pléonastiquement par la formule « à ce que » : *et ordonna ses besongnes à ce que pour aler en Engleterre* II, 378 ; *et les fesissent obligier à ce que pour tenir tout ce que il en ordonneroit* XVI, 106. — 4. *Pour* exprimant la cause a donné naissance à la formule fréquente *pour ce que* = par ce que. — 5. *Pour* ou *pour à* = au risque de : *pour morir, je ne relenquirai jà mon droit seigneur* III, 349 ; *de bons compaignons englès qui jamais ne se fuissent rendu pour morir* VII, 338 ; *car, pour les membres à trencier, il n'eüst consenti nulle lasqueté à faire,* ib. 303 (cp. Godefroid de Bouillon, 5375 : Jamais ne vous faurray pour les membres trenchier) ; *et dist que nullement, pour à perdre grant partie de son royaulme, il ne se allieroit au prince,* ib. 120. Nous avons déjà dit, à propos des mots *amorir* et *aperdre,* que ces verbes sont illusoires et n'ont été admis par l'éditeur de notre texte (de même que par M. Luce) que parce qu'il n'a pas été tenu compte de la formule *pour à* = au risque de. *Pour* suivi d'un infinitif est très-fréquemment, dans l'ancienne langue, accompagné d'un *à* supplémentaire, quand cet infinitif est précédé d'un régime ou d'un adverbe (p. ex. IV, 101 : *pour ensi à faire , les vous ai je donnés*) ; mais cet *à* se place d'habitude immédiatement devant l'infinitif ; la formule *pour à* est donc, à la vérité, quelque peu étrange, mais elle a son analogue dans *sus à,* sous peine de. La négligence à l'égard de cet *à* supplémentaire (voy. à ce sujet aussi mon article *de*, ainsi que ma

note Baudouin de Condé, p. 383) a égaré maint éditeur de textes anciens et créé des composés imaginaires ; quelques erreurs de cette nature ont été relevées dans le cours du Glossaire de Gachet, et dans les Observations sur le texte de Cléomadès, par M. Bormans. Ce dernier s'est attaché à expliquer logiquement le tour qui nous occupe, mais son explication me semble se heurter contre les cas où *pour* n'est pas suivi d'un substantif ou d'un pronom, mais d'un adverbe (*pour ensi à faire*), ainsi que contre les cas de *pour à morir* et sembl., que nous avons cités. Je pensais avec Gachet que *pour à* et les faits analogues (*sans à, sus à*) sont un germanisme et reproduisent le *um zu, ohne zu* de la langue allemande ; mais je me suis ravisé, après avoir appris par une note de la dernière édition de la grammaire de Diez (III, 245), que Grimm (Grammaire allemande IV, 104) a démontré que le tour allemand est importé du roman, et ne se rencontre pas dans les plus anciennes sources de la littérature germanique.

Pourcach, action de *pourcachier*, donc poursuite d'une affaire, diligence, démarches actives, instigation ; *et y convenoit grant sens, pourcach et advis* II, 320 ; *par le pourkach et enort de Jaquemon Dartevelle*, ib. 437. Aussi *pourcache, pourcas* (voy. ces mots).

Pourcache, forme féminine de *pourcach* (v. c. m.) ; *par quel aye et pourcache il avoit estet delivrés* VI, 101.

Pourcachier (pourchasser), négocier : *aucun bon seigneur d'Engleterre et d'Escoche pourcacièrent tant entre le roy d'Engleterre et le roy d'Escoche que unes trieuwes fu acordée* II, 198 ; ib. 302 ; *et se porta leurs parlemens que li dis évesques devoit pourcachier à* (avec) *ses compaignons que le ville de Hainbon seroit rendue à Loeys d'Espaingne* IV, 36 ; *pourcachier un prisonnier*, négocier au sujet de sa rançon : *qui le tenoit et pourkacha longement* VI, 189 ; machiner, préparer sous main : *li dis messires Hues leur pourcachoit grant destourbier* II, 24. — Aussi employé au réfléchi, avec le sens de : intriguer, poursuivre ses intérêts : *sire, vous demourrés, et Richard de Bourdeaulx voist* (aille) *autre part se pourchasser* XVI, 112.

Pourcachier, infinitif-substantif, poursuite (d'une affaire) ; *pour remonstrer que la besoingne estoit sienne et faite à son pourcachier* II, 302 ; machination, instigation : *par son conseil et pourcachier*, ib. 240.

Pourcas, **-chas**, autre forme de *pourcach* (v. c. m.) ; *quant li rois*

Phelippes vit que par nulle voie ne pour pourkas qu'il seuist monstrer ne faire, il ne porroit retraire les Flammencq de leur opinion III, 119 ; *par force ou par pourcas* V, 224 ; *la royne Jehanne, laquelle estoit de très grant pourchas* (qui déployait une grande activité) XI, 250 ; *et sachiés que ce fut une dame de grant fait* (de grande énergie) *et de très grant pourchas, car point ne dormoit en poursicuvant ses besongnes* XIV, 27.

Pourchas, **pourchasser**, voy. *pourcas* et *pourcachier*.

Pourfendre, déchirer ; *et le prist par le kevech de sa cote et le tira si roit à lui qu'il* [la] *li pourfendi jusques en la poitrine* V, 355.

Pourjeter, projeter ; *par une embusque que il pourjeta sus les camps* IV, 35.

Pourmener, **proumener**, 1. continuer, poursuivre : *tant fu chis assaus continués et pourmenés sans nul cès, que..* IX, 34 ; 2. promener, au sens figuré de « faire aller » ; abuser, lasser par de vaines promesses : *li dus de Braibant le maine et pourmaine* III, 61 ; *li dus de Braibant, li dus de Guerles et les Alemans l'avoient mené et proumené jà par deus saisons* III, 380.

Pourparler, v. a., traiter, discuter, négocier ; *la trieuwe qui avoit estet parlementée et pourparlée devant Tournay* IV, 163 ; *si fu* (la paix) *tant pourparlée et démenée que elle se fist* VII, 79 ; concerter : *et veult on dire et supposer que c'estoit tous fais, avisés et pourparlés de aucuns des amis les Despensiers* II 119.

Pourpenser (se), s'aviser ; *il se pourpensa qu'il deffieroit ce jovene roy* II, 105 ; *et se pourpensa d'une grant soutilleté* IV, 351.

Pourpos, **proupos**, 1. dessein : *ne plaise jà à Dieu que vostre bon pourpos je vous brise ne oste* II, 63 ; *à tel entente et pourpos*, ib. 81 ; *et n'eurent mies vollenté ne proupos de yaux tenir* IV, 275 ; *avoir en proupos*, se proposer VII, 168 ; 2. sujet (d'un discours) : *ançois que j'en commence à parler, je voel ung petit tenir le pourpos de proèce* II, 8 ; 3. locution adverbiale *mal à pourpos*, mal à propos, inhabilement IV, 176.

Pourprendre, occuper (un lieu dans toute son étendue) ; *la navie d'Engleterre qui avoit pourpris tout le passage de la mer* III, 206.

Pourpris, enclos, enceinte II, 97.

Pourprise, forme fém. de *pourpris*, enclos, enceinte : *li rois fist madame sa mère envoyer en un castiel et là tenir sans point issir de la pourprise* II, 247.

Pourre, 1. poudre : *si trouva on le pourre de salpètre toute moullie* IX, 433 ; 2. poussière XII, 308 (quelques lignes plus loin, la

forme *pouldre* au même sens). — *Pourre* se rapporte phonétiquement à *poudre*, comme *sorre* (solvere) à *soudre* ; concurremment avec ces formes simples, l'anc. langue se servait des formes dérivatives *poudrière, pourriere* ; sur la production de la forme *poussière,* voy. l'article *pousse* 2 dans Littré.

Poursieute (poursuite), démarches, diligences faites en vue d'une entreprise, d'un fait d'armes : *et par especial trop plus coustèrent les mises et poursieutes à mettre sus du conte d'Erby que du conte Mareschal* XVI, 96 ; *considérés l'estat d'armes et des poursieutes* (des mesures à prendre, des difficultés à surmonter) *à gens de bien et d'onnour, se il estoient aise* II, 152 ; suite d'un prince : *le conte de Nevers et tous les autres seigneurs de France qui en la court et poursieute de l'Amourath Bacquin estoient* XVI, 43 (cp. *poursievant*).

Poursievant, personne de la suite d'un prince ; *li rois soustenoit tous les jours sous ses frès bien* 1600 *armeüres de fier et bien* 10,000 *arciers, sans les autres poursiewans à çou apertenans* II, 482.

Poursievir, **-ieuwir**, **-uiwir**, poursuivre ; 1. = suivre : *tous les camps estoient couvert de gens et de charoi qui poursievoient le roi* V, 9 ; 2. faire rentrer, exiger (une somme d'argent) : *toutes les rentes et revenues estoient poursieuvites et recheües par recheveurs qui..* III, 117 ; 3. obtempérer, se prêter à : *il li convenoit poursuiwir tous les dangers* (caprices) *et les volentés del duch son voisin* II, 472. — A côté du participe passé *poursievit* (voy. l'exemple cité ci-dessus), on trouve aussi *poursievoit : ceste besongne estoit poursievoite moult aigrement* V, 259 ; *si ne furent noient poursievoit* IX, 149. Cp. *aconsievoit*.

Poursongnier, renforcement de *songnier*, entourer de soins ; *il fu si mal poursongniés de ses plaies qu'il morut* VII, 459 ; *si fu la ditte ville de Biétune si bien deffendue et poursongnie que li Flamench n'i conquestèrent riens* V, 147.

Poursuivite, subst., poursuite ; *li enchauce et li poursuivite dura jusques as barrières* III, 347.

Pourtraire, v. n., ressembler (*retraire* avait jadis également cette signification) ; *et si pourtraioit très grandement en tous endrois au père* XI, 91 ; *ung clerc qui avoit esté en la chapelle au roy Richart et qui moult bien luy pourtraioit de fourme et de figure* XVI, 223.

Pourveance, 1. prévoyance, action de se pourvoir, de prendre ses mesures, de là : soins pris d'a-

vance : *tant euls je de pourveance que je trouvai dès seigneurs de France que..* XIV, 5 ; loc. adv. de *pourveance,* par avance, par mesure de précaution : *et avoie de pourveance fait escripre tous les traitiés amoureux que..* XV, 141 ; 2. action de pourvoir aux besoins d'autrui, soins : *la royne demora à Buignicourt en le pourvéance* (aux soins) *de mgr. Nicole d'Aubrecicourt* II, 56. — Au pluriel le mot prend un sens concret, qui se rencontre avec celui du mot moderne et analogue *provisions.*

Pourveoir, 1. neutre, avoir soin, dans la formule *y pourveoir de remède* (II, 30), intervenir dans une affaire pour y remédier ; 2. actif, se procurer une chose : *le concierge avoit quis, pourveü et acheté toute ceste marchandise* XV, 5 ; *le roy et le duc de Bourgoingne n'entendirent à autre chose fors que de pourveoir les présens que ils vouloient envoier devers Amourath-Bacquin* XV, 338 ; *le roy de France, par délibération de grant advis et conseil, lequel il avoit tout pourveü de l'université de Paris et par autres clers, s'estoit déterminé..* XVI, 134 ; à côté de la tournure encore usuelle pourvoir qqn. de qqch. (*je vous pourverai courtoisement de vostre estat pour vous et pour vostre fil* II, 33), on trouve aussi celle de *p.* qqch. à qqn., où le mot devient synonyme de procurer : *le conte de Fois avoit pourveü à toutes ses garnisons de bonnes gens d'armes* XI, 67 ; *on luy pourvey chevaulx pour lui et ses gens* XVI, 89 ; — 3. *se pourveoir,* sens absolu, prendre ses dispositions, faire ses préparatifs : *la dame se pourveï sagement et bellement* II, 36 ; suivi de *de* ou *pour* avec l'infinitif, se mettre en mesure : *la bonne dame se pourveï d'acquérir amis parmi le royaume de France* II, 31 ; *et se pourveïrent li doy roy pour guerryer plus fort que en devant n'avoient fait* III, 321. De là le participe *pourveü*, préparé, prêt : *pourveü de son fait* VIII, 181.

Pourveü, prêt (voy. l'art. préc.) ; adv. *pourveüement*, résolûment, promptement : *li rois respondi tout pourveüement et sans delay* IV, 390 ; nettement : *ils sceurent bien tout clèrement et pourveüement comment il en estoit* XIV, 273 ; XVI, 212.

Pourvision, prévision ; *avoir pourvision* sur qqch., y être préparé ou être en état de prendre ses mesures : *nous soulions savoir toutes les armes qui en France se faisoient, trois ou quatre mois devant la main, dont nous avions pourvision et advis sur ce* XII, 147.

Pousseïs, synonyme de *bouteïs*, action de pousser, presse : *là eut fort pousseïs* III, 130 ; V, 242.

Pouvoir, voy. *pooir*.

Povre, malheureux ; *povre estrine*, mauvaise chance (voy. *estrine*).

Pouvresse, pauvresse, pauvre femme X, 38 ; Littré n'a aucun exemple ancien de ce mot ; c'est pourquoi je le relève.

Povreté, misère, particulièrement privation de nourriture ; *et li segnefioit ses durtés et ses povretés* VII, 103 ; ib. 470 ; *et estoient leur cheval effondu de povreté et de faim* X, 399.

Poye, appui (d'un siége) : *si féri la main sus la poye de la chayère sus laquelle il séoit* II, 355. — Du lat. *podium*, qui en bas-latin signifiait tout ce qui sert à soutenir ou sur quoi on s'appuie ; *podium* s'est aussi francisé par *puie*, d'où *appuyer* (anc. *apoier*).

Praierie, prairie IV, 346 ; VI, 198.

Prangière, heure de midi (du lat. *prandiaria*, s. e., hora) : *environ prangière il vinrent en ung villaige c'on claimme Toregny* VI, 128.

Prebtre, mauvaise orthographe p. *prestre* (forme typique *presbtre*), III, 442.

Preçeus, precheus, forme syncopée de *perecçeus*, paresseux ; *proèce n'a cure des couwars et des preçeus* II, 14 ; ib. 284. Dans le passage II, 14 notre texte porte *preceurs*, qui ne peut être qu'une faute de copiste. Voy. aussi l'art. *preèce*.

Précier, forme contracte de *préecier* IV, 107.

Prée, forme féminine et concurrente de *pré* II, 137, 493 ; IV, 87 ; XI, 105. — Du plur. lat. *prata* (de *pratum*).

Préechier, prêcher II, 420 ; forme régulièrement tirée du lat. *praedicare* ; aussi contractée en *precier* et (avec l'*s* intercalaire) *preschier* (d'où *prêcher*). Ces diverses formes ou phases rappellent celles du verbe *empêcher : empeecier, empecier empescher empêcher*, du lat. *impedicare* (origine plus plausible que *impactare*).

Preece, preesse, II, 325 : *se la demande et calenge demeure en sa preesse et que il s'aherde à wiseuses ;* et quelques lignes plus loin : *se en vous preesse ne demeure*. Ces passages sont altérés ; un mot *préesse* n'existe pas. M. Luce lit *proece* et *proesse* ; cette leçon satisfait au sens à la rigueur : d'un côté « si la poursuite de vos droits ne se fait pas pour cause de [manque de] prouesse » ; de l'autre « si prouesse ne manque pas en vous ». Mais, selon moi, il faut lire *perece*, paresse, qui donne un sens parfaitement net ; d'une part « si c'est par nonchalance que *la calenge* ne se fait pas (c'est bien là la valeur de *demeurer en ; en* indique la chose qui fait obstacle, qui fait *demeurer* une entre-

prise) ; d'autre part « si la paresse ne persiste pas en vous. » Cependant, dans le second cas, où il paraît que le mot *preesse* ou *proesse* fait défaut (M. Luce le met entre crochets), je pense que le texte original ne réclame aucune intercalation ; *se en vous ne demeure* ne fait aucune difficulté et signifie : « si vous n'y faites obstacle. » Je soupçonne que les copistes se sont vus en présence d'une forme *prece*, qui leur semblait incorrecte et dont l'un aura fait *preece*, l'autre *proece*. Au surplus, il se peut bien que Froissart se soit servi de la forme syncopée *prece* (p. *perece*), comme il s'est servi en plusieurs endroits de l'adj. *preceus* (v. c. m.). Une syncope du même genre se présente dans *pril* p. *peril* que je me souviens d'avoir rencontré dans Adam de la Halle.

Préfichier, -icier, fixer d'avance un jour) ; *car il avoient ordonné et préfichié le jour que il devoient estre devant Tournai* III, 223 ; IX, 473 ; XIV, 172.

Prélation, 1. dignité de prélat, prélature : *on assist l'évesque de Lengres tout au plus hault bout pour cause de prélation* XII, 232 ; 2. diocèse : *li prélat en leurs prélations et signouries comenchièrent à preschier ce voiage par maniere de croiserie* X, 207. — Peut-être dans le premier exemple, *prélation* veut-il dire, comme le lat. *praelatio*, préférence (ici préséance).

Premiers, adv., d'abord, en premier lieu ; *il avoient desservi à estre justichié en trois manières, c'est assavoir premiers traynés, apriès décollés et puis pendus à ung gibet* II, 79 ; aussi *de premiers* II, 62, 81 ; III, 149, 225 ; l'idée dès l'abord est encore rendue, par rapport à un fait défini, par *de ce premier* IX, 88 et *à ce premier* IV, 44 ; XV, 252. Notez aussi l'expression *de premierement : par lesquels de premièrement toutes ces hainnes estoient esmeutes et eslevées* IX, 228. — *Premiers* équivaut à *avant* dans la formule conjonctionnelle *premiers que : infourmés vous très bien de la besoingne premiers que vous faites à vostre fils nul mal* XI, 95.

Premierain, forme extensive de *premier* ; *à ce premierain assaut* III, 340.

Prendable, prenable III, 99, 441 ; IV, 58.

Prendre ; ce verbe est régulièrement conjugué au prés. et à l'imparfait ; donc *prendons, prendés, prendoit* ; le défini fait *pris* ou *prins, presis, prist, presismes, -istes, prisrent* ou *prisent* ou *prinstrent* ; imparfait du subj. *presisse* ; part. passé *pris* ou *prins*. — Significations dignes de note :

1° sens actif : a) décider, conclure : *il avoit jeté sa visée à che que uns mariages seroit trop bien pris et fais de sa fille et dou fil le conte de Flandre* IV, 321 ; b) admettre, supposer, dans les formules impératives *prendés, prendons* III, 350 ; XII, 134 ; c) = *reprendre* au sens de dire : *il prist paroles au roy, dont il quida très bien esploitier* XVI, 90. — 2° Sens impersonnel : a) venir, arriver, suivi du datif : *pour ung petit de douleur qui luy tenoit ou chief, laquelle luy estoit prinse par nuit estant ou lit* XV, 44 ; b) prendre une tournure : *comment qu'il prende* (quelle que soit la tournure que les choses prendront) VII, 124 ; c) avoir telle conséquence : *regardés comment il leur est prins de leurs deffenses* (ce qu'il leur a profité de s'être défendus) XII, 88. — 3° Locution particulière : *l'avoir où prendre* (= avoir où le prendre), savoir où en chercher la cause, savoir pourquoi : *la duchesse de Glocestre et Offrem son fils furent moult destourbés, et bien l'avoient où prendre* (et ce ne fut pas sans cause), *quant le duc de Glocestre leur sire et père fut là amené tout mort* XVI, 77. — 4° *Se prendre,* se remettre : *se prendre à santé,* reprendre santé XV, 48 ; — *se prendre priès,* voy. l'art. *priès.* — 5° *Prendre sus*, a) arrêter, empêcher de continuer : *à la seconde* [lance] *l'en* (l'on) *les prist sus et ne voulut consentir le roy que ils en feïssent plus avant* XIV, 44 ; arrêter, faire prisonnier : *li contes de Hainnau euist volentiers veü que on l'euist pris sus et retenu en vie* III, 281 ; b) prendre à sa charge, sous sa protection : *tant que à moy, je vous ay prins sus et vous deffenderay tant que je pourray* XVI, 201 ; V, 158 ; c) promettre : *tant que à moy, je ne le feray jà à* (au risque de) *morir, car je l'ay pris sus, si luy tenray son convenant* XVI, 232.

1. **Près**, adv., voy. *priès.*

2. **Près**, sujet. sing. et rég. plur. de *prest* (v. c. m.).

Preschier (voy. *preecier*) II, 413 ; VIII, 215 (*mès depuis fut il tant preschié qu'il fut de l'accord des autres*).

1. **Présent**, 1. adj., *mettre présent*, représenter : *les doutes que li rois y mettoit et avoit mis present son conseil* II, 348 ; — 2. locutions adverbiales : *de présent*, pour le moment, en attendant : *au fort, je les vous presteray pour de présent appaisier le conseil* XII, 249 ; aussi *pour le présent : nous sommes pour le présent sus nostres déduis* IV, 11 ; *en present* a) aussitôt, à l'instant : *et en present respondy ledit poeuple que..* XVI, 204 ; b) à présent : *et ce qui en present nous muet* (meut, pousse)

de lui vouloir aidier VII, 107 ; — 3. préposition ; en présence de : *là eut il son conseil assemblé, présent qui li messagier dou roy Phelippe furent appellé* II, 228 ; *présent les barons et les chevaliers*, ib. 374.

2. **Présent**, subst. verbal de *présenter ;* loc. *faire present de* = présenter, livrer (un prisonnier) : *il les prist et les ramena en l'ost et en fist présent à madame la royne* XVII, 11.

Présentement, à l'instant (cp. angl. *presently*) ; *et là fu présentement occis* IX, 180 ; *nous sommes batu, se nous ne faisons présentement leur service*, ib. 388 ; *les nouvelles vinrent présentement à messire Jehan de Hainau que son cousin estoit perdus* IV, 327.

Président, chef, sommité ; *sus les prélas et présidens de Sainte Eglise* VI, 262.

Présomptieus, présomptueux IX, 130 ; du lat. *praesumptiosus* (Sidoine Apollinaire).

Presse, foule ; *rompre la presse*, fendre la foule III, 295 ; X 29.

Presser, sens absolu, s'empresser : *et croy bien que pluiseur hault signeur presseront à vous avoir à femme pour les biaus hiretages que vous tenrés* IX, 150 ; sens actif, pressurer (un prisonnier), en tirer la plus forte rançon possible (cp. le sens figuré attaché à notre mot *rançonner* actuel) : *se je vous voloie presser, vous paieriés bien trente ou quarante mille escus* IV, 210.

1. **Prest**, subst., prestation, paiement IX, 483 (*il n'ont eü prest ne paiement nul de par vous*).

2. **Prest**, adj. (sujet-sing. masc. et régime-plur., *près*), prêt, tantôt suivi de *de* (*je sui tous près dou mouvoir quant il vous plaira* IV, 7), tantôt de *à* (*je sui tous près à faire vostre plaisir* IV, 143).

Prestement que, aussitôt que XVI, 204.

Présumer, prévoir : *se il euist bien présumé et consideré le grant meschief qui en descendi, il ne l'euist fait pour nul avoir* XV, 87 ; prévoir avec inquiétude, appréhender : *car il présumèrent le temps à venir* VI, 317 ; *et tout ce, par espécial, ymaginoient fort et présumoient les oncles du roy* XIII, 85.

Preude, dans *preudhomme* (II, 44) et *preude femme* (XIII, 11), sage, respectable.

Prier, au sens de « faire une demande », est un verbe neutre suivi du datif : *li baron leur prièrent de demorer* II, 89 ; il est actif et suivi d'un régime direct au sens d'appeler, inviter, engager : *il pria et cueilla environ quarante lances de bons compagnons et se parti de Braibant* II, 489 ; *encores pria li rois moult de bonnes gens de l'empire* III, 246 ;

si pria au souper les haux prinches qui estoient dans Abbeville V, 27 ; *il les prioient de disner et souper,* ib. 276. Cette distinction, toutefois, n'est pas strictement observée ; je trouve p. ex. II, 447 *et le pryèrent que ce li volsist souffire,* mais ces irrégularités sont la plupart du temps, je pense, des erreurs de copiste.

Prière, appel, levée (de soldats) ; *et faisoit se semonse et se pryère des Hainnuyers à estre à Hal* II, 61 ; *si fist un très grant mandement par tout son royaume, et ossi une grant pryère en l'Empire* III, 249 ; *li contes fist une asamblée et une pryère de gentils hommes assés grande pour aler en Frise* IV, 326.

Priès, près, adv., = presque : *quant chil de le ville virent que priès toute Engleterre estoit de leur acord* II, 76 ; *et fu tel fois que li Englès branlèrent et furent priès desconfi* V, 285 ; *priès chacun jour,* ib. 375. Le mot varie avec *priesque* (*priesque tous les jours* II, 171). — Locutions : *priès mener*, serrer de près, mettre dans la gêne : *chil dedens estoient si priès menet et si constraint qu'il avoient mengiet par uit jours tous leurs chevaus* IV, 64 ; — *se prendre priès,* s'empresser, s'efforcer : *toutes manières de gens s'i prisent priès que de trousser vins et viandes et cervoises* II, 154 ; *si se prendoient li Englès priès de bien faire la besongne et desconfire leurs ennemis* V, 262 ; *si se prendoient moult priès de bien faire* VI, 165 ; *si se estoient près prins leurs gens de venir à Venise* XVI, 56 (var. *se estoient diligentés*) ; *et s'en estoient les povres gens du pays pris si près du payer que les plusieurs en avoient vendu leur héritage* XIV, 161.

Prieus, prieur ; *le grant prieus de France* V, 68 (*prieur* est une faute d'impression), ib. 71, 73 (ici aussi lisez *prieus* p. *prieurs*). La forme *prieus,* ainsi que le fém. *prieuse,* n'est pas rare.

Prime, subst., première heure du jour, c.-à-d. six heures du matin ; *et furent l'endemain devant prime ou havène de Bouloigne* II, 24 ; *entre prime et tierce* VII, 405 ; *li assaus dura dou matin* (de l'aube du jour) *jusques à prime* V, 4 ; aussi *prisme* IV, 357 ; V, 2.

Primes (**à**), alors seulement (pas avant) ; *quant li rois de France sceut que li rois d'Engleterre s'en retournoit vers Calais, à primes se desloga il* V, 329 ; aussi *or à primes* (XI, 265) ou *or primes* (XI, 255, var.).

Prinçauté, principauté VI, 396 ; VII, 87 ; on trouve aussi *princeté* VII, 141, 230.

Princeté, voy. l'art. préc.

Principauté (**en**), principalement ; *il entendoient que li Englès avoient*

empris de chevauchier en princhipauté parmy leurs terres III, 27.

Prinse, prise II, 402 (*apriès le prinse de Saint-Malquaire*).

Prinson, forme var. de *prison ; je vous quitterai de vostre prinson* VI, 25 notes.

Print, p. *prinst*, prit VI, 33.

1. **Prise**, subst., appréciation ; *il avoient bien mort desservi selonch la prise et la teneur de pluiseurs oribles fais que il avoient là oy recorder* II, 80.

2. **Prise**, captivité : *je meterai en souffrance vostre prise* V, 101.

Prisent, **prissent**, prirent ; *puis prissent congiet au conte* II, 353.

Prisme, voy. *prime*.

1. **Prison**, subst. fém., propr. capture (du lat. *prensionem*, action de prendre), puis l'état qui en résulte, captivité : *quitter à qqn. sa prison*, le relâcher II, 158. Voy. aussi *prinson*.

2. **Prison**, masc., prisonnier ; *il y ot des mors, des navrés et des prisons d'un lés et d'aultre* II, 165 ; *se li livrèrent le conte de Montfort pour son prison* III, 417. — C'est le même mot que le précédent, passé du sens abstrait au sens concret (cp. *message*, message et messager, *témoin*, pr. témoignage, et beaucoup d'autres). L'ital. *prigione* et l'esp. *prision* réunissent également les deux sens de l'anc. fr. *prison*.

Privé, apprivoisé ; fig. dompté, maté : *il fist le chevalier tout privé* X, 182 ; familier : *et furent moult tost acquointié et privet l'ung de l'autre* II, 331 ; adv. *privéement*, en privé II, 332, 338.

Privilégié, autorisé ; *et de ce est il bien privilégiés* III, 117.

Procéder en qqch., aller en avant, continuer, persévérer ; *se li rois d'Engleterre voloit procéder en ces demandes* (poursuivre ces prétentions) II, 334 ; *puisque vous volés procéder en le guerre* III, 17 ; aussi *procéder avant en qqch.*, en poursuivre l'accomplissement : *il dist que volentiers il procéderoit avant ou mariage* V, 159. — *Se procéder*, avoir son cours, être poursuivi : *ceste cöse se procéda et aproça sus les convenances que Loïs avoit eus as ambassadours* V, 157.

Procès, propr. marche, cours, développement, de là : 1. enchaînement d'une narration, contexte, puis = sujet traité : *or vueil je ysir de ce prologe et poursuivir mon principaul prochès* II, 3 ; *toutes ces choses sont passées et deüssent estre en ce record mis ens ou procès de nostre histoire cy dessus* XIII, 29 ; XIV, 160 ; — 2. discours : *avant, chevaliers seigneurs ! dirent les souverains patrons de Gennes en la conclusion de leur procès* XIV, 214 ; — 3. affaire ou sujet en question : *si se advisa que il poursieuvroit ce procès*

XIII, 114 ; *ne oncques ils n'entamèrent nuls de leurs procès sur lesquels ils estoient là venus* XIII, 126 : *et si froidement mena ses procès* X, 307 ; *en poursieuvant les procès de ceste plaidoirie* XVI, 169. — A la signification première de marche se rapporte la locution *en procès de*, en voie de : *de tout ce que li contes avoit fait et de sa foi que il avoit mentie* (*à tout le mains il estoit en procès dou mentir*), *il tenoit le païs de Flandres pour esqusé* V, 161.

Prochain, adj., apparenté, proche, intime ; *car il ne peut avoir plus proçaine de vous qui estes se serour* II, 47 ; *pour tant que il estoit si proçains de la contesse de Montfort* VI, 117 ; *pour tant que ils estoient tous prochains du conseil du roi* XVI, 6 ; qui intéresse : *si leur estoit li voiages de France plus prochains* (plus à coeur) *que cils d'Espagne* X, 208 ; *les besongnes de Flandres li estoient si prochaines que bien li touquoient* X, 232. — Le mot, comme notre *proche*, est aussi employé comme substantif : *leurs amis et prochains* II, 105 ; *les enfans du roy Louis avoient grant foison de bons amis et de prochains* XI, 250.

Prochaineté, parenté ; *quel droit et prochaineté* (titre de parenté) *li roys Edouwars avoit à l'hiretaige de France* II, 320.

Proclamation paraît avoir la valeur de réclamation, réclamation fondée, droit, dans le passage suivant : *nul ne nulle par dessus elle n'y avoit proclamation de callenge* (n'avoit le droit d'y prétendre) XIII, 12.

Procurer, 1. v. n., être chargé d'intérêts, diligenter en faveur de qqn. ou de qqch., synonyme de *pourcachier* : *et tant procura la bonne dame entre ces signeurs, que une journée de traitement fu accordée à l'endemain* III, 309 ; *li dus de Braibant fu enfourmés comment li rois d'Engleterre estoit à l'Escluse et procuroit que ses fils fust dus de Flandres* IV, 321 ; *dont moult en annoyoit aux deux Anglois qui procuroient pour Aymerigot Marcel* XIV, 196 ; 2. v. a., pourchasser, rechercher : *procurans et acquérans seigneurs et amis à tous lés* II, 331 ; poursuivre, faire réussir : *il entendoit de grant desir et volenté au procurer ses besognes* V, 234.

Proie ; ce mot exprimant particulièrement le butin de guerre consistant en bétail, il est devenu synonyme de bétail : *jou ai veü, dist li espies, le proie de le ville yssir hors et y a bien sis ou sept cens grosses bestes* IV, 341 ; *et acqueillirent toute la proie de là environ* III, 120.

Proisme, adj. et subst., proche, parent ; *il ne peut estre qu'il n'y ait grant plenté de leurs proismes*

qui dolent en sont II, 129 ; *il desiroient avoir la guerre as Escos et contrevengier le mort de leur proisme,* ib. 250 ; *riens n'est plus proisme ne plus prochain que père et mère* XIII, 267. *Proisme* est la francisation régulière du latin *proximus, procs'mus* ; le groupe *oc* précédant une consonne fait *oi* (cp. vfr. *oit* (huit) de *octo*) ; il faut donc rejeter l'orthographe *proïsme,* adoptée généralement dans notre texte.

Proïsme, prologue ; *or ai je mis ou premier chef de mon proïsme que je voel parler de grans mervelles* II, 7. Du lat. *prooemium* ou plutôt du grec προοίμιον, préambule (οι, prononcé à la manière romaïque, sonne *i*) ; l'*s* est adventice comme dans *prisme.*

Proismeté, parenté ; *par droit et par proismeté, de le succession monseigneur Carlon, roi de France, vous deveriés tenir l'hiretage* II, 305 ; ib. 322 (*par droite succession de proismeté*) ; VI, 359. L'orthographe *proïsmeté* est fautive, voy. *proisme.*

Prologe, prologue II, 3 ; le type est *prologium* et non pas *prologus.*

Prologuier, = praedicere, dire précédemment ; *car cy-dessus j'ai prologuié grans fais d'armes ; encoires en trouverés vous grant foison, desquels je feray bonne et juste narration* XI, 4.

Promesse ; je crois devoir citer l'expr. *vostre promesse* au sens de « la promesse que je vous ai faite », II, 52 : *je vous tenray vostre promesse.*

Promettre, annoncer, prédire (une chose mauvaise) : *mais lor promettoit on que il seroient tout mort* II, 78.

Promotères, forme du sujet sing. de *promoteur* II, 192.

Promotion, conseil, proposition ; *le jeune roy aux paroles et promotions de l'archevesque de Cantorbie se enclinoit assés* XII, 291 ; *à la promotion du duc le vallet fut appellé* XIV, 182 ; — instigation : *ces promotions dou roi d'Engleterre à la calenge de France* II, 375 ; *par la promotion et enort d'un bourgois de Gant,* ib. 393 ; résolution, intention : *quant la promotion de ceste feste faire vint en avis au roi* IV, 205.

Promovement, instigation (forme populaire de *promotion*) ; *par le promovement de madame sa mère* VII, 320.

Promovoir, pr. faire surgir, de là ; 1. proposer : *nous volons bien à signeur, puisque il est à ce promeüs, le prinche de Galles* IV, 320 ; mettre sur le tapis, en délibération : *le duc de Lancastre ala au conseil et, quant il vey que point et heure fut, il promeut la besongne du vallet* XIV, 182 ; — 2. avancer, émettre (une pa-

role) : *là promeut Dartevelle les parolles susdites* IV, 319 ; — 3. susciter : *Olivier de Clichon luy avoit tout promeü et brassé ce contraire* XV, 1.

Prononchier, proclamer ; *il se fist consacrer et couronner de ce pape et prononchier à estre emperères* II, 346.

Propisse, apte, capable ; *prélas ydoines et propisses à ce faire* VII, 422 ; *à savoir se elle est propise et fourmée à porter enfant* X, 343.

Proportionné, réglé, en ordre ; *se les puissans et les mauvais n'estoient pugnis, les choses ne seroient pas proportionnées justement* XV, 62 ; en mesure, à même de : *celuy comte Guy de Blois et Marie de Namur n'estoient pas tailliés ne proportionnés à engendrer jamais enfans* XIV, 368.

Proposer, exposer, traiter ; *la quelle* (matière) *traite et propose les fais et advenues des guerres de France et d'Angleterre* XIV, 1 ; ib. 87 ; au sens neutre, suivi de *sur*, avoir trait à : *toutes leurs paroles touchoient et proposoient sur la fourme du mariage pour quoi ils estoient là envoiés* XIII, 8.

Proposeur, narrateur ; *je, Jehan Froissart, acteur et proposeur de ceste histoire* XV, 4.

Propre, même ; *maugré le propre roi* II, 84 ; *che propre soir*, ib. 123 ; *en celle propre année* V, 252. Le mot est parfois renforcé par l'adv. *mesmes* : *li propres rois mesmes* II, 2.

Proprement, adv., 1. même : *et proprement li abbes s'ala bouter dedens un celier* II, 70 ; *et proprement madame la royne sa femme y vint* V, 258 ; 2. convenablement : *et chevauçoient si serré que on ne peuist jetter un estuef entre euls que il ne cheïst sus pointe de glaves, tant les portoient il proprement roides et contremont*.

Prose (mettre en), mettre par écrit : *afin que li grant fait d'armes qui.. sont avenu, soient mis en mémore perpétuel, je me voeil ensonnier de les mettre en prose* II, 1.

Proufit, butin ; *quant les gens à messire Loïs d'Espaigne orent cargiet chars et charètes de tous meubles et proufis que il ramenoient à lor navie* IV, 78.

Proumener, voy. *pourmener*.

Proupos, voy. *pourpos*.

Prouvende, provende (voy. mon Dict.) : *quarante converses à demie prouvende* IV, 407 ; *sis vins dames à plainne prouvende*, ib. 409.

Prouvos, forme var. de *prévos*, prévôt III, 317 ; VI, 73 ; aussi *provos* III, 93, et *prévos* III, 311 ; dérivé *provosté*, prévôté III, 93. Voy. mon Dict. sous *prévôt*.

Provenir, se produire, surgir ; *nous sommes chi envoyet à savoir que vous dirés de une nouvelleté*

qui est provenue en l'ostel d'Engleterre II, 355 ; *ils curent conseil que ils envoieroient en France devers le roy, quoyement et couvertement, de providence, non mie par pompes ne par orgueil, ung Frère Meneur* XV, 93.

Providence (**de**), avec précaution, prudemment XV, 93 (voy. l'art. préc.).

Proviseur, pourvoyeur, fournisseur ; *et vous di que proviseurs y eurent trop bien leur temps* XI, 367.

Provision, bénéfice (au sens ecclésiastique) ; *ne je n'ay fait chose par quoy je doive perdre ma divine provision* XVI, 125.

Provos, **provosté**, voy. *prouvos*.

Prudence, science, part. jurisprudence ; *les greigneurs clers en prudence qui fuissent en l'université de Paris* XV, 129.

Prudentement ; cette forme adverbiale est contraire à l'ancienne grammaire, mais elle est devenue régulière une fois que les anciens adjectifs à genre commun avaient pris la flexion féminine ; *prudentement* est aussi correct que *grandement* (anc. *grammment*) ; cp. *excellentement*.

Pseaulme, psaume ; du genre féminin : *et là chantoient une pseaulme du psaultier* XI, 106.

Puble, public ; *murmuroient l'un à l'autre et disoient en puble* (publiquement) VIII, 300. Du latin *publicus*, par apocope de la terminaison, cp. *ruste, hérite*.

Publique, forme usuelle p. *public* (d'ailleurs notre mot *public* fait disparate avec *antique, rustique*, etc.) ; *en privé, non en publique* XI, 253 ; XVI, 75. — *Publique* est une forme savante relativement à *puble* (v. c. m.).

Puchelle, jeune fille, demoiselle (sans l'idée accessoire de virginité que nous y mettons aujourd'hui) ; *tout chevalier doient aidier à leur loyaul pooir toutes dames et puchelles descachies et desconfortées* II, 61.

Pugneïs, voy. *puigneïs*.

Pugnir, forme usuelle pour *punir* II, 75 ; III, 457.

Puigneïs, combat II, 316 ; III, 83, 256 (*et il eult là moult bon puigneïs*) ; aussi *pugneïs* IV, 176, 342 ; dérivé de *puignier* = lat. pugnare.

Puignie, poignée ; *il n'estoient qu'une puignie de gens* II, 129.

Puison, poison V, 132 ; cp. *fuison* et *foison*. — Par son origine de *potionem*, le mot était à bon droit du genre féminin.

Puis, 1. adv., depuis, dans la suite : *li jones Edouwars qui fu puis rois d'Engleterre* II, 54 ; 2. prép., depuis : *puis son couronnement* II, 225 ; *puis ce fait* III, 5.

Puisdi, depuis lors, litt. depuis jour, II, 49 ; plus souvent *puissedi* (p. *puis ce di*, litt. depuis ce

jour) II, 185 ; III, 157 (*puisedi*).

Puisque, une fois que, dès que ; *et entrèrent ens ès bois sans damaige comme chil qui n'avoient garde puisque là estoient, car il savoient tous les chemins* II, 265.

Puissamment, poissamment, somptueusement, avec magnificence ; *on ne vous poroit mies deviser com noblement et puissamment il y fu rechups* VI, 322 ; *si fu li rois embausmés et couchiés sus un lit moult révéramment et poissamment* VIII, 389.

Puissance, poissance, force ; particulièrement la force militaire ; *Jehans de Haynnau, à poissance de gens d'armes, les devoit ramener en Engleterre* II, 65 ; ib. 74 ; loc. adv. *à poissance,* avec des troupes : *li rois estoit venus à poissance logier à l'entrée de son païs* II, 208 ; *s'en rallèrent par deviers Bretaigne à grant puissance pour aidier monseigneur Charlon de Blois* IV, 2 ; = quantité : *il ot fait visiter la poissance de vivres qui estoient en la ville* V, 88 ; étendue de territoire soumise à un seigneur : *tiengne la neutrale en sa puissance* (qu'il observe la neutralité dans ses états) XVI, 135 ; — au plur., richesses, trésors : *il leur remonstreroit une partie de ses puissances et estas* XVI, 43 ; loc. adv. *de puissance,* de force : *et de puissance il en bouta hors de son droit le conte de Blois* XIII, 35.

Puissant, poissant, joint à son sens ordinaire ceux de riche (*les Londriens qui sont riches et puissans et qui vivent le plus des marchandises qui courent par mer et par terre* XVI, 158), et de magnifique (*une très puissant feste de joustes et d'esbatemens* XIII, 318) ; voy. aussi *puissamment.* — *Estre puissant de,* avoir le pouvoir de, être autorisé à : *ses gens n'estoient pas puissans de faire composition sans lui* VIII, 279.

Puissedi, propr. depuis ce *di* (ce jour), voy. *puisdi.*

Punaisie, -asie, puanteur III, 175, 318 ; IV, 21 ; X, 177.

Pur, au sens indiqué par Littré sous le n° 14, et correspondant au latin *merus* (*merae nugae,* pures bagatelles), allemand *lauter* (*lauter Franzosen,* rien que des Français) ; *et pourveïrent ce vaissiel de purs arciers* (rien que d'archers) III, 201 ; *ce estoit li intension dou roi que elle* (la ville de Calais) *seroit rédefie et raemplie de purs Englès* V, 221 ; *si n'avoient que vestir fors leurs pourpoins puans et pures braies pouries et mal lavées* II, 180 ; *de pures aumosnes* (rien que d'aumônes) *il y ot plain un tonnel d'or et d'argent* X, 207. De là la tournure *en pure la chemise,* n'ayant sur le corps que la chemise (voy. Gachet v° *pur*). Dans cette tournure, *pur*

est tantôt invariable, tantôt mis en accord avec le substantif : *et me meterai volentiers en pur ma chemise en le merci dou roy d'Engleterre* V, 202 ; *et convint toutes les dames afuir à Miaux en pur leurs costes* (cottes), *ensi que elles pooient* VI, 46 ; *il s'enfuï en purs ses linges draps* VII, 463. Cet adj. *pur*, exprimant exclusion de tout mélange ou de tout accessoire, glisse naturellement au sens de *nu* : ainsi *en purs les chiés* (nu-tête) V, 21. Cette relation intime entre *nu* et le terme *pur* dont nous parlons, se voit aussi dans le latin *nudus* et l'all. *bloss*, qui de la signification *nu* passent à celle de *pur* (p. ex. *nudis verbis*, avec de *pures* paroles, all. mit *blossen* Worten).

Puraiu, forme extensive de *pur*, équivalente à « composé uniquement de » : *une bataille toute puraine d'archers* III, 194 ; *l'autre bataille estoit toute puraine de Gascons* VI, 432. Avec *pur*, on aurait dit *une bataille de purs archers*.

Purement, en somme ronde ; *et bien et purement* 25 *cens lances, chevaliers et escuiers, et* 12 *hommes de piet* XI, 308.

Pute, putain ; *tu es fils de pute* VII, 269 ; on sait que *putain* est proprement l'accusatif de *pute* (pr. fille, lat. *puta*).

Qones IV, 270, lisez *qoues*.

Qoue, queue, extrémité ; *et tournyèrent le bois, dont li une des qoues dou bois est et estoit à demi lieue près d'Auberoce* IV, 270 ; cp. *keuwe*.

Quaffe, coiffe ; *le quaffe d'achier en le tieste tant seulement* VIII, 255.

Quanques, autant que II, 189 ; IX, 99 ; X, 42 ; aussi *quant que* II, 331, et *tout quant* (sans *que*) : *je vous commande sur tout quant vous tenés de moi* III, 385.

Quans, adj. plur., fém. *quantes*, combien, lat. quot ; *si se tinrent depuis, ne sai quans jours, à Valenciennes* III, 91 ; *ne sçay quans ans après, celle dame mourut, qui avoit esté femme au conte Jehan de Blois* XIII, 14 ; *et le nous feroit avoir toutes fois quantes fois que* (lat. toties quoties) *il vodroit* II, 440.

Quant, conj., joint à sa signification de quand, lorsque, celle de puisque ; *si furent tout esmervilliet par où il estoient entré en Engleterre, quant les pors et les havenes estoient partout si bien gardé* II, 74 ; *et regratia et loa Dieu li rois d'Engleterre, quant si grant grace li avoit fait que trouver passage bon et seür* V, 23.

Quantefois que, aussi souvent que XV, 78 ; p. *quantes fois* (voy. *quans*).

Quaremiel, mardi gras ; *environ le quaremiel* VIII, 383 (variante

environ karesme prenant). Voy. sur les dissidences et la confusion qui règnent parmi les savants sur la valeur exacte des termes quaresmel, carême prenant (ou entrant), grand et petit carême, etc., Gachet, Recherches sur les noms des mois et les grandes fêtes chrétiennes (travail inachevé), Brux. 1865, pp. 113 et suiv. Gachet lui-même laisse encore planer des doutes sur le point de savoir si le *quaremiel* désigne le mardi gras ou le mercredi des cendres ; il incline, toutefois, pour le mercredi des cendres.

Quaresme prenant, la veille du carême XV, 5.

Quarfor, carrefour X, 14.

Quariel, plur. *quariaus*, trait, flèche, projectile ; *canons et bombardes qui jettoient grans quariaus* III, 152 ; *arbalestriers qui traioient quariaus de fors arbalestres* V, 262. — Du bas-lat. *quadrellus*, propr. trait dont le fer a quatre pans, ital. *quadrello*, esp. *quadrillo*, prov. *cairel*. La forme actuelle du mot est *carreau*. Nous trouvons à *quariel* aussi la valeur de pavé : *au cheoir qu'il fist, Boniface reversa contre les quarreauls de la chaussie et eut la teste toute espautrée* XVI, 114.

Quarrière, rue ; *et vinrent en la rue et quarrière* XI, 379 ; litt. chemin des voitures (*cars*) ; on disait aussi *charrière*.

Quarrure, forme carrée ou cubique : *ung chastelet ouvré et charpenté en quarrure de 40 piés de hault et de 20 piés de long et de 20 piés de large* XIV, 15.

Quarte, mesure de vin, valant un demi-gallon ; *un gallon de vin de Gascogne pour sis estrelins, de quoy li gallons fait les deux quartes de pois* II, 129.

Quartier, 1. quatrième partie : *et fui en la compagnie dou roi un quartier d'un an* II, 138 ; V, 221 ; quart d'une aune : *trois ourlets de menu vair assis sur l'espaule senestre d'un quartier de long ou environ* XVI, 206 ; 2. extrémité d'un carré : *et avoit quatre tours sur les quatre quartiers* (du chastelet) XIV, 15 ; 3. quart (terme de marine) : *vent de quartier* II, 200 ; *et misent les voiles ensi qu'à demy quartier* IV, 141 ; *si singlèrent il de vent de quartier et de tous vens pour leur voiage avancier* VIII, 206 (le texte a fautivement une virgule devant *de quartier* ; une var. a *de cotier*).

Quasser, meurtrir ; *il ne cessa point* etc. *à plouvoir, par quoy lors selles furent tous pouri et tout li cheval quassés sur le dos* II, 153. Du lat. *quassare* (fréquent. de *quatere*), frapper fortement, endommager ; l'all. *quetschen* est de la même famille.

Quatir (se), se blottir, se cacher ;

si se quatirent et esconsèrent dessous quesnes et grans arbres tant que li jours fust venus IX, 38 ; II, 121, 158, 263. — Dérivé de prov. *quait,* ital. *quatto,* tapi, pressé ; cet adjectif représente lat. *coactus,* qui est aussi, comme on sait, au fond du verbe *cacher*. Auj. *catir* a pris un sens tout spécial.

Que ; emploi pléonastique de cette conjonction : *li Flammenc souvent assailloient à le chité et se mettoient en paine que dou* (de le) *prendre* III, 426 ; *li rois David eut volenté que de retourner en son pays*, ib. 432 ; *li evesques fu priés que de passer la mer* II, 418; *sus la peine que de* (sous peine de) *perdre corps et avoir,* ib. 74 ; *c'estoit leur entente que d'yaus tous mettre à l'espée* II, 118 (cp. III, 430 : *c'estoit son entention que parardoir toute Escoce*) ; *et n'avoient mies esperance que jammès à retourner* II, 124; *la cause a esté que pour embellir sa lame et sa sépulture* XIV, 211.

Que, pronom relatif, devant un infinitif, après *avoir : il n'ont riens que mangier* X, 30 (ellipse p. « que ils puissent manger »).

Que, devant un adjectif=quelque : *que grant qu'il fust* II, 422.

Que = ou, voy. l'art. suiv.

Que... que, tant.. que ; *et en i eut bien mors, que sus la place que as camps, trois cens*, II, 112: *que mors que navrés*, ib. 268. Latin *cum.. cum* (*tum*). L'omission du premier terme est fréquente, ce qui communique au second la valeur de « ou » : *et séjourna en le ville de Saint-Salveur que là environ* VII, 260 ; *et en occist que mehagna plus de dis huit* III, 279 ; *li Alemant et li Hainnuier emmenèrent que fiancièrent bien quatre vins prisonniers,* ib. 296 ; *et fumes, dedens le chastiel que ens ès esbatemens là environ, trois jours* II, 86.

Queconque, quelconque ; *par queconque cautelle que ce fust* III, 333.

Queillier , **-oite** **-otte** , voy. *cueillir,* etc.

Quel, au sens du lat. cujus ou quorum, voy. *lequel* ; aux exemples donnés sous ce mot, j'ajoute encore les suivants : *à quel prycre,* à la prière de qui III, 208 ; *dalés le conte, par quel conseil il ouvroient le plus* II, 385 ; s'accordant en genre avec le subst. qui suit : *li rois lors sires, en quelle istance* (à l'intention de qui) *il estoient là venu* II, 326.

Queiller, -ir, -oite, voy. *cueillir,* etc.

Querelle, 1. litige, cause en litige: *on respondoit en coulourant et en faisant la querelle dou roy de France plus belle* IX, 460 ; 2. cause, motif : *et disoit que il avoit bonne querelle de tout che faire* X,

182 ; *il avoit cause et querelle d'emprendre la guerre* XI, 155.

Querquier, charger, confier : *et quist messagiers souffisans, si leur querqua pluiseurs lettres et joiaux* II, 36. Forme variée de *charger*.

Querre, querir, chercher, rechercher, poursuivre ; *querre les armes et les aventures* II, 12, 290 ; III, 98 ; présent *quiert, querons* ; imparfait *queroit* II, 290 ; défini *quist, quistrent, quisent* ; imparf. du subj. *quesisse, queïsse* (exceptionnellement *querusse*, v. c. m.) ; participe passé *quis*, et (avec maintien du *t* étymologique) *quist* (III, 276 : *enchauchiet et quist de rue en rue*).

Querusse, forme anomale de l'imparfait du subj. de *querir*, que je trouve exceptionnellement dans la version du ms. de Breslau XII, 323 (*combien que ils cheminassent et quérussent nouvel air*). Ailleurs le même ms. emploie la bonne forme *quesisse* (p. ex. XIV, 321 *quesist*).

Queste, pr. recherche, puis mission (poursuite d'une affaire) : *puisque tant ils avoient séjourné et frayé sur celle queste* XIV, 359 ; *selon le droit et la puissance que le roy nous a donnée en ceste queste et querelle*, ib. 362.

Question (faire) d'une chose, la mettre en question ; *puisque vous en volés faire question* III, 343.

Queue de vin, tonneau XIII, 76. Voy. aussi *keuve*.

Queurt, forme normale de la 3[e] pers. ind. prés. de *courre*, courir (II, 325).

Queuville = *queville*, cheville ; *en le bourbe jusques as queuvilles* II, 155.

Queute pointe, courte-pointe X, 155. Voy. *ceute*.

1. **Qui** = lat. cujus, quorum ; *de qui linage et consseil vous estes* V, 97 ; *un escuier alosé et usé d'armes auquel il se rallioient et par qui conseil il usoient* (ils agissaient) IX, 88; *le roi de France qui fille il a* XVI, 222 ; *à cheux par qui seürté la dite dame estoit rapassée* II, 72 ; *as seigneurs par qui conseil il estoient là venu*, ib. 189. Dans les anciens textes ce *qui* (régime indirect) s'orthographiait le plus souvent *cui*.

2. **Qui** = si on ; *ce seroit noble cose et digne qui ouvreroit le saint voyaige d'outremer et qui iroit sour les ennemis de Dieu* VI, 370 ; *et encoires en euissent plus ocis en l'heure, qui les euist layet convenir* (si on les avait laissé faire) II, 118 ; *car les Englois tenroient les camps qui ne lor iroit au devant* IV, 272. Cet idiotisme de l'ancienne langue et du provençal a laissé sa trace dans la formule *comme qui diroit* (comme si on disait), ital. *come chi direbbe*. Comparez en latin : qui secus faxit, deus isse vindex erit

(Cic. de leg. 2, 8). Voy. Mätzner, Syntax der neufranz. Sprache (Berlin, 1843) II, 248, et Diez, Grammatik der roman. Sprachen III, 384 (3e éd.).

Quidier, voy. *cuidier*.

Quicutil, coutil; *nappes, toiles, quicutis* X, 149. Dérivé de *ceute*.

Quin, coin (d'une monnaie) III, 215. Une mauvaise orthographe du mot est *quind* VI, 2 (*et saisirent les quinds*); ailleurs *quuin* II, 256.

Quintoier, voy. *cointier*; *pour culx bien jolyer et quintoier* IX, 265.

Quir = *cuir*.

Quisençon, voy. *cuisançon*.

Quisent, quistrent, voy. *querir*.

Quission? *par quoi il rendesissent bon compte de ce que on avoit levet par lor quission ens ou pays* VI, 3. La seconde rédaction porte *par lor conseil*. Ce mot inconnu paraît représenter le latin *quaestionem* demande, requête; la lettre s'y accorde aussi bieu que le sens.

Quitance, action de *quitter* ou libérer d'une dette (XI, 18) ou d'une obligation quelconque: *le roi ne leur avoit fait encoires nulle quittance* (ne les avoit pas encore dégagés de leur foi) XV, 149.

Quite, libre, dégagé, quitte; *il les delivreroient quites et delivres et les lairoient aler*.. IV, 15; *chils rois les avoit absols et clammés quites d'une grande somme de florins* III, 116; délivré, débarrassé: *et estoit avis au peuple que il estoient quitte d'un encombrier et delivre d'un pesant faix* II, 91; abandonné, sans garde: *et laissoient leurs maisons toutes quittes et leur avoir* VI, 45. Nous avons ci-dessus un exemple de l'expression *clamer quite* (déclarer quitte), jointe à un régime direct de la personne affranchie, mais elle s'emploie aussi avec un régime direct de la chose dans le sens de renoncer à, abandonner: *pour tant n'en ont point ceuls d'Armeignach leur droit que il dient à avoir, clamé quitte* XI, 84. — Adverbe *quittement*, librement: *et convenoit que lui fuissent pardonnés tous ses meffais et peuist quittement chevaulchier et aler partout* XV, 235.

Quiter, 1. déclarer quitte, dégager: *faites les partir, je les quitte* V, 218; *il le dubt quiter de foy et de prison* III, 40; *pour requerre au roi que il le volsist quitter d'aucuns convens que il avoient ensamble* VII, 319; délier, séparer par divorce: *je vous feray quitter de vostre mari avant que je vous espeuse* XI, 274; 2. *quiter* qqch., y renoncer: *li Escoçois sont bien fol, qui quident por une femme qui est serour de nostre roi que nous doions cest que* (ce qui) *est hiretages à la couronne d'Engleterre quiter* II,

260 ; *se li rois voloit quiter l'ommage et le calenge, si ne le quiteroient pas ses gens* ib. 281 ; 3. *quiter qqch. à qqn.*, lui en faire l'abandon : *il ne fourferoient mies ceste grosse somme de florins, car li rois de Franche et d'Engleterre* [la] *leur quitteroit* III, 63 ; *li rois leur avoit quittet le somme et l'obligation,* ib. 116 ; *il li quitta sa prison* V, 246 ; pardonner : *tant fu procuré, que tout lui fut quittié et pardonné* XV, 235.

Quoi, coi, fém. *quoie*, tranquille, immobile ; *en arestant tous quois sour le rue* II, 123, 163 ; *Carles de Blois estoit tous quois demourés en le cité de Nantes* IV, 2 ; *et cheminèrent par mer, laquelle estoit pour euls assés quoye* (calme) *et de raison* XVI, 53.

Quoite, hâte ; *mais il ot si grant quoite de li armer que point il n'estoit armés de plate fors de une cote de fier* III, 148 ; *si chevaucièrent tout devant en grant quoite,* ib. 426 ; le mot signifie proprement presse, d'où l'expression *à quoite d'esperon* (ou d'*esperons*), à presse, à coups d'éperons III, 109, 406. — Subst. verbal de *quoitier* (v. c. m.).

Quoitier, presser, aiguillonner : *quoitier son cheval* V, 160 ; harceler, serrer de près : *et l'eurent ossi priès souspris et si le quoitièrent* II, 220 ; III, 259 ; IV, 263 ; obséder de paroles VII, 289. — Prov. *coitar*, v. esp. *cochar* ; la seule étymologie soutenable est celle de Diez, savoir le lat. fictif *coctare*, fréquentatif de *coquere* cuire, fig. mettre dans l'angoisse ; l'esp. *cochar* réunit en effet les deux significations cuire et presser, angoisser ; les efforts de Gachet en faveur du lat. *quatere* ou *quassare* sont en pure perte.

Quoitous, pressant, d'où adv. *quoitousement*, en toute hâte : *li roys se parti de Paris coitousement* V, 368 ; *il fist tant que moult quoitousement il vint à Valenchiennes* III, 228.

Ra..., préfixe, se produit de deux manières : 1. le plus souvent c'est le préfixe itératif *re* placé devant un mot composé avec *a* (ainsi *rabillier* = *re* + *abillier*) ; 2. dans plusieurs cas, comme dans *rabarbatif, racacier* et autres, c'est le préfixe *re* transformé abusivement en *ra*.

Rabarbatif, repoussant ; *véez les, ils sont plus rabarbatifs que singes ne ours qui mengent poires par grant fain* XI, 379.

Rabillier (se), se remettre en bon état II, 264.

Raboinir, radoucir ; *ces paroles et aultres raboinirent et adoucirent grandement le corage et le mautalent dou roy* IV, 318.

Rabrachié, voy. *rebracié*.

Rabroingnié, étonné, ou décontenancé, ou irrité ; *le chevalier*

fist le rabroingnié XII, 270 (la var. a *fist l'estranger*). Je n'ai pas d'autre exemple de ce mot, et je n'en connais l'étymologie pas plus que le sens exact. Il est difficile d'y voir une forme variée de *embronchié*, qui a la tête baissée, triste, sombre.

Racacier, rechasser, chasser en arrière IV, 51.

Racas, rachats V, 228 ; pluriel de *racat* (IV, 428).

Racointier (**se**), se familiariser de nouveau, reprendre ses habitudes ; *ensi petit à petit se racointa li sires de Couci en France* VIII, 369.

Racompte, récit XI, 74.

Raconsievir (*-suivir, -suir, -sivir*), ratteindre II, 82, 138, 139 ; IV, 22 ; V, 37. On trouve aussi *rataindre* III, 426.

Racuser, dénoncer ; *de leurs gens meismes il furent racuset* IX, 417 ; XVII, 101. Dans le rouchi, *racuser* se dit pour « faire le rapporteur. »

Rade, rapide, fig. vif, ardent ; *une rivière forte et rade* II, 162 ; *bons chevaliers, rades, preux, hardis, sages et bachelereux*, ib. 493 ; XV, 283 ; adv. *radement*, vivement, avec ardeur : *il se combattirent vaillamment et radement* IV, 46. Du lat. *rapidus*, comme *sade* de *sapidus*. Voy. sur ce mot, l'intéressant article de Gachet, dont cependant on ne peut approuver l'explication étymologique par goth. *raths*, facile, prompt, léger. — Buchon interprète *radement* par en rasant !

Radeur, rapidité ; *veés cy venir le duc de Guerles de grant radeur* XIII, 175.

Radrechier, v. n., se diriger de nouveau : *il fu tantost tart, se ne savoient li pluiseur radrechier à leur bannière ne à leur mestre* V, 57 ; v. a., *radrecier à la raison*, remettre à la raison : *li intention de li et de son consel estoit telle que il les radreceroit, vosissent ou non, à la rrison* III, 342.

Raençon, rançon II, 173 ; III, 40 ; *prendre à raençon*, rançonner III, 105, de même *mettre à raençon*, ib. 240 ; aussi la forme contracte *rançon* III, 51.

Rafrener, refréner, retenir, empêcher ; *si se rafréna de son mautalent* V, 318 ; *ces paroles rafrenèrent grandement les Brugyens de non traitier devers le roy de France* X, 151.

Rafreschir, -**quir**, renforcer : *et ceulx nous raffreschirent de soixante lances de bonnes gens que nons amenèrent* XII, 221 ; *rafreschir* qqn. de qqch., l'en faire souvenir : *le roy d'Angleterre avoit envoié et resveillié le roy de France et raffreschy de ces matières* XV, 232. — Au réfl., se remonter du nécessaire II, 112, 296 ; se remettre en bon

état par le repos et la nourriture II, 304.

Rage, douleur violente ; *rage de dents* IX, 284 ; *rage de famine* II, 153.

Ragister (des ais), les remettre sur les *gistes* (solives) ; *si les remisent et ragistèrent sus les gistes dou pont et sus les estaques* X, 137.

Ragraver, v. a., rendre plus souffrant, empirer ; *ses plaies s'esmurent tellement et si le ragravèrent, que il ne vesqui point depuis longement* IV, 162. Puisque on dit *agrever* (v. c. m.), il faudrait aussi *ragrever*.

Ragrigner (se), se chagriner ; *li François se ragrignoient moult de ce que tant duroient li Englès* VII, 404. Cp. *engrigner*.

Raherdre, ressaisir; *et puis amours le raherdoit et li enortoit que d'estre enamouré de l'amour d'une si noble et si belle dame* III, 467. Voy. *aherdre*.

Rai, rayon ; *li rai dou solel en estoient tout encombré* III, 156. Du lat. *radius*.

Rais, raz (terme de marine, voy. Littré) ; *tant singlèrent que ils passèrent les rays Saint-Mahieu sans péril* XII, 69 (var. *ras*).

Raison, 1° parole : *et remonstra as chevaliers toutes les paroles et raisons dont on l'avoit aresné* VIII, 407 ; de là les termes *mettre à raison*, *araisnier* (aborder) et *desraisnier* (discuter) ; —2° sujet d'un discours, d'un entretien : *et moult longuement parlementèrent ensamble d'une raison et d'autres* IV, 36 (var. *d'unes coses et d'aûtres*) ; — 3° droit : *et si sont tenu de vostre honneur et vostre raison garder* II, 322 ; de là la locution *avoir sa raison de qqn.*, en avoir satisfaction III, 463. — 4° *Estre de raison*, être raisonnable, favorable : *ils cheminèrent par mer, laquelle estoit, et tousjours fu, pour euls assés quoye et de raison* XVI, 53. — 5° *Par raison*, raisonnablement, suffisamment, convenablement, selon les circonstances : *il ne leur convenoit faire nulles pourvéanches fors que de cars, si en trouvoient par raison* IV, 402 (sec. réd. *assés par raison*) ; *et avoient assés par raison de quoy vivre* VII, 330 ; *si estoit telle fois que on en avoit grant faute, et autre heure assés par raison* X, 245 ; naturellement : *la memore des bons et li recors des preus atisent par raison les coers des jones bacelers* II, 8 ; de droit : *le royaume de France, qui par droite succession de proismeté devoit estre siens par raison* II, 322; aussi *parmy raison* XIII, 128. — 6° *Raison pour quoy* = et voici pourquoi X, 336 ; formule écourtée de la phrase : *la raison pour quoy, vous l'orés* (ib. 343).

Raler, ou *s'en raler*, s'en retourner ; se conjugue à tous les temps ; on trouve aussi bien *s'en raloient* (II, 239), *ralla* (II, 198), *ralèrent* (ib. 353), *riroit* (ib. 451), *revoist* (prés. subj.), que *reva, revont,* dont nous faisons encore usage.

Raleschier, réjouir ; *ce les confortoit et raleschoit, que..* IX, 57. La forme normale est *reslecchier* ou *ralecchier* (remettre en *lecche*, liesse) ; l'*s* intercalaire est analogue à celui de *preschier* p. *préecier*.

Raliance, raloiance, ralliement IV, 181 ; XV, 315.

Ralongier, prolonger (une trève) III, 322.

Ramembrance, souvenir ; *il me vint en ramenbrance* XI, 253 ; du verbe *ramembrer* (plus souvent *remembrer*), remettre ou revenir à la mémoire. L'angl. dit encore *to remember* et *remembrance*.

Ramentevoir, rappeler au souvenir, mentionner, citer ; *li bien fais dou bon y est plainnement ramenteüs et congneüs* II, 2 ; *et pluiseurs autres qui se ramente[v]ront* (seront cités) *dedens ce livre,* ib. 16 ; *et sachent pour quoy j'en parolle et ramentoy maintenant ceste amour* IV, 273 ; *à celle fin que il s'en advisent, on leur ramentevra* [le ban] *quant ils entreront en vostre terre* XII, 110. Sur l'origine du mot, voy. mon Dict. — On dit encore en rouchi *il l ai ramen'vu,* il le lui a rappelé.

Ramper, grimper, monter ; *en rampant comme un cas* (chat) VI, 111 ; *et si avoient li Escot leurs deux premières batailles estaublies sur deux croupes de roches là où on ne pooit bonnement monter ne ramper* II, 162 ; ib. 408. Cette valeur du mot nous est restée dans le terme héraldique « lion rampant » et analogues.

Ramponner, et avec un *r* adventice, *ramproner*, railler : *adont commencha messires Jehans Camdos tout à cheval à les ramproner et dist* VII, 446 ; huer : *et furent ramponnet jusques as portes et as murs* III, 19 ; gourmander : *et fu li contes moult fort rampronnés de ce que il estoit partis de Paris sans congiet* III, 421. Sur l'origine du mot, voy mon Dictionnaire.

Rampronne, raillerie VII, 455. Voy. l'art. préc. En rouchi « donner une ramponne », c'est donner une volée de coups de bâton.

Ranceur, rancune XIII, 32 (on trouve *rancunne*, ib. 300). Du lat. *rancor*, rancidité, au fig. rancune (St. Jérôme).

Rançonner (se), obtenir sa liberté moyennant finance IV, 10. Je remarque que l'emploi réfléchi de ce verbe n'est plus d'usage.

Randon, vitesse, impétuosité ; employé dans les locutions adver-

biales : *de randon* IV, 45 (*coururent de randon*) ; XV, 107 (*ils soioient de randon les blés*) ; *tout d'un randon* III, 146 ; *de grant randon* III, 204, 251 ; *à grant randon* V, 265 (*li yawe entra à grant randon dedens*). Sur l'étymologie, voy. mon Dict.

Randonner, aller de *randon* (v. c. m.), courir ; *à randonnant*, au pas de course VII, 458 (le texte porte *arandonnant*) ; *evous venus les Englès lances abaissies et férant chevaux des esporons, quanques il pooient randonner* IX, 99. Ce verbe nous a laissé le terme de chasse *randonnée*.

Rapaisier à, réconcilier avec VII, 3.

Rapareiller, -illier, remettre en état ; un mur II, 409 ; *tout fu remparet et raparilliet ce qui désemparet estoit* V, 221.

Raparoir, composé de *aparoir* IV, 288 (M. Luce a *reparoient* p. *raparoient* ; sa leçon paraît fautive).

Rapasser, repasser (la mer, une rivière) II, 72, 139. Cp. *apasser*.

Raplégier, cautionner ; *il estoit tout seürs que il le rapléyeroit bien de sa rançon* III, 51. Aussi *replesgier*.

Rapoyer, remettre sur pied (un blessé) en l'appuyant : *qui dont veïst les navrés rapporter ou rappoyer* III, 446.

Rappel, **-piel**, recours ; *dou ressort et dou rappel de Franche est il noient* VII, 254 ; loc. adverb. *sans rappel*, irrévocablement, définitivement, sans recours : *banit à tousjours et sans rapiel* IX, 229 ; *sans nul rappel* X, 11 ; *si en furent levées lettres et obligations prinses sans nul retour* (moyen) *de rappel ne de repentie* (sans pouvoir revenir sur les engagements pris par résiliation ou par changement de résolution) XIII, 276.

Rappeler, révoquer, annuler : *il rappelle toutes les graces faites* XVI, 11.

Rapporter (se), en parlant d'intérêts ou de politique, être dirigé, conduit : *et toutes manieres de coses se devoient raporter par ces trois estas* VI, 5 (var. *deporter*) ; *quoiqu'il fust le plus grant d'Angleterre et par lequel les besoingnes du royaulme se deuissent conseillier et rapporter, il n'en tenoit compte* XVI, 5.

Raprochier, v. a., se rapprocher de ; *en raprochant le chité de Bourdiaus* IV, 303.

Raquerre, reconquérir, reprendre II, 256 ; III, 255.

Raquitter, reconquérir, regagner; *mais ançois racquitta messires Bertrans de Claiekin le chastiel de Roleboise* VII, 6 ; *quant il eut priesque tout Poito raquitté* VIII, 239 ; *se raquiter*, se remettre en possession : *vous en yrés par delà puisque on vous mande et*

vous raquitcrés de vo pays IX, 210.

Ras, raz, variante de *rais* (v. c. m.).

Rasachier, retirer ; *quant il avoit lanchiet et il pooit fichier le havet ens ès armures de celui à qui il lanchoit, il rasachoit et tiroit à lui* III, 265.

Rasener = *assener*, au sens d'assigner, indiquer : *et ne furent retenus que trois ancyens hommes, lesquels savoient les usages et les coustumes de la ville, pour rasener le maniement des heritages, ensi comme il se portoient* V, 221 (la 2e réd. porte *rensaigner*).

Rastiel, herse de porte ; *et ressachièrent sur un petit les rastiaus* III, 341. C'est la forme ancienne de *râteau*. Aussi *restiel* (v. c. m.).

Rastenir (**se**), se retenir V, 125. De *re* + *astenir*.

Rastraindre, resserrer, raffermir; *et rastraindirent leurs armeüres qui desrouttes estoient* V, 291.

Rate, part incombant à chacun ; *sergans à piet, envoiés par les bonnes villes à leurs gages, cascune bonne ville pour se rate* II, 140 ; loc. adv. *à rate de temps*, pour un temps déterminé : *qui aroient plain pooir de faire pais et acort ou de donner trièwes à rate de temps* VIII, 374. — Du latin *ratus*, fixé, déterminé, qui se trouve aussi dans la formule moderne *au prorata* (pro rata portione).

Ratendre = *atendre* VIII, 35, 53.

Ratraïner, rapporter en traînant; *qui dont veïst les mors ratraïner et rassambler* III, 446.

Ratraire, attirer de nouveau ; *ratraire qqn. à amour*, se réconcilier avec lui : *si manda au conte de Flandre que il ratresist et tenist à amour ses gens* II, 429.

Ratresist, imparf. du subj. de *ratraire* II, 429.

Ravaler, faire descendre, jeter à terre ; *il fu ravallé d'une pierre par tel manière que on le reversa ens ès fossés* VIII, 80 ; aplanir (les terres) : *ravaler et ounyer le rivage pour passer ouniement leur caroy* IX, 290 ; fig. humilier, avilir : *ce propre jour que le duc de Bourgoingne avoit ainsi ravalé de paroles le connestable de France* XV, 59.

Raverdir (**se**), fig. se ranimer ; *dont il avint sur le printemps que li couraige des preux bacelers par nature se raverdissent et refraissent, adont se fist ungs assaus des Englès à chiaux de dedens* II, 295.

Ravestir, investir (d'un fief) VII, 4.

Ravine, rapidité, impétuosité ; *la nef du roi et la nef espagnole s'encontrèrent de telle ravine que ce sambla uns tempestes* V, 261 ; *li arcier traioient de tel ravine que grans hideurs estoit à regar-*

der V, 127. — Prov. *rabina*. Du même thème lat. *rap*, qui a donné au lat. *rapere*, pr. emporter, et *rapidus*, au fr. *ravir*, *ravin*.

Raviser, reconnaître ; *il ala deviers sa femme la contesse, qui point de premiers ne le recongnissoit en cel estat, et quant elle l'ot ravisé, si pensa..* III, 392 ; *nul mal n'y pensoit, quant il dévala* (abaissa) *la torse pour raviser les desguisés* XV, 90.

Ravoir, faire revenir ; *ses gens s'espardirent si en tous lieux pour le convoitise de gaegnier que on ne les pooit ravoir* IV, 407 ; *se ravoir* de qqch., en sortir : *les terres estoient si molles que ceval ne s'en pooient ravoir* V, 245 ; se remettre : *car il en fu* (de ces lettres) *durement esmervilliés et ne s'en pooit ravoir* (n'en pouvait revenir), *tant fort estoit il courouchiés* VII, 144 ; ib. 458 ; se rallier : *là furent telement espars li Englès qu'il ne se peurent ravoir ne défendre* VIII, 170 ; se relever : *il gisoit là et ne se pooit ravoir* V, 61. Voy. aussi *réavoir*.

Réavoir (**se**) = *se ravoir ; encoires estoit il si effraé et ne se povoit réavoir de l'ymagination, quant il pensoit au grant peril où il avoit esté* XV, 91.

Rebeler, v. n., se rebeller ; *l'orguel des Flamens liquel estoient rebelé à l'encontre dou conte* II, 217. Aussi *reveler* (v. c. m.).

Rebendeler, rebander ; *et fourbirent leurs plaies et rebendelèrent* V, 291.

Rebombe, contre-coup, subst. masc. ; *et dou rebombe qu'il fisent* (il s'agit de deux vaisseaux qui se sont *encontrés*) *li chastiaus de la nef dou roi d'Engleterre consievi le chastiel de la nef espagnole par tel manière que..* V, 261.

Rebours, adj., contraire, hostile : *tous ceux que j'ai nommés leur estoient trop durs et rebours* XII, 149.

Rebous, rebours ; *toutes les coses nous viennent à rebous* VIII, 162. La syncope de l'*r* est analogue à celle qui a donné le prov. *ves* (versus), le franç. *sus* (sursum), etc. En rouchi l'adj. *reboux* signifie rétif.

Rebouter, repousser ; *il furent cachiet et reboutet* II, 271 ; III, 228.

Rebrachié, -cié, 1. retroussé, replié : *or vint li rois Robers d'Escoce, uns grans boins homs à uns rouges yoels rebrachiés* (*il sambloient de chendal*) X, 377 ; 2. prêt, résolu : *cascuns estoit apparilliés et rebraciés de faire tout ce que bon estoit* II, 343 ; IX, 317 ; aussi *rabrachiet : on ne leur véoit* (refusait) *riens, mais estoit on tout rabrachiet de leur faire bonne chière* IX, 400 ; c'est une métaphore tirée de l'action de se retrousser les manches avant de

faire qqch.

Rebuter, VII, 84 : *ce roi dan Pierre d'Espaingne qu'il rebutoient pour bougre et mauvais crestyen.* Je tiens *rebutoient* pour une faute de scribe p. *reputoient* ; à part que du temps de Froissart on disait *rebouter* et non pas *rebuter*, le sens ne convient pas, et en outre, la seconde rédaction, p. 87, dit du même roi qu'il fut, en plein consistoire, excommunié et *reputés pour bougre et incrédule.*

Recargier, confier, recommander; *mais avisés une place et un chastiel, et un chevalier, et le recargiés à celi* II, 85 ; *qu'il fuissent songneus d'entendre* (de s'attacher) *à che qui leur estoit recargiet* III, 112 ; *je vous pri que vous songniés d'Antoine, mon fil, car je vous le recarge* V, 300; VII, 149.

Recengler, ressangler (un cheval) II, 264 ; formes variées : *recingler* III, 136 ; *rechangler* IV, 254 ; *rechengler* II, 487 ; *ressengler* II, 160.

Recepte, revenu ; *pour sa recepte recevoir* XI, 86 ; recette médicale (moy. lat. *recepta*, médicament, adhibendi formula) : *et avoit par recepte toute sa maladie* VII, 296 ; IX, 184 ; ici cependant *recepte* paraît signifier plutôt « l'indication détaillée d'une maladie. »

Recepter, donner retraite (*recet*) à qqn.; *ne yceuls enemis secrètement ne recepterons ne recevrons* VI, 303 (note).

Rechangler, -chengler, ressangler IV, 254 ; II, 487.

Recheoir, se jeter (en parl. d'une rivière) ; *la rivière dou Hombre qui rechiet en la mer* II, 187 ; XII, 282.

Rechercelé, bouclé, en parlant de cheveux XIV, 74. Prov. *recercelar*, friser, recoquiller : *las mamellas petitas et l'pel recercelat* (et le poil frisé) Fierabras, 4950. Du subst. *cercel* = lat. *circellus*, petit cercle.

Rechiet, 3e pers. sing. de l'ind. prés. de *recheoir.*

Rechincier, relaver, rincer ; *il se jeta en ung cuvier tout plain d'eau où on rechinçoit tasses et hanaps* XV, 88. Ce mot se rencontre encore sous la forme *rechinser* dans les dictionnaires modernes avec le sens de « laver la laine dans l'eau claire. » Littré le tire du bas-lat. *recincerare*, laver, nettoyer, aussi *resincerare*, donc faire de nouveau pur (*sincerus*). Cette étymologie ne satisfait pas à la lettre ; il faudrait *rechincerer*, mais on peut au besoin admettre l'altération, puisqu'il s'agit d'un mot employé par les ouvriers. Toutefois il y a moyen de se tirer d'affaire sans trop froisser la phonétique. Le latin *recens*, neuf, frais, conviendra, comme idée fonda-

mentale de relaver, tout aussi bien, et peut-être mieux encore, que *sincerus*; or un dérivé bas-latin *recentiare*, rénover, nettoyer, répondra correctement à *recincier*. A la vérité, je n'ai pas d'exemple de *recentiare*, bien qu'il n'y ait nulle hardiesse à le supposer (soit comme dérivé de *recens*, soit comme tiré du bas-lat. *recentia*, nouveauté); j'invoquerai donc une dernière ressource. C'est le mot bas-latin *recensire* et *recensere*, lavare, purgare (voy. Dieffenbach, Glossarium), dont la seconde forme peut très-bien servir de type à *rechinser*, mais dont j'ignore l'origine. — Littré n'a pas d'exemple ni ancien, ni moderne du verbe rechinser; pour ma part, je ne l'ai trouvé qu'une seule fois dans les Chroniques de Froissart, et une fois dans ses Poésies (Buisson de Jeunesse, 1243): *pour recincier le doulce air*, où le sens est: rafraîchir, renouveler.

Recingler, voy. *recengler*.

Reclamer, rappeler (un faucon); *ses gens le trouvèrent en la rosière où il reclamoient un faucon que il avoient perdu* III, 263; *je perderai mon faucon, ne je n'ai loire ne ordenance dont je le puisse reclamer* X, 69.

Recoeil, accueil; *mon dit seigneur les remercia et leur fist grant recoeil* X, 449.

Recommendation, réputation, estime; *chevalier de grant recommandation* VII, 109; *li plus rices bourgois de la ville de Calais et de plus grande recommendation* V, 211.

Recommender, louer, priser; *il en doient bien estre loé et recommandé entre les bons* II, 3; ib. 191; IV, 109; VII, 213 (*honnerer et recommender*).

Recompenser qqn. d'une chose, la lui donner en compensation; *mais que il recompensast la ditte dame d'aucune cose pour tenir son estat* VII, 77; *recompenser* à qqch., donner un dédommagement; *pour y récompenser* (pour vous en dédommager), *nous vous donnons*, etc. XIV, 372.

Reconfire, remettre à point: *se li reconfirent, bendelèrent et rappareillièrent ses plaies* VI, 176.

Reconfort, appui, assistance II, 60; X, 3.

Recongnissance, -oissance, apparence, indice: *ils veïrent que il n'y avoit pour les Anglois nule recongnoissance de recouvrier* XIII, 93; au pluriel: témoignages d'amitié, que l'on se fait mutuellement à l'occasion d'une entrevue (cp. *aprochemens*): *si furent les recongnissances grandes, car il ne s'estoient veü de grant temps* VII, 140; *si se fisent grans recognissances* VIII, 240.

Recongnist, reconnut II, 293;

mot mal lu ; lisez *recongnut.*

Reconquerre, reconquérir III, 243.

Reconquès, **-quest**, reprise ; *apriès le reconquest dou castiel de Dalquest* III, 244 ; IV, 162 ; V, 333.

Reconter, raconter II, 119.

Recontrer, rencontrer XI, 198 ; au fig. maltraiter : *il avoient pris en grant virgongne che que li Haynuier avoient esté ensi recontret* III, 289.

Recoper les cloches, faire sonner : *esmouvés les hommes de Frasne et faites recoper les cloces, par quoi tout s'esmuevent , femmes et hommes de la ville* III, 254. C'est le liégeois *récôper,* sonner le tocsin, dont l'étymologie m'est inconnue et dont la parenté avec *côpereie*, cloche du couvre-feu, n'est pas certaine.

Record, **-cort**, récit ; *la memore des bons et li recors des preus atisent et enflament par raison les coers des jones bacelers* II, 8 ; IX, 371 ; rapport, jugement : *et eut le pris pour le mieulx joustant, par le record des dames et des héraulx, messire Guillaume de Flandre* XV, 7.

Recorder, raconter ; *si comme vous orés recorder en ceste histoire* II, 3 ; compter, imputer : *si dist la contesse as chevaliers que ce seroit grant honneur de lever che siége et leur seroit recordé à grant proèce* IV, 55.

Recouvrance, pr. action de se mettre ou remettre en bon état, de là différentes acceptions : 1. délivrance, salut : *vechy nostre recouvranche, se eür et fortune est venue, pour toujours* II, 296 ; cp. l'expr. *Notre-Dame de Recouvrance ;* 2. ressource : *la grignour partie de ces povres gens se retraisent à Saint-Omer et orent là biaucop de recouvrances* V, 219 ; *ceste ville icy de soy meïsmes est de grant recouvrance pour le fait* (à cause) *de la marchandise dont ceulx de ceste ville s'ensonnient par mer et par terre* XIV, 41 ; 3. reprise, recouvrement : *moult y fisent de belles apertises d'armes et grandes recouvrances* V, 65 (peut-être le sens est-il : attaques, charges, cp. *recouvrer* au sens neutre).

Recouvrer (au présent de l'indic., en syllable tonique, *recuevre),* 1. sens actif, remettre en bon état : *que il atournast tel le pays que jamais ne fuist recouvret* III, 115 ; *pour le recouvrer en chavanche* (pour le remettre dans un état d'aisance) IX, 162 ; *par luy serons nous recouvrés et mis en estat deü et raisonnable* XVI, 174 ; réparer : *je seroie le premier à renouveler les guerres et à recouvrer les tors fais, lesquels on nous a fais* XVI, 3 ; — 2. sens neutre, *recouvrer de* qqch., obtenir, se

procurer : *on recuevre ens ou pays à grant dur de pierre* V, 345 ; *li roys ne ses consaulx ne peuïst sitost recouvrer sus haste de tant d'argent que li cheval montoient* II, 182 ; X, 48 ; *recouvrer à*, revenir sur un sujet : *si m'en passerai tant qu'à ores assés briefment, car je y pense bien à recouvrer* V, 84 ; reprendre une entreprise : *tousjours y povoit il recouvrer* (il pouvait toujours se remettre à faire le siége qu'il venait de lever) XIII, 275 ; faire une nouvelle attaque, une nouvelle charge : *puis vinrent autres gens qui recouvrèrent sour lui d'espées et d'espois* VI, 8 ; *il le reverse en dens sur le col de son cheval; et puis recuevre et le fiert au visbus* VIII, 35 ; — 3. sens absolu, réparer une défaite : *se vous avés perdu à ceste fois, vous recouverés une autre* V, 65.

Recouvrier, infinitif-substantif, récupération, réparation V, 222 (voy. *restorier*).

Recrandir, devenir *recréant* (v. c. m.) ; *se uns chevaus des leurs se recrandesist, il ne l'attendoient pas* VIII, 160. Ce mot est encore employé en rouchi au sens actif de fatiguer.

Recréant, épuisé de fatigue ; *et sentirent grant fuison de leurs chevaus moult lassés et recréans* VI, 136 ; *chil dou castiel ne furent oncques si recréant, comment que il fuissent travilliet oultre mesure, qu'il ne se habandonnaissent au deffendre* IV, 358. Ce mot vient du verbe *se recroire*, qui se disait d'un homme qui renonce à la lutte et se *recroit*, se remet (se confie) à la discrétion de son adversaire, parce qu'il n'en peut plus. *Recréant* ne signifie donc fatigué, et très-souvent aussi chez les trouvères, lâche, que parce que la fatigue et la lâcheté sont cause de l'abandon de la lutte ; on disait de même *recreü* (v. c. m.). — Le rouchi à fait de *recreant* par contraction, *recrant*, d'où *recrandir* (v. c. m.). — L'expression *rendu*, las, outré, repose sur le même trope.

Recréation, agrément ; *aucuns bons joiaulx de recréation* XV, 345.

Recreü, réduit à l'extrémité, outré, disposé à se *recroire*, se rendre (voy. *recreant*) ; *de se prise* (de la prise du comte de Montfort) *fu alors durement recreüs messire Hervis de Lion* III, 413.

Recroire, mettre en liberté (sur parole) ; *il furent recreü sus lors fois* III, 131 ; *il les recrut sus lors fois*, ib. 148 ; *ne oncques ne furent mis en prison serrée, mais recreü sus lors fois courtoisement* V, 251 ; *je vous recréray sus vostre foy*, ib. 98.

Recroistre, revenir, reprendre, défini *recroissi* : *si leur vint et*

recroissi force, alaine et corages trop grosement V, 440.

Recueillir, requellier, voy. *recueillir*.

Recueillir, -quellir, -cueillier, -quellier, 1. rassembler : *dont se requellièrent li Hainnuier moult sagement* III, 141 ; — 2. recueillir, recevoir : *venés requeillier la belle provision qui vous vient de Miremont* II, 404 ; — 3. faire accueil : *et le requeilli et festia grandement* II, 303 ; *li pays de Flandres seroit appareilliés pour requeillir le roy d'Engleterre et tous les siens*, ib. 413 ; *li bourgois vinrent contre lui et le requeillièrent moult liement* II, 26 ; — 4. attaquer (cp. *acueillir* ; le mot exprime plutôt l'attitude défensive qu'agressive) : *et s'adreça li rois dessus monsigneur Ustasse qui estoit moult fors chevaliers et qui recueilli le roy moult chevalereusement* V, 243 ; *il se tinrent tout quoiement sus les champs tant que toutes lors gens fuissent armés et pour requeillier les Escos s'il fuissent venu* II, 267 ; *si fault qu'il soient recueilliet au rapasser* V, 257 ; — 5. *requellir de paroles*, adresser la parole V, 158 ; — 6. mettre en réquisition : *et avoient les Englois requelliet tout le païs autour de euls, et fait venir le bestail de tous lés* IV, 346. — Participe passé de *recueillir* : *recueilli* et *recueilloit* ; je n'ai d'exemple du dernier qu'au féminin : *elle fu joieusement requeilloite* II, 49 ; *la parole dou seneschal fu oïe et requelloite* III, 140.

Recueilloite, réception, accueil ; *et partout li fist on révérence et recueilloite de roi* VII, 94 ; II, 62 ; *si se fisent grant feste et grant recueilloite* VIII, 153 ; levée de troupes XIII, 236. Dans le ms. de Breslau, *recueillote* XIII, 237, 238. — Voy. d'autres exemples sous *requelloite*.

Reculer, -quler, v. n., *reculer d'un pourpos*, revenir sur un projet II, 191 ; v. a., *reculer le chemin qu'on a fait*, rebrousser chemin II, 11 ; faire reculer : *et les reboutèrent et reculèrent jusques as bailles* III, 81 ; retarder : *si ne vous fault point doubter que vostres voiages soit requlés* II, 53.

Rédempnation, rançon : *le roy Jehan de France, quant il fut yssu hors de France et remis à trente cens mille francs de rédempnation* XV, 257. Paraît être une faute de copiste p. *rédemption*

Rédemption, forme savante de *rançon*, V, 353.

Redonder, abonder ; *et par especial ceulx de Flandres où il redonde et habonde moult de finances pour le fait de la marchandise* XVI, 58.

Réfection, remise en état ; *pour entendre à le refection de le ville*

et dou chastiel IV, 304.

Referir, v. n., en parlant d'une rivière, se jeter : *et passèrent là une rivière qui y keurt, qui se refiert en l'Escaut et vient d'amont devers Alues en Pailleul* II, 491 ; ailleurs, p. 493, *qui rentre en l'Escault.* — *Referir sus un marchié*, faire une surenchère II, 375 ; c'est étymologiquement un terme analogue à *rabattre*, mais le sens y est tout opposé ; cp. all. *aufschlagen*, enchérir, opp. à *abschlagen*, rabattre.

Refiert, 3e ps. sing. du prés. indic. de *referir* (v. c. m.).

Refourbir, réparer ; *si le fist* (la ville de Blaves) *de rechief pourveïr de tout ce qu'il y besongnoit et refourbir les fossés et drechier les murs* II, 408. Cp. *fourbir*, au sens détourné de mettre en état.

Refraïssent II, 295 : *sur le printemps, que les aighes se commenchent à retraire et que li couraige des preux bacelers, par nature, se raverdissent et refraïssent.* Ce mot est inintelligible et doit être vicieux. L'on ne peut pas admettre une forme *se refraissier* = *se refraischir*, et par conséquent lire *refraissent* ; il faut donc plutôt croire que le copiste du ms. d'Amiens, qui a travaillé pour l'éd. Luce, a mieux lu, car il donne *resjoïssent*, qui convient parfaitement.

Refraindre, briser, fléchir, fig. réfréner, retenir ; *pour pryer à Nostre-Signeur qu'il volsist refraindre son ire* V, 271 ; *ces paroles et autres reffraindoient le duc de Berry à non accorder sa fille* XV, 98. — Réfléchi : se retenir, s'abstenir : *mais pour ce ne se refraindirent il mies à assallir* V, 189; se refuser : *je voy que ils se reffraingnent et se dissimulent* XI, 156 ; se calmer : *quant le conte de Fois ouy son peuple qui prioit pour son fils, il se refraigny ung petit* XI, 97.

Refrennier, réfréner, modérer IV, 99.

Refroidier, 1. rafraîchir (au propre) : *pour li un petit refrodier et esventer* V, 447 ; 2. *se refroidier*, se refroidir (au sens propre) : *quel cose faisons nous chy, estans sus nos piés et nous refroidans* X, 164 ; au figuré, se relâcher ou décourager dans l'accomplissement d'un projet : *si ne vous devés pas refroidier de demander vostre droit et de calengier* II, 323 ; *si se refroida grandement de celle crois* (croisade), ib. 361 ; III, 348 ; IV, 151 ; part. passé *réfroidié*, relâché, découragé : *quant li seigneur de Franche veïrent leurs gens retraire et ensi que refroidiés* IV, 17 ; ralenti, interrompu : *de quoi la marceandise* (le commerce) *de la draperie fu toute refroidie et perdue en Flandre un grant temps* II, 424 ;

le ms. de Breslau emploie la forme en *ir* : *le duc ne se refroidi point de sa parole* XIII, 21 ; *aussi les armes sont moult reffroidies, sicques il les esmouvera et mettera sus* XVI, 107.

Refuite, lieu propre à s'y réfugier ; *il savoit toutes les adresces* (chemins) *et refuites dou pays* III, 443 ; VII, 269 ; désir de se soustraire ou de s'excuser, subterfuge : *tous payèrent courtoisement et sans reffuite* XII, III.

Refuser, sens absolu, refuser le combat : *Gaultiers de Mauni ne volt mies refuser, mès se feri tantost en ces François* IV, 365 ; sens neutre, se refuser à : *lequel y reffusoit et désobéissoit* XI, 155.

Regarder, v. a., 1. examiner : *si furent envoyet aucun chevalier et ouvrier pour regarder le passage* III, 250 ; 2. discuter, délibérer : *et regardèrent là li signeur ensamble que on renvoieroit les Londryens* II, 80 ; *dont fu là regardé et avisé qui yroit en Escoce*, ib. 257 ; 3. considérer, se persuader : *quant il eurent tout considéré et avisé, il regardèrent qu'il perdoient le temps* III, 250 ; — sens absolu, *or regardés*, locution fréquente = faites bien attention, tenez note ou figurez-vous X, 126, 130 ; — sens neutre : *regarder à*, prendre inspection : *dont regardèrent il as portes, as murs, etc. et amendèrent le deffaulte* III, 218 ; *et regarda au castiel et à le forterèce de le ville*, ib. 466 ; réfléchir sur : *li rois et ses consauls regardèrent à ce* III, 434 ; *regarder*, en parl. d'une fenêtre, avoir vue : *lui appuyant sus une fenestre qui regardoit enmy sa court* XIII, 122. — Au réfl., *se regarder à qqn.*, fixer ses regards sur lui, fig. se règler d'après lui : *il estoit li plus grans et li plus prochains dou roy à qui tout li autre se atendoient et regardoient* II, 453.

Regari, guéri ; *qui estoit tous regaris de ses plaies et en bon point* VI, 189.

Regart, 1. vue, attention : *ayons regard* (jetons nos vues) *et advis en nostre royaulme sur hommes sages qui puissent faire ce message* XI, 266 ; — 2. surveillance, garde : *et n'i avoit mès sur lui si grant regart comme en devant* V, 158 ; *et les laissièrent aler et venir sans vilain* (humiliant) *regart ne constrainte* VIII, 50 ; *ses gens le soupeçonnoient et mettoient grant regart sur lui*, ib. 223 ; *sans nulle garde ne regard* XI, 98 ; — 3. examen, jugement : *il devoient estre justiciés et corigiés par le regart et jugement des pers de France* VI, 62 ; — 4. administration, gouvernement : *pourtant qu'il avoit le souverain regart de Flandres* III, 129 ; — 5. (sens concret) gouverneur : *chapitaine et regart*

de tout le païs III, 58 ; *bauls et regars en Haynau,* ib. 115 ; *capitaines et regars de sa chevalerie* V, 176 ; VI, 368 ; de là le flamand *rewaert* ; — 6. aspect, apparence : *et disoient toutes gens que il avoit bien fourme et regart de vaillant homme* II, 91. — Locution prépositionnelle *ou* (ou *ens ou*) *regart de,* 1. comparativement à : *car li pays de Haynnau est ungs petis pays ou regard del royaumme de Franche* II, 349 ; *chiaus de Trit qui n'estoient c'un petit de gens ens ou regard d'yaus* III, 153 ; V, 401 ; VII, 139 ; 2. en ce qui concerne, quant à : *le duc de Guerles n'y sçavoit remédier au regard de lever le siége ne de combattre les Brabanchons* XIII, 161 ; *au regard de moy,* quant à moi, pour ma part XVI, 2.

Régime, gouvernement ; *par l'espasse de neuf ans et plus qu'il avoit eu le régime et gouvernement de Flandres* IV, 315 ; Luce met ici *regimen,* forme très-suspecte ; la langue ancienne ne connaît que les formes *régime* (lat. regimen) et *régiment* (lat. regimentum).

Registrer des faits, rapporter, relater II, 1.

Règle, du genre masculin : *se ils euissent au roy donné en son enfance et jeunesse ung règle raisonnable, ceste incidence de maladie ne luy feust point advenue* XV, 51. — *Rieule* (v. c. m.), la forme populaire de *règle*, est également masculin.

Regorger, faire refluer ; *en venant il* [li fluns de la mer] *regorge la rivière si contremont que nuls n'y poroit passer* V, 11.

Regot, baie, crique : *Loïs d'Espagne et chil qui escapèrent de la bataille, trouvèrent en un regot de mer une grosse barge de Camperlé, que li maronnier avoient là boutée et repus* IV, 79. — Ce mot est-il mal lu pour *regort,* qui est la forme usuelle, ou existe-t-il réellement une forme *regot,* avec syncope de l'*r* comme dans *rebous* p. *rebours ?* Quant à *regort,* il est pour *regorc* et représente le subst. verbal de *regorger,* refluer. Cp. *gord* , prov. *gorc* , du lat. *gurges.*

Regratier, remercier II, 26, 59 ; V, 23 ; *se regratier* de qqch., en exprimer sa reconnaissance XII, 130.

Reheaulmer (**se**) , remettre le heaume XIV, 109.

Rekerkier qqn. d'une chose, l'en charger : *et en fu rekerkiés li contes de Hostidonne* IV, 408. Autre forme de *recargier* et *requierquier.*

Rekeudre, recoudre (une plaie) V, 447 ; VI, 167 (*et restraindirent et recousirent ses plaies*).

Relachier, lacer de nouveau ; *lors relachèrent il leur plates et recin-*

glèrent leur chevaux III, 136.

Relai (tout d'un), tout d'une traite : *et s'en vinrent tout d'un relay et d'une empointe sus le dit chevalier* VI, 12. C'est le subst. verbal de *relaier* = *relaissier*, pris dans une acception analogue à *eslaissier* (voy. *eslais*); cp. aussi *reslaissier*.

Relaier (se), pr. se relâcher, puis se désister de, renoncer à : *li gentils chevaliers ne s'en veult onques relayer* II, 61 ; *il manda sa sereur que elle demorast quoie et se relaiast de ce que elle avoit empris*, ib. 37 ; quelques lignes plus loin, construit avec *à* : *et ne se relaia point pour ce à apparcillier.*

Relaice, relevée (de couches) ; *sa femme i fu acouchie et relaice de une belle fille* V, 221 ; je suppose ce mot mal lu pour *relevée*; s'il ne l'est pas, j'aurai recours, pour l'expliquer, à un type *relaxus* = relaxatus, délivré.

Relater, rapporter ; *car il li relatèrent tout ensi, ne plus ne mains, que il en estoient cargiet des François* VI, 186 ; IV, 289.

Relation, récit, rapport ; *il fist relation de son messaige* IV, 131.

Relaxer, 1. une peine, diminuer : *vous lui relaxerés sa peine* (exil de dix ans) *quatre ans* XVI, 105 ; 2. différer : *si fu ceste journée relaxée jusques à une aultre fois que on aroit plus grant loisir* V, 153.

Relaxion, condition faite à un prisonnier pour sa délivrance ; *sus une relaxion que je vous ferai qui sera telle* V, 101. — *Relaxion* est une licence pour *relaxation.*

Relenquir, abandonner ; *mais depuis le relenquirent et boutèrent hors de Flandres* II, 226 ; *se il voloit relenquir les Englois et devenir françois* V, 228 ; VII, 90 ; *et disoit bien que jà ne relenquiroit sa droite dame* III, 316. — Lat. *relinquere.*

Releschier XVII, 430 = *raleschier* (v. c. m.).

Relevée, 1. après-midi : *l'endemain à heure de relevée* II, 263 ; *jusques à relevée* III, 196, 366 ; — 2. relevailles (de couches) : *et estoit la feste ordonnée à la relevée de la roïne Phelippe d'Engleterre d'un fil que elle avoit eü* IV, 124.

Relever, 1. v. a., répéter (un mot) : *li roys respondi fellement que il n'en feroit riens ; li contes, depuis, n'osa relever le mot* X, 187 (var. *renouveller*) ; relever un fief, en payer les droits de relief : *je suys Henri de Lancastre qui vieng relever au roy mon héritage de la duchié de Lancastre* XVI, 182 ; ib. 231 ; *le roy d'Engleterre, de qui ses sires li contes de Montfort avoit relevet la duché de Bretaingne* IV, 6 ; — 2. v. n., relever de couches : *la royne sa femme, qui nouvellement estoit relevée d'enfant d'un biau fil* II, 451 ; III, 209 ; — 3.

v. réfl., résister : *il n'i a gaires de cevaliers qui se doient ne puissent relever contre la poissance d'Engleterre* II, 286 ; *relever* donne un très-bon sens (cp. l'all. *sich erheben*) et il n'y a pas lieu de soupçonner un lapsus p. *reveler* (faire rébellion).

Relief, droit payé par un vassal pour relever un fief; *laquelle terre le relief en appartient au conte de Bloys* XIII, 35 ; *laquelle terre* est un génitif.

Relin, pluie fine ; *pour ce que il faisoit grant relin, les terres estoient si molles que ceval ne s'en pooient ravoir* V, 245. Hécart donne *relin* et *relain* avec les deux sens de dégel et de petite pluie qui annonce le dégel. — Dérivé de *resler* (v. c. m.).

Remanances (les), les parties restantes XVII, 441.

Remanant, subst., restant II, 34 ; *chassier au remenant* (chasser à l'aventure ?) XVII, 214.

Remander, recommander, confier; *si vous remande et recarge Charle mon fil* IX, 284.

Remanoir, défini *remest*, part. passé *remès* ; rester (litt. demeurer en arrière), survivre : *de mgr. Gautier de Mauny remest une fille appellée dame Anne* VIII, 114 (notre texte porte erronément *remet*) ; manquer : *nous combaterons, ce ne poet remanoir* VII, 189 ; *et remaindront plus de vos cuidiers à accomplir que ils ne s'en achèveront* XIII, 34 ; ne pas s'accomplir : *de ce que fol pense, assés remaint* XIV, 283.

Remariage, second mariage II, 18, 212 ; XIII, 9.

Remède, soin porté à remédier à un mal ; *mettre remède* à qqch., y pourvoir ; *et si meterons remède et conseil à vos besongnes* II, 32 ; ib. 129, 292 ; aussi *y pourveïr de remède* II, 23 ; protection, pitié : *car il ne pooient trouver, par nul moyen, merci ne remède ou* (en le, auprès du) *duch de Normendie* VI, 76 ; *il devoient tout mettre à l'espée sans remède et sans merchi*, ib. 80 ; *et l'euïst là occis sans remède* VII, 272 ; II, 117. — Le mot est tantôt masculin (II, 202 *nul remède*), tantôt féminin (II, 23 *si y pourveï tantost de remède moult fellenesse*).

Remédier, v. a., protéger, défendre : *pour icheux conforter et remédier contre la poissance des Englès* IX, 80 ; v. n., faire résistance, faire la contrepartie : *chil dou chastiel fisent desclichier quatre martinés pour remédyer contre les quatre kas dessus dis* IV, 367.

Remérir, v. a., une chose à qqn. = l'en récompenser : *Dieu vous puist remérir la courtoisie que vous me faites* V, 248.

Remersist XIV, 281, mauvaise forme p. *remérist*, de *remérir*.

Remès, part. passé de *remanoir.*

Remest, 3ᵉ pers. sing. du passé défini de *remanoir.*

Remettre, refuser, repousser : *quant les chevaliers de France se veïrent ainsi remis du conte de la Lune* XII, 135 ; *remettre avant,* représenter, exposer, reprocher : *il disoit que à l'esté il feroit remettre avant as Englès tout che que il pilloient et prendoient sus le pays* VIII, 219.

Remirer, regarder avec attention ; *et ne se pooit on cesser de lui regarder et de remirer le frisce et gentil arroi de la dame* III, 454.

Remonstre, vérification, revue : *et remonstre par parolles et par preuves fu faite des* [*chevaus*] *mors* II, 184.

Remonstrer, montrer, exposer ; *or voeil je remonstrer par quelle manière et condition les guerres s'esmurent entre..* II, 3 ; *si sagement remonstrèrent leur messaiges,* ib. 438 ; — montrer, donner preuve : *se il y estoit, il le remonstreroit* XVI, 3 ; — exhiber, faire voir : *et leur remonstreroit et feroit remonstrer une partie de ses puissances et de ses estas* XVI, 43. — *Se remonstrer,* se faire remarquer : *ou grant vassiel de Cristofle qui se remonstroit dessus tous les aultres* III, 204 ; IV, 139.

Remontée = *remontière* ; *il estoit haulte remontée et le souleil s'en aloit tout jus* X, 30.

Remontière, après-midi ; *quant ce vint sus la remontière* III, 162 ; *sus l'eure de remontière* IV, 262 ; *très* (dès) *remontière* VI, 69 ; *et fu plus de remontière ançois que il se mesissent ensamble pour combattre* VI, 435 ; *il chevaucha ceste remontière jusques au soir* III, 462. — Le mot vient de *remonter,* parce que les ouvriers *remontent* à l'ouvrage après le repos de midi (Littré). Cp. *relevée.*

Remous, querelle, dispute : *un grant remous et felle s'entreprist entre les gens de Jehan de Hainau et le commun de Tournai* XVII, 312. Pour *remours,* nomin. sing. de *remour,* bruit, tapage, forme populaire de *rumeur ;* cp. *fourbous* p. *fourbours.*

Remparer, remettre en bon état ; *et avoient fait remparer et fortefier la ville* III, 31 ; ib. 270 ; remonter en provisions ou munitions : *si le remparèrent* (le chastiel de Chastonseals) *et rafresquirent de toutes coses,* ib. 404 ; *pour remparer le ville de tout ce qu'il besongnoit* IV, 60. *De re* + *emparer.* Le mot ne dit pas plus que *reparer,* que je trouve III, 103.

Remploier, replier (une lettre lue) XI, 269.

Remuer, propr. changer (lat. *remutare,* prov. *remudar*) ; de là : éloigner une chose (ou une per-

sonne) pour en mettre une autre à sa place ; *et remua tous officiers et y mist gens à sen ordonnanche* VII, 69 ; *et lui firent finance pour souvent remuer et changier chevaulx* XV, 350 ; *remuer les mors* (d'un champ de bataille), les emporter V, 59. — *Se remuer*, passer d'un lieu dans un autre : *il fisent commander que se remúaissent* (2e réd. *se deslogassent*) *et alaissent logier plus priès de le cité* X, 341 ; d'un bateau en un autre : *et entra le duc en ung batel et fist entrer messire Olivier avec luy, et de là ils se remuèrent en une plus grosse nef gésant à l'ancre* XV, 213.

Renassier (**se**), renaître, se refaire, reprendre des forces ; *se bonnes gens se voloient ensonnyer de tretier unes trieuves, que li païs se peuist un petit renassier et repourveïr* IV, 111. C'est le verbe *renaistre*, *renasquir* revêtu de la forme conjugative en *er* ; cp. *despaistre* et *despaissier* (v. c. m.), *semondre* et *semonner*.

Rencheance, rechute XV, 215.

Rencheoir, retomber (dans une maladie) : *la seconde maladie où le roy estoit rencheü* XV, 127 ; ib. 352.

Rencontre, choc de deux corps d'armée, combat imprévu ; ce mot est généralement masculin : *durs rencontres* II, 2 ; *cils rencontres* III, 154 ; *il parloient dou rencontre*, ib. 293 (*la rencontre* IV, 372 est une faute de copiste p. *cils rencontres*) ; je trouve cependant aussi *une moult fort rencontre* V, 9. — *Trouver de rencontre*, rencontrer : *deseure saint Vaast il trouva de rencontre vint et cinq coureurs françois* III, 153.

Rencontrer, atteindre ; *il furent tout doi si fort rencontret de deux pierres jetées d'amont* III, 274.

Rencoragier, v. a., rendre courage IV, 20.

Rencraissier, pr. rengraisser, fig. remonter, renforcer ; *si conseilla au princhc que ce seroit bon que uns fouages fust élevés, à durer une quantité d'ans, tant que ses hostels seroit rencraissiés en or et en argent* VII, 257.

Rendable, productif ; *il estoit sires d'un grant pays et rendable* III, 325 ; *la meneur province* (de France) *est plus rendable que li corps d'Engleterre* VII, 276 ; XIII, 287. Pour le sens actif du suffixe *able*, cp. *aidable*.

Rendage, reddition (d'une place) ; *il n'avoit pas trop grant fiance ou chastellain qui le rendage en avoit fait* IV, 284.

Rendre ; locutions *rendre peine à* qqch., tâcher, s'efforcer III, 85 ; aussi *rendre soing* II, 293 : — *rendre l'hommage*, le renoncer, renvoyer : *il ne pooit nullement estre que il ne rendesist son hommage au roy de France et le def-*

fiast de lui et de tous ses aidans II, 418 : ailleurs III, 62, *renvoyer* son hommage.

Renforchier, v. n., devenir plus fort, s'aggraver (en parlant d'une guerre) IV, 53, devenir plus brillant (en parlant d'une fête), ib. 120 ; — v. a., renforcer (une armée) IV, 64 ; confirmer, donner suite (à un mandement) II, 263.

Renformer (**se**), se rétablir, se remettre : *et vous renformerés comme devant en paix et amour envers ceulx où vous le devés estre* XIII, 123.

Rengroissier (**se**), se fortifier ; *et s'en rengroissa grandement li coraiges des royaux* VII, 287 ; *de tant fu renforchie et rengroissie li chevauchie de mgr. Robert Canolle* VII, 360. La diphthongue *oi* est étrange, cependant il y a à comparer *encoire* p. *encore ;* n'y aurait-il pas une faute de lecture p. *rengraissier* (cp. *rencraissier*) ?

Renluminer, illustrer ; *et fist depuis messire Gautiers tant de belles apertises d'armes que li livres est moult renluminés de ses proèces* II, 318 ; *la grande et noble histoire de Bretaingne qui grandement renlumine ce livre* III, 321.

Renoef (**l'an**), le nouvel an; *à l'endemain de l'an renoef* IX, 315 ; ailleurs *l'an renouvellé* XIII, 301. —Cp. pour la forme le *renouveau*.

Renommer, nommer, appeler : *quant on n'ooit mais ne cryer, ne jupper, ne renommer nulle ensengne ne nul signeur* V, 66 ; louer, vanter : *à la fin que il en fuist renommé devers le roy et le duc de Bourgoingne* XVI, 32. — *Se renommer de,* se réclamer : *et avoient esté partout li bien venu pour la cause dou dit roy de qui il se renommoient* VI, 290.

Renonchier, annoncer ; *et s'en alla renonchier au dit monseigneur Hervi la besongne* IV, 38 ; au sens ordinaire, ib. 43, 180.

Renouveler, v. n., se renouveler, recommencer : *et rendoit grant painne à ce que li guerre renouvellast entre le roy son frère et yaux* VII, 279 ; — *se renouveler* d'une chose, s'en pourvoir de nouveau : *si se renouvelèrent celle nuit de toutes coses, qui* (ce qui) *bien leur besongnoit* II, 180; changer de : *quant il se furent apareillés et de draps renouvelés* II, 347.

Renquiérir, v. n., renchérir ; *oncques vivres n'en renquiéry* II, 129.

Rentier, fermier de rentes seigneuriales : *il envoia devers le duc notables hommes tels que le sire de Vireton..., Gieuffroy de la Tour, grant rentier de Brabant et autres* XIII, 19.

Rentrée, entrée d'une ville ; *li François avoient clos les pas et les rentrées en Hainbon* IV, 25.

Rentrer, avec ou sans *se*, avoir son

embouchure (en parlant d'une rivière) ; *là* (à Bristo) *se rentre la rivière de la Saverne* II, 74 ; *au lonc de la rivière de Taie qui rentre en le mer desous Bervich*, ib. 283 ; *sus le rivière de Iton qui se rentre en la mer* IV, 415. — Cp. *recheoir*.

Renvers, adj., retourné : *il le férit d'une main renverse* (du revers de sa main) VI, 178 var.

Repairier, v. n., 1. retourner chez soi: [quant] *les seigneurs de France* [furent] *repairiet pour le cause de l'yvier* VI, 1 ; — 2. demeurer, séjourner : *pluiseurs chevaliers qui repairoient entour le roy* II, 73 ; *j'ai moult repairiet et conversé en Engleterre* IV, 273 ; *comme d'un loutre qui repaire en ung estang* XII, 255. — Au réfléchi, s'en retourner : *il prisent congiet au roy et se partirent de lui et s'en repairièrent en Haynnau* II, 368 ; IV, 357. — *Repairier* est le latin *repatriare*, in patriam redire ; de là le subst. *repaire*, lieu de retraite, lieu de séjour habituel (aujourd'hui pris dans un sens spécial) ; c'est ce substantif qui a engendré un second verbe *repairier*, au sens de « avoir son repaire », son séjour habituel, demeurer.

Repaisier, rapaiser, calmer III, 61.

Repentise, repentance, dédit : *et jurèrent les parties à procéder avant et sus grans mises de repentises* (sommes de dédit) V, 158.

Repleesgier, cautionner ; *il estoit recreü et replesgié* XV, 345 ; aussi *raplegier* (v. c. m.).

Repliquier, 1. répliquer : *il ne sceurent que dire ne repliquier* II, 280 ; 2. répéter, reproduire : *là repliquièrent li signeur en la présence dou roy toutes les paroles et requestes des Escoçois* II, 278 ; *là lui fist on recorder ses requestes et prières... ; tantost il les replicqua toutes doucement et sagement* XII, 17.

Repondre, même mot que *reponre*, cacher X, 39.

Reponre, cacher (du lat. *reponere*, mettre de côté) ; *maintenant il me faut* (tu dois me) *reponre et mussier* X, 37. — *Se reponre*, se cacher : *li monne orent si grant paour que il laissièrent tout en un plain et s'en allèrent reponre dont chà, dont là* II, 70. — Défini *repust : si se repust et mucha au mieux qu'il pot* IV, 74 ; part. passé *repus* (voy. ce mot). — L'ancienne langue avait pour ce mot une forme plus douce : *rebondre*, qui s'employait particulièrement p. enterrer un mort.

Repos, lit, berceau ; *ung autre petit enfant qui gisoit en ung repos* X, 37 ; *et trouvèrent le repos où li contes avoit esté mis d'enfance*, ib. 61.

Repost (en), en cachette ; *en apert*

ou en repost VI, 303, note. — Lat. *in reposto* (= *reposito)*, propr. en lieu écarté. *En repost* est une forme savante de *à repus* (part. passé de *reponre*, cacher).

Reprendre, déclarer, dire, rapporter : *je ne fu mies à son trespas, mès on me reprist qu'il foursena et morut vilainement* VI, 177 ; cp. l'équivalent *retraire* ; — dissuader, détourner : *honneurs et loyautés le reprendoit de mettre son coer en tele fausseté* III, 461.

Reprise, 1. recouvrement de finance ou de ressources pécuniaires : *li consaul l'enortèrent que il mesist aucune gabelle sus le sel, où il trouveroit grant reprise pour payer ses saudoyers* V, 356 ; 2. blâme : *il pooient bien faire ce cemin sans peril ne reprise, car encores n'avoit entre France et Engleterre nul mautalent* II, 354 ; peut-être l'auteur avait-il écrit *sans peril de reprise*.

Reproce, insulte railleuse : *et leur disoient li saudoyer par manière de reproce : alés boire vostre goudale, alés* III, 277.

Reprochier qqn., le blâmer : *je le vous remonstre pour tant que huy que* (ou) *demain on ne me puist reprochier de men honneur* (*de* = quant à ; nous dirions « pour qu'on ne puisse porter atteinte à mon honneur ») III, 124. — Cp. *aprochier*, et l'all. *nahe treten*.

Reprouver, reprocher ; *et leur reprouvoient souvent le fière bataille qu'il leur avoient fet à Ewruich* II, 172 ; *et nous seroit reprouvet à tousjours mès* IV, 99.

Reprouvier, subst., 1. reproche, blâme : *de ce ne povoit avoir nul reprouvier* IV, 129 ; 2. proverbe : *et pour ce est il dit en reprouvier..* X, 49 ; XV, 75. Le proverbe est une sorte de reproche, ce mot étant pris dans son sens étymologique de représentation (cp. *remontrance*). Le prov. aussi emploie *reprochier* pour proverbe. On peut ramener *reprouver*, faire des reproches, au type latin *repropiare*, le même qui a fourni *reprochier ;* la lettre ne s'y oppose pas, mais il est difficile et inutile d'admettre une double formation du même mot, puisque le lat. *reprobare* satisfait pleinement, au double point de vue de la lettre et du sens, pour expliquer et le verbe *reprouver*, et le subst. *reprouvier*.

Repus, caché ; part. passé de *reponre* (v. c. m.) ; *il s escusa de ce que ils et si monne estoient ensi demuchié et repus* II, 71 ; *tout* (tout le monde) *s'en estoit enfui et repus pour la doubtance d'euls*, ib. 159 ; *messire Wauflars qui s'estoit boutés et repus entre marès et rosiaus* III, 259 ; *et se sont repus et muchiés moult de gens en cambres, en soliers, en tours et*

en celiers IV, 418 ; VII, 108. — Sur l'origine de cette forme participiale *repus* (fém. *repuse*), voy. mon Gloss. des Poésies.

Repust, défini de *reponre* (v. c. m.).

Reputer, 1. estimer, tenir pour : *et les doit on tenir et reputer pour preus* IV, 94 ; ib. 370 ; — 2. *réputer à*, accuser de : *tout chil de ce sanch les reputoient à grant ygnoranche et à grant faintise* IV, 132. — Lat. *reputare*, compter, estimer ; *reputer* est la forme savante de *reter*, prov. *reptar*, incriminer.

Requelloite, autre forme de *recueilloite*, 1. accueil : *on ne li fist pas si bonne ne si belle requelloite* III, 35 ; *et les remerchia de le bonne chierre et belle recoeilloite que li avoient fet* II, 62 ; — 2. lieu de rassemblement : *par le pays de Bretagne qui li estoit une belle entrée et requelloite pour chevauchier en France* III, 380 ; — 3. retraite, abri : *mettons nous à requelloite et à sauveté ou chastiel de Plansy* IX, 260.

Requerre, v. a., 1. requérir, demander : *il envoierrit devers le roy englès un evesque et un abbé pour requerre aucunes triewes* III, 131 ; qqn. de qqch. ; *ce seroit à son trop grant blamme se il requéroit les Escos de trieuwe* IV, 129 ; — 2. attaquer : *et atendoient li François que les Englois les venissent requerre* III, 60 ; *et de grant vollenté requéroit ses ennemis et se combattoit as Englès* IV, 140 ; V, 243. — Au réfléchi, s'attaquer : *et se requisent sans yaus espargnier de grant couraige* II, 292 ; *car vaussaument et hardiement s'estoient requis et combatu*, ibidem.

Requeillir, -ler, voy. *recueillir*.

Requief (de), de rechef ; forme picarde p. *de recief* (V, 260) ; *et entrèrent de requief en Haynnau* III, 149.

Requierquier, autre forme de *recargier*, confier, remettre : *lors furent trait d'une part et requierquiet as compagnons sur les tiestes que bien les gardassent* IX, 37 ; voy. aussi *rekerkier*.

Requoi (en), secrètement, en particulier ; *et disoient li aucun en requoi* IV, 158 ; VII, 122 ; *estre à son requoi*, être seul, sans être gêné par la présence de qqn. II, 355 ; III, 462 ; *dire en son requoi*, se dire à soi-même IX, 321. — Composé de *coi*, lat. *quietus*, tranquille. — Voy. Gloss. Poés.

Rère, raser ; *lors fist il venir son barbier et se fist rère tout jus sa chevelure* XI, 100 ; part. passé *rés* : *les moisnes avoient couronnes rèses* (étaient tonsurés) XI, 29. — Du lat. *radere*, part. *rasus*.

Rés, rasé, voy. l'art. préc. — Loc. prépositionnelle *rés à rés de*, à ras, au niveau de : *rés à rés de terre* II, 296 ; III, 244 ; IV, 260 ;

li fosset furent tout empli de bos et de velourdes rés à rés de terre V, 375; *metre* une forteresse, *rés à rés de la terre*, la raser VII, 465. Le mot nous est resté dans *rez-de-chaussée*.

Resbaudir, ranimer le courage; *il amenèrent le jovène roy à cheval par devant toutes les batailles pour les gens d'armes plus resbaudir* II, 162. — De *baut* (v. c. m.).

Resbouler (se), s'ébouler de nouveau: *et disoient li aucun que ce estoit une pais à deus visages et qui se resbouleroit temprement* IX, 207.

Rescaper, réchapper; *et euissent volentiers veü qu'il fust rescapés de ce péril* III, 83.

Resconforter, mauvaise forme pour *reconforter*, propre au ms. qui a fourni le tome XVII (ib. 7, 16); elle s'est sans doute produite sous l'influence de *desconforter*.

Rescourre, reprendre à l'ennemi, délivrer, imparf. *rescouoit*, défin. *rescoui* (IV, 34) et *rescoust*, part. passé *rescous* (fém. *rescousse*): *et se partirent pour rescourre as Cambrésiens leur proie* III, 168; *de force il fu rescous* III. 26; *et li proie fu rescousse et ramenée* III, 169; *qui tamaint compaignon des siens rescouoit de mort et de prison*, ib. 337; *et rescouoient ce qu'il pooient de leur perte* IV, 75; *et rescoui jusques à quinze marcheans*, ib. 34; *et rescouissent les marcheans*, ib. 35; *signeur, rescoués messire Jehan le Boutellier*, ib. 87. La confusion de *courre* dans *rescourre* (qui est = *re-excutere*) avec *courre* = *courir* a donné lieu à un mauvais verbe *rescourir* = *rescourre*, auquel se rapporte la forme d'imparfait du subj. *rescourussent* III, 349 (*afin que chil de le ville ne le rescourussent*).

Rescousent, 3e pers. plur. du parf. défini de *rescourre* IV, 365.

Rescousse, reprise, délivrance. (mot encore en usage); *mainte aventureuse prise et mainte belle rescousse* II, 270; *venir à la resquousse* III, 171. — Subst. participial fém. de *rescourre*; cp. *secousse* de *secourre* = *succutere*.

Rescribent = lat. *rescribendum*, chose à *rescrire*, à copier ou corriger: *quant tout fut rescript et grossé et que riens n'y ot de rescribent, le conte de Guerles séella* XIII, 10.

Rescrire, 1. répondre II, 35, 111; — 2. écrire, narrer: *en rescripsant de ces différens, il me ala souvenir et revint en ramenbrance* ...XI, 253; — 3. écrire au net, copier: *quant tout fut rescript et grossé* XIII, 10.

Rescueillir (se) = *s'escueillir* (v. c. m.) de nouveau VI, 145.

Rèse, expédition guerrière; *quant ils eurent faict ceste mauditte rèse* VI, 48 notes; *il avoit levé banière*

à une escarmuce et grande rèse qui fu faite sus les ennemis de Dieu VII, 480; *et eurent adont li crestyen rèse* IX, 267; *pour Dieu, délivrons nous* (dépêchons-nous) *de faire nostre rèse* X, 337; XI, 355; XV, 276. — C'est le germanique *reise*, voyage, dont la racine implique l'idée de se lever (cp. angl. *to rise* et *to raise*).

Reservation, réserve; *sans nulles exceptions ne réservations* III, 333; X, 145.

Réservé, excepté II, 94; *il sera ensi se vostre poissance ne l'en liève, tant y a il réservé* (sous cette réserve, ce cas est réservé) X, 66.

Resgramir (se), pr. devenir plus âpre, plus violent; *adont se resgrami li assaus et renforcha* IX, 22. — De l'adj. *gram, grain*, fâché, irrité, lequel vient du vieux haut-all. *gram,* m. s., verbe *gramjan,* irriter.

Résigner, faire abandon : *tout cil qui le leur entirement résignoient et donnoient à ces pardons, estoient asols* (absous) X, 207.

Resjoïr = *embellir* (v. c.m.) : *c'est une chose qui grandement embellist et resjoïst vostre querelle* XI, 306.

Reskement, avec âpreté (voy. mon Dict. sous *rèche*); *si le commencièrent à assallir durement et reskement* VII, 402 (var. *radement*; un autre scribe, qui ne comprenait pas, a mis *richement*).

Reslaissier (se), aller au galop, de *re* + *eslaissier* (v. c. m.); *il ne fisent tout le chemin que* [se] *reslaissier tant que leur coursier estoient tout mouilliet de sueur* VIII, 357.

Reslechié, réjoui VII, 287. La forme normale est *resléechié*; voy. *esléechier*.

Resler, pleuviner; *li piés li gliça, car il avoit reslet dou matin* VII, 447. Hécart donne *reler* avec le sens de geler légèrement, d'autre part *relin* (v. c. m.) avec celui de petite pluie qui annonce le dégel; je pense que le sens véritable et étymologique est pleuviner et que *resler* est le même mot que l'all. *rieseln*, pleuvoir par petites gouttes. A Liége on a le dérivé *riligni* (dans le Borinage *erligner*) avec le sens de dégeler.

Resoingneus, craintif; adv. *resoigneusement,* avec précaution XIII, 244.

Resongnier, redouter II, 452; III, 74, 226; IX, 158; suivi de l'infinitif avec *à* IV, 260.

Respit, répit; suspension d'armes, trève III, 305; IV, 230; *mettre en respit,* suspendre, interrompre : *nous metterons ches besongnes un petit en respit et parlerons...* IX, 300. — De *respectus*, considération, égard, d'où découlent les acceptions indulgence (relâche-

ment de sévérité), relâche, surséance, trève.

Respiter qqn. de qqch., lui en faire grâce, l'en préserver, garantir; *si quida que pour l'amour de li son pere deuist respiter de non ardoir la ville de Guise* III, 34; *car se j'estoie pris tous li avoirs de Bruges ne me respiteroit point que je ne fuisse mors à honte*, ib. 124; *li rois jura que ne jà pour ung ne pour autre ne l'en respiteroit* V, 304; *pour tretier à respiter de non ardoir le pays de Bourgogne* VI, 259; *et le pria que il le vosist respiter* X, 187; *parmy tant que son pays fut respité d'estre couru et exillié* XIII, 263. — Voy. *respit*.

Respondre, répondre; tournure active et passive: *quant li contes les oy, il ne les respondi mies si trestost;... chil Escoçois demourèrent plus d'un mois à Londres et ne pooient estre respondu* II, 259; *et adont vous serés respondu* II, 356. — Sens neutre, *respondre* à, 1. faire face: *tant de grosses besoingnes li apparoient à l'estet prochain que il ne pourroit mies bonnement à touttes respondre* IV, 129; — 2. correspondre, communiquer, être attenant: *aucuns esbas* (promenades) *qui estoient devant la porte dou castiel et qui respondoient à le maison* II, 246; *et vindrent à ung rivage qui respondoit à ung courant d'eau doulce laquelle entroit en la mer* XV, 213.

Ressachier, retirer; *ressachier sus*, remonter: *et ressachièrent sus un petit les rastiaus* III, 341. — Rouchi *ressaquer*.

Ressaisir, remettre en possession; *et li fist requerre que il volsist oster se main de le bonne cité de Berwich, et lui ressaisir, car c'estoit ses bons hiretaiges* II, 248.

Ressieut, prés. ind. de *ressievir* (v. c. m.).

Ressievir, poursuivre (judiciairement); type latin *re* + *exsequi*; *il ne souffist pas au roy, se on vous a bouté hors de ce pays, quant on vous ressieut et charge encoires de trahison* XVI, 150.

Ressors, source, origine; *et tendent à toute perfection d'onneur, de quoi proèce est li principaus chiés* (commencement) *et li certains ressors* II, 8. — Forme masculine de *ressource*.

Ressort, subst. verbal de *ressortir à*, 1. juridiction supérieure; dépendance obligeant le propriétaire ou occupant d'une terre envers un suzerain: *possesser une terre sans nul ressort* VI, 274; *et s'esmervilloient trop dou ressort dont li rois de France les quittoit*, ib. 325; *afin que il fuissent tenu dou domaine de France, pour avoir ressort* (appel) *à Paris* X, 190; — 2. juge à qui

on appelle : *il s'en devoit traire au roy d'Engleterre en cui main ces convenances estoient dittes et jurées, qui comme resors les devoit apaisier* III, 216 ; — 3. recours, refuge : *qu'il euïst son retour et son ressort en France* VII, 250 ; *et estoit leur souveraine garnison et resors li fors castiaux de Dumbretan* II, 328 ; — 4. aide, appui : *parmy tant que li rois englès li jurast à tousjours mès resort et comfort de lui et des siens* III, 371 ; ib. 372.

Ressortir, se réfugier, se retirer (avoir *ressort*, v. c. m. nº 3) : *adont jettèrent il leurs ars jus et prisent à resortir vers leurs compagnons* VI, 11.— Dans le passage suivant : *si tretost qu'il veïrent Robert de Namur venu et se banière, il ressortirent et brisièrent leur conroy* VII, 431, le verbe *ressortir* doit signifier sortir (ou *issir*) des rangs.

Ressouldre, décider, conclure ; *pour quelque mariage qu'il puist ressouldre après* XIII, 7.

Restaulir, forme variée de *restablir* IV, 119 (l'éditeur a imprimé *restavlies*).

Restiel, forme var. de *rastiel* (v. c. m.) ; *et laissièrent aller aval le grant restiel et encloïrent le bon chevalier* III, 337 ; *il fist le restiel avaler*, ib. 407.

Restoper (un trou), reboucher IV, 53.

Restor, voy. *restorier*.

Restorier, subst., = *recouvrier*, récupération, dédommagement ; *si escheï messires Grimoutons de Cambli en le part de mgr. Gautier de Mauny, parmy* (moyennant) *un restorier* (compensation) *qu'il fist as compaignons, et demoura ses prisonniers* V, 93 ; *si n'en orent oncques restorier ne recouvrier dou roi de France, pour qui il avoient tout perdu* V, 222 ; *amendement* (réparation) *et restorier* VIII, 95 ; au sens concret, vengeur : *veschi mon petit enfant, son fil, qui sera, s'il plaist à Dieu, ses restoriers* III, 422 (l'Abrégé emploie à cet endroit le mot *restor*, subst. verbal de *restorer*).

Restraindre, resserrer, rajuster ; *là descendirent il et restraindirent leurs armures et recenglèrent leurs chevaux* II, 264 ; ib. 487 ; IV, 254 ; restraindre, diminuer : *si restraindirent leur estat et commencèrent à espargnier* XV, 355.

Resveillier, resvillier, 1. exciter, animer, encourager : *euls estans à Montpellier entre les dames et damoiselles, ils furent resveilliés de faire armes sur l'esté qui retournoit* XIV, 43 ; 2. ranimer : *si en fut tout le pays resveillié et resjouy* XIV, 172 ; 3. alarmer, donner l'alarme (synon. de *estormir*) : *là où li bon chevalier et escuier d'Escoche se tenoient qui souvent resveilloient les Englès*

II, 293 ; III, 136 ; dans ce sens, le subst. *resvilleur* II, 271 (*li Escot qui sont trop biel resvilleur de gens*) ; 4. mettre sur le tapis, mettre en discussion : *toutes tels choses estoient moult souvent mises en place et resveillies en la chambre du roy* XIV, 353. — *Se resveillier,* se ranimer, prendre un nouvel élan : *je Jehan Froissart me suis de nouvel resveillié et entré dedens ma forge pour ouvrer en la haulte et noble matière..* XIV, 1 ; s'empresser : *et me suis ensonnyé et resveillié pour ce faire* XIII, 2. — Voy. aussi Gloss. Poés.

Resvigurer, v. a., rendre force et courage : *cil geniteur les reboutoient avant et les resviguroient* VII, 214 ; *se resvigurer,* reprendre force VII, 132.

Resvilleur, voy. *resveillier.*

Retaillier, retrancher, amoindrir ; *retaillier les gaiges des povres chevaliers* XV, 74.

Retarder, empêcher ; *ces paroles retardèrent les hommes d'Auberoce à faire lor emprise* IV, 267 ; *se retarder de*, s'abstenir XVI, 153.

Retenir, 1. affirmer : *si entendi que li roys ses pères agrevoit durement de se maladie et que li sage fusisyen ne retenoient point de retour* VI, 403 ; *et retenoit que c'estoit sus son droit qu'il se combatoient* VII, 33 ; — 2. *retenir de son hostel*, donner l'hospitalité, loger chez soi II, 331 ; XI, 85 ; *retenir qqn. de ses draps,* 1. entretenir à ses frais, pourvoir à tous ses besoins : *si le* (le roi d'Ecosse) *retint li roys de France de ses draps, et son compagnon et ses chevaliers de son hostel* II, 331.

Retentive, moyen de se souvenir : *il n'est si juste retentive que de mettre par escript* XI, 74.

Retenue, 1, action de se rappeler à la mémoire ; *mettre en retenue,* noter (pour en fixer le souvenir) : *toute l'ordonance je regarday à mon pouvoir et mis en retenue* XI, 88 ; 2. état de celui qui est (*retenu*) au service d'un seigneur : *ne nuls ne demandoit gages fors la retenue de luy* XIV, 168 ; *visconte, exploités vous et assamblés gens de vostre retenue* (service, suite) XIV, 171.

Reter, incriminer, accuser : *li dessus dit en furent retet* IV, 296 (d'après une variante présentée par un grand nombre de mss. et suivie par M. Luce (§ 231), au lieu de *arestet* que porte notre texte). Voy. *reputer.*

Retollir, reprendre XI, 255 (*et luy commencièrent à retollir et à oster son plumaige*) ; condit. prés. *retorroit* V, 362.

Retors, part. passé de *retordre* ; fém. *retorse ; ung jaques emply de soie retorse* XI, 291.

Retour, 1. guérison : *car on n'y*

(à la maladie dou roy) *véoit point de retour ne de remède* IX, 282 ; — 2. lieu de séjour habituel, résidence, retraite (cp. *repaire* de *repairier*) ; *là* (à Calais) *estoit lors souverains retours* III, 75 ; *si le fist* (le fort d'Aguillon) *garnir si bien que pour avoir son garde-corps et son retour* IV, 283 ; *et avoit son retour en le chité chiés un bourgois qui..* VI, 26 ; ib. 114 ; VII, 80 ; *vous savés que pour ce temps Pierre de Craon avoit en la ville de Paris ung moult bel hostel, ainsi que pluiseurs grans seigneurs de France y ont, pour à leur aise là avoir leur retour* XV, 5 ; — 3. recours, refuge : *lui suppliant que il ne volsist consentir que li bastars d'Espagne eüist son retour et son ressort en France* VII, 230 ; *et n'avoit à nullui conseil ne retour* II, 43 ; — 4. subterfuge : *si prendoient là leur escusanche et leur retour* VI, 158 ; — 5. lieu où afflue le monde : *jusques à la grant rue de Cep où tout le retour de Londres est* (où tout Londres se rassemble) XVI, 333 ; 6. fréquentation : *le sire de Coucy avoit le plus grant retour* (était le plus fréquenté) *des gentils hommes de plusieurs nations et moult sçavoit doucement estre entre eux* XIV, 237 ; *il veoit que le sire de Coucy avoit tout l'amour, le retour et la compaignie des chevaliers de France et des estrangiers* XV, 268 ; *si avoit* [le conte de Nevers] *tout le retour des seigneurs et la plus grant charge* (le plus de frais) XVI, 57.

Retourner, I. sens neutre, 1. séjourner, demeurer, fréquenter : *la ville d'Aindebourch, où elle retournoit à le fois* V, 336 ; *car là sont et retournent voulentiers tous chevaliers estrangiers* XI, 3 ; — 2. avoir recours, trouver de l'appui : *si ne savoit sur qui ne à qui retourner fors seulement sur son cousin, messire Robert d'Artois* II, 45 ; — 3. *retourner* à qqch., recouvrer : *et retourna bien la dame à quatre mille marcs de revenue par an* II, 106 ; *le roi de Navarre qui bien cuidoit recouvrer et retourner à son héritage de Normendie* XVI, 58 ; — 4. revenir à la mémoire : *car vous savés que toute la congnoissance de ce monde retourne par l'escripture* XII, 225 ; — 5. revenir de droit : *elle dit et porta oultre que la duchié de Guerles luy retournoit et appartenoit* XIII, 12. — II. Sens actif, 1. faire rebrousser chemin : *ils le retournèrent* XIII, 204 ; *si les retournèrent* IV, 432 ; fig. faire revenir d'une opinion : *il furent tout retourné et le roi tellement informés contre sa seur que..* XVII, 7 ; — 2. échanger (des paroles) : *là ot moult de paroles retournées et mises en termes* II,

216 (phrase d'un fréquent retour); 3. avoir de retour, recouvrer : *tous seigneurs et toutes dames qui leurs seigneurs, maistres et amis avoient retournés de la Turquie en Venise* XVI, 57.—III. Réfléchi, se remettre (d'une perte) : *la perte d'Auberoce lor fu moult grande et ne s'en porent passer ne retourner en trop grant temps* IV, 271.

Retourons, p. *retourrons*, retournerons II, 194; III, 245; *retouroit*, retournerait IV, 132.

Retourser = *retrousser*, remballer, recharger : *puis retoursèrent pos, barils et pourvéances sus leurs chars* V, 34.

Retraire, v. a., retirer; l'acception ancienne « dire, raconter » ne se trouve pas dans mes notes; mais si les chroniques ne la produisent pas, elle se rencontre dans les poésies (voy. Gloss.); — v. n., retourner : *or voeil retraire à la droite matère commencie* II, 21; réfl. *se retraire vers* qqn., se ranger de son parti III, 267; *se retraire* à un héritage, en prendre possession (on dit aujourd'hui le retraire ou retirer) : *Jehan de Bretaigne et le fils au visconte de Rohem qui sont ses hoirs de toutes ses terres, se feussent retrais à l'éritage comme au leur* XIII, 122. — Le verbe fait au passé défini tantôt *retraist* (III, 346), tantôt *retray* = *retrai* (III, 90, 146), plur. *retrayrent* (III, 341); on rencontre aussi *retrayèrent* (III, 337; IV, 151), ce qui suppose un infinitif *retrayer*. Les deux formes *retraist* et *retray* se trouvent côte à côte VI, 100 : *si se retraist, et retray ses gens tout bellement*.

1. **Retrait**, son de farine (en rouchi *retré, ertré*); *nous avons le soille, le retrait et la paille* IX, 388.

2. **Retrait**, -et, logis, demeure : *et aussi avoient il là par jour lor retret* II, 59; *et puis casquns ala en son retret et passèrent le nuit*, V, 251.

Retraiter (se), prendre son logis (*retrait*) : *la contesse de Montfort s'en estoit partie un petit devant et retraité* (*retraitie ?*) *en Hainbon* IV, 158.

Retret, voy. *retrait*.

Retrèwe, retrait; *dont se recueillièrent li Navarrois et cil de leur costé et sonnèrent la retrewe* VI, 105; ce mot inconnu paraît être l'effet d'une erreur de copiste p. *retraite*, comme porte la variante.

Reu, roc; *et fisent tant qu'il rapassèrent les reus Saint-Mahieu et là se misent il à terre* IV, 145. Je ne sais si *reu* p. *roc* (très-admissible d'ailleurs au point de vue des règles de la phonétique) se rencontre ailleurs; en tout cas, il y a lieu de suspecter la leçon *reus*, et d'y voir une erreur de scribe p. *rais* (voy. c. m.).

Reuber (IV, 388 ; V, 4), et **reubeur** (VI, 117), formes variées de *rober*, *robeur*.

Revaloir (faire) une chose, la compenser, payer ; *et remanda au roy de Cyppre qu'il la* (la nef dont le roi lui avait fait présent) *lui feroit revaloir au double en amour et en courtoisie* XVI, 32.

Revel, -iel, -eil, plaisir, réjouissance, divertissement (angl. *revel*) ; *li Haynnuyer euissent là estet en trop grant revel se ceste doubtance ne fust* II, 127 ; *et se continuèrent ces festes en bien, en joie et en reviel* III, 320 ; *si passèrent celle nuit li signeur et les dames en grant reveil en parlant d'armes et d'amours* V, 265 ; *et ordonneroit plus de joustes, plus de behours, de festes et de reviaux qu'il n'avoit fait en devant* III, 467. — Loc. adv. *en reviel*, pour s'amuser, par plaisanterie : *et y eut grant estrif tout en reviel* III, 459 ; *et disoit entre ses gens une heure en revel, l'autre par sens* (sérieusement), *que l'ostel de ung seigneur ne vault riens sans dame* XIII, 116 ; *en grant reviel*, très-gaiement III, 5. — Subst. verbal de *reveler* (v. c. m.). La forme *reveil* est mauvaise.

Revelement, rébellion IX, 417.

1\. **Reveler**, s'amuser ; *et quant il il eurent assés revelé et jeué* VII, 68. Sur l'étymologie de ce mot, voy. mon Dict. sous *rêve*. De là le subst. *revel* (v. c. m.).

2\. **Reveler**, avec ou sans *se*, se rebeller (lat. *rebellare*) ; *se li fu recordet comment li Escot avoient revelet en Escoche et reconquis auques priès tout le pays sour yaux conquis* III, 425 ; *li Irois estoient durement revelé contre lui* IV, 215 ; VII, 261 ; *li communauté de le ville se revelèrent sus les riches hommes* V, 356.

Reveleus, insolent, fanfaron : *chil de Saint-Amant sont trop reveleus, il les nous fault aler veoir* III, 269. Tient plutôt, je pense, à *reveler*, faire des folies, qu'à *reveler*, se révolter. En rouchi, *reveleux* appliqué à un cheval, veut dire vif, fringant. — Adv. *reveleusement*, gaîment : *liement et reveleusement* II, 54.

Revenant, qui donne un revenu ; synonyme de *rendable* ; *celle eveschiet est la plus noble et la mieux revenant en grant prouffit d'argent de toute Angleterre* XV, 339.

Revenir ; je note ici la phrase *à l'estet qui revenoit* = l'été prochain, suivant XVII, 104.

Revenue, 1. retour : *là où la royne estoit et atendoit le revenue de son fil* II, 182 ; — 2. revenu, rente (angl. *revenue*) : *se li donna li rois Edouwars quatre cens mars d'estrelins de revenue par an* II, 103 ; *et li assena grant terre et grant revenue*, ib. 244 ; *et despendoit sa revenue qu'il avoit en Braibant*

IV, 311 ; on trouve la forme masculine *revenu* II, 17 (*de lors rentes et revenus*) ; — 3. terres donnant un revenu : *pour le cose de ce que sa revenue gisoit toute ou en partie assés priès de Evrues* VI, 28.

Révéramment, respectueusement, dignement ; *là li fist on son obsèque réveramment ensi comme à lui appertenoit* II, 301 ; IV, 162 ; *apriès chou que chil estrange seigneur eurent saluet révéramment le prinche* VI, 211.

Révérence, salut respectueux ; *et aussi tout l'enclinèrent et li fisent la révérense* II, 354 ; III, 365 ; *elle meysmes vint contre yaux à grant révérence* IV, 38 ; solennité : *pour la révérence et solempnité dou jour Nostre-Dame* IV, 354 ; ailleurs apparat, pompe : *en grant revérence de trompes et trompettes* III...

Reverser, v. a., 1. renverser ; *il li embara le fier en le cervelle et le reversa à terre* II, 221 ; III, 91, 267 ; — 2. appliquer (de l'argent à une dépense) : *trop d'or et d'argent reversoient là* IV, 151 ; — v. n., être renversé (de cheval) : *au cheoir que le cheval fist, Boniface reversa de l'un costé contre les quarreauls de la chaussie* XVI, 114.

Reviel, voy. *revel*.

Revigorer, remettre en force ; *ce rafresci et revigora grandement les Englès* IV, 264.

Ribaudaille, troupe de *ribaus* (enfants perdus de l'armée) ; *quant li Escot voelent entrer en Engleterre, il sont tout à cheval, forsmis la ribaudaille qui les siè-vent à piet* II, 133 ; ib. 262 ; III, 133 ; voy., pour la définition du mot, le dernier passage cité sous *brigans* ; définition répétée, à propos de notre mot VII, 26.

Ribaudiel, machine de guerre sur roues : *il se misent en ordonnance de bataille et se quatirent entre leurs ribaudiaux* (*ces ribaudiaux sont brouettes haultes bendées de fer à longs picos de fer devant en la pointe, que font par usage mener et brouetter avec eulx*), *et puis les arroutèrent devant leurs batailles et là dedans s'enclorent* X, 28. La variante porte *ribaudequin* (en vieux flamand *rabaudeken*, balistae sive tormenti bellici genus quod jacula et lapides valde emittit atque ejaculatur ; sclopeti sive bombardae genus rotis suffultum, Kil.).

Ribaus (le roy des), bourreau ; *li rois fist venir le roi des ribaus et dist : Delivre nous de tels et de tels* V, 360. Voy. Littré v° *ribaud*.

Ribaut, sorte de fantassin, synonyme de *brigant* (v. c. m.). Je trouve dans les dictionnaires flamands le même mot altéré en *rabauwt*, coquin.

Riche, précieux : *vechi riches nouvelles* VIII, 183 ; XV, 13. Par-

fois le mot revêt le sens de fort, vigoureux : *chil se tinrent francement et richement* IV, 307.

Ricoise, richesse II, 16, 324 ; IV, 70. Cp. *ducoise*, duchesse.

Rider, parcourir, traverser rapidement ; *et s'en venoit ridant le pays vers ung village..* XI, 127 (var. *radant*) ; *et puis s'en vint ridant et singlant par la mer*, ib. 292. — Le wallon de Liége a *rider*, glisser (d'où *ridan*, tiroir) ; je pense que c'est le même mot. Voy. aussi Gloss. Poés. Je ne préjuge pas la question de savoir si notre mot est identique avec les mots germaniques flam. *rijden*, angl. dan. *ride*, all. *reiten*, aller en voiture ou à cheval, dont la racine *rid* ou *rit* pourrait avoir tout simplement exprimé une locomotion rapide. — Le sens glisser du wallon *rider* me suggère la pensée que ce mot fournirait une toute aussi bonne étymologie à *rideau* que rider = froncer. Le *rideau* est un objet qui « glisse » pour pouvoir le tirer et retirer à volonté ; la *ridelle*, forme féminine de *rideau*, serait aussi, dans mon hypothèse, proprement un côté de charrette que l'on fait glisser sur une coulisse et que l'on met ou enlève à volonté.

Rien, 1. subst., chose ; *la rien del monde qui plus le reconfortoit, c'estoit..* V, 182 ; — 2. adv. *riens*, nullement : *li contes de Montfort qui riens n'estoit issus de Bretagne* III, 333 ; *de riens*, en aucune manière : *on ne peult perchevoir que il se meuwissent de riens* II, 163 ; *or nous ne tenons que li royaumes d'Escoche soit de riens soubgés au roy d'Engleterre*, ib. 249.

Riés, friche (état de non culture) ; *les terres demoroient en riés et les vignes à labourer* VI, 272. Le mot se dit encore en rouchi ; je n'en connais pas l'origine, mais je suppose qu'il tient à l'all. *reuten* (anc. *riutan*), défricher.

Rieu, ruisseau II, 4, 69, 157 ; jet (d'une fontaine) : *et donnoit ceste fontaine par ses conduits claret et pieument très bon et par grans rieux* XIV, 8. — Du latin *rivus*, comme *baillieu* de *ballivus*, *caitieu* de *captivus*.

Rieule, règle, ligne de conduite (forme populaire de *règle* ; angl. *rule*) ; *tousjours il tenoient lor rieule sus la forme que dit vous ai* II, 304 ; *hors rieule*, irrégulier XIII, 83 ; — rang, rangée : *et de ce rieule séoient les hommes des chinq pors d'Engleterre* II, 326. — Le mot est toujours masculin : *rieules accoustumées* IV, 324, est une faute de copiste, p. *accoustumés*, comme le prouve le pronom *il* qui suit.

Rieulé, réglé ; adv. *rieuléement*, en bon ordre IV, 176.

Rieuler (se), se régler ; *li rois d'Engleterre et ses consauls qui se voloient rieuler de tous poins par sen ordenance* II, 439 ; VIII, 59.

Rifleïs, pillage, ravage (peut-être, cependant, faut-il rattacher le mot au sens propre de *rifler*, qui est écorcher) ; *là eut grant rifleïs et touellis* VI, 344.

Rifler, écorcher ; fig. piller, ravager : *lors païs tout premièrement en sera tous riflés* II, 392 ; X, 198 ; sens neutre, raser, passer rapidement : *li viscontes de Miaus et bien sis vint lances vinrent escarmuchier l'ost des Englès à l'un des lés où li gais avoit esté, ensi en riflant outre sans arrester* VIII, 294.

Rigoler, v. a., plaisanter, railler ; *du duc de Lancastre qui assés le rigola des* (au sujet des) *perdrix* VI, 25 notes. — Le sens actif découle du sens neutre danser, s'amuser.

Rihote, querelle, dispute ; *ceuls qui qui ont esmeü la rihote* II, 126 ; *et emportèrent tout che qui lour estoit sans rihote*, ib. 287 ; *touldis recommençoit leur rihote* V, 455. Voy. mon Dict. sous *riotte*.

Rihoter (se), se quereller ; *et ne vous rihotés plus ensamble de ma prise* V, 455.

Rime, rame II, 83 (*à force de rimes*) ; *et navyèrent à rimes pour venir oultre la Tamise* IX, 398 ; *et exploitièrent tant au vent et aux rymes* XVI, 50. Il est difficile de faire correspondre la forme *rime*, omise dans les glossaires, et familière à Froissart, ainsi qu'à d'autres poètes du Nord, au lat. *remus*, qui appelle *rein* ou *rème* (forme rouchi).

1. **Rimer**, ramer ; *et rimèrent tant li notonnier* VIII, 169. Voy. *rime*.

2. **Rimer**, mettre en vers ; *ce non obstant, si empris je assez hardiement, moi issu de l'école, à rimer et à dicter les guerres desus dites* II, 5.

Rimeur, rameur VIII, 125.

Riroit, voy. *raler*.

Ris, subst., rire ; *en avoir grant ris*, s'en égayer beaucoup III, 124.

River X, 124 : *et tantos furent lanchiet, par la corde que il rivoient, à rive* ; le sens impose de corriger *rivoient* par *sivoient*.

Rivière, rivage, côte, prov. *ribeira* (dér. du lat. *ripa*) : *toutes les costières de mer de le rivière de Genève* (Gènes) II, 340 ; IX, 46 ; chasse aux oiseaux de rivière : *il alloit chascun jour ou en cache ou en rivière* VI, 257 ; *car un jour il estoit alés voler en rivière* V, 158.

Rivoyer, chasser en *rivière* (v. c. m.) ; *il avint que un jour il estoit alés rivoyer* V, 160.

Rober, piller (une ville) II, 293 ; III, 86 (*et le robèrent et pillièrent*) ; aussi *reuber* II, 470 (*toute*

arse et reubée).

Roberie, vol, brigandage XIII, 20.

Robeur, voleur, brigand XIII, 18.

Rochet, sorte d'arme (lance courtoise) : *tous les trente jours nous délivrerons toutes manières de chevaliers et d'escuiers, chascun de cinq pointes de glaive ou de cinq de rochet, lequel que mieux leur plaira* XIV, 56 ; *jouster de lances à rochets courtoisement*, ib. 254. « *Rochet* est appelé le fer de lance à jouster par esbatement aux lices et tournois, qui est le contraire de fer de guerre », Nicot, Trésor. Ailleurs dans le même Dictionnaire : *Courtois roquets*, lances courtoises, lances dont les pointes sont rabbatues, mousses et non esmolues. » Voy. aussi le passage de La Colombière, cité par Littré sous *rochet* 2.

Rock, la tour (pièce du jeu d'échecs) ; *quant li rois veoit que elle s'estoit fourfaite d'un rock, d'un chevalier ou de quoy que fuist* III, 458. Du persan *rockh*, chameau monté d'arbalétriers.

Roial, subst., = lettre royale : *les tretiés jadis fais, desquels il avoient les copies, c'est à entendre li royal* IX, 272 (var. *vidimus*).

Roie, propr. ligne ; dans les passages suivants, le sens du mot m'est resté douteux ; j'hésite entre ces trois traductions : « règle ou formalité de procédure », « délai » et « chef d'accusation » ; *on ordonna à messire Olivier de Chichon, par ordonnance de parlement, toutes ses roies et ses adjours* XVI, 73 ; *le duc de Bretaigne entendoit bien de costé que on donroit au seigneur de Clichon toutes ses royes et seroit si avant mené que on luy feroit perdre son office de la connestablie de France*, ib. 75 (la var. porte *voies*) ; *advisé fut entre euls que il convenoit à ce roy Richart donner toutes ses royes, se bien et deuement il en vouloit user* XVI, 192 (le texte de Buchon porte toutes ses *joyes* ; il s'agit bien de joie !).

Roielle du genou, rotule : *il eult ung coup parmi le roielle du genoul, dont il en fu afollé tant qu'il vesqui* XVII, 336. D'un type lat. *rotella* (petite roue) p. *rotula.*

Roinse, ronce ; *fossés malaisiés au monter pour les roinses et les espines qui les occupent* XI, 378. Rouchi *roinche, ruinche.*

Roisin, raisin XII, 310.

Roiste, autre forme de *roit* ou *roide* (avec un *s* intercalaire) ; *si estoit la hurée* (le revers du fossé) *trop roiste pour sallir son coursier* V, 299.

1. **Roit**, adj., fém. *roite* et *roide*, roide, escarpé ; fig. rapide, vif, fort ; *et estoit celle montaigne d'un lés si roite que..* II, 268 ; III, 237 ; *aussi en France a esté trouvée bonne chevalerie, roide, forte, apperte*

II, 6; adv. *roit* : *et fisent traire leurs archiers moult fort et roit* II, 431 ; *si chevaucièrent fort et roit* III, 284 ; *roidement* II, 158 (*fortement et roidement achevauchant*), ib. 291 (*et s'ascnèrent de leurs glaives si roidement*). Voy. aussi *roiste*.

2. **Roit**, subst. fém., filet ; *li doy seigneur d'Engleterre escheïrent en mains de leurs ennemis et furent mieux pris qu'à le roit* (var. *que poisson à le roit*) III, 124. Du lat. *rete*.

Roitiel, petit roi ; *par où quide cils roitiaux entrer en Flandre ?* X, 105. Dérive de *roi* par l'intermédiaire d'un diminutif primaire *roiet*.

Rokailles, terrain rocailleux ; *par bruières, par montagnes, par vallées et par rokailles malaisies* II, 145. — Buchon porte ici *bocailles*, que, dans son glossaire, il traduit par petit bois ; c'est une fausse leçon.

Roler, frotter, nettoyer ; *à fourbir leurs bachinés et si commencièrent à roler leurs cotes de fier et à esclarchir leurs espées ou armeüres* VIII, 183. Est-ce le verbe *rouler* au sens de plier en rouleau ? Cela n'est guère probable, puisqu'il s'agit d'apprêts pour une revue et que d'ailleurs les cottes de fer ne se roulent pas. N'est-ce pas plutôt frotter avec un linge, et dans ce cas, le mot ne tient-il pas au subst. *rolet* qui se dit dans divers patois du Nord, pour une toile très-légère et dont j'ignore l'origine ? Si *rolet* peut être admis avec l'acception de torchon, on pourrait le ramener à *rouler*, comme *torchon* à *tordre* ; *roler*, frotter serait alors une dérivation secondaire, tirée de *role*, = *rolet*, torchon.

Rolet, petit rôle, feuillet de papier ; *on lisoit publiquement par un rolet les fais dou dit messire Hue en la présense de li* II, 87.

Rompre, 1. fléchir : *et luy dist bien que ce duc de Bretaigne l'on ne povoit rompre, mais demouroit tousjours en son arrogance* XIII, 91 ; *sire, il vous faudra rompre et vaincre vostre courage*, ib. 119 ; 2. empêcher : *ils ne savoient nul seigneur qui leur deüst rompre leur emprinse* XIII, 149 ; 3. renoncer (à un projet) : *mais il mourut, dont je rompis mon chemin* (voyage) XIII, 314. Cp. *brisier*.

Ronchin, cheval de route ou de service, souvent opposé au *coursier*, cheval de bataille ; *sur bons gros roncins* II, 134 ; *montés de bons coursiers, de doubles roncins et de gros palefrois* V, 225 ; *et espoir, aloient ils paravant en leur pays tout à piet ou sur ung petit ronchin* XI, 355.

Rondeler, v. n. rouler ; *car les flesches sur ces targes tout oultre rondeloient* XIV, 231 ; *une pomme*

tout envenimée fut jetée tout en rondelant sur le pavement XV, 260.

Rondement, simplement ; *si se misrent au chemin non pas en moult grant estat, mais rondement* XIII, 132.

Ronsis, terrain couvert de ronces ; *entre bruières et grans ronsis* V, 401.

Rosciel, roseau ; *et avisa un flascier où dedens avoit grant fuison de rosciaux* III, 262. D'un type *roscellus*. On sait que le thème *ros* est le goth. *raus*, canne, roseau. Le ms. d'Amiens a *rosiaux* (p. 256).

Rosière, lieu planté de roseaux ; *li sires de Saint-Venant et ses gens le trouvèrent en la rosière où il reclamaient un faucon que il avoient perdu* III, 263.

Rost (en), à l'état rôti ; *des bestes avoient il assés, si en pooient il mengier en sève et en rost* II, 167.

Roster, ôter (sans sens itératif) ; *quant il en avoient rosté un ais, il le couvroient de fiens* X, 108 ; *ostés vous de toutes souspechons,* avait dit un conseiller du duc Aubert, à quoi celui-ci répond : *le cuer m'en siet mal et ne m'en puis roster* XVI, 260 ; *se ils portoient or ou argent, on* [le] *leur rostoit de dedens leurs bourses* XVI, 157.

Rostir (se), se chauffer ; *et trouvèrent ces grans barons de Bretagne, les aucuns qui estoient couchiés, les autres qui se rostoient devant les feus en lors logeïs tous désarmés* V, 175. Le verbe était employé jadis en dehors de la forme inchoative, comme notre verbe *courir*.

Rouillie, ouvrage fait de fascines, fascinage ; *et s'estoient assés bien fortefiés en tant que de rouillies et de bois* III, 22, 28 ; *car il y avoit grandes rouillies et fort bos entr'iaux,* ib. 228 ; *et se ordonnèrent au devant de une roullie bien et faiticement* VI, 120. Ce mot, comme le prouve l'équivalent *rouleïs*, se rattache à *rouiller*, forme accessoire de *rouler*. Cette forme *rouiller* est parfaitement conforme aux règles phonologiques : le type *rotulare* s'est transformé par deux voies ; d'une part, par la syncope du *t* médial, en *rooler, roeler*, d'où *rouler* (cp. *rotundiare — rooingner, rogner*) ; d'autre part, par la chute de l'*o* et l'assimilation de *tl* en *ll* mouillé, en *rouiller* (cp. *situla — seille, vetula — vieille*). Rouiller les yeux, c'est bien, rouler les yeux ; l'existence d'un verbe *re-oeiller, rooiller*, regarder, qu'allègue M. Littré contre cette manière de voir, n'y fait nullement obstacle.

Rouleïs, fascinage ; *et vinrent li arcier jusques à un grant roulleïs qui estoit devant les palis* IV,

229; *à Bavclinghehem avoit grans fossés et grans rouleïs ançois que on peuist venir jusques as murs* VII, 409.

Route, compagnie, suite; *et le logièrent en l'abbeïe et toute se route* II, 26; *quant je fui retourné en Auvergne et en France en le compaignie et route du gentil seigneur de la Rivière* XIV, 3; loc. *passer route*, dépasser tous les autres, se distinguer : *sicom les neuf preu qui passèrent route par leur proècé*. — Ital. *rotta*, esp. prov. port. *rota*, all. *rotte*, tous tirés du bas-lat. *rupta*, propr. fraction, détachement. Cp. ital. *schiera*, prov. *esqueira*, anc. franc. *eschiere*, *eschiele*, relativement à l'all. *scheren*, couper.

Router, rôder; *evous ces routiers de Gand qui routoient* X, 37 (var. *lesquels rodoyent par la ville*); *Françoys Acremen fut envoyés de par Phelippe d'Artevelle pour cherchier et router en la ville de Bruges*, ib. 41. — C'est une forme plus latine que *rôder*, sur l'étymologie duquel voy. mon Dict. On pourrait aussi tirer le mot de *route*, chemin (courir les chemins), mais la première explication est plus plausible, parce qu'elle implique, comme *cherchier* (de *circa*) l'idée de circulation, de tournoiement; cp. esp. *rodar mundo*.

1. **Routier**, soldat indiscipliné VI, 35 notes. Du bas-lat. *ruptarius*, praedo; reste à savoir si ce dernier vient de *rupta*, bande, troupe ou *route* (cp. le mot *troupier*), ou de *rupta*, route, grand chemin (cp. *estradeur*).

2. **Routier**, consécutif; *trois jours routiers jeusné avoient* XI, 242. « Pour tenir le baille et durer le terme de neuf ans routtiers », phrase tirée par Hécart des Baux de l'aumône générale de Valenciennes. Je ne m'explique pas nettement l'origine de ce terme, mais je ne doute pas qu'il vienne de *rotare*, tourner; *trois jours routiers*, c'est comme qui dirait trois jours « révolus » ou « un cycle (cercle, rotation, tour) de trois jours. » — Adv. *routièrement*, sans cesser : *sy pleut che jour routièrement jusques à heure de nonne* XVII, 20. — Ceci était imprimé quand mon attention a été portée sur le mot liégeois *rote*, rang, ligne, file, et les loc. adv. *de rote*, *èrote* ou *enn-de-rote*, de suite, successivement. Nous avons là évidemment le primitif de notre adj. *routier*. Reste à examiner si *rote*, suite, rangée, est identique avec le wallon *rote* (aussi *arote*, voy. Grandgagnage), trace, piste; je suis porté à le croire et par conséquent, à révoquer mon étymologie *rotare*.

Rouver, demander, requérir (prés. *rueve*); *et la rouva uns esquiers de là environ; on li donna* (on la

lui accorda) V, 274 ; *je ne vous ai riens rouvet ne don demandet* V, 205. — Du lat. *rogare* (d'abord *ro'ar*, puis par épenthèse de *v*, *rover*, *rouver*). De là le terme liturgique *rouvaisons* = les *Rogations*.

Ruer, jeter ; *ruer jus* II, 261, 424 ; III, 146 ; *ruer par terre* VII, 177.

Ruine, nullité : *je vueil que les convenances soient si fermement promises, escriptes et grossées, que jamais en ruyne ne en debat de toutes parties elles ne puissent encourir* XIII, 8.

Ruire, faire du tumulte ; *et oïrent ces arciers ruire* IV, 410 (var. *bruire*). — Du lat. *rugire*.

Rumorous, bruyant, tapageur ; *encores avons nous avanchiet nostre paiement par estre un petit rumorous* IX, 484. Du lat. *rumor*, bruit ; cp. l'expr. all. *rumor machen*, faire du tapage, et l'adj. *rumorisch* = fr. *rumorous*.

Rumour, querelle, dispute ; *uns rumours et uns débas* III, 312. Propr. bruit, voy. l'art. préc.

Ruse, se présente avec le sens de « habitude, genre de vie » dans les passages suivants : *quant il ot assés menet celle ruse et il fu tanés de guerryer et de mal faire, il en porta la finance de soissante mille viés esqus* V, 228 ; *quant Jehans estoit hors de le prison de l'arcevesque, il rentroit en sa ruse* (il reprit ses habitudes) *comme en devant* IX, 389. Il s'agit, les deux fois, d'une manière de faire ou de vivre peu honorable, ayant pour objet de se créer des richesses aux dépens du prochain. On pourrait donc traduire par « métier d'escroc » ou quelque chose d'analogue.

Ruser, plaisanter ; *quant il en avoit rusé et parlé à yaus* (une variante porte *bourdé*) VII, 106 ; *il avoit usage de ruser et solacier après son disner* XI, 140. Je ne rencontre nulle part une mention de cette curieuse acception du verbe *ruser*. Les patois du Nord présentent *ruse* avec le sens de querelle, débat ou de brouille, embarras, peine, mais non pas avec celui de plaisanterie, bourde. Dans la Cour de Mai (37, 1234) je trouve *ruser* les femmes p. les tromper, et Eust. Deschamps emploie le mot comme synonyme d'*escharnir*, railler.

Ruste, vaillant, preux ; *et pluiseur autre chevalier de dessus le Rhin et fort ruste vinrent à Valenchiennes parler à euls* II, 385 ; *et pluiseur chevalier, et tout ruste, d'Alemagne*, ib. 484 ; *chils rois Phelippes, en son jone temps, avoit esté uns rustes et poursievoit joustes et tournois* II, 330. — Le baron Kervyn de Lettenhove, dans son édition spéciale du ms. de Rome, interprète ainsi notre mot : « *rustes*, homme

entreprenant, hardi. On a donné le nom de *rustes* à certaines troupes d'aventuriers. » D'autre part je trouve dans Roquefort ce qui suit : « *Ruste* (jantil) : jeune homme fort et vigoureux, se disoit également des nobles et des roturiers ». Est-il permis de rattacher ce *ruste*-ci, au *ruste*, rude, grossier, qui a donné *rustre* et qui vient de *rusticus*? N'y a-t-il pas plutôt lieu d'y voir un homonyme, de source germanique? En allemand, *rüstig*, propr. prêt, résolu, dégage tous les sens attachés à l'adj. vieux-fr. *apert* (v. c. m.), et dans Kiliaen on trouve à côté du *rustigh*, quietus, placidus, un tout autre *rustigh*, interprété par « paratus, promptus, ornatus, scitus, bellus, venustus, » et en outre par « liberalis, ingenuus. » Malgré toute la convenance du *rüstig* allemand, je laisserai l'étymologie de notre *ruste*, qui est évidemment une qualification honorable, et non pas injurieuse comme le *ruste* ordinaire, sans solution définitive.

Sa, pronom possessif féminin, au cas-régime plutôt *se*.— Devant une voyelle ou une *h* non aspirée, on trouve, au sujet comme au régime, soit *se* ou la forme masc. *sen*. D'une part on lit *se honneur* (II, 162), *se intention* III, 3, *se entrepresure* III, 28, *à se aise* IV, 27, *en se obëissance* III, 349, *toute se host* III, 453; d'autre part *sen entention* III, 436, *sen emprise* II, 89, *sen honneur* III, 452, III, 3, *fist sen offrande et sen orison* II, 27, *de par madame sen ante* III, 451. Je n'ai pas remarqué que *sa* fût placé devant une voyelle; *sa opinion* IV, 15 est fautif, car M. Luce lit ici *son opinion* (II, p. 356). On voit que l'élision de l'*a* (*s'amie, s'espée*), telle qu'elle était de règle dans l'ancienne grammaire, est étrangère à la pratique de notre chroniqueur.

Sabelon, sablon, gravier, puis plage, grève II, 67, 398; V, 241; aussi *sablon* II, 67, et *savelon* II, 431. — Du lat. *sabulo*, *-onis*.

Sablonnis, lieu sablonneux; *sur ungs très beaulx plains et grans sablonnys* XV, 38.

Sachiée, sachée (contenu d'un sac); *les sachiées de pain furent données et departies par conestablies* X, 28.

Sachier, tirer; *il l'eüst sachiet ens, se les bailles fuissent ouvertes assés* III, 25; *il sachièrent les espées toutes nues* V, 285; *et sachièrent les singles amont* II, 67. Sur l'étymologie du mot, voy. mon Dict. v° *sac*.

Sage, propr. qui sait, puis expert, expérimenté : *sage de guerre* II, 270; *sage de mer* III, 200, *sages guerroyères*, ib. 267; — *faire*

sage, informer : *et fist ses gens sages de son département* II, 46 ; *estre sage*, être informé : *et en furent les trois pars de la ville tout sage* II, 413 ; *par quoy ils ne se puissent pas excuser que ils n'en soient sages* XII, 110.

Saieler, séeler, sceller II, 63, 67 ; VI, 183. Du latin *sigillare*.

Saielet, scel, sceau (diminutif de *saiel* = lat. *sigillum*) ; *li Flamencq s'estoient aloyet et conjoint par saielet avoecq le roy d'Engleterre* III, 115.

Saiete, flèche (lat. *sagitta*) II, 117. L'orthographe *sajette* (III, 228) est à mon avis fautive ; pour être conséquent, il faudrait aussi admettre *flajel* au lieu de *flaiel* = lat. flagellum), *sajel* au lieu de *saiel*.

Saillier, forme variée et mouillée de *saieler*, sceller ; *les lettres escriptes et sailliées, li messagiers parti* IV, 92 ; XVII, 304.

Saillir, sallir, sortir ; *quant il veïrent ce que nuls ne saudroit, il s'en departirent* III, 155 ; *et estoit le palais de si près gardé que nuls n'y entroit ne n'en sailloit* XVI, 130. Cette signification du verbe *saillir* vient à l'appui de l'étymologie que j'ai adoptée à l'égard de *sortir* (voy. mon Dict). — Sens actif, faire sauter ; *si estoit la hurée trop roiste pour sallir son coursier* V, 299.

1. **Sain** XIV, 308 : *tant en but et à tel outrage que le sain du corps luy refroida*. Dans la citation de ce passage sous le mot *ausser*, j'ai interprété *sain* par *sang*, mais ce pourrait bien être une erreur. Je n'ai pas rencontré d'autre exemple de *sain* = *sanc* (forme usuelle, cf. V, 275), de sorte que je pense qu'il s'agit ici de *sain* ou *saïn*, graisse (conservé dans *sain doux*).

2. **Sain**, cloche ; *sonner les sains* IV, 231. Du latin *signum*, signe, signal, au moyen-âge = cloche (conservé dans *toque-sing, tocsin*).

Saintir, devenir saint ; *en ce temps furent les nouvelles espandues de saint Pierre de Luxembourg, le cardinal, que son corps estoit sainty, et lequel en ce temps faisoit et fist merveilles de miracles* XIII, 40.

Saisi ; loc. *plaidier saisi*, plaider quand on est déjà en possession de la chose qu'on réclame : *vous l'avés pryet l'espée en la main et plaidiet saisi* IX, 226.

Saisine, possession, *et se veurent mettre en le possession et saisine dou dit castiel* II, 396 ; *et fu plus liés de le prise et saisine de Haimbon que*.. III, 359 ; *prendre le saisine et le possession de* qqch. II, 275 ; IV, 16 ; V, 218, 240.

Saisir, 1. qqn., mettre en possession : *li rois David estoit saisis de la bonne chité de Bervich* II, 248 ; *chascuns devoit tenir paisiulement*

ce dont il estoit saisis III, 308; 2. qqch., prendre en sa possession : *chil qui estoient alé devant pour saisir le chastiel* V, 241.

Saison, temps ; *en celle saison,* en ce temps-là ; *en une saison*, en même temps : *et arrivèrent en trois pors, auques en une saison, ces trois hos* V, 316 ; *une saison,* pendant quelque temps : *il s'y logièrent si faiticement que dont qu'il y volsissent sejourner une saison* (pendant un certain temps) IV, 345.

Sallie, sortie (attaque des assiégés contre les assiégeants) ; *à une sallie que chil de le Charité fisent hors* VII, 22 ; *chil faisoit mainte envaye et tamainte sallie sus chiaus de Cambray* III, 82.

Sallir, voy. *saillir.*

Salvation, salut, délivrance XVI, 197.

Salve, adj., sauf, lat. *salvus* ; sans accord de nombre avec le subst. pluriel qui le suit, dans la formule *salve leurs corps et leurs biens* V, 373 ; IV, 282 (M. Luce met ici *salves*). Voy. à ce sujet l'article *sauf.*

Samblant, adj., pareil ; *si eut en pensée de faire le samblant fait del corps mgr. Hervi de Lion* IV, 207 ; *en samblant cas* V, 200.

Samblant, subst., 1. mine : *et n'osèrent monstrer nul samblant d'aler à l'encontre dou roy* II, 224; — 2. comme son synonyme *chière*, le mot tourne au sens d'accueil : *si se fisent grant samblant quant il se trouvèrent* VIII, 286; — 3. avis, opinion : *le duc de Braibant qui trop froidement par leur samblant* (à leur avis) *s'appareilloit* II, 453; *et ne veïrent, par samblant* (comme il leur semblait), *ne oïrent homme ne femme* V, 241.

Sambue, housse (de cheval) : *sus chevaulx couvers, dont les sambues et li houcement aloient jusqu'en tière* IX, 365 ; je trouve aussi la forme masc. *sambuc* : *montés sus un blanc coursier, paré et vesti de sambuc jusques ens es fallons des piés* II, 100. — On définit parfois *sambue* (moy. latin *sambuca*), par selle de dames ; nos passages démontrent que cette définition est incomplète. Aussi le Glossarium Trevirense, utilisé par Hoffmann von Fallersleben pour son Glossarium Belgicum (Horae belgicae VII), porte-t-il *ridelaken* (litt. couverture d'équitation) comme traduction de *sambuca.*

Sancier (se), se rassasier, s'assouvir ; *sire, vous n'avés que faire d'employer vos gens contre ces foursenés ; laissiés les aler et yaus sancier* (et assouvir leur rage) VIII, 34. — Voy. sur l'étymologie de ce mot, le Gloss. des Poésies. Dans Chastellain IV, 106 on trouve : *lequel cuidant avoir sauchy son courroux ;* je pense qu'il

faut lire *sanchy* et le rapporter à un verbe *sanchir*, forme concurrente de notre *sanchier*.

Sancmeuçonné, troublé, ému, peiné ; *quant li rois d'Engleterre entendi que cil de Gand avoient occis Jakemon d'Artevelle, si en fu si sancmeuçonnés et esmeüs que merveilles seroit à dire* IV, 317 ; *si fu trop durement esmervilliés et sancmeuchonnés et aïrés* VII, 288. Dans les deux exemples, l'éditeur a mis par erreur *sangmençonné*. Notre verbe dérive d'un subst. *sancmeuçon* = sanguinis motionem, mouvement du sang, agitation. Cp. *sangmeué*. Les var. ont *tourblés, courrouchiés*.

Saner, guérir ; *messires Robers d'Artois onques ne pot estre bien sanés de une plaie que il ot ou chief* IV, 162. — Lat. *sanare*, prov. *sanar*.

Sangmeller (se), s'agiter, se mettre en peine ; *connestable, pensés de vous, et ne vous sangmellés point en riens* XV, 13 ; *son esperit se frémy et se sangmella tout* XV, 37.

Sangmeué, troublé, effrayé : *mais le jouvencel fu sangmeué et effroié de la venue de son père* XI, 99. — Terme analogue à *sangmeller* et *sancmeuçonner*. L'élément *meuer* répond à un type *motare* (fréquentatif de *movere*), non pas à *mutare*.

Sanguin, couleur de sang ; *viaire bel, sanguin et riant* XI, 86.

Sanguine, étoffe de couleur de sang ; *et se vestoit de sanguines et d'escarlates* X, 54.

Sanier, saigner ; *et se faisoient li auqun entre deus espaules sanier moult vilainnement* V, 275. La forme *sanier* est insolite et irrégulière ; aussi je pense qu'il faut lire *sainier* ou *sanner* (v. c. m.).

Sannable, semblable ; *en cas sannable* II, 249 ; III, 215 ; IV, 100, 199 ; *et portoient chil capperons tous sannables, affin que mieux se reconneuissent* VI, 37 ; ib. 103 ; VII, 279 ; *autre courtoisie ne scèvent li Espagnol faire, il sont sannables as Alemans* VIII, 144. Derivé de *sanner*, sembler, mot fort répandu dans les patois du Nord. Il n'est pas possible d'expliquer cette forme comme une mutilation de *sanler* ; un type *simunare* (p. *simulare*) *sim'nare* serait également un peu hardi ; cependant on admet sans difficulté *poterne* de *poster'la* (posterula).

Sanner, saigner IX, 281 ; forme encore usitée en rouchi.

Sans ce que, sans que II, 82 ; III, 148 ; — *sans point de* = sans aucun : *sans point de plain pays* II, 145 ; *sans point d'arrest* V, 86 ; — *sans plus*, seulement, rien que : *que cascuns presist sans plus un pain* II, 145.

Saoler, saouler, auj. *soûler*, v. a.,

contenter, satisfaire ; *de le responsce dou roy furent chil qui dallés lui estoient tout saollet* IV, 386; *tant pour saouler le roy et contempter, que le duc d'Orléans* XV, 100 ; v. n. ou réfl., en avoir son soûl : *et le laissièrent* [se] *lasser et saouler* (le laissèrent faire jusqu'à ce qu'il fût lassé et en eût assez) XV, 42. Aussi *soeler* et *soller* (v. cc. mm.).

Sarcus, cercueil ; *le conte Gaston de Foix fu mis en ung sarcus* XIV, 334 ; XVI, 40 ; aussi *sarcu, sarqu* III, 83 ; IV, 294 ; V, 297 ; VI, 409. Je n'ai pas rencontré les formes *chercus, sarcueus, sarcueil,* consignées dans le glossaire de Buchon, mais elles sont admissibles. L'étymologie du mot est, on ne saurait en douter, l'all. *sarg* (anc. *sarc*), mais la terminaison en *us, u* ne s'explique pas si facilement : elle est distincte de celle en *uel (sarquel*, prononcé *sarqeul,* a donné naissance à *sarqueuil* et *cercueil*).

Sart, terre en friche ; *ou sart de Chimai* III, 77.

Sauchoi, forme masculine de *saussoie,* saussaie : *entre sauchois et marès* XVII, 101.

Saucre, forme variée de *sacre* (oiseau de proie) ; *li contes de Tanquarville aloit voler des faucons et des saucres au dehors de Londres* V, 251.

Saudées, solde, gages ; *tout estoient retenu as saudées gens qui lor venoient* V, 265 ; *et leur payèrent très bien leurs sauldées* XV, 296. Derivé de *sauder* = bas-lat. *salidare* p. *solidare,* stipendier, solder. La transformation de *solidare* en *salidare* (d'où aussi l'ital. *saldo*) est un fait bizarre.

Saudoyer, subst., soldat mercenaire II, 330, 337 ; V, 259 ; aussi *sodoier* II, 363. Cp. angl. *soldier.*

Saudrai, **saudroie**, futur et conditionnel de *saillir* IV, 346 ; III, 155.

Saudure, soudure (en maçonnerie) IV, 290 (voy. le texte du passage v° *estrange*).

Sauf, prépos., = sans préjudice de, se présente sous les formes *salve* (v. c. m.) et *sauve* (*sauve leurs vies* II, 76). Cela tient à ce qu'anciennement l'adjectif *sauve* était des deux genres (cp. *roide,* masc., concurremment, avec *roit,* et surtout *chauve* de *calvus*) ; Froissart en fournit lui-même un exemple : *par quoi il demorassent à pais et que li leurs fust sauves* IV, 242 (à la vérité, dans ce dernier passage, on pourrait aussi lire *sauvés*). — Le mot *sauf* combiné avec *alant* ou *venant* peut être considéré comme un adverbe aussi bien que comme un adjectif : *et donnoit à tous chevaliers sauf alant et revenant* IV, 124 ; *et aront sauf alant et sauf venant de quinze jours,* ib.

210 ; *quoique il me donne sauf alant et retournant* XV, 105. — Adv. *sauvement*, sans être inquiété, sans dommage : *trettiés se porta que ils et li sien se departiroient sauvement* IV, 302 ; *passer la rivière sauvement* V, 3.

1. **Saut**, plur. *saus, sauls, saulx*, forme masc. de *solde ; et tient grant plentet de gens d'armes as saus et as gaiges* III, 382 ; V, 376 ; ib. 453. — Subst. verbal de *solder* (voy. *saudée*).

2. **Saut**, saut ; loc. *de saut*, tout d'un trait : *et entrèrent ens* (dans la ville) *de saut*, *car elle estoit sans garde* IV, 345 ; VIII, 225. — Je ne compreuds pas l'expression *au saut d'une glaive* dans le passage suivant : *là fu Jehans Candos et se jetta entre les barrières et le porte au saut d'une glaive* III, 8 ; la sec. réd., p. 11, porte : *au lonch d'une lance* ; cette variante fait penser qu'*au saut d'une glaive* veut dire la même chose, c'est-à-dire à une portée de lance.

Sauvage, extraordinaire, étrange ; *au pardarrain il y avint une aventure assés sauvage* III, 409 ; *or avint à toutte leur ost une mervilleuse aventure ; on n'oy oncques à parler de si sauvaige*, ib. 298.

Sauvement, adv., voy. *sauf*.

Sauveté, état de sûreté ; *mettre à sauveté*, sauver, réfugier II, 81 ; III, 28 ; ib. 230 ; V, 206.

Savelon, voy. *sabelon*.

Savoir, faire savoir, signifier : *les paroles et responses furent tantos sceües à mgr. Gautier de Mauni par espies* IV, 104 ; *et fu sceü et marcandé au roy de Navarre pour quelle somme de florins il ouvreroit le passage parmy son pays* VII, 113. — Loc. *en savoir à parler*, en avoir connaissance : *or avint que le conte de Flandres en sot à parler* II, 422 ; *les Englès de ce seurent à parler, dont il leur desplut moult*, ib. 423. Les deux passages où j'ai rencontré cette locution appartiennent au ms. de Valenciennes.

Savourer une chose, fig. l'apprécier, juger ; *entre vous, jeunes gens, qui point ne cognoissés le monde et qui point ne pesés ne savourés les choses, vous exaulchiés mais tantost* (?) *une folie plus tost que ung bien* XIV, 246. Voy. aussi le gloss. des Poésies, où je consigne aussi la signification « éprouver » de notre verbe.

Scandaliser, ébruiter (faire esclandre) ; *pour ce que les nouvelles feussent scandalisées partout* XIII, 127. — Se rattache à *scandalum* = fr. *esclandre*.

Sceü, su ; locution : *sans le sceü de*, à l'insu II, 238 ; *sans son sceü* VIII, 279 ; *sans nostre sceü* II, 376.

Sceür, mauvaise orthographe pour *seür* III, 244 ; IV, 292 ; IX, 114.

Cette substitution de *se* à *s* se rencontre également dans *sçavoir, sceut* (sut), *sciet, scituation,* etc. Elle s'est perpétuée dans nos mots modernes *scel*, *sceau*, où elle sert à distinguer des homonymes.

Sceüreté, sûreté IX, 114.

Sciet = *siet* (de *seoir*), II, 108.

Scrutiner, voy. *escrutener*.

Scute, petit bateau ; *abilliés de naves, de vaissiaus, de busses, de scutes, de hokebos* II, 430. — C'est le néerlandais *schuyte*.

1. **Se**, pronom réfléchi, ne s'applique pas devant l'infinitif, ou bien il y est remplacé par le pronom *lui, li*, plur. *yaux* ou *elles* (voy. *lui*). Quelques exemples de l'omission suffiront pour mettre ce fait en lumière. *Par force il les convint rendre* (il leur fallut se rendre) *as Escos* III, 429 ; *et appella on la dite rivière Orbe et va férir* (p. *se férir*, se jeter) *desoubs Dondieu en le mer*, ib. 426 ; *voirement estoit il tenus à souffrir* (p. se souffrir) *de lui pour le cause de sa sereur que il avoit espousée, et assés legièrement s'en fust il souffers, mais...* II, 250.

2. **Se**, pronom possessif, forme picarde p. *sa* ; voy. *sa*. Ce qui m'a frappé, c'est l'emploi assez fréquent de *se* devant des substantifs masculins : III, 39 (et prist *se mors* as dens) ; VI, 96 (selonch *se aisement*) ; ib. 69 (*se bacinet*).

3. **Se**, conjonction, = lat. *si*, grec εἰ, franç. *si*, ital. *se*. La forme *se* a été précédée et suivie de *si*, mais elle a dominé pendant tout le cours du moyen âge, et Froissart ne s'est servi que d'elle. Quand, dans notre texte, j'ai rencontré *si* p. *se*, je n'y ai jamais vu autre chose qu'un lapsus du copiste moderne ou du typographe.

4. **Se** est fréquemment, même dans les anciens manuscrits, employé pour *si* conjonction copulative = lat. *sic* ; p. ex. II, 327 (*se avoit il*) ; ib. 331 (*se le retint*).

Séance, convenance ; *à nostre séance et volenté* II, 92 ; *li Romain seront maistres de tous les cardinauls et feront pape de force à leur séance* IX, 48 ; *et se remetteroient les cardinaulx en conclave et en esliroient ung à la séance et plaisance du roy* XV, 130.

Sec, seck, secq, comptant (argent) ; *et tout furent payet en argent tout seck* II, 90 ; *car c'est bien chou qu'il aiment : large et secq paiement* VI, 403 ; adv., *payer secq* II, 152. Voy. sur cette expression le gloss. de Gachet p. 121, col, 1 ; l'auteur, ou plutôt son continuateur, M. Liebrecht, compare très-heureusement le terme *aridum argentum* de Plaute (de l'argent sonnant).

Secourre, secourir II, 119 ; forme variant avec *secourir*, ib. 121,

souscourre, ib. 125, 352, et *souscourir* III, 452 ; XVI, 127. — Imparf. du subjonctif : *souscourist* III, 449 (Ms. Soubise, p. 451, *secourust*).

Secré, fém. *secrée* (aussi *secret, secrète,* forme savante) ; 1. caché, adv. *secréement* II, 28 ; 2. en rapport intime avec qqn., suivi tantôt de *à* (*il fu secret à Jehan de Haynaut* II, 4), tantôt de *de* (*à pluiseurs prélas les plus secrés et prochains du pape* II, 40 ; *moult secret dou roi* V, 415). — Locutions : *tenir en secré* II, 39 ; *dire en son secret* (dans son for intérieur) II, 452 ; *le roy notoit bien toutes ces paroles en son retrait et grant secret* (synonyme de *en son requoi*) XVI, 26.

Secret, subst., 1. sens ordinaire : *entre lesquels il y en avoit cinq ou sis dont il fesoit se bourle et qui savoient ses secrés* II, 421; 2. conseil intime : *il envoya plenté d'or et d'argent par devers le pape et aux plus grans du secret du pape* II, 41.

Secrétaire, adj., à qui l'on confie ses secrets, intime : *gens secrétaires dou roy* IX, 286.

Séeler, sceller II, 59 ; voy. *saieler*.

Seelle, selle de cheval XI, 388. Cette forme étrange suppose un type lat. *sedella*. J'ai cru d'abord que c'était une faute de scribe pour *selle* (v.c. m.). mais l'emploi répété du verbe *enseeller* p. *enseller* (p. ex. XI, 393) donne lieu de croire qu'elle était réellement en usage. Muratori présente un bas-lat. *sedella, sedellus* avec le sens de plat, assiette.

Seellé, garanti par un acte en due forme ; *et de ce convent j'en seray bien fors et seellé de luy* XIII, 7.

Séent, 3ᵉ pers. plur. du prés. ind. de *seoir* IV, 385.

Segnefiance, information ; *lesquelles nouvelles et segnefiances furent à ce roi Robert moult plaisans* II, 344. — Voy. aussi *signifiance*.

Segnefier, 1. faire savoir (avec l'acc. de la chose et le datif de la personne) : *il segnefièrent lor venue au conte Henri de Lancastre* II, 71 ; *si le segnefièrent au roi de Franche* V, 286 ; — 2. informer, avertir : *et jà estoit la roïne d'Engleterre segnefiée de lor venue* II, 57 ; *se besoings vous croist ne touce et nous en soions segnefiet,* ib. 93 ; — 3. défier : *et envoya signiffier souffisamment le duc de Julliers et tous ceulx qui de son alliance estoient* XIII, 20.

Segur, forme antérieure à *seür*, *sûr* (lat. *securus*) ; *un chevalier de bon consel et segur homme* III, 424; IV, 55; *se tenoient à* (= pour) *segur et à conforté* V, 233 ; loc. adv. *à segur*, aussi en un mot *asegur* ou *assegur* (v. c. m.), en sûreté ; aussi *en segur* : *là seroient il en plus grant segur* VIII, 252.

Segureté, sûreté II, 64.

Seigneur (*estre*) de qqch., s'en rendre maître : *il envaïrent de si grant couraige ces archiers que il conquisent le rue et en furent seigneur* II, 117.

Seigneurie,-ourie, 1. droit souverain : *la demaine* (suzeraineté) *de la couronne d'Angleterre* [pourrait par là] *perdre sa seigneurie* XV, 162 ; il se peut que le mot soit à prendre au sens de notre n° 3 (gloire, lustre) ; — 2. privilége : *parmy tant les Jennevois ont moult de seignouries et franchises ou roiaulme du Chyppre* XVI, 35 ; — 3. magnificence, gloire, puis par métonymie, objet qui constitue la gloire, célébrité : *comment voulés vous déporter* (priver) *l'église de céans de sa seignourie* (il s'agit de l'enlèvement de la châsse de Saint-Thomas à Canterbury) XII, 9.

Seigneurir, sign., v. a. gouverner : *qui estoit là ordonnés et estaublis au gouverner et seigneurir la duché d'Acquitainne* VIII, 104 ; maîtriser : *tant laissièrent ces folles gens convenir que il furent signeurit et menet par yaulx* IX, 223 ; tenir en respect : *pour mieulx aisiément à toute heure chastoier et seigneurir iceulx Parisiens* XV, 14.

Sejour, arrêt de l'activité, inaction, repos : *le sejour d'armes ne leur vault riens* XVI, 2 ; *cheval de sejour*, cheval séjourné XI, 355 ; demeure, retard, dans la loc. « sans sejour », sans tarder : *si le ferons ensi et sans sejour* II, 368.

Sejourner, se reposer, rester dans l'inaction ; *messires Gautiers de Mauny qui moult envis sejournoit, tant que il se scuïst où employer* IV, 55 ; tarder : *car, nous revenu en Engleterre, il ne vora point plentet sejourner que il ne guerie* II, 368 ; *li rois de Navarc estoit durement courouchiés de ce que li Englès sejournoient tant à venir* IX, 104.

Selle, siége : *ainsi vous vous retrouveriés dentre deux selles le cul à terre* XI, 388 ; selle (de cheval) II, 178.

Sellerie, harnachement ; *là se rafresquirent de tout ce qui leur besongnoit de chevaus, de sellerie, d'armeüres* II, 112.

Selon, seloncq, 1. le long de : *selon celle rivière de Thin* II, 147 ; *seloncq la marine* IV, 64 ; XIV, 236 ; — 2. conformément à, eu égard à, en considération de : *dont se il avoient grant joye entre yaux, seloncq che* (dans la même mesure, au même degré) *povoient avoir grant deuil li rois et messires Hues li Espensiers* II, 76 ; *si m'en aidiés à conseillier, selonq ce que je sui dechà la mer en estraingne pays apassés*, ib. 456 ; *vecy petit feu selon le froit* (pour

le froid qu'il fait) XI, 64.

Semer, au sens fig. de répandre ; *tels paroles et tretiés de pais fist li rois adont jeter et semer ens ès terres dessus dites* VIII, 59 ; *or s'espardirent et semèrent les nouvelles*, ib. 222.

Semille, caprice, bizarrerie ; *ungs rois crueux et hausters et plains de mervilleuses semilles* VII, 97. Le sens de ce mot n'est pas toujours facile à fixer, voy. Gloss. Poés. Celui que je lui prête ici s'accorde assez bien avec celui de nos dérivés actuels *sémiller* et *sémillant*, que Diez rapporte au cymrique *sim*, remuant.

Semoncer, voy. *semondre*.

Semondre, **semonre**, convier, faire appel II, 75. Du lat. *submonere*. — Passé déf. *semonst*, ib. 218, 484, et *semonist* (forme suspecte, en tout cas irrégulière) III, 172 (*li dus de Normendie de requief semonist ses os et assembla toutes manières de gens*) ; part. passé *semons* II, 320 ; XIII, 270 ; de ce dernier vient le subst. *semonse*, appel, mandement (auj. *semonce*) II, 61 ; V, 233, et le verbe *semoncer* (= *semondre*) III, 177 (*et semonce tous ses aloiés*).

Semonner, appeler en justice ; *quant soi se veï semonnés et ajournés ou nom de ses sujets en estrainge court* VII, 288. C'est le verbe *semondre* transféré à la 1re conjugaison ; angl. *summon*.

Semons, semonse, voy. *semondre*.

Sen = *son*, pronom possessif, cas-régime masculin singulier (le sujet est *ses*) : *sen frère* II, 25 ; *dis chevaliers de sen pays*, ib. 365. — Pour son emploi devant des noms féminins, voy. *sa*. Précédé d'un article défini : *li voisin au sen voisin* IV, 3.

Senescaudie, sénéchaussée IV, 359 ; IX, 405. Forme tirée de *senescaldus* p. *senescallus*. Cp. *mareschaldie*.

Senestre, gauche ; *à destre et à senestre* II, 73 ; *à la senestre main* XIII, 149 ; fig. contraire, défavorable : *information senestre* II, 451 (458) ; *trettié senestre* IV, 41 ; XIV, 304 ; *conseil senestre* XVI, 98 ; — loc. adv. *ou senestre* = *de costé*, indirectement : *et me dist qu'il a ouy nouvelles au senestre qui pas ne luy plaisent* XIV, 95.

Sengle, simple ; *il n'estoit vestis que d'une sengle cote de fier* VIII, 294 ; *tout desboutonnés en une sengle cote et sa chemise* IX, 75. Angl. *single* ; du latin *singulus*, unique, seul. — Voy. aussi *songle*.

Sens, 1. manière, moyen : *trouver voie ou sens* pour arriver à une fin II, 34 ; *si quisent sens et advis par quoy li rois Carles fust remariés*, ib. 212 ; 2. pensée sérieuse, loc. *par sens*, sérieusement XIII, 113 (opposé à *en revel*, par plaisanterie) ; 3. raison ; *issir dou*

sens, perdre la raison : *il furent si foursené que il sambloit que il deuissent issir dou sens.*

Sent (substant. verbal de *sentir*), senteur, odeur ; *on chevauça tous rengiés apriès les Escos à la sent des fumières, jusques as basses viespres* II, 141 ; le ms. de Rome, p. 142, porte également *à la sent des fumières.* — Le mot *sent* est suspect vu son genre féminin ; M. Luce lit *à l'assent* ; si cette leçon est bien conforme au manuscrit, nous aurions le mot *assent* au sens de direction, que je n'ai pas encore rencontré ailleurs, car je rapporte les pluriels *asens,* qui se trouvent souvent, non pas à un thème *asent,* mais à un thème *asens* (v. c. m.). Je ne connais *assent* qu'au sens d'assentiment (voy. *asent*). A tout prendre, il est possible que *assent* ait réellement été employé pour direction, par suite d'un rapport supposé avec *assener,* se diriger.

Sentant, plein de sentiment ; *il envoyèrent en Engleterre lettres moult doulces et moult sentans sus l'estat dou pays* VIII, 205.

Sentement, connaissance ; *je le scay par sentement* XIII, 112 (var. *tout seürement* ; *sentement* exprime ici une connaissance puisée à la source même, sans intermédiaire) ; aussi *de sentement,* ib. 121 ; *je le sçay de sentement et l'ay esprouvé de euls meïsmes* XV, 171.

Sentence, loc. *sous sentence,* sous peine : *sous painne et sentence d'escumeniement* II, 40 :

Sentencier, arrêter, décider ; *ainsi avoit il esté sentencié et arresté en la chambre de parlement à Paris* XII, 29 ; ib. 37 ; *ainsi que dit et sentencé estoit du roy* XVI, 109.

Sentir, connaître, savoir ; *quant Jehans de Hainnau senti que toutes les pourvéances estoient faites* II, 65 ; *la bonne dame qui vit son fil moult aïret et qui le sentoit hastieu et de grant emprise* III, 87 ; *si en poés déterminer entre vous, qui oï les fais avés et qui les sentés,* ib. 318 ; *il sentoit pour ce temps un capitaine en Calais qui..* V, 230 ; — *donner à sentir,* faire connaître, informer : *car on leur avoit donnet à sentir que li franchois avoient asségiet leurs compaingnons dedens Montalban* VII, 132.

Seoir, 1. être situé : *une bonne chité qui sciet ou nort sus les marches de Northombrelant* II, 108 ; *une bonne ville séant sus ung bon port de mer,* ib. 72 ; — 2. faire le siége (d'une ville) : *ensi seoit li roys devant le fort castel de Rosebourch* II, 290 ; *ançois y sist li rois de France plus de sept semaines devant qu'il le peuist avoir* V, 374 ; quelquefois le verbe est précisé par la loc. *à*

siége : li roys David séoit à siége devant la chité de Durem III, 442 ; — 3. être en voie de s'accomplir : *la feste Durant et séant* IV, 213. — *Se seoir*, se mettre : *au tierch jour qu'il se furent sis sus mer* IV, 381.

Sequtlon, forme tronquée de *esséqution*, exécution (cp. l'ital. *secuzione*) : *et n'i demora ville ne hamiel qui ne fust tout ars et mis à séqution* III, 167.

Serement, serment ; *avoir qqch. de serement*, y être tenu par serment, XIII, 270 (*tout ce ay je de serement envers luy*). Cp. *avoir de veu* (vœu).

Serementer, relâcher (un prisonnier) sur parole : *si furent serementés comme prisonniers* VII, 182 ; XIII, 288 ; aussi *siermenter à prison* IV, 159.

Sereur, **-our**, sœur ; la grammaire ancienne distinguait la forme sujet-sing. *suer* (lat. *sóror*) de la forme-régime *soror*, *seror*, *sereur* (lat. *sorór-em*). Dans Froissart cette distinction s'efface ; on trouve aussi bien *serour* au sujet (III, 432) que *seur* au régime (II, 40). La confusion, d'ailleurs, se voit aussi dans les écrivains du XIIIe siècle.

Serf, fém. *serve*, serviteur, servante (nom. sing. masc. *sers*) : *je devenroie vostre serve et mes fils vostres sers à tousjours* II, 52 ; — adj., servile, méprisable V, 356 (voy. *meschant*).

Seri, **siéri**, calme, doux, serein ; *la mer estoit moult belle, quoye et serie* XV, 287 ; *li jours estoit apparans d'estre biaux et clers et siéris* VI, 414 ; *li mois de may que les aiges sont en leur douceur et s'est li airs siéris et quois* X, 333. Voy. Gloss. Poés.

Sermonner, encourager par paroles ; *et les sermonnoit et reconfortoit* III, 422.

Serourge, **-ouge**, beau-frère II, 26, 248 ; III, 377. Correctement formé sur le bas-lat. *sororius*, le mari de la sœur.

Serrer, verrouiller, fermer (du lat. *sera*, verrou, loquet) ; *pourquoi serrés vous le guichet ?* V, 240 ; *en prison serrée*, ib. 251.

Ses, nom. sing. masc. de *son* ; *li duc de Braibant qui est ses cousins germains* II, 353.

Seuffre, forme régulière du prés. indic. de *souffrir*, dans les personnes où l'accent repose sur le radical, XIII, 20. Aussi orthographié *sueffre*.

Seul, peu nombreux ; *quant li rois Phelippes fu partis de la Broie à moult seule gent* V, 79.

Seult, mauvaise orthographe p. *seut* = sut (de *savoir*) ; cp. *peult*, *cult* ; II, 48.

Seür, sûr ; locutions : *faire seür*, assurer : *il l'en fesist seür contre le roy de France* III, 374 ; *je vous ferai tout seür de ce que je vous*

recorde IV, 292; — *à seür*, en sûreté, voy. *aseür*; — *estre à nul seür*, ne pas se rassurer III, 298. Voy. aussi *segur*.

Seure, adv., = sus; *courir seure* IV, 352. Du lat. *supra*.

Seürté, assurance, garantie; *à cheux par qui* (*qui* = quorum) *seürté et mandement la ditte dame estoit rapassée* II, 72.

Seusside, subside; *en disimes, en maletottes, en seussides et en forges de monnoie* VI, 4. Aussi *souside* (v. c. m.).

Seüt, sus X, 95 (*sans seüt ne consent de nous*). Voy. aussi *sceü*.

Seute, voy. *sieute*.

Seuwe, forme variée de *sève* (v. c. m.).

Sève, jus, sauce: *des bestes avoient il assés, si en pooient il mengier en sève et en rost* (le ms. d'Amiens a *seuwe*) II, 167. — Cp. dans la Chanson d'Antioche (V, 16): « *Et en l'iave et en rost ont la char cuisiné.* » Le mot est synonyme de *broet* (Chrétien de Troies, Erec et Enide: *char en broet, oiseax en rost*).

Sèvent, 3e pers. plur. de l'ind. prés. de *savoir* X, 336. La conversion de *a* en *e* en syllabe tonique est un fait régulier de l'ancienne conjugaison; cp. *apert* de *aparoir compèrent* de *comparer*.

Sever, voy. *sewer*.

Sevrer, séparer; *je ne saroie les uns sevrer des autres* VII, 145. — *Sevrer* est la forme vraiment française du lat. *separare*; il a survécu dans une acception particulière. L'angl. *to sever* a conservé le sens véritable du mot.

Sewer (faire), laisser glisser (une épée à travers le corps); *messires Renauls li encousi ce roit espoit ens ou costé par tel manière que il li perça tout oultre les plates et li fist sewer oultre à l'autre lés* VI, 250; *il li bouta* [l'espée] *ou corps si parfont qu'il li fist sewer à l'autre lés et l'abati mort* VIII, 11 (sec. réd. *il li fist sever plus d'un piet à l'autre lés*, p. 13). Le sens qui s'impose est couler (cp. notre auteur IX, 339: *li fiers de glave coula oultre à l'autre lés*; Adenés le Roi, Berthe aux grans piés, str. 2: L'espié jusqu'à la crois li fait el cor *couler*; Enfances Ogier, v. 4062: Dusques es dens li est li brans *coulés*). Je ne trouve *sewer* dans aucun glossaire; mais il doit être identique avec le wallon *saiwé*, égoutter, faire des rigoles, drainer (aussi uriner), et se retrouve dans les dérivés *saiweu*, évier, *seuvière*, rigole, *sève* (Hécart), conduit pour l'écoulement des eaux; un document latin de 1220 a *seware*, aquam ad irrigationem deducere. — Le mot, selon moi, est une forme aphérésée p. *essaiver*, qui répondrait à un type *exaquare*, lâcher l'eau; cp. *saimer* p. *essaimer*, *saier* p.

essaier. Le scribe du ms. de Breslau a altéré *sewer* en *soier* (v. c. m.).

Seyaux, plur. de *seyel*, sceau VI, 183. Autre forme de *saiel*, *seel*.

Seyste, secte ; *li seyste des Juïs* V, 277. Le même mot que *sexte*, *soeste*, *sieste* (v. c. m.).

Sexste, secte (aussi *sexte* IX, 179) ; *Dartevelle esleva une sexste de compagnons en Gand que on nommoit les Blans Caperons* II, 424 (le même ms. de Rome, p. 439, présente la forme *soeste*). Voy. *sieste*.

1. **Si**, pronom possessif, nomin. masc. pluriel de *son ; qui estoient si plus secret consilleur* II, 322 ; *nous sommes si subject* V, 207.

2. **Si**, conjonction, lat. *sic*. Les emplois variés de cette particule copulative constituent un des sujets les plus intéressants de l'ancienne syntaxe. Ils n'ont jamais été, que je sache, exposés d'une manière méthodique et complète. Cependant on en trouve les principaux sommairement traités soit dans Burguy, soit, et principalement, dans le 3e vol. de la Grammaire de Diez. Au point de vue du simple glossateur, qui ne peut entrer dans les détails relatifs à la forme de l'expression, je pourrai me borner à mentionner les applications suivantes de la conjonction *si*. — 1° Elle sert à lier entr'elles des propositions principales, en communiquant à l'énoncé de celle qu'elle introduit, si pas toujours un caractère de conséquence, du moins un cachet de suite immédiate ; elle accouple un fait au récit précédent soit avec la valeur de *donc*, soit avec celle d'*alors*. Exemples : *dont il avint que quant li Englès se furent parti dou siége de Tournay, li rois Edouwars fu plainement enfourmés des Escos, comment il avoient chevauciet... et seoient encores devant Struvelin.* SI *eut li rois englès conseil....* III, 428 ; *li rois se parti de là et donna toutes ses gens congiet,* SI *s'en rala cescuns en son lieu* III, 431. — 2° *Si* ajoute au contenu d'une proposition ou de toute une période, une simple particularité accessoire : *li rois partit et prist le chemin deviers Escoche et le voie droit viers Urcoel ;* SI *est bonne ville et biaux castiaux...* III, 425. — 3° *Si*, comme l'all. *so*, sert à rattacher une proposition principale à sa subordonnée, quand celle-ci la précède et exprime une circonstance de temps, une cause, une concession ou une condition : *quant li roys vit entamet si grandement les coers de tels trois grans seigneurs,...* SI *en fu plus liés* II, 357 ; *quant il virent qu'il n'en avoient autre cose,* SI *prisent congiet au roy* II, 368 ; *et se il ne le*

voloit tenir, SI *estoit li trieuwe tenue entre les deux pays jusques au premier jour de may* III, 430 ; *or soit que elle ne me daingne amer*, SI *voeil je y penser et li parfaitement amer* III, 468 ; *quoique li dus de Braibant li euist ensi donné congiet*, SE (= *si*) *ne peut il venir à paix au roi de France* II, 312. — 4° *Si*, en proposition principale, est souvent appliqué pour renouer un verbe à son sujet, quand celui-ci en est séparé par une ou plusieurs incidentes, comme dans le cas suivant : *quant ce vint environ le mienuit, li sires de Luzi, ung très bons chevaliers et qui cappitaines pour le temps estoit de la ville, et qui à ce dont mies ne dormoit, mès songneusement entendoit as deffensces et as gharittes de le ville*, SI *entendi à celle heure par ses espies que*... III, 438. — 5° *si*, après une proposition négative, = jusqu'à ce que : *la ditte roïne ne la dame qui ens ou char estoient, n'en issirent point, si furent venu en la Sale à Valenchiennes* II, 58 ; *jamais ne rentrerons en Paris, se* (= si) *vous avons mis en possession de le contet de Flandres*, ib. 217 ; *non obstant ce, li sires de Biaumont ne s'en volt onques delayer, si eut fait se entrepresure* III, 28 ; *il broça cheval des esporons et rompi la presse et ne cessa, si vint au signeur de Montmorensi* III, 295 ; *jamais n'entenderoit à autre cose, si aroit vengiet le mort de lui* IV, 163 ; *et ont juret que jamais il ne rentreroient en lors terres, si aront destruit toute l'Engleterre* VI, 29. — Dans ces exemples, dont je pourrais décupler le nombre, la conjonction *si* remplit la même fonction que la formule *jusqu'adont que* dans le suivant : *il dist qu'il ne se partiroit de là jusques adont qu'il aroit le castiel à se volenté* IV, 114. — Ce tour important, et très-fréquent tant en poésie qu'en prose, a été passé sous silence par Burguy ; quand je l'ai relevé dans mes Notes de Baud. de Condé 410 et de Jean de Condé I, 443, j'ignorais que Diez l'avait indiqué et traité dans la seconde édition de son dictionnaire, et que antérieurement déjà il avait appelé l'attention de feu M. Gachet. Je ne me laisserai pas entraîner ici dans une discussion des tentatives diverses qui ont été faites pour expliquer cette application singulière de la conjonction *si*, dont l'ancien italien fournit également des exemples. Cette question, toute grammaticale et qui mérite d'être traitée à fond, n'entre guère dans le cadre d'un glossaire ; il nous suffira de mentionner les auteurs qui s'en sont occupés. Ce sont d'abord Gachet (ou son continua-

teur) p. 423 [a], Diez (Dictionn. II, 425 et suiv., 3e éd.), Bormans, Observations sur le texte de Cléomadès, pp. 129-138, enfin Tobler, Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften, I, p. 267. Nous terminerons par la simple observation que, dans les propositions où *si* exprime le terminus ad quod au futur, cette conjonction équivaut logiquement à la formule allemande « es sei denn dass ». — 6° *Si* prend parfois le sens emphatique de cependant. A propos de l'histoire de la comtesse de Salisbury, l'auteur complétant son récit antérieur, observe qu'il a longtemps demeuré dans l'hôtel du roi Edouard et que *mès oncques il n'en oï parler en nul vilain cas* ; puis il ajoute : SI (et cependant) *en ai je demandé as pluiseurs qui bien le sceuissent se riens en cuist esté* IV, 273. — 7° Précédé de *et*, la particule *si* sert à ajouter à ce qui précède une considération nouvelle, sur laquelle on veut porter l'attention ; *et si* peut se traduire, dans ces cas, par d'ailleurs ou par en outre : *car mieuls sèvent que à tel afaire affiert que nous ne faisons,* ET SI *sont bien tenu de vostre honneur et de vostre raison* (droit) *garder pour l'amour de la dame que vous avés* II, 322 ; *ce sont cil qui plus aroient grant fuison de gens d'armes en brief temps que je sace en nul pays del monde,* ET SI *sont très bon guerrieur....,* ib. 353 ; *se il fuissent passet, il ne sceuissent où recouvrer de vivres, car li yviers estoit entrés,* ET SI *avoient les Escos tous leurs bleds mis en leurs fortereces* IV, 429.

Siége, latin obsidio ; locutions : *faire siége* IV, 17 ; *se tenir à siége* VIII, 26 ; *estre à siége fait* IV, 51 ; *seoir à siége* III, 442.

Sien ; emploi de cet adj. possessif avec l'article indéfini : *une sienne nièce* III, 379 ; *une sienne noble, dame et un sien chevalier* IV, 273.

Siéret, serré ; *drut et sieret* IV 410.

Siéri, voy. *seri.*

Siermenter, voy. *sermenter.*

Sieste, secte, parti, suite : *à l'encontre dou roi, dou signeur Espensier et de ceuls de lor sieste* II, 59. Formes variées *seyste, soeste, sexte, sexste* ; je ne me rends compte de la forme de ce mot que par une épenthèse de *s* : *secta, seite, seiste, seste, sieste* est une série qui n'a, phonétiquement, rien d'étrange. L'insertion d'un *s* (il était muet) en syllabe longue, devant des dentales, est chose fréquente : cp. *fluste, esrer, esle* et surtout *suiste* (p. *suite*).

Sieu, suif (encore usité en rouchi) : *chandeilles de sieu* XI, 360 (var.). — Du lat. *sevum* (*sebum*).

Sieuce, 3e pers. sing. du subj. prés. de *sieuwir*, suivre X, 536 (la leçon

sieute de notre texte est fautive).

Sieulte, mauvaise orthographe p. *sieute.*

Sieute, **seute**, 1. suite (d'un prince) II, 123 (*chiaus de se sieute*); 2. avis, opinion, sentence, jugement : *là endroit il fu jugiés, par plainne sieulte des barons, à mort* II, 87 ; ib. 79 ; *si vous en donne le pris, et ossi font tant li chevalier de ma court par droite sieute* V, 247 ; *se il eust eu sieute des Gantois* (si les Gantois eussent consenti) X, 442 ; *le duc de Berry estoit assés de celle sieute* XV, 25 ; — *ils sçavoient aussi bien en Turquie que on faisoit en France, comment les crestiens n'estoient pas tous d'une sieute et de une tenure, mais se différoient* XVI, 67 ; loc. *de une sieute,* à l'unanimité : *tout respondirent li baron, et de une sieute ;* ib. 247 (*seute*). — Ancienne forme pour *suite* (lat. *secuta*), cp. le v. fr. *teule* (lat. *tegula*), *tieule,* auj. *tuile.*

Sieuvir,-wir, sievir,-wir, formes diverses p. *suivre* V, 406; II, 110, 144.

Sievir, voy. l'art. préc.

Signatour, sénateur II, 13.

Signe, témoignage ; *et pour ce il monstroit tous les signes d'amours qu'il pooit à mgr. Henri de Pennefort* III, 354 ; *et li monstra et fist de fait li rois de France grant signe d'amour et li donna le biel chastiel de Nemouses* VII, 79 ; — présage : le roi d'Angleterre abordant en Normandie, fit une chute en sortant du vaisseau ; on lui conseilla de rentrer en la nef, « *car veci un petit signe* (mauvais présage) *pour vous* » ; le roi répond que c'est au contraire *uns très bons signes* « *car la terre me desire* » IV, 390.

Signeur,-eurir, voy. *seigneur,-eurir.*

Signifiance, aventure miraculeuse, miracle ; *à celle heure que ceste signifiance advint en l'ost* XIV, 235 ; *une moult grande signifiance luy advint* XV, 37.

Signet, cachet ; *le saulf conduit fut scellé du grant séel et du signet du roy de Castille* XII, 316. Il s'agit du *signet* de l'anneau, opposé au grand sceau officiel.

Simple, 1. sans malice, facile à persuader : *et le attraioit, ce qu'il povoit, à ses opinions pour tant que il le sentoit mol et simple et paisible* XV, 238 ; — 2. niais, inepte : *ses fils gouverna son royaume nichement et simplement* II, 15 ; — 3. triste : *chiers sires, ne voeilliés faire simple chiere* V, 461; *si mate et si simple chière* XI, 190 ; — 4. = *pur* (v. c. m.) : *en leurs simples draps sans plus* XVII, 259. — Adv. *simplement,* nettement, sans réserve : *li rois englès les voloit avoir simplement pour faire des aucuns se volenté* II, 274 ; *il se rendirent simple-*

ment à se volenté IV, 279 ; *et se rendoit li pays assés simplement* VIII, 5 ; sans garantie, imprudemment, maladroitement : *li dus les reprist durement de chou que si simplement il avoit le nuit getiet ne fait getier leur ost* III, 137 ; IX, 309 ; *or prist le princhc trop simplement les convenanches, et ne demanda nuls plaiges* (garanties) XVII, 325.

Simplèce, -esse, rapports pacifiques : *les paisibles qui ne vouloient que paix, amour et simplesse et paier ce qu'ils devoient, se commenchèrent à esbahir* XVI, 156 ; — maladresse, ineptie : *et disoient li aucun en requoi que Vennes avait esté perdue par simplèce et povre garde et négligense de messire Olivier de Clisson* IV, 158 ; *ils pourveïrent grandement de tous apers compagnons les tours, les portes et les murs, afin que par leur simplesse et petite garde ils ne recheussent dommage* XIV, 216.

Single, voile ; *l'endemain il se désancrèrent et sachièrent les singles amont* II, 67; *si nagièrent par mer et tournèrent leurs singles par deviers Bretaigne* IV, 8 ; *si traisent leur single amont* V, 264. — Forme nasalisée de *sigle*, all. *segel*. De là *singler* (v. c. m.).

Singler, auj. *cingler*, naviguer ; *adont singlèrent à l'adrèce ensi que li vens les menoit* II, 68 ; *tout nagant et singlant à plain vent* V, 259. Dérivé de *single* ; esp. *singlar*, port. *singrar*.

Singuler, seul : *vous ne povés pas tous seuls et singuliers mettre sus ceste besoingne* XI, 279 ; individuel, personnel, privé : *il ne pooient pas, de lor poissance singulère* (de leur autorité privée), *faire fait ne partie pour lui* III, 376 ; *personnes singulères*, opposées à des corporations VII, 284 note. Adv. *singulèrement*, uniquement : *mès que leurs corps singulèrement il en peuissent mettre hors* V, 200 ; *et remonstra que il n'estoient pas singulèrement venu pour lui, mais pour aultres seigneurs qui estoient plus grant de lui* VIII, 315 ; accompagné, pléonastiquement, de l'adv. synonyme *fors* : *se li Flament n'euissent point demandé la somme des florins dessus dis et n'euissent singulèrement requis le roy d'Englctierre fors de confort et de aide* (et n'eussent simplement demandé au roi qu'appui et secours), *li rois feust venus en Flandres* X, 81 ; XI, 169.

Siques = *si com*, ainsi que, comme : *il encontra monseigneur Hervi de Lion, siques tous courouchiés* III, 407. Le plus souvent cette conjonction équivaut à : de sorte que, donc III, 448. M. Luce écrit à tort *si ques* ; on comprend un *s* adverbial dans la combinaison *siques*, mais on ne

l'a jamais vu dans la conjonction *que*.

Sis vins, cent-vingt IV, 340.

Sisent, 3e pl. du parfait défini de *seoir* VI, 188 (*fisent* est une faute typographique).

Sitrestos, **sitretost**, aussitôt III, 3, 5; II, 161, 168; voy. *trestos*.

Situé, peuplé XI, 226; XII, 242 (voy. *habitué*).

Sobrement, avec froideur : *et prist congié le plus sobrement que il pot, mal content du roy de France et de son conseil* XVI, 89.

Sobrier, vivre à peu de frais, avec peu de ressources, se restreindre; *Anglois sont gens fais à la guerre qui bien scèvent voiagier, fourragier et prendre l'avantage et sobrier de euls et de leurs chevaulx quant il besongne* XV, 140. Cp. Gloss. Poés.

Sodoier, voy. *saudoyer*.

Socler, contenter, apaiser : *ces paroles, et aultres que li rois leur disoit, les socla un petit* V, 455. Forme variée de *saoler* ou *sooler*, dérivé de *saoul*, satisfait. Voy. aussi *soller*.

Soeste (prononcez *seuste*), secte, parti, voy. *sieste*.

Soie, forme féminine de *son* (lat. suus) : *et se faisoient li auqun* (il s'agit des Flagellants) *entre deus espaules sanier moult vilainement, et aucunes soies* (quelques-unes de leurs) *femmes avoient drapelés apparilliés et requelloient ce sanc et le metoient à lors ieuls* V, 275. Pour la combinaison d'un pronom indéfini avec le pronom possessif, cp. *quelque sienne dévotion* (Montaigne 1, 3); ital. *gli altri suoi consorti*. Cependant, comme il est très-douteux que *soie* ait jamais été employé pour *leur*, je pense que le copiste de M. Luce a mieux lu en écrivant *aucunes sotes femmes*.

1. **Soier**, couper, scier (ce vocable s'emploie encore dans les patois du Nord); *or tost, soions tous nos palis et puis issons baudement sus yaus* VIII, 229; *soier les blés* XV, 107. *Soier* représente correctement le lat. *secare*, dont les modernes ont fait *scier*; la succession des formes *secare* — *seier*, *soier*, *sier* est analogue à celle de *negare* — *neier*, *noier*, *nier*.

2. **Soier**, dans le ms. de Breslau = *sewer* (v. pl. h.); *le fer lui passa parmi le corps tant qu'il convint la darde soier et bouter oultre* XI, 291 (un scribe qui ne comprenait pas, a corrigé dans un autre manuscrit : *il convint seoir et la darde bouter oultre*).

Soille, seigle (usité encore dans les patois); *grans pains de soille* VII, 409; IX, 388. Voy. mon Dict. sous *seigle*.

Soinge, p. *soingne*, soin, souci, préoccupation : *puis que jou entrai chéens, m'est venue une soinge*

souverainne (d'autres mss. ont *une songne*) III, 456.

Solacier, v. a., amuser, divertir XII, 111; v. n., se divertir XI, 140. Bas-lat. *solatiari* (de *solatium*, soulas).

Solas, **soulas**, plaisir, réjouissance; *festes, solas et esbatemens* II, 91; *il prendoit grant soulas au bien entendre* (comprendre) XI, 85.

Solempne, solennel; *et lor donna deus disners et deus soupers moult solempnes* II, 356; nous dirions aujourd'hui des dîners gala. — Adv. *solempnement*, solennellement II, 93; IV, 162; aussi *solempnelment* III, 373.

Solempnier, installer, inaugurer solennellement: *ordonné fu que Edouwars ses fils seroit rois couronnés et solempniés à roi le jour de la Nativité* II, 97; aussi *solempnisier* XI, 295.

Solempnité, solennité; au plur., honneurs, formalités cérémonielles: *et rechut li rois toutes les dignités et solempnités que rois doit et puet recevoir* II, 100; *lesquels m'ont créé en celle dignité de papalité, et toutes les solempnités que on y doit prendre et recepvoir, je les ay eues* XVI, 124; formalités judiciaires: *quant on luy ot donné* (accompli à son sujet) *toutes ses solempnités et que nuls ne respondoit pour luy, il ot arrest en parlement contre luy* XV, 73.

Solenneus, solennel: *à toutes les festes solenneuses de l'an* XVII, 295.

Solier, le plus haut étage d'une maison, grenier; *et meysmement les femmes de la ville montèrent en leurs loges et en leurs solliers pourveües de pierres et de caillaux* VII, 131; *et par dessus il y avoit un povre solier auquel on montoit par une eschelle de sept eschelons* X, 37. — Du lat. *solarium*, partie de la maison qui est exposée au soleil, plate-forme; bas-latin = domus contignatio; primitif aussi de l'all. *söller*, grenier.

Soller, satisfaire, contenter; *li dus, meüs par pité, pour soller son commun peuple et hoster de tribulation le royaume, avoit envoyé les trois prelas dessus dis* VI, 272; *se soller*, se rassasier: *et ne s'en pooient si oeil soller* III, 455. C'est une forme contracte de *soeler* (v. c. m.).

Sols (**aux**), à la solde; *et là tenoit il grant foison de gens d'armes aux sols et aux gaiges de ceuls de Paris* VI, 61. Pluriel de *solt*, subst. verbal de *solder*, et parallèle masc. de *solde*; cp. *saut*, de *sauder* (solder).

Solution, pr., explication d'un problème, de là raison, motif: *par juste raison et solution est Gand assise en la croix du ciel* (?) IX, 160; *et à la parole que je*

vous propose et mets en terme, je vous y rendray vraye raison et solution XIV, 218.

sommade, charge d'une bête de somme : *on leur envoia vint et trois sommades de bon vin et autant de pain* XI, 417. Du prov. *saumada ; sommade* est une forme étrangère p. *sommée.*

Sommage, bagage ; *et fist là retraire tous chars, carettes et sommages* V, 35 ; *le charoi et le sommage*, ib. 96 ; *ils dirent que le bestail que ils menoient et tout le sommage ils laisseroient arrière* XI, 301. Peut-être le mot signifie-t-il plutôt l'ensemble des bêtes de somme.

1. **Somme**, masc., sommeil ; *ne puet estre que sus le jour somme ne les abatte* X, 132.

2. **Somme**, fém., bât (ou bagage ?) : *et renvoyèrent leurs garçons, leurs harnas, sommes et males et bahus par mer* II, 185.

3. **Somme**, totalité : *entre chiaux qui ghérioient en Escoce, en Gascoingne, en Poitou et en Saintonge, la trieuwe ne devoit entrer, avoecques le somme de l'année, jusqu'à quarante jours, dedens lesquels quarante jours cascune des parties le devoit segnefier as siens sans nul malenghien* III, 307. Le sens est que la stipulation relative à la durée de la trève (*une année entièrement*, dit la sec. réd.), serait aussi applicable aux pays lointains, seulement le commencement en serait retardé de quarante jours. — Loc. *faire somme*, faire l'addition, calculer : *et fist chacuns somme pour lui et pour ses chevaus mors et vis et de ses frès* II, 182.

Sommeilleus, accablé de sommeil : *il estoient tout pesant et sommeilleus, car il avoient la nuit moult petit dormi* III, 411.

1. **Sommer**, faire le compte, calculer ; *et fu compté et sommé à tous barons, chevaliers et escuiers de Hainnau en combien li rois estoit tenus envers euls* II, 186.

2. **Sommer** qqn., lui faire une sommation II, 227, 258 ; *sommer* qqn. de qqch., l'en informer en due forme : *quant ce vint à l'entrée dou mois de march, que li Escot devoient souffissaument sommer les Englès de l'entente dou roy David* III, 432.

Sommeron, sommet ; *et le loya* (l'étui) *sus le sommeron de sa tieste* X, 88.

Sommier, cheval de somme III, 383 ; XI, 340 : *ils chevauchoient sur bats dont on fait sommiers* (c.-à.-d. dont on se sert pour monter des bêtes de somme), *sans estriers* XV, 176.

Son, sommet ; *si avoit au son de leurs mas grans estramières* VIII, 139. Du lat. *summum.*

Songle = *sengle*, simple : *et si avoit sur son chief ung chaperon*

songle (un simple chaperon) *de vermeille escarlatte* XV, 40. Si le mot est exactement copié, nous avons ici une nouvelle application de l'échange entre les sons *en* et *on* (cp. *volenté* et *volonté*, *l'en* et *l'on*).

Songne, forme fém. de *soing*, soin, souci, préoccupation, empêchement ; aussi *soingne* et *soingc* (leçon suspecte du ms. d'Amiens III, 436).

Songnier de, prendre soin : *je vous pri que vous songniés d'Antoine mon fil* V, 300.

Sonnan = *sonna on* (on sonna) ; *puis sonnan les trompettes et monta à cheval* II, 160 ; *si sonnan les trompes*, ib. 164. Ces deux passages appartiennent au ms. de Valenciennes. La fusion du son *aon* en *an*, dans le même cas que nous avons ici, est fréquente dans les poésies de notre auteur (voy. le Gloss.). Elle se produit encore dans notre prononciation *tan* p. *taon*, *pan* p. *paon*, et dans le mot *flan* issu de *flaon*.

Sons, forme contracte de *somes* (nous sommes) ; *nous avons assés pour nous et pour vous, et sons en grant volenté de vous bien faire* V, 101 ; ib. 361 ; VI, 400.

Sorre = *soldre, soudre*, payer, accomplir des obligations : *encores avoit li contes assés à sorre enviers chiaux de Gand* IX, 228. Du lat. *solvere*, payer. Cp. *pulverem*, fr. *porre* et *poudre*.

Sort, prédiction ; *ensi le bailloit leurs sors* V, 275 ; *et si commencèrent à murmurer les plusieurs ensamble et à dire par manière de sors* XVI, 151 ; *et avery chelui sors* XVII, 216 ; le mot paraît revêtir l'acception concrète de sorcier (diseur de sort), devin, dans le passage suivant : *ce dient les sors de mon pays et les devins d'Egypte que je doy estre roy et sire de tout le monde* XI, 245.

Sorte (d'une), loc. adv., tous à la fois : *li Englès et Bretons d'une sorte issirent hors de leurs logeïs* VII, 36. *Sorte* ne serait-il pas ici le subst. verbal de *sortir*, au sens étymologique de jaillir, sauter ? *D'une sorte* serait alors = d'un bond, d'une levée.

Sortir, deviner, prédire, prévoir (bas-lat. *sortiri*, par sortes rei eventum inquirere) ; *et avoient li Juïs sorti bien cent ans en devant que il seroient tout destruit* V, 275 ; *et sortirent bien adont li sage homme dou royaume que grans meschiés en nesteroit* VI, 3 ; *car de grant temps est il sorti entre yaus que li Danois les doient destruire*, ib. 29 ; *et sortissoit bien tout ce que il leur avint* IX, 167.

Soteriel, cas-sujet sing. *soteriaus*, terme d'injure, sot, imbécile ; *tais toy, soteriaux* IX, 176. Des

divers passages où mes lectures m'ont fait rencontrer le mot *soteriel,* je ne parviens pas à déduire le véritable sens. Dans Baud. de Condé 337, 2027, l'*enfant soteriel* est bien l'enfant niais, facile à tromper. Un passage de la Vraie médecine d'amour, cité par Wolf « Ueber einige altfranz. Doctrinen von der Minne », p. 34, présente le *soteriel* comme un oiseau qui se laisse facilement leurrer et prendre. Ces deux passages favorisent l'étymologie qui verrait dans *soteriel* un dérivé de *sot* (cp. *lapereau, poètereau*). D'autre part l'auteur de Barlaam et Josaphat (185, 34) dit que Jupiter, pour séduire Antiope, s'était *mué en soteriel,* ce qui porte à voir dans ce vocable un diminutif de *satyre ; soterel* serait une transformation de *satirel,* qui se trouve dans le Roman de la Rose (p. le passage de *a* en *o,* cp. *soeler* = *saouler*).

Soubget, sujet IV, 290 ; nom. sing. *soubgés* II, 249 ; aussi *soubject* et *subject* V, 207. La vraie forme ancienne de *subjectus* est *sougit.*

Soubmettre, démettre, déposséder : *quant les Romains entendirent que le roy de France et le roy d'Allemaigne avoient envoié devers leur pape Boniface ung légal pour le soubmettre de la papalité* XVI, 118.

Soubsterrine, subst., galerie souterraine XI, 214.

Soudain, prompt à la colère, emporté ; *dou roi Jehan, qui estoit soudains et hastieuls en son aïr* V, 311 ; *soudains et chaus,* ib. 357 ; *il le sentoit* (savait) *félon* (dur, méchant), *soudain et hauster durement* XVI, 13.

Soudich, titre de dignité, pr. syndic ; V, 423 (*le soudich de l'Estrade*). *Soudich* vient de *syndicus* par le changement de *y* en *o* (cp. *tombe, grotte*) et celui de *on* en *ou* comme dans *couvent, moustrer,* etc.

Souef, adj., doux (en parlant du temps) II, 66 ; *si belle saison et tant souefve* XII, 126 ; adv., doucement : *et chevauchièrent tout souef* II, 58, 487 ; V, 23. — Du lat. *suavis.*

Souffire, convenir, plaire ; *celle responsce leur souffi assés grandement* II, 189.

Souffisant, suffisant, bien conditionné : *une procuration apparant souffisant* II, 193 ; convenable : *qu'il le mariaissent en lieu si souffisant que à lui apertenoit* II, 198 ; capable : *comment que je ne soie mies dignes ne souffisans pour tel cose achiever,* ib. 200 ; notable, considéré II, 189 ; *et en tuèrent quatorze des plus souffisans* V, 356 ; adv. *souffisamment,* en due forme : *si envoia souffisamment sommer le dit duc Regnault de Guerles* XIII, 15.

Soufrance, suspension d'armes, trève ; *au seizime jour de le soufranche* II, 263 ; *une soufrance et une trièwe*, ib. 308 ; III, 306 ; aussi *soufrance de pais : sus certain trettié que il demorroient en soufrance de pais un mois* IV, 307 ; loc. *mettre en souffrance*, suspendre, tenir en suspens : *et mist en souffrance tous assaus* III, 175 ; *si voeilliés ces coses mettre en souffranche* VII, 79 ; ajourner, surseoir à : *je conselle de ma partie que ceste besongne soit mise en souffrance* II, 326 ; *je meterai en soufrance vostre prise* V, 101 ; — *demorer en souffrance*, être laissé tranquille : *par ensi demora il en souffrance et toute sa terre* VIII, 315. — Le sens « suspension, trève, ajournement » se dégage naturellement de la signification première « tolérance » ; cp. le mot *respit*, pr. égard, indulgence.

Soufrant, patient, débonnaire ; *il ne le sentoit* (savoit) *mies si souffrant que il volsist porter longuement ceste vilonie* III, 87 ; *Portingallois sont chauls et mal souffrans* XII, 301.

Souffrète, disette ; *li Escocois avoient eü paine et souffrète de toutes coses* II, 201 ; *et moult i trouvèrent largement de bonnes pourvéances, dont il avoient eü grant souffrète* VII, 219 ; *souffrète de pécune* X, 85. L'orth. *souffreté* qu'a suivie notre éditeur est insoutenable, car elle est contraire au type latin du vocable qui est *suffracta* (voy. mon Dict. v° *souffreteux*).

Souffreteux, qui est dans la *souffrète* (la disette) X, 8.

Souffrir, tolérer, supporter, permettre, laisser faire ; *choses qui ne font mies à souffrir ne à consentir* II, 251 ; *et souffrirent de nuit li amit dou mort le ville à escieller*, ib. 407 ; *li contes de Hainnau est trop mal consilliés, qui sueffre à aler et venir les Englois en son païs*, ib. 392 ; *et bien luy souffroit et consentoit le roy à faire sa voulenté* XII, 263 ; *assés paisiblement souffrirent les Sarrazins aux crestiens prendre terre* XIV, 223. — *Se souffrir*, 1. patienter : *en yaux priant que il se volsissent retraire et souffrir, et que li roys leur feroit amender ceste fourfaicture* II, 118 ; *dont dist li rois : souffrés vous et faites tenir en paix vostres gens*, ib. 126 ; user d'indulgence : *car voirement estoit il tenus à souffrir de lui* (à son égard) *pour le cause de sa sereur que il avoit espousée et assés legièrement s'en fust souffers, mais..* II, 250 (l'infinitif *soufrir* vaut *se souffrir*) ; — 2. s'abstenir de faire qqch. : *nous nous soufferrons un petit à parler d'Escoce et parlerons dou roi Carle de France* II,

211 ; *che que je me sui souffers jusques à chi à non deffier le roi de France , la cause principaus estoit..* III , 17 ; *se je voloie regarder à se felonnie, je feroie de vous le sannable cas, mais je m'en souffreray et li lairay faire ses voulentés* IV, 207 ; *nous désirions bien vostre venue et nous soufresimes* (nous restâmes à ne rien faire) *toutdis en vous souratendant dou matin jusques as vespres* IV, 265 ; *la cause pour quoi je m'en sui souffers , ç'a esté..* V, 166.

Sougnie, chandelle (?) : *li François trairent le feu en la ville par virctons et par canons et par sougnies* X, 266 (var. *soignies, sougines*). Ce mot m'est inconnu, et je ne suis pas sûr de l'avoir bien interprété ; je m'en rapporte à Roquefort, qui le traduit par cierge. — Voy. Suppl.

Soulas, voy. *solas.*

Souloir, avoir coutume (lat. *solere*) ; *ils souloient avoir leurs cuisiniers* XV, 340 ; XI, 265 ; voy. aussi *sues.*

Soupeçon, -chon, fém., soupçon ; *on n'avoit nule soupeçon de lui* IV, 118 ; inquiétude , souci : *toudis estoit en grant souppechon dou secours d'Engleterre que elle atendoit* IV, 16.

Soupeçonnable , sujet à soupçon II, 324.

Soupeçonner, -chonner , soupçonner ; régit avec *que*, en phrase affirmative tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif : *si soupechonnèrent li pluiseur que ce estoit li rois* II, 81 ; *et en fu li contes de Flandres soupeçonnés que il ne li euïst consilliet à faire* III , 396. Notez, dans le second exemple, la forme négative de la proposition.

Soupeçonneusement, d'une manière suspecte ; *et moururent tout doi assés souppechonneusement* II, 212.

Sour, prép., forme variée de *sur*, et comme ce dernier, synonyme de *sus* ; *sour le confort et conduit de Jehan de Haynnau* II , 83 ; on trouve sur la même page (II , 141),et avec le même sens, *sus une petite rivière* et *sour une petite rivière.*

Souratendre qqn. , en attendre l'arrivée III , 447 ; IV, 254, 265 ; X, 7.

Sourcengle, sangle supérieure : *et convenoit faire peniaux de viés pourpoins ou de viés flassars, qui* (si on) *avoir en povoit, pour mettre desoubs leurs selles et cengles de sourcengles* II , 178. Le texte porte fautivement *sourcengler.* Avant d'avoir consulté la leçon de M. Luce , j'avais corrigé *et cengles desour cengler ;* pour être sûr de son fait, il faudrait vérifier le manuscrit.

Sourcot , vêtement de dessus ; *li*

rois sist à table en draps vermauls d'escarlate fourrés d'hermine et en sourcot sans mances IV, 426; VIII, 354; XIV, 15.

Sourcours, attaque XIV, 142 (var.), voy. *fourcours*.

Sourdre, prendre son origine, surgir, se produire; *par lesqueles guerres moult de mauls et de violenses sourdirent* III, 331; *mieux valoit que il laissast aler aucune cose dou sien que plus grans mauls en sourdissent* VII, 483; *pour la doubtance que tels escarmuces ne lor sourdesissent* II, 173; *et ne povoit estre une taille payée quant une nouvelle leur sourdoit sur les bras* XIV, 41. — Du lat. *surgere* (cp. *espardre* de *spargere*).

Sourgon, jet d'eau (auj. *surgeon*): *une fontaine qui rendoit vin blancq et vin vermeil par plusieurs sourgons* XVI, 208.

Sourmonter, 1. s'élever au-dessus, dépasser (au propre): *et seroient* (il s'agit de machines de guerre) *si hault que il sourmonteroient les murs* IV, 360; au fig., l'emporter sur: *chascun vouloit sourmonter ou ressembler l'un l'autre* XI, 251; — 2. gagner le dessus, vaincre: *force les sourmonta* IV, 342; — 3. soumettre à sa volonté, maîtriser: *mès cils Jaquemars d'Artevelle avoit jà si sourmonté toutes manières de gens en Flandres, que nuls n'osoit contredire à ses opinions* II, 381; ib. 438; IV, 60; VII, 285; XIV, 373.

Sourpasser II, 141, lisez *fourpasser*.

Sourplus (*dou*), pour le reste; *or ordonnés dou sourplus* IV, 7.

Sourprendre, saisir, déconcerter: *li grace et la fine biauté que jou ay veü et trouvet en vous m'ont si sourpris et entrepris qu'il convient que je soie vos vrais amans* III, 456. Aussi *sousprendre* (v. c. m.).

Sourquerre, attaquer; *li rois estoit gardés d'aucuns chevaliers et esquiers à la fin que il ne fust trop avant* (outre mesure) *sourquis* V, 245; *je voel que à l'ostel de Labreth tu ne faces point de guerre, se il ne te sourquièrent ou efforcent* X, 79. Cp. le terme *requerre*.

Sourvenir, v. a., attaquer par surprise: *et y sourvint messires Ernous de Bakehem chiaux dou Louvion qui en la forest dou Louvion s'estoient boutet* III, 22.

Sourvenue, attaque par surprise II, 153.

Souscourir, secourir, voy. *secorre*.

Souside, subside, aide; *il n'avoient esté grevé ne pressé de nul souside, imposition, fouage ne gabelle* VII, 259; VIII, 190. Voy. aussi *seusside*.

Sousprendre, surprendre; *li connestables fu durement souspris et mua couleur* V, 304; *quant il virent qu'il estoient si souspris*

qui il ne pooient retourner à leur fortrèche IV, 342.

Soussi, souci ; *en grant soussi de coer* IV, 37.

Soustenance, soutien, subsistance, entretien ; *comme celle qui ne savoit en quel pays trouver comfort ne soustenanche* II, 48.

Soustenir qqn., pourvoir à son entretien, à sa subsistance ; *où il peuissent trouver fourraige ne litière pour leurs chevaus, ne vin ne autre cose pour yaus soustenir* II, 151.

Soustenue, aide, soutien, subside ; *le duc de Juliers devoit jurer de renonchier à toutes aides, soustenues et confort que faire luy pouroit* XIII, 263.

Soute, subst. masc., ? *et quant elle* (la pierre d'engien) *cheï en un soute, elle effondra le planchier et entra en une aultre estage* VIII, 348. Les mots *en un soute* sont l'ajoute d'une variante. Je ne sais que faire de ce vocable.

Soutenteur, protecteur, aide IX, 182 (*coadjousteurs et soutenteurs*).

Soutieus, **soubtieus**, cas-sujet sing. et cas régime plur. soit de *soutil* ou de *soutif*.

Soutieuté, subtilité, finesse, habileté IV, 153 ; aussi *soutilleté* IV, 351 (*et se pourpensa d'une grant soutilleté*) ; VI, 435 ; VII, 281, et *soutilité* IV, 302.

Soutiève, **soubtiève**, fém. de *soutif* : *par pluiseurs soubtièves voies* II, 40 ; *par soutiève voie* IX, 186.

Soutif, autre forme de *soutil* ; fém. *soutiève* (v. c. m.) et *soutive* (forme rajeunie) ; *par cautelles soubtives* XV, 121.

Soutil, **soubtil**, subtil, fin, adroit ; *par son soutil malisce d'enghin* II, 24 ; *et si quist messagiers souffisans, soutils et bien afaitiés*, ib. 36 ; *hauster homme, sage et soutil durement*, ib. 382. Au sing. sujet et au plur. régime, le mot prend le plus souvent la terminaison *ieus* : *Jaquèmes Dartevelle liquels fu moult soubtieus en son temps* II, 434 ; *li contes de Montfort qui soubtieus et imaginans estoit* III, 333 ; *et de plus soutieus tours ne fesist li dis messires Ustasses* V, 244. Cette terminaison *ieus* s'appliquant également aux adjectifs en *if* (devenu *iu*), on a forgé par analogie la forme *soutif*, d'où les féminins *soutive* et *soutiève* (v. c. m.). Que veut dire *soutille* dans le passage suivant ? *le duc de Lancastre mandoit que l'on luy voulsist envoyer sept gallées armées et dix huit ou vint gallées soutilles ou autant de gros vaisseauls* XI, 323. Le caractère insolite d'un féminin *soutilles* donne lieu de conjecturer une correction par *soutillies* (participe d'un verbe *sou-tillier*, munir d'un sous-plancher).

Soutillece = *soutieuté* III, 312.

Soutilleté, voy. *soutieuté*.

Soutillier, s'ingénier, méditer ; *car vous savés que li diables soutille et atise nuit et jour à bouter guerre et hainne là où il voit pais* IX, 159 ; II, 470 ; III, 76, 355 ; IV, 151, 364.

Soutoitier, abriter sous son toit, héberger ; *comment se truffe messires li evesques de nous, qui soutoite ensi dalés lui nos ennemis* VI, 181.

Souvenir, 1. verbe impersonnel ; *il souvient*, on a souvenance : *et n'y avoit oncques mès eut roy en Franche dont il souvenist, qui euist tenu l'estat pareil audit roy Phelippe* II, 337 ; — 2. v. n., survenir : *nous parlerons des dures fortunes qui lui souvinrent depuis son retour d'Espaigne* XVII, 462.

Souverain, adj., principal : *à Valenciennes où ils tenoient leur souverain séjour* II, 389 ; remarquable, important : *puis que jou entrai chéens, m'est venue une soinge souveraine* III, 456 (la 2e réd. porte *m'est une songne sourvenue*, Luce § 158) ; subst., chef, capitaine II, 469 ; XII, 130 ; adv. *souverainement*, particulièrement II, 76, 190 ; XII, 130.

Special, voy. *especial*.

Specialité, intimité, confidence ; *il me fut dit en grant spécialité d'un homme qui quide assés savoir des conseils le roy* II, 29 (var. *en grant privé, en grant amisté*).

Stille (style), manière, forme ; *la manière et le stille dou fait* IX, 374 ; *et outre je vueil encoires sur* (en ce qui concerne) *la fourme et stille des confirmations, que..* XIII, 9 ; *les deffiances avoient esté hors du stille, usaige et ordonnance des autres deffiances*, ib. 85. Dans les Poésies, j'ai rencontré le mot comme féminin (III, 176, 1).

Stillé, expérimenté ; *et si estoient bons hommes d'armes et tous stillés et usagiés de fait de guerre* XI, 153.

Substancier, faire connaître en substance (?) : *et encores vous prions nous que en ce voiage, couvertement et sagement, vous substanciés dou roy d'Engleterre et de son conseil, sus quel estat on poroit trouver paix ne accord entre yaus et nous* VIII, 379. Si mon interprétation est juste, il faut considérer *de* qui suit le verbe comme signifiant « au sujet de ».

Substancieux (*vin*), corsé : *lequel roiaulme est raemply de courtois vins substancieux pour gens d'armes euls nourrir et raffreschir* XII, 299.

Subtilité, forme savante de *soutieuté* ou *soutilleté*, habileté, finesse, ruse III, 243 ; XIV, 274.

Successères, nom. sing. de *successeur* VI, 360.

Sueffre, prés. de l'indic. de *souf-*

frir, voy. *seuffre*.

Suel, seuil VI, 31.

Sues, p. *suels*, 2e pers. sing. du présent de l'ind. de *soloir*, être accoutumé ; dans la chanson sur le Nouveau-Fort VIII, 333 :

Fleurs de Bretagne, oultre bort
Estre renommée sues,
Et maintenant on te mort,
Dont c'est pités et grans duels.

il faut effacer, je pense, la virgule après Bretagne et traduire : tu es habituée à t'entendre nommer la « fleur de Bretagne par excellence. »

Suiste, forme insolite p. *suite*, *sieute* (*s* épenthétique) : *il y avoit là aucuns chevaliers de la suiste monseigneur Henry de Pennefort* III, 330.

Superfluité, au plur. = excès ; *des rivres qu'il trouvoient faisoient il grans superfluités, car ce qui leur demoroit il ardoient et essilloient* V, 380 ; *pour les grandes merveilles qu'il disoit qui devoient avenir, meismement sus les prelas et presidens de sainte Eglise, pour les superfluités et le grant orgoeil qu'il demainnent* VI, 264 ; XI, 251.

Supporter, appuyer, protéger (un candidat) ; *le duc d'Orléans, qui supportoit grandement, en l'office de la connestablie, messire Olivier de Clichon* XV, 106.

Supposer, espérer ; *si les suposoit bien à affamer et avoir par force de famine* III, 272.

Sur ou *sour* n'est qu'exceptionnellement employé dans les anciens manuscrits pour l'équivalent *sus* ; cependant il se rencontre assez souvent dans le ms. d'Amiens. Il domine dans celui de Breslau.

Surgien, chirurgien III, 85 ; IV, 161 ; VII, 296. Angl. *surgeon*, moy. néerl. *surgijn* ; dérivé du prov. *surgia*, altération de *cirurgia* = *chirurgia*.

1. **Sus**, adverbe = *dessus* ; *elle qui estoit pourveue toute sus* (là-dessus, à cet égard) II, 479 ; *se vous trouvés le roi de France si amiable que il reçoive vostre hommage, vous en venrés légièrement sus deviers le roi d'Engleterre* (vous vous tirerez facilement d'affaire à l'égard du roi d'Angleterre) III, 390 ; *mettre sus*, voy. *mettre*.

2. **Sus**, préposition ; les applications de la prép. *sus* sont aussi variées que celles du *sur* moderne ; nous en donnons ci-après les plus intéressantes, en y joignant celles de *sur* et *sour*, équivalents de *sus*, employés surtout dans les textes rajeunis : 1° Rapport de lieu : *sus le pays* (dans le pays) II, 75 ; *sus son chemin*, ib. 74. — 2° Rapport de temps, indiquant le moment ou le jour où une chose se passe : *sus heure de nonne, sus un merkedi au matin* (V, 86) ; = dans l'espace de : *sus ung jour* (en un seul jour) II, 32 ; *et se trouvèrent*

sus quinse jours bien cinq mille hommes d'armes IV, 6 ; *sus mains de quatre mois orent il fait tout ce voyage* II, 95 ; *pour reconquérir che que conquis avoient sus deux ans* (en deux ans de temps) IV, 39 ; = pendant : *li contes Derbi busia sus un petit* IV, 280 ; = au moment de, sur le point de : *sus le plus fort de l'assaut* II, 270 ; *estre sus son département* III, 256 ; *sus le département de le feste* II, 255 ; = vers : *sus l'ajournée* III, 284 ; *sur le soir* II, 271. — 3° Rapports divers : = contre : *haynne monta si grande sus le conte de Kent* II, 240 ; *sus ce commandement* VII, 277 ; = selon, conformément à : *car il retenoit sus sen ame que il se combatoit sus son droit* III, 42 ; = de préférence à : Le Monne de Basele, invité par le roi à exprimer son avis, s'excusa en prétendant qu'il y avait là bon nombre de seigneurs et de chevaliers tout aussi capables de le faire et *que sus yaux ne s'en vorroit ensonnyer* V, 39 ; = sur promesse de : *quant il en voloit emprunter à aucuns bourgois sus le paiement, il n'estoit nuls qui li osast escondire à prester* II, 448 ; = sous peine, au risque de : *et fut commandé de par le roy, et sour le teste* II, 270 ; *sus le hart* IV, 290 ; devant un infinitif, *sus* est généralement accompagné de *à : sus à perdre le royaume* (sous peine d'exil) II, 35 ; *sus le teste à perdre,* ib. 125 (cp. X, 67 *sus la teste perdre*) ; *sus le teste à coper,* ib. 141 ; *sus à estre en le indignation dou roy* II, 419 et VIII, 16 (cp. XIV, 381 *sur estre en l'ind. d. r.*). — 4° Parfois *sus* a la même valeur que *sous :* ainsi *sus l'ombre dou roy* (en se prévalant de l'autorité du roy) II, 36 ; *sus certaines gardes,* ib. 97 ; *sus le guiement* (sous la conduite) III, 125. — 5° *En sus* (généralement écrit en un mot), adv. et prép., loin, à l'écart ; littéralement plus haut. L'élément *en* est le même que celui qui se voit dans *endroit, emprès, en dehors,* etc.

Suspasser V, 67 : *si avint que li chevaus et le chevalier suspassa de force tout parmi les conrois des Englois ;* il faut lire et ponctuer ainsi : *li chevaus, et le chevalier sus, passa* etc.

Suspection, suspicion ; *si en sourdi la suspection* IV, 199.

Suspéditer, soumettre, assujettir : *ou cas que les Englois nous voellent suspéditer par la manière et fourme qu'il monstrent, il nous fault pourveïr à l'encontre de euls* II, 334 ; *chil de Gand commencièrent à faire le mauvais et à voloir suspediter tout le demorant dou païs de Flandres,* ib. 382 ; aussi *suppéditer* VII, 280. Du lat. *sup peditare,* au sens non-classique,

mais étymologique, de mettre sous les pieds.

Sussier (**se**), se soucier; mauvaise orthographe du ms. de Breslau p. *soussier,* XIV, 46.

Suyr, suivre, forme propre au ms. du t. XVII.

Tabar, espèce de manteau : *on avoit ordonnet un tabar armoriet des armes le signeur Espensier, et ce tabar on le vesti et afubla le dit messire Hue* II, 87. — Mot répandu dans les idiomes tant romans que germaniques : ital. *tabarro*, esp. port. *tabardo,* v. flam. *tabbaert*, angl. *tabart*, v. all. *tapfart*. D'après Diez, un vêtement en étoffe épaisse et grossière porté principalement par les soldats et les moines; Roquefort définit ainsi : « manteau court en usage pour les gens de guerre; les ecclésiastiques les portaient beaucoup plus longs » ; — Littré : « espèce de manteau de serge verte (art. *Tabarin*) » ; — Hoffmann de Fallersleben (Horae Belgicae VI, 224) : « un par-dessus à forme de manteau, de longueur variée, à manches larges et fendues, et serré à la taille » ; le même auteur cite un passage de la Chronique de Limbourg d'où il résulte que les *tapperten* ont fait leur apparition dans les Pays-Bas vers 1370, comme vêtement d'hommes et de femmes, de nobles et non nobles. Dans la Westflandre, on emploie *nacht-tabbaerd* au sens de robe de chambre (De Bo, Idioticon). — Quant à l'étymologie, Diez conjecture une provenance du radical *tap* du latin *tapes,* tapis, couverture. Le mot ne serait-il pas de même origine que *tabis* ?

Tabelionage, acte notarié ; *li dus se obliga si fort.. et sous tabelionages publiques* V, 256.

Tabellioner une convention, en dresser acte ; *et avec tout ce, instrument publique furent tabellionnet si fort que faire se pouvoient* II, 467 ; *je vueil que les convenences soient si fermement promises, escriptes et grossées, tabellionées et séellées, que..* XIII, 8.

Tablier, damier, échiquier ; *par un chevalier qui m'a envoyet le plus biel tablier et jeu de eschés que je veïsse onques* VI, 29 (var.) ; *adont mist li rois avant ung très biel aniel qu'il portoit en son doi à ung gros rubi, sus le tablier* III, 458.

Tabour, tabur, tambour II, 87 ; V, 217 ; XIII, 254 ; *tabourin* II, 275.

Tache, marque, qualité : *est-il preu et vaillant ? Certes, non pas, car il n'en a tache* XI, 80 ; mauvais renom, état de suspicion : *et en demoura un lonc temps en grant dangier et en telle tache et paroles messires Gaillars Vighiers* IX, 3.

Taie, grand'mère XVI, 160 ; dérivé *tayon*, grand-père (v. c. m.). Voy. sur l'étym. de ces termes, encore très-répandus dans les patois, Diez I, v° *tata*.

Taille, 1. sculpture : *et se devisoit* (le duc de Berry) *au maistre de ses euvres de taille et de pointure, maistre Adrien Beau-Nepveu* XIV, 197 ; — 2. mesure (dans : être en mesure de faire qqch.) ; loc. *cheoir à taille*, être mis à même de : *je vous euls en convent, se je povoie par l'aventure d'armes cheoir à taille que je prensisse ung Anglois, je le vous monstreroie* XIII, 55.

Taillié, qui est de taille à faire telle chose, capable de, propre à, ayant qualité : *que là fuissent tout chil de son pays qui tailliet y estoient de y estre* (au parlement) III, 88 ; de nature à : *sans déclairier la matière qui fut grande, horrible et bien tailllée pour en venir* (à ce qu'il en résultât) *un grant inconvénient* XII, 153.

Taillier, 1. sens absolu, remplir les fonctions d'écuyer tranchant : *fors mis ung jeune damoisiel qui y demora pour servir et taillier devant li* (le roi) II, 194 ; 2. v. a., mettre à la taille, frapper d'impôts : *non que li rois puist taillier son peuple* II, 17 ; *et li marceant estoient apparilliés de taillier euls et lors biens si avant que il devroit bien souffire* II, 391 ; 3. v. réfl., se mettre à contribution : *les cités et les bonnes villes se taillièrent, cascune selonch se aisement, de gens d'armes à piet et à cheval* VI, 96 ; *se taillièrent à une quantité de gens*, ib. 109 ; ib. 190 ; 4. se présenter de telle ou telle manière, prendre une tournure : *li François savoient bien que li voiages des Englès se tailloit et ordonnoit à passer par là* (se présentait et s'organisait comme devant passer par là) III, 32 ; *à che que je puis perchevoir, la cose se taille bien que moult de maux en naissent encores* IX, 221 ; 5. être convenable : *se vous veés que che soit cose qui se taille à faire* (qui paraisse faisable) X, 123 ; cp. dans les Poésies : *Ce n'est point cose qui se taille* I, 240, 862. Je note enfin la locution impersonnelle *estre taillé*, avoir l'apparence, être probable : *je considérai en moi meïsmes que pas n'estoit taillié, en lonc temps, que grans fais d'armes advenissent ès marches de Picardie* XI, 2.

Taire (se), cesser, dans la phrase *se taire de* (ou *à*) *parler* II, 195, 197 ; IV, 26, 59 ; aussi, au même sens, *se taire* tout court : *or voeil retraire à la droite matère commencée et taire* (= me taire) *de ceste* II, 21.

Taisse, poche, bourse ; *et offroit sa taisse qui estoit toute plaine de*

florins IX, 360. Ital., prov. *tasca*, wallon *tah*, rouchi *tasse*, all. *tasche ;* pour les conjectures touchant l'origine du mot, voy. Diez I, v° *tasca*.

Talent, désir II, 89 (*il eurent grant talent de retourner cascuns arrière en se contrée*); V, 358 *mais il n'en avoit dou recevoir nul talent*). Du lat. *talentum* (*τάλαντον*), balance, d'où les sens poids, penchant, inclination, désir (voy. Diez I, 407).

Talons (*monstrer les*), s'enfuir; *si montèrent sus leurs coursiers et monstrèrent les talons* V, 259.

Tamaint, forme renforcée de *maint* (litt. = *tant maint* II, 69; III, 105. D'après Burguy I, 179 *tamaint* est une forme particulière aux auteurs picards-flamands.

Tambusquis, tapage, vacarme: *il menoit ung tel tambusquis et ung tel tempestement qu'il sembloit que tous les deables d'enfer fussent là dedens avecques luy* XI, 101 (les var. portent *tarabuquis*, *terribouris*). Cp. l'ancien subst. *tabust*, bruit, confusion, verbe *tabuster*, frapper; voy. Diez II, 432, et les dict. étymol. français sous *tarabuster*.

Tandis; notez les formules *en ce tandis*, sur cés entrefaites XIV, 337, et *en ce tandis que*, pendant que XII, 151.

Taner, tanner, au fig. lasser, ennuyer, contrarier III, 266; réfl., se lasser II, 10, 92; XIV, 303. Je croyais découvrir le sens propre II, 94, où on lit: *en prenant le sac qui estoit de quir tanés*, mais la finale *s*, qui ne permettait de rapporter *tanés* qu'au sujet, donc à *sac*, éveilla mes soupçons, et en effet, l'inspection de la version de M. Luce me fit voir que ce mot doit être lu *tenés* et commence une nouvelle phrase. — Le sens figuré s'applique aussi au flam. *tanen* traduit dans Kiliaen par *irritare*.

Tangre, vivement désireux, acharné; adv. *tangrement*, avec acharnement: *messires Charles de Blois poursievoit moult tangrement le régent de France en priant que il volsist gens d'armes envoyer en Bretagne pour lever le siége* VI, 24; *si ferirent des esporons moult tangrement après yaus*, ib. 119. D'origine germanique, voy. Diez II, 434; le mot se retrouve dans le moyen néerl. *tangher* (acris, asper, Kil.) et dans l'ital. *tanghero*, grossier, rustre.

Tanison, ennui; *ce seroit unes tanisons de recorder les festes et les honneurs que on fist à Paris* II, 226; V, 322.

Tant, 1° substantif, = quantité telle quelle; *ce tant de*, ce tant soit peu: *quant ce tant de petit hirelage que Dieus lor a donné, vous volés destruire* II, 278; *ce*

tant d'Anglois qui là estoient XI, 158 ; — précédé d'un nom de nombre, = fois : *la ville de Saint-Leu-le-Constentin estoit plus rice et valloit trois tans que la chité de Constances* IV, 402 ; *tant et demi,* une fois et demie : *car il estoient tant et demi que li François,* VI, 271. — 2° Locutions adverbiales et conjonctionnelles : *tant seulement* = *seulement* tout court : *et il les vit tant seulement yaux trois à l'entrée dou pont* II, 295 ; — *tant que... et,* tant... que, et.. et : *moult de paine et de travail en euch, tant que de le labeur de ma teste, et de l'essil de mon corps* II, 2 ; *mais secrètement l'aidast dou sien tant que d'or et d'argent* II, 51 ; — *à tant,* à ce point, alors, voy. *atant* ; — *à tant que,* jusqu'à ce que II, 84 (aussi *jusqu'à tant que* II, 290) ; — *en tant.. que* = tant.. que : *il estoient li plus grant baron d'Engleterre en tant de mise que de richesses* II, 22 ; *en tant que de,* pour ce qui concerne : *en tant que de la dispensation, li ambassadour d'Engleterre s'en cargièrent* II, 192 ; — *par tant que*, parce que II, 21, 22 ; IV, 125 ; — *parmi tant*, à ces conditions : *parmy tant se deffist li siéges de Mircmont* II, 409 ; *parmy tant que*, à condition que II, 502, 328 ; — *pour tant*, pour cette cause IV, 129 ; *pour tant que,* parce que II, 19, 88 ; — *tant que,* jusque : *mouvant de* (à partir de) *Harflues tant c'à Kalais* IV, 378 ; jusqu'à ce que : *or vocil taire de ceste, tant que temps et lieu venront que j'en devray parler* II, 21 ; — *tant que* = tel que, à savoir : *encore prya li rois moult de bonnes gens de l'empire, tant que le roi Carle de Behaingne, le duc de Lorraingne,* etc. III, 246 ; — *de tant que,* aussi longtemps que : *et vous di que li rois, de tant qu'il y fust, y fist faire pluiseurs assaus grans et fors* II, 313 ; III, 374 ; *et y fisent li Escot pluiseurs belles apertises d'armes, de tant que li rois y sist* II, 290 ; — *tant y a que,* toujours est-il, quoi qu'il en soit : *tant y a que je vous feray quitter de vostre mary* XI, 274.

Tantet, petite quantité : *alons combatre ce tantet d'Englès qui sont demoret derrière* IV, 306.

Tantost, tantos, aussitôt : *li contes* [la, c.-à-d. sa fille] *li envoya tantos et sans delay* II, 19 ; ib. 85 ; peu avant : *et trouvèrent plus de cinq cens grosses bestes et crasses, tantost mortes* II, 176 ; *quant les nouvelles furent venues jusques au conte, il estoit tantos couchiés* III, 93 ; *le conte de Salbrin qui tantost estoit revenus de prison* IV, 9 ; conj. *tantost que*, aussitôt que II, 160 ; IV, 267, 350.

Taper, frapper ; *le soleil tapoit de telle manière que on estoit*

tout tresperchié de sa réverbération XV, 38 ; *et furent tellement tapés sus lors bachinés dou jet de deus pierres* IV, 87.

Tapissant (en), en tapinois ; *il aloit soigneusement, et tout en tapissant, ymaginer* (voir) *leur convenant* X, 133.

1. **Targier**, couvrir de la targe IV, 56, 58 ; VI, 7.

2. **Targier**, tarder II, 482. Cette antique forme de *tarder* est rapportée par Diez à un type *tardicare* ; il rapproche les formes concurrentes *enferger* et *enferrer*.

Tart, 1. adv. : *tart et tempre ouniement*, tard et tôt, sans cesser III, 173 ; — 2. subst., fin du jour, soirée, dans les locutions adverbiales *sus le tart*, dans la soirée (III, 140 ; IV, 267, 269), et *sus un tart*, un soir : *là passèrent la mer et vinrent sus un tart à Calais* V, 234.

Tas, coup ; *et feroit* (frappait) *à maint tas de son espée sus le dos et sus le bachinet le seigneur de Sconnevort* III, 288 (la sec. rédaction écrit *à maintas*, et présente pour variante *à tas*). Je me suis occupé du mot *tas* = coup, dans une note de mon éd. de Baudouin de Condé, p. 406. Il me paraît certain que *tas* dans les loc. *férir à tas, à plain tas* est un homonyme de *tas* = amas, monceau, et qu'il lui faut chercher une origine distincte. Cette origine, je ne l'ai pas découverte encore, pas plus que celle de la forme féminine *tasche*, dans *frapper en tasche*, que Roquefort (prob. séduit par l'expression « tirer dans le tas »), interprète par « frapper au hasard et sans savoir où portent les coups ». — Si, absolument, il fallait renoncer à disjoindre étymologiquement les deux *tas*, il faudrait alors déduire *tas*, coup, de *tas*, faix (cp. V, 290 *et se combatirent fortement en ung tas = à un fais*) et trouver le point de contact dans le sens double de *charge*, faix et attaque. Cette explication est un peu forcée, je l'avoue, mais je n'en entrevois pas d'autre.

Tasseau, petit tas, groupe ; *nous vous mettrons par tasseaux et par trouppeaux* XI, 277.

Taster, v. n., aller à la découverte, tâter le terrain ; *il leur dist que il s'en alaissent tastant et regardant seloncq* (le long de) *le rivière de Somme* V, 2.

Tauxer, pr. taxer (cette forme avec *au* nous a laissé le subst. *taux*) ; condamner : *li conte de Warwich fut respité de la mort et tauxé à telle pénitence que je vous diray* XVI, 78 ; comme neutre, je trouve *tauxer* au sens de « pouvoir être estimé ; être jugé, avoir l'apparence » dans le passage suivant : *et tauxent ceste chevauchiée et armée où vous alés, à durer un*

longtemps XI, 140 (la variante porte *se taille*).

Tayon, aïeul II, 248 ; VII, 21 ; X, 199. Dérivé de *taie* (v. c. m.).

Tel, adj. ; loc. *tel et quel*, tel quel : *ce sont gens d'armes voirement tels et quels* VII, 129 ; adv., tellement, à tel point : *il les avoit jà tel menés, que..* IV, 37 ; *il jura que il atourroit tel le pays que..*, ib. 163; XIII, 233 ; loc. *tellement quellement*, sous tous prétextes : *mais ont, tellement quellement, frauduleusement et cauteleusement, retollu les héritages de la duchié d'Aquitaine* XVI, 2.

Teller, **tellier**, tisserand, fabricant de toiles IV, 317 ; XI, 363. Conservé comme nom de famille.

Tempès (p. *tempest*), orage, forme masculine de *tempeste ; si eurent bien conscienche, quel temps ne quel tempès qu'il fesist, de prendre ces quatre vaissiaux et d'attachier as leurs* IV, 141.

Tempeste, orage, du genre masculin comme tant d'autres substantifs en *e* muet : *mès adont uns tempestes et fortune le prist sour mer si grande que..* IV, 209; *les nefs s'encontrèrent d'une telle ravine que ce sambla uns tempestes qui là fust cheüs* V, 261 ; VI, 273 ; IX, 393.

Tempestement, tapage XI, 193 (*ces tempestemens et effrois*).

Tempester, v. a., mettre sens dessus dessous : *tantost encommenchièrent à buchier et à tempester tout ce qu'ils trouvèrent parmy le chastel* XI, 193 ; *quant les trois contes d'Escoce dessus nommés orent fait leur emprinse en l'éveschié de Durem et moult tempesté le pays* XIII, 210 ; troubler : *encoires estoit elle* (l'eau) *pour la chaleur du soleil toute tempestée bien souvent* XIV, 236 (je soupçonne cependant ici une méprise de copiste p. *empestée*) ; v. réfl., s'agiter : *la mer se tempestoit souvent par les vens qui fort tourmentoient* XV, 296.

Tempestis, vacarme ; *en avant ceste plueve avoient volé si grant fuison de corbeaus que sans nombre et demené le plus grant tempestis dou monde* V, 49 (M. Luce a mis *tempès*).

Temporal, temps, époque ; *en ce temporal trespassa à Rome le pape Urbain* VIme XIV, 82 ; ib. 88. Cp. it. *temporale.*

Temporalité, choses temporelles : *les dessus dis qui avoient le gouvernement de la temporalité et de l'espiritualité* XV, 64.

Tempore, temps ; II, 18 (*ung grant tempore* = longtemps) ; ib. 27 (*ung tempore* = pendant quelque temps) ; VI, 38 (*en ce tempore que cil troi estat resgnoient*). Ailleurs *tempoire ;* d'après la règle de l'accent, ce mot ne peut venir que d'un type *temporeum*.

Tempranche : *il ly fut conselliet*

que il mesist [*tout*] *à tempranche*.. XVII, 419 ; lisez *que il mesist atempranche* (qu'il usât de modération).

Tempre, adv., tôt ; *tempre et tart* II, 321, 402 ; VII, 276. Du lat. *tempori* ou *temperi*. — Aussi *temprement*, bientôt, sous peu, promptement II, 227 ; 331, III, 435 ; *si en pourvoiés ainchois tempre que tard* XVI, 15.

Temprer, tremper ; *li fiers qui estoit durs, temprés et bien acérés* VI, 171. Ital. *temperare, temprare* ; du lat. *temperare*.

Temproir, espèce de coupe ; *de pos, de plas, de drageoirs, de coupes, de hanas, d'esquelles, de temproirs et de toute vasselle* II, 94 ; *quatre temproirs d'or* XIV, 19. Dérivé de *temprer*, tremper.

Temps, 1. mauvais temps : *li temps cessa* IV, 144 (cp. ital. *sospinto da paura di tempo*, Boccace) ; — 2. *fort temps*, temps difficile, loc. *avoir fort temps*, fig. être dans une mauvaise situation IV, 144 ; — 3. *temps* = printemps, dans la phrase *tout l'ivier et le temps* : *chil de la garnison d'Escaudueyre avoient, tout l'ivier et le temps, moult injuriet et heryet ceuls de Cambrai* III, 165 ; ib. 202. — 4. = fois : *li Franchois estoient quatre tamps de fois gens* IV, 190 (l'addition de *de fois* est un pléonasme) ; cp. l'angl. *time*, anc. ital. *un altro tempo*, une autre fois. — Locutions verbales : *venir à temps*, réussir (voy. Gloss. Poés.) : *il avoit oy jurer le duch de Bourgongne que jamais à yaus rendre ne le forterèce il ne venroient à temps que il ne fuissent tout mort* VIII, 408 ; X, 95 ; sens ordinaire, venir assez tôt IX, 339 ; — *se donner dou bon temps* (cp. it. fare buono tempo, darsi tempone), mener bonne vie V, 273 ; VI, 67 (notes). — Locutions adverbiales : *un temps*, quelque temps II, 218 (*et là se tint ung tamps*) ; *grant tamps a*, depuis longtemps II, 38 ; *de grant temps*, m. s., ib. 40 ; des deux formules s'est produite une troisième : *de grant temps a* X, 208.

Tenable, tenant, relevant ; *les villes et chasteaulx tenables du dit connestable* XV, 72 ; subst., vassal, feudataire : *le quinte demande fu : comment li tenable de l'Empire doivent deffier l'un l'autre en cas de guerre* II, 465. Aussi la forme *tenaule* X, 181.

Tenance, dépendance ; *toutes bonnes gens d'armes et aultres appers hommes des tenances de Flandres* II, 424 ; *de toutes les circuites et changles dou royaume de France et des tenances* X, 104.

Tenanche me paraît avoir le sens de *tanison*, lassitude, ennui, dans le passage suivant : *finablement le duc de Bourgogne, par droit* (sic) *tenanche, se desloga de là*

XVII, 487.

Tenant, subst., 1. tenancier, vassal: *tout li baron et li tenant dou dit royaume li eurent fait féaulté* II, 227 ; — continuité, dans la loc. adv. *d'un tenant,* sans interruption : *trente ans d'un tenant* XI, 226.

Tenant, participe prés., durant : *le siége tenant et durant* III, 225 (ablatif absolu).

Tenaule, voy. *tenable.*

Tenchier , tancer, réprimander ; *et voiant le peuple il l'aqueilli au tenchier* III, 407.

Tendre, voy. *tenre.*

Teneur, exposé, récit : *il avoient bien mort desservi selonch la prise* (l'appréciation, l'importance) *et la teneur de pluiseurs oribles fais que il avoient là oy recorder* II, 80.

Tenir, v. a., *tenir* un sujet, s'y arrêter, le traiter II, 14 (voy. *degré)* ; — *tenir à,* tenir pour : *il le tiennent à endormi et à pesant* II, 16 ; *il tinrent le fait à grant et à notable et l'aventure à belle* V, 176 ; — *tenir à terre et à royaume* , laisser régner : *c'est contre droit et raison d'un bastart couronner et tenir à terre et royaume* VII, 98. — Emploi impersonnel ; dépendre : *à vous en tient* III, 367 ; *en euls en tient* V, 210 ; *il n'a pas tenu en ma negligense que je ne m'en soie bien aquités* III, 176. — Emploi réfléchi : *se tenir à faire qqch.,* s'en abstenir : *je me sui longuement tenu à parler des guerres de Bretagne* V, 121 ; VI, 184 ; XVI, 1 ; — *se tenir à qqn.* = tenir bon, résister : *et li dissent que il ne vèoient que de forche il se peuissent longement tenir as Englès* IV, 224 ; — *se tenir de* ou *pour,* tenir pour, appartenir à un parti : *une très belle forterece que on appelle Chantosé, qui se tient dou seigneur de Craon* III, 398 ; *il vinrent celle première nuit gesir à ung castiel qui se tenoit pour yaux* IV, 222 ; V, 176 ; — *se tenir à tant,* en rester là, rester dans l'inaction : *li contes ne se veut* (voulut) *mies tenir à tant, mès assembla tous les barons et chevaliers* IV, 224.

Tenre, tendre, attendrissant : *et là avoit un chevalier bastart, qui estoit plus tenres en ses paroles que nuls des autres* IX, 479 ; de qqch., affecté, affligé : *madame la princesse estoit durement enchainte et ossi moult tenre et esplorée dou département de son mari* VII, 145 ; impressionné : *si en estoit li contes plus tenres et plus enclins à estre tos courouciés* II, 375 ; *pour quoy de la mort de luy il en fut plus tendre* XIII, 179.

Tens, orthographe variée de *temps,* III, 457.

Tenu, obligé ; *se sentir tenu à qqn.* (envers qqn.) II, 58, 59.

Tenure, possession (action de *tenir*

un bien) : *vous volés demorer en celle tenure par manière de convens* II, 280 ; *et demoroit casquns et casqune en sa tenure* IV, 197 ; dépendance : *et vinrent prendre terre en l'ille de Breha (c'est des tenures de Bretagne)* IV, 12 ; *à tous chevaliers du royaulme de France et des tenures de France* XIV, 283.

Terme, tierme, 1. temps, époque : *en l'autre tombel qui se reclot sus, vous trouverés le nom de lui et le terme qu'il y fu mis* IV, 293 ; — espace de temps, dans les loc. adv. *ung grant terme*, longtemps II, 117 ; *par le terme de*, pendant II, 129 ; III, 433 ; IV, 9 ; *en che terme*, dans l'intervalle III, 326 ; *en che terme que*, pendant que IV, 12 ; — *tenir ses termes*, séjourner : *or ai pluisseurs fois penset et imaginet comment et où elle* (Prouesse) *a tenu ses termes et venu d'un roiaulme en l'aultre* II, 13. — 2. Mot, dans *mettre en termes*, exprimer, déclarer : *là ot moult de paroles retournées et mises en termes* II, 216 ; *j'ay dit et mis en termes ou commenchement dou livre que je feray mention....* II, 388 ; V, 196 ; III, 118 ; XIII, 31. — 3. *Termes* = circonstances : *et recorderons petit à petit les termes de son resgne et quels coses li avinrent* IX, 292.

Termine, forme savante de *terme*, temps : *en brief termine* II, 35.

Terne, tierne, tertre (se dit encore dans le Hainaut) : *il estoient ou terne, si avoient bon avantage d'attendre leurs ennemis* VI, 136 ; *il les veïrent avaler un tierne* IX, 363. — D'autres mss. ont *tertre* en variante ; on voit cette dernière forme aussi dans le ms. d'Amiens III, 442. — Sur l'origine du mot, voy. ma conjecture dans le Glossaire des Poésies.

Terre ; expressions particulières : *mettre à pure terre* (un édifice), démolir, raser XV, 24 (ailleurs *metre par terre* II, 294) ; *porter à terre*, jeter par terre IV, 71 ; *venir à tierre*, avenir au trône IX, 220 ; XII, 292 ; *ung roy, par droit, avant que il doie venir à terre, doit avoir vingt et ung ans*, ib. 293. Cp. *tenir terre*, régner.

Terrée, tertre, digue : *et envoyèrent chil de l'ost environ Yppre copper et abatre bos et fagoter et acaryer à fais et puis metre sus les terrées des fossés* X, 241.

Tés, p. *test*, têt, os du crâne : *et fu navrés ou chief de deus saiettes, de quoi, au traire hors, les fiers li demorèrent entre les tès et le quir* V, 132.

Tesche, autre forme de *teche*, *tache*, bonne ou mauvaise qualité ou disposition : *par manière de tesche* (var. *tesque*) *d'aucune convoitise*, poussé par quelque sentiment de convoitise XIV, 382.

Tesmoing; au bas d'une lettre du roi de France Charles VI, on trouve la formule : *En tesmoing de ces lettres données sous nostre séel en nostre cité de Tours* (suivent la date et la signature) XIV, 361 ; je me demande s'il faut traduire cette formule par : « je m'en rapporte (pour confirmer mon dire) à ces lettres, j'en prends témoignage », ou s'il faut envisager *tesmoing* comme un substantif au sens ancien de témoignage. La première interprétation me semble plus naturelle (cp. Trésor amoureux, XLII, 6 : *En tesmoing de ceulz qui liront Ces balades* = je m'en rapporte à ceux..) ; la seconde a quelque difficulté dans l'absence d'un verbe, à moins d'admettre l'ellipse suivante : « *en tesmoing de ces lettres* j'appose ici ma signature. »

Tesque, voy. *tesche*.

Teste (*faire sa*), suivre son caprice XII, 237. Nous disons aujourd'hui « faire à sa tête ».

Thorel, XII, 221, p. *torel*, taureau.

Ti, 1. = toi, après une préposition : *pour l'amour de ti* V, 15 ; — 2. = tes (cp. *mes*, *ses*) au cas-sujet.

Tierce, litt. troisième heure du jour, neuf heures du matin ; *à heure de tierce* II, 158 ; *qui avoient cheminet toute la nuit et à l'endemain jusques à haute tierce* III, 303.

Tierne, voy. *terne*.

Tierre, voy. *terre*.

Tiesson, adj. néerlandais ; *ces gens d'armes englois, alemans, hainuiers, tiessons* III, 14. Forme extensive de *tiés* = *tiois*.

Tieule, tuile : *couvrères de maisons de tieulle* IX, 390. De lat. *tegula*, comme *rieule* de *regula*.

Timbre, timbale XIV, 216 (*ils sonnèrent grant foison de tymbres et de tabours*).

Tinel, ménage d'un prince, train de cour : *et fu delivrée à monseigneur Jehan de Haynnau une abbeïe de blans monnes pour son corps et son tinel tenir* II, 113 (4e réd. *pour tenir son estat*) ; *et i tint son tinel et son estat*, ib. 287 ; *et le grant sale où li rois Artus faisoit au temps de son regne son tinel et tenoit son estat* IV, 205 ; ib. 313. — Ital. *tinello*, lieu où les courtisans font leurs repas ; bas-lat. *tinellus*, coenaculum aulicorum. On dérive généralement ce mot de lat. *tina*, vase, cuve, mais l'on ne dit pas par quel enchaînement d'idée. Si, dans le principe, le *tinel* ou chambre à manger était un local voûté, il y aurait alors entre *tinel* et *tine* le même rapport qu'entre *tonnelle* et *tonne*.

Tirandise, tyrannie, cruauté ; *ce seroit tirandise de faire comparer les povres gens dou pays les debtes de leur seigneur* VII, 237. — Dé-

rivé de *tirant*, orthographe ancienne de *tyran*, conservée en anglais.

Tyrannidie, tyrannie VII, 83 (86). Forme forgée sous l'influence du grec τυραννίδα, accus. de τυραννίς.

Tire, 1. trait, coup (au jeu d'échecs) : *à paine i avoit il nulle espasse de tires* (un intervalle entre les coups) *que il ne regardast la dame si fort que elle en estoit toute honteuse* III, 458 (M. Luce lit ici, je ne sais si à tort ou à raison, *nulle espasse des très*) ; — 2. provenance, ou qualité en tant qu'elle tient à la provenance : *vin de plusieurs tires* XIII, 126.

Tireïs, presse, tiraillement ; *et dura ceste luite et chils tireïs moult longement* III, 26.

Tirer, 1. v. a., loc. *tirer son chemin*, marcher : *si tirèrent leur chemin au plus droit qu'il porent* XVII, 9 : — 2. v. n., marcher : *à l'endemain se deslogièrent et tirèrent pour venir deviers Créchy en Ponticu* V, 22 ; aussi *se tirer* : *et se tirèrent par devers la bonne dame* XVII, 9 ; — *tirer à*, tendre, aspirer : *des jones bacelers qui tirent et tendent à toute perfection d'onneur* II, 8 ; *je ne tieng mies que li roys d'Engleterre tire ne vocil* (lisez *vocille*) *tendre ne entendre dou tout entirement à le couronne de France* II, 367 ; aussi *se tirer* : *et se tiroit li dus que il peüst avoir une armée à lui* VIII, 321 (il se peut, toutefois que *et se* soit ici = *et si*).

Tirich = *tireïs* (la finale latine *icius* peut se franciser par *ich* aussi bien que par *is*) : *là eut grant priesse et grant tirich* V, 434.

Tisreran, tisserand XIV, 373.

Title, titre ; au sens de cause, raison, motif, prétexte : *il n'est riens en ce monde que li Alemant desirent si que d'avoir aucune cause et title de guerryer le royau me de France* II, 324 ; *sans nul title de raison* XVI, 3, 5 ; fond, base, *pour moi fonder sus title de vérité* III, 324 ; *il n'est nulle mort honteuse puis que on le prent pour bien faire et sus title de loyaulté maintenir*, ib. 349 ; loc. *au title de*, en nom de : *si veriens volentiers qu'il fuissent mandé au title de vous et de nous ossi* II, 368 (p. 371 *à vo titre*) ; *au title de la bonne dame et à ses coustages je cerçay la plus grant partie de la crestienneté* XIV, 2.

Tollir, lat. *tollere*, prendre, enlever : *on n'en doit nullement mentir pour complaire à autrui et tollir la glore des bienfaisans* III, 7 ; indic. prés. 3e ps. sing. *tolt* XVI, 150 ; imparf. *tolloit* (*et leur brisoit et tolloit toudis leur propos* IV, 13) ; défini *tolut* II, 446. et *tolli* VI, 177 ; futur *torra* ; condit. *torroit* (II, 43, 180) ; partic. passé *tollut* (II, 304).

Tonlieu, sorte d'impôt ou de taxe

II, 418 ; VI, 5. Forme variée ; *tonnieu* II, 417 (assimilation de *nl* en *nn*). Sur l'étymologie de *tonlieu* (prov. *tolieu*), voy. mon Dictionnaire.

Tonnieu, voy. *tonlieu*.

Tonoire, tonnerre IV, 141 (*ungs tonnoires et ungs esclistres*) ; VIII, 348. — Du lat. *tonitru*, comme v. fr. *provoire* de *presbyt'rum*.

Topier, tournoyer XII, 119 (voy. le passage sous *copier*).

Torche de foin, botte XI, 360.

Torquer, torcher (prov. *torcar*) : *li saudoyer franchois ne s'en faisoient que truffer et torquoient de leurs capperons les murs de la ville quant li archier avoient trait* III, 274.

Torroit, condit. prés. de *tollir* (v. c. m.).

Tors, adj., pr. tordu, d'un type latin *torsus* ; *car il savoit les adresses et les torses voies* (les chemins directs et ceux de traverse) IV, 123 ; de là le subst. *torse*, chemin de traverse, chemin détourné : *tu scès bien les torses, les adresces et les chemins* XIII, 147 ; XVII, 90.

1. **Torse**, chemin de traverse, voy. *tors*.

2. **Torse**, torche II, 137 ; forme accessoire de *torche* (V, 249).

Torsin, petite torche ; *item estoit ordonné que nul chevalier de France ne povoit aler de nuit sans torse ne torsins* XIV, 381.

Tort fait, combinaison usuelle pour le simple subst. *tort*, acte d'injustice : *jamais il n'entenderoit à aultre cose, si auroit contrevengiet tous ses tors fais* II, 107 ; *pour recouvrer les tors fais lesquels on nous a fais et fait encoires* XVI, 3.

Tortil, plur. *tortis*, *-ius*, torche ; II, 137 (*torsses et tortis*) ; V, 249 (*grant fuison de torches et de tortis*). La forme *tortuis*, XI, 129, est fautive, lisez *tortius*.

Tortuis, voy. *tortil*.

Tost, tôt, vite ; loc. *à grant tost*, très-vite V, 190. Aussi sans le *t* final (cp. *mas* p. *mast*) : *assés tos* II, 358.

Touail XVII, 209, voy. *touel*.

Touaille, linge ; *et portoit son bras à esquerpe en une touaille* XI, 429 ; *enveloupés de belles petites touailles* XIII, 22. Par son étymologie (voy. mon Dict.), le mot signifie proprement un linge servant à se laver.

Touaillier = *touellier* (v. c. m.).

Touchier, v. n. ou impersonnel, être pressant, urgent, suivi d'un régime personnel au datif : *se besongne me croist ne touche, je vous manderai* II, 257 ; *quant on voit que li besoings touce* III, 177 ; *il se hasta de faire armée et chevaucie, car il touchoit* VIII, 247 ; *se la besoingne touchoit* XVI, 155 ; — être d'importance, être à cœur : *ceste besoingne qui à son*

honneur grandement li touche II, 348; *si parlèrent de pluiseurs besoingnes qui moult lor touchoient* IV, 253; *il lui en touche* = il y est intéressé: *chil à qui il en touchoit le plus* III, 366; *car jà sont en Engleterre prisonnier à qui moult il en touche et apertient, si doi ainné fil Jehans et Guis* VII, 75; — être nécessaire, falloir: *à laquelle cose* (le défaut de pain et de sel), *quant il lor touche, il n'acomptent point grammenl, mais que* (pourvu que) *il aient de la farine* II, 167; *en le contrée estoient demouret li sires de Persi, li sires de Ros*, etc. *pour aidier à garder le pays, se il touchoit* VI, 120.

Toucquet, coin, angle: *il vint au toucquet de la ruelle avec les premiers routiers, qui entrèrent en cheste ruelle* X, 40. Ce mot m'est inconnu.

Toudis, **toutdis**, toujours; forme alternant avec *toujours*.

Touel, **-eil**, **-ail** (subst. verbal de *touellier*), trouble, mêlée, confusion; *là eut grant touel et dur hustin* IV, 227; *grant toueil et bataille moult dure et moult forte* ib. 255; *en ce touel et en ce grant hustin* VI, 441; *et avisa que* [pour empêcher la réussite de ces projets] *il i metteroit un tel touel que il romperoit et briseroit tout* IV, 321.

Touellier, aussi contracté en *touillier*, brouiller, troubler: *envie et discorde se boutent volentiers en maison où paix est, pour tout touellier* II, 241. — Au réfl., 1. se mêler, porter le trouble: *se vous ne povés estre d'accord et que le diable se touille entre vous* XIII, 289; 2. se rouler: *li coursiers cheï en lui touillant sus le dit mgr. Phelippe de Bourgoingne et le confroissa tellement que..* V, 89. — Sur l'origine (incertaine) du mot, voy. ma note Baudouin de Condé, p. 500, et pour ses acceptions, dans le dialecte rouchi, le dict. de Hécart v° *toulier*.

Touellis, **touillis**, désordre, confusion; *là eut grant rifleïs et touellis* VI, 344; *là y ot grant touillis et abatis* VIII, 173.

Touquier = *toucher* X, 232; II, 387 (*la mort de mon fil me touque de si priès*).

Tour, 1. retour, dans la loc. *prendre son tour*: *et prist son tour et rapassa Oise à Guise* III, 21; — *ceste chevauchie prist son tour vers les Marlis*, ib. 159; IV, 21. 2. moyen d'arriver à ses fins: *il ne peurent imaginer voie ne tour qu'il fuissent fort assés pour combatre le roy englès* II, 175; *je ne poroie cuidier que si noble prince que vous estes, deuist querre tour ne penser pour déshonourer moy ne mon marit* III, 456; *il ne veoient tour ne manière ne enghien par quoy il peüssent le ville pren-*

dre IV, 50 ; — 3. rang successif, alternatif : *tantos si compaignon cambrisien vinrent et environnèrent l'abattu, et Guillaumes Marchans de son tour* (à son tour) *retourna sus euls* III, 84 ; *il n'est chose qui ne viengne à tour* (qui n'ait son tour) XIII, 31 ; *il les rapaisa au plus biel qu'il peut que, se il venoit à tour* (quand son tour viendrait), *il leur feroit chier comparer* III, 72. — Notons encore la formule *à tour* p. *autour : adont fist on drechier tous les engins à tour dou castiel* IX, 23.

Tourble, trouble XIII, 97 (*le païs estoit encoires en tourble*).

Tourbler, forme normale de *troubler* (type latin *turbulare*) XIII, 7.

Tourment, tourmente, tempête ; *ungs grans tourmens les prist en mer* II, 67 ; IV, 9, 211 ; pris au fig. : *après ce tourment de noise* (après ces bruyantes manifestations) X, 19.

Tourmenter, sens absolu, en parl. du vent, souffler la tempête : *la mer se tempestoit souvent par les vens qui tourmentoient* XV, 296.

Tourner, v. a., diriger, adresser : *puisque vous tournés ceste demande sur mi* II, 85 ; *tourner et retourner* (s. e. des paroles), discuter, débattre : *et fu là tournés et retournés se il* (Philippe d'Artevelde) *avoit esté mors des plaies* X, 174 ; — v. n. se tourner : *et tournoit endroit ce jugement sus un ancyen chevalier qui présens estoit* II, 80 ; suivi d'un adjectif, = devenir : *pour à morir il ne fuissent tourné Bloisois* IV, 3 ; aussi *se tourner : jamais il ne se fuissent tourné François* IV, 15.

Tourniquiel ; *et ne savoient de quoi férer les chevaux qui defférés estoient, ne de quoy couvrir fors de leurs tourniquiaux d'armes* II, 183 ; *si fisent yaux huit des plus grans de l'ost armer huit de leurs varlés en leurs propres tourniquiaus et parures d'armes pour mieux veoir*, ib. 295 ; *li chevalier qui recongnu mgr. Jehan de Haynnau par son tourniquiel* III, 188 ; *il y avoit bien deus mille combattans à tournikiaus* V, 8. Au lieu de *combattant à tourniquiaus* on trouve tout simplement *tourniquiel : que escuier, que tourniquiel, que bourgois de bonnes villes* V, 74. J'ai vainement cherché à me renseigner sur le sens exact de ce mot, qui désigne évidemment un vêtement militaire ; voici ce qu'en dit Roquefort : « Sorte de vêtement qui entoure le cou ou tunique à l'usage des enfants de chœur. » Dans un document de 1268, je trouve *turnicla* au sens de cotte d'armes.

Tournyer, -oyer, 1. faire plusieurs tours : *tout ensi comme il avoient tournyet autour des haies* VI, 11 ; sens actif, tourner (une montagne) : *à cause des montaignes qui*

estoient entredeux et qu'il leur convenoit tournyer II, 138 ; — 2. se livrer au plaisir des tournois II, 99 (*grant plentet de grans seigneurs estoient assemblet à Condet pour tournoyer*).

Tourse, botte, gerbe : *et avoient faucilles dont ils soioient de randon les blés pour faire fais et tourses* XV, 107.

Tourser, forme antérieure à *trousser*, mettre en paquet, emballer, de là « mettre sur char » II, 184 ; III, 5 ; charger (une bête de somme) II, 184, XI, 339.

Tout ; locutions adverbiales : *dou tout*, tout à fait ; aussi *de tout en tout* V, 60 ; *tout par tout*, en tout : *et ensiellèrent leurs chevaus, che que il en avoient, mès tout par tout n'y en avoit que sis* IV, 301 ; *mettre tout pour tout*, employer ses dernières ressources IV, 27 ; V, 160 ; *toutes fois quantes fois que*, chaque fois que : *Dartevelle nous donnoit à entendre que il avoit le waynage de la draperie en la main et le nous feroit avoir toutes fois quantes fois que il vodroit* II, 440 ; je suppose qu'il faut lire *toutes fois et quantes fois*, comme je trouve XIV, 88.

Toutevoies, toutesvoies, toutefois II, 89, 244. Ital. *tuttavia*, esp. *todavia*.

Touttel, renforcement de *tel* ; II, 205 (*et autres touttestels coses*).

Traîner, traîner (mode de supplice) II, 79.

Trahite = *traïtre* (v. c. m.).

Trahiteusement, traîtreusement XVI, 201.

Trahy XIII, 146, p. *traï*, passé défini de *traire*.

Traille, herse de porte : *ils avalèrent le traille* XVII, 107. Du latin *tragula*, traîneau, claie, herse.

Traïn, suite de personnes cheminant ; *et sievi couvertement après le dairain trayn* III, 445 ; *ils tindrent plusieurs traïns* (ils se divisèrent en plusieurs groupes) XV, 15. Ignorant si Froissart employait déjà la forme contracte *train*, je place le mot sous la forme *traïn* ; l'emploi de la forme *trahite* pour *traïtre* la rend d'ailleurs plus probable.

Traire, v. n., aller, marcher (donc = *se traire*) II, 43 ; se rallier : *il trairoient tantost vers lui et obéiroient à lui et à son fil comme à leur seigneur* II, 37 ; tirer (de l'arc) : *chil archier trayrent espessement et sans cesser* II, 116 ; *evous venus les Englès qui commenchièrent à traire as* (sur les) *Escos et li Escos à yaux* II, 270 ; de cette signification s'est déduite le sens actif frapper d'une flèche (cp. *lancier*) : *ses coursiers fu très et mourut là desoubs lui* III, 159. — *Se traire à*, obtenir par droit de succession : *il avint que, par proismeté, madame Marguerite, mère au*

conte de Flandres, se traist à le conté d'Artois et à le conté de Bourgoingne VI, 359; *apriès le trespas dou gentil conte se traist à l'iretage de Hainnau messires Guillaumes de Hainnau, son fil* II, 401; XIII, 16. — Formes verbales : prés. *traient*, impf. *traioit*; le défini se rencontre sous trois formes : 1. *traist* (lat. *traxit*), plur. *traisent* II, 131; 2. *traï* III, 112, ou *trahy* XIII, 146, plur. *traïrent*, *trayrent* II, 96, 116; 3. *trayèrent* IV, 45 (forme supposant un infinitif *trayer*); impf. subj. *traisisse*; participe passé *trait* (lat. *tractus*) ou *tret*.

Trairie, tir (à l'arc); *là eut grant trairie des unes* (nefs) *as autres* VIII, 134.

Trait, tret, tir, jet; *dou trait y eut fuison de Haynuiers navrés et blechiés* II, 119, 408; *et estoient cil berefroit tout couvert de cuir boulit pour deffendre dou tret et dou feu* IV, 288; *paveschiés contre le tret*, ibid. — Loc. adv. *à trait*, facilement, couramment : *pour tant que Laurentien Fougasse savoit parler très bon françois et à trait* XI, 273.

Traïte, trahite, traître, subst. et adj. II, 88; IV, 301 (où il faut lire *traïte* au lieu de *traïtre*). — *Traïte* est une forme simplifiée de *traïtre* (d'où le mod. *traître*); celui-ci est la forme-sujet de *traïtour* qui, dans l'ancienne langue, était la forme du régime et représente le lat. *traditórem*.

Traitie, arrangement, forme féminine de *traitié* (voy. *tretié*) : *et furent adont, par bonne traitie, départis et abonnés les deux royaulmes de Portingal et de Castille* XI, 311.

Tramquis, retranchement; mauvaise orthographe pour *tranquis*, *tranchis*; *il y trouva tel empeschement et tel tramquis que c'estoit chose impossible de y passer* XVII, 90.

Translater, paraît valoir « mettre par écrit » dans le passage suivant : *au jour où je escripsy et translatay ceste histoire* XIII, 44 (var. *chronisay*).

Transmuer, changer : *or sont les coses transmuées et encores se transmueront* II, 386; *et transmuèrent li officyer qui commis y furent de par le roi, tous officyers et i remisent aultres*, ib. 486; transférer, faire changer de résidence : *de là elle fut transmuée et convoiée jusques au Noeuf-Chastel-sur-Loire* XV, 261; *estre transmué* (en parlant d'un immeuble), passer à : *et puis fu elle* (la tour) *transmuée à aultres hoirs* III, 156.

Trape, piége; *il demourroient tous quois enclos en Engleterre et pris à la trape* II, 140.

Transporter, traduire; *voire par la bouche d'un latinier qui trans-*

portoit la parole XVI, 47.

Trau, trou, brêche II, 402 ; IV, 58, 278 ; dans un sens figuré : *li dus de Lancastre avoit dit qu'il rapasseroit le mer plus efforciement que il n'avoit fait et prieroit ses cousins et feroient un grant trau en France* VII, 443.

Traue, sûreté, garantie : *apaise toy, tu seras bien payés encore anuit ; tiens t'ent à moy, tu as traue assés* IX, 411 (var. *pleige, crant*). Ce mot n'est guère connu ; du moins je ne l'ai jamais rencontré. Il tient, sans doute, à l'all. *trauen*, avoir confiance ; c'est donc « ce qui donne confiance, garantie. » Le mot *trève*, propr. pacte, est de la même famille et au fond une simple modification de forme.

Trauer, trouer : *li murs fu traués une toise de large* IV, 93.

Traveil, catafalque : *il ot en l'église à l'obsèque un traveil auquel il avoit sept cens candeilles ou environ, et sus ledit traveil avoit cinq banières* X, 284. Je ne sais si cette signification a déjà été remarquée ; quoi qu'il en soit, je la ramène au même type latin *trabaculum*, qui a donné le nom au *travail* des maréchaux ; quant à *trabaculum*, c'est un diminutif de *trabaca*, échafaud, pavillon, qui vient de *trabs*, poutre. Etymologiquement, c'est une petite construction en poutres.

Traveillier, -illier, 1. excéder de travail, fatiguer ; *traveilliés de la guerre* XII, 339 ; accabler de charges : *ils vivoient largement du leur sans grever ne traveiller leur peuple* XIII, 18 ; — 2. marcher, cheminer, voyager : *or ay je ceste histoire augmentée par juste enqueste que j'en ay fait en traveillant par le monde* II, 1 ; *ce roiaulme d'Espaigne n'est pas doulce terre ne amyable pour chevauchier ne traveillier* XII, 298 ; cette signification est restée à l'angl. *to travel ;* — 3. *travillier d'enfant*, s'accoucher VII, 147. Adj. *travillant*, dur à la fatigue : *li Escot sont dur et hardit durement et fort travillant en armes et en guerre* II, 133 ; bon marcheur : *sus haghenées bien apertes et bien travillans* II, 266 ; XII, 91 — *Se traveiller*, se donner de la peine : *bien savoit que il perderoit se painne et qu'il s'i traveilleroit en vain* V, 86 ; *il li pria que par amour il se voulsist de tout chargier et traveiller que d'aller en France devers le roy* XII, 347 ; XIV, 72.

Travers, adj., dans la loc. adv. *à le traverse* (s. e. manière), de travers, dans un sens contraire : *il ne li faisoient que respondre à le traverse* VIII, 377 ; *à main traverse*, du revers de la main : *cils le féri de son gant à traverse main si fort que li sans en vola sus*

l'autel VI, 178 (var. *d'une main renverse*).

Travillier, voy. *traveillier.*

Trayer, forme secondaire de *traire*, tirer : *et trayèrent toute leur artillerie* VI, 7 ; III, 274.

Trebuc, plur. *trebus*, primitif de *trébuchet* ; *et firent acharier engiens, espringales, trebus et tels aournemens d'assault* XIII, 108.

Trebut, tribut II, 10 ; se présente plus souvent sous la forme syncopée *treü* (v. c. m.)

Tref (sujet-sing. et régime-pluriel *trés*), tente : *tentes, trés, aucubes et pavillons* II, 219 ; III, 5. Du latin *trabis*, poutre et assemblage de poutres. — Papias : « tenda quae rustice *trabis* dicitur. »

Tréfons, le sous-sol de la terre ; *il n'emporteront mies le trefons à leur col ne sur leurs chevauls* XII, 140. — Renforcement de *fons* par le préfixe *très*.

Trelle, treillis ; *par une trelle de fier* VIII, 348.

Trenceïs, -cheïs, tranchée : *il y avoit si grans trenceïs de fossés qu'il n'y pooient avenir* III, 264 ; *encorres en fust il bien venus à chief, se chil de Lille n'euissent fait ung trencheïs nouvellement qui n'y estoit mies accoustumet d'estre*, ib. 125. Voy. aussi *tramquis.*

Trenchant (aler parmi le), loc. proverb., dire la vérité pure ; *je ne vueil parler que de la vérité et aler parmy le trenchant sans coulourer ne l'un ne l'autre* XII, 154. *Parmi le tranchant*, équivaut à *en tranchant*, en taillant dans le vif.

Trés, voy. *tref.*

1. **Très**, préfixe de renforcement dans *trefons, trestost, trestout* ; reproduisant le lat. *trans*, à travers, dans *trespercier*, etc.

2. **Très**, depuis, dès ; *très le matinée* II, 151 ; *très le premier temps*, ib. 335 ; *très le minuit* V, 371 ; *très le vivant de son père* (= encore du vivant d. s. p.) II, 2 ; *très son vivant* VII, 86 ; suivi de *à* : *très au partir* VII, 172 ; précédant des adverbes : *très maintenant* IX, 153 ; *très dont*, dès lors ; *très dont que*, depuis que (*très dont que il se partirent de l'abeïe* II, 266) ; aussi *très que* tout court V, 115 ; construit avec le participe présent : *très les Englès venant et cheminant parmy le roiaulme de France* IX, 2[illegible]3. — Ce *très*=dès vient sans doute, comme l'adv. et le préfixe *très*, du lat. *trans* ; Burguy (II, 369) l'affirme, mais j'aurais désiré qu'il nous fît connaître l'enchaînement logique entre les sens, d'autant plus que *très que* signifie aussi jusqu'à ce que. Voici ma manière de voir : *trans* marque le rapport du temps à parcourir d'un moment donné à un autre moment soit

dans le passé (de là le sens dès, à partir de), soit dans le futur (de là le sens jusque).

Trescoper, litt. *transcouper*, traverser : *environ petite nonne ung lièvre s'en vint trescopant parmy les camps et se bouta entre les Franchois* III, 44 (la sec. réd. a *trespassant*).

Tresfonsier, appartenant au sol, immobilier ; *les trois chasteaulx, qui jadis avoient esté de l'éritage tresfonsier de la duchié de Guerles* XIII, 107.

Trespassement, trépas ; *aler de vie à trespassement* XIII, 9 ; trois lignes plus loin : *après son trespas*.

Trespercier, transpercer II, 9 ; au sens figuré, *tresperchiés de joie* X, 43 ; traverser : *il tresperça tous les conrois des Englès* V, 61.

Tresque, danse ; *mener la tresque*, mener le branle, fig. = avoir la direction des affaires XV, 67. — Subst. du verbe *trescher*, danser, ital. *trescare*, propr. piétiner ; d'après Diez du goth. *thriskan*, all. mod. *dreschen*, battre le foin.

Tressuer, suer fort, XV, 42.

Trestos, renforcement de *tos*, tôt ; employé surtout dans l'expr. *sitrestos* (v. c. m.), aussitôt.

Tret, voy. *trait*.

Trètement, délibération, négociation : *une journée de trètement fu acordée et assise* III, 306.

Tretie, portée d'arc (de *trait*, projectile) ; *et vinrent enssus environ la tretie de trois ars* II, 267 ; *et nous convient passer si auprès de leur ville que à le tretie de deus ars* III, 123 ; *qui estoit tout devant les aultres le trettie d'un arc ou plus* V, 300.

Tretié, délibération, négociation, et la convention qui en résulte ; *et là ot pluiseurs consauls et trettiés* II, 385 ; III, 362 ; *prendre en trettié*, recevoir en composition VII, 24 ; *metre en tretiés*, engager qqn. dans des négociations, s'entendre avec lui V, 183 ; poursuite, machination : *il me fu dit d'un homme qui quide assés savoir des conseils et des tretiés le roy mon marit et ce dit Hue de Espensier* II, 29.

Tretier *devers* ou *envers* qqn., négocier avec lui II, 210, 445.

Tretieur, négociateur (au nom. sing. *tretières*) ; *pour tant qu'il estoit grans trettyères* (bon diplomate) *et bien enlagagiés* III, 68 ; *ce seroit bon que de envoyer certains moyens* (des médiateurs sûrs) *et sages trettieurs devers mgr. Jehan de Montfort* VII, 76.

Treü, tribut (du lat. *tributum* par la chute de la consonne médiale) ; *li papes, li rois d'Espagne, li rois d'Arragon et li rois de Navare en requellièrent grant fuison et les tinrent à treü desous euls* V, 277 (la leçon *à trève* de notre texte est fautive) ; *sicommo*

nous faisons les juifs qui demeurent par treü dessoubs nous XI, 277; aussi *treul*, plur. *treuls* (prononçait-on *treus* ou *treüs*? je ne saurais le dire) : *parmy les treuls qu'ils paient* XI, 229. L'*l* final de *treul* est parasite.

Treüage, tribut, redevance X, 331.

1. **Treuve**, action de *trouver*; *de la treuve de celuy valet furent les Sarrazins moult resjoys* XIV, 275.

2. **Treuve**, forme verbale de *trouver* (v. c. m.)

Triboulement, tribulation III, 346.

Triboulér, tourmenter; *en toutes exactions dont li pays avoit esté malmennés et durement triboullés* VI, 2.

Trieuwe, trieuve, triève, trève; le plus souvent employé sous la forme du pluriel : *unes trieuves furent prises à durer trois ans* II, 202. Il arrive que ce subst. pluriel est lié à un verbe au singulier : *unes trieuwes fu acordée* II, 198.

Troeve, voy. *trouver*.

Tromper, jouer de la trompe; *trompant et cornemusant et faisant grand feste* VIII, 132.

Tronce, -che, tronc d'arbre, forme féminine de *tronc*; *il s'en venoit seoir sour une tronche qui là avoit esté dou temps passé pour ouvrer au castel* IX, 74; *quant il se fu assis sus celle boise et tronche de bois que nous appelons souche en françois*, ib. 75; IX, 141.

Trop (par son étymologie = troupe, quantité), signifie, dans l'ancienne langue (et il importe d'en tenir compte pour ne pas se méprendre), essentiellement « beaucoup, très » : *la dame qui pas n'avoit trop grant joie fors de ce que elle se trouvoit dallés le roy son frère* II, 28; *et les hayoient les Englès mortelement et trop plus que les Escos*, ib. 123. Le sens actuel (lat. nimis) se remarque toutefois par-ci par-là, ainsi dans le passage suivant : *et tant demora* (tarda) *à venir en Bretagne que trop, car li contes de Montfort se fortifia* III, 376.

Tropel, troupeau; *tuant et abatant par monciaux et par tropiaux* III, 297.

Tropel? XIII, 219; *quant Anglois et Escos se treuvent en rencontre et ou party d'armes, c'est sans espargnier; il n'y a entre euls nul tropel*, etc. Je ne comprends pas ce mot et je suis disposé à tenir le passage pour mal lu; voici comment je le restituerais : *il n'y a entre euls nul* TROP, ET *tant que lances et haches peuent durer, il fièrent et frappent l'un sur l'autre et n'y a point de ho* XIII, 219. *Il n'y a nul trop entre euls* signifie : ils n'en ont jamais assez.

1. **Trouble**, subst., forme variant avec *tourble* (v. c. m.) ; émeute, tumulte : *uns grans troubles monta en la ville* II, 120.

2. **Trouble**, adj., obscur, inintelligible : *le saint Esperit qui li avoit donné entendement de déclarer* (éclaircir) *ces ancyennes et troubles escriptures et prophéties* VI, 264.

Troubler qqn. *devers* qqn., le brouiller avec lui : *et m'a telement troublet devers le roy et men frère que..* II, 32. — *Se troubler*, être dans son tort, mal agir : *il leur remonstra bien que le roy de France et son conseil s'estoient grandement troublés contre lui et que à tort l'en lui avoit tollu se terre de Normendie* XII, 129.

Trousser, forme rajeunie de *tourser* (v. c. m.), emballer : *il se partirent et deslogièrent et troussèrent tout et misent à voie* III, 271 ; charger (une voiture) : *et trousèrent char et carète et toute manière de harnas*, ib. 274.

Trouver, inventer (prés. *troeve*, *trueve*, *treuve*) : *priès toutes les septmainnes on i trouvoit et avisoit auqune cose de nouviel* IV, 371 ; obtenir : *là leur remonstra li rois ce que il avoit trouvé de l'empereur et des Allemans* XVII, 46 ; aussi *trouver en*, ib. 51. — *Se trouver*, se rencontrer : *et disoient ensi l'un à l'autre quant il se trouvoient* II, 38.

Truceman, truchement ; *telles paroles avoit il oy dire les latiniers et trucemens qui portent les langaiges de l'un à l'autre* XVI, 67.

Trueve, voy. *trouver*.

Truffer (**se**), se moquer, se jouer ; *et ne s'en faisoient les Turs et Sarrazins que truffer et gaber* XVI, 67 ; III, 271, 435.

Trufferie, plaisanterie, raillerie III, 457 (*trufferies pour le temps oublier*) ; IV, 97.

Tuell=*touel* (v. c. m.) V, 53.

Tuffe, voy. l'art. *guielier*. Roquefort : « sorte de soldats, suivant Froissart, cité par Borel. » J'ajouterai un trait de plus à cette chétive définition : soldats de pied ; mais je renonce à préciser davantage,

Tuit, forme du sujet-pluriel de *tout* ; elle se présente peu dans les textes dont se compose notre édition ; *si se traisent tuit vers Hembon* IV, 16 (18) ; souvent elle est mal appliquée, je ne sais si c'est du fait de l'auteur ou des copistes, ainsi IV, 427 (*et perdirent tuit leur charroy*) et V, 12 (*puis fist savoir par tuit son host*).

Tuter, souffler à l'oreille ; *tuter* qqn., l'inspirer, le conseiller : *siques ces paroles et pluiseurs autres dont li roys estoit tutés et consilliés, resvilloient le roy de Franche* VII, 276 ; *qui tutoient et enfourmoient le roy nuit et jour*, ib. 280. — Ce mot m'est nouveau,

mais j'espère l'avoir bien compris ; c'est, je suppose, le flamand *in de ooren tuyten*, insusurrare in aurem (Kiliaen) ; cp. all. *duten, tüten*, souffler dans un cornet. — Je trouve la forme *tuiter* XVII, 467.

Ui ; cette diphthongue, à l'état d'initiale, se modifie volontiers soit en *hui*, soit en *wi*. C'est ainsi qu'une *h*, aspirée ou non, s'est produite, contrairement à l'étymologie, dans nos mots *huis*, *huile*, *huître* et *huit*. Quant à *wi* (prononcez *oui*), il ne s'est conservé que dans les patois.

Uis, huis, porte (du lat. *ostium*) ; proverbe : *qui troeve saint Pierre à l'uis, il ne l'a que faire d'aller querre à Rome* II, 295.

Uiseus, huiseus, wiseus, oisif, oiseux : *vous avés peuple de bonne volenté qui desirent les armes et qui point ne voellent estre wiseus* II, 324 ; *et estoient toutes manières de gens wiseux* (avaient quitté leurs occupations) *pour lui mieux servir à gré* II, 421 ; *et le sievoient toutes manières de gens huiseux, de banis et de malvaise vie* II, 422 ; futile : *et commença à parler d'aucunes coses huiseuses* VI, 29. — Rouchi *wiseux*, fainéant, *wisoter*, faire le fainéant.

Uiseuse, huiseuse, wiseuse, subst., occupation futile, distraction, plaisir, folie ; *on l'avoit tant tenu en wisseuses et en délisces* II, 23 ; *en wiseuses et en deduits*, ib. 39 ; *et ne le voloient pas tenir ne nourir en wiseuses, mais en painne et en travel d'armes*, ib. 259 ; *s'aherdre à wiseuses*, s'attacher au plaisir, ib. 325 ; *pour lors la cours dou roi de France estoit si raemplie d'uiseuses* IV, 151 ; *et entendoient à euls logier ou à boire ou à mengier ou juer ou faire autres huiseuses* XIV, 307.

Umbre, voy. *ombre*.

Umelier, voy. *humelier*.

1. **Un, ung** ; au pluriel, l'article indéfini remplit les fonctions de l'article partitif actuel : *il avoit fait crier unes grandes festes de joustes* IV, 123 ; *si se logièrent ens uns biaus plains* (dans de belles plaines) V, 370. — Locutions : *uns que autres* ou *uns c'autres*, l'un portant l'autre, l'un dans l'autre, tout compris, en somme ronde : *et estoient bien ces esqumeurs vint mille, uns que autres* II, 471 ; *environ mil combatans parmi* (y compris) *les arciers, uns c'aultres* IV, 265 ; *cil Espagnol estoient bien dis mille uns c'aultres* V, 259 (*ç'aultres*, ici et ailleurs, est une erreur, la cédille n'a pas de raison d'être) ; aussi *c'uns c'autres* IX, 49 ; — *l'un par l'autre*, la plupart, en grande partie, en général : *si portoient l'un par l'autre lor paine assés liement* II, 69 ; *si s'avisèrent li ung par l'autre* III, 235 ; IV, 22 ;

II, 267.

2. **Un**, adjectif, égal, indifférent : *il n'euïst cure où il euïst pris terre, ou en Poitou ou en Bordelais ; tout li estoit un, mès que il fust oultre mer* VIII, 206 ; loc. adverb. *en un*, 1. dans la même disposition : *onques on ne li pot brisier son proupos que toudis il ne fust en un* VII, 108 ; 2. d'accord : [le roi promit au pape Clément] *que luy retourné en France, il n'entendroit à autre chose si auroit mis l'Eglise en ung* XIV, 38 ; aussi *à un : vous ne povés bonnement faire ce voiage, se l'Eglise n'est à ung* XIV, 281 ; *il parlèrent tout à un* (d'un accord, unanimement) IV, 319.

Unité, union, communauté ; *et se le besogne se faisoit, il leur seroit, en droite unité, aidans et confortans contre tous aultres signeurs* V, 254.

Univers, universel : *par univers monde* V, 276 ; aussi *universe : et l'envoya prechier par universe monde là où Dieux est servis et creüs* VI, 371.

Usaigié, accoutumé, expérimenté ; *vous estes tous gens de fait et usaigiés et aprins de guerre* XI, 150. Même sens que *usé*.

Usance, usage, habitude : *pour lever ent les prouffis aux* (selon les) *usances et ordonnances anchyennes* XV, 102.

Usé, expérimenté, habile : *nous sçavons bien que sur tous chevalliers de France le plus usé vous estes* XV, 223 ; suivi d'un régime avec *de : droite gens d'armes et bien usé et coustumé de tels besongnes* III, 254 ; *un escuier alosé et usé d'armes* IX, 88.

User, 1. agir, procéder (sens absolu) : *et usèrent par le conseil d'iceux* II, 104 ; *li jovenes rois usa et ouvra grandement par le consei- medame sa mère,* ib. 240 ; *vous estes nos chapitainne, si devons tout obéir et user par vous* IV, 299 ; suivi d'un régime avec *de* au sens de « à l'égard de » : *si eu sur ce pluiseurs consauls à savoir comment il poroit user des* (à l'égard des) *besongnes de Bretagne* VII, 75 ; *pour avoir avis comment on useroit de celle besoigne* (comment on mènerait cette affaire) XVII, 13 ; *usés en* (à l'égard de mon fils) *ensi que bon oncle doient user de leur nepveut* IX, 284 ; *li roys englès assés villainnement usa de ceste dame* IV, 273 ; — 2. avoir coutume : *et y avoit plus de sis mil chars qui menoient toutes pourvéances pour l'ost, et osticus dont on n'avoit point veü user en devant de mener avoecques gens d'armes* VI, 223 ; — 3. sens actif, exercer, manier : *chil qui avoient le plus uset les armes* (les plus expérimentés dans le métier des armes) II, 267 ; passer (sa vie) : *madame*

se mère eult dévotion de li traire à Fontenelles, si comme elle fist, et là usa se vie II, 400 (ms. de Rome *usa le demorant de sa vie*); — prendre (= manger ou boire) : *et adont que li prestres dou lieu disoit messe et devoit user le sacrement, li ungs de ces pilleurs li tolli le calisse* VI, 177; *il prist le corps de Nostre Seigneur consacré et le party en trois parties, l'une part il usa, le second il donna au duc, et le tierch il donna au roy de Navarre* XVII, 367.

Vacquation, vacation ; *en ces vacquations*, pendant que ces choses s'accomplissaient, sur ces entrefaites XV, 132 ; ib. 215.

Vaghier, vaquer, être vacant ; *par laquele mort vaghièrent pluiseurs pays, car il estoit grans sire durement* VI, 360 ; *chils offisce vaghoit* VIII, 44. — Je trouve *vaquer* VII, 253 (*si tost que ceste evesquiet de Vincestre vaqua*) ; IV, 237 (*ensi vaca li offices de la conestablie*).

Vague, vide, désert ; *et i ot grande occision dans la ville et la laissièrent les Englois toute vague* IV, 248 ; *et laissièrent le chastiel tout vague* ib. 336 ; V, 333. Aujourd'hui le terme ne s'applique plus qu'aux terres vides de culture.

Vaillable, valable : *afin que les coses dessus dites soient plus fermes, estables et vaillables* VII, 282 ; capable : *et disoit qu'il n'estoit pas digne ne vaillable pour gouverner le royaulme d'Angleterre* XVI, 7.

Vaillance, valeur, considération ; *homme qui voelt venir à vaillance par proèce* II, 14 ; *si leur remonstra, pour sa santé* (la santé du roi) *recouvrer, la prudence* (science) *et la vaillance dudit maistre Guillemme* XV, 49 ; bravoure : *pour monstrer vaillance de chevalier* XIII, 221 ; au pluriel, actes de vaillance, prouesses IV, 109.

Vaillandise, valeur : *et lamentoient et recordoient la vaillandise de luy, sa noble vie* etc. XIV, 334 ; acte de vaillance IV, 176 (aussi *vaillantise* IX, 137) ; parole digne d'un vaillant homme : *adont dist li vaillans rois à ses gens une grant vaillandise* V, 54.

Vaillant, 1. qui a de la valeur : *je aroie plus cher à renoncher à tout che que j'ay vaillant, que..* II, 62 ; — 2. qui a du mérite, distingué : *un vaillant et sage médechin* XV, 48 ; *or ay je che livre augmenté par juste enqueste.. et en demandant as vaillans hommes qui les ont aidiet à acroistre, la vérité des avenues* II, 1.

Vaille, valeur ; *nuls de vaille n'en estoit escappé* III, 198 ; *un anelet d'or qui n'estoit pas de grant vaille*, ib. 458 ; *li papes ne volt approuver que ceste chose fust de vaille à l'ame* V, 275 ; *ce que fait en avoient, estoit de nulle vaille* VIII, 276.

Vaincre *la bataille* (ou la *besoingne*), être vainqueur XIII, 221 (*tout seul vouloit tout desconfire et vaincre la besoingne*). — De même *conquester bataille* IV, 87.

1. **Vair, ver,** adj., gris-blanc, bleu-blanc : *les yeulx vers et amoureus* XI, 86.

2. **Vair**, subst., fourrure de couleur gris-blanc mêlé ; *il sont vestu de velours et de camocas, fourés de vair et de gris, et nous sommes vesti de povres draps* IX, 388 ; *menu vair,* vair à taches très-petites : Philippe d'Artevelde *se fourroit de menu vairs* X, 54 (*menu* est un adverbe).

Vairiet contrevairiet, vair contre vair (voy. Littré sous *vair*) ; *les armes de Mauriaumés sont vairict contrevairiet à deux kievrons de guelles* III, 257.

Vaisselment, vaisselle II, 205 ; aussi sous la forme féminine *vaissellemence, -menche* V, 455 ; VII, 208, 123 ; X, 51. Cp. *aisemance* = *aisement.*

Val, vallée ; *en un grant val* IV, 263 ; composé *aval* (v. c. m.).

Valler, valider, confirmer : *et seront ces coses vallées par sièrement, sentenses et censures de court de Rome* VII, 282 (note). Ce mot représente-t-il le latin *vallare,* fortifier, pris dans un sens figuré, ou peut-on le ramener à *validare*, par les phases *valdare, vadlare, vallare* ? La dernière conjecture pourrait s'appuyer de *spatula- spatla- spalla,* d'où ital. *spalla*, espagnol (par métathèse) *espalda*, fr. *épaule.* Régulièrement, *validare* a dû faire *vauder*, qui se trouve en effet dans le composé *ravauder* (voy. mon Dict.). Quelle que soit l'origine de notre *valler,* je pense qu'il est connexe avec le terme de commerce *aval,* que l'on explique généralement par l'adv. *aval*, en bas (c'est-à-dire au bas de l'effet), et que je crois plutôt issu du lat. *valere.* La formule *valet* peut avoir, en style de commerce ou de chancellerie, donné naissance aux verbes *valer* ou *avaler* (d'où le subst. *aval*), comme la formule *visa est carta* a fait naître le verbe *viser* (un acte), ou comme *vidimus* a produit *vidimer.* Je pense que notre verbe *valer* ou *valler* (dans l'orthographe de Froissart c'est tout un) n'a jamais été qu'un terme de pratique.

Valoir, 1. être utile, rendre service : *pour veoir se il poroit en aucune manière à son frère valoir ne aidier* IV, 81 ; *au voir dire c'estoit chils de par dechà le mer qui le plus les* (= *lor*) *pooit valoir et aidier* VIII, 119 ; *et disoit bien que marchans vénissiens y pooient à ce fait trop fort valloir et aydier* XVI, 31 ; être en aide : *se Dieu me vaille* (= *se Dieu m'aït*)

II, 62 ; — 2. être en mesure (de payer un impôt) ; *si regardés que entre vous nul ne le paie s'il ne le vault et fait marchandise* XVI, 12 ; — 3. loc. *valoir mieux,* tirer avantage de qqch., *valoir pis,* y perdre : *des rices et bonnes nouvelles que vous avés dites, vous en vaudrés grandement mieuls* V, 97 ; *moy retourné en Angleterre, madame la royne en vauldra grandement mieulx* XVI, 137 ; *pensés vous pour ce se nos rois a à femme la serour dou roi d'Engleterre, nous en doions mieux valoir et estre déporté* (épargné) *à non estre gherryet?* II, 211 ; *si en furent tout chil qui l'amoient et qui le mieus de sa venue valoir quidoient, resjoï* III, 211 ; *se la fortune fut bonne pour luy et pour vous contraire, il n'en doit pas pis valoir* XI, 18. — Défini *valu* (III, 125) et *vali* (ib. 128) ; prés. indic. 1re ps. sing. *vail* ; futur *vaudra* et *vaurra* ; imparf. du subj : *vausisse, vaulsisse* IV, 360 ; X, 308.

Vaquer, voy. *vaghier.*

Variation, dissidence : *ensi estoient li roiaulme crestyan par le fait de ces pappes en variation et les églises en différent* IX, 147 ; — 2. fluctuation, perplexité : *en ce temps qu'il estoit en ces variations* VI, 239 ; *en ces variations et detriemens,* ib. 275.

Variement, 1. dissidence, démêlé : *li rois de Navare, comme sages et soubtils, veoit les variemens entre chiaus de Paris et le duch de Normandie* VI, 61 ; — 2. incertitude, crise : *mieux vaurroit que il demorast dus de Bretagne que la cose fust en plus grant peril ne variement* VII, 75 ; — 3. variation, changement : *adont estoient les terres en grant variement, car un jour estoient franchois, l'autre englès* VII, 324.

Varier, 1. faire autrement : *cil de Montsegur virent bien que il ne pooient plus varyer* IV, 288 ; — 2. tergiverser, hésiter : *et veï bien que li rois dans Piètres li defalloit de convent et varioit de raison à faire* VII, 238 ; *si vous commande que le chastel de Lourde vous me rendés sans y plus penser ne varier* XI, 70 ; *nous sommes perdus, se on s'i arreste ne varie longuement* XV, 348 ; — 3. errer, parcourir en sens divers : *et commenchièrent à varyer* (var. *cerchier*) *le pays et à costyer bos et bruyères* VI, 227 ; *mès quant il les virent tant varyer sur mer* II, 81 ; *toutdis variant et costiant le pays* IV, 284.

Vassal, adj., preux, brave ; adv. *vassaument,* vaillamment : *du noble roi Edouwart qui si vassaument a regné* II, 6 ; III, 232 ; V, 247. La forme *vassamment* (II, 170) est suspecte.

Vasselaige, bravoure ; *se par leur*

vasselaige il ne se fuissent hardiement tenu et deffendu, il euissent estet tout mort II, 117; *par le proëce et vasselaige de lui*, ib. 290.

Vaulsisse, vausisse, voy. *valoir*.

Vaut, mauvaise orthographe p. *vot*, voulut X, 110.

Véant, voyant, participe-préposition, en présence, sous les yeux de; *adont furent il justichiet par devant le castel de Bristo, véant le roi et véant messire Huc le fil* II, 80; *je vous feray pendre, voyant tous chiaux de la chité* III, 348.

Veche, vesce; *herbes, vèches et blés* II, 181.

Vechi, voici II, 51.

Veer, défendre, empêcher, refuser; *si li voloient véer et deffendre le passaige* III, 194; *et n'estoit nuls qui leur véast leurs chevaucies* X, 125; un scribe ancien ou un transcripteur moderne a mis *veoir* p. *véer* XI, 282: *nous ne voulons autre roy que vous, et vous ferons roy qui que le voelle veoir.* — Du lat. *vetare* (prov. et esp. *vedar*, ital. *vietare*).

Vegile, vigile; *devant le vegille de le Saint-Jehan Baptiste* II, 194; au fig.: *quant Piettre du Bois le sceut* [la mort de François Acreman], *il l'eut tantost plaint assés et dist: Je l'en avoie bien avisé et chanté toutes ses vegilles avant que je me départisse de Gand* XI, 366.

Veïr, autre forme de *veoir*; II, 100. Cp. *asseïr* et *asseoir*.

Velourde, fagot, falourde; *il fisent grant atrait de mairiens et de velourdes* III, 402; IV, 241; *li fosset furent tout empli de bos et de velourdes* V, 375; *grant fuison de bois et de velourdes et de faghos* VIII, 67. L'étymologie du mot m'est inconnue; il est plus difficile de tirer *velourde* de *falourde*, que celui-ci de *velourde*.

Veluiel ou **velviel**, velours; *vestis d'un noir jake de veluiel* V, 260 (le texte porte *velviel*); aussi *veluel* ou *velvel* XIV, 15. (Le mot mod. *velours* se voit dans le ms. de Breslau XVI, 207.) Comme l'angl. *veluet*, auj. *velvet*, représente un diminutif du lat. *villutus* (d'où aussi ital. *velluto*, esp. *velludo*, velours) par le suffixe roman *ettus*, de même *veluiel* en est un par le suffixe *ellus*.

Velviel, voy. *veluiel*.

Venant, futur; *réservé l'ommage que faire en devroit au roy et aux roys venans d'Angleterre* XV, 155.

Vendage, vente; *courir à*, ou *escheïr en vendage* (II, 375, 350), être mis en vente.

Vendre, au sens figuré de « faire payer cher »: *dont dist li roys que jamais ne retourneroient li Englès, si aroient esté combatu et les destourbiers et anois qu'il faisoient à ses gens, vendus* IV, 379

(le texte de M. Luce porte *rendus*, leçon fautive ; la seconde réd. a *leur seroient chier vendus*). — *Se vendre* = *vendre sa vie* (se défendre II, 124) ; *trop bien s'i vendirent li Escoçois tant qu'il porent durer* II, 206 ; ib. 221.

Venir, employé impersonnellement : *en ce temps vint en pourpos et en volenté au roy de faire rédefyer le grant chastiel de Windesore* IV, 204 ; à la page suivante, nous trouvons encore les trois formules analogues *venir en plaisance, en avis*, *en dévotion*. — *Il vient avant*, le temps s'écoule : *plus vient avant* (plus le temps avance, s'écoule) *et plus s'efforchent de venir en la place* XIV, 332. — *Estre à venir*, être jeune : *vous estes jones et à venir* II, 323. — *Venir sus* de qqch., en venir à bout : *ensi serons nous hors de péril et trop legièrement nous venrons sus de la mort de ly* IX, 167. — *Au mieux venir*, en cas heureux, si la chance tourne bien III, 266, 392 ; VII, 125 ; X, 34 ; XVI, 194 ; *et se doubtoient que elle ne fuist prise, et toute la compaignie qui avoecq lui yssi, ossi morte ou prise au mieux venir* (tout au moins) IV, 22. — *En venant* = *de venue*, dès l'abord ; *en venant il furent assalli et envaï* V, 5.

Venir, subst., jeunesse, début de la carrière ; *il avoit esté bachelers et saudoyers en son venir, en Lombardie, du vivant le comte de Valois son père* II, 337 ; *si estoit il adont au commencement de son venir et en le droite fleur de se jonèce*, ib. 64 ; *vous qui estes jovene et en vo venir*, ib. 250 ; XII, 217 ; *ma fille qui est belle et jeune et en son premier venir* XIII, 111.

Venteler, 1. flotter au vent : *bannières et pignons ventellans par devant yaux* II, 404 ; *quant elle veï ces bannières et ces estramières flamboyer et venteler* IV, 42 ; V, 259 ; aussi *ventiler* : *et veïrent les pennonchiaus ventiler* IV, 78 ; — 2. s'ébruiter, se répandre (en parlant d'une nouvelle, d'une rumeur) : *dont s'efforcha renommée à courir et à venteler que il seroient exécutés à mort* XV, 66.

Venue, origine, naissance : *et n'est le roy conseillié fors de meschans gens et de très basse venue au regart des princes* XII, 235. — Loc. adv. *de venue, de première venue*, d'abord, dès l'abord : *il vint si à point à Thun l'Evesque que de venue il prist le pont, le porte*, etc. II, 488 ; *et gaaignièrent li Hainuyer de venue les premières bailles* III, 278 ; ib. 120 ; *et cuidièrent de première venue à passer l'Escaut*, ib. 153 ; aussi sous la forme plurielle, *de venues, de premières venues* : *et dura de venues chis assauls moult longhe-*

ment IX, 20 ; *là eut de premières venues très bon puigneïs et fort* IV, 83 ; ib. 254 ; III, 71 ; V, 243.

Veoir, laisser voir : *les marchans qui souloient aller en France, ne se osoient veoir en France* XVI, 232 ; — paraître : *si fisent armer huit de leurs varlés en leurs propres tourniquiaux et parures d'armes pour mieux veoir* (pour avoir meilleure apparence) II, 295.

Ver, voy. *vair*.

Verghe, verge, au sens propre : *pesquier à le verghe as pissons* (pêcher à la ligne) X, 71 ; au sens figuré, châtiment : *et ce fu bien vengance et verghe de Dieu* VI, 178 ; VII, 107.

Vergoigne, -ongne, honte ; aussi *virgogne* ; *c'estoit vergoigne de fuir* III, 168 ; *prendre qqch. en vergongne*, en être honteux, ib. 17 ; loc. adv. *à vergogne*, honteusement : *et le convint partir et fuir à virgogne* VII, 90.

Vergogneus, -ous, honteux III, 272 ; aussi *virgongneus* III, 391 ; IX, 136.

Vergonder, ou *virgonder*, (une femme), violer XII, 33. — *Se virgonder*, avoir honte V, 449 ; VII, 80.

Veriel, verrou : *li chastellains recloï la porte et bouta avant le veriel* VI, 30 ; V, 237 (var. *verrouil*).

Vérité (de), en vérité, avec certitude : *et pour que on sace de vérité qui ce livre mist sus, on m'appelle Jean Froissart* II, 2.

Vermauls, nom. sing. de *vermeil* ; fig. au teint frais : *biaus chevaliers et vermauls et dous et plaisans à regarder* IV, 44.

Verrière, vitre, fenêtre vitrée ; *et convint une verrière rompre, pour avoir vent et air* XIV, 16.

Verser, v. a., renverser ; *jamais ne soie je salués de ma chière amie, se jamais rentre en forterèce jusqu'adont que j'aray l'un de ces venans verset à terre ou j'y seray versés* IV, 46 ; *mais cil archier, au traire, les commenchièrent à verser et à mener malement* X, 225 ; — v. n., être renversé, tomber : *duquel coup il versa jus de son cheval* XV, 10.

Vert, adv., vertement, courageusement : *mais les Englois le prissent moult vert* V, 20.

Vertu, virtu, force, vigueur ; *et tenoient les aultres compagnons en vertu et en force* III, 174 ; *et y avoit encores pluiseurs geniteurs montés sus chevaus, tous armés, qui tenoient leurs batailles en vertu* VII, 214 ; loc. *par le vertu de*, en vertu de : *il représentoit le corps* (la personne) *du roy par le virtu de la procuration qu'il avoit* IV, 308.

Vertueux, fort, puissant ; *sens et entendement si vertueux que..* II, 4 ; *vertueusement*, vigoureusement : *et tant boutèrent, et si*

vertueusement, qu'il pertruisièrent les murs III, 275.

Vespre, voy. *viespre.*

Vesti, participe de *vestir*, variant avec *vestu*; j'ai trouvé les deux formes dans la même phrase IX, 388 (voy. sous *vair*).

Vestir, revêtir, doubler, garnir : *vestir une haie d'arciers* V, 411 ; *li abbes avoit fait armer et vestir la porte de quirs de vaces atout le poil par quoi li feus ne se peuist legièrement prendre à la porte* III, 230.

Vesture, vêtement XV, 290.

Vesve, vève, masc. et fém., veuf, veuve ; *si furent li peres et li fils vesves de lors deux femmes* V, 252 ; *et fut advisé que il estoit vesve et à marier* XVI, 141 ; *la fille dou conte de Flandres qui estoit vève* VI, 536 ; *cils dus estoit vèves et sans moullier* VIII, 107.— Le latin *viduus* s'est romanisé par une double voie. D'abord, par une metathèse du premier *u*, s'est produit, *vuit* et *vuide*, en picard *wide* (*w*=*vu*), prov. *vuei*, *voig* ; puis la forme *vuit* ou *vuide*, qui rimaient jadis avec *cuit*, *cuide* et dont l'*u* s'est perpétué dans le wallon *vut*, s'est aminci en *vide*. — D'autre part *viduus*, par consonnification de *u* en *v* s'est transformé ou *vidvus* d'où *vedve vesve* (cp. *edrar esrar*, errer) et *veve*, puis (par modification de *e* en *eu* sous l'influence de l'*u* latent dans *v*), la forme actuelle *veuve*. Le masculin *veuf* est de date relativement récente. — Cp. la formation analogue du v. fr. *tenve* de *tenuis*.

Veu, 1e pers. sing. de l'indic. prés. de *voer*, faire vœu, promettre : *à Dieu le veu* VII, 245.

Veu, subst., vœu ; *l'avoir de veu*, en avoir fait vœu XIII, 228.

Veüe, vue ; locutions adverbiales : *à veüe*, ouvertement : *chils secrètement le conselloit che que il pooit, non à veüe* II, 43 ; — *d'une veüe*, simultanément : *et se départirent du port de Gennes, et d'une veüe* XIV, 157 (la variante a *d'une venue*).

Veurent, voulurent II, 351 ; IV, 133, 280.

Veut, voulut IV, 224.

Vève, voy. *vesve*.

Viage, cours de la vie (primitif de l'adj. *viager*) ; *vous luy prierés qu'il vous laisse vivre cy ou ailleurs et parfaire vostre viage* XVI, 198 ; *et les devoit le duc de Thouraine delivrer du douaire de la dame de Dunois, qui assignée de six mille francs, tout son vyage, estoit sus* (c.-à-d. sus la conté de Blois) XVI, 375.

Viaire, visage ; *viaire bel, sanguin et riant* XI, 86 ; *deux hommes figurés en fourme de Mores, noircis les viaires* XIV, 19; *li sans li volla hors dou viaire* IV, 386. — On hésite à rapporter

ce mot, si répandu dans l'ancienne littérature, à un type *visarium*, parce que la syncope d'un *s* médial est contraire au génie roman et ne se présente que dans quelques cas isolés du provençal (Diez, Grammaire I, 241) ; cependant il faut bien l'admettre dans la succession des formes de l'imparfait du subj. *esisse*, *eïsse*, *isse* (*presisse-preïsse-prisse*). Notre mot *viaire* ne serait donc qu'une application du même fait ; mais d'autres considérations viennent contrecarrer cette étymologie. Il existe en provençal un mot *veiaire*, signifiant avis, manière de voir, aspect, semblant, mine, dont la conformation littérale se refuse à l'étymologie *videre*, sous la rubrique duquel Raynouard l'a placé. Aussi l'existence d'une ancienne forme provenç. *vigaire vegaire* détermine-t-elle Diez à rattacher le mot *veiaire* à un type *vicarium*, au sens de jugement, dérivé de *vicarius*, juge, comme *arbitrium* (prov. *albire*, avis) de *arbiter*. J'accepte cette manière de voir et je l'étendrai volontiers à notre *viaire*, dont Diez ne fait pas mention, mais qui, signifiant à la fois avis, opinion et visage, ne pourrait guère être séparé du prov. *veiaire*. Gachet (ou son continuateur) s'est trompé en tirant l'adjectif *vière* (qu'il prend pour un substantif en le traduisant par avis, opinion) de *vis* (lat. *visum*) ; il n'a pas fait attention que *vie* dans *vière* ne forme qu'une syllabe. *Vière* signifie vrai, certain, et vient de *verus*; c'est un doublet de *voir*, et répond au wallon *vîr* comme *pîr* à *pierre*.

Viande, aliment ; *Gaston, son fils, avoit d'usaige que de tous ses mets il le servoit et faisoit essay de toutes ses viandes* XI, 94. — Sur l'étym., voy. mon Dict.

Victorier, v. a., remporter une victoire ; *sicomme anciennement souloient les roys faire quant ils victorioient et vainquoient ou desconfisoient ung roy en bataille* XI, 265.

Viel, veau, X, 259. Regulièrement tiré de *vitellus*.

Viés, vieux ; *viés solers* II, 176, *viés chemin* III, 411, *viés chastiel* ; *li viés messires Hues li pres* II, 75. Le mot représente le latin *vetus* et ne doit régulièrement pas avoir de féminin dans l'ancienne langue ; cependant je trouve *vièse maison* VII, 409, 442 ; IX, 417, *vièses murailles* XVII, 266. La forme concurrente *vieil* tient au type diminutif *vetulus vet'lus*.

Viespre, soir ; du genre masculin : *au viespre* II, 173 ; VI, 69. Le plur. *vespres*, m. s., est féminin : *si cheminèrent tout le jour jusques à basses vespres* II, 147.

Viesprée, **vesprée**, soirée ; *toutes*

les viesprées, à le nuit, li Escot faisoient grans feus II, 166 ; *si chevauça ceste vesprée tout sagement* III, 146. M. Littré (vº *vêpres*) assigne l'apparition du mot *vesprée* au 16e siècle ; nos exemples permettent de la faire remonter plus haut. Un mot très-ancien est *avesprée,* mais il signifie la tombée de la nuit ; les éditeurs ont souvent confondu *l'avesprée* avec *la vesprée* et vice versa.

Viéswarier, fripier ; *la buschette cheüe estoit et jettée des Gantois sus les quatre mestiers de Bruges : colletiers, viéswariers, bouchers et poissonniers* X, 42. D'autres manuscrits portent *vairier* (marchands de fourrures ?) ou *villebarier* (mot d'aspect flamand, qui cache peut-être un terme synonyme de *wielmaeker*, faiseur de roues). *Viéswarier* est un composé hybride formé de *viés*, vieux, et flam. *waere* (all. *waare*), marchandise. C'est donc un fripier. J'aurais hésité à affirmer cette signification, à cause du caractère hybride de sa composition, mais l'inspection du dictionnaire de Hécart, ne m'en a plus fait douter. J'y trouve à la fois *viéswarier* (d'après un document de 1719) et *vieuwarier*, comme le mot courant à Valenciennes pour vendeur de vieilles hardes. La dernière forme y est aussi citée d'après un acte de procédure bruxellois de 1602. A Liége on dit *viwari*, à Mons (d'après Sigart) *wiwarier*. — Le texte de Buchon a *virrier*, leçon toute de fantaisie, inventée sans doute pour arriver au sens de vitrier, que l'éditeur lui prête dans son glossaire.

Vieuté = *vilté*, vileté ; *tenir en vieuté*, vilipender VII, 253 ; *il nous tourneroit à trop grant vieulté et à trop grant blasme, &c..* XV, 349.

Vif, vive, vivant ; *si ne les voloient* (*les bestes*) *mies vives laissier* II, 176 ; dans un sens figuré analogue à celui de trancher dans le vif (lat. ad vivum resecare) : *ceulx qui parloient à luy lui remonstroient ces choses si auprès du vif et si acertes que..* XVI, 104.

Vigelle, gardien, surveillant : *le seigneur de la Rivière n'attendoit autre chose que ces vigelles* (var. *vegilles*) XV, 65. Le latin classique *vigilia* avait déjà le sens concret de garde, sentinelle.

Vigier, viguier (voy. Littré), VII, 253 ; aussi *vighier*, IV, 225.

Vilain, terrible ; *li feux s'esprist grans et villains* IV, 21.

Vilanie, -enie, -onie, affront, injure.

Vilener, maltraiter de paroles ; *cils rois dans Piètres, comme orguilleus et presomptueus, ne daigne obeïr, mès villene encores grandement les messages dou*

Saint-Père VII, 87 ; aussi *viloner* : *et en blasma et villonna moult ireusement chiaus de Paris* VI, 67 ; IX, 412.

Vilette, petite ville ; *pour le nuit passer dallés une petite vilette que li Escot avoient ars à leur passer* II, 157 ; *une petite bonne villette fermée* IV, 350.

Villiel, village ; *les communes gens des bonnes villes et des villiaux* II, 109 ; *et ardi le bonne ville de Seclin et grant fuison de villiaux là environ* III, 125 ; *tous les hamiaus et les villiaux de là environ*, ib. 101. On trouve la forme *village* II, 124.

Villine. A propos du siége du château de Terrière, que les Anglais prirent en le minant, il est dit : *chil qui estoient en le mine, entrèrent par desoubs terre en la villine et ensonnièrent tellement les défendans qu'il les reboutèrent arrière des murs* VII, 353. Je ne sais quelle traduction donner à ce mot ; bourg, château ?

Viloner, voy. *vilener*.

Vinée, récolte de vin : *dont la vinée en fut plus chière toute l'année en Flandre et à meilleur marchié en Angleterre* XII, 74.

Violer un château, y commettre des actes de violence ; *on ne viola onques de plus riens le chastelet* V, 272 ; violer une *abbeïe* III, 228, des *églises* IV, 62.

Vireton, trait d'arbalète empenné en hélice avec des lamettes qui le faisaient tourner (*virer*) en l'air sur lui-même ; *coups de dondaines et de viretons* VI, 23 ; *saiettes et viretons* VIII, 281.

Virgonder, virgongne, voy. *vergonder, vergoigne*.

Virole, petit cercle de fer ; *coutiaus au bout d'une virolle* VI, 48 (notes) ; *il estoit ordonné sur le vie que nuls en l'ost ne parlast flament ne portast baston à virolle* (var. *rouelle*) X, 149. Lat. *viriola*.

Vis (estre), sembler ; loc. impers. *il m'est vis*, il me semble, X, 108 ; *et est vis as aucuns que tantost il doient avoir conquesté, soit bataille ou assaut, quant il y sont venu* IV, 87.

Visage (monstrer), prendre une contenance hardie, provoquante ; *il apuignèrent les glaves et monstrèrent visage* V, 242 ; *le signeur de Fransures et pluiseurs autres qui moustrèrent visage et deffense très vaillamment*, ib. 245 [je pensais d'abord que l'auteur avait écrit *visage de deffense*, comme je trouve III, 75 à titre de variante p. *bonne volenté de yaux deffendre ;* mais l'expression « monstrer deffense » se représente V, 242 : *se tout* (tous) *euissent monstré courage et deffense*]. — La locution complète est *monstrer bon visage* VIII, 125, ou *grant visage* IX, 203. — On trouve aussi *faire visage*

XI, 157.

Visbus? *et puis recuevre* (revient à la charge) *et le fiert ou visbus et li embat sa hace tout là dedens* VIII, 35 (une variante a *chief fort*). Je rencontre ce mot pour la première fois et ne sais comment le traduire ; serait-ce un composé de *vis*, vue, et *bus*, *buse*, trou, (ital. *bugio*, anc. esp. *buso*), de sorte qu'il désignerait l'ouverture du casque, que recouvre la visière quand elle est baissée ? J'en doute, et je présume, l'assaillant venant par derrière, qu'il s'agit de l'occiput ou du vertex. La variante *ou chief fort* ne m'est pas claire non plus ; je lui attribue sous toutes réserves le sens « in summo capite. » Le mot a l'aspect d'un composé flamand.

Visdame, vidame ; *et commanda au visdame de Chaalons* III, 76. — Du lat. *vice-dominus* (qui est aussi le type de l'anc. all. *vitzthum*).

Visée (jeter sa), se donner l'espoir ; *si regardèrent et jettèrent lor visée à ce que, se lors sires pooit avoir à femme la serour le roi d'Engleterre, il en deveroient mieuls valoir* II, 210 ; se proposer V, 115.

Viser, avoir en vue, être d'avis : *jou ay visé, se il vous plaist, que nous nous irons armer et nous partirons en deus pars* IV, 105.

Viseter, vraie forme ancienne p. *visiter*, examiner, inspecter : *souvent envoioit viseter ses garnisons et reconforter ses gens* III, 422 ; les textes rajeunis ont *visiter* XII, 316.

Viseus, rusé, malin ; *soutil homme et visseus durement* IX, 167 ; ib. 271. Forme variée de *visé*, *vezié*, *voisié*. Notre mot se rapporte à *vitiosus*, comme les formes en *é* à *vitiatus*. Sur les vicissitudes de la valeur du lat. *vitium* et de ses dérivés, dans le domaine roman, voy. Diez 1, 447.

Visitation, visite : *en celle visitation que li rois de Navare et ses frères fisent en Engleterre* V, 315.

1. **Viste**, prompt, agile : *et puis féri cevaux des esperons en lui tirant hors de le bataille, comme fors et vistes chevaliers* III, 287 ; adv. *vistement* II, 265 ; III, 239, 411.

2. **Viste (prendre sa)**, viser ; *chils arbalestriers charge et prend sa viste et traist un carrel* IX, 141, variante p. *entoise et trait un quarriel*. Evidemment, cette variante n'est pas du langage de Froissart ; *viste* est l'ital. ou le prov. *vista*, vue.

Vit, lat. penis, III, 88. Ce mot ne vient pas, comme je le supposais dans la 1e éd. de mon Dictionnaire, du lat. *vitis*, mais répond exactement au lat. *vectis*, verrou. Le provençal a *vethz*, *veit*, *vieg* ; cp., pour l'analogie de formation,

lectus, prov. *lethz*, *leit*, *lieg*, fr. *lit*, et *respectus*, *respethz*, *respit*. Voy. mon Glossaire de Lille, p. 14, et Diez I, 450.

Vitaille, victuaille ; plur., vivres ; *et si n'avoit nulle ville plus priès là où on peuist rien trouver de vitailles pour yaux aisier* II, 151 ; *vitailles leur commenchière n à défaillir* III, 47.

Vitaillier, soldat chargé des voitures à provisions : *et demorèrent chars, charrettes et sommiers et tous vitailliers derrière* II, 146 ; *là i ot des vitailliers de l'oost pluisseurs qui perdirent chevaus et pourvéances* V, 198.

Vitupère, blâme, honte : *qui estoit une cose moult préjudiciable, à la confusion et vitupère dou roiaume* X, 65 ; affront, outrage : *Robers d'Artois ne pouvoit oublier ne mettre arrière de son cuer les despis et les vitupères que li rois Phelippes li faisoit ou avoit fais* II, 323. — Prov. *vituperi*, ital. *vituperio* ; du lat. *vituperare*, blâmer.

Vitupéreux, infamant ; *de celle sentence et jugement vitupéreux* XV, 74 ; adv. *vitupéreusement*, ignominieusement XV, 75.

Vivre, v. a., faire vivre ; *et avoit dedens trouvé de touttes pourvéanches pour vivre le roy et toutte l'ost un mois* VI, 254. On peut, à la vérité, d'après la syntaxe de Froissart, expliquer aussi ce passage de cette façon : « pour que le roi et toute l'armée eussent de quoi vivre », mais l'emploi réfléchi du verbe au sens de suffire à sa subsistance (*ils ne se souroient vivre, se le clergié n'estoit* XI, 252 ; *grant foison de menues gens qui tous se vivoient de le mer* XVII, 219) appuie l'acception factitive que je prête au verbe *vivre*.

Vivre, subst., terme collectif féminin p. vivres ; *et encores estoient réservé toute vivre, bestaille et autres coses que on trouveroit sus les camps* X, 148 ; au sens de subsistance, nourriture, je trouve le mot masculin : *là fu aresté que il demorast pour toujours mais là où on l'avoit ordonné à demorer, sus certaines gardes qui feuissent songneus de le garder que jamais de ce pourpris il ne issist, et euist son vivre* II, 97.

Vo, régime-sing. masc. de *vostre* (v. c. m.).

Vocable, proverbe ; *vous avés trop de fois ouy dire et retraire ung vocable que quant l'on a maladie ou chief, tous les membres s'en sentent* XII, 255. Comme *vocable*, au sens de proverbe, est insolite, que le mot usuel dans l'ancien français est *notable* (aussi *nota*), et que la confusion des lettres *v* et *c* resp. avec *n* et *t*, vu leur extrême ressemblance, est une faute constamment commise par les copistes de manuscrits, je crois qu'il faut corriger ici *no-*

table, de même que dans l'éd. Buchon II, p. 210.

Vodrent, voulurent III, 281 ; p. *voldrent* (*d* intercalaire comme dans *moldre*, *moudre*, de *molere*).

Voer, faire vœu, promettre (prés.) je *veu*) ; *li roys Phelippes, ses pères, emprist jadis le crois et voa à faire le voiage, et point ne le fist* VI, 370 ; II, 198, 295, 344.

Voeulle, subst., volonté ; *bonne voeulle*, bienveillance X, 450. On rencontre plus souvent, dans les anciens auteurs, le masculin *vueil*.

Voi, je vais ; *et li dites que je voi querre le gentil roy d'Engleterre* III, 449 (la sec. réd. a *vois*).

Voiage, 1. généralement = expédition militaire, entreprise de guerre, III, 352 ; — 2. argent nécessaire pour faire un *voiage* (cp. lat. *viaticum*) : *et quant nous pourrons, de gens d'armes et de voyage nous le conforterons et aiderons* XI, 248 ; — 3. itinéraire : *pour tant que il avoient entendu que la ville de Monstruel séoit ou voiage des Englès, il se boutèrent dedens* V, 82.

Voiagier, qui prend part à une expédition (*voiage*) ; *si retournèrent petit à petit les voiagiers qui ens ou voiage de Barbarie avoient esté, en leurs lieux* XIV, 280 ; XV, 339.

1. **Voie**, chemin ; *prendre voie de*, partir pour II, 26 ; *se metre à voie*, se mettre en route, ibid. ; *mettre hors de voie*, détourner, dérober XIV, 383 (voy. *fourceler*) ; — *aler la voie*, marcher, circuler : *les engiens tuoient les gens en leurs lis et en alant la voie par les rues* XVII, 98 ; — *faire voie*, laisser passer : *et là ala li évesques de Lincole faire son message et parla au roi, car on li fist voie, et li rois le volt veoir et oïr* II, 486 ; laisser partir (un prisonnier) : *quant la cose fu ung peu rappaisie, il leur fist voie et les delivra de nuit* VI, 66 ; *nouvelles vinrent en l'oost que les Englois estoient departi et fait lor voie...* ; *de ces nouvelles fu li rois durement courouchiés et dist qu'on l'avoit trahi quant il n'avoit combatus ses ennemis et que tout volentiers on lor avoit fait voie* III, 61. Le premier *fait lor voie* s'adapte difficilement à la construction : il faudrait ou : *et avoient fait lor voie* (et s'étaient mis en route, ou s'étaient frayé passage), ou *et on lor avoit fait voie*. Cependant, le texte tel quel pourrait être admis sans changement ; l'omission de *avoient* devant *fait* serait analogue à celle qui se présente dans le passage suivant : *liquel s'estoient ivernet et* [avoient] *passet le temps tout aise..* IV, 281 ; mais ce qui porte à soupçonner une erreur de lecture, c'est que la leçon de M. Luce (I, p. 478) porte *et fuioit lor voie*. Cette leçon est, à pre-

mière vue, plus embarrassante encore que l'autre, car le pluriel *fuioient* paraît indispensable. Cependant, d'après la maxime « lectio difficilior verisimilior », je vais chercher à la sauver. Après que la lettre *A* de ce Glossaire fut imprimée, j'ai découvert, également dans le texte de M. Luce, la forme participiale *afuiois* (sujet-sing. masc.) où notre édition porte *affuis* (*tous li pays d'entours y estoit affuis* IV, 443, Luce II, p. 123). Je suis donc autorisé à joindre ce participe *afuioit* aux autres de cette forme que j'ai trouvés dans Froissart ou ailleurs, tels que *poursievoit, cheoit, ooit,* à prendre ainsi *fuioit* pour le participe de *fuir,* et à traduire par conséquent le passage en question de cette manière : « que les Anglais s'étaient éloignés et enfuis. » Je ne traduis pas *lor voie* qui est une ajoute adverbiale, synonyme de *en voie,* dont nous allons parler, et qui est d'ailleurs traduit par le *en* de notre terme *enfui.* — Locution adverbiale *en voie* ou (avec l'*s* adverbial) *en voies,* équivalente à l'all. *hinweg,* angl. *away,* ital. *via* (dans *andare via,* s'en aller), et pouvant se rendre par *loin* ou par *en* = inde (qu'il sert parfois à renforcer) : *il fisent fuir en voies ceuls qui gardoient ce grant engien* IV, 47 ; *et furent pris et menet en voies,* ib. 112 ; *et s'en alloit le grant pas en voie en samblant de fuir* IV, 342 ; *cachier en voies,* chasser loin V, 340 ; *fuir en voies* IV, 47 ; *li host se deslogoit et s'en alloit en voies* V, 92 ; *à heure de tierce vous verrés vostre dame de mère mettre à cheval et mener ent en voies* VII, 473.

2. **Voie,** fois ; *à une voie,* à la fois : *et fisent si grant bruit de corner de leurs grans cors tous à une fie, de jupper apriès, tous à une voie* II, 164, 166. — *Fie* et *voie* sont identiques de valeur et d'une origine commune ; ils procèdent comme l'ital. *via,* du lat. *via*, chemin, tour (voy. Diez II, 443).

3. **Voie,** 1re pers. sing. du prés. subj. de *aller,* II, 127.

Voile (de navire), du genre masculin : *tous leurs voiles* III, 204 ; *à plain voile* IV, 109 ; VIII, 134.

Voir = lat. *verus,* vrai ; locutions *mettre en voir,* vérifier X, 156 ; prouver : *s'il estoit mestier, je metteroie en voir et en preuve toutes les paroles que je dis* XIII, 128 (notre texte porte erronément *en voix*) ; *trouver en voir,* constater : *pour trouver en voir che dont il estoit amis et accusés, on alla en se maison* IX, 433 ; la phrase *voirs est que* II, 1 équivaut à notre loc. « à la vérité ». — Les formes adverbiales *voirs,* ou *voires,* ou *voire* expriment généralement la restriction d'une affirmation ; ils

équivalent, comme souvent le lat. *certe*, à « du moins », ou « bien entendu » ; *il se retrairent chacuns vers son hostel, voirs qui pot ens entrer* II, 118 ; *li contes de Hainnau acorda sa fille au jone roy d'Engleterre, voires là où* (sous la réserve que) *li papes les vodroit dispenser pour le linage*, ib. 192 ; *chil de Gant estoient tout courouchiet, voire les bonnes gens, li riche et li sage* IX, 215 ; *et quidoient ses gens, voires fors chil* (à l'exception de ceux) *qui le devoient savoir, que il fust encore en ses cambres* III, 392 (c'est ainsi qu'il faut ponctuer ce passage) ; *je cerçay toute la crestienneté, voire qui à cercier fait* XIV, 2. — La forme adverbiale *voirement* diffère des précédentes en valeur et signifie « réellement, en effet » : *li rois de Navare assambloit voirement et prioit gens de tous costés* VI, 157 ; *adont s'abaissa messires Gautiers et regarda sus le tombiel et y perchut voirement* [comme on le lui avoit dit] *lettres escriptes en latin* IV, 296.

Voire, voires, voirement, voy. l'article précédent.

Vois, voix ; *à une vois* ou *d'une vois*, d'une seule voix, à l'unanimité IV, 316 ; fig., la voix qui se fait écouter, autorité : *car desus tous il avoit la grignour vois et audience* III, 314 ; *chil qui le plus de vois avoient en le chité* XVII, 521.

Vois (*je*), je vais V, 237 ; XVI, 144 ; *je m'en vois* IV, 355 ; aussi *voi* (v. c. m.).

Voisent, 3e ps. plur. du prés. subj. de *aler* : *se voel que vous et des vostres tant que il devera souffire, s'en voisent bouter dedens le chastiel* IV, 339. — Au singulier *voist* IV, 281.

Voist, voy. l'art. préc.

Voiture (*mettre à*), mettre en route, faire marcher, expédier III, 343 ; IV, 52, 58 ; *et charroi et sommiers furent tout mis à voiture* IV, 281.

Volagement, légèrement, imprudemment ; *quoique il euist parlé volagement de chault sang à l'encontre des trièves* XVI, 80.

Volenté, voulenté, empressement, ardeur, vivacité : *assallir de grant volenté* III, 172 ; *joene, chault et de grant voulenté* XVI, 4 ; sens ordinaire : *avoir qqn. à sa volenté*, en être maître II, 77.

Volentrieu, de bonne volonté, courageux ; *les plus grans barons de France, ceuls dont elle se fioit le plus et qui le plus volentrieu estoient pour tel afaire* II, 37 ; *si passèrent aucun compaignon volentrieu et armerés* III, 264 ; *jones et volentrieux* VI, 240 ; IX, 436 ; XIV, 259. — Le thème véritable est *volentif* ; l'*r* est une épenthèse euphonique (comme

dans *manandrie* et autres).

Voler, v. a., faire voler, jeter : *Jehan Scot fut abattu et volé hors des arçons* XIV, 130 ; *il le vola tout nettement hors des archons*, ib. 143 ; *il aloient voler des faucons et des saucres au dehors de Londres* V, 251 ; *fauconniers qui voloient leurs faulcons* XVII, 101 ; — v. n., chasser au vol : *si aloit voler, cacier et deduire et prendre tous ses esbatemens* VI, 19 ; *il le fist chevauchier et voler de l'esprevier aux aloes* XV, 77 ; locution figurée *j'ai bien volé*, j'ai fait bonne chasse IV, 417 ; dans les trouvères on trouve, dans ce sens, aussi la formule *j'ai bien oiselé*. — *Voler la mer*, faire la course II, 434.

Volsisse, imparf. du subj. de *voloir*. Aussi *vosisse, vousisse*.

Volume, masc. et fém., dimension ; *retaillier la lance au volume de cinq piés* V, 413 ; *retaillier son glave à le volume de cinq piés* VI, 169.

Vorrent, vorent, voulurent ; ailleurs *veurent* (v. c. m.)

Vos = *vous*, voy. *nos*.

Vosisse, voy. *volsisse*. Parfois on trouve fautivement *vosisse* p. *vausisse* (valusse), ainsi X, 308.

Vostre, est décliné comme *nostre* ; ainsi *en vo venir* (jeunesse) II, 250 ; *li rois mes fils vos sires* II, 333.

Vosure, voussure ; *dedens une petite cappelle avoit un marbre à vosure rudement tailliet* IV, 293.

Voté, voûté ; *ens ès cambres votées* IV, 258 ; *en une grosse tour quarée, votée deseures* II, 294.

Vousisse, voy. *volsisse*.

Vrai ; *trouver en vrai*, vérifier, constater : *se ses paroles estoient trouvées en vrai* IV, 293 ; V, 15. Cp. *voir*.

Vuidier, wuidier, widier, vuider ; acceptions anciennes : 1° sens actif, 1. quitter : *si s'avisa la dame qu'elle vuideroit le royaulme d'Engleterre* II, 25 ; *et l'en convint wuidier France* V, 311 ; 2. faire sortir : *vous ne la widerés jà de Northombrelande* XIII, 211 (il s'agit de la parure de messire Henry de Persy) ; — 2° sens neutre, 1. partir : *et fist dire à sa seur que elle widast tost et hastivement son royaume ou il l'en feroit wuidier à honte* II, 40 ; *et vuidièrent li clergiés et li bourgois de le ville à grant proucession contre lui* IV, 246 ; *il fist toutes gens wuidier hors de la cambre* II, 333 ; 2. (en parlant d'une galerie souterraine) aboutir, déboucher : *ne savés vous point où elle abouche ne où elle wide ?* XI, 218 ; 3. porter un coup sans effet, à vide, dans la phrase *en widant* : *à la seconde jouste il se consievirent, mais ce fut en widant* IX, 276 ; — 3° au réfléchi, s'échapper, s'en aller : *il monta*

à cheval et se wuida par derrière III, 228.

Vuit (nom. sing. *vuis*), vide; *li royaumes d'Engleterre estoit ensi que tous vuis* III, 235; aussi *vuide : en lors logeïs que nous trouverons vuides* IV, 105. Voy. aussi *vesve* et *wit*.

Wage, gage, garantie VII, 321.

Waignage, voy. *gaignage*.

Waïn, automne; *pour le lait tamps qu'il faisoit et avoit fait tout le tamps d'estet et le waïn enssuiwant* VI, 221; *li yviers estoit si courtois que riens de froit n'y faisoit, mais ossy souef qu'en waïn* IX, 108. Le mot signifie proprement regain. Quant à son origine, il vient, selon Diez (I, 227), du v. haut-all. *weida*, fourrage (ou verbe *weidôn*, paître) et voici comment. L'application du suffixe roman *ime* (le lat. *imen* dans *farcimen*, *nutrimen*) au thème germanique *weid* a donné correctement ital. *guadime*, puis *guaime*, regain, v. fr. *gaïn*, *waïn* (contracté *gain*, d'où *regain*, deuxième *gain*), auxquels répondent exactement les formes wallonnes *wayen* (en Lorraine *veyen*, en Normandie *vouin*, *vuin*). Une formation analogue est celle de *sain* dans *saindoux* : lat. *sagimen*, ital. *saime*, v. fr. *saïn* (d'où *sain*), wallon *sayen*. — Quant à la transition du sens regain à celui d'automne, elle n'a rien d'étrange; l'allemand a également fait du nom exprimant récolte le nom de l'automne (*herbst*, angl. *harvest*).

Wambais, vêtement contre-pointé sur lequel on endossait la cotte de mailles : *ains convenoit faire pennaux de viés wambais ou de viés pourpoins* II, 178. C'est l'anc. all. *wambîs*, auj. *wams* (camisole, jaquette), dérivé de *wambe*, *wamme*, ventre.

Want, gant; *en ses mains avoit deux blancs wans de soie* II, 464. Bas-lat. *wantus*; d'origine germanique.

Wape, faible, débile : *quant il ont tant mangiet de char mal quite que leur estomac leur samble estre wape et afoiblis* II, 134 et 137 (var. *wit*). Du lat. *vapidus*, évaporé, sans goût, sans force; apocope du suffixe comme dans *ruste*, *hérite*, *tiève* (tepidus) et autres. Selon M. Gaston Paris, qui en a fourni des preuves concluantes, *vapidus* est aussi le primitif de notre adjectif *fade*.

Wardemaner, examiner, espionner; *et se partirent de leur host pour aler veoir l'ost as Englès et leur manière wardemaner* (var. *regarder*) III, 51. D'un substantif flamand *waerdeman*, homme de garde.

Warder, autre forme de *garder*; *warder* à qqch., y avoir égard, en tenir compte : *se vous consentiés*

que aucunement il y fust wardés II, 370.

Wason, gazon (encore usité dans les patois); *et les chevaux mengièrent terre avoecques le wason ou bruyères et feuilles d'arbres* II, 151.

Waucrer, errer ; *ce estoient chil qui waucroient par mer* II, 83; ib. 329 ; IV, 80 ; VIII, 133 ; *si waucroient par les camps* V, 61. Je suppose que ce mot tient à l'angl. *walk*, marcher (propr., comme notre *marcher*, = piétiner, fouler), et que l'*r* est épenthétique. Une étymologie de *waucrer* par un type latin *volucrare* (de *volucer*, rapide) ne me semble pas aussi plausible, bien qu'un texte bas-latin offre *silvas veloci cursu volucritare*.

Wauler, faire errer (un bateau) : *il commenchièrent à wauler la barge amont et aval sus le rivière* IX, 399 (var. *waucrer*). C'est peut-être le même mot que *waucrer*, transformé en *waucler*, d'où, selon les règles, *wauler* ; ou un dérivé de *waule* = gaule, perche de batelier.

Wèbe, reflux ; *sus heure de vespres que li wèbes leur falli* VIII, 126. Derivé de *weber*.

Weber, être au reflux ; *il trouvèrent que la mer weboit et se mettoit au retour* V, 19. Probablement de l'all. *weben*, aller et venir, fluctuer ; la forme défend d'alléguer l'all. *ebbe*, angl. *ebb*, reflux.

Widier, voy. *vuidier*.

Winage p. *vinage*, droit sur le vin II, 417, 448.

Wiseus, **-euse**, voy. *uiseus, euse*.

Wisier = *wuissier* V, 228 (*wisiers d'armes dou roi*).

Wit, vide, = *vuit* (v. c. m.) ; *il fut rencontré de trois lances, l'une en l'espaule, l'autre en la poitrine sur le descendant ou wyt et l'autre en la cuisse* XIII, 221. *Ou wyt* ne paraît pas être synonyme de la phrase *en widant* (voy. *vuidier*), puisqu'il est dit que le comte de Douglas fut *perilleusement navré des trois lances*; l'expression doit donc avoir le même sens que le mot *défaut* dans la locution : au défaut de l'armure, de la cuirasse.

Wuidier, voy. *vuidier*.

Wuissier ou *wissier*, huissier VII, 305.

Yauwe, eau ; *à basse yauwe*, à la marée basse IX, 81.

Ydropisse, hydropisie VII, 296.

Les autres mots commençant par *y* se trouvent sous *i*; j'ai en général, dans les chefs d'articles, remplacé la lettre *y* par *i*.

SUPPLÉMENT [1]

Abrièver, forme savante du type latin *abbreviare*, qui régulièrement s'est francisé par *abréger* ; XVII, 400.

Abrochier les chevaux, = les *brocher* (éperonner) *vers* un endroit : *quant il les virent aprochier et abrochier leurs chevauls* XVII, 327.

Acoint, adj., pr. connu, puis ami : *les compagnons dont il estoit le plus acoint* XVII, 8 ; *et encoires il avoit une très belle damoiselle à acointe où à la fois il se deportoit* XIII, 42.

Afuiolt, participe passé de *afuir* : *tous li pays d'entours y estoit afuiois* (nom. sing.) III, 443 (d'après la leçon de M. Luce). Voy. l'article *voie*.

Agamber, pr. enjamber, fig. s'avancer, faire des avances : *il avoit là parlet et agambé si avant que il ne povoit reculler* XVII, 62.

* **Agesir**, s'accoucher ; aussi *s'agesir : en che terme se ajut la roïne* XVII, 33.

Aharnesquié, équipé XVII, 397 ; dér. de *harnasc*, harnais.

Amberde = *ambarde* (v. c. m.) XVII, 462.

***Amiration**, étonnement ; employé au plur. : *si eurent pluiseurs consauls et grans amirations pour quoy on n'estoit combatu* XVII, 74.

***Amisté**, terme collectif pour « les amis » : *et en y eult pris plus de quarante de l'amisté et de la secte dudit prouvost* XVII, 370. L'allemand emploie le mot *freundschaft* dans le même sens.

***Amoienner** ; aux acceptions relevées nous joignons celle de « mettre d'accord » : *les deux cardinaulx que le pape avoit envoiet pour amoyenner les deux roys, s'il peuissent* XVII, 261.

***Amont** (**vent d'**), vent d'Est ; opp. à *vent d'aval*; ces dénominations viennent de ce que la partie orien-

(1) J'ai marqué d'un astérisque les mots qui se trouvent déjà traités dans le corps de l'ouvrage.

tale de la France est plus élevée que la partie occidentale ; Diez II, 451.

* **Angousse** ; j'ai négligé de faire remarquer que ce mot se dit particulièrement de la douleur physique.

Aparlié, prêt : *elle ot bien cinq cens chevaliers tout apparliet à son commandement* XVII, 7 ; ib. 8.

Aparlier (s'), s'apprêter : *or vous aparliés et vous esploitiés !* XVII, 317.

* **Aparoir**, être propre à : *comment il pouroit faire ouvrage qui apparust pour constraindre cheaulx de Bervich* XVII, 317.

* **Archégaye** ; ce mot est altéré des formes plus correctes *azagaye*, *azegaye*, et répond à l'esp. *azagaya*, *azahaya*, ital. *zagaglia*, franç. mod. *zagaie*. Il vient de l'arabe, par le berbère *zagêja*. Voy. de plus amples détails dans Diez I, 448 et Dozy, Oosterlingen, p. 76.

* **Ardoir** ; l'infinitif *ardre* est employé au t. XVII (p. 84), de concurrence avec *ardoir* (p. 87).

* **Argut**=*argu* ; le sens de ce mot s'élargissant, on le voit employé pour « sentiment » en général, en tant qu'il fait agir : *et se deffendoient de bon argut*) de bon courage) XVII, 342.

* **Arme**, casque ; il est plus que probable que dans le passage cité il faille lire *armés*, plur. de *armet*.

Armoirie, collection d'armures : *et toutes les armes de ces prinches furent aportées en l'armoirie du roy d'Engleterre* XVII, 215.

Asamblée, mêlée, combat : *là eult moult dure asamblée* XVII, 278.

* **Asentir** (s') ; je trouve XVII, 188 *le roy s'estoit asentés au pourpost de messire Goddefroy* (peut-être une faute typographique).

Assaulvation, réserve, restriction ; *ceste assaulvation de jurement y avoit mis* XVII, 186.

Astine=*atine* ; même valeur que *aatie*, duel, combat, joûte XVII, 284.

Atout, adv., = avec ; *ses paiges qui son coursier menoit, en alla atout* XVII, 360.

* **Avantage** ; *vivre d'avantage*, pourvoir à sa substance d'une manière indue : *che sont pilleur, robeur et gens qui vivent d'avantage et sans raison* XVII, 434.

* **Avis** (**à l'**) *de*, en se dirigeant sur ; à l'exemple déjà cité, je joindrai encore le suivant : *et les avoit tout le jour poursievy à l'avis des fumières qu'il faisoient* XVII, 312.

* **Bahuté** ; le passage correspondant de l'Abrégé (XVII, 20) porte *vin petis* (sic) *en baril ;* le sens est donc bien *mis en bahut ;* mais comme *bahut* signifie aussi une espèce de char (*traynés sur un*

bahut II, 87, 244), il faut peut-être traduire *bahuté* par charrié, gâté par le cahotement de la voiture.

* **Balaine** (*gants de*), gantelets garnis de fanons de baleine pour affaiblir la violence des coups reçus sur la main et le poignet (Glossaire des Tournois de Chauvency, v° *wans*).

* **Bastillé**, **batillé**, garni de créneaux; l'ancienne langue avait aussi la forme composée *abatallé*, qu'on trouve dans le Perceval (éd. Potvin), v. 2557 : *Li pons estoit bien fais et haus, Abatallés estoit entour.*

Bauque = *bauche, bauge*, mortier de terre grasse mêlée de paille (voy. Littré sous *bauge*); *carpenter de gros mairiens et couvrir les maisons d'estrain ou de bauque* XVII, 218. Roquefort v° *bauke* : « esseau, bois servant à couvrir les maisons. » Cette traduction manque de preuves et ne mérite aucune créance. Notre mot est différent de *bauch*, poutre.

* **Berve**; ce mot m'embarrassait par la bonne raison que *berves*, au passage indiqué, est une faute de lecture pour *bernès* (Bearnois).

Besache, -aiche, besace : *li uns* [portoit] *se bacinet en se main, li autres le portoit en unes besaches* VI, 69 ; XVII, 369. Littré n'a pas de citation ancienne de ce mot.

* **Bidaut**; je dois à l'exactitude de dire que j'ai posé cette forme de singulier du pluriel *bidaus* d'après la forme correspondante *bidaldus* de la moyenne latinité et que je ne l'ai rencontrée nulle part dans Froissart, si ce n'est dans le texte de l'Abrégé (XVII, 227), où la grammaire oblige de lire *bidauls* au lieu de *bidault*. Les formes plurielles *bidau* (cas-sujet) II, 402, et *bediaus* XVII, 148, combinées avec l'italien *bidale*, engagent plutôt à prendre pour thème du plur. *bidaus* ou *bidauls*, non pas *bidaut*, mais *bidal* ou *bidel*, *bedel*. Toutefois notre mot paraît être indépendant du *bedeau* moderne, ital. *bidello*.

* **Boise**; le passage où j'ai rencontré ce mot se trouve IX, 75 : *Yeuwains de Galles se fu assis sus celle boise ou tronche de bois que nous appellons souche en françois.* Le mot paraît littéralement identique avec le liégeois *boige* (*le boige de la crois* Jean d'Outremeuse) ou *boge*, tronc, souche ; cependant Grandgagnage sépare étymologiquement *boge* de *boiche*, et avec raison, semble-t-il.

Bosquillon, bûcheron ; *il trouvèrent bosquillons qui ouvroient ens ou bois* XVII, 20.

Bourghesie ; XVII, 192 : *et y a* (à Caen) *grant plenté d'églises nobles et riches, de bourghesies et*

de dames et demoiselles ; notre mot signifie-t-il, comme terme collectif, corporation de bourgeois, ou prenant un sens concret, veut-il dire bourgeoise ?

Bringant = *brigant* XVII, 280 : *bringhant*, ib. 539.

Buchier, autre forme de *busier* (v. c. m.) : *et commencha à buchier et à ymaginer* XVII, 114.

Callereus (chaleureux), chaud (au sens propre) : *celle saison fut moult callereuse* XVII, 475.

***Cancheler**, procéder biaisement : *le conte de Haynau, qui de riens ne volloit cancheler, mais aler droiturièrement avant* XVII, 51.

* **Cange**, change; pour l'intelligence du passage cité, il est utile de noter que l'Abrégé (XVII, 241) suit ici une autre version : *sy advint que l'un de ses faucons ala chergier au cange et ses fauconniers après pour le loirer.*

Cause (à), à juste cause : *chil dans Piètres fu à cause acusé de tant d'oribles fais, que..* XVII, 423.

Chergier, forme usuelle dans le texte du tome XVII, p. *cargier*.

Cheriere = *charière*, route : *et y avoit tavernes de toutes manières de vins, et bon cherieres et leur venoient ches prouveances de Flandres* XVII, 219.

Chesser, cesser XVII, 182.

Chevanchier, enrichir : *il avoit relenquy son naturel seigneur qui tant l'avoit amet et chevanchiet et aydiet à faire tel qu'il estoit* XVII, 475-76. — Dérivé de *chevance* (voy. *cavance*).

* **Chière**, visage, mine, air : *en faisant chière de lion* XVII, 462.

* **Chievir**, se réaliser ; le passage cité se trouve V, 277, mais M. Luce (t. IV de son édition, p. 331) lit ici *averirent* au lieu de *chievirent*.

* **Complaindre** qqch. à qqn., s'en plaindre à lui : *cescuns li ala remonstrer et complaindre ses damages et ses mescheances* III, 434.

* **Comprendre**, occuper, garnir : *en comprendant l'Escault de nefs et de vasseaus* XVII, 97 ; synonyme de *pourprendre*.

Conditionné, convenable ; *il engenra une maladie pour le grant calleur du soleil et des boires d'Espaigne qui ne sont mies conditionnées à chieus de Franche et d'Engleterre* XVII, 456.

* **Confort**, assurance, courage : *pour le grant confort dont elle fut plaine, car elle avoit cuer d'homme et de lion* XVII, 119.

* **Congnissance, -oissance**, = *recongnissance*, salutation : *si eult là entre yauls frères grant congnissanche* XVII, 439 ; aveu : *il fist mettre à mort che Hue de Bielcoroy seloncq la congnoissance qu'il fist* XVII, 294.

Contenant, contenu, compris : *toutes les appartenanches de celles contenans et entreprendans de-*

dans les bendes XVII, 391.

* **Convertir**, v. n., se diriger, se concentrer : *c'estoit le une des villes où le plus de roberies et de choses mal acquises demoroient et convertisoient* XVII, 260.

Convin, forme variée de *convine* (v. c. m.) : *messires Hues le Despensier qui savoit tout le convin et le conduite de la dame* XVII, 8.

* **Coulourer**, comme *embellir*, se traduit parfois par favoriser la réussite d'une entreprise : *et portèrent chil barons grant confort as Englès et embellirent et coulourèrent leur besoigne grandement* XVII, 354 ; *et couloura le prinse du captal grandement la guerre du roy de Franche*, ib. 525.

Course ; loc. *à course de chevaux*, à toute bride III, 445 ; ailleurs *as cours de chevaux* XVII, 398.

Couryer = *curier* ou *cuvrier* (v. c. m.) ; *heriés et couryés* III, 428 (M. Luce lit ici *cuvriiés*).

* **Coureur** ; dans le t. XVII, on trouve généralement la forme populaire *coureux*.

Coustelle, forme féminine de *cousteau*, XVII, 208.

Croisie, croisade XVII, 403.

* **Croute**, grotte, cave XVII, 317 ; quatre lignes plus loin le mot est orthographié *crouste*.

Deceülx, mauvaise orthographe p. *deceüs*, déçus IX, 333. Comme l'addition d'un *l* a généralement lieu après le son *eu* ou *au*, il faut croire que pour l'écrivain du ms. d'Amiens la forme normale *deceü* avait déjà pris le son *deceu*.

Délibéré, résolu ; *le roy d'Escoche fut délibéré de retourner en son païs* XVII, 121.

Denprès = *emprès*, auprès : *il s'en vint à Brouselles denprès son cousin le duc de Brabant* XVII, 74 ; ib. 524. Prosthèse de *de, d'* ; cp. *dalés* de *alés*.

* **Dent** ; loc. *malgré ses dens*, en dépit de ses menaces XVII, 425.

Déqueïr, déchoir XVII, 42.

Désavanchier, 1. devancer, dépasser XVII, 19 ; — 2. priver qqn. d'un droit par usurpation : *il consilloit le roy que il callengast le couronne de France dont messire Phelippes de Vallois l'avoit désavanchiet* XVII, 41.

* **Descendre (se)** à, condescendre XVII, 390.

Desduire (se) = *se deduire* (v. c. m.), se régler, se diriger : *par vous s'en volt nostre sire du tout desduire* XVII, 47.

Dessous (mettre au), soumettre II, 322.

Detenir la place, = l'*obtenir*, rester maître du terrain, être vainqueur, XVII, 245 ; aussi *détenir le camp*, ib. 278.

* **Deviser**, au sens de souhaiter, se voit XVII, 292 : *et ne savoit che chevalier riens deviser ne convoitier que le roy ne luy donnoit.*

Devoir, comporter : *il faisoient*

logis de feulles et de bos ; car le saison le devoit, car che fu o joly mois de mai XVII, 390.

* **Diffame** ; nous avons cité l'expression *reproche de diffame* ; XVII, 296 nous la trouvons retournée : *diffame de reproche.*

Disime, dîme VI, 4 (voy. *seussides*).

* **Doublet**, chemise : *il lui percha le targe et le cotte de maille et le doublet* XVII, 545.

Drapelet, petit linge ; *et aucunes soies* (lisez *sotes*) *femmes avoient drapelés apparilliés et requelloient ce sanc et le metoient à leurs ieus* V, 275.

Ducres ; *le ducres de Halluin* XVII, 53 ; je ne saurais définir la valeur de ce terme ; est-ce un nom de dignité, un titre de noblesse ? ou n'est-ce qu'un nom propre ?

Effraindre (les trièves), enfraindre XVII, 295. Même confusion des préfixes *en* et *es* qui se voit dans *enforcier* et *efforcier* et ailleurs.

Emblée, surprise : *et conqueroient ville et chastiaux souvent li uns sur l'autre par forche ou par emblée ou par escelles* XVII, 262.

Empenné, percé (de flèches) : *enfillet et empennet* XVII, 208 ; de *penne*, flèche (empennée).

* **En** = on ; *à la seconde lance l'en les prist sus* XIV, 44, 271 ; *quant en deubt assambler* XVII, 448.

Enchergier, forme usuelle du t. XVII, p. *encargier*.

Encouter ? *si s'encoutèrent d'aventure messire Gautier de Mauny et messire Charles de Memorensy* XVII, 183 ; il faut sans doute lire *s'encontrèrent*. Je trouve encore aux pp. 434 et 445 *encontèrent* p. *encontrèrent* ; ces formes sont dues à la négligence du scribe, car la forme complète *encontrer* se voit ailleurs dans le même manuscrit, ainsi p. 450.

Encueillier en haine, = *cueillier*, prendre XVII, 300.

Enforciement = *esforciement* (v. c. m.) XVII, 521.

Enorgueillir (s'), appliqué à un jeune cheval rétif et indocile XVII, 220.

Enseigne, instruction, commandement : *qui rescourent la nef du princhc son cousin par son enseigne* (d'après ses ordres) XVII, 273.

* **Entes** ; la difficulté qui s'attache à l'interprétation de ce mot, disparaît si la leçon de M. Luce, qui écrit *tres tos*, est bien celle du manuscrit.

* **Entamer**, impressionner XVII, 514.

* **Entrepiés** est traduit par « sur pied » dans le Dictionnaire de Hippeau ; aux deux exemples déjà cités et contraires à cette interprétation vient se joindre le suivant : *le roi dan Piètre qui se veoit et se trouvoit au dessous et entrepiés, et que tout sy hommes l'avoient relenquy* XVII, 427.

Entreprendant, compris XVII, 391 (voy. le passage sous *contenant*).

Entretenir, maintenir : *il estoient desirant d'entretenir che que acordé estoit* XVII, 279.

Envoier, faire savoir, transmettre (une nouvelle) : *et envoia tout le fait devers le prinche* XVII, 440.

Esbassade, ambassade XVII, 41, 541 ; confusion de *es* et *en* (cp. *esbuque*) ; cependant ailleurs (p. ex. pp. 47 et 48) on lit *embassade*.

Esbuque, esbusque, aussi *esbuche*, = *embusque*. Ces diverses formes alternent entre elles dans le t. XVII ; aux pp. 90, 179, 341 et 389 on voit côte à côte celle avec *es* et celle avec *em* ; *esbuche* ne se rencontre que p. 488.

Escarder, détruire, ravager : *li Englès eurent vilainement escardé le bon païs de Toulousain* XVII, 322. C'est le primitif du subst. *escart* (voy. *escars* 1).

Escardir, XVII, 382 : à Calais *à grant frais séjournoient et tant y furent que la chose leur escardy et qu'il convint à pluiseurs vendre leur chevaulx et engaigier leur harnas.* Ce verbe *escardir* m'embarrasse fort ; la signification qui s'impose est « devenir pénible, onéreux ». N'y aurait-il pas ici une faute de lecture ? *Estardir*, traîner en longueur, se comprendrait beaucoup mieux, bien que je n'en connaisse pas d'autre exemple.

* **Escaupine** ; le sens « gale » que j'ai indiqué dubitativement est bien le véritable ; un nom liégeois de cette maladie est *hop* ; or *h* liégeois répond à *sc*, de sorte que *hop* est = *scop*, et son ascendant *hopi*, démanger = *escaupir*. D'après M. Grandgagnage le mot vient du v. flam. *schobben*, gratter (subst. *schobbe*, gale), qui à son tour est connexe avec l'all. *schuppe*, croûte, écaille.

Escondire (s') = *s'escuser*, se justifier XVII, 294.

Escondit, subst., refus : *nus escondis ne m'en poroit oster* III, 456.

* **Escuel**, élan : *sy s'en vinrent férir de plain escuel en cheulx qui chevauçoient deriere* XVII, 125 (*estuel* est une leçon fautive). Synonyme de *de plein eslais*.

* **Espautrer** ; Sigart met ce mot en rapport avec *épeautre*, qui sous la forme wallonne *pault*, signifie aussi épi, et compare pour le sens le verbe wallon *spii* (à Liége *sipii*), briser, litt. faire sortir les grains de l'épi. Cette étymologie pourrait bien être la bonne.

Espirer, expirer (en parl. d'un terme fixé) : *et espira le jour de Saint-Mikiel* XVII, 529. Cp. les art. *espirer* = inspirer, et *inspirer* = expirer.

* **Esploitier** d'une chose, agir en conséquence, y donner suite : *à*

ces paroles entendy le roy d'Engleterre vollentiers, mais il n'en esploitta mye si très tost XVII, 39.

* **Estable à**, lié d'hommage ; *et devoit estre le roi de Navarre estables de dont en avant au roi Jehan* XVII, 304.

* **Estroit**, subst., partie resserrée ; *puis se ravallèrent vers Cambresis pour passer à l'estroit de la rivière de Somme* XVII, 543.

Estuel XVII, 125, lisez *escuel.*

Felonneus = *felené* (v. c. m.) : *ceste bataille fu durement forte et felonneuse* XVII, 353.

* **Fin**, arrangement ; *il n'y peurent trouver nulle fin de pais* (ils ne parvinrent pas à conclure la paix) XVII, 105.

* **Flote**, multitude : *si en avoit ossy grant route et grant flote en Bourgongne* XVII, 395. Malgré son origine du lat. *fluctus,* il est constaté que la signification première du mot français *flotte* est multitude, essaim, troupe ; c'est de là, et sous l'influence de vocables similaires germaniques, que s'est produit assez tard le sens moderne du mot : réunion de vaisseaux. Ce sens se rencontre déjà dans Froissart, du moins dans le texte de l'Abrégé, ainsi XVII, 519 : *sy estoit amiral de toute la navire dan Radigho de Rous , et avoit bien en la flote* XL *grosses nés,* XIIII *barges et* XX *galées* ; ib. 529 : *et eult en sa flotte plus de sis cens vaissiauls.*

Fluer (en parlant de la mer), être en flux : *quant elle flue* (quant la marée monte), opp. à *quant elle est retrette* XVII, 200.

Folal = *féal* XVII, 528.

Fort, subst., hauteur : *et prist le fort et le clos de une vigne entre hayes et espines* XVII, 348 ; *et prirent les Navarrois le fort d'une montaigne,* ib. 405.

Fourbour ; ce mot, dans la bouche du peuple, perd son *r* final ; c'est ainsi qu'on trouve la forme *fourbou* dans le texte négligé du ms. qui a fourni le t. XVII (p. 197).

Fourer ; *lors veïssiés Englès fourer à venir sur ceulx de Kem et abattre par mons* XVII, 193. Il faut croire que nous avons à faire ici à un verbe *fourer,* répondant au lat. *furere,* s'élancer avec fureur.

Fourmouvoir, v. n., aller vite, se remuer fort (le préfixe *four* exprimant l'excès, cp. *fourhaster*) : *les mineurs commenchèrent à fourmouvant en l'emprise du chastiel* XVII, 317 (notre texte porte fautivement *à four mouvant*).

Franchise, libéralité, générosité XVII, 219 ; c'est le vrai sens de ce mot dans l'ancienne langue.

Fronchier, être fâché ; *quant il eult assés fronchiet, on le repaisa* XVII, 75.

Frumeté, forme variée de *fermeté,* fortification XVII, 372 (cp. *con-*

frumer, confirmer, ib. 392).

* **Fusiel** ; le passage correspondant de l'Abrégé (XVII, 287) renfermant des détails qui permettent de mieux juger de la position respective des combattants, je doute un peu de mon explication par culus ; le mot *fusiel* ou *fuseau* n'aurait-il pas plutôt, par métaphore, le sens de penis ?

Genchir, mieux *guenchir,* tourner, fléchir : *ne onques ne retourna ne recula ne genchy à destre ne à senestre* XVII, 354. De l'all. *wanken,* se détourner, céder le chemin ; voy. aussi mon Dict. v° *gauchir.*

General (en), publiquement, ouvertement (voy. *generaument*) ; *adont la bonne dame recorda tout en hault* (à haute voix) *et en general la response du roy Phelippes* XVII, 50.

Geste, race ; *estrais de royale geste* XVII, 37.

Glamon XVII, 91 : *entre rossiauls et glamons ;* je suppose qu'il faut lire *glauions* ou *glavions* (glaïeuls).

* **Gros.** La *grosse maladie* est une des nombreuses appellations de l'épilepsie ; le Berrichon dit encore *grous mal* p. mal caduc ; voy. aussi *morbus grossus* dans Du Cange.

Hault (en), à haute voix XVII, 50 (voy. *en general*).

Haze, hazle, bâtard ; *li Hase de Brabant* IV, 9, 12 ; je n'ai pas réussi à me renseigner sur l'origine de ce terme.

* **Host**, armée ; pour montrer la confusion qui régnait quant au genre de ce substantif, j'ajoute ici ce passage : *et chevauçoit chacuns hos par lui, et avoit chacune host avant-garde et arrière-garde* VI, 257.

* **Humelier,** v. a., rendre moins hautain, disposer à entrer en accord : *or avint une chose qui moult l'umelia* XVII, 390...

...imes, terminaison de la 1e pers. plur. de l'imparfait de l'indic. et du conditionnel prés., propre au ms. du t. XVII et omise par les grammairiens : *cuidimes* 217, *avimes* 218, *estimes* 218, *irimes* 254, *porimes* 317, *voldrimes* 442, *deverimes* 445.

Inpédimie, forme altérée de *épidémie : de une maladie que on dist inpédimie* XVII, 274.

Jeter, projeter ; *je tieng à moult saige mon fils que telle chose jette et présume que de guerrier le roiaulme de France* XVII, 42.

* **Joli,** riche : *et prirent li Navarrois desquels qu'ils volrent, des plus riches et des plus jolis* XVII, 373.

Kariel, dimin. de *kar,* char : *et avoient bien quatre mil kars tout atelés et kariaus* XVII, 383.

Kien, chien ; trois ligues plus loin *chiens* VI, 256.

Laboureulx, homme de métier :

car estoient simple gens, laboureulx et marchans et ouvriers qui faisoient leur draperie XVII, 191.

* **Laier** ou *laissier*, suivi d'un régime avec *en* = laisser entrer (all. *hineinlassen*) : *on le lairoit en la ville* XVII, 521. Cp. *pooir en* = pouvoir entrer.

Léal, autre forme de *loial*, légal : *engenré par léal* (légitime) *mariage* XVII, 3.

Lettre, par métonymie = bien possédé en vertu d'un acte public : le traité porte que le roy de France et ses successeurs *rendent et delivrent au plus tos toutes les lettres qui chy s'ensièvent* XVII, 391 ; un peu plus bas : *lettres, hommaiges, fiefs et castleries et aultres juridictions quelconques.*

Lieut, lut (de *lire*) XVII, 393.

Lieuvre, lièvre XVII, 73.

Lit, lite, lu, lue XVII, 443 ; forme conforme au type latin *lectus.*

Livre, monnaie valant 6 francs : 300 *livres à l'estrelin qui vallent* 1800 *francs de France* XVII, 242.

* **Loing**, après un subst., à distance de : *il espioient une bonne ville une journée ou deux journées loing* XVII, 262.

* **Lui** ; j'ai négligé de donner un exemple de ce pronom dans son emploi comme réfléchi ; en voici un : *qui mics ne se refroidoit de lui pourveïr et appareillier* II, 361.

Majesté, dignité, cérémonie : *assis en majesté royaul* XVII, 561 ; cp. *en estat majestal* (v. c. m.).

* **Mandement**, au sens concret de « lieu de ralliement des vassaux convoqués » : *il vint à la cité de Toulouse la Gaillarde où ses mandemens estoit* XVII, 176 ; *et faisoit là son amas de gens d'armes, car ch'estoit où ses mandemens estoit* ib. 396. Ailleurs le mot exprime l'espace de temps entre le mandement et le jour assigné ; de là l'expression *dedens che mandement* XVII, 297.

Marche, trace, piste : *en sievant le train et les marches des chevaulx qui s'enfuioient* XVII, 556.

Marisal, forme fréquente du t. XVII p. *marescal* ou *marichal ;* cp. la forme *pavisier* p. *pavescier* (XVII, 176).

* **Masure**, au sens naturel du bas-latin *mansura*, demeure, sans acception méprisante : *pour enseignier les gens du roy coustumes, bonnes, masures, hirtaige et aultres choses* XVII, 260.

Mespenser (**se**) de qqu., avoir des soupçons sur lui XVII, 294.

* **Moienner** d'une besogne, tournure équivalente à *moienner* avec l'accusatif XVII, 293.

Moller, amollir ; *chils exemple molia durement le coraige du roy* XVII, 255 ; un peu plus loin (p. 258), au sens neutre, la forme *amollir : se ly amolly le cuer.*

* **Monstre** ; loc. *en le monstre*, en face : *en le monstre de la montai-*

gne XVII, 23; — *se mettre à monstre*, faire mine: *point n'y asallirent, car le conte de Saint-Pol estoit dedens atout deux cens lanches qui se mirent tantost à monstre pour défendre le chité se on l'euïst asally* XVII, 498.

Murmure, du genre féminin: *et tant se mouteplia ceste murmure* XVII, 330.

* **Navie**, flotte, varie aussi dans le tome XVII avec *navire ;* ainsi p. 516: *la navire d'Espaigne*, p. 519: *sa grosse navie.* Le mot *navire*, qui comme on voit, est du genre féminin, s'applique aussi à un seul vaisseau: *à celle nuit se tint le roy d'Engleterre en grant revel en sa navire* XVII, 96.

Neuches, forme variée de *noches*, noces XVII, 515.

Noter, incriminer, soupçonner: *et fu ledit cardinal des Englès notés de trayson* XVII, 353.

O, p. *ou=el* (en le) XVII, 168 (*et mirent tout o chastiel de le Riolle*), 173 (*o nom du roy d'Engleterre*), 390 (*che fu o joly mois de mai*).

Ocube XVII, 196, voy. *aucube.*

Or (d') mais en avant, désormais, dorénavant XVII, 478.

Ostaigier, verbe actif, servir d'otage à, cautionner: *le duc d'Ango et le duc de Berry entrèrent à Calais pour ostaigier le roy leur père* XVII, 394.

* **Ouvrir (s')**, s'ébruiter: *ches nouvelles se commenchèrent à ouvrir et espardre en pluiseurs païs* XVII, 432.

Owir, ouir, déf. *owy* XVII, 42; part. *owit*, ib. 73.

Parconfremer, renforcement de *confremer*, confirmer XVII, 300.

Paré (estre) d'un vêtement = être vêtu: *Jehans Camdos estoit parés dessus ses armes d'un vestement qui lui battoit jusques en terre, de blancq cendal* VII, 447.

Paroles (prendre) à, se prendre de querelle avec: *aucun garçon des Hainuiers prirent paroles pour ung jeu de dés as autres varlés* XVII, 18.

* **Part (d'autre)**, préposition=lat. trans: *d'autre part l'aigue* V, 20.

Partement, départ: *à son partement* XVII, 361.

* **Partir**, locution: *l'avoir bien parti=estre bien parti* (bien partagé): *li aucun l'avoient bien party, et li aultre non* XVII, 272.

* **Passer (se)**, être accepté, sanctionné: *chils traitiet fut entamés et parlementet et se passa par le consentement du duc d'Ango* XVII, 538. Le même sens est attaché à *passer* tout court: *si ne peult che traitiet passer* XVII, 562.

Pener, v.n., être en peine, souffrir: *quant il vit son frère jesir tout sanglant qui penoit à le mort* XVII, 288.

Peneuse (semaine), semaine de la Passion XVII, 509.

* **Penser**, peser; *tout considéré et*

pensé le bien contre le mal XVII, 77.

Pethelle, singulière orthographe du mot *pestelic* (v. c. m.), que je trouve XVII, 352.

* **Petit** ; loc. adv. *petite cose,* peu de chose, peu : *ce nous monte* (vaut) *petite cose* V, 102.

Pinne ; *si chevauchièrent devers une bonne ville que on clame Limous où on fait les pinnes* XVII, 329. Je pense qu'il faut lire *pinnés* (voy. *piné*).

Pleuie, orthographe habituelle du t. XVII, p. *pluie*, p. ex. 390.

Poirai, mauvaise forme de futur p. *porrai* II, 358.

Pooir, comme *puissance*, = domaine, territoire : *et devoit le roy d'Engleterre arriver* (aborder) *en Normendie sur le pooir du roy de Navarre* XVII, 299.

Poulaine ; *le roy de Franche commanda à aparlier et fist copper à chascun les poulaines de leurs sollers ou des housiauls* XVII, 349. Je cite le mot pour en constater l'emploi dans Froissart.

Poulin ; *les Englès prirent terre et desconfirent tous les poulins et Normans qui là estoient* XVII, 201. Je ne me rends pas compte de la valeur du mot, que je n'ai rencontré qu'en ce passage ; je n'oserais y voir des Polonais.

* **Pourveoir** ; le t. XVII orthographie généralement *prouveoir*, *prouveance*, etc.

Pouverir, v. a., appauvrir, ravager (un pays) : *lequel y fist grant exil* (destruction) *d'ardoir et de pouverir le paìs* XVII, 471.

* **Présumer** (de faire qqch.), se proposer (cp. l'all. sich vornehmen) XVII, 42 (voy. sous *jeter*).

Prestement , promptement : *et leur sallirent prestement au devant* XVII, 516 ; *paier prestement*, payer comptant, ib. 518.

Preu, profit (ital. esp. port. prov. *pro*) : *tenés la banière, monsigneur Jehan Candos, Dieu vous en laist vostre preu faire !* XVII, 448. C'est la particule latine *pro* (dans pro-ficere), convertie en substantif.

Prioré, prieuré, du genre féminin : *à Durviel, une prieuré en Quersin* XVII, 476 ; ib. 567.

Prisent (aussi *prissent*), forme habituelle de la 3e pers. plur. du parfait défini de *prendre* (v. c. m.) : *puis prissent congiet au conte* II, 353.

Quarée = *carée,* charretée : *parmy cent francs et deux quarées de vin et otant de pain* XVII, 498.

Que... ou = *que... que,* et... et XVII, 268.

Quel que, quoi que : *si commanda le duc que le conte fust fait, quel que coustast* XVII, 181 (cp. 184 *quoy que il deust couster*).

Quevèche XVII, 332, voy. *kevech.*

* **Rechincier** ; depuis la rédaction de cet article, la lecture des « Bei-

traege zur Kunde der norditalienischen Mundarten im XV. Jahrhundert », par M. Ad. Mussafia (Vienne 1873, in 4°), est venue confirmer ma conjecture quant à l'étymologie *recentiare*; on trouve dans cet ouvrage les formes *resentar*, *arsintar*, *arsenzar*, etc. comme particulières à de nombreux dialectes italiens et ayant toutes le sens de nettoyer, rincer. L'auteur les ramène également à un type *recentare* et *recentiare*. Je ne m'aperçois aussi que maintenant que j'avais déjà indiqué cette étymologie dans un addenda à mon Glossaire des Poésies (p. 454), où j'ai involontairement négligé de rappeler qu'elle se trouve déjà posée dans le Dict. de Diez sous l'art. *rincer*. J'avais donc eu tort de la rechercher à nouveau. — *Recincier l'air*, rafraîchir l'air, dans le passage des Poésies, s'accorde parfaitement avec le sens « frais » qu'avait anciennement l'adjectif italien *resente* (lat. *recens*).

Regehir, comme *gehir*, confesser : *aulcuns du secret consail du roy lui regehy* (le texte a fautivement *reghéy*) *aulcune chose de l'intention du roy son seigneur* XVII, 298. — Sur l'origine de *gehir* (anc. haut-all. *jehan*, énoncer, avouer), voy. Diez, t. I, sous *gecchire*.

* **Relaice**; la collation du passage correspondant de la version de M. Luce confirme ma supposition d'une faute de lecture p. *relevée*.

* **Revenir**, être prochain, futur : *et dist que volentiers à la feste qui revenoit il yroit* XVII, 37.

* **Révérence**, cérémonie XVII, 28.

* **Saisine (mettre en)**, prendre possession XVII, 535.

* **Sarcus**, cercueil ; je tiens à ajouter que les plus anciennes formes connues de ce mot sont *sarcou*, *sarqueu*; d'après M. Gaston Paris *sarcóu*, forme primitive et normale, dérive du lat. *sarcóphagus* par l'apocope de l'élément atone *agus* et la résolution du *ph* (= *f*) en *v*, puis *u* (St. Alexis, p. 78).

Seyer; cette forme moderne de *soier* (v. c. m.) se voit XVII, 533.

Serouge, fém., belle-sœur : *sa femme et sa serouge Ysabel* XVII, 515.

Servaige, taille, impôt XVII, 464.

Si (par tel) que, à telle condition que XVII, 478.

* **Sougnie**, litt. chose enduite de graisse, de là : torche incendiaire ; dér. d'un verbe *sougnier*, graisser, venant lui-même d'un subst. *sougne* (que, toutefois, je n'ai pas constaté), forme populaire du mot *axonge*, graisse, et correspondant à l'ital. *sugna*.

* **Soupchonner (se)**, se douter : *le maire de Poitiers se soupchonna bien de le partie de celle affaire* XVII, 522.

Successer, succéder XVII, 528.

* **Tenir**, v. n., être en vigueur, être observé : *quoique les trièves tenissent en Picardie, elles ne se tenoient point en Bretaigne* XVII, 535.

Termine, n'est pas nécessairement une forme savante de *terme*, faite contrairement à la règle de l'accent sur le lat. *términus* ; il reproduit fidèlement la forme baslatine *terminium*, prov. *termini*.

Trache ; loc. *suivir qqn. à trache* en suivre les traces XVII, 135.

Traitable, humble, doux : *et firent lettres escripre moult piteuses et traitables* XVII, 428.

Treper, sauter : *che poullain, qui les esporons ne connisoit, commença à treper diversement* XVII, 220. Voy. mon Dictionnaire sous *trepigner*.

Tresbatu, battu, percé (par la pluie) : *une pluie tant grosse, dont li uns et li aultres furent tous moulliés et tresbatu* XVII, 207.

Tuiter = *tuter*, conseiller XVII, 467.

* **Vaquier** (**se**), s'accomplir : *entreus que ches besoignes se vacoient* XVII, 510.

Vauté = *voté* (v. c. m.), voûté : *une croute* (caverne) *toute vautée à manière de ung chelier* XVII, 317. — Cp. *vautrer* du type *voltulare*.

Vendition, vente XVII, 381.

Vitaillier, vivandier XVII, 219.

* **Waïn**, automne : *en che tamps de waïn* XVII, 384.

Warde = *regart, rewart*, intendant, administrateur : *et l'institua pour estre gouverneur et warde de Bretaigne* XVII, 536.

Wit, huit : *plus de wit jours* XVII, 318.

